



**HAL**  
open science

## La communauté et la foi : Confréries et sociétés dans l'ouest de l'espace lorrain (XIII-XXèmes siècles)

Frédéric Schwindt

► **To cite this version:**

Frédéric Schwindt. La communauté et la foi : Confréries et sociétés dans l'ouest de l'espace lorrain (XIII-XXèmes siècles). Histoire. Université Nancy 2, 2004. Français. NNT : 2004NAN21025 . tel-01776483

**HAL Id: tel-01776483**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01776483>**

Submitted on 24 Apr 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Frédéric Schwindt

Université de Nancy II

# **LA COMMUNAUTE ET LA FOI**

**Confréries et société  
dans l'ouest de l'espace lorrain**

**(XIII<sup>e</sup> XX<sup>e</sup> siècles)**

Thèse nouveau régime  
pour le doctorat d'histoire moderne  
sous la direction du professeur Louis Châtellier

**Volume 1 / 4**

Année universitaire 2003-2004



*« L'Homme vertueux a seul des amis,  
ceux du méchant ne sont que ses complices »*

**Devise de la confrérie Saint Eloi de Laimont**

*« Il n'y a pas d'idées personnelles ; les idées même les plus rares, les jugements même les plus abstraits, les sophismes de la métaphysique la plus infatuée sont des façons de sentir générales et apparaissent nécessairement chez tous les êtres de même organisme assiégés par les mêmes images. Notre raison, cette reine enchaînée, nous oblige à placer nos pas sur les pas de nos prédécesseurs. » - Maurice Barrès, Un homme libre, Appendice de l'édition de 1904, Plon, p.249.*

A nos maîtres,

et aux deux **Elisabeth** de Rosnes.

## REMERCIEMENTS

« *Je me suis aventuré en bien des contrées, à la recherche des régions perdues dont j'ai été exilé par ma naissance en ce monde.* » - **Georges Bernard Shaw**, *César et Cléopâtre*, Acte 1

« *Il est difficile d'apprivoiser les morts. La tâche devient impossible, quand on s'attaque à de grands charmeurs : ils sont les plus forts, ils vous attirent dans les déserts de l'absence.* » - **Roger Nimier**, *Journées de lecture*, 1953.

Ma gratitude va d'abord au professeur **Louis Châtellier** qui a dirigé ce travail depuis l'époque lointaine d'un mémoire de maîtrise. Sa prescience du sujet, il y a douze ans, à un moment où on ne parlait pas encore autant des confréries, sa patience devant ma volonté de m'écarter des sentiers balisés, ses conseils amicaux mais fermes parfois pour remettre l'ouvrage dans le droit chemin et la possibilité qu'il m'a donnée d'enseigner un an à temps plein à l'université de Nancy II m'ont permis d'aboutir.

**Madame Froechlé-Chopard** a eu la gentillesse de me conseiller lorsque j'étais militaire à Aix-en-Provence, belle occasion pour moi de découvrir Nice. Ses brefs mais aussi l'invitation à son séminaire d'anthropologie religieuse de Marseille ont été l'occasion de rencontrer tous les aficionados, ou peu s'en faut, des confréries.

Mes remerciements vont aussi à mes maîtres, pour des remarques ou des encouragements, notamment **Georges Viard** et **Philippe Martin**, **Gilbert Meynier** pour d'autres raisons que je n'oublie pas, ou **Gérard Cholvy** et ses invitations aux universités d'été d'histoire religieuse qui m'ont poussé en pente douce vers l'histoire contemporaine. Merci aussi aux collègues nombreux qui, à un moment ou à un autre, ont eu leur rôle, par exemple **Pierre Parisse** et **Pierre Lefèvre** ou **Jean-Luc Demandre** pour son accueil dans *Connaissance de la Meuse*.

Les discussions mais aussi et surtout l'amitié de **Stéphano Simiz**, de **Philippe Desmette** et de biens d'autres ont enrichi constamment ce travail et m'ont permis de me démarquer d'eux ou d'intervenir dans divers colloques surtout ceux d'autres spécialités.

Je suis largement redevable aux archivistes bénévoles de nombreuses communes notamment à monsieur **Guyot** qui oeuvre depuis des années pour rendre accessibles celles de Saint-Mihiel. Je voudrai aussi associer à cet ouvrage la mémoire du **chanoine Rouyer** (†) ainsi que celle de **maître Dante Donzelli** (†) et de son épouse (†). J'ai utilisé les fiches du premier alors qu'il ne hantait déjà plus la cathédrale de Verdun mais je me souviens, à l'époque où j'étais lycéen, de sa petite silhouette et de son érudition. Le second m'a aussi autorisé, époque héroïque, à grimper dans les rayonnages de la bibliothèque bénédictine de Saint-Mihiel et à recopier dans les couloirs de la mairie, sans surveillance, les petits livrets qui m'étaient nécessaires. Il s'usait la santé, sans beaucoup de reconnaissance, dans une salle glaciale et humide afin de transmettre un humanisme auquel sa famille était attachée depuis la Renaissance.

Aux archivistes, je souhaiterais joindre les ecclésiastiques de tout poil qui sont intervenus à un moment ou un autre, mais j'en oublie beaucoup, pour un avis ou pour un registre : **l'abbé Michel** (†) de Verdun, pour ses conseils en traduction latine et bien plus, **l'abbé Collardelle**, ancien curé de Saint-Mihiel, au sujet cette vieille armoire du presbytère où nous avons trouvé le registre du Sacré-Coeur (1735-1936). Merci également aux nombreuses mamies qui détiennent, grand pouvoir, les clefs des églises et qui souriantes me les ont ouvertes.

Pêle-mêle, mais j'en oublie, je voudrais aussi citer monsieur **Voluers**, conservateur du musée de la Bière de Stenay, et les archives religieuses de cet auguste établissement, mademoiselle **Verdier**, ancienne directrice des archives départementales de la Meuse, en particulier pour le classement des fonds 16 G et 19 J, ainsi qu'à tout son personnel. Mille excuses pour avoir demandé, une décennie durant, des cotes introuvables et des ouvrages jamais consultés depuis Maxe-Verly. Je crois, hélas, que je vais continuer ! Les mêmes remerciements, et pour les mêmes raisons, s'adressent à madame **Cazin**, à mademoiselle **Bléhaut** et aux employées de la bibliothèque municipale de Bar-le-Duc (surtout pour le manuscrit du Sacré-Coeur de la mère Marie Vienot) et à madame **Ben-Lakhdar** à la bibliothèque d'étude de Verdun.

Mes amis m'ont heureusement pardonné mon côté monomaniacal et parfois ils y ont contribué. **Pascale** et **Christophe Puiseux**, par exemple, pour des séances de groupe de version latine, mais il est vrai que nous formions déjà une sorte de confrérie ou mon Alter Ego, heureusement plus Alter qu'Ego, **Hervé Piant** auprès de qui j'ai pu tester mes théories. Son scepticisme dialectique fut précieux. Les échanges avec **Hugues Marsat**, brefs de confréries contre actes d'abjurations, ainsi qu'avec de nombreux étudiants peuplent cette thèse d'anecdotes ou de références que je n'aura pas trouvées seul.

Je sais tout ce que je dois, depuis vingt-cinq ans, à **Claude Leprun**, instituteur, qui a accepté de relire une partie de ma thèse, courageusement, de toute son attention pointilleuse. Merci également à **Myriam Faure-Defer**, **Sandra Strychalski**, **Martial Bize**, **Jean Gabrion**, **Cédric Schwindt**, **Christophe Puiseux** et **Pascal Ziller** pour le même service ainsi qu'à **Virginie Boron** pour la langue anglaise.

Mes parents ont simplement été là ! C'est beaucoup. Ils désespéraient de voir ma thèse enfin achevée. Merci à mon père pour la base de donnée informatique, écrite il y a près de douze ans et toujours fonctionnelle.

Ma grand-mère pour une peu de culture traditionnelle et de religion populaire.

Enfin, toutes mes excuses à mon épouse pour ce ménage à trois, pour avoir accepté de vivre jours et nuits avec les confréries et tous ces cartons qui encombrent. Sans **Elisabeth** qui a souvent assuré l'intendance, cet ouvrage n'aurait sans doute pas été mené à terme. **Adrien** et **Marie** sont nés avant leur sœur dont le projet avait pourtant été conçu avant ma rencontre avec leur mère.

Merci enfin à l'Education nationale qui, en me faisant voyager en Meuse, m'a aidé à découvrir ses pays et ses greniers, voire parfois des fonds d'archives inespérés.

Merci à tous et notamment à ceux que j'oublie ou auxquels je pense.



## INTRODUCTION GENERALE

*« Tel est le motif qui m'a fait entreprendre ce travail d'ur et penible par la necessite d'aller fouiller dans les papiers des familles, de detterer pour ainsy dire les comptes de fabrique les uns apres les autres, de les analiser, de les confronter les uns avec les autres, de consulter tous les anciens de la paroisse ; enfin de demeler la verite dans une foule d'erreurs populaires, et de mensonges de mauvaise foy : plaise au seigneur de benir mon travail et de le faire servir a sa gloire et à l'Edification de son Eglise. »*

**Claude Nassé**, Les fondations de l'Eglise de Beauzée, 1744, p.485.

*« Bâtir autour de l'événement singulier analysé comme processus, un polygone ou plutôt un polyèdre d'intelligibilité dont le nombre de faces n'est pas défini... »*

**Michel Foucauld**, Dits et Ecrits, Tome IV, Gallimard, 1988, p.24.

*Aujourd'hui et hier.*

18 H 30 - Aujourd'hui. A la jonction de la ville-haute et de la ville-basse : l'église Saint-Antoine de Bar-le-Duc. Les fidèles de la confrérie du Rosaire et quelques curieux accompagnent le prêtre dans sa célébration de Notre-Dame des Victoires : cierges, procession, récitation du chapelet et adoration du Saint-Sacrement<sup>1</sup>. A quelques jours de là, les compagnons de saint Sébastien, qui se réunissent en l'église de Cousances-les-Forges, reproduisent une pratique séculaire en s'accordant sur le nom de celui qui aura l'honneur de garder pendant un an la statue. Mais faut-il désigner un homme ou une femme ? Un ancien ou un nouvel habitant du village ? Les Saint-Eloi de Revigny et de Laimont s'assemblent quant à eux pour introniser leur nouveau sergent et préparer la réunion annuelle de l'association : messe, bénédiction des prémices, pot de l'amitié, repas avec les familles. A Gincrey, enfin, le maire se félicite car la vieille société Saint Hubert a dépassé les 250 adhérents, bien plus que le nombre total des habitants de son village. On vient de loin, en effet, pour se faire inscrire et bénéficier de la protection du patron des Ardennes, honoré dans cette paroisse depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. A Verdun, existe aussi la confrérie Notre-Dame de la Paix, association européenne que monseigneur Herriot a érigée en 1990 dans la chapelle du village martyr de Fleury-devant-Douaumont.

Même s'ils datent pour certains de plusieurs siècles, ces différents groupes s'ignorent complètement. Les quatre premiers fonctionnent pourtant à quelques kilomètres de distance les uns des autres. Alors que les Saint-Eloi cultivent surtout un climat amical, rythmé par le banquet annuel de la compagnie, le Rosaire de Saint-Antoine est au contraire une confrérie de

---

<sup>1</sup> Participation à l'office de Notre-Dame des Victoires avec les membres de l'archiconfrérie du Rosaire de la paroisse Saint-Antoine de Bar-le-Duc (1998). Voir dans les chapitres suivants pour les références.

pure dévotion. Les membres ne se rencontrent que pour des prières à l'église ou des célébrations comme celle de Notre-Dame des Victoires. La plupart des présents ne se connaissent d'ailleurs pas entre eux et le curé éprouve beaucoup de mal à mettre un nom sur certains visages, chose impensable à Laimont où les membres se fréquentent depuis l'enfance. Ce qui demeure du vieux réseau confraternel meusien, moins d'une dizaine d'associations aujourd'hui sur près de 2500 autrefois<sup>2</sup>, illustre toutefois assez bien les deux tentations qui ont toujours coexisté au sein de ces associations, ensemble ou séparément : la sociabilité ou la dévotion.

*Le « groupe » en histoire religieuse.*

L'étude des confréries pose d'emblée la question du groupe et d'abord de la place du groupe laïc au sein de l'Eglise. Afin de répondre aux abus dénoncés par le protestantisme conquérant et lancer sa propre réforme interne, dont Pierre Chaunu nous apprend qu'elle a des racines lointaines et communes avec l'ennemi<sup>3</sup>, le Concile de Trente (1545 et 1563) s'était avant tout concentré sur une réfection des cadres : le dogme, l'épiscopat, la formation et la dignité des clercs.

L'élévation d'une nouvelle race de prélats résidents a notamment suscité de réels succès, comme le montre la biographie d'un saint Charles Borromée à Milan ou de ses homologues français : François de Sales à Annecy ou Nicolas Psaume à Verdun, mais elle ne doit pas cacher son aspect partiel et la lenteur de son application<sup>4</sup>. Cette réfection des cadres séculiers fut donc complétée par la réforme des Ordres religieux et monastiques anciens : Bénédictins, Prémontrés ou Dominicains puis par la création de ceux de la Contre-Réforme : Jésuites, Carmes déchaux ou Capucins<sup>5</sup> pour ne citer que quelques instituts masculins. Mis au contact direct des fidèles par leurs missions<sup>6</sup>, palliant les manquements passagers du clergé séculier - en attendant l'époque flamboyante des séminaires - ils jouèrent un grand rôle dans l'application concrète des décrets du concile de Trente, parfois même, comme en France, avant leur admission légale par l'autorité publique. Dès le duc Antoine, les souverains lorrains appuyèrent en revanche la Réforme catholique et ses pieux ouvriers.

On a retenu du XVII<sup>e</sup> siècle un certain nombre de personnages d'un grand charisme religieux ou d'une très grande élévation spirituelle et morale : des mystiques comme Thérèse d'Avila (qui est du siècle précédent), Barbe Acarie ou Marguerite-Marie Alacoque, les représentants de l'école française de spiritualité : Saint François de Sales ou Bérulle mais aussi Saint Vincent de Paul, plus tard les solitaires de Port Royal, ce qui a valu à cette époque le surnom de « *siècle des saints* ». Ces modèles sont présentés comme une preuve du succès de la Réforme tridentine qui a réussi à créer des hommes nouveaux. C'est oublier l'influence de ces personnages d'exception auprès des fidèles voire leur engagement personnel sur le terrain de la pastorale quotidienne. En effet, la Réforme catholique n'est pas seulement caractérisée par

---

<sup>2</sup> Nous ne comptons pas les groupes récents comme les équipes du Rosaire (actuellement en train d'être réanimées dans le diocèse de Verdun). Elles ressemblent beaucoup aux confréries même si elles ne portent plus ce nom.

<sup>3</sup> Pierre Chaunu, *Le temps des Réformes*, Rééd. Hachette - Pluriel, 2003.

<sup>4</sup> Bernard Ardura, *Nicolas Psaume - 1518-1575 - Evêque de Verdun - L'idéal pastoral du concile de Trente incarné par un prémontré*, Cerf, 1990.

<sup>5</sup> Bernard Dompnier, *Enquête au pays des frères des anges : les capucins de la province de Lyon au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, P.U. St.-Etienne, 1997.

<sup>6</sup> Louis Châtellier, *La religion des pauvres - Les sources du christianisme moderne*, Aubier - Histoires, 1993.

l'éclat d'une élite chrétienne exceptionnelle. Elle correspond avant tout au passage du projet tridentin dans la masse du peuple chrétien. Et pour ce passage, il fallait un outil : le groupe !

Les missionnaires, par exemples les fils de saint Vincent de Paul : les Lazaristes, s'adressaient alors moins à des individus isolés qu'à des groupes, notamment la communauté paroissiale dont on sait qu'elle connaît alors (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) une mutation importante dans sa propre prise de conscience et, pour reprendre l'expression de Philippe Martin, dans son désir « *d'une religion de proximité* »<sup>7</sup>. Mais au sein de la paroisse, parfois en dehors mais de plus en plus intégrée à elle, notamment dans des zones rurales comme en Lorraine, les confréries représentent le groupe par excellence.

La sociabilité, notion psychologique de sens commun, est fortement discutée par les sciences humaines depuis les années 1970. Il y a vingt ans, Maurice Agulhon réglait provisoirement le débat en la définissant comme « *la vie des groupes intermédiaires qui s'intercalent entre l'intimité du noyau familial et le niveau abstrait de l'instance politique* »<sup>8</sup>. C'est donc dans cette filiation que nous voudrions placer notre travail sur les confréries tout en en prenant bien soin de ne pas oublier les relations collatérales qu'elles entretiennent avec la famille, le clan, le milieu professionnel ou les réseaux d'amitié ainsi qu'avec les niveaux supérieurs d'organisation.

De nombreux travaux, depuis ceux initiés il y a soixante ans par le doyen Georges Le Bras, ont rendu justice aux confréries. Les recherches de Louis Châtellier sur les sodalités jésuites ont ainsi démonté, pièce après pièce, les mécanismes en vigueur au sein d'un gigantesque mouvement d'acculturation religieuse qui devait donner une unité à l'Europe chrétienne de la Réforme catholique<sup>9</sup>. En revanche, si les publications sont très nombreuses aujourd'hui dans ce domaine, elles ne l'étaient pas encore il y a une douzaine d'années lorsque nous avons esquissé le projet de cette thèse. A l'exception de la Normandie, les références étaient encore rares au nord de la Loire et notamment dans les espaces ruraux où il n'existe souvent qu'une seule association par paroisse et encore une compagnie chargée d'une multitude de fonctions, pas toutes religieuses, loin s'en faut. De même, si l'historiographie a largement décrit la capacité des confréries à changer les comportements des fidèles, on n'avait pas entièrement répondu au comment de cette réussite !<sup>10</sup> Au cœur de cette problématique, nous retrouvons donc encore une fois le groupe. Au terme de la recherche, il nous apparaît réellement comme la clef du succès des confréries et peut-être, au moins dans notre province, une des raisons qui expliquent celui de la Réforme catholique elle-même. C'est dans l'organisation de ce groupe, dans ses relations avec le milieu : géopolitique, économique, social ou culturel, dans sa capacité à faire participer l'individu, à lui donner une capacité d'initiative tout en l'influençant que se trouve, sans doute, le ressort secret du changement.

*Temps long. Une histoire sans péripéties.*

Etudiant les confréries de métier de Verdun, un érudit local du XIX<sup>e</sup> siècle parlait d'une « *Histoire sans péripéties* », au sens d'une Histoire immobile puisque chaque année ramenait

---

<sup>7</sup> Philippe Martin, *Vers une religion de proximité ? L'évolution de la carte paroissiale des archiprêtres de Saint-Avold et de Saint-Arnould au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *Les cahiers lorrains*, 1997, N°3, pp.205-230.

<sup>8</sup> Maurice Agulhon & Maryvonne Bodiguel, *Les Associations au village*, Bibliothèque des ruralistes, Actes Sud, 1981, p.11.

<sup>9</sup> Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, Nouvelle Bibliothèque Scientifique - Flammarion, 1987.

<sup>10</sup> Voir la présentation de l'épistémologie des confréries dans l'introduction de la première partie.

les mêmes usages, les mêmes habitudes, le même calendrier. Seule une approche globale du phénomène pouvait donc éclairer ce ressort secret et, pour ce faire, uniquement sur le temps long d'autant que des tendances lourdes sont très vite apparues. La carte de la pratique religieuse contemporaine due au chanoine Boulard présente l'ouest de la Lorraine comme une région « de « pratique majoritaire » cernée, vers l'intérieur du pays, par des zones de pratiques minoritaires ou de détachement<sup>11</sup>. Déjà au siècle dernier, la carte des associations agrégées à l'archiconfrérie parisienne de Notre-Dame des Victoires montrait une physionomie similaire. L'existence de phénomènes hérités d'une époque ancienne nous encourageait une deuxième fois à remonter le plus loin possible dans le passé.

Cette étude se place donc sur le temps long, c'est-à-dire dans une période de temps qui s'étend du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, sans s'interdire les références au Moyen Age (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) et au XX<sup>e</sup> siècle qui l'encadrent. Il s'agit d'abord de décrire la Réforme catholique, ses modalités et ses rythmes, à travers les confréries utilisées finalement comme une sorte de thermomètre. Mais cette investigation du monde confraternel doit se faire de la manière la plus complète et globale possible. Ainsi s'explique le titre : confréries (au pluriel) et société (au singulier) car la réussite de la Réforme catholique, dans l'ouest de l'espace lorrain, s'explique par le mariage de la société ambiante et d'une structure à succès.

*Méthode : emboîtement d'échelles et multiplication des approches.*

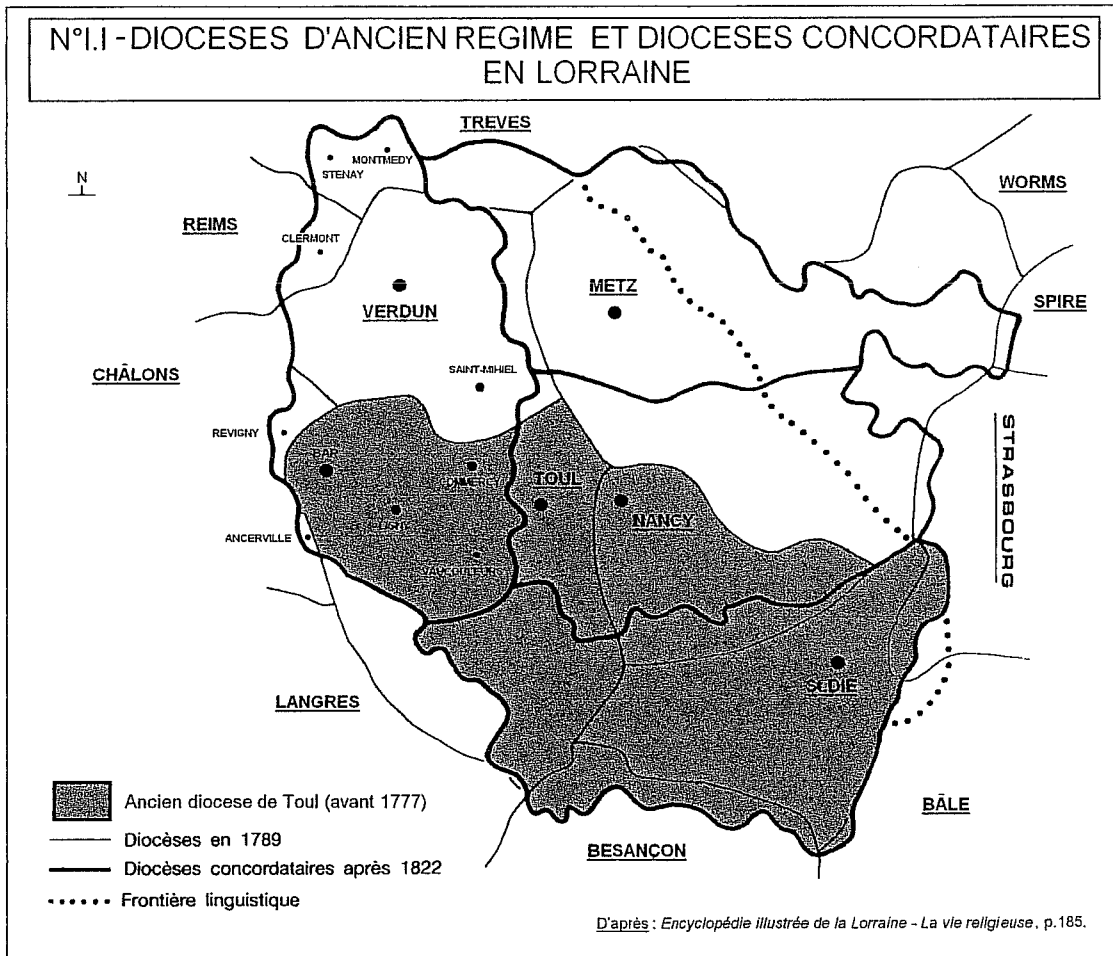
En effet, l'existence de plus de deux mille cinq cents confréries, dans le petit espace coincé entre France et Lorraine que nous avons étudié, ne pouvait nous laisser indifférent. C'est pourquoi nous avons choisi comme cadre le diocèse concordataire (ou le département de la Meuse) qui avait pour avantage de correspondre à cette région de transition remarquée dans la carte Boulard et d'avoir été conçu à partir de morceaux de six diocèses d'Ancien Régime, source de fécondes comparaisons<sup>12</sup>. Dépendant, pour l'essentiel, de la province de Trèves et de l'espace lorrain, les Pays meusiens constituent la marge occidentale des duchés et, depuis Philippe-le-Bel, un objectif majeur pour le pouvoir royal. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Charles Quint règne néanmoins sur l'extrême nord de cet espace, ce qui nous rappelle la proximité des Pays-Bas du sud.

Une difficulté conceptuelle devait pourtant être levée, celle qui provient du partage de ce corpus en deux groupes presque égaux : l'un d'un millier d'associations pour l'Ancien Régime, l'autre un peu plus important pour l'époque contemporaine. En effet, retrouver autant d'organisations au moment où progresse la déchristianisation, revenait à détruire le modèle dont nous avons dressé plus haut les grands traits : la confrérie comme ferment de la christianisation. Pirouette facile : cette région demeurerait, au début du XX<sup>e</sup> siècle, une de celles où la pratique avait le moins baissé. Les confréries auraient limité la crise. Ceci est sans doute vrai mais l'explication n'est pas totalement satisfaisante. Il faut revenir au groupe. Notre hypothèse, en fait la ligne directrice de ce travail, est qu'entre l'Ancien Régime et l'époque contemporaine, le groupe religieux - de manière plus étroite : la confrérie - a été vécu sur des modes différents notamment en ce qui concerne la capacité d'initiative laissée aux laïcs. Or, la confrérie est une interface, un outil pour articuler le monde du dehors et le monde du dedans, l'Eglise ou la foi, la société ou les attentes des fidèles.

<sup>11</sup> Voir le chapitre 2.

<sup>12</sup> Voir une présentation beaucoup plus détaillée du cadre géographique au chapitre 2.

Les confréries se retrouvent ainsi à la croisée des chemins de la tradition et de la Réforme catholique, de l'environnement géopolitique et des réseaux d'influence, des relations sociales et de l'économie, de la nature et de l'âme humaine. C'est avec l'œil du naturaliste, en envisageant ses fraternités dans leur environnement quotidien au regard des liens qu'elles ont tissés avec lui, en les étudiant au moyen des acquis de la sociologie et de la psychologie sociale que l'on espère expliquer comment elles ont pu devenir un des outils les plus efficaces de la Réforme tridentine.



Les statuts et les autres pièces réglementaires ont donc été systématiquement rassemblés mais comme révélateurs d'un projet, non comme le signe d'une réalité car la pratique montre qu'il existe une importante marge entre la norme et son application. Pour ce faire, cette étude est surtout construite à partir des sources matérielles et de milliers de petites indications mises au bout les unes des autres. Notre méthode repose donc sur l'emboîtement d'échelles, depuis les problèmes spatiaux jusqu'aux réalités les plus ordinaires, sur des approches différentes et sur un puzzle d'informations qu'il faut recoudre ensemble dans une problématique micro-historique. La lecture, après coup, du maître ouvrage de Giovanni Lévi<sup>13</sup>, nous a confirmés dans notre démarche.

La confrérie ne se contente pas de regrouper les fidèles dans un but de piété mais aussi pour faciliter l'échange et pas seulement sur une base religieuse. Dans le domaine économique

<sup>13</sup> Giovanni Lévi, *Le pouvoir au village - Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Bibliothèque des Histoires, N.R.F. - Gallimard, 1989.

d'abord, et chaque fois que cela a été possible, nous avons donc guetté les micro-circulations d'argent, de pouvoir, d'honneur, de prestige qui constituent certains des éléments de « *ces formes multiples d'échanges* » que décrit Philippe Mignard en introduction d'un colloque récent<sup>14</sup>. Selon nous, les confréries, même portées par l'Eglise, sont justement localisées dans l'espace public sur un lieu stratégique de la sociabilité populaire, un lieu chargé de gérer la circulation des biens matériels et immatériels et où venait se confronter le capital social<sup>15</sup> des individus et des collectivités. Pour ce faire, des typologies successives seront dressées ainsi que des essais de modélisation<sup>16</sup>. Néanmoins, face à une structure aussi plastique, aussi mouvante, autant déterminée par le contexte local, il s'agira de rechercher quelques régularités.

### *Une histoire de la banalité.*

Pour conclure cette rapide présentation, près de 2500 associations ont été repérées dans une région réduite mais particulière. A chaque époque, plusieurs centaines d'associations coexistent en permanence. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène anecdotique mais de quelque chose de visible, de connu, de vécu par tous les habitants. Si tous ne sont pas membre d'une fraternité, un membre de leur famille, une de leur connaissance y appartient à coup sûr. Dans leur vie, ils ont dû voir et même participer à une procession ou au service annuel de telle ou telle association voire assister à l'inhumation d'un ami conduit par ses confrères. D'ailleurs, l'ensemble des habitants bénéficie des bienfaits apportés par les associations, tant spirituels que matériels. Partons donc du principe qu'ils sont tous concernés, de loin ou de près, par les confréries. Au ras du sol, ce travail tente de révéler un des cadres importants de la sociabilité et de la vie religieuse de l'époque moderne. Rien à voir ici avec les sociétés élitistes, très actives mais secrètes étudiées par Alain Tallon<sup>17</sup> ou Catherine Martin<sup>18</sup>, ni avec l'efficacité quasi-militaire des congrégations mariales révélées par Louis Châtellier<sup>19</sup>. Dans *l'Europe des dévots*, celui-ci montre un projet à l'échelle de l'Europe, un réseau structuré d'organisations interconnectées et une spiritualité parfois de haute volée. Les confréries locales, longuement épiées, présentent le quotidien et l'ordinaire. Si le projet n'est pas très différent des prestigieuses congrégations, il avance sur un autre mode et à un autre rythme. D'une certaine manière, ces petits organismes viennent se caler, s'emboîter avec les compagnies citées plus haut avec juste une différence de niveau. Elles complètent donc d'une manière un peu anarchique, la géographie et le système de l'Europe des dévots.

### *Le cadre, le but et le moyen.*

Cette thèse s'organise donc en trois parties intitulées : « **le Cadre** », « **le But** » et « **le Moyen** », constituées respectivement de 4, 5 puis 5 chapitres. Elles correspondent à trois approches différentes du phénomène confraternel. Le premier mouvement tente de définir ce

---

<sup>14</sup> Philippe Minard & Denis Woronoff, *L'Argent des campagnes - Echanges, monnaies, crédit dans la France rurale d'Ancien Régime*, Journées d'études tenues à Bercy le 18 décembre 2000, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2003, p.6.

<sup>15</sup> Pour tout mot ou notion nouvelle, voir le glossaire en annexe 5.

<sup>16</sup> Voir notamment en annexe 4.

<sup>17</sup> Alain Tallon, *La compagnie du Saint-Sacrement, 1629-1667 : Spiritualité et société* Cerf, 1990.

<sup>18</sup> Catherine Martin, *Les compagnies de la Propagation de la Foi des origines à la Révocation de l'édit de Nantes 1632-1685*, Thèse d'histoire moderne de l'Université de Nancy II sous la direction de Louis Châtellier, 1998.

<sup>19</sup> Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, Op. Cit.

que sont les confréries - comment les trouver, comment les décrire - et d'envisager les logiques spatiales. Le deuxième mouvement est d'ordre chronologique. Il essaie de présenter le développement du réseau confraternel et de son projet, depuis la fin du Moyen Age jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. La dernière partie, plus systémique, veut enfin expliquer les raisons du succès puis de l'échec au moyen d'une série d'essais qui reprennent des notions clefs comme la fondation des associations, leur place dans l'économie d'Ancien Régime ou les mécanismes sociaux en oeuvre à l'intérieur des organisations. Cette description de l'intérieur pose enfin la question des transformations imposées en matière religieuse mais aussi des conséquences à l'époque contemporaine car pour bien comprendre le phénomène confraternel et vérifier nos hypothèses, il fallait le suivre jusqu'à ces ultimes aboutissements.

## **PRESENTATION DES VOLUMES, DES PARTIES ET DES CHAPITRES**

*La thèse se présente sous la forme de 4 volumes, 3 pour les parties : le Cadre, le But, le Moyen, outre l'introduction et la conclusion générale, et un 4<sup>e</sup> volume pour les annexes qui regroupent le tableau récapitulatif des confréries, les sources et les bibliographies, un glossaire, diverses tables mais aussi une tentative de modélisation. Ce dernier volume a en fait été conçu afin de fournir une aide à la lecture d'où une présentation à l'italienne.*

### **VOLUME 1**

#### **Introduction générale.**

#### **PREMIERE PARTIE : LE CADRE - « 2500 CONFRERIES A LA CONQUETE DES PAYS MEUSIENS »**

Chapitre 1 - 2500 confréries.

Chapitre 2 - L'ouest des Pays lorrains : des confréries au carrefour de l'Europe moderne.

Chapitre 3 - Les confréries en mouvement : une vision dynamique.

Chapitre 4 - La confrérie comme groupe.

### **VOLUME 2**

#### **DEUXIEME PARTIE : LE BUT - « LES CONFRERIES ET LA CREATION D'UNE SOCIETE CATHOLIQUE »**

Chapitre 5 - Les racines : état des lieux à la fin du Moyen Age (XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle).

Chapitre 6 - De la Contre-Réforme à la Réforme catholique : réaffirmer le dogme catholique, réformer les clercs, atteindre le peuple chrétien (Vers 1540 - vers 1629).

Chapitre 7 - Remettre le monde à l'endroit ou une physique du salut : le projet confraternel au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Chapitre 8 - Le passage à l'acte : toucher et organiser l'ensemble de la société urbaine (vers 1630 - vers 1720).

Chapitre 9 - Une deuxième réforme catholique au XVIII<sup>e</sup> siècle : les curés et les campagnes (vers 1720 - vers 1780).



## VOLUME 3

### **TROISIEME PARTIE : LE MOYEN - « LES CONFRERIES DANS LE SIECLE »**

Chapitre 10 - L'influence du monde extérieur : une anthropologie de la fondation.

Chapitre 11 - Des « prés » au « prêts » : place et rôle des confréries dans l'environnement économique.

Chapitre 12 - Au centre de l'association : Les confrères ?

Chapitre 13 - Une religion nouvelle ? D'une religion de participation collective à une piété individuelle.

Chapitre 14 - La rupture et la postérité (Vers 1750 - Vers 1950).

**Conclusion générale.**

## VOLUME 4

Annexe 1 - Tableau des confréries et reproduction de documents

Annexe 2 - Sources.

Annexe 3 - Bibliographie.

Annexe 4 - Modèles théoriques de fondation et d'évolution des confréries et des systèmes confraternels.

Annexe 5 - Glossaire.

Annexe 6 - Tables.

## ABREVIATIONS ET METROLOGIE

### **I - ABREVIATIONS.**

Les annexes 2 et 3 comprennent les divers inventaires des sources, classées par types et par lieux, ainsi que les bibliographies. Les notes sont placées en bas de page avec les abréviations ci-dessous.

#### **1 - FOND D'ARCHIVES.**

A.D. Meurthe & Moselle : Archives départementales de Meurthe & Moselle.

A.D. Meuse : Archives départementales de la Meuse.

A.D. Moselle : Archives départementales de la Moselle.

A.D. Vosges : Archives départementales des Vosges.

A.F.C.J. : Archives de France de la compagnie de Jésus.

A. Hosp. : Archives hospitalières.

A.M. : Archives municipales.

A.S.V. : Archives secrètes du Vatican.

F.A.S.H. : Fond de l'abbaye de Saint-Hubert

#### **2 - BIBLIOTHEQUES.**

B.M. : Bibliothèque municipale.

BB. Bar : Bibliothèque-médiathèque de Bar-le-Duc.

B.M.V. : Bibliothèque municipale de Verdun.

B.N.F. : Bibliothèque nationale de France.

#### **2 - REFERENCES D'OUVRAGES.**

s.d. / s.l. : Sans date / Sans lieu.

dir. : Sous la direction de.

#### **3 - PRESSE.**

E.R. = Est Républicain.

S.R.V. = Semaine religieuse du diocèse de Verdun.

#### 4 - **POUILLE.**

**Abbés Robinet & Gillant**, *Pouillé du diocèse de Verdun*, 4 tomes, 1888-1898 & 1898-1904.

Pour simplifier les références aux quatre tomes du pouillé des abbés Robinet et Gillant, nous présenterons les notes sous la forme suivante : Pouillé, Tome, Pages.

ex. Pouillé I, p.245.

## **II - METROLOGIE.**

### **1 - MONNAIES**

En règle général, nos confréries utilisent, sous l'Ancien Régime, le franc barrois comme monnaie de compte. Afin de faciliter les comparaisons, les chiffres en livres de lorraine ou en livres tournois sont, la plupart du temps, convertis en monnaie locale, ceci en fonction des données trouvée à l'intérieur des documents sur le taux de change appliqué à l'époque. Dans les autres cas, la monnaie utilisée dans les documents est conservée en l'état.

£.L : Livre lorraine.

£.T : Livre tournois.

FB : Franc barrois (1 FB = 12 gros ou 192 deniers).

### **2 - MESURES DE SURFACE.**

La **fauchée** (F) pour les prés, la **journée** (J) pour les emblavures et l'**arpent** (A) pour les bois ont une surface équivalente.

$F = J = A = 10 \text{ omées ou } 250 \text{ verges carrées} = 20,44 \text{ ares.}$

Omée = 2,044 ares.

Verges carrées = 8,17 m<sup>2</sup>.

Pour toutes les questions de métrologie, nous renvoyons aux annexes du maître ouvrage de **Guy Cabourdin**, *Terres et hommes Lorraine - 1555-1635*, Nancy, P.U.N., 1977, 2 tomes.

**PREMIERE PARTIE - LE CADRE :**  
**L'Espace - Le Temps - Le Groupe**

*« 2500 confréries à la conquête  
des Pays meusiens »*

## INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE :

### Une épistémologie des confréries

Toute étude d'histoire commence par le choix d'un sujet et d'un espace. Sauf pour certains domaines spécialisés ou des études d'ensemble réalisées à partir de sources nationales, une thèse de doctorat n'est envisageable que sur un territoire limité. Par goût et par attachement, nous étions naturellement conduits vers le Barrois ou le Verdunois. Les hasards de l'enquête et les découvertes d'archives nous ont confortés dans ce choix et nous ont menés à l'élargir encore à tout l'ouest de l'espace lorrain<sup>1</sup>. Ce qui était au début une préférence sentimentale est depuis devenue un choix rationnel car peu de travaux d'histoire religieuse avaient éclairé cette contrée située entre la France et la Lorraine. Il a fallu pour cela rencontrer les confréries qui redevaient justement, au début des années 1990, un des sujets centraux de l'Histoire religieuse de l'époque moderne<sup>2</sup>.

De même que l'Histoire religieuse, les confréries ont connu plusieurs engouements dans l'historiographie. Cette faveur a évolué en trois étapes entrecoupées par des éclipses passagères. De nombreux chercheurs locaux avaient déjà donné, à la fin du siècle dernier, qui une plaquette, qui une étude érudite sur telle ou telle célèbre association. Le contexte politique, bientôt la séparation des Eglises et de l'Etat, poussent les « ecclésiastiques historiens » à idéaliser ces cénacles dévots auxquels sont, a posteriori, attribués toutes les qualités. Certains y voient même, part delà la Révolution, un modèle hélas disparu de société hiérarchisée et corporative. Mais, le XIX<sup>e</sup> siècle n'a livré que peu d'études scientifiques sur le sujet, à l'exception de l'ouvrage fondateur de **Louis Guibert** sur les pénitents du Limousin<sup>3</sup>. Le regard de l'historien ou du « folkloriste » s'attarde alors davantage sur le pittoresque. Les pénitents du sud de la Loire sont ainsi considérés comme les témoins de ce que l'on croît être la sociabilité méridionale. En Meuse, c'est surtout au titre de souvenir ou de curiosité que les associations pieuses sont citées<sup>4</sup> ou critiquées. A l'occasion de l'exposition universelle de 1889, les instituteurs, qui rédigent leurs histoires villageoises, déplorent qu'elles soient le vecteur de nombre de superstitions cléricales. Puis, les confréries tombent dans un profond silence, doublé par la crise que connaît alors la pratique religieuse.

Il faut attendre les années antérieures à la Deuxième Guerre mondiale pour assister au retour des associations pieuses comme objet d'histoire<sup>5</sup>. Les problèmes politiques, économiques et

<sup>1</sup> **René Taveneaux**, *Le Jansénisme en Lorraine*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1960 : Note N°1 de la page 51.

<sup>2</sup> Voir la part de cette question dans le programme du GRD 1095 : **Claude Langlois** (dir.), *Histoire du christianisme - Périodes modernes et contemporaines*, CNRS - GDR 1095, 1995.

<sup>3</sup> **Louis Guibert**, *Les Confréries de pénitents en France et notamment dans le diocèse de Limoges*, Limoges, 1879.

<sup>4</sup> **H. Labourasse**, *Anciens us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés du département de la Meuse*, Bar-le-Duc, Imprimerie Constant-Laguerre, 1903, Réédition Laffitte Reprints - Marseille, 1981.

<sup>5</sup> **M. Fossoyeux**, *Le rôle social des confréries sous l'Ancien Régime*, Bulletin de la Société d'Histoire moderne, Mars 1935. **M. Fossoyeux**, *La dévotion " sensible " et les confréries aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, R.H.E., 28<sup>e</sup> année, Tome XXIII, 1937, pp.320-322. **J. Duhr**, *La confrérie dans la vie de l'Eglise*, Revue d'Histoire

sociaux des années trente renvoient sur le devant de la scène scientifique la place du groupe dans la société. C'est avant tout le fait d'historiens ou de juristes, proches de l'Eglise catholique qui sont soucieux de comprendre le détachement religieux des masses, en un mot : la déchristianisation. Fondateur de la sociologie religieuse, **Gabriel Le Bras** est de ceux-ci lorsqu'il tente, en 1941, une esquisse de l'Histoire des confréries dont il donne alors une célèbre définition. Il assigne à ses disciples un véritable plan de recherche qui mettra pourtant quelques décennies à aboutir<sup>6</sup>. En effet, les associations pieuses ne profitent pas de l'élan que connaît l'Histoire religieuse avant les années 1970 et la vague d'intérêt pour la « religion populaire » qui les voit sortir des limbes<sup>7</sup>.

Sous l'impulsion de Gabriel Le Bras et à la suite des travaux du père **Fernand Boulard** ou ceux d'**Alphonse Dupront**<sup>8</sup>, l'étude des confréries redevient un centre d'intérêt historique à l'occasion de la rencontre de deux courants : d'un côté les spécialistes de la pratique religieuse et de l'autre les tenants de la géographie du sacré. L'analyse des visites pastorales avait déjà laissé une place aux compagnies dévotes puisque les questionnaires, dépouillés par les historiens, prévoyaient parfois cette mention. Dès 1962, la thèse de **Jeanne Ferté** sur les campagnes parisiennes s'en faisait l'écho et, vingt-cinq ans plus tard, l'*Atlas des visites pastorales* donnait un aboutissement à cette approche<sup>9</sup>. Cependant, le regard ecclésiastique constitue un filtre redoutable qui peut expliquer l'intérêt variable des visiteurs et les différences d'un diocèse à l'autre, troublant ainsi notre perception du phénomène et la possibilité de comparer les régions entre elles. Le risque était alors d'assimiler comme régions à forte sociabilité celles, comme la Provence ou la Normandie, où les confréries avaient déjà été fréquemment mentionnées et décrites.

Des enquêtes locales, notamment au nord de la Loire et à l'Est, pouvaient seules trancher le débat. Au début des années 1980, une enquête du G.R.E.C.O. 2 initiée par Alphonse Dupront, coordonnée par **Michel Vovelle**, comptait ainsi utiliser les confréries comme des marqueurs spatiaux pour la réalisation d'un atlas national<sup>10</sup>. Même si cette recherche s'est quelque peu « ensablée », pour reprendre l'expression de **Marc Venard**<sup>11</sup>, elle est à l'origine de nombreux

---

ecclésiastique, Tome XXXV, Louvain, 1939, p.437. **Emile Coornaert**, *Les compagnonnages en France, du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Réédition 1966.

<sup>6</sup> **Gabriel Le Bras**, *Esquisse d'une histoire des confréries, Etudes de sociologie religieuse*, Paris, 1956, Tome II, pp.418-422. **Gabriel Le Bras**, *Les confréries chrétiennes*, Idem, Tome II, pp.423-462.

<sup>7</sup> **Claude Langlois**, *Dévotions, oeuvres et mouvements* in **Jean-Marie Mayeur** (dir.), *L'Histoire religieuse de la France - XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles - Problèmes et méthodes*, Ed. Beauchesne, Paris, 1975, pp.57-63. **Bernard Plongeron** (dir.), *La Religion populaire dans l'Occident chrétien - Approches historiques*, Ed. Beauchesne, 1976. *La Religion populaire*, Colloque international du CNRS N°576, Paris - 17-19 octobre 1977, éd. CNRS, Paris, 1979.

<sup>8</sup> **Alphonse Dupront**, *Du Sacré*, Paris, Gallimard, 1987.

<sup>9</sup> *Rituel de Toul imprimé par ordre d'illustrissime et reverendissime seigneur Monseigneur Henry de Thyard-Bissy eveque comte de Toul*, A Toul, Par Alexis Laurent - Imprimeur du Roy & de Monseigneur l'Evêque, 1700, pp.580-590 et notamment dès la page 581, l'article II. **Jeanne Ferté**, *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1695)*, Paris, J. Vrin, 1962. **M.-H. et M. Froeschlé-Chopard**, *Atlas de la réforme pastorale en France de 1550 à 1780*, Paris, 1986.

<sup>10</sup> **Michel Vovelle**, *Géographie des confréries à l'époque moderne*, Revue d'histoire de l'Eglise de France, t.69, 1983, pp.259-268. *Les confréries, l'Eglise et la cité - Cartographie des confréries du sud-est*, Actes du colloque de Marseille, E.H.E.S.S., 22/23 mai 1985, textes réunis par **Marie-Hélène Froeschlé-Chopard & Roger Devos**, *Documents d'ethnologie régionale* Vol.10, Ouvrage publié avec le concours du CNRS, G.R.E.C.O. N°2, Histoire religieuse moderne et contemporaine, pp.253-261.

<sup>11</sup> **Marc Venard**, *Les confréries en France au XVI<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle* in *Société, culture, vie religieuse aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Association des historiens modernistes, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995, pp.45.

travaux régionaux dont cette thèse. La carte du diocèse de Toul, donnée par **Louis Châtellier** à l'*Atlas de la Révolution française*, en est l'un des meilleurs aboutissements<sup>12</sup>. Synthèse de toutes les étapes traversées depuis Gabriel Le Bras et Alphonse Dupront, l'ouvrage de **madame Marie-Hélène Froeschlé-Chopard** sur la Provence montre ce que l'on pouvait attendre de l'étude des associations de dévotion<sup>13</sup>. La perspective en a été depuis inversée à la suite de l'enquête menée par **Bernard Dompnier, Marie-Hélène Froeschlé-Chopard et Philippe Boutry** sur les registres des brefs d'indulgences conservés aux Archives du Vatican<sup>14</sup>. L'étude des confréries, ayant demandé puis obtenu un bref, doit permettre de dessiner une carte et une chronologie de la Réforme catholique à l'échelle de la chrétienté, c'est-à-dire un projet qui dépasse de loin le cadre strict des associations religieuses locales.

Déjà en son temps, **Maurice Agulhon** avait intégré les confréries à une problématique plus vaste : une véritable sociologie religieuse et politique de la Provence des débuts de l'époque contemporaine. Il étudiait un transfert des catégories sociales entre les pénitents, au recrutement de plus en plus populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle, et la franc-maçonnerie naissante qui recueillait uniquement les élites<sup>15</sup>. Il devait ensuite continuer son approche par la mise en valeur de l'ensemble du phénomène associatif local<sup>16</sup>. Au même moment, **Martine Segalen** fournissait un apport particulier avec l'œil de l'ethnologue<sup>17</sup>. Au carrefour, de l'Histoire religieuse et de la sociologie, **Louis Châtellier** met lui aussi en valeur, dans *L'Europe des dévots*, un véritable projet de société diffusé par les congrégations mariales des Jésuites<sup>18</sup>. A sa suite, de nombreux chercheurs, comme **Séphano Simiz** en Champagne, ont suivi la voie de l'anthropologie religieuse et montré comment les associations avaient facilité le développement de la spiritualité voire d'une certaine conception de l'individu<sup>19</sup>. Des historiens extérieurs au domaine de la dévotion ont aussi saisi l'occasion de suivre l'exemple de Maurice Agulhon pour expliquer, entre autres, les résistances locales à la Révolution française<sup>20</sup>.

---

<sup>12</sup> **Louis Châtellier**, *Vitalité des confréries en Lorraine, fin 18<sup>e</sup> siècle ?* in **Claude Langlois, Timothy Tackett & Michel Vovelle** (dir.), *Atlas de la Révolution française*, Tome IX : Religion, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, p.22.

<sup>13</sup> **Marie-Hélène Froeschlé-Chopard**, *Espace et Sacré en Provence (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) - Cultes, Images, Confréries*, Paris, 1994.

<sup>14</sup> *Confréries, indulgences et dévotions dans l'Europe moderne - XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, **Claude Langlois**, Op. Cit., pp.40-41.

<sup>15</sup> **Maurice Agulhon**, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, Paris, 1968.

<sup>16</sup> Par exemple : **Maurice Agulhon & Maryvonne Bodiguel**, *Les Associations au village*, Bibliothèque des ruralistes, Actes Sud, 1981.

<sup>17</sup> **Martine Segalen**, *Les confréries dans la France moderne. Les charités*, Flammarion, 1975.

<sup>18</sup> **Louis Châtellier**, *L'Europe des dévots*, Nouvelle bibliothèque scientifique, Flammarion, Paris, 1987.

<sup>19</sup> **Stephano Simiz**, *Le rôle des confréries dans la dévotion des villes épiscopales de Champagne - Vers 1450 - Vers 1830*, Thèse de doctorat d'Histoire moderne de l'Université de Nancy II sous la direction du professeur Louis Châtellier, 1999. **Marie-Hélène Froeschlé-Chopard**, *De la confrérie du Saint-Sacrement au culte du Sacré-Coeur : le passage de l'homme à l'individu*, *Confréries et dévotions à l'épreuve de la Révolution*, Provence historique, Marseille 1989, Tome 39, fascicule 156, pages 135-151.

<sup>20</sup> **Jean-Pierre Surrault**, *Aux origines lointaines des attitudes face à la Révolution française : Les mentalités confraternelles en Bas-Berry - XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, *Regards sur les sociétés modernes - XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles - Mélanges offerts à Claude Petitfrère*, études réunies par **Denise Turrel**, C.E.H.V.I., Publication de l'Université de Tours, 1997, pp.429-442.

Après avoir servi à révéler les ressorts de la réforme tridentine, sa géographie ou sa chronologie, c'est plutôt comme ferment d'une certaine sociabilité<sup>21</sup>, même si le mot pose problème, que les confréries sont aujourd'hui envisagées en réponse à un vieux souhait du doyen Le Bras. L'historiographie s'intéresse aussi à l'étude du fonctionnement interne de la paroisse, le lieu où se forme justement en partie cette sociabilité. En effet, les associations ont pu servir de modèle et de support au développement de la paroisse moderne<sup>22</sup>. De la paroisse à la communauté d'habitants, deux notions qui dans la réalité ont d'ailleurs parfois tendance à se confondre, il n'y a qu'un pas. Ces dernières années, le renouveau des études rurales ou de l'Histoire économique a donc, une nouvelle fois, mis l'accent sur ces sociétés, pas toujours uniquement dévotes, que sont les confréries<sup>23</sup>.

Une faveur à éclipse a ainsi permis aux chercheurs d'accumuler des problématiques et des méthodes différentes qui vont de l'étude de la distribution spatiale des associations à l'échelle de la chrétienté à la microanalyse. Cette approche à plusieurs échelles « du christianisme de terrain » répond au vœu d'une enquête combinant les différents « niveaux » de la réalité religieuse<sup>24</sup>.

Soixante ans après le lancement des confréries comme objet d'histoire, vingt ans après l'enquête du G.R.E.C.O. 2, les publications sont abondantes. Comme souvent, ce sont des historiens médiévistes qui ont tracé la voie en brisant les frontières chronologiques traditionnelles pour plonger jusqu'au cœur d'un long XVI<sup>e</sup> siècle. Ils ont révélé l'importance des laïcs dans la vie religieuse du Moyen Age et le rôle des confréries dans l'évolution de la spiritualité<sup>25</sup>. En se limitant à l'époque moderne, de nombreuses régions de France ont aussi été couvertes : de la Provence à la Bretagne, en passant par le Bordelais, l'Anjou, le Blésois et le Vendômois, la Champagne, le Limousin, le Lyonnais, le Dauphiné ou le Saintois<sup>26</sup>. A la frontière de la Lorraine, au-delà des Ardennes, d'autres études comme les travaux de **Philippe**

---

<sup>21</sup> *Aux origines de la sociabilité moderne : les confréries*, Table ronde de Rouen, 10 juin 1993. **Claude Langlois & Philippe Goujard** (dir.), *Les confréries du Moyen-Age à nos jours - Nouvelles approches (Sociabilité - Culture & Patrimoine)*, Cahier du G.R.H.I.S. N°3, Rouen, 1995.

<sup>22</sup> **Louis Châtellier**, *Le catholicisme en France - Tome I : Le XVI<sup>e</sup> siècle*, SEDES, Regards sur l'histoire, 1995, p.59. **Eric Tisserand**, *La vie paroissiale dans les doyennés de Remiremont et d'Epinal Bruyères (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup>s)*, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1995-97, pp.71-90.

<sup>23</sup> **Serge Brunet**, *Fondations de messes, crédit rural et marché de la terre dans les Pyrénées centrales (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : Les communautés de prêtres du Val d'Aran*, Flaran 17(1995), *Acte des XVII<sup>e</sup> journées internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran*, P.U. du Mirail, 1998, pp.217-237. **Antoine Follain** (dir.), *L'Argent des villages du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Actes de colloque, Rennes, *B.H.R.* N°4, 2000. **Frédéric Schwindt**, *Un pont entre histoire religieuse et histoire économique et sociale : Les confréries et le monde rural aux confins de la Lorraine et de la Champagne*, Actes du colloque d'histoire régionale : *Vivre au village en Champagne à travers les siècles*, Reims - 10-11 juin 1999, textes réunis par **Patrick Demouy** et **Charles Vulliez**, Publication du Centre d'Etudes champenoises, Presses universitaires de Reims, 2000, pp.217-236.

<sup>24</sup> **Jean-Claude Schmitt**, *Religion populaire et culture folklorique - A propos d'une réédition : Etienne Delaruelle, La piété populaire au Moyen-Age*, Torino, Bottega d'Erasmus, 1975, *Annales E.S.C.* 1976(5), pp.941-953.

<sup>25</sup> **G.G. Meersseman**, *Ordo Fraternalitatis : confraternite e pietà dei laici nel Medioevo*, 3 volumes, Rome, Herder, 1978. *Le Mouvement confraternel au Moyen-Age : France, Italie, Suisse*, Table ronde, Lausanne, 1985, Rome, Ecole française de Rome, 1987, N°97. **Catherine Vincent**, *Les confréries médiévales dans le royaume de France - XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. Michel, 1994. **Jacques Chiffolleau**, *La Comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Age*, Rome, Ecole française de Rome, 1980, N°47. **André Vauchez**, *La spiritualité du Moyen-Age occidental - VIII-XII<sup>e</sup> siècles*, Point - Histoire, Seuil, Edition de 1994.

<sup>26</sup> Bilan de l'historiographie des confréries dans : **Marc Venard**, *Les confréries en France au XVI<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Op. Cit.



**Desmette**<sup>27</sup>, à Louvain, ou ceux sur la Suisse et le Québec commencent aussi à donner des points de repère. Encore, ne cite-t-on pas toutes les études publiées en langues italiennes ou espagnoles. Sur les 165 ouvrages répertoriés dans le catalogue de la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, l'anglais n'arrive qu'en troisième position avec 18% des titres contre 40% à l'espagnol et 22% à l'italien. L'avance de l'historiographie méditerranéenne est ainsi soulignée même si les 7%, 5% et 4% des livres français, allemands et hollandais sous-estiment largement ces différentes écoles<sup>28</sup>.

Beaucoup de ces travaux n'étaient pas encore publiés lorsque nous avons débuté notre étude. La découverte fortuite de centaines d'associations et l'intuition du professeur Louis Châtellier nous ont poussés et maintenu dans cette zone de l'Est. Il était tentant d'aller examiner la région pour équilibrer des connaissances essentiellement disponibles, alors, sur la France méridionale. Si, encore en 1995, Marc Venard pouvait écrire que : « *La Provence et la Normandie constituent d'une manière durable les deux pôles de la géographie des confréries* »<sup>29</sup>, nous avons voulu contribuer à la mise en valeur un troisième lieu, tout aussi périphérique que les deux premiers.

Depuis les travaux fondateurs, mais anciens, de **monseigneur Aimond**, qui prennent en écharpe, selon les cas, tout le Barrois ou l'ensemble du département de la Meuse<sup>30</sup>, les études scientifiques locales d'histoire religieuse sont le plus souvent des monographies limitées à un espace réduit ou à un lieu saint en particulier. C'est le cas de quelques mémoires de maîtrise et de la thèse d'**Alain Brix** sur le pèlerinage de Benoîte-Vaux<sup>31</sup>. Les Pays meusiens pouvaient donc apparaître, au début des années 1990, comme une terre relativement vierge face aux nombreuses études initiées depuis quarante ans dans les universités de Nancy et de Metz pour d'autres parties de la Lorraine<sup>32</sup>.

Des enquêtes d'envergure régionale ou nationale touchent parfois les Pays meusiens, mais de manière marginale. En effet, les travaux d'histoire religieuse, même sur le temps long,

---

<sup>27</sup> **Philippe Desmette**, *Les confréries du Hainaut et du Brabant - 1600-1800*, E.H.E.S.S.-C.N.R.S. Marseille, Séminaire d'anthropologie religieuse de Mme Froechlé-Chopard, 27/28 mars 1998 (non publié). **Philippe Desmette**, *Confréries religieuses et réforme catholique à Soignies : persistance implicite d'un christianisme populaire*, *Revue du Nord*, Lille, 1995, Tome 77, N°311, pages 511-534. **Louis Binz**, *Les confréries dans le diocèse de Genève à la fin du Moyen Age*, *Le Mouvement confraternel au Moyen-Age : France, Italie, Suisse*, Table ronde, Lausanne, 1985, Rome, Ecole française de Rome, 1987, N°97, pp.233-261. **Brigitte Caulier**, *Bâtir l'Amérique des dévots. Les confréries de dévotion montréalaises depuis le régime français*, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol.46, N°1 (été 1992), pp.45-66.

<sup>28</sup> Nous avons pris en exemple la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis qui possède l'avantage de proposer un catalogue en ligne, même si sa position géographique et géopolitique tend à surestimer la bibliographie nord ou sud-américaine en langue anglaise ou espagnole.

<sup>29</sup> **Marc Venard**, Op. Cit., p.48.

<sup>30</sup> Par exemple : **Charles Aimond**, *Histoire religieuse de la Révolution dans le département de la Meuse*, Paris, 1949, Réédition Horvath, Roanne, 1988.

<sup>31</sup> **Nathalie Reigner**, *Confréries et vie religieuse dans le doyenné de Bar-le-Duc - XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire moderne sous la direction du professeur Louis Châtellier, Université de Nancy II, 1990. **Alain Brix**, *Le pèlerinage de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, des origines à la Révolution française : étude sociologique et spirituelle*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle sous la direction de René Taveneaux, Nancy II, 1971, 3 volumes.

<sup>32</sup> **Michel Pernot**, *Etude sur la vie religieuse de la campagne lorraine à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle - Le visage religieux du Xaintois d'après la visite canonique de 1687*, *Annales de l'Est*, Mémoire N°39, Nancy, 1971. **Philippe Martin**, *Les chemins du sacré. Paroisses, processions, pèlerinages en Lorraine du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Metz, Ed. Serpenoises, 1995.

prennent pour cadre les diocèses anciens<sup>33</sup>. L'actuel département de la Meuse est né du démembrement de six de ces circonscriptions d'Ancien Régime. On envisage donc hélas souvent cette région par morceau. Ainsi, la carte des confréries du diocèse de Toul, dans l'*Atlas de la Révolution française*, apporte d'utiles renseignements sur le sud-meusien. Le nord de la Meuse est quant à lui souvent associé à des recherches sur un très large « Pays haut » qui irait des Ardennes à Trèves<sup>34</sup>.

Jusqu'à présent, il manquait néanmoins une recherche globale sur l'ensemble de la région. Plutôt que le diocèse de Verdun ou celui de Toul, les premiers résultats de nos investigations nous ont confortés dans le choix de l'actuel département de la Meuse comme cadre d'étude, ou plutôt, puisque nous sommes modernistes, l'ouest des pays lorrains<sup>35</sup>. Ce territoire, du fait de sa multiplicité d'origines, permet d'utiles comparaisons et une approche de géographie historique particulièrement intéressante.

De plus, l'étude des confréries religieuses avait l'avantage d'avoir déjà été balisée par nos prédécesseurs, même avec les restrictions spatiales citées plus haut. Au début du siècle dernier, l'**abbé Eugène Martin** leur avait réservé une large part de ses travaux sur le diocèse de Toul<sup>36</sup>. Au début des années 1980, le **chanoine Rouyer**<sup>37</sup> fut, enfin, le promoteur local de l'enquête du C.N.R.S. Ses fiches, aujourd'hui déposées, comme pour les autres départements lorrains, à l'Université de Nancy II, ont été un point de départ partiel, mais irremplaçable.

Le rappel de la genèse de ce travail, la présentation de son cadre chronologique, géographique et épistémologique, ainsi que l'analyse du corpus des 2447 confréries étudiées, doivent permettre de poser les principales problématiques qui l'animent.

---

<sup>33</sup> **Louis Châtellier**, *Traditions chrétiennes et renouveau catholique dans le cadre de l'ancien diocèse de Strasbourg - 1650-1770*, Publications près les Universités de Strasbourg, Strasbourg, 1981.

<sup>34</sup> **Maurice Noël**, *L'originalité du Pays-Haut en Lorraine* in *Woëvre septentrionale*, XX<sup>e</sup> journées d'études meusiennes, Actes réunis par Jean Lanher & Noëlle Cazin, Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 1995.

<sup>35</sup> **Frédéric Schwindt**, *Les confréries religieuses dans le ressort du diocèse constitutionnel de Verdun du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de DEA d'histoire "langues et histoire des civilisations traditionnelles de l'Europe" sous la direction du professeur Louis Châtellier, Université de Nancy II, 1993.

<sup>36</sup> **Abbé Eugène Martin**, *La dévotion à la Vierge dans le diocèse de Toul*, Nancy, 1922 et *Histoire des diocèses de Toul, Nancy, Saint-Dié*, Nancy, 2 tomes, 1901.

<sup>37</sup> **Abbé Claude Bieber**, **Professeur Jean Lanher**, **Père Serge Bonnet O.P.**, *Chanoine Jean Rouyer - 1914-1989*, Société philomathique de Verdun - Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse, 1992.

## Chapitre 1 – 2500 CONFRERIES.

*« Nous sommes des objets de l'incohérence générale... Nous sommes des morceaux d'une grande construction dont il faut plus de temps, plus de silence, plus de recul pour découvrir l'assemblage » - Antoine de Saint-Exupéry, Pilote de guerre.*

Les confréries sont des organismes vivants. Comme des « bactéries », elles naissent et meurent, se divisent puis se cachent à notre regard avant de réapparaître de nouveau. Il fallait donc les observer comme des personnes vivantes. Dans sa thèse sur la flotte de guerre de Louis XIV, Martine Accera explique sa méthode qui consiste à identifier chaque navire comme une personne pour lui appliquer, sur les conseils d'André Zysberg, la méthode prosopographique et suivre le devenir individuel et collectif des bateaux<sup>1</sup>. Avec succès, Claude Hagège fait de même avec les langues assimilées à des espèces vivantes : « (Elles) *changent, s'adaptent, s'appauvrissent, s'enrichissent. De la vie, elles ont l'instinct obstiné de continuité, puisque, même si elles meurent individuellement, elles ne cessent pas d'exister en tant qu'ensemble* »<sup>2</sup>. La même méthode a donc été appliquée afin de constituer un corpus d'un peu plus de 2400 associations. Mais comme toutes les collectivités humaines, celles-ci possèdent des contours difficiles à cerner et sans cesse fluctuants. Depuis les débuts de la recherche, le groupe n'a en effet jamais cessé d'évoluer tant quantitativement que qualitativement. En 1993, nous comptons un peu plus de 800 confréries partagées entre l'Ancien Régime et l'époque contemporaine<sup>3</sup>. Depuis, ce chiffre a été porté à 2447 et il augmentait encore chaque jour lorsque l'enquête a été arrêtée. Il est donc nécessaire d'expliquer comment ce vaste ensemble a été réuni car les conditions de la recherche expliquent en partie les résultats obtenus.

### I – A LA RECHERCHE DES CONFRERIES : LA CONSTITUTION DU CORPUS.

En 1992, la grande quantité de confréries découvertes à l'occasion d'un mémoire de maîtrise, pourtant limité à l'étude de deux doyennés du diocèse de Verdun<sup>4</sup>, nous a menés à récidiver par un D.E.A. sur le même sujet mais étendu cette fois à l'ensemble du diocèse constitutionnel. La taille du corpus et la grande quantité d'archives répertoriées nous poussaient naturellement à poursuivre l'enquête par une thèse.

<sup>1</sup> Présentation de la méthode dans : **Martine Accera**, *Rochefort et la construction navale française - 1661-1815*, L'Information historique, 1994, N°56, pp.51-56.

<sup>2</sup> **Claude Hagège**, *Halte à la mort des langues*, Odile Jacob, 2000, p.18.

<sup>3</sup> **Frédéric Schwindt**, *Les confréries religieuses dans le ressort du diocèse constitutionnel de Verdun - XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de DEA d'histoire moderne sous la direction du professeur Louis Châtellier, Université de Nancy II, 1993.

<sup>4</sup> **Frédéric Schwindt**, *Les confréries religieuses dans les doyennés de Saint-Mihiel & Hattonchâtel - 1320-1830*, Mémoire de maîtrise d'histoire moderne sous la direction du professeur Louis Châtellier, Université de Nancy II, 1992.

## A – Journal de recherche 1992-2002.

Les ethnologues et les sociologues, en général les chercheurs en sciences humaines et même les historiens anglo-saxons ont pris l'habitude de tenir un « journal de recherche », simple aide mémoire rédigé à la première personne qui devient parfois un ouvrage à part entière. Pour les épistémologues, ce document permet de retracer le fil d'une pensée et les hasards de la recherche. Pour notre compte, cette thèse est d'abord le fruit de découvertes fortuites.

### 1 – Un travail abordé par hasard à l'occasion d'un mémoire de maîtrise en 1992.

Comme beaucoup d'étudiants en quête d'un sujet, pour un premier galop d'essai, nous voulions travailler sur notre région d'origine : la petite ville de Saint-Mihiel, 6000 âmes aujourd'hui comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, au centre de l'actuel département de la Meuse. La cité s'est organisée depuis le VIII<sup>e</sup> siècle autour d'une prestigieuse abbaye, devenue une des Académies de l'Ordre bénédictin et un centre fameux de diffusion du Jansénisme<sup>5</sup>. La capitale du Barrois non-mouvant fut d'ailleurs longtemps le siège des « Grands Jours ». La cité qui arbore sur son blason ses fameuses roches calcaires du bord de Meuse pouvait être un bon sujet.

Plusieurs travaux laissaient espérer que la Lorraine, comme d'autres régions françaises, pouvait être une région à forte densité confraternelle. La maîtrise de Nathalie Reignier venant tout juste d'explorer la ville et le doyenné de Bar<sup>6</sup>, une étude sur l'autre cité ducale pouvait apporter des renseignements intéressants en deçà du fleuve. Si au départ, l'objectif fixé était seulement l'identification de quelques dizaines d'associations religieuses, de la fin du Moyen Age et la Restauration, le cahier des charges a été largement rempli grâce à la découverte de 150 organisations. Il fallait tenter d'expliquer ou tout au moins d'explorer cette floraison d'associations religieuses. Une raison scientifique justifiait donc la poursuite de l'enquête sur un territoire que nous connaissions bien.

### 2 – La grande enquête des années 1980.

En raison de leur situation géographique, les Pays meusiens donnaient un relief particulier à la découverte inattendue d'une assez grosse quantité de confréries. Les premières publications commençaient à fournir des éléments de comparaison, en privilégiant les régions périphériques du Royaume, et il semblait judicieux d'explorer ce territoire coincé entre le duché de Lorraine et la France. Une dizaine d'années après le lancement de l'enquête nationale sur les confréries par Michel Vovelle et le G.R.E.C.O. 2, les chercheurs commençaient à avoir une idée un peu plus juste de la cartographie du phénomène avec ses pleins et avec ses vides. L'enquête ne s'est donc pas complètement perdue « *dans les sables* ». Le professeur Châtellier a mis à notre disposition les dossiers réalisés pour la Meuse par le chanoine Rouyer. Malade, l'ancien promoteur meusien du pré-inventaire du patrimoine ne pouvait plus beaucoup se déplacer. Il a donc surtout constitué ses fiches à partir des sources à sa disposition à Verdun : essentiellement sa documentation personnelle, celle de l'évêché ainsi que la *Semaine religieuse du diocèse* éditée depuis 1886. Partiel donc, son premier dépouillement demeure néanmoins irremplaçable car il a débroussaillé notre ouvrage. Il cite notamment des sources perdues à la suite de son décès brutal en 1989. Grâce à son catalogue

<sup>5</sup> René Taveneaux, *Le Jansénisme en Lorraine*, Op. Cit.

<sup>6</sup> Nathalie Reignier, *Confréries et vie religieuse dans le doyenné de Bar-le-Duc - XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire moderne sous la direction du professeur Louis Châtellier, Université de Nancy II, 1990.

et aux confréries déjà repérées pour les doyennés de Saint-Mihiel et d'Hattonchâtel, le corpus est rapidement monté à un peu moins d'un millier d'associations.

A ce stade de la recherche, le travail consistait essentiellement à poursuivre celui du chanoine Rouyer en vue d'une cartographie à l'échelle du département. En effet, le G.R.E.C.O. 2 avait réparti la tâche par département, c'est-à-dire entre les diocèses concordataires. Nous nous réservons, à la vue d'une première projection, d'identifier les zones les plus intéressantes plutôt que de nous limiter d'une manière traditionnelle au diocèse historique de Verdun ou à la partie occidentale de celui de Toul.

### 3 – Où trouver des traces ? Le problème des visites pastorales<sup>7</sup>.

La manière dont cette recherche a débuté conditionne donc dès le départ son cadre, mais elle pose aussi une question de méthode. En effet, contrairement à d'autres recherches régionales, elle n'a pas pu s'appuyer, notamment pour l'Ancien Régime, sur de grandes enquêtes d'époque : visites pastorales ou rapports des autorités civiles. A cheval sur plusieurs zones administratives, le Barrois et le Verdunois ont été protégés des mesures décrétées par le pouvoir royal, entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, et placés à l'écart des mesures décrétées par le parlement de Metz en 1763<sup>8</sup>. De même, il n'existe pas de vastes catalogues de visites pastorales<sup>9</sup>. La douzaine de visites, mentionnant des confréries, ne font d'ailleurs que les citer. Les pouillés rédigés au début du XVIII<sup>e</sup> siècle s'inquiètent en fait peu des associations pieuses et ils renseignent beaucoup plus sur les questions politiques ou idéologiques<sup>10</sup>. Seule l'enquête menée par Antoine Rice, commissionné par le duc Léopold entre 1702 et 1713, aurait pu nous apporter l'équivalent de ces grandes sources en révélant le réseau à un moment précis. Mais le recours à ce document fut décevant au contraire de l'enquête réalisée à la demande de Fouché, en 1809, et des visites pastorales des années 1850-1860<sup>11</sup>. Pour la période qui va de la Restauration à la Monarchie de Juillet, un vicaire général a eu également la géniale idée de recopier la totalité de la correspondance des évêques avec les curés et les maires sur de grands registres, avec table des matières à l'appui<sup>12</sup>. A l'extrême fin de la chronologie, l'administration épiscopale devient même très pointilleuse. Les réseaux sont organisés d'une manière hiérarchique, pyramidale et il n'est pas difficile de trouver la totalité de l'organigramme dans les fonds de l'évêché ou dans ses publications<sup>13</sup>.

En revanche, pour les époques plus anciennes, c'est-à-dire au cœur chronologique de notre recherche, une autre approche était nécessaire. Il fallait aussi faire le deuil de la volonté de

<sup>7</sup> Nous profitons du journal de recherche pour décrire la constitution et surtout l'évolution du corpus archivistique qui a servi de support à ce travail et dont on peut trouver l'inventaire détaillé en annexe 2.

<sup>8</sup> **Jean-Jacques Meyer**, *Les confréries religieuses dans le ressort du parlement de Metz d'après l'enquête de 1763*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de François-Yves Lemoigne, Université de Metz, 1975. A.D.Moselle B 916 f°125-129 - Décret du parlement de Metz du 10 mai 1763 lançant une enquête sur les confréries de son ressort.

<sup>9</sup> *Répertoire des Visites Pastorales de la France - Anciens diocèses (jusqu'en 1790)*, Paris, 1983, Tome 3 (Macon-Riez) et Tome 4 (La Rochelle-Ypres-Bâle), 1985.

<sup>10</sup> **Philippe Martin**, *Débats et controverses à propos de la cartographie diocésaine - XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* in *Le Diocèse : Espace - Représentations - Pouvoirs - France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Colloque international de Blois - 13-15 novembre 1997, Université François Rabelais - Tours.

<sup>11</sup> A.D.Meurthe & Moselle B 288-298.

<sup>12</sup> Voir l'inventaire des sources manuscrites aux séries Q et V.

<sup>13</sup> Voir par exemple : **S.R.V.**, Année 1887-1888, *Chronique diocésaine - Scapulaire Notre-Dame du Mont-Carmel - Liste des paroisses où cette confrérie est canoniquement érigée*, p.88. Pour les confréries du Sacré-Coeur, une publication propre, *l'Etincelle*, permet le même résultat.

cartographier le réseau des confréries à une date fixe de l'Ancien Régime. Toute carte ne pourra en effet montrer que ce que les sources affirment avoir existé entre des époques assez éloignées. Des associations embryonnaires coexisteront, par la force des choses, avec d'autres disparues depuis longtemps.

#### 4 – L'importance de l'apport des érudits locaux. Le Pouillé du diocèse de Verdun.

Ce travail de deuil effectué, notre méthode a alors consisté à croiser deux types de sources mais des sources cette fois-ci massives : les archives spécifiques des confréries mais aussi celles à l'intérieur desquelles elles ont pu laisser une trace même infime de leur passage dans la vie des Meusiens. Les confréries sont de véritables institutions locales qui touchent à de nombreux aspects du quotidien. Même quand leurs propres papiers ont disparu, des preuves de leur existence se trouvent dans la documentation extérieure à la religion. Les historiens locaux s'en sont d'ailleurs souvent fait l'écho dans leurs écrits. Nous avons donc recherché, de manière systématique, toutes les mentions rapportées, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, par la bibliographie locale, même dans des ouvrages non spécialisés. Or, ces chercheurs du « dimanche » ont eu accès à des sources depuis perdues<sup>14</sup>. L'essentiel des archives de la paroisse de Revigny a ainsi disparu au cours d'un grand autodafé en mars 1793. Le livre de la confrérie du Rosaire de Vignot, déposé aux archives départementales de la Meuse, est à présent réduit à un bloc de charbon inexploitable. La quête des sources a parfois pu ressembler à une enquête policière comme pour retrouver l'irremplaçable registre de la confrérie Saint Sébastien de Marville, aujourd'hui entre les mains de l'ancien maire de la commune<sup>15</sup>. Il n'est malheureusement pas toujours possible de retracer le cheminement des sources citées par les auteurs. Parfois, nous avons suivi des documents à la trace sans aboutir.

Les bibliothèques locales recèlent de nombreux ouvrages anciens. La collection Maxe-Verly apporte, par exemple, l'essentiel des livrets de confréries de la ville de Bar-le-Duc pour la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Mais pour l'époque contemporaine, la profusion des publications tranche avec la faiblesse des collections. Jugés de peu de valeur, suspects de mièvrerie, ces livres n'ont pas été gardés. La recherche des sources a donc dû être complétée, au fil des ans, par la découverte de nombreux ouvrages de dévotion dans les brocantes. Les volumes qui servaient de support à la religion des confrères et surtout les livrets des confréries contemporaines se sont ensuite révélés très utiles, notamment les éditions successives du manuel des confréries du Sacré-Coeur du diocèse de Verdun<sup>17</sup>.

Un ouvrage ressort néanmoins, et de loin, de cette massive bibliographie locale : le *Pouillé du diocèse de Verdun* dont la publication, commencée en 1888 par l'abbé Robinet, fut poursuivie jusqu'en 1904 par son successeur, l'abbé Gillant<sup>18</sup>. Cet ouvrage, réalisé selon les méthodes positivistes, dresse un historique des paroisses et des maisons religieuses meusiennes à partir de l'inventaire exhaustif des sources. Nous y avons puisé la mention de plus de 420

<sup>14</sup> Nous n'avons pas cherché systématiquement l'exhaustivité mais la bibliographie locale donne la liste de ces ouvrages, classée par village.

<sup>15</sup> **Joseph Brembati**, *Autour d'un registre de confrérie conservé à Marville*, Bulletin de la société d'Histoire et d'Archéologie de la Meuse, 1994-95, pp.131-176.

<sup>16</sup> Voir les ressources de la médiathèque de Bar-le-Duc dans l'inventaire des sources imprimées.

<sup>17</sup> **Abbé A. Dion - Chanoine honoraire de Verdun**, *Manuel des associés de la Confrérie du Sacré-Coeur en union avec Montmartre*, Paris-Bar-le-Duc, Imprimerie Saint-Paul, 3<sup>e</sup> édition - 20<sup>e</sup> mille, 1910 (Voir aussi les éditions de 1921 et 1933).

<sup>18</sup> **Abbés Robinet & Gillant**, *Pouillé du diocèse de Verdun*, 4 Tomes, 1888-1898 & 1898-1904.

associations, de nombreuses cotes d'archives ainsi que de précieux renseignements sur la géographie ecclésiastique ou sur les curés.

## **B – Un phénomène sous-évalué.**

Après enquêtes d'époque, la deuxième source habituelle des recherches historiques sur les confréries est formée par les registres dans lesquelles se retrouvent transcrits, comme aujourd'hui, les statuts et les procès-verbaux des réunions, les comptes ainsi que les adhésions.

### 1 – L'évolution du « stock » d'archives au cours de la recherche et ses conséquences.

A l'exception de quelques beaux spécimens repérés pour le secteur de Saint-Mihiel, à l'occasion de notre premier travail<sup>19</sup>, il a fallu dans un premier temps y renoncer car les archives ne livraient rien de tel. De même, les séries G (clergé séculier et paroisses) et H (clergé régulier), habituelles des historiens de la religion, semblaient très minces pour notre sujet. Les catalogues des autres séries des archives départementales de la Meuse donnaient au contraire, par allusion, des centaines de petites indications sur les confréries comme la mention de l'élection d'un roi ou un contrat avec un Ordre religieux pour le service de la chapelle. Surtout, il s'y trouvait des centaines de constitutions de rente. Contre mauvaise fortune, bon cœur, nous avons décidé d'apprendre à utiliser les sources que nous trouvions. En échange de quelques beaux registres, nous avons accumulé des milliers de petites annotations qui permettaient au moins de reconstituer la cartographie et la chronologie du phénomène au moyen d'un tableau prosopographique qui reprend l'ensemble des informations datées.

Le nombre de confréries montait à 1800 organisations quand une révolution s'est produite au sien de la documentation. Les archives départementales disposaient d'une série paroissiale chaotique, car non classée, et dont la plupart des numéros étaient vides. Toute recherche était donc vouée au hasard, il n'était en effet pas envisageable de visiter les 550 cotes correspondantes à l'ensemble des localités meusiennes. En 1998, la conservatrice, mademoiselle Verdier, s'est heureusement attelée à sa refonte en lui intégrant la série provisoire J et les dépôts effectués depuis 30 ans par les communes, les paroisses et l'évêché de Verdun. Elle en a tiré deux nouvelles séries et deux catalogues qui même superficiels et provisoires ont apporté une masse considérable de matériaux à cette thèse<sup>20</sup>. Au milieu de centaines de petits documents, semblables à ceux accumulés au fil des années, se trouvaient enfin les beaux registres longtemps espérés. En inversant la méthode habituelle, ceux-ci ont pu être exploités à la lumière des renseignements obtenus auparavant sur le milieu local. Une découverte n'arrivant pas seule, cette époque fut aussi riche en trouvailles dans les bibliothèques lorraines : des manuscrits originaux et surtout quelques dizaines de livrets imprimés. Enfin, l'association des généalogistes de la Meuse a publié la presque totalité des actes de mariages du département sous la forme de fascicules communaux imprimés. Une dimension nouvelle, dynamique, s'ouvrait pour l'exploitation des listes de membres. Ce qui était possible, au cas par cas et à la suite de longs efforts pour dépouiller les B.M.S., pouvait l'être maintenant sur une plus grande échelle.

<sup>19</sup> Voir par exemple le registre des membres de la confrérie du Sacré-Cœur de Saint-Mihiel qui va de 1736 à 1936. Retrouvé par nos soins dans une armoire du presbytère de la ville, il est depuis déposé aux archives départementales de la Meuse sous la cote : 19 J 4417.

<sup>20</sup> Les séries 16 G – Archives paroissiales de l'Ancien Régime et 19 J – Archives paroissiales contemporaines. Ces sources, quantitativement énormes, seront sans doute à l'avenir une mine pour les chercheurs.

A l'issue de plusieurs remaniements de la documentation, c'est toute notre méthode de travail qui s'est retrouvée transformée et enrichie. La plongée dans le notariat, l'exploitation des sources financières et les données démographiques autorisaient une approche socio-économique des confréries, tandis que les livrets permettaient de compléter l'étude de la vie religieuse. Cette évolution a été confortée par le renouveau de l'histoire rurale et de l'histoire économique et notamment par une série de publications sur l'histoire financière des villages<sup>21</sup>.

Les phénomènes sociaux que nous avons sous les yeux nous ont enfin conduits à poser la question du groupe. La confrérie est en effet un groupe animé de forces centrifuges ou centripètes propres à ce genre d'organisation. Des rapprochements ont donc été tentés avec les études de sociologie ou de psychologie des groupes qui ont connu une relative vulgarisation depuis le milieu des années 1980. Il était en effet tentant d'adjoindre une dimension supplémentaire dans l'analyse du phénomène confraternel, en remontant pour ainsi dire de « la cave au grenier »<sup>22</sup>. La méthode d'ensemble s'est donc forgée d'elle-même, pour faire le lien entre toutes ses directions d'enquête, autour de la notion « d'emboîtement d'échelle » chère aux géographes. A l'étude spatiale des courants d'influence et à la dimension intermédiaire constituée par la sociologie religieuse traditionnelle ou l'analyse économique, s'est ajoutée une tentative d'approche micro-historique ou plutôt de microanalyse pour reprendre le mot de Jacques Revel<sup>23</sup>.

2 – Peut-on évaluer le réseau associatif religieux de l'époque moderne ? Le corpus réuni est-il représentatif ?

A la fin de cette recherche, le nombre d'associations se monte à près de 2500. Il faudra d'ailleurs expliquer les critères de choix entre ce qui est et ce qui n'est pas, selon nous, une confrérie. Mais la principale interrogation consiste d'abord dans le caractère représentatif ou non du corpus. Les sources propres à l'époque contemporaine, leur aspect massif mais peut être trompeur, laisse croire que l'essentiel du réseau a été repéré quoique des problèmes de date puissent subsister. Ainsi, beaucoup d'associations mentionnées à l'occasion d'une enquête de l'évêché de Verdun en 1902, datent sans aucun doute de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. A ces époques récentes, les dédicaces sont tributaires d'impulsions très datées. Les confréries du Saint Cœur immaculé de Marie, c'est-à-dire de Notre-Dame des Victoires, même mentionnées vers 1890 ou 1902, peuvent être attribuées sans trop d'erreurs aux décennies 1830-1850. Si nous gardons dans la base de donnée la date de la première mention et non la date hypothétique de la fondation, nous avons une bonne idée du réseau préexistant. Il n'en est rien pour l'Ancien Régime.

---

<sup>21</sup> Gilles Postel-Vinay, *La terre et l'argent - L'agriculture et le crédit en France du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, L'Evolution de l'humanité, Albin-Michel, 1998. *L'Endettement paysan et le crédit dans les campagnes de la France moderne*, *Flaran* 17(1995), Acte des XVII<sup>e</sup> journées internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, P.U. du Mirail, 1998. Antoine Follain (dir.), *L'Argent des villages du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Actes de colloque, Rennes, B.H.R. N°4, 2000. *L'Argent des campagnes*, Colloque de Bercy, 2000, A paraître.

<sup>22</sup> Voir dans la bibliographie générale la partie consacrée à ces phénomènes.

<sup>23</sup> Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles - La micro-analyse à l'expérience*, Hautes études, Gallimard - Le Seuil, Paris, 1996.



### 3 – La partie cachée du réseau confraternel.

Jusqu'à la fin de la recherche, le nombre d'associations n'a jamais cessé de s'élever. A chaque plongée dans le notariat, des dizaines de fiches nouvelles venaient rejoindre les anciennes. Une étude plus fine a achevé de nous convaincre de l'existence de plusieurs niveaux d'associations<sup>24</sup>. Certaines fugaces n'ont laissé que peu de traces, ce qui ne signifie pas qu'elles n'ont eu aucune influence sur le public. D'autres ont possédé un rayonnement réduit à l'échelle d'une communauté ou étendu à une large zone d'influence dans la région. La vision d'après les sources est donc fortement relative et subjective. Nous avons donc le sentiment que le phénomène confraternel est largement sous-évalué. A plus grande échelle, par exemple celle de la France, une recherche systématique, dans l'ensemble de la documentation disponible, pourrait changer la cartographie que nous dessinons du phénomène confraternel. Néanmoins, avec plus d'un millier d'associations pour l'Ancien Régime et plus encore pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le corpus doit être suffisamment représentatif pour permettre une étude historique fiable d'autant que les investigations ont été poussées le plus loin possible dans l'ensemble de la zone géographique concernée.

La constitution d'une base de données informatiques a donc été d'une nécessité absolue, ne serait-ce que pour rechercher des cohérences au sein d'un réseau si vaste et si compliqué à saisir. Or, ordonner des listes revient à faire des choix, parfois arbitraires, qui vont conditionner la suite de la recherche.

## II – UNE AFFAIRE DE CHOIX.

« *Que lisez-vous, Monseigneur ?  
Des mots, des mots, des mots* »  
**Shakespeare, Hamlet, II, 2.**

La constitution du corpus ayant été évoquée, il faut à présent présenter les critères retenus pour le comptage et l'enregistrement des organisations. En effet, les définitions retenues dans les ouvrages fondateurs, ne concordent pas toujours avec ce qui est perçu concrètement dans les archives.

### A – Une pluralité de mots.

Comme ceux d'autrefois, les dictionnaires actuels donnent des définitions très laconiques. Le petit Larousse se limite à une phrase et indique : « *Association religieuse ou charitable.* » Le dictionnaire de la langue française Hachette est à peine plus loquace : « *Association pieuse, le plus souvent composée de laïcs.* » Quant au dictionnaire de spiritualité, il se limite au droit canonique : « *Union spirituelle et charitable ayant pour but le soutien pendant la vie et le secours après la mort* »<sup>25</sup>. La taille réduite des définitions cache peut-être une réalité plus complexe qu'il ne semble.

<sup>24</sup> Voir notamment le chapitre 3.

<sup>25</sup> *Dictionnaire de spiritualité*, Tome II : Confrérie, p.1465.

## 1 – Qu'est ce qu'une confrérie ?

Une confusion importante demeure d'ailleurs encore aujourd'hui puisque beaucoup de personnes amalgament confréries et couvents, laïcs et réguliers, congrégations pieuses et congrégations religieuses. Les contemporains en avaient-ils d'ailleurs une idée plus exacte ? Le mot n'apparaît d'ailleurs pas avant 1762 dans le dictionnaire de l'Académie française et la définition ne changera pas de la 4<sup>o</sup> à la 8<sup>o</sup> édition : « *Compagnie de personnes associées pour quelques exercices de piété.* »<sup>26</sup> On en retient donc qu'une vision juridique des confréries et leur rôle officiel : la fonction spirituelle et charitable.

Une des raisons principales qui expliquent la confusion entretenue entre religieux et confrères provient de l'existence des Tiers Ordres. Ceux-ci sont nés au Moyen Age, à la suite des Mendicants et de la volonté d'associer les laïcs au mode de vie des religieux. Il faudra donc distinguer les Tiers Ordres conventuels des Tiers Ordres séculiers dont le plus connu, dans la région à l'époque moderne, est celui des Minimes, dédié à Saint-François de Paule.

Au contraire, le mot « archiconfrérie » ne devrait poser aucun problème. C'est en principe la première association créée autour d'une dédicace particulière qui devient une super confrérie lorsque des filiales, nous dirions aujourd'hui des filiales, viennent s'agréger à elle. En général, il s'agit d'associations prestigieuses et anciennes auxquelles la papauté a accordé de nombreux privilèges. Les Ordres religieux qui les contrôlent possèdent seuls le droit d'autoriser une association locale. L'agrégation à une archiconfrérie permet au groupe local de bénéficier des indulgences données par les papes successifs à ces organismes centraux. La tentation est cependant grande, pour les confrères, d'appeler leur compagnie du même nom que celle lointaine dont ils ont obtenu tant de faveurs. A l'époque contemporaine, ce qui n'était qu'une exception semble d'ailleurs devenir la règle. Des centaines d'associations portent le nom d'archiconfrérie accolé à leur dédicace, non seulement dans les registres mais aussi dans leur appellation quotidienne. Le cas le plus fameux est celui des confréries du saint coeur immaculé de Marie qui se répandent dans toute la France, et tout particulièrement dans l'Est du pays, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'utilisation des deux mots comme synonymes a une signification différente de celle de la période antérieure. Plus qu'à l'époque moderne, les confréries du XIX<sup>e</sup> siècle sont organisées en réseaux solidement structurés et hiérarchisés au point d'entretenir la confusion entre l'association-mère et les confréries locales.

Le nom évoque donc la nature du lien qui relie les associations entre elles mais il évolue sans cesse entre deux conceptions de ce rapport : une relation individuelle qui rassemble des chrétiens ou la correspondance entre des groupes. Les deux tendances coexistent mais la première semble l'emporter à l'ère contemporaine.

## 2 – Une réalité flottante.

Il faut distinguer le titre d'une association, une congrégation par exemple, et son nom ou sa dédicace : Saint Sébastien ou Notre-Dame. Le sens des titres, cités dans les textes d'époque, n'est pas plus assuré d'autant que, selon le contexte, les habitants utilisent des mots différents pour désigner la même organisation<sup>27</sup>. A Cousances, la confrérie de la Conception est

<sup>26</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, 4<sup>e</sup> (1762) à 8<sup>e</sup> éditions (1932-35). Jusqu'à la Révolution, l'orthographe du mot hésite d'ailleurs entre la forme en « é » et la forme en « ai ».

<sup>27</sup> **Frédéric Schwindt**, *Un pont entre histoire religieuse et histoire économique et sociale : Les confréries et le monde rural aux confins de la Lorraine et de la Champagne* in Actes du colloque d'histoire régionale : Vivre au

désignée sous le nom de bâton de la Vierge quand le scribe commis aux écritures veut désigner l'incarnation visible et sociable de l'association<sup>28</sup>. Il parle de la fabrique de la Vierge, à ne pas confondre avec celle de la paroisse, même si l'église est aussi dédiée à la mère de Jésus, quand il veut traiter des affaires financières de la confrérie, par exemple de la présentation des comptes. Puis c'est le tour de la chapelle de la Conception, quand il doit faire célébrer l'office annuel au profit des confrères. Mais qu'on ne s'y trompe pas, il n'existe qu'un seul organisme, souvent un seul responsable, mais plusieurs réalités superposées et des noms différents.

A Vaucouleurs, le même notaire du XVIII<sup>e</sup> siècle traite, en quelques actes, de la « *confrérie du Saint-Sacrement* », de « *la confrérie et fabrique* » du même nom et enfin de la simple « *fabrique* » dédiée au fils de Dieu. Les contemporains connaissent, en principe, la différence entre la fabrique, l'organisme qui administre les finances d'une paroisse, et une confrérie. Pourtant, cet exemple est très fréquent. Il pose deux problèmes : le sens à accorder au mot « fabrique » ainsi que la question du rapport entre les confréries et l'organisme qui gère les paroisses<sup>29</sup>. La même difficulté se pose également avec les boîtes des trépassés du nord-meusien<sup>30</sup>. Il s'agit soit de fraternités, soit de simples caisses d'entraide, administrées par les clercs en vue d'assurer des services mortuaires au plus pauvres. Même dans ce cas, cela n'empêche pas les scribes de les appeler parfois confréries. De même, le terme de « Charité » désigne à la fois une association, un simple bureau des pauvres ou une fondation pieuse qui rapporte quelques sous au profit des plus démunis, des malades ou des enfants. Les contemporains font rarement la distinction d'autant que la fondation peut dériver en confrérie, quand les administrateurs rédigent des statuts et recrutent des membres, ou évoluer en sens inverse, quand ce pieux mouvement s'épuise. Dans l'idéal, il faudrait donc réaliser une véritable archéologie des confréries pour retracer les étapes de leur vie, du stade larvaire de la fondation jusqu'à la coquille vide et résiduelle que constitue l'intégration ultérieure à la fabrique sous la forme d'un simple service pieux. Le plus difficile semble être donc d'apercevoir ce qui se cache derrière les mots.

### 3 – La structure derrière les mots.

De nombreux mots sont utilisés pour désigner ces groupes dévots que l'on appelle communément « confréries ». Tous les termes qui apparaissent au détour des documents ou de la bibliographie sont-ils pour autant des synonymes ? Des subtilités, variables selon les époques, doivent exister car les fondateurs, les confrères et parfois les religieux d'un couvent savent bien les utiliser pour contourner les objections d'un évêque sourcilieux<sup>31</sup>.

#### a – Des synonymes ?

En effet, certains termes sont usités dans le nom, d'autres uniquement dans les textes plus longs comme les règlements et, selon les cas, par les confrères ou par leurs ennemis...

---

village en Champagne à travers les siècles, Reims - 10-11 juin 1999, textes réunis par **Patrick Demouy** et **Charles Vulliez**, Publication du Centre d'Etudes champenoises, Presses universitaires de Reims, 2000, pp.217-236.

<sup>28</sup> Pouillé II, p.267.

<sup>29</sup> Plus généralement, l'appellation « fabrique » paraît désigner toute structure chargée d'administrer un bien ecclésiastique, un peu comme les luminaires provençaux.

<sup>30</sup> A.D. Meuse C 2289 à 2339.

<sup>31</sup> Voir plus loin l'exemple des visitandines de Pont-à-Mousson.

*Fraternité, confraternité et « boette ».*

Les vocables de *fraternité* ou de *confraternité* ne possèdent pas un sens très différent de celui de *confrérie*, formé sur la même racine. Tous trois insistent sur la sociabilité propre à ces types d'organisations mais ils sont déjà vieillis à l'époque moderne. Leur utilisation par les scribes est donc limitée dans les textes à une fonction de synonymes ou pour insister sur l'aspect charitable et donc *confraternel* de l'association. Contrairement à l'époque médiévale, ils ne se retrouvent jamais dans le titre d'une organisation au XVII<sup>e</sup> et encore moins au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais au XIV<sup>e</sup> siècle, une *frairie* comme Sainte Catherine à Verdun possède un sens plein de société d'entraide. On a déjà cité, parmi le vocabulaire archaïque, le terme de *boîte* plus généralement associé à une œuvre funéraire. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce mot désigne une caisse destinée à financer l'inhumation des pauvres. Leurs trésoriers utilisent alors fréquemment le terme de *fabrique* comme synonyme même si l'organisme visé n'a rien à voir avec l'institution qui patronne la paroisse. Mais, dans certains cas, la *boîte* des trépassés est aussi une confrérie... Chez les archers de Bar et de Behonne, trois mots et trois réalités se trouvent imbriquées au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. La *boette* forme classiquement la caisse d'entraide des associés, la *confrérie* désigne la fraternité professionnelle qui organise le tir au papegai et la *congrégation*, le volet religieux de l'association<sup>32</sup>. L'organisation est en cours de transformation et ses statuts, confirmés par une ordonnance du duc de Lorraine en 1564, mêlent des aspects archaïques à de réelles nouveautés. Il n'est donc pas anormal de voir coexister des mots différents, vivants rappels des étapes successives connues par cette organisation. Le duc utilise, quant à lui, le mot de *compagnie* car sa perception et son intérêt sont avant tout d'ordre militaire.

*Compagnie, société et collègue.*

Les expressions de *compagnie* et de *société* sont donc empruntées à d'autres domaines mais pour un sens proche de celui de la confrérie. Les sociétés de prêtres qui dérivent en congrégations religieuses (au sens donné par le clergé régulier) furent parfois à l'origine une espèce de confrérie. Les corporations de clercs, notamment les congrégations de chapelains sous l'invocation de saint Nicolas, utilisent fréquemment ce titre. Mais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le sens d'une *société* laïque se rapproche surtout de celui de l'association. De rares cas mentionnent le titre de collègue, nom donné, par exemple, au collège *des bonnes gens pour les âmes du purgatoire* fondé à Saint-Mihiel au XV<sup>e</sup> siècle. De manière pratique, le mot est lui aussi synonyme de confrérie ou d'association. Il insiste juste, dans le domaine spirituel, sur le thème de la communion des saints. Rare en français, il est néanmoins plus fréquent dans les statuts en latin pour désigner les sociétés de clercs. Si l'on trouve souvent le mot *compagnie*, il ne s'agit pas, dans l'état actuel de la documentation, de ces groupes secrets de dévots engagés étudiés par Alain Talon ou Catherine Martin. Le terme détient ici un sens bien plus modeste, proche de la fraternité professionnelle ou de la simple société pieuse. En 1634, lors de la première occupation française, la présence à Bar-le-Duc de l'intendant Antoine Barillon, également président du parlement de Saint-Mihiel, n'a semble-t-il pas donné lieu à des créations en Barrois. L'intendant est en effet la cheville ouvrière parisienne de la célèbre compagnie du Saint-Sacrement<sup>33</sup>. Pour ces derniers termes, donc, il ne faut pas chercher une structure particulière derrière les mots.

<sup>32</sup> A.D.Meuse 8 E 2 - Confrérie Saint Sébastien des archers de Bar-le-Duc et Behonne. Lettres de fondation du duc Charles III (manuscrit enluminé de 1564, sortie en 1946 et perdues) et copie de 1706.

<sup>33</sup> Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, Op. Cit., p.121.

*Corporation, guilde et jurande.*

La *guilde* ou la *corporation* ne sont pas utilisées car elles désignent exclusivement le volet professionnel des confréries de métier. Ces termes sont d'ailleurs anachroniques, le premier vocable datant du Moyen Age et le second du XIX<sup>e</sup> siècle. Même s'il est souvent difficile de séparer l'organisation civile et l'organisation religieuses des artisans, les témoins distinguent bien la *fraternité* dédiée à un saint patron et le *métier juré* ou *jurande*. Pas de confusion donc !

*Un mot et la diffusion d'une structure nouvelle : la congrégation.*

Le mot *congrégation* semble quant à lui plus chargé de sens. Il constitue l'exemple type de la vulgarisation d'un terme qui passe d'une utilisation restreinte, élitiste, à un usage commun. Dans le cas présent, ce n'est pas qu'un mot. En trois ou quatre étapes, il permet de suivre la diffusion de la structure inventée au XVI<sup>e</sup> siècle par les jésuites pour leurs collèges. Au départ, il se suffit à lui-même, c'est presque une dédicace à lui tout seul. Tout juste précise-t-on si ce pieux cénacle, de son vrai nom une *sodalité*, est dévoué à l'Annonciation, à la Conception ou à l'Assomption de la Vierge. Mais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le terme devient très fréquent dans les sources, utilisé comme synonyme de confrérie. Il paraît cependant plutôt réservé à des associations spécialisées, par exemple les congrégations qui encadrent les jeunes gens comme celle du village d'Hevillers au XVII<sup>e</sup> siècle ou celles des Marats et de Delouze au XVIII<sup>e</sup> siècle. En général, il s'agit d'organismes fondés directement par les curés. Une filiation peut donc être reconnue entre ces associations et le modèle original de la compagnie de Jésus, par l'intermédiaire des curés qui reproduisent dans leur paroisse ce qu'ils ont connu au temps de leurs études. L'amélioration de la formation des prêtres, au XVIII<sup>e</sup> siècle, est d'ailleurs contemporaine de la multiplication du terme et de la structure congréganiste dans les campagnes. Les disciples masculins et féminins de saint Pierre Fourier reprennent également le nom pour leurs propres associations, faisant écho au vieux projet de saint Pierre Fourier concernant la création d'un vaste réseau. Après la Révolution, au moment de la renaissance, le terme de congrégation devient commun. Jusqu'à l'arrivée des associations du Sacré-Coeur de Marie, à la fin des années 1830, se sera la confrérie-type des Pays meusiens.

*Vous avez dit « conjuration » !*

Le terme de *conjuration* n'est pas familier, il sent le soufre. C'est lorsqu'une association pieuse est menacée que le terme revient dans les critiques. Longtemps protégées de la législation royale « anti-confréries », par une frontière qui les place du bon côté, les sociétés locales ne sont donc pas concernées par cette appellation, souvent synonyme d'interdiction par les autorités civiles. Elle apparaît donc tardivement et seulement sous la plume des officiers du parlement de Metz, lors du lancement de leur enquête de 1763<sup>34</sup>. Les sources consultées, mais elles sont uniquement locales, ne mentionnent aucune société secrète à l'image de la Compagnie du Saint-Sacrement ou de l'Aa toulousaine. Pourtant, de 1641 à 1644, des filiales de la célèbre organisation parisienne avaient été fondées à Reims, Troyes, Dijon et Metz mais, une nouvelle fois, la frontière, même théorique, semble avoir joué<sup>35</sup>. Le seul cénacle qui peut se rapprocher de ce genre d'organisation, relève d'un autre courant idéologique : c'est la *Sainte Ligue* de Saint-Mihiel, un groupe secret de clercs et de laïcs jansénistes<sup>36</sup>. Ici, la

<sup>34</sup> A.D.Moselle B 916 f<sup>o</sup>.125-129.

<sup>35</sup> Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, Op. Cit., p.p.90-104.

<sup>36</sup> René Taveneaux, *Le Jansénisme en Lorraine*, Op. Cit., pp.146-148.

frontière protège mais ce n'est pas une confrérie, du moins pas dans le sens que nous donnons à ce mot, quoique les membres avaient peut-être le sentiment d'en constituer une ! Les études contemporaines de psychologie sociale insistent en effet fortement sur le rôle structurant du sentiment d'appartenance.

*Association et société.*

La principale distinction dans le vocabulaire semble devoir être faite entre la *confrérie* et l'*association*, terme auquel on doit pouvoir joindre, avec un sens proche, celui de *société*. L'opposition est à la fois d'ordre chronologique et thématique entre des anciennes confréries de saints ou de la Vierge et des associations plus modernes, liées à un mystère christique. Une connotation spirituelle voire le sérieux de l'organisation, séparerait les deux. Les contemporains tendent, en effet, à opposer les anciennes fraternités, un peu sulfureuses avec leur banquet annuel, et les pieuses associations de dévotion. La confrérie du Sacré-Cœur, établie en 1735, chez les annonciades célestes de Saint-Mihiel, a été érigée sous le vocable d'association mais le registre passe allègrement d'un terme à l'autre. La bulle d'indulgence papale est rédigée au profit de cette « pieuse confrérie »<sup>37</sup>. A la même époque, le livret de Notre-Dame auxiliaresse, érigée chez les Minimes de Nancy et à Loisey, utilise les deux noms auxquels il ajoute celui de *confédération*<sup>38</sup>. Au siècle suivant encore, l'auteur de la plaquette d'une classique confrérie du Cœur de Marie hésite toujours en associant les deux mots dans son titre<sup>39</sup>. Le rédacteur anonyme a-t-il voulu insister sur la redondance des termes ou sur la complémentarité du sens ? Même ambiguïté chez l'abbé Dion en 1910. Ce chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun est aussi le responsable diocésain des sociétés du Sacré-Cœur. Publiant un ouvrage à l'intention des fidèles, il lui donne pour titre celui de : « *Manuel des associés du Sacré-Cœur* », alors que la première de couverture désigne d'une manière plus complète un : *Manuel des associés de la confrérie du Sacré-Cœur en union avec Montmartre*<sup>40</sup>.

b – Les contemporains font-ils une distinction ?

En 1907, dans une communication sur la diffusion du Sacré-Cœur en Lorraine, l'abbé Eugène Martin avait déjà été amené à émettre une distinction entre confrérie et association<sup>41</sup>. Le mot association, fréquent dès le XVI<sup>e</sup> siècle, devient presque systématique au XVIII<sup>e</sup>. On a du mal à comprendre s'il est utilisé comme synonyme du mot confrérie ou s'il possède son sens propre. Pour illustrer cette idée, l'abbé Martin cite une anecdote concernant le couvent des visitandines de Pont-à-Mousson. Devant le refus de l'évêque de Toul d'agrèer leur projet de

<sup>37</sup> A.D.Meuse 19 J 4417 - Registre de la confrérie du Sacré-Coeur de Saint-Mihiel (1735-1936).

<sup>38</sup> BB.Bar 30660 - *Livre de la Sainte Confrérie ou confédération d'Amour de Notre-Dame Auxiliaresse - érigée à Munich par autorité de Feuë son Altesse Sérénissime Electorale de Bavière et confirmée par Notre Saint-Père le Pape Innocent XI le 18 août 1684, Nouvelle édition corrigée et augmentée*, A Nancy, Chez L. Beaurain, Imprimeur proche la place royale, Avec approbation, 176. BB.Bar 30661 - idem que le précédent - Nouvelle édition plus correcte que les précédentes sur l'imprimé à Lille, A Bar-sur-Ornin (sic), Chez Fs Duval, Imprimeur-Libraire, 1803.

<sup>39</sup> BB.Bar X 1/10 - *Confrérie ou Association en l'honneur du Saint-Coeur de Marie établie à Ligny*, Imprimerie de F. d'Olincourt, Bar-le-Duc, s.d., 36 p. (Vers 1840 ). BB.Bar X 1/21 - *Association pour l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement établie canoniquement dans la paroisse Saint-Antoine de Bar-le-Duc*, Bar-le-Duc, Imprimerie Constant-Laguerre & cie, 1865, in 12°, 8 p.

<sup>40</sup> **Abbé A. Dion**, *Manuel des associés de la Confrérie du Sacré-Coeur en union avec Montmartre*, Paris-Bar-le-Duc, Imprimerie Saint-Paul, 3<sup>e</sup> édition, 1910.

<sup>41</sup> **Abbé Eugène Martin**, *Contribution à l'étude de la dévotion au Sacré-Coeur dans le diocèse de Toul, Semaine religieuse du diocèse de Nancy & de Toul*, Nancy, Crépin-Leblond, 1907.

confrérie du Sacré-Cœur, en raison de la possibilité d'admettre des personnes extérieures au cloître, elles changent un mot des statuts en remplaçant juste « confrérie » par « association ». L'association signifierait donc l'absence de vie sociable au sein de l'organisation ainsi qu'une attitude spirituelle plus personnelle, plus individualiste de la part des confrères. Conscient de la difficulté, l'abbé Eugène Martin réunit tout, à la fin de sa vie, sous le même terme générique *d'œuvre*<sup>42</sup>.

A l'époque contemporaine, au début du XX<sup>e</sup> siècle en particulier, le droit canon définit l'association essentiellement par deux critères : l'accord du Saint-Siège ou de l'Ordinaire sous forme d'une érection canonique et la personnalité morale<sup>43</sup>. Mais, il s'agit ici de la définition juridique, non de l'usage courant. Il donne de même un sens générique à l'association qui rassemble sous le même titre les Tiers Ordres séculiers, les confréries et les unions pieuses « *ne s'appelant que du nom commun d'associations* »<sup>44</sup>. Les archiconfréries sont distinguées classiquement par leur droit d'agréger des filiales et les tertiaires sont définis, tout aussi habituellement, comme « *des fidèles qui, en restant dans le monde, se placent sous la direction d'un Ordre religieux, pour en puiser l'esprit et arriver plus facilement à la perfection chrétienne, par la pratique de certaines règles adaptées à la vie séculière* ». Mais le code indique qu'un Tiers Ordre peut comprendre diverses associations particulières<sup>45</sup>. Il appelle enfin confréries : « *des associations qui, outre les œuvres de piété ou de charité qu'elles peuvent avoir pour but de réaliser, se proposent aussi de rehausser l'éclat des cérémonies cultuelles* »<sup>46</sup>. Sans définition propre, la catégorie des pieuses unions est enfin assimilée aux confréries. Rien donc, que de très classique. Dans les années 1920, le Nouveau Code canonique reprend les définitions anciennes fixées par une histoire pluriséculaire. Gabriel Le Bras s'en écarte d'ailleurs bien peu pour présenter sa vision de la confrérie en 1940. Un certain flou règne donc sur les marges du phénomène associatif catholique : problème du mot « association », absence de définition de « l'œuvre », si ce n'est des recommandations de prudence, et une présentation idéale des confréries. En effet, la définition insiste sur les œuvres de piété et sur leur rôle pour élever la splendeur du culte, vieille tendance qui consiste à souligner la fonction surrogatoire des confréries.

#### *A chaque contenant son contenu ?*

Une des distinctions possibles entre les structures, notamment aux périodes plus anciennes, provient ainsi de la nature du lien confraternel et du degré d'intériorisation. La vie religieuse serait vécue au sein des associations sur un mode plus personnel et plus individuel tandis que les confréries conserveraient une forme de religiosité plus collective, celle là même qui est condamnée par les visiteurs du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles. Tandis que les confréries insisteraient sur la participation et sur l'accumulation d'actes extérieurs, les associations réorienteraient les fidèles vers une vie plus spirituelle. Le débat sur le sens du mot n'est pas neutre puisqu'il se greffe sur un autre. Chaque dédicace cache-t-elle une forme d'organisation

<sup>42</sup> **Abbé Eugène Martin**, *Petite histoire religieuse de la région lorraine*, Nancy, 1932. Beaucoup d'auteurs ne retiennent comme vocation des confréries que l'augmentation du culte. Aussi, l'utilisation du terme pour désigner d'autres objets, par exemple le catéchisme avec les associations de la Doctrine chrétienne, leur paraît abusive. Victime d'une vision qui se limite au droit canon, ils ne remarquent pas que les associations détiennent, dans les faits, toujours une multitude de fonctions.

<sup>43</sup> **Chanoine Barguillat**, *Droits et devoirs des curés et des vicaires paroissiaux*, Paris, Gabriel Beauchesne, 12<sup>e</sup> édition, 1920 : article 385.

<sup>44</sup> *Idem* : Article 393.

<sup>45</sup> *Idem* : Article 394.

<sup>46</sup> *Idem* : Article 398.

et une spiritualité propre ? C'est l'objet de ce que nous appelons « la controverse de Marseille », en fait une discussion née au sein du séminaire d'anthropologie religieuse de madame Froeclé-Chopard<sup>47</sup>.

Nous pensions, en effet, que derrière n'importe quel titre donné à une confrérie, tant le type d'organisation (confrérie, association, compagnie...) que sa dédicace (Rosaire, Saint-Sacrement, Saint Sébastien...) se profilait une même structure et à la longue une vie religieuse semblable. Marie-Hélène Froeclé-Chopard défendait quant à elle le parti contraire. Lorsque les divers types de confréries ont été créés, par exemple celles du Rosaire par les Dominicains ou les congrégations mariales par les Jésuites, c'est en fonction d'un projet propre. Le choix du nom est lié à cet objectif initial. Au niveau local, le choix de l'organisation et du titre ne peut donc être neutre, notamment lorsque l'influence des Ordres qui portent cette dévotion est déterminante. Les instigateurs de la confrérie du Rosaire de la citadelle de Stenay, vers 1605, n'ont pas choisi au hasard une confrérie de la Vierge destinée à combattre les protestants. Ils font adhérer tous ceux qui se convertissent au catholicisme, entre les mains du prier dominicain, comme pour donner à celle-ci un caractère public et irréversible. Le curé qui veut réformer sa paroisse privilégie une dévotion qui concorde avec ses propres buts et avec la spiritualité qui lui est la plus familière, en général, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, celle qui lui a été inculquée au séminaire. Mais, il ne peut pas toujours faire ce qu'il veut et il doit prendre en compte des contingences locales. En 1722, sous l'influence des habitants, le jeune et dynamique curé de Châtillon-sous-les-Côtes doit ainsi fonder une confrérie de saint Nicolas avec élection des rois, rubans et brioche bénies. Ce n'est que plus tard, au moyen d'une très habile stratégie, qu'il peut développer les associations de la Vierge et du Saint-Sacrement qu'il avait initialement en projet<sup>48</sup>.

*Une voie médiane : la théorie de l'offre et de la demande.*

Une voie médiane peut permettre de réunir plutôt que de départager les tenants des deux hypothèses de la controverse marseillaise. Une variable importante semble être la localisation de l'organisation. En ville, le nombre de confréries et la concurrence entre elles assurent à chaque association la chance de conserver son originalité. Les religieux ont aussi le souci très vif de multiplier et de diversifier leur *offre*<sup>49</sup>. Les équipements urbains apportent enfin un certain nombre d'avantages aux habitants de la ville. Mais à la campagne, quand il n'existe qu'une confrérie, celle-ci cumule toutes les fonctions tant religieuses que profanes. La fabrique de la ville est plus riche et donc assez indépendante tandis que celle du village ne subsiste souvent que par l'apport des fonds de la société pieuse. Au bourg, à l'exception des congrégations de chapelains, les associations deviennent rarement de grands prêteurs d'argent. Les espèces y sont plus abondantes et des particuliers, des couvents ou des notaires avisés maîtrisent largement le marché financier. Dans les petites localités, en revanche, la confrérie est le seul organisme à accumuler des capitaux et donc à pouvoir les prêter<sup>50</sup>.

<sup>47</sup> A l'occasion des journées d'étude du séminaire d'anthropologie religieuse de madame Froeclé-Chopard (EHESS-CNRS Marseille) consacrées aux confréries et livres de piété, les 27 et 28 mars 1998.

<sup>48</sup> Frédéric Schwindt, *L'idée d'initiative dans les fondations et le fonctionnement des confréries des pays meusiens*, *Annales de l'Est*, N°1/2000, pp.57-74.

<sup>49</sup> Voir le chapitre 6.

<sup>50</sup> Frédéric Schwindt, *Un pont entre histoire religieuse et histoire économique et sociale*, Op. Cit., pp.217-236. Frédéric Schwindt, *Trouver de l'argent : le crédit rural et les confréries sous l'Ancien Régime en Barrois*, Société des lettres de Bar-le-Duc, 2000.



Au début, le choix de telle ou telle confrérie relève donc sans doute d'une réelle volonté d'apporter au village une forme nouvelle de dévotion car les fondations apportent régulièrement les nouvelles modes au cœur des campagnes. Mais ce « turn over » confraternel est des plus difficiles à analyser. En effet, même quand la dédicace apparente est en pointe de l'actualité religieuse du moment, par exemple le thème du Sacré-Cœur au XVIII<sup>e</sup> siècle, les sources livrent sur le fonctionnement des informations identiques aux autres associations. Cela provient peut-être de la nature de la documentation car on ne trouve pas, pour les campagnes, ces livrets de confréries urbaines qui détaillent la vie spirituelle des confrères, ni aucune liste d'adorations, mais surtout des archives économiques. Il semble néanmoins qu'un phénomène de lissage intervient. Même en ville, le temps apporte une usure. Le zèle initial est ramené à la norme commune, routinière pour le fonctionnement et la vie religieuse. Inversion d'échelle, le mouvement est plus ample et plus rapide à la campagne. Une fois passé l'élan fondateur, l'organisation ayant à remplir toute une série de fonctions d'ordre communautaire, elle s'approche d'un modèle simple et général. Ainsi, à Chassey, la baronne de Choiseul implante au XVII<sup>e</sup> siècle une organisation venue de son Pays haut natal, une confrérie de saint Sébastien, mais celle-ci adopte rapidement l'allure d'une confrérie à bâton, semblable à celle que patronne alors son mari<sup>51</sup>.

Si le regard des gens a pu changer, évitons néanmoins l'anachronisme de l'abbé Guillaume qui donnait des confréries une vision idyllique et corporatiste en 1858 : le lieu privilégié d'une union des classes et le moyen inventé sous l'Ancien Régime d'un rapprochement des riches et des pauvres, fondus dans une profonde égalité religieuse, condition nécessaire de l'ordre social et du salut<sup>52</sup>. Le débat n'est donc pas tranché, tant en ce qui concerne le sens des mots que pour l'obtention d'une définition opératoire. On voit bien que ce qui est en cause n'est pas tant la signification du terme confrérie, finalement assez générique, que l'identification d'une structure de sociabilité à cheval sur le monde profane et l'univers religieux. Quel que soit la dédicace, c'est souvent dès la fondation que sont adoptés des règlements aux obligations religieuses minimales. La vie réelle de la confrérie se concentre alors dans des limbes, un espace non-officiel en droit mais bien concret pour les habitants, quelque part entre la religion, le non dit des statuts et les besoins de la communauté d'habitant.

## **B – La théorie : une pluralité de définitions.**

*« Délimiter, c'est définir, analyser, reconstruire et, en l'occurrence, choisir, voire adopter une philosophie de l'Histoire » - Fernand Braudel, La Méditerranée.*

Plus ou moins en accord sur les origines du phénomène confraternel, les historiens, pas plus que les juristes (tant civils que canonistes) ne donnent pourtant une définition identique.

### 1 – Les confréries selon le droit canon et le droit civil d'Ancien Régime.

Sous l'Ancien Régime, le conseiller au présidial d'Orléans, Jousse, a donné un traité réputé sur le gouvernement spirituel et temporel des paroisses qui présente le point de vue habituel des autorités civiles : « *les confrairies sont des associations ou des assemblées de personnes*

<sup>51</sup> Voir au chapitre 10.

<sup>52</sup> Abbé Guillaume, *Confréries à Gondreville, à Rosières-aux-Salines et à Lenoncourt*, Nancy, Imprimerie A. Lepage, 1858, p.4.

*réunies en corps dans une église ou un autre lieu pour y pratiquer des actes de dévotion* »<sup>53</sup>. Cette remarque montre bien que le pouvoir veut d'abord maintenir l'ordre interdire les réunions illicites. D'ailleurs, le juriste cite dans sa démonstration tous les textes issus de la législation royale qui encadrent la vie des associations notamment les ordonnances de Villers-Cotteret (art 185 & 186), d'Orléans (art 10), de Moulins (art 74) et de Blois (art 37) qui les défendent quand elles n'ont pas reçu de lettres patentes. Encore en 1666 et en 1739, deux édits royaux et de multiples arrêts du parlement de Paris prolongent la législation du XVI<sup>e</sup> siècle - sans doute parce qu'elle avait été peu appliquée - en interdisant à toutes personnes « *de faire aucunes assemblées illicites, ni confréries, congrégations et communautés à Paris et partout ailleurs, sans la permission du Roi et sans lettres patentes* ». Lorsqu'une confrérie est établie par lettres patentes, l'équivalent civil de l'érection canonique, elle devient un corps d'Etat « *susceptible de tous les mêmes droits que les autres communautés légitimement établies* ». Ainsi, les donations faites à des compagnies érigées sans lettres patentes sont nulles mais les anciens propriétaires ne peuvent les récupérer - ce qui fait réfléchir à deux fois - car ils doivent être transmis à la fabrique. Cependant, il existe des associations pieuses qui sans pouvoir justifier d'un document officiel sont tolérées comme les confréries du Saint-Sacrement ou celles de la Vierge. Néanmoins, le droit place les sociétés religieuses sous tutelle par le droit. Leurs papiers doivent être déposés à la fabrique ou chez le curé qui les communique aux officiers selon leurs besoins. Aspect plus positif, les dirigeants doivent être élus sans quoi ils ne peuvent engager d'argent, ni constituer aucune somme. Cependant, il est bien noté que les femmes ne peuvent être désignées alors que beaucoup d'associations, comme les Charités, sont déjà presque entièrement féminisées. Peut-être envisage-t-on une simple nomination par le curé ? Ces officiers doivent rendre compte de leur gestion devant un conseil formé du curé et des marguilliers, ce qui place la société pieuse en position de subordination. Enfin, la paroisse est reconnue comme la maîtresse en matière de culte puisque les activités de l'association, même autorisées par les statuts, ne peuvent avoir lieu le dimanche et les jours de fête. Quant aux Charités, le jurisconsulte reprend presque mot pour mot les règlements de saint Vincent de Paul, en séparant par exemple bien le domaine des femmes et celui des hommes. Le droit civil d'Ancien Régime vise donc à encadrer strictement le fonctionnement des confréries et il vient au secours des paroisses en établissant une stricte hiérarchie : la confrérie est un organe de la paroisse mais en aucune façon un organisme concurrent.

Certes, l'essentiel des Pays meusiens échappe à la loi du Roi de France, mais ces textes révèlent l'ambiance générale du XVIII<sup>e</sup> siècle qui se dresse contre l'existence des associations religieuses. D'ailleurs, l'appel aux juridictions françaises progresse régulièrement à l'époque, puisqu'un certain nombre d'affaires opposant les curés et les confrères se terminent devant le parlement de Paris. Ainsi, vers 1700, le curé de Damvillers François Montignon et le procureur du roi s'affrontent au sujet de la Charité du lieu<sup>54</sup>. Peu avant la Révolution, à Passavant en Argonne, la prévôté ayant donné raison au curé qui venait de dissoudre une ancienne confrérie de filles pour fonder sa propre congrégation, les adhérentes soutenues par leurs familles obtiennent le soutien du parlement de Paris, ce qui prouve que la justice du Roi ne faisait pas que condamner les associations locales.

<sup>53</sup> BB.Verdun - Fond théologique G.125 - M. Jousse - Conseiller au présidial d'Orléans, *Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses, où l'on examine tout ce qui concerne les fonctions, droits et devoirs des curés, marguilliers*, Paris, 1769, In.12<sup>o</sup>, pp.200-233..

<sup>54</sup> B.N. Tolbiac - 4 - FN - 8181 - *Mémoire pour Me Saintin Hurault, procureur du roi en la prévôté de Damvillers, défendeur, contre Me François Montignon, prêtre curé du même lieu, demandeur au sujet de la confrérie de la charité de Damvillers*, s.d., s.l., In 4<sup>o</sup>, 8 pages (vers 1700).

La législation révolutionnaire n'arrive cependant pas par hasard, les parlements et notamment celui de Metz, dès 1763, développant un discours très critique<sup>55</sup>. Des décennies plus tard, en 1829, l'abbé Affre publie son propre traité de l'administration temporelle des paroisses<sup>56</sup>. Il reprend les définitions classiques et les règles habituelles du droit civil et du droit canon. C'est à l'évêque d'instituer les confréries et celles qui ne sont pas reconnues par la loi ne peuvent recevoir de dons. En fait, la plus grosse partie du traité concerne les fabriques et elle explique comment celles-ci doivent procéder pour récupérer les anciens biens des associations pieuses dissoutes pendant de la Révolution. Le XIX<sup>e</sup> siècle voit les compagnies religieuses se transformer en organismes de pure dévotion : « *Tout ce qui concerne les confréries se réduit à leurs exercices de piété, que l'évêque seul a le droit de régler.* » Les associations ont perdu leurs propriétés et les nouvelles donations sont gérées par la fabrique ou le curé.

## 2 – Les définitions successives depuis celle du doyen Le Bras.

Les premières études sur les confréries ont été réalisées par des juristes, souvent des canonistes, ou par des ecclésiastiques, parfois les trois à la fois. Les premières tentatives de définition ont donc été très conditionnées par les spécialités de leurs auteurs. La plus célèbre, donnée en 1941 par Gabriel Le Bras, ne nécessite ainsi ni commentaire, ni paraphrase :

*« Familles artificielles dont tous les membres sont unis par une fraternité volontaire, les confréries ont pour objet de satisfaire dans un cadre étroit les plus poignants besoins du corps et de l'âme. »*<sup>57</sup>

En raison de sa simplicité, cette définition fut constamment reprise dans les travaux ultérieurs, mais on oublie souvent que le promoteur français de la sociologie religieuse ajoutait ensuite quarante pages pour décrire la complexité de la réalité. Dans ce labyrinthe, il fixait comme objectif, aux juristes et aux historiens, la recherche de quelques régularités. Mais, peu avant lui, un de ses collègues avait déjà proposé une définition en trois points centrée sur les buts avoués de la compagnie dévote<sup>58</sup> :

- 1 - La confrérie a un but religieux sous la direction de l'Eglise.
- 2 - Elle propose un projet d'encadrement des fidèles.
- 3 - Elle répond à un besoin.

S'il ne méconnaît pas la demande provenant de la masse du peuple chrétien, Duhr définit la confrérie par le haut, c'est-à-dire par rapport au projet global de la catholicité et en fonction d'un lien hiérarchique avec les autorités religieuses. Même si ses références sont en majorité médiévales, notamment Latran IV en 1215, il est possible de faire une lecture moderne de cette définition à l'aune du concile de Trente et de la Réforme catholique.

<sup>55</sup> A.D.Meurthe & Moselle B 916 f<sup>o</sup>.125-129 - Décret du parlement de Metz du 10 mai 1763.

<sup>56</sup> BB.Verdun Fond théologique G.127 - M. L'Abbé Affre - **Vicaire général du diocèse d'Amiens**, *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, 2<sup>e</sup> Edition revue et augmentée, Paris, Librairie d'Adrien Le Clerc et Cie, 1829, pp.305-306.

<sup>57</sup> **Gabriel Le Bras**, *Les confréries chrétiennes - Problèmes et propositions*, R.H.D.F.E., 1940-1941, p.310. Cet essai a été plus tard réédité par ses disciples dans ses : *Etudes de sociologie religieuses*, Paris, 1956, Tome II, p.423.

<sup>58</sup> **J. Duhr**, *La confrérie dans la vie de l'Eglise*, *Revue d'Histoire ecclésiastique*, XXXV, Louvain, 1939, p.437.

En 1912, une génération avant Gabriel Le Bras, l'abbé Eugène Martin proposait en revanche pour le diocèse de Toul une définition en douze critères qui insistait beaucoup sur l'aspect matériel et administratif :

« Une association de fidèles (1), pourvue d'un lieu de culte (2), d'un chapelain ou aumônier (3), d'un patrimoine (4) et d'un conseil d'administration (5) qui était élu (6) par les membres, possédant la personnalité civile (7), érigée par l'autorité épiscopale (8), ou d'accord avec elle, pour exercer suivant des règlements déterminés (9) des oeuvres de piété et de charité (10) et pour faire profiter plus spécialement ses affiliés de la protection (11) du Seigneur, de Notre-Dame ou d'un saint, comme aussi des mérites et des suffrages (12) de leurs confrères. »<sup>59</sup>

Pragmatique, l'historien du diocèse de Toul a résumé l'ensemble des facettes entrevues dans les archives. Ayant en tête les statuts synodaux et le droit canon, il privilégie une vision ordonnée de la confrérie canoniquement érigée. C'est le regard d'un clerc qui correspond peut-être à la réalité du XVIII<sup>e</sup> siècle même si de nombreuses associations ne remplissent pas encore toutes ces obligations légales. Si sa définition n'oublie pas le volet matériel, elle peut sembler artificielle. Ces douze critères se sont-ils jamais retrouvés objectivement réunis. Atemporelle, la définition écrase et oublie aussi la chronologie. L'érection canonique est ainsi une notion floue ne se précise très lentement dans l'esprit des confrères. La personnalité civile, nette au XVIII<sup>e</sup> siècle, est plus difficile à cerner aux époques plus anciennes. Enfin, l'existence de biens matériels n'est plus du tout d'actualité au XIX<sup>e</sup> siècle.

Néanmoins, ayant posé ses critères, comme d'autres un idéal-type, l'abbé Martin peut distinguer deux catégories d'associations pieuses : les confréries *fondées* et les confréries à *dévotion*<sup>60</sup>. Les premières remplissent les obligations légales contenues dans les statuts synodaux et disposent de revenus fixes, les autres aux origines incertaines, subsistent grâce aux dons et *cueillettes* diverses, selon le bon vouloir des paroissiens. Sa définition ne dit donc pas ce que c'est qu'une confrérie mais elle trace une ligne de démarcation entre deux réalités et deux perceptions : le vécu des communautés d'habitants et le projet des clercs. Plus près de nous mais d'une manière semblable, Marc Venard a enfin tenté une typologie des formes associatives, en distinguant *confréries d'intercession* et *confréries de dévotion* au moyen d'une grille de lecture plus spécifique<sup>61</sup>.

La tentation est donc forte de ne garder que la définition la plus courte et la plus générale, c'est-à-dire celle du dictionnaire. Une autre méthode, mais qui revient peut-être au même, est d'étudier les cas limites, ceux qui ont posé le plus de problèmes, pour affiner peu à peu la définition large posée dans un premier temps.

<sup>59</sup> Abbé Eugène Martin, *Essai sur les confréries de dévotion dans le diocèse de Toul*, Op. Cit., p.219. Les chiffres et les parties soulignées sont de nous.

<sup>60</sup> Idem, p.235.

<sup>61</sup> Marc Venard, *Qu'est-ce qu'une confrérie de dévotion ?*, *Les confréries, l'Eglise et la cité - Cartographie des confréries du sud-est*, Actes du colloque de Marseille, EHESS, 22/23 mai 1985, textes réunis par M.H.Froeschlé-Chopard & Roger Devos, *Documents d'ethnologie régionale* Vol.10, Ouvrage publié avec le concours du CNRS, GRECO N°2, Histoire religieuse moderne et contemporaine, pp.253-261. Marc Venard, *Les confréries en France au XVI<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle* in *Société, culture, vie religieuse aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Association des historiens modernistes, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995, pp.48-49.

## D – Après les mots, les choses : en pratique un phénomène complexe et pluriel.

A défaut d'une définition générale utilisable de suite, pourquoi ne pas forger notre propre axiome en fonction de l'expérience. Poursuivant sa délimitation du phénomène confraternel, aux accents de programme de recherche, Gabriel Le Bras cherche à synthétiser l'ensemble du réel sous un même drapeau mais il ne nie pas la diversité. S'il guette quelques régularités derrière la variété, c'est d'abord par l'étude des rapports entre la vie intérieure des confréries et le monde extérieur qu'il l'entreprend :

*« De cette dignité, elles n'ont point pleine conscience, et les historiens locaux identifiant leurs traits menus, abordent rarement tous les problèmes résolus en chaque ville, en chaque village, par l'association des chrétiens. Puisque nous n'avons point les éléments d'une synthèse, notre dessein est d'offrir un plan de recherche à la compagnie nombreuse de nos érudits, pour qu'ils préparent un chapitre quasiment inédit de l'histoire du droit et de la civilisation. Ce qui surprend d'abord, dans les confréries, c'est la variété de leurs apparences et de leurs vocables. Conjurations, fraternités, compagnies, et sous chacune dénominations que toutes les langues ont inventées, des intentions bigarrées, des rivalités de préséance, des costumes de toutes couleurs. Dans une esquisse du développement des formes, nous tâcherons de reconnaître aussi bien les buts communs et permanents, les raisons historiques de la diaprure, et comment les modalités innombrables répondent aux besoins multiples, changeants des fidèles, aussi bien que de la Chrétienté.*

*Ce grand travail d'adaptation historique suppose une vigoureuse discipline intérieure. Chaque confrérie a dû modeler son régime, le modifier selon ses propos et surtout selon les temps. Quels sont les traits analogues de tous ces groupes et de chaque catégorie, les variations temporelles et locales, les ressemblances et les contrastes avec les institutions séculières ?*

*Enfin, les sociétés au milieu desquelles se fondent et prospèrent les confréries, quel accueil leur ont-elles ménagé ? Quelle est la tradition des rapports entre l'Eglise, l'Etat, sociétés nécessaires, et ces groupements spontanés qui se partagent leurs sujets? »<sup>62</sup>*

1 – Définir : un phénomène pluriel souvent masqué par l'utilisation d'enquêtes ponctuelles qui écrasent les différences.

Les réseaux de confréries, malgré de troublantes permanences, sont en perpétuelle adaptation. Les associations elles-mêmes changent souvent. De nouvelles sociétés sont érigées et leur rôle évolue en fonction des influences extérieures et des besoins locaux. Il ne s'agit pas d'une forme de sociabilité unique mais d'un ensemble de groupes très différents. Les enquêtes d'époque, utilisée parfois, éliminent les nuances et apportent une image qui révèle surtout le regard du visiteur et sa grille de lecture. Il convient donc de forger nos propres critères de définition, en fonction de l'expérience, et ceci d'une manière suffisamment large pour englober l'ensemble du phénomène associatif catholique de la région.

<sup>62</sup> Gabriel Le Bras, Op. Cit., pp.423-424.

Définir ce qu'est une confrérie dans un espace de 6220 km<sup>2</sup>, entre le Moyen Age et aujourd'hui, à cheval sur une durable fracture géopolitique, revient à conduire un arbitrage continu, association par association. L'évolution du phénomène, sur une aussi longue période, amène régulièrement de nouvelles difficultés et de nouveaux critères. Si définition il y a, c'est une définition en quatre dimensions prenant en compte l'épaisseur du domaine social et la variable temps. Le corpus de presque 2500 fraternités a ainsi été « construit » d'une manière pragmatique et empirique autour de cinq notions essentielles : identifier, localiser et compter, dater et cataloguer.

## 2 – Identifier.

La première difficulté consiste d'ailleurs à caractériser des structures proches des confréries mais qui font figure de faux amis.

### a – Des faux amis ?

#### *La question des confraternités d'abbayes.*

Les fraternités pieuses, créées à l'intérieur des abbayes, constituent une des origines les plus communes des confréries. Les chroniqueurs ecclésiastiques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ne s'y trompent pas, puisqu'ils mêlent, dans leurs écrits; ces vieilles associations spirituelles médiévales aux confréries fondées ou instrumentées par leurs Ordres à l'époque moderne. Le père Payen donne le titre d'une de ces confraternités à son chapitre dix : « *Titre de l'Association ou confrerie des chanoines reguliers de st Marian d'Auxerre, Ordre de Premonstré avec ceux de saint Paul de Verdun du mesme Institut.* »<sup>63</sup> Il s'agit donc, comme le note ensuite le prémontré, des « *associations spirituelles de Saint-Paul avec d'autres Eglises* ». En l'occurrence, c'est une sorte de fédération pieuse entre des personnes morales, les maisons religieuses, qui peut d'ailleurs prendre aussi une connotation économique ou politique. L'utilisation du mot *confraternité*, dans ce cas, ne doit pas faire écran. Pourtant, les prières mutuelles en faveur des religieux décédés, la mise en commun des mérites et des suffrages renvoient à une réalité bien connue des confrères et elles concernent des êtres de chair et de sang. Il existe donc une parenté entre ces vénérables institutions et nos confréries mais un cousinage seulement. Nous avons donc retenu les associations fondées dans les couvents mais pas les antiques fédérations monastiques, en préférant une définition de la confrérie qui rassemble des êtres vivants et non des personnalités morales.

#### *Que penser des groupes spontanés de laïcs ?*

Certains groupes identifiés comme des confréries, à certains moments de leur existence, n'ont jamais eu d'existence légale. Le fait est d'autant plus fréquent que l'on remonte dans le temps. L'érection canonique et l'approbation épiscopale n'entrent, en effet, que lentement dans les mœurs. Dans de nombreux villages meusiens, du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle et peut-être avant, les filles avaient l'habitude de se réunir à l'église pour chanter les vêpres de la Sainte Vierge et d'une manière plus profane pour balayer le bâtiment. Cette pieuse habitude, sans doute suscitée à l'occasion du catéchisme, est encensée par l'évêque de Toul. A une époque avancée, elle prouve la force de la dévotion à Marie mais aussi l'enracinement dans le diocèse de ces groupes nés au Moyen Age avec les confréries de la Conception. S'il existe parfois un

<sup>63</sup> BB.Verdun Ms 14, Op. Cit., p.90.

rapport avec de véritables congrégations de filles, il ne s'agit, la plupart du temps, que de groupes spontanés. Au point de rencontre du Verdunois, du Barrois et de la Champagne, le centre-ouest de la Meuse compte de nombreux groupes de laboureurs ou d'artisans appelés communément : les Saint-Eloi<sup>64</sup>. Communs dans les Ardennes françaises, en Picardie ou dans le Nord<sup>65</sup>, ils sont régulièrement attestés dans nos régions depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et subsistent encore aujourd'hui avec des pratiques quasiment inchangées<sup>66</sup>. Pourtant, les organisations de deux dernières localités n'ont obtenu le titre de confrérie que tardivement, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, en faisant régulariser tardivement leur situation. Mais, depuis des décennies, elles faisaient une messe annuelle solennelle de leur saint patron, avec un service funèbre le lendemain pour les adhérents défunts. Des rites de sociabilités comme l'accueil des nouveaux membres, la bénédiction des pains, le banquet et, à la fin de celui-ci, la désignation des rois, achèvent de nous convaincre de la nature réelle de ces groupes proches des *bâtons* de confréries décrits en Champagne<sup>67</sup> ou des *royautés* étudiées dans d'autres régions françaises<sup>68</sup>. Jean-Pierre Gutton souligne d'ailleurs que les reines pouvaient dépendre ou pas d'une confrérie de dévotion<sup>69</sup>. En tout cas, les deux structures sont proches et elles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de la communauté d'habitants.

*Quelle différence avec les confréries réduites au service annuel du saint.*

Le repérage des « vraies » confréries se fait souvent à l'occasion de la célébration du service annuel car, hormis quelques messes fondées et le banquet des associés, Il s'agit fréquemment de l'unique activité de l'association pendant l'année. Quelle différence existe-t-il donc entre les groupes informels, les confréries réduites au service « minimum » et les cultes résiduels, c'est-à-dire des offices pieux qui continuent même après la disparition de l'association qui les a institués ?

b – La confrérie : une réalité évolutive.

Pour paraphraser la théorie des trois états d'Auguste Comte, les confréries ne naissent pas *ex nihilo* mais sur un terreau déjà conséquent.

*Chaque confrérie passe par des stades successifs de développement.*

L'érection d'une compagnie vient sanctionner une histoire locale souvent ancienne, quelquefois la simple légalisation d'un groupe spontané antérieur. Elle peut naître d'une autre structure, par exemple la fabrique ou un hôpital, ou finir par s'y fondre. Enfin, un culte

<sup>64</sup> Nous reprenons ici l'orthographe donnée par Van Gennep.

<sup>65</sup> Yvan Brouard - Jean-François Leblond, *Croyances et cultes populaires en Picardie*, Martelle Editions, Bar-le-Duc, 1992.

<sup>66</sup> Abbé Camille Joignon, *Aux confins du Barrois et du Verdunois*, Imprimerie Saint-Paul, 1938. « Saint Eloi fêté dignement » - E.R. du 11 décembre 1999. « Saint Eloi honoré » - E.R. du 15 mars 2000. « La couverture de Saint-Eloi », E.R. du 10 décembre 2000.

<sup>67</sup> Georges Dillemann, *Enquête sur les bâtons de procession, bâtons de saints ou bâtons de confréries en Haute-Marne*, Cahiers Haut-Marnais, N°97 (1969/2), N°99 (1969/4), N°102 (1970/3), N°105 (1971/2), N°109 (1972/2), N°115 (1973/4), N°118 (1974/3).

<sup>68</sup> R. H. Bautier, *Les reines de confréries des origines à nos jours*, Mémoire de la société sociétés de naturalistes et d'archéologie de la Creuse, Tome XXIX, 1944, pp.215-266.

<sup>69</sup> Jean-Pierre Gutton, *Reines, abbayes de jeunesse et confréries dans les villages de l'ancienne France*, Cahiers d'Histoire, 1975, pp.443-453. Jean-Pierre Gutton, *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Pluriel, Hachette, 1998, pp.230-231.

résiduel conserve le souvenir d'une organisation disparue. Certaines associations à l'existence fugace n'ont pas laissé d'autres traces que ces groupes dont elle ont accouchés ou qui lui ont donné la vie. Ils ne peuvent donc être écartés, sous peine de perdre une partie notable du réseau confraternel. Evacuer les groupes informels, pour ne s'appuyer que sur une définition positiviste, canonique des sociétés pieuses, serait ainsi un non-sens ! On ne peut en effet réduire l'histoire des confréries à la seule reconnaissance par l'Eglise. Ce serait oublier que les formes spontanées d'organisation sont un des stades du processus de création. De plus, l'historiographie contemporaine a attiré l'attention, à de nombreuses reprises, sur le domaine de l'informel dans les relations sociales de l'époque moderne<sup>70</sup>. Intégrer le plus possible ces groupes « premiers » est donc une condition nécessaire pour décrire complètement le phénomène confraternel et tenter d'en donner une juste interprétation.

*Le problème des « cultes résiduels » ou complémentaires. L'ajout des dédicaces.*

Les enquêtes d'époque livrent des listes d'associations religieuses, tout du moins des organismes identifiés comme tels par les visiteurs et leurs critères. Ces critères peuvent être personnels et donc subjectifs et ils sont bien entendu datés. Face à une dévotion ou un service dont ils veulent doter la paroisse, les habitants peuvent exercer un choix entre des équipements différents : la création d'une organisation, d'un simple service religieux ou la venue régulière d'un prédicateur. Le temps, donnée essentielle dans l'Ancien Régime, ou l'apport de nouveaux fonds font ensuite évoluer la structure initiale éventuellement vers un cadre confraternel. Passé un certain niveau dans le volume de la fondation, la nécessité de gérer le capital réuni conduit alors à fonder une association. Mais dans le village, d'autres organismes, parfois réduits à l'échelon de cytoplasme, sont à l'inverse d'anciennes sociétés pieuses vidées de leur substance et de leurs adhérents. Elles ne subsistent que parce que le curé accepte de célébrer le service annuel du saint avant de demander un jour, à l'évêque, une réduction de ses charges. De même, les dédicaces complexes ne sont pas seulement la conséquence d'un besoin de protection supplémentaire, elles permettent aussi de se souvenir des fusions intervenues entre plusieurs confréries déclinantes. Il faudrait pouvoir distinguer la différence entre un culte « complémentaire », ajouté à telle ou telle époque et pour des raisons diverses, et un culte « résiduel » hérité d'une ancienne association pieuse. Les archives livrent également le titre ambigu de « confrérie et chapelle », signe de la coexistence de deux réalités : l'une humaine, l'autre maçonnée. Le groupe peut avoir disparu alors que la source mentionne encore la chapelle qui lui survit comme une confrérie puisqu'elle a conservé les biens qui étaient ceux des confrères. Notre regard comptable ne doit donc pas procéder d'une attitude fixiste mais plutôt évolutive du réel. Tel un Darwin historien, il faut procéder à une lente généalogie des cultes observés et de leurs avatars sous la forme d'une confrérie à un stade particulier de leur développement. Il est certain qu'à une date précise, celle d'une visite pastorale ou bien celle des documents consultés, le chercheur ne dispose que d'un arrêt sur image dans l'évolution d'organismes vivants dont il faut ensuite retrouver les mariages, les changements de nom et les héritiers éventuels.

*Le « turn over » des confréries.*

L'étude en parallèle de toutes les confréries d'une paroisse et l'utilisation de la méthode prosopographique nous conduisent à poser la question de la durée de vie. On assiste, en effet,

<sup>70</sup> Benoît Garnot (dir.), *L'infrajudiciaire du Moyen Age à l'époque contemporaine : actes du colloque de Dijon - 5/7 octobre 1995*, Eud, 1997.



à un renouvellement important et régulier des associations pieuses. Une société est instituée, elle engrange rapidement adhésions et donations puis s'étiolé peu à peu. Une nouvelle fraternité est alors érigée, sur un thème plus à la mode, sans que la précédente confrérie ne soit d'ailleurs supprimée. A côté de l'organisation dynamique, subsiste la précédente réduite à un culte résiduel. Le phénomène de création étant continu, on comprend mieux la juxtaposition de nombreuses coquilles vides qui font partie du paysage et des traditions locales. Plusieurs hypothèses - à conforter ou à infirmer - peuvent expliquer ce fait : un phénomène de mode qui porte les fidèles d'une dévotion archaïque à une dévotion plus moderne, des services que la confrérie peut rendre selon les nouveaux besoins de la communauté mais aussi la faiblesse structurelle de la fabrique lorraine qui nécessite de fréquents apports de fonds. Tout ceci explique la coexistence d'organismes ou de restes d'organisations arrivés à des stades différents de leur vie.

c – Le choix entre des structures différentes.

Les notions de fonction et de système ainsi que la possibilité du choix nous rappellent que les confréries ne sont pas les seules structures existantes et que la frontière entre elles n'est pas toujours très nette.

*La différence entre les confréries de dévotion, de métier et de charité est-elle pertinente ?*

Le juge et historien sainmiéolois Charles Dumont, contemporain de Napoléon III, traite ainsi des tailleurs de la ville, réunis dans la confrérie Saint Urbain : « *La vie civile de la corporation est rythmée par les fêtes religieuses de la confrérie, termes, élections, rendu de compte, fêtes, messes, comme partout.* »<sup>71</sup> Cette phrase pose la question du rapport entre le métier juré, qui règle le fonctionnement civil de la profession, et la confrérie qui en encadre la dévotion. L'histoire des confréries de métier obéit en permanence à cette dualité et il faudra tenter de trancher la question de l'antériorité de l'une sur l'autre. Néanmoins, l'intérêt de retenir les fraternités professionnelles dans une étude des associations religieuses n'est plus à prouver. Stéfano Simiz, dans sa thèse sur les confréries des villes épiscopales de Champagne, a démontré qu'elles participaient du même mouvement que les confréries de dévotion<sup>72</sup>. Une confrérie de métier peut d'ailleurs devenir une confrérie de dévotion à part entière ou évoluer en sens contraire. Au XVII<sup>e</sup> siècle, beaucoup de confréries Saint Sébastien sont d'anciennes compagnies d'archers médiévaux ayant acquis une fonction de dévotion à l'époque moderne quand leur rôle a changé au sein des communautés d'habitants.

*Les notions d'option et d'évolution des besoins.*

Une ambiguïté identique à celle décrite entre confréries et fabriques existe aussi avec d'autres organismes paroissiaux ou communaux. Il n'est pas toujours aisé de tracer la limite entre les confréries de charité, les bureaux de charité et les divers hospices que mentionnent les archives<sup>73</sup>. Les mêmes problèmes de vocabulaire se posent avec l'utilisation du nom

<sup>71</sup> Charles Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, Op. Cit., p.344.

<sup>72</sup> Stephano Simiz, *Le rôle des confréries dans la dévotion des villes épiscopales de Champagne - Vers 1450 - Vers 1830*, Thèse de doctorat d'Histoire moderne de l'Université de Nancy II sous la direction du professeur Louis Châtellier, 1999.

<sup>73</sup> BB.Verdun - Fond théologique G.125 - M. Jousse, *Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses*, Op. Cit., pp.205-233 (Mentionne les confréries et les bureaux de charité sans faire de distinction).

générique de *Charité* ou par le passage fréquemment observé d'un terme à l'autre. Trois explications, toujours les mêmes, cernent la difficulté : l'option, l'évolution et l'indifférence. Pour assurer une même fonction et le même service collectif, les communautés d'habitants ont le choix d'opter pour telle ou telle structure, confraternelle ou pas. Le passage de l'une à l'autre peut d'ailleurs avoir lieu en fonction des opportunités qui se présentent ensuite. Les mots pourraient bien ne pas avoir de sens particulier pour les habitants qui ne verraient derrière eux que le besoin. Des travaux récents ont montré que loin d'être une société immobile, la communauté rurale possède de grandes facultés d'adaptation. L'ouvrage d'Hervé Piant sur la justice de proximité est entièrement construit autour de la notion clef du choix<sup>74</sup>. Or, une seule forme d'organisation charitable semble se profiler derrière les apparences du vocabulaire, une carcasse suffisamment plastique pour s'adapter aux différentes situations.

d – Séparer le bon grain de l'ivraie.

La notion de culte résiduel permet aussi selon une méthode régressive de retrouver la trace d'une ancienne compagnie.

*Une méthode régressive à partir des associations qui subsistent.*

Friands de faits divers, les correspondants locaux de l'*Est Républicain* livrent des exemples riches. Ainsi à Cousances-les-Forges, une statue de saint Sébastien, datant probablement du début du XIX<sup>e</sup> siècle, s'échange de foyer en foyer à l'issue d'une messe annuelle<sup>75</sup>. Interrogés, le curé et les bénéficiaires actuels ne connaissent pas l'origine de cette tradition mais ils ont pu donner de nombreuses informations sur le rituel observé. La statue doit en effet passer de main en main et selon un ordre précis : d'un homme à un jeune homme, puis d'une femme à une jeune femme. Les nouveaux arrivants du village sont privilégiés, ce qui confirme l'hypothèse d'un rite d'intégration. Mais Saint Sébastien est habituellement associé à une dévotion de protection, par exemple contre les maladies ou les incendies. L'origine de cette habitude doit donc provenir de la volonté de sanctifier les familles en faisant passer la statue dans les foyers. Les faits rappellent des pratiques confraternelles, jadis condamnées par l'épiscopat, notamment celles liées aux reinages. En 1809, l'enquête du préfet Leclerc dénonçait déjà un tel usage lié cette fois à une statue de la Vierge<sup>76</sup>. Une confrérie Saint Sébastien fut en fait fondée à Cousances-les-Forges, comme dans de nombreuses paroisses meusiennes, lors des épidémies de peste de la guerre de Trente ans. Elle est attestée dès 1646, par une bulle d'Innocent X, puis de nouveau à l'occasion de son approbation par l'évêque de Chalons le 3 mars 1651 mais elle remonte, sans doute, aux années 1630-1635, contemporaines d'un des paroxysmes de l'épidémie. Par analogie avec ses sœurs érigées à la même époque, on devine sa destination prophylactique à une époque de grands désarroi<sup>77</sup>. Réinterprétée sous la forme d'une tradition locale, la confrérie est venue jusqu'à nous grâce à la conservation du

---

**Georges Viard**, *Bureaux des pauvres et Confréries de charité en Champagne méridionale - XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, *Histoire, Economie & Société*, 1991(3), pp.317-330.

<sup>74</sup> **Hervé Piant**, "Le tribunal de l'ordinaire" – *Justice et société dans la prévôté de Vaucouleurs sous l'Ancien Régime – Vers 1670-1790*, Thèse de l'Université de Bourgogne sous la direction du professeur Benoît Garnot, 2001

<sup>75</sup> « Saint Sébastien entre dans une nouvelle maison » - E.R. - 29 janvier 2000. Témoignages du curé et des responsables de la confrérie Saint Sébastien de Cousances-les-Forges (Janvier 2001).

<sup>76</sup> A.D.Meuse 33 V 2.

<sup>77</sup> Voir la confrérie Saint Roch et Saint Sébastien fondée à en 1631 à Troyon et étudiée dans : **Abbé F. G. Frusotte**, *Nos vieilles confréries*, *S.R.V.*, 25 décembre 1930, pp.383-388. **Frédéric Schwindt**, *Les confréries religieuses dans les doyennés*, Op. Cit., pp.90-92.

rituel de protection. Peut-être même a-t-on mixé, à l'époque contemporaine, les usages associée au saint protecteur et celles attachées à la Marie : la tournée de la statue de la Vierge dans les maisons, attestée sous l'Empire, et la dévotion ancienne au saint romain. Ce n'est pas un exemple unique. Ainsi, à Creüe, les habitants ont longtemps célébré une fête de saint Sébastien qui provient, comme à Cousances-les-Forges, d'une fraternité fondée au XVII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la transition a été facilitée là aussi par la conservation d'une statue et des reliques que possédait autrefois l'association<sup>78</sup>. De même, une relation directe a été mise en valeur entre le tir au perroquet ou papegai, encore pratiqué dans certains villages, et d'anciennes compagnies d'archers vouées à Saint Sébastien ou bien d'actuelles associations d'agriculteurs et d'artisans et des confréries de saint Eloi datée de la fin Moyen Age. La persistance d'une telle tradition, même laïcisée, peut s'expliquer par le caractère de protection qui a profondément marqué les populations.

Les exemples précédents montrent la force des traditions locales, au moins jusqu'à la première guerre mondiale, et la subsistance des dévotions initiées par les confréries sous d'autres formes. Encore ne faudrait-il pas, par un raisonnement circulaire ou trop systématique, attribuer à des fraternités l'origine de tous les cultes résiduels. Ainsi, à Ligny, des organisations se sont régulièrement créées autour de Notre-Dame des Vertus et du bienheureux Pierre de Luxembourg, les deux grands cultes locaux qui leur sont bien antérieurs. L'érection d'une confrérie vise donc simplement à profiter et à exploiter la présence du Sacré.. A un moment donné, néanmoins, les confréries s'approprient le support de dévotion, le personnage célèbre ou le tableau miraculeux, pour le transmettre à plusieurs siècles de distance à d'autres vecteurs de conservation. Comme pour Saint Sébastien ou Saint Hubert, on note trois constantes de la conception populaire de la dévotion et de la confraternité : l'idée de protection, la proximité et la familiarité.

#### *La démarche est-elle plus simple à l'époque contemporaine ?*

On pourrait croire que l'identification des confréries est plus facile pour l'époque contemporaine. Il suffirait de suivre les enquêtes, notamment les visites pastorales de l'évêché de Verdun, puisqu'une case destinée à ce genre d'organisation est prévue dans les dossiers pré-imprimés. C'est oublier que la définition du droit canon est elle-même idéologique. Elle détermine ce que l'Eglise reconnaît comme étant une confrérie et en négatif ce qu'elle veut supprimer. Nous ne sommes donc pas sûr que tout l'existant a bien été enregistré et nous ne pouvons pas suivre à la lettre la perception des autorités. La confrérie Saint Hubert d'Ippécourt, fondée au plus tard en 1682, est de nouveau autorisée au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette permission est renouvelée tous les dix ans, entre 1829 et 1859, mais avec des critiques et des restrictions croissantes, avant l'interdiction définitive par l'évêque en 1860<sup>79</sup>. L'organisation n'a pas évolué mais ce qui semblait normal au XVII<sup>e</sup> siècle, voire encore après la Révolution, est devenu scandaleux cinquante ans plus tard. C'est l'image que le clergé se fait de la confrérie idéale qui a changé et non pas la confrérie réelle.

#### *Le hasard et la nécessité : entre œuvres et confréries.*

Le XIX<sup>e</sup> siècle est fréquemment présenté comme une époque de transition entre les confréries et l'Action catholique. Sous l'Ancien Régime, les fraternités étaient, à peu de choses près, les

<sup>78</sup> Pouillé III, p.670.

<sup>79</sup> A.D.Meuse 19 J 6142 - Confrérie de Saint-Hubert d'Ippécourt - Registre et correspondance (1703-1860).

seules associations religieuses autorisées. On peut bien sûr discuter du statut spécifique des compagnies du Saint-Sacrement ou de la Propagation de la foi qui se placent elles-mêmes entre deux réalités différentes. Mais les Pays meusiens ne semblent pas concernés par ce genre de groupes dévots. Il est également difficile, on l'a vu, de cerner la différence entre les diverses structures caritatives. Pour l'époque contemporaine, le repérage se complique avec l'arrivée d'une forme associative nouvelle : l'Oeuvre. Certes, de nombreuses études établissent un lien direct, héréditaire entre les associations pieuses de l'Ancien Régime, les œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle comme la conférence Saint-Vincent-de-Paul fondée par Frédéric Ozanam en 1833, le catholicisme social donc et jusqu'à la démocratie chrétienne. On peut ainsi soutenir avec Louis Châtellier que : « *l'Europe moderne s'est préparée dans l'Europe des dévots.* » Soucieux de cet héritage, dans le contexte des fédérations diocésaines de jeunes filles, Gérard Cholvy pose d'ailleurs la question : « *Ne faut-il pas remonter plus loin ?* » Il y répond immédiatement par l'affirmative en posant un lien direct entre les sodalités des jésuites, les congrégations de filles de l'Ancien Régime puis les Enfants de Marie et les œuvres contemporaines<sup>80</sup>.

Il n'est pourtant pas possible d'intégrer tout le foisonnement des œuvres contemporaines à une étude sur les confréries. Le sujet deviendrait ingérable et une confusion pourrait également apparaître sur le plan épistémologique. Il faudrait d'abord savoir ce que signifie l'œuvre pour les autorités ecclésiastiques de l'époque, définition qui, comme celle de la confrérie, a dû elle-même changer avec le temps et les évêques successifs. Le problème semble insoluble, tant il paraît difficile d'appréhender un phénomène aussi varié. Les théologiens du XIX<sup>e</sup> siècle, très disert sur les associations catholiques utilisent rarement le mot ou alors uniquement dans un sens générique<sup>81</sup>. Même le dictionnaire de théologie catholique demeure silencieux. Gérard Cholvy ne donne pas, lui non plus, de définition. Il insiste au contraire sur le passage inopiné d'un terme à l'autre. L'œuvre des Catéchistes volontaires, fondée à Paris en 1886, est érigée en archiconfrérie par Léon XIII en 1893, car ce statut qui lui donne accorde une reconnaissance plus large et une meilleure visibilité. L'encyclique *Acerbo nimis* de 1905, demande la création d'une telle confrérie dans chaque diocèse afin d'associer les laïcs à la catéchèse. Lors de leur premier congrès national en 1912, l'objectif était atteint dans 73 départements<sup>82</sup>. Le premier mouvement catholique de masse, l'œuvre du Rosaire vivant, créé en 1826, comptait déjà un million de membres en 1834 et un certain nombre de filiales en Meuse. Dans la plupart des cas, il existait une confrérie classique du Rosaire avant la Révolution. Celle-ci est refondée avec le nouveau titre par les évêques de la Restauration, lorsque l'œuvre connaît son heure de gloire. Mais les enquêtes du Second Empire montrent un retour rapide à l'ancienne dénomination.

Le stade confraternel a parfois été aussi une étape pour réunir de pieuses filles avant la fondation d'une congrégation au sens d'un Ordre religieux. Gérard Cholvy en donne de nombreux exemples mais, en Meuse, le cas le plus fameux s'est développé peu avant la Révolution à Rembercourt-aux-Pots. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, une dynastie de curés locaux, les abbés Comus, fondent une puissante confrérie de filles dont les éléments les plus

<sup>80</sup> René Taveneaux, *Du Grand siècle aux Lumières - les dévots conquièrent l'Europe*, *Historama*, N°48, fév.1988, pp.16-17. Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, Op. Cit., p.270. Jacqueline Rioux, *Sous l'étendard de Jeanne - Les fédérations diocésaines de jeunes filles - 1904-1945*, Préface de Gérard Cholvy, Cerf, 1994, p.10.

<sup>81</sup> Abbé Jouhanneau, *Dictionnaire dogmatique, historique, ascétique et pratique des indulgences des confréries et associations catholiques*, Editions Migne Tome XXVII, 1862.

<sup>82</sup> Gérard Cholvy, *Etre chrétien en France au XIX<sup>e</sup> siècle - 1790-1914*, Seuil, 1997, p.46.

brillants animent rapidement l'école du village<sup>83</sup>. Au moment de la Révolution, elles portent d'ailleurs le titre de « sœurs d'école », la confrérie initiale s'étant muée en congrégation religieuse à l'image des Vatelottes dans le diocèse de Toul.

Certes, on remarque bien une certaine rupture, au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec la constitution de ligues d'envergures nationales mais le modèle confraternel semble bien résister sur le temps long. Le mot « association » est marqué au verso de l'image que la jeune Marie-Anne Chauffour reçoit, le 22 avril 1849, pour attester de son entrée dans la confrérie du Sacré-Cœur de Marie de Badonvillers. Pourtant, au recto de ce billet d'agrégation, l'assemblée est qualifiée « d'œuvre »<sup>84</sup>. Un demi-siècle plus tard, l'ambiguïté survit à la loi de séparation de l'Église et de l'État puisque des fédérations diocésaines de jeunes filles, regroupant en syndicat les congrégations d'Enfants de Marie, se créent un peu partout. Il en est ainsi à Reims, Châlons-sur-Marne et Nancy sous le nom de fédération Jeanne d'Arc<sup>85</sup>. Encore en 1942, à Montiers-sur-Saulx, une association du même nom rassemble la confrérie du Sacré-Cœur de Marie, datée de 1842, celle du Scapulaire qui remonte au XVI<sup>e</sup> siècle, la congrégation de la Sainte Vierge, fondée en 1777, et l'Adoration perpétuelle qui, malgré plusieurs avatars, existe depuis 1625. L'évêché de Verdun ne reste d'ailleurs pas en dehors de ce mouvement qu'il avait, comme souvent, même anticipé. Il n'est donc pas étonnant que l'œuvre départementale des confréries du Sacré-Cœur adopte au même moment une structure similaire<sup>86</sup>.

Les enquêteurs ecclésiastiques ont le même embarras puisqu'ils classent tout dans la catégorie « confrérie ». La « Propagation de la foi », une œuvre destinée à financer les missions étrangères, est juste distinguée par la mention : « *Existe-t-elle ?* », mais rien n'indique la nature exacte de son statut. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le réseau associatif catholique meusien est perçu comme la continuation du précédent. Les critères retenus pour approuver une organisation sont d'ailleurs les mêmes dans les deux cas : même conformité au droit canon, même subordination vis-à-vis du vicaire général, mêmes buts moraux. Il se peut très bien que le clergé meusien ne se soit jamais posé la question. Le mot confrérie concernait autrefois une réalité multiple, irréductible à une définition unique comme l'Oeuvre au XIX<sup>e</sup> siècle. Les deux notions auraient donc été synonymes, désignant dans les deux cas l'association pieuse et charitable type de l'époque dans l'église catholique.

Autre hypothèse : le mot « œuvre » indiquerait une action concrète dans le siècle au contraire des confréries où dominerait plutôt une aspiration à la spiritualité. En 1975, Claude Langlois écrivait : « *Est-ce simplifier que de distinguer, dans l'activité religieuse organisée des laïcs, un courant plus traditionnel centré sur la dévotion, mais susceptible d'importants renouvellements, et un courant plus moderne avec l'apparition des œuvres, puis des mouvements.* »<sup>87</sup> Un manuel de l'archiconfrérie réparatrice, érigée en la paroisse Saint-Martin

<sup>83</sup> Voir le chapitre 11.

<sup>84</sup> Coll. Perso. : Billet d'admission dans l'archiconfrérie du Cœur de Marie érigée à Badonvillers pour Marie-Anne Chauffour (22 avril 1849).

<sup>85</sup> Gérard Cholvy, *Etre chrétien en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Op. Cit. p.49. Abbé R. Lapruné, *Histoire religieuse de Montiers-sur-Saulx*, 1969.

<sup>86</sup> *Aperçu historique sur les Congrégations de la Très Sainte Vierge*, S.R.V., Année 1885-1886, pp.169-172 & 197-200. « *Oeuvres du Sacré-Coeur et constitution d'un bureau diocésain des œuvres - Inventaire des confréries du Sacré-Coeur dans les 28 doyennés* », *Bulletin du clergé du diocèse de Verdun*, 4<sup>e</sup> année - N°8, Supplément de la Semaine Religieuse de Verdun du 5 août 1905, pp.61-76.

<sup>87</sup> Claude Langlois, *La religion vécue* in Jean-Marie Mayeur (dir.), *L'Histoire religieuse de la France - XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles - Problèmes et méthodes*, Editions Beauchesne, Paris, 1975, pp.41-64.

de Lanoue à Saint-Dizier, est publié vers 1850<sup>88</sup>. Cette association qui a obtenu du souverain pontife le droit d'affilier des groupes locaux, dont plusieurs en Meuse, est qualifiée d'Oeuvre, avec un " O " majuscule, par l'auteur. Il établit d'ailleurs une comparaison avec une autre œuvre, désignée comme divine celle-là, l'archiconfrérie du Saint Cœur immaculé de Marie, alors en pleine expansion depuis la paroisse Notre-Dame des Victoires à Paris<sup>89</sup>. Le titre de l'archiconfrérie et le lieu de son établissement, la paroisse d'un faubourg mal famé, semblent désigner une volonté de reconquête en direction de populations détachées du catholicisme. C'était d'ailleurs le sens initial de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires qui lui sert d'exemple. Mais le mot œuvre peut tout aussi bien contenir un sens symbolique et moral : la réparation par la prière et non une action concrète dans le siècle. Les deux tendances ont en fait toujours coexisté dans les confréries anciennes et les deux structures se recoupent largement à l'époque contemporaine, quand le mot d'œuvre n'est pas directement accolé à une organisation vénérable. Les confréries de la Conception, fondées entre le XIV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, rebaptisées congrégations de la Vierge Marie puis Enfants de Marie au XIX<sup>e</sup>, deviennent l'œuvre diocésaine des Enfants de Marie au début du XX<sup>e</sup> siècle. On ressent juste comme différence, mais notable celle-là, la fédération du réseau, de manière centralisée, auprès du siège épiscopal. En 1940, encore, l'*Ordo du diocèse de Verdun* détaille 16 « œuvres particulières » gérées directement au niveau de l'évêché. Outre l'enseignement libre, le pèlerinage de Benoîte-Vaux ou la presse catholique, le chapitre sur les œuvres diocésaines distingue la confrérie du Sacré-Cœur, l'association des prêtres-adorateurs et 9 œuvres dont celles de la Sainte-Enfance, des campagnes, de saint François de Sales ou des vocations etc.<sup>90</sup> Mais dans les paroisses, la plupart d'entre elles sont désignées par le titre de confrérie. Au début du siècle, à Gondrecourt-le-Château, madame de Chanteau met une bibliothèque de livres de piété à la disposition des membres de l'archiconfrérie de l'œuvre des campagnes. Les ouvrages portent le timbre de la ligue patriotique des françaises à laquelle appartient cette pieuse femme<sup>91</sup>. Sur les volumes apparaissent la confrérie, l'œuvre et la ligue, signe à la fois de l'utilisation de différents mots comme synonymes et du croisement des réseaux.

Le vocable d'œuvre désigne donc des réalités disparates, en fait les domaines d'actions et les différents réseaux de l'évêché de Verdun. Même si on ressent la transition en train de se produire entre des formes différentes du mouvement associatif catholique, appeler une confrérie « œuvre du Sacré-Cœur » ne change rien quand l'essentiel de son activité consiste, comme avant, en services pieux, en processions ou en adorations du Saint-Sacrement. Ainsi l'œuvre des prêtres adorateurs, qui diffuse une piété très théocentrique, n'est autre qu'une version cléricale de la classique confrérie du Sacré-Coeur diffusée dans les paroisses<sup>92</sup>. De même, comme le prouve une plaque de marbre dans l'église Notre-Dame de Bar, l'œuvre des Mères chrétiennes est en général étroitement associée à la confrérie des Enfants de Marie<sup>93</sup>. Séparer les « confréries » et les « œuvres », aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, demeure donc une action

<sup>88</sup> *Manuel de l'archiconfrérie réparatrice établie dans la paroisse Saint-Martin de Lanoue à Saint-Dizier*, Op. Cit., pp.17-18 (vers 1850).

<sup>89</sup> Une centaine d'associations en Meuse, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, soit un des taux les plus élevés des départements français.

<sup>90</sup> *Ordo du diocèse de Verdun pour l'année 1940*, Imprimerie Saint-Paul, Bar-le-Duc, 1940, p.12.

<sup>91</sup> A.D.Meuse 8° 4198 - **Etienne Jouve**, *Les Merveilles de l'Arrière Boutique de Saint-Antoine*, Paris, 1898 (Livre de piété portant le numéro 68, au timbre de la ligue patriotique des françaises, prêté par madame de Chanteau aux membres de l'archiconfrérie de l'Oeuvre des campagnes qui habitent dans les cantons de Vaucouleurs et Gondrecourt).

<sup>92</sup> **Gérard Cholvy & Yves-Marie Hilaire**, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Tome I : 1800-1880, Privat, p.172.

<sup>93</sup> **Fourier de Bacourt**, *Notes sur l'ancien doyenné de Dammarie*, S.R.V., 1886/7, pp.402.

de haute voltige d'autant que les fiches du père Rouyer mêlent largement les deux. Il a faut donc procéder de manière empirique. Même si la notion est critiquable, les organisations mentionnées dans les enquêtes indistinctement sous les deux noms de confrérie et d'œuvre ont été, seules, conservées. Malgré une filiation certaine avec les anciennes confréries de charité, les conférences Saint-Vincent-de-Paul n'ont pas été, pour cette raison, comptabilisées.

La découverte des statuts ou d'un livret, comme celui des Mères chrétiennes, autorise enfin un classement définitif, lequel peut apparaître malgré tout comme fragile et subjectif<sup>94</sup>. En effet, entre les règlements des confréries et celui des œuvres étiquetées comme telles, peu de différences sont décelables. Les buts sont proches, tant en matière de dévotions que d'actions charitables, le Sacré-Cœur de Jésus ou de Marie est mentionné partout, enfin la structure est la même : organisation pyramidale, subordination au curé et au-dessus de lui au vicaire général, initiative limitée laissée aux laïcs, systèmes de fiches de contrôle, formation en dizaines dirigées par des zélatrices, recherche systématique et promotion de l'adhérent masculin, absence de biens à gérer etc. Enfin, si certaines œuvres ont pour objet une action concrète, la réunion de fonds pour des actions extérieures par exemple, d'autres se limitent uniquement à la dévotion. L'œuvre de saint François de Sales, même destinée à financer les missions, possède exactement la même organisation et elle utilise le même vocabulaire<sup>95</sup>. L'œuvre ou l'association, selon les cas, de la Sainte-Enfance fonctionne, au niveau local, comme les confréries des Enfants de Marie ou de l'Ange gardien. Il a donc parfois fallu trancher en fonction d'une perception ou d'un sentiment. La difficulté à séparer œuvres et confréries peut néanmoins être retenue comme une information capitale : les deux structures sont extrêmement proches, elles dérivent l'une de l'autre et s'influencent mutuellement. Si le début du XIX<sup>e</sup> siècle voit reflourir les confréries et le XX<sup>e</sup> s'épanouir le catholicisme social, un large entre-deux sert de cadre à une lente transition. Puisque les contemporains n'ont pas toujours distingué les catégories que nous forgeons pour comprendre cette époque, il ne fallait donc pas être trop restrictif dans la composition du corpus, sous peine de perdre une dimension importante de la réalité.

#### e – La visite de terrain.

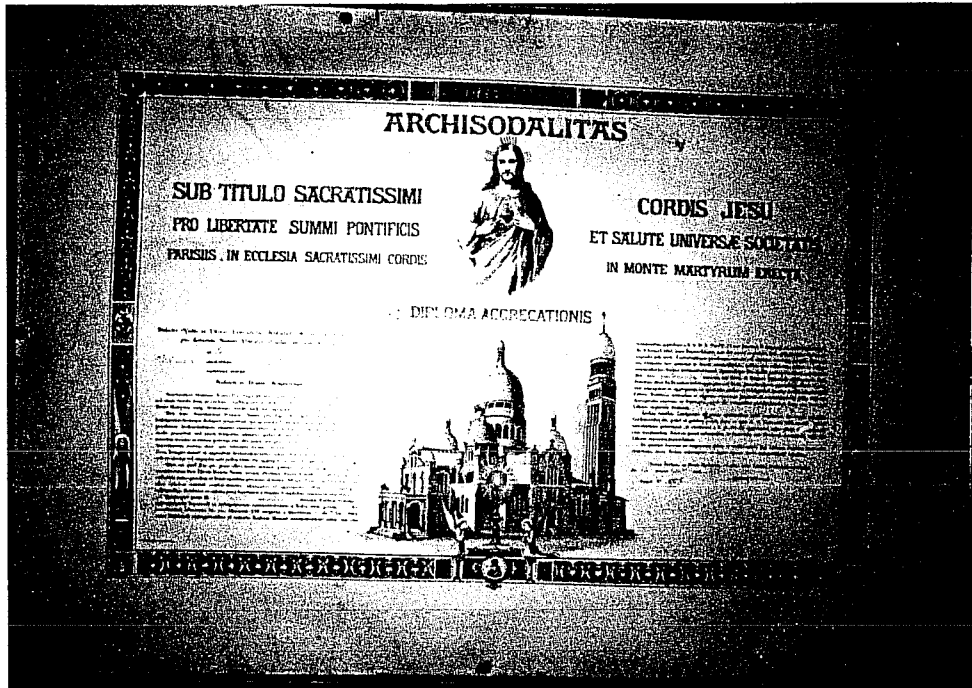
Pour terminer l'exposé des voies possibles destinées à identifier les confréries, la plus simple fut bien sûr la fréquentation du terrain<sup>96</sup>. Non-spécialiste d'histoire de l'art, nous avons recherché ces œuvres comme preuve de l'existence des compagnies dévotes, tant par la visite directe que par la consultation de la bibliographie et des fonds de l'Inventaire général de Lorraine. Une centaine de paroisses ont ainsi été parcourues depuis dix ans livrant un certain nombre de chapelles, d'inscriptions ou de statues qui dépendaient autrefois d'une association. La chapelle du pèlerinage de Benoîte-Vaux détient ainsi la statue de l'association de l'Enfant Jésus et l'église de Rosnes celle de la confrérie de la Sainte Vierge. Un certain nombre de diplômes d'agrégation à une archiconfrérie, Notre-Dame des Victoires ou Sacré-Cœur de

<sup>94</sup> *Manuel de l'Association des mères chrétiennes*, Châlons-sur-Marne, Imprimerie F. Thouille, s.d.

<sup>95</sup> Coll. Perso. : *Bulletin apostolique de l'Oeuvre de Saint-François de Sales pour la conservation, la propagande et la défense de la foi dans les pays catholiques*, LXXI<sup>e</sup> année N°12 / Décembre 1930.

<sup>96</sup> Voir la liste des églises visitées en annexe 2.5. Une étude plus systématique était envisagée au moyen du croisement de notre corpus et du catalogue du musée d'art sacré de Saint-Mihiel qui, rappelons-le, est surtout un centre de dépôt et de conservation. Un certain nombre d'hypothèses sur l'origine des œuvres qui y sont inventoriées aurait pu être avancé. Cette recherche est restée bloquée au stade du projet du fait l'absence de réponse du musée et de la mairie de la ville.

Montmartre en général, sont encore accrochés à l'entrée du chœur, dans la sacristie ou sous les gravats qui dorment derrière l'autel de telle ou telle église paroissiale.



N°I.1 – Eglise de Gondrecourt : Diplôme de la confrérie du Sacré-Cœur de Montmartre (1902).

A la cathédrale de Verdun, face à l'ancienne chapelle du chapelet, le visiteur peut apercevoir une copie de l'indulgence accordée par les Dominicains à la confrérie du Rosaire en 1600. La date fournie par le document peut être trompeuse car elle ne sanctionne pas toujours les débuts de l'association mais elle permet au moins d'attester de la réalité de son existence. Enfin, les églises ont bien souvent recueilli le mobilier venant des couvents supprimés par ou sous la Révolution française. Certaines confréries, comme Notre-Dame de Bons-Secours à Saint-Mihiel ont survécu en migrant vers un cadre séculier avec les statues de leurs saints patrons<sup>97</sup>.

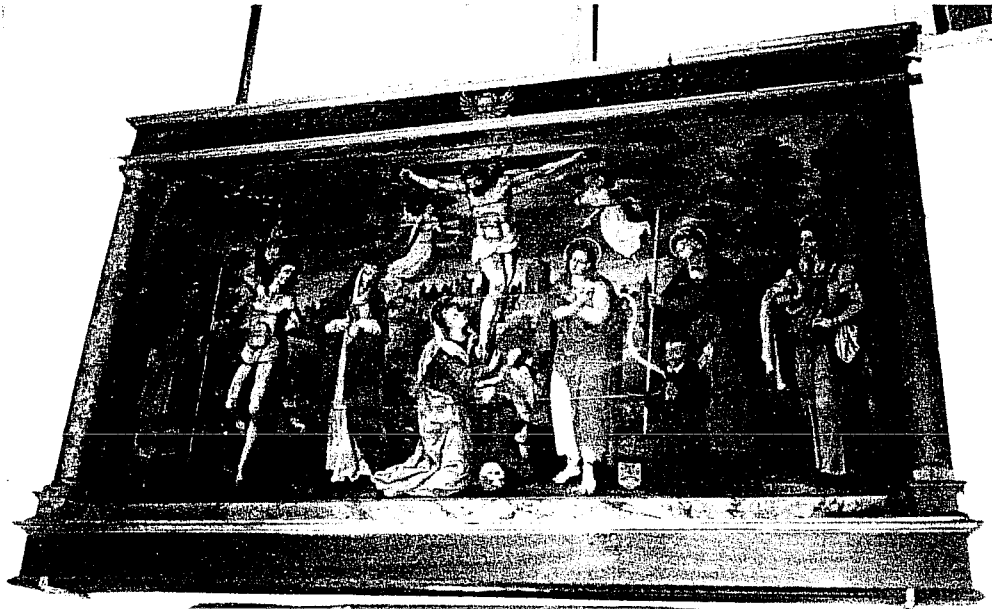
Les statues ou les tableaux encore conservés ne portent pas toujours d'inscriptions explicites, notamment pour les époques médiévales ou modernes, qui permettraient d'authentifier leur rapport avec telle ou telle organisation mais la tradition nous permet souvent de disposer d'une relative certitude. La statue de saint Eloi qui orne la deuxième chapelle à l'entrée du collatéral gauche de l'église du Bourg, à Saint-Mihiel, est ainsi connue depuis toujours comme celle de la prestigieuse confrérie des orfèvres fondée par Humbelet de Gondrecourt en 1373. Un maraîcher de Saint-Mihiel détient encore la statue que se passaient autrefois les rois de la confrérie Saint Fiacre des jardiniers. Dernier exemple, le tableau de la crucifixion daté de 1607 qui est accroché à l'arrière de la nef, sous le porche d'entrée de l'église de Naives, représente toutes les dévotions et notamment de toutes les confréries instituées dans la paroisse dont celles de saint Eloi, sainte Barbe et saint Sébastien.

Une confusion, en matière de vocabulaire et de perception, règne donc entre la fonction et l'organe. Ce désordre apparent nous renseigne néanmoins sur la capacité d'adaptation des communautés villageoises de l'Ancien Régime à un monde qui change. En témoigne l'évolution des confréries de saint Sébastien, depuis les compagnies d'archers du Moyen Age

<sup>97</sup> Voir le chapitre 14.



jusqu'à leurs lointaines descendantes du XIX<sup>e</sup> siècle. Un élément de plus nous conduit à ne pas sous-estimer le rôle du contexte socio-économique pour la compréhension des confréries religieuses, d'où l'importance de dater précisément l'apparition des diverses organisations.



N°I.2 - Eglise de Naives : Tableau de la crucifixion (1607).

### 3 – La date de fondation : une apparence.

Une des attitudes compulsives du chercheur en confrérie consiste à scruter les dates de fondations. En effet, comment identifier des courants de spiritualité ou révéler une géographie différentielle des créations d'organismes sans disposer de cette information capitale. Pourtant, seule une partie minime des sources disponibles livre cette donnée d'autant que les débuts d'une association remonte souvent à un moment où elle ne produisait pas d'archives. Les groupes spontanés et informels, les pré-confréries qui survivent sans bulles canoniques, restent hors des cadres légaux qui conduisent à fabriquer des documents. L'érection canonique, quand elle est effectivement demandée ou accordée, n'est alors entérinée que longtemps après les vrais débuts de l'association.

Le mot de *fondation*, encore un terme à problèmes, ne désigne pas la création mais l'apport de fond par un généreux donateur. Quel moment doit-on alors prendre comme référence pour marquer la naissance d'une confrérie ? La formulation d'un projet ? La réunion du groupe ou la célébration d'un premier service au nom du saint protecteur ? La constitution du capital ou l'approbation de l'évêque ? En fait, la création d'une telle société ne correspond pas à moment précis mais à une période d'une certaine épaisseur où entrent en jeu des considérations matérielles et de subtiles relations sociales.

Mais le fonctionnement réel de l'organisation commence bien avant l'achèvement de toutes ces formalités. La durée de vie de l'association est rythmée par de nouvelles fondations et des réorganisations sans qu'il soit toujours fait mention de l'étape précédente. Ainsi, la confrérie de saint Nicolas, à Beauzée, apparaît au XVII<sup>e</sup> siècle, autour d'une dévotion sans doute plus ancienne, et elle est recréée deux fois, en 1724 et 1738, avant de connaître de nouveaux bouleversements dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle semble également avoir été plusieurs fois intégrée puis détachée de la fabrique. A moins de réaliser des schémas pour les

quelques 600 localités de la présente étude, décrire de tels mouvements et en repérer les moments clefs demeure un objectif illusoire. Les renseignements obtenus à partir de cas d'espèce ont des limites à connaître et à prendre en compte.

Il ne faut donc pas s'obstiner uniquement sur la date de fondation. Une enquête sur « le temps de réaction des curés », c'est-à-dire le délai qui s'écoule entre l'arrivée d'un nouveau prêtre dans une paroisse et la première création de confrérie, donne des chiffres équivalents que l'on prenne les dates officielles des fondations, des rénovations ou de tout autre moment important de la vie de ces associations<sup>98</sup>. De plus, et même si le procédé statistique semble discutable, la moyenne des dates de fondation et celle des premières mentions sont extrêmement proches : 1753 pour la première et 1755 pour la seconde information.

Comme on l'a vu précédemment, l'identification des confréries oblige à faire le tri entre des stades de développement qui ne correspondent pas tous à une association dévote. C'est pourquoi, il est compliqué de dater le moment précis où la confrérie est réellement constituée, à moins de décider arbitrairement de compter à partir de la date la plus ancienne. Faute de mieux, la mention du mot doit faire foi même s'il n'apporte aucune certitude sur l'existence d'un groupe. Plus sûre, la preuve du fonctionnement d'une collectivité, l'existence de comptes ou l'élection d'officiers, ne peut cependant pas être toujours apportée.

#### 4 – Localiser et compter.

Il ne suffit pas de repérer les confréries, à partir d'une définition ou d'une grille de lecture bricolée en fonction des réflexions précédentes, pour disposer désormais d'un corpus assuré.

##### a – L'un et le multiple.

En effet, si on identifie assez bien « l'espace confraternel », c'est-à-dire le territoire social occupé par une organisation et ses fonctions dans une localité, il est plus difficile d'en cerner les contours exacts. La difficulté la plus grande consiste donc à articuler l'unique et le multiple.

##### *Une ou plusieurs associations ?*

La paroisse de Sorcy-Saint-Martin, au sud-est de Commercy, possède une vénérable tradition liée à Notre-Dame du Mont-Carmel. La plus ancienne confrérie du Scapulaire est citée, par les archives en 1670 et elle fut érigée de nouveau le 17 septembre 1863. Doit-on compter une ou deux associations d'autant que la première survécue assez longtemps à la Révolution pour durer quelques décennies au cœur du XIX<sup>e</sup> siècle ? Il est possible de décider, d'une manière autoritaire, qu'au-delà d'un certain écart entre deux fondations, dans la même paroisse et selon la même dédicace, il faut compter deux organisations. Mais, la moindre découverte archivistique nouvelle peut bouleverser l'hypothèse en démontrant un lien, bien plus fort qu'on ne l'avait cru, entre deux associations. Certaines organisations comptent plusieurs fondations et rénovations successives, avec approbation de l'ordinaire, bref romain et relance des adhésions mais aussi des phases clandestines, comme lors de la Révolution française, pouvant laisser croire à une rupture qui n'est qu'apparente.

---

<sup>98</sup> Idem, pp.60-62.

Le même problème se pose lorsque la confrérie existe à des niveaux différents comme c'est le cas avec le réseau de Saint-Hubert d'Ardenne déjà cité. Les habitants des villages meusiens, surtout ceux du Verdunois, pouvaient adhérer à l'antique association érigée au sein du monastère. La dévotion était réputée protéger du fléau de la rage. Il n'y au début qu'une seule association qui draine vers elle les adhésions et les cotisations d'un vaste territoire. Des registres, bien tenus à jour, donnent d'ailleurs la liste des adhérents, village par village<sup>99</sup>. Mais, ceux-ci tendent à se regrouper au sein des localités en commençant par faire célébrer un service annuel en l'honneur de leur saint patron. De la confrérie-centrale, on passe rapidement au groupe informel qui tend lui-même à s'institutionnaliser au moyen d'une reconnaissance officielle. En effet, l'obtention d'un diplôme d'érection de confrérie, remis par l'abbé ardennais, permet d'obtenir de nouveaux bénéfices<sup>100</sup>. Outre une bulle d'indulgences, parfois demandée à Rome, elle permet de recevoir à demeure une clef de Saint-Hubert qui pourra être imposée directement aux malades et rend superflu le pèlerinage. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la compagnie d'origine est devenue une archiconfrérie à la tête de tout un réseau de filiales locales : des associations de dévotion voire un certain nombre de fraternités de métier comme à Verdun ou Sivry-la-Perche<sup>101</sup>. Outre la date qui marquerait les débuts réels de l'association par le passage du groupe informel à la confrérie canoniquement érigée, le décompte des sociétés est rendu problématique par leur filiation entre elles. En effet, les sociétés locales essaient à leur tour, selon le même processus, dans les villages environnants.

*Le problème de la filiation entre deux organisations.*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les confréries du Sacré-Cœur se sont répandues dans les Pays meusiens en suivant le tissu des couvents des Annonciades, des Cordeliers et des Capucins<sup>102</sup>. Vers 1710-1730, époque à laquelle les évêques lorrains retiennent leur approbation, des têtes de réseau sont instituées dans quelques couvents, en particulier celui des annonciades célestes de Saint-Mihiel. Les religieux d'autres Ordres ou des laïcs venant de paroisses lointaines s'inscrivent alors dans ces compagnies prestigieuses tout en formant chez eux des petits cénacles dévots où ils acclimatent les pratiques apprises. Au milieu du siècle, ces groupes locaux obtiennent enfin le droit de s'ériger en compagnies de plein droit avant de créer, eux-mêmes, des filiales. Ces modalités de diffusion compliquent l'identification et le décompte des organisations car il est délicat de savoir si une petite société, repérée dans une localité, est une réelle confrérie ou bien simplement un regroupement d'adhérents d'une organisation plus vaste. Il est aussi possible d'adapter la définition qui sert de cadre de référence en prenant en compte tout groupe qui fonctionne localement autour d'une dévotion, quel que soit son statut réel.

Le repérage se complique à Sorcy en raison de l'existence de trois églises : Saint-Martin, Saint-Rémy et Saint-Jean, et de deux localités qui ont toujours été liées sous le même curé, le même seigneur et aujourd'hui le même conseil municipal. Une congrégation de Notre-Dame

<sup>99</sup> F.A.S.H. 109 - Registre d'immatriculation des membres de la confrérie de Saint-Hubert, répertoriés selon les localités (1696-1722).

<sup>100</sup> F.A.S.H. 108 - Confréries de Saint-Hubert - Lettres d'affiliation et bulles d'indulgences (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).

<sup>101</sup> H. Labourasse, *Anciens us, coutumes, légende, superstitions, préjugés du département de la Meuse*, Bar-le-Duc, Imprimerie Constant-Laguerre, 1903, Réédition Laffitte Reprints - Marseille, 1981, p.132.

<sup>102</sup> Frédéric Schwindt, *La pénétration de la dévotion au Sacré-Coeur en Meuse à travers les confréries religieuses au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *Connaissance de la Meuse*, Avril 1997 / N°44, pp.22-24. Frédéric Schwindt, *Les confréries du Sacré-Coeur en Meuse et les tentatives de reconquête catholique au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle*, EHESS-CNRS, Séminaire d'anthropologie religieuse de Mme Froechlé-Chopard, Marseille, 1998 (non publié).

du Mont-Carmel réapparaît à Sorcy Saint-Jean et Saint-Remy en 1809<sup>103</sup>. Comme pour la plupart des confréries repéré par le préfet Leclerc avec une dédicace traditionnelle, il s'agit non pas d'une création nouvelle mais de la renaissance d'une association du XVIII<sup>e</sup> siècle. Trois possibilités se présentent : cette organisation est l'ancienne confrérie de l'église Saint-Martin, déjà citée, transférée à Saint-Jean-Saint-Rémy ou bien c'est une association autonome qui a coexisté avec la première et sous la même dédicace. Un autre système a pu aussi se présenter avec une seule société sous la forme de deux groupes séparés de confrères dans les deux églises. L'organisation a d'ailleurs pu varier entre les trois modalités décrites, ce qui pose le problème de la juxtaposition des cartes des confréries, des paroisses et des villages.

### *Le changement de dédicace.*

Le changement de dédicace n'est pas déterminant pour prouver la fondation d'un nouvel organisme. Un jeu subtil dans la combinaison des titulatures, des ajouts et des éliminations rythment la vie des confréries notamment au XVII<sup>e</sup> siècle. Les documents ne livrent en général qu'une partie du titre et les scribes insistent sur celle qui les arrange un moment. Une modification du nom peut nous induire en erreur et nous faire compter une nouvelle fraternité alors qu'il s'agit de la même, des mêmes statuts et des mêmes membres. Mais, ici aussi, on peut tout aussi bien décréter qu'un changement de titulature constitue une évolution suffisamment importante pour sanctionner un nouveau départ. Bien entendu, il faut souvent arbitrer au cas par cas.

### *Comment compter les congrégations jésuites spécialisées ?*

La question du décompte d'une ou de plusieurs structures se pose surtout pour les congrégations fondées par les jésuites. Fidèle à leur pédagogie du « semblable au semblable », ils tendent à diviser une fondation initiale en groupes spécialisés selon l'âge, le sexe ou la profession. Une confrérie mariale regroupe d'abord les élèves des écoles tenues par la compagnie de Jésus, tandis qu'une autre association rassemble des membres de la société civile. Depuis 1571, une congrégation première sous le titre de l'Annonciation regrouperait les élèves du collège de Verdun<sup>104</sup>. Une congrégation des hommes et des messieurs est attestée dès 1600 alors que les femmes de la ville doivent attendre 1741. A Bar, sept compagnies sont mentionnées entre 1621 à 1754. Elles forment trois ensembles avec des buts bien distincts. Au sein du collège, une congrégation Notre-Dame de la Conception regroupe indistinctement les élèves depuis 1621, alors que les confréries des saints Anges (1667) et de saint François-Xavier (1708) semblent des spécialisations ultérieures destinées aux plus jeunes et à ceux des étudiants qui se destinent aux Ordres. En même temps que la fraternité scolaire, une compagnie des messieurs s'ouvre aux élites de la ville ducale (1620), suivie, six ans plus tard, par une congrégation des artisans (1626), puis, au XVIII<sup>e</sup> siècle, par une autre congrégation de la Vierge aux buts obscurs. En 1690, le souci des jésuites de guider la mort des dévots barisiens, comme ils ont conduit leurs études et leurs vies dans le siècle, les enfin mène à fonder une confraternité des pauvres agonisants.

<sup>103</sup> A.D.Meuse 33 V 2.

<sup>104</sup> P. Pierre Delattre S.J., *Les établissements des jésuites en France depuis quatre siècles. Répertoire topographique*, Enghien-Wetteren, 1940-1957, 5 volumes. La date de 1571 marque en tout cas un temps de réaction extrêmement rapide, voire immédiat, à la fondation de la « prima primaria » romaine par le père Jean Leunis en 1563. Mais les Jésuites sont établis à Verdun depuis 1558, à l'appel de Nicolas Psaume, lequel entretient des liens actifs avec Rome depuis sa participation aux deux dernières sessions du concile de Trente.

A Verdun comme à Bar, se retrouve la même distinction entre plusieurs groupes d'associations qui se rassemblent en fonction de deux ou trois axes stratégiques. Louis Châtellier cite, pour le même sujet, l'embarras des religieux de Lyon : « *Faut-il les réunir à part ? Créer pour eux une sodalité spéciale ?* »<sup>105</sup> Ainsi doit-on répertorier une seule compagnie divisée en sous-groupes ? Trois ou quatre institutions centrées chacune sur une fonction précise : les élèves, les élites urbaines, les métiers voire les femmes ? Ou bien faut-il toutes les individualiser ? Les directeurs des congrégations mariales hésitent entre ses deux voies avant de laisser se multiplier les sociétés particulières. Le problème du décompte provient sans doute des lacunes dans les sources et de l'état intermédiaire de l'évolution dans lequel nous observons tous ces sous-groupes<sup>106</sup>. Dans le doute, c'est cette dernière option qui a été préférée car, au sein de la Résidence de Saint-Mihiel, une très nette distinction était faite entre les deux associations dirigées par les jésuites. Une congrégation des messieurs et des bourgeois se réunissait à l'extérieur, dans une salle spécialisée, tandis que la confrérie des femmes, dédiée à l'évangéliste de la Chine, possédait son autel dans l'église de la Résidence<sup>107</sup>.

Par analogie avec les sodalités jésuites, il a été procédé de la sorte pour certaines associations paroissiales de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la plupart sous l'invocation du Sacré-Coeur. Les catalogues mentionnaient une seule société pieuse mais les registres consultés ont livré à plusieurs reprises une douzaine de sous-groupes destinés aux hommes, aux femmes, aux mères, aux filles, aux petits enfants, aux futurs communiant, aux ouvriers ou aux futures mariées... La plupart de ces cercles ayant leur propre liste d'adhérents, leurs heures de réunion et leurs services particuliers ainsi que des titres attribués ailleurs à des confréries solitaires, ils ont été disjoints<sup>108</sup>.

#### b – Perception et réalité.

En secteur d'openfield, la plupart des localités meusiennes sont des paroisses de plein droit. La difficulté vient de zones comme le massif Argonnais où le réseau paroissial est plus lâche qu'ailleurs. Néanmoins, un peu moins d'une centaine de localités, un chiffre en diminution constante entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, sont dans un lien de subordination avec une cure. Elles sont alors succursales ou plus souvent annexes d'une autre église. Dans ce contexte, une seule compagnie sera-t-elle fondée pour deux localités liées par un lien hiérarchique ? Des offices seront-ils célébrés dans les deux églises ? Ou bien chacune pourra-t-elle avoir sa propre association, son titre d'érection et son bref d'indulgence ? Pour simplifier, la structure paroissiale guide-t-elle la diffusion des confréries ?

*L'évolution de la carte religieuse : rien de commun entre le doyenné de Bar avant et après 1777.*

La localisation des confréries, parfois malaisée pour le niveau paroissial, se complique encore à la hauteur du doyenné. Une comparaison entre les doyennés est pourtant nécessaire pour discerner les traditions locales et d'éventuelles différences de dynamisme. Encore faut-il

<sup>105</sup> Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, Op. Cit., p.30 et suivantes.

<sup>106</sup> Idem p.30-33.

<sup>107</sup> A.D.Meuse 25 H 5 - Annales de la Résidence depuis 1625 (Sans doute copiées sur un ancien registre peu avant la dissolution).

<sup>108</sup> Direction des musées de la ville de Stenay - Musée de la Bière - Archives des confréries de Stenay (1844-1955).

posséder des frontières fixes et nettes, ce qui n'existe pas dans l'Ancien Régime. L'abbé Rice s'en plaint d'ailleurs lorsqu'il visite le secteur de Vaucouleurs en février 1707<sup>109</sup>. Non seulement l'affectation de certaines localités au roi ou au duc n'est pas sûre, en raison notamment des nombreux villages mi-parties, mais les limites du doyenné de Meuse-Vaucouleurs sont floues. Certains noms de doyennés ont subsisté à la Révolution, quand le chef lieu n'a pas changé, mais leurs frontières et la liste des paroisses n'ont parfois plus rien à voir. La carte religieuse avait d'ailleurs déjà évolué au moment de l'éclatement de l'ancien diocèse de Toul en 1776-1777. Le doyenné de Bar connut de tels remaniements qu'aucune des paroisses rurales qui dépendaient auparavant de lui, ne lui est plus désormais octroyée. La base de données devait donc, dès le départ, prendre en compte de telles modifications. Elle a été prévue pour que chaque paroisse soit répertoriée selon le doyenné de rattachement le plus couramment mentionné au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et en fonction des circonscriptions du diocèse constitutionnel. Le Pouillé des abbés Robinet et Gillant a été, de ce point de vue, d'une aide exceptionnelle. Même pour les confréries contemporaines, il était important de noter à quel doyenné la paroisse appartenait avant 1790, afin d'observer si l'ancien découpage jouait encore un rôle.

*La mobilité des confréries compliquée par l'évolution de la carte des paroisses urbaines.*

En ville, certaines compagnies couvrent plusieurs paroisses mais, lorsque l'on consulte les archives de l'une d'entre elle, la confrérie est présentée comme sa seule propriété. Des changements de localisation se produisent pourtant au grès du déplacement de tel ou tel curé ou de la disparition d'un couvent protecteur. De la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle, la ville de Verdun connaît une profusion de sociétés de saint Hubert. Aucune paroisse, comme de nombreux couvents, ne sont épargnées, certaines en détiennent même plusieurs. Il s'agit tout autant de confréries de métier que d'associations de dévotion, quand les fraternités ne passent pas d'un statut à l'autre. Certaines couvrent plusieurs paroisses et changent régulièrement de localisation principale. La carte urbaine, fixe depuis le Haut Moyen Age, tend, comme à Bar, à se compliquer au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la création de nouvelles paroisses. La multiplication des confréries de saint Hubert pourrait néanmoins laisser croire à une organisation par quartier déjà remarquée dans certaines cités italiennes ou espagnoles, pour les *comitiva quarterii* d'Aix-en-Provence et certaines milices<sup>110</sup>. Il peut tout autant y avoir dix associations différentes, plus ou moins fédérées entre elles, qu'une seule association partagée à l'échelle de la ville en groupes paroissiaux. Lorsque la Révolution transforme de nouveau la carte religieuse de la cité épiscopale, certaines paroisses retrouvent un nom ancien alors qu'elles sont situées ailleurs, brouillant les cartes car les confréries de saint Hubert renaissent et compliquent encore plus le paysage religieux de la ville épiscopale. En effet, la principale association du XIX<sup>e</sup> siècle, sans doute une ancienne compagnie professionnelle établie au Faubourg pavé, comporte deux groupes : l'un pour la ville, l'autre pour ce quartier extérieur<sup>111</sup>. La filiale du faubourg tend à supplanter la confrérie-mère d'autant qu'une nouvelle modification de la géographie des paroisses l'a coupée de ses bases initiales et elle prend alors peu à peu son indépendance. Depuis sa fondation vers 1550, malgré tous ses avatars successifs et bien qu'âgée de plus de 300 ans, cette fraternité a fait le tour de Verdun pour revenir pratiquement à son point de départ. Pour conclure, Verdun détient de nombreuses confréries de saint Hubert, certaines autonomes, d'autres parentes entre elles. La liste que

<sup>109</sup> A.D.Meurthe & Moselle B 293.

<sup>110</sup> Catherine Vincent, *Les confréries médiévales dans le royaume de France*, Op. Cit., p.36.

<sup>111</sup> BB.Verdun - Confrérie de saint Hubert établie au faubourg pavé (Fond non-classé - 1721-1872).

nous pouvons offrir n'est donc qu'une approximation du fait des bouleversements de la géographie ecclésiastique et des lacunes dans les sources.

*Habitat groupé ou habitat dispersé.*

Lorsqu'une confrérie rayonne sur plusieurs paroisses, il est déjà délicat de repérer celle qui en est le siège notamment en milieu urbain. En revanche, la perception du réseau d'associations bute sur une difficulté propre à l'espace rural, celle de l'opposition entre l'habitat groupé, majoritaire sur le plateau et autour des fleuves : la Meuse, l'Ornain ou la Saulx, et l'habitat dispersé spécifique à des régions comme l'Argonne. La règle majoritaire semble néanmoins être : à chaque paroisse, sa confrérie. Mais, certains auteurs soulignent le faible encadrement paroissial de l'Argonne où les confréries ont pu jouer un rôle de palliatif<sup>112</sup>. Lorsqu'une association est découverte au même moment et sous le même titre au sein de plusieurs hameaux, il est légitime de se demander s'il s'agit d'une seule association de niveau paroissial ou si chacun possède sa propre organisation ? La volonté d'autonomie propre aux habitants est forte, les archives semblent le confirmer mais ces documents sont produits par les habitants eux-mêmes<sup>113</sup>. Qu'en est-il réellement au niveau canonique ? L'évêque a-t-il autorisé une association ? Plusieurs ? Par comparaison, il se pourrait bien que les grosses densités de confréries, repérées dans les Hautes Vosges, s'expliquent par la difficulté de définir le statut authentique de bien des groupes identifiés<sup>114</sup>. Qu'il y ait plus de confréries en région d'habitat dispersé, c'est certain et naturel. Mais lorsque au sein de la même paroisse, très étendue, on retrouve régulièrement la même dédicace et une date d'apparition similaire, on peut avancer par hypothèse qu'il s'agit d'une seule et même organisation plus ou moins ramifiée.

Pour compter sociétés pieuses, il ne suffit donc pas de signaler les organismes dans le brouillard archivistique ou dans celui du massif argonnais, mais il faut aussi, en revenant à l'idée de système, étudier quels liens ils entretiennent entre eux. A l'époque moderne, et plus encore à l'ère contemporaine, il existe, en effet, une hésitation constante entre le désir d'une religion de proximité<sup>115</sup>, incarnée par la confrérie autogérée de village, et la volonté d'un encadrement strict des fidèles, pensé par le haut. Cette deuxième option se décline alors sur le mode d'une association unique pour tout le diocèse et d'une organisation rigoureuse qui délimite clairement les libertés et les interdits laissés aux groupes locaux. L'*Ordo du diocèse de Verdun* utilise le singulier lorsqu'il traite de l'œuvre de la confrérie du Sacré-Coeur, administrée au niveau diocésain par le révérend père Crosnier au début du XX<sup>e</sup> siècle. Une petite plaquette distribuée aux futurs membres traite d'ailleurs de la « *confrérie diocésaine* »<sup>116</sup>. On peut donc se demander si les confréries-œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle, sont bien des groupes autonomes ou s'ils ne sont pas devenus les tentacules d'une gigantesque pieuvre.

<sup>112</sup> Serge Bonnet, *Histoire de l'ermitage et du pèlerinage de Saint-Rouin*, Imprimerie Saint Paul, Bar-le-Duc, 1956.

<sup>113</sup> Serge Bonnet, C.Santini & H.Barthélemy, *Les « sauvages » de Futeau, verriers et bûcherons d'Argonne au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Extrait de « *Le mouvement social* » N°57, Oct.-Déc.1966.

<sup>114</sup> Louis Châtellier, *Carte des confréries dans la diocèse de Toul* in Claude Langlois, Timothy Tackett & Michel Vovelle (dir.), *Atlas de la Révolution française*, Tome IX : Religion, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, pp.22-23.

<sup>115</sup> Nous reprenons l'expression de Philippe Martin : Philippe Martin, *Vers une religion de proximité ? L'évolution de la carte paroissiale des archiprêtres de Saint-Avoid et de Saint-Arnould au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *Les cahiers lorrains*, 1997, N°3, pp.205-230.

<sup>116</sup> *Confrérie diocésaine du Sacré-Coeur - Pourquoi cette confrérie ?*, Verdun, Imprimerie Martin-Collardelle, s.d. Abbé A. Dion - Chanoine honoraire de Verdun, *Manuel des associés de la Confrérie du Sacré-Coeur en*

5 – Cataloguer : dans le flou du phénomène confraternel.

Comme l'explique le « Journal de recherche », ce travail est un des prolongements, à vingt ans de distance, de la grande enquête lancée au début des années 1980 par le G.R.E.C.O. 2. Une fiche type avait été élaborée de façon à harmoniser les dépouillements départementaux et à faciliter l'exploitation ultérieure, éventuellement sous la forme d'un atlas. La base de données informatiques qui sert de support matériel au corpus a donc repris cette grille dans ses grandes lignes. Plusieurs problèmes se sont posés puisqu'il ne s'agissait plus de comparer des régions entre elles, en fonctions de données quantitatives, mais d'investiguer l'une d'entre elle de manière qualitative.

La dédicace de la confrérie, c'est-à-dire l'information principale, souvent la seule dont nous disposons, n'est pas une donnée fixe et immuable. Elle évolue d'une manière complexe, en ajoutant ou en retirant tel nom de saint ou tel mystère de la Vierge, afin de conserver le souvenir d'une fusion entre plusieurs organismes ou de la stratégie adoptée à un moment par l'association. Il ne s'agit pas que d'un nom, mais aussi d'un programme à lui tout seul. Le verbe donne vie, il accorde à la fraternité sa personnalité et il possède un pouvoir propre. Toute modification du titre de la société a donc un sens et le faire entrer dans une grille réductrice en affaiblit la portée. Il a donc fallu faire coïncider deux objectifs : réduire le nom à la titulature la plus courante, de façon à permettre un traitement statistique satisfaisant dans la base de données et conserver les dédicaces plus complexes dans le tableau de synthèse pour conserver cette part importante de l'information. Comme les archives ne mentionnent pas toujours le titre complet et qu'elles insistent, selon le cas, sur telle ou telle partie, nous avons dû commettre des erreurs de comptage. La comparaison permanente des deux instruments de travail, la base et le tableau, permet cependant de limiter les doublons.

La question du genre de la confrérie est tout aussi cruciale car les descriptions chronologiques ou spatiales ne prennent leurs pleines significations que lorsque sont distinguées les associations dédiées aux saints, à la Vierge ou à Dieu. Mais, là aussi, il est malaisé de faire entrer les confraternités dans une seule case. Du fait des dédicaces multiples, les statistiques feront apparaître plus d'occurrences que de compagnies. De plus, certaines titulatures sont obscures ou trompeuses et d'autres enjambent plusieurs catégories. Les associations du Suffrage invoquent la Sainte Vierge mais elles sont d'abord destinées aux fins dernières. Madame Froeclé-Chopard se demandait d'ailleurs à quoi elles servent, quand toutes les fraternités pieuses proposent à leurs adhérents la même mutualité face à la mort<sup>117</sup>. La société du Suffrage de l'église paroissiale de Commercy, appelée aussi sous son ancien titre de confrérie des trépassés, faisait célébrer son service principal à l'autel de la Vierge, le jour de l'Immaculée Conception<sup>118</sup>, car elle avait été très influencée, au XVII<sup>e</sup> siècle, par une célèbre association de ce nom. Dans son histoire, une compagnie peut changer de nom et conserver sa

---

*union avec Montmartre*, Paris-Bar-le-Duc, Imprimerie Saint-Paul, 3<sup>e</sup> édition - 20<sup>e</sup> mille, 1910. **Abbé A. Dion - Chanoine honoraire de Verdun**, *Manuel de la Confrérie du Sacré-Coeur en union avec Montmartre*, Paris-Bar-le-Duc, Imprimerie Saint-Paul, 5<sup>e</sup> édition - 30<sup>e</sup> mille, 1933.

<sup>117</sup> Reprise de madame Froeclé-Chopard suite à la communication de madame Hernandez sur les confréries des fins dernières : **Françoise Hernandez**, *Les livres des confréries de la Bonne mort en France - XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, EHESS-CNRS Marseille, Séminaire d'anthropologie religieuse de Mme Froeclé-Chopard, 27/28 mars 1998.

<sup>118</sup> Pouillé III, p.4.



fonction ou bien changer ses objectifs, ses dévotions et pourtant garder le même titre et le même genre apparent. Tout se complique.

a – Crypto, para, pré et post-confréries... ?

Il est établi que les associations de piété possèdent différents stades d'évolution dans leur existence, certaines de ces phases n'ayant rien à voir avec les confréries en tant que telles. Trouver des organismes divers qui coexistent au sein des mêmes paroisses n'a donc rien d'anormal. Plutôt qu'une définition globale et intemporelle, commençons donc déjà par donner un nom à ces divers états de la matière associative catholique. Une *pré-confrérie* désigne l'étape antérieure à la réunion d'un groupe pieux, c'est-à-dire avant la formation d'un môle confraternel<sup>119</sup> autour d'une dévotion locale. Au contraire, une *post-confrérie* indique la trace laissée par la fraternité après son déclin, par exemple un culte résiduel. La *crypto-confrérie* qualifie les compagnies spontanées, non reconnues par l'ordinaire, celles qui ne disposent pas d'une érection canonique. Ce peut-être une pré-confrérie qui s'est instituée sans faire aucune demande légale auprès de l'évêque. Autant dire que beaucoup d'associations de l'époque moderne entrent dans le cadre de cette définition. Une *para-confrérie* est enfin un groupe qui imite le fonctionnement des congrégations dévotes mais pour un but tout autre, bien plus proche des conjurations dans l'esprit des autorités. Il en va ainsi de la franc-maçonnerie et de certains groupes des débuts de la Révolution française.

Face à de telles catégories, nous avons dû voir large. Les para-confréries étaient à écarter absolument. Si nous n'ignorons pas les liens entre confréries et Franc-Maçonnerie, tenter une approche, comme celle de Maurice Agulhon sur la Provence, nous aurait obligé à dégager une piste nouvelle dans une recherche qui en comportait déjà beaucoup<sup>120</sup>. De toute façon, les archives n'auraient pas permis un tel recours car elles sont décevantes dans ce domaine. Les post-confréries devaient occuper une place centrale car selon la méthode régressive, visée plus haut, elles permettaient, avec un peu d'habitude, de remonter jusqu'aux organismes vivants. Par contre, les pré-confréries demeurent périlleuses à manier car toutes, loin s'en faut, n'ont pas dérivé en sociétés pieuses. La famille des crypto-confréries, par contre, ne désigne que le statut illégal, c'est-à-dire souvent normal des associations, sans causer d'inconvénients particuliers.

b – Une marge d'incertitude plutôt large.

L'incertitude du repérage fait partie de ce travail. Ainsi, toutes les difficultés décrites plus haut viennent se mêler les unes aux autres à Bar-le-Duc. Malgré le gros débroussaillage effectué par Nathalie Reignier, la liste des confréries est loin d'être sûre pour la capitale du Barrois<sup>121</sup>. Il a été, par exemple, impossible de dénouer l'écheveau des compagnies des agonisants. Les rénovations, les changements de paroisses, les modifications de la cartographie religieuse, les noms variables donnent au corpus un statut hypothétique. C'est un corpus probable.

c – Une définition en fin de thèse.

<sup>119</sup> Voir le chapitre 4.

<sup>120</sup> Maurice Agulhon, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, 1968. rééd. Fayard, 1984.

<sup>121</sup> Nathalie Reignier, Op. Cit.

La définition qu'il est possible de donner, en fin de compte, semble tout aussi large qu'aux débuts de l'investigation. Toute la thèse est en fait une tentative pour délimiter un espace mouvant de sociabilité qui fuit constamment devant l'observateur. Déterminer ce qui est et ce qui n'est pas une confrérie, condition première à la réunion du corpus, revient à user moins d'une définition nette, qui séparerait le bon grain de l'ivraie, que de pragmatisme et de beaucoup d'empirisme. La liste des confréries, même longue, doit donc être considérée comme un ensemble construit. A l'époque médiévale et moderne, c'est le temps qui effectue le tri en permettant la conservation de telle ou telle source, à l'ère contemporaine, c'est l'œil du chercheur, tout aussi hasardeux, qui taille dans la masse associative pour détacher un objet d'étude. C'est finalement le corpus qui donne une définition et non le contraire. Considérons donc les confréries comme :

**Des groupes populaires, plus ou moins officiels mais de plus en plus instrumentés par les pouvoirs civils et religieux, destinés à la dévotion, même s'ils se donnent d'autres buts, principaux ou secondaires, qui fonctionnent au sein d'un système économique et social local, lequel influe, en retour, sur leur organisation et leur fonctionnement.**

Nous sommes conscients du caractère artificiel de cette définition, autant que de celles citées préalablement. C'est pourquoi nous avons voulu montrer le caractère « fabriqué » du corpus et comment nos problématiques ont peu à peu émergé. Cependant, la confrérie, c'est d'abord ce que les fidèles en font. Le tout est de le savoir et de l'assumer.

### **III – DISTRIBUTION CHRONOLOGIQUE DES CONFRERIES A L'INTERIEUR DU CORPUS : UN DEVELOPPEMENT CONTINU DU XI<sup>e</sup> AU XX<sup>e</sup> SIECLE.**

Après avoir expliqué comment le corpus avait été réuni, l'étude statistique de la base de données informatique doit permettre de poser les grandes problématiques de la thèse<sup>122</sup>.

#### **A – Les fichiers A, B et C.**

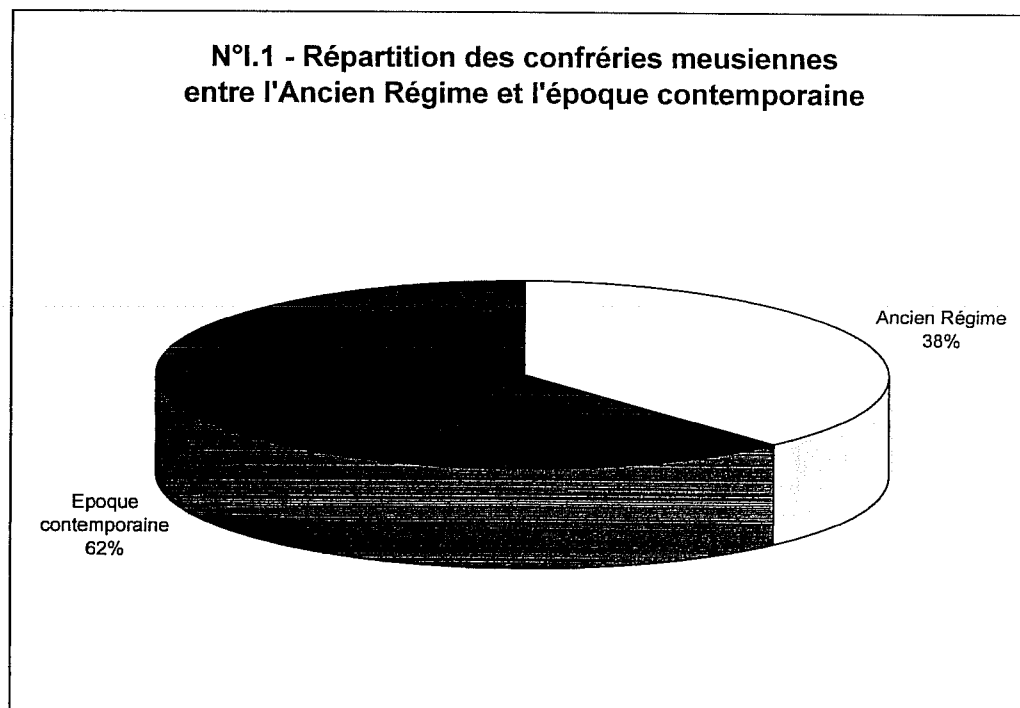
La base de donnée atteignait 2447 confréries lorsque le décompte a été arrêté le 2 novembre 2001. Ce total comptabilise les associations qui correspondent totalement aux critères définis plus haut et à la zone géographique du diocèse constitutionnel de Verdun. Il forme le fichier A. Un fichier B a été constitué pour rassembler des cas intéressants mais extérieurs au département de la Meuse. Ce sont, par exemple, des paroisses qui ont été comprises dans les enquêtes d'époque puis détachées du département ou d'organisations fondées par une autorité meusienne, par exemple une abbaye ou un puissant personnage local. Quelques associations, à l'image des conférences Saint-Vincent-de-Paul, ont été rattachées à ce deuxième corpus. Nous ne les avons pas systématiquement recherchées mais, lorsque les archives livraient un cas, il a été intégré à ce deuxième fichier qui ne compte finalement que 15 associations. Enfin, le fichier C regroupe aussi 15 organisations découvertes après la clôture du corpus. Les statistiques sont, bien entendu, calculées uniquement sur le premier ensemble. En tout, les Pays meusiens auraient détenu 2477 confréries. Simple anecdote.

<sup>122</sup> Voir le tableau prosopographique des confréries en annexe 1.1.

## B – Entre 4 et 5 confréries par paroisse.

Le département de la Meuse, tel qu'il a été créé en 1790, comportait 595 paroisses. Une énorme majorité des localités de la région, 504, ont détenu au moins une association. Le taux d'équipement des paroisses est donc de 84,5%, ce qui prouve que le phénomène confraternel était à la fois général et très commun dans les Pays meusien. Cependant, le corpus a été réuni pour une période très longue, ce qui relativise un peu le chiffre précédent. D'ailleurs, l'existence des fraternités fut parfois brève. Cet ensemble doit également être partagé en deux parties : les confréries attestées sous l'Ancien Régime, au nombre de 932, et celles qui apparaissent seulement à l'époque contemporaine, qui montent au nombre de 1515. Le grand tournant, dans les fondations d'associations pieuses, n'est pas 1789 mais le Concordat de 1802. L'année 1800 a donc été retenue pour marquer la séparation entre les deux périodes<sup>123</sup>.

L'Ancien Régime est donc minoritaire mais une quantité de plus de 900 fraternités semble suffisante pour une étude sérieuse d'autant que ce nombre doit être augmenté de 2 à 300 organisations supplémentaires, cataloguées à l'époque suivante. En effet, la base de donnée enregistre seulement la première mention des sociétés pieuses, la date exacte de fondation n'étant connue que dans 21% des cas (514 confréries). Ainsi, beaucoup de compagnies comptées au début du XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple à l'occasion de l'enquête de 1809, datent en fait du siècle précédent voire d'une période bien plus ancienne. Directement ou indirectement, il est possible d'évaluer le nombre de confréries d'Ancien Régime à un chiffre de 1000 à 1200 associations. Si l'essentiel du réseau contemporain a été appréhendé, grâce notamment aux enquêtes du XIX<sup>e</sup> siècle, une grosse part du tissu ancien demeure malheureusement inaccessible.



Le rapport du nombre de confréries au nombre de paroisses est supérieur à 4 : 4,1 si l'on recense les 595 localités du diocèse actuel et 4,9 si l'on ne prend en compte que les endroits équipés, soit 504 lieux. Partagé entre l'Ancien Régime et l'époque contemporaine, le rapport

<sup>123</sup> Voir le graphique N°I.1.

s'établit entre 1 et 2 confréries par paroisse pour la première période et entre 2 et 3 pour la seconde. Mais dans les localités qui détiennent au moins une association pieuse, le taux de couverture atteint presque trois sociétés avant la Révolution et un chiffre un peu supérieur pour l'époque suivante. Ces taux sont un peu en dessous des données provençales, mais ils n'en restent pas moins importants. Il s'agit cependant de moyennes, toutes ces organisations n'ayant pas coexisté au même moment. Mais, la durée de vie d'une confrérie étant d'environ un siècle, la majorité des habitants de la région ont dû y être confrontés à un moment ou à un autre de leur existence.

**N°I.1 : Le rapport du nombre de confréries au nombre de paroisses**

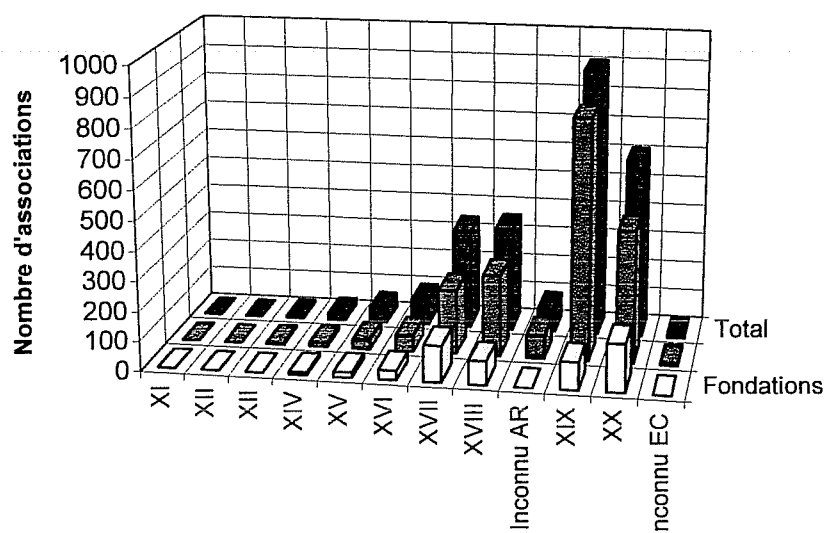
<i>Epoque</i>	<i>Nb. Paroisses</i>	<i>Nb. Paroisses équipées</i>	<i>Nb. de confréries</i>	<i>Taux de couverture</i>
Ancien Régime	595	319 (54%)	932 (38%)	1,6 ou 2,9
Epoque contemporaine	595	445 (75%)	1515 (62%)	2,5 ou 3,4
TOTAL	595	504 (85%)	2447 (100%)	4,1 ou 4,9

Le taux de couverture est d'abord calculé sur la totalité des paroisses puis en fonction de celles qui sont réellement équipées.

**C – Répartition dans le temps : un développement progressif du phénomène confraternel.**

La première partie a déjà traité en détail du problème posé par la date de fondation et les débuts réels des associations. Cette date n'est d'ailleurs connue que pour 21% des confréries et, dans 5% des cas, la société a été trouvée à une période plus ancienne que sa « date officielle ».

**N°I.2 - L'apparition progressive du phénomène confraternel dans les Pays meusiens (XI°-XX° siècles)**



Le plus souvent, il faut donc se contenter d'une première mention. Seules 8,6% des confréries d'Ancien Régime et 0,6% de celles de l'époque contemporaine n'ont pu être au moins

rattachées à un siècle. Une fois encore, il s'agit de prendre ces informations comme relatives. Un bon moyen d'établir la validité de cette approche consiste à comparer la répartition dans le temps des confréries dont la date de fondation est connue à celles dont on ne possède que la première mention<sup>124</sup>.

Les deux graphiques évoluent en parallèle et selon une même proportion. Une étude du développement chronologique du phénomène confraternel, à partir des 2447 associations, est donc possible. On note seulement deux discordances au XVII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle. Si au total, le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle font jeu égal, autour de 340 associations chacun, le siècle des saints l'emporte nettement sur celui des Lumières en matière de fondations attestées, alors qu'il est battu pour les premières mentions. Beaucoup d'organisations érigées au XVII<sup>e</sup> siècle, mais dont l'acte initial a été perdu, ont été cataloguées à la période suivante. Il s'agit aussi de sociétés apparues spontanément au cours de la guerre de Trente ans et légalisées par l'évêque au siècle suivant. La différence met d'ailleurs en valeur les progrès de l'autorité épiscopale à cette époque. Le même principe explique la situation du XIX<sup>e</sup> siècle avec le phénomène de reconstruction post-révolutionnaire. La croissance du réseau, au moment du Concordat, est tout autant due à un formidable mouvement de création spontané qu'à la sortie de la clandestinité de nombreuses associations anciennes. Mais, le principal problème provient toujours de la disproportion entre fondations et mentions. Ceci résulte des sources employées. Les enquêtes du XIX<sup>e</sup> siècle donnent une image de la réalité, figée à un instant précis, en exagérant le groupe des simples mentions. Les visites pastorales des années 1850-1860 disent ce qui existe, mais rarement depuis quand.

Du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, le développement du phénomène confraternel n'en est pas moins continu et progressif. Il apparaît de manière symbolique au XI<sup>e</sup> siècle avec la confrérie Saint Nicolas de l'église du Vieux-Moutiers de Dun. Un seul cas ne suffit pas à attester d'une révolution dans la vie religieuse et sociale de l'époque, d'autant que le fait demeure négligeable jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Aucune association n'est repérée au XII<sup>e</sup> et seulement 6 au XIII<sup>e</sup> siècle. Encore s'agit-il, pour la moitié d'entre elles, d'associations professionnelles. Ces débuts fragiles permettent néanmoins de rattacher l'évolution du réseau meusien à la chronologie de Catherine Vincent, notamment pour ce grand tournant de la fin du Moyen Age. Le surgissement des confréries dans les archives, si ce n'est dans la réalité contemporaine, peut être daté du XIV<sup>e</sup> siècle. Le total des associations retrouvées double alors à chaque siècle: 22 au XIV<sup>e</sup>, 49 au XV<sup>e</sup> et 86 au XVI<sup>e</sup> siècle. Certes, les lacunes de la documentation expliquent la sous représentation des époques les plus anciennes, mais une telle régularité donne vraiment l'impression d'une montée en puissance des fraternités. Catherine Vincent parle d'ailleurs d'un plein épanouissement à cette époque<sup>125</sup>.

Le deuxième tournant et la deuxième accélération se produisent au XVII<sup>e</sup> siècle, ce que confirme le graphique des fondations. Que l'on prenne ce chiffre ou celui des simples mentions, la croissance est d'environ 290% par rapport au XVI<sup>e</sup> siècle. L'hypothèse qui consiste à expliquer l'augmentation par les lacunes archivistiques antérieures ne tient plus dans ce cas précis. Certes, plus de 86 confréries ont pu exister au XVI<sup>e</sup> siècle, mais l'élan de la Réforme catholique est ici bien net et massif. Il se poursuit d'ailleurs au XVIII<sup>e</sup> siècle et d'une manière qui semble égale, les premières mentions équilibrant la chute de 35% des fondations. Une étude plus fine, décennies par décennies, devrait permettre d'établir plus

<sup>124</sup> Voir le graphique N°I.2.

<sup>125</sup> Catherine Vincent, *Les confréries médiévales dans le royaume de France*, Op. Cit., pp.10-11.

clairement le rapport de force entre ces deux siècles charnières et la chronologie exacte du phénomène<sup>126</sup>.

Pour l'époque contemporaine, le travail sur le corpus a consisté à ne pas compter deux fois les associations anciennes rénovées après le Concordat. Si le nombre de doublons a pu être sérieusement comprimé, un certain nombre de sociétés pieuses, mentionnées au début du XIX<sup>e</sup> siècle, peuvent être plus anciennes. Le XIX<sup>e</sup> siècle marque pourtant moins l'apogée du phénomène confraternel. L'augmentation des fondations est de 18% par rapport au siècle précédent et elle monte à la hauteur de 73% au XX<sup>e</sup> siècle. En comptant aussi les premières mentions, la croissance est de l'ordre de 156 % entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle et le niveau demeure important au XX<sup>e</sup> siècle avec encore plus de 600 associations fondées. Si au XX<sup>e</sup> siècle, la performance est globalement inférieure à l'époque précédente, c'est que, passées les années trente, le réseau semble s'essouffler. Mais les premières décennies du siècle ont été exceptionnelles et elles ont atteint le record du genre. La déchristianisation, les deux guerres mondiales et la dépopulation entraînent le niveau des fondations à peu de choses. Mais, il ne faudrait pas en tirer des conclusions négatives. S'il n'y a plus de fondations nouvelles, certaines associations survivent longtemps, parfois jusqu'à nos jours. Un relais semble même exister, au moins jusqu'aux années 1960, en direction de mouvements catholiques comme la J.A.C. La dichotomie chronologique du phénomène confraternel, au XX<sup>e</sup> siècle, pourrait également être due aux sources, nombreuses entre 1902 et 1914 ou dans les années 30 et presque absentes par la suite. De futurs versements aux archives départementales, par exemple de la part de l'évêché, pourraient compléter notre vision des périodes plus récentes.

Si de nos jours, il demeure quelques restes des vieux réseaux de confréries, le terme du phénomène comme fait massif et ordinaire peut être daté d'une manière attendue aux années 1950-1960. L'interrogation des témoins, notamment des jeunes retraités d'aujourd'hui, prouve l'existence, encore dans leur jeunesse, des sociétés des Enfants de Marie ou de saint Nicolas. A l'orée des années 1960, sollicitée par sa mère, elle-même Enfant de Marie, une habitante de Ligny-en-Barrois dit en revanche avoir préféré entrer aux scouts. Un monde s'en va au profit d'un autre...

### **Conclusion :** Evaluer le réseau à un instant T...

Si l'étude du corpus permet de retracer de manière assez fidèle le développement progressif et continu du phénomène confraternel, du XI<sup>e</sup> siècle à la rupture des années soixante, il est bien plus complexe d'évaluer le réseau à un moment précis de l'Histoire. Les enquêtes d'époque donnent une image de la réalité mais avec une fiabilité aléatoire. On ne peut se contenter des fondations ou des simples mentions et d'une projection par siècle. Il faudrait, dans l'idéal et au moyen du tableau prosopographique qui enregistre toutes les données datées, calculer le nombre minimum d'organisations qui coexistent lors de deux ou trois moments clefs. Seul un programme informatique spécialisé pourrait le faire. En tout état de cause, on peut affirmer que du XVII<sup>e</sup> siècle à la seconde guerre mondiale, toutes les localités observées, ou presque, possèdent en permanence une confrérie. Ce fait justifie à lui seul la poursuite de la recherche.

---

<sup>126</sup> Cette étude plus fine, réalisée séparément pour chaque période, est présentée dans la partie II.

## Chapitre 2 - L'OUEST DES PAYS LORRAINS : DES CONFRERIES AU CARREFOUR DE L'EUROPE MODERNE.

*« Il n'y avait pas la moindre unité administrative, politique ou même linguistique dans cette vaste province, adossée au massif vosgien, riveraine de l'Allemagne, débordant vers la forêt ardennaise, au long de la Meuse et gardée à l'ouest par le Barrois. » - Eric Hartmann, La Révolution française en Alsace et en Lorraine, Perrin, 1990.*

### I - PRESENTATION DE LA REGION ET DE SA COMPLEXITE.

Les sources retenues pour cette étude des confréries religieuses et les enquêtes précédentes nous ont conduit à prendre le département pour cadre de travail. L'instrument informatique permet néanmoins de mesurer la part respective des anciennes circonscriptions civiles ou religieuses<sup>1</sup>.

Lors de sa création en 1790, le département a intégré une partie de la Lorraine, du Barrois et de la Champagne, l'ensemble du Verdunois, d'anciennes dépendances des Pays-Bas espagnols ainsi que plusieurs principautés ou enclaves : le comté de Ligny, la principauté de Commercy et Vaucouleurs. Dans une perspective comparatiste, cette diversité est un atout. Sur le plan géographique, le département associe, d'est en ouest, de grands ensembles naturels comme la plaine de la Woëvre en direction de Toul, le plateau central dans lequel coule la Meuse et le massif argonnais. Celui-ci ressemble, par bien des égards, à un autre espace de confrontation, la forêt de Darney, aujourd'hui partagée entre les Vosges et la Haute-Saône et dont on connaît les spécificités en matière sociale et religieuse<sup>2</sup>. Le père Bonnet a suffisamment souligné les particularités de la vie religieuse argonnaise et notamment l'insuffisance de son encadrement clérical pour que l'on soit heureux de disposer de ce territoire dans notre espace<sup>3</sup>. De fructueux rapprochements sont donc espérés.

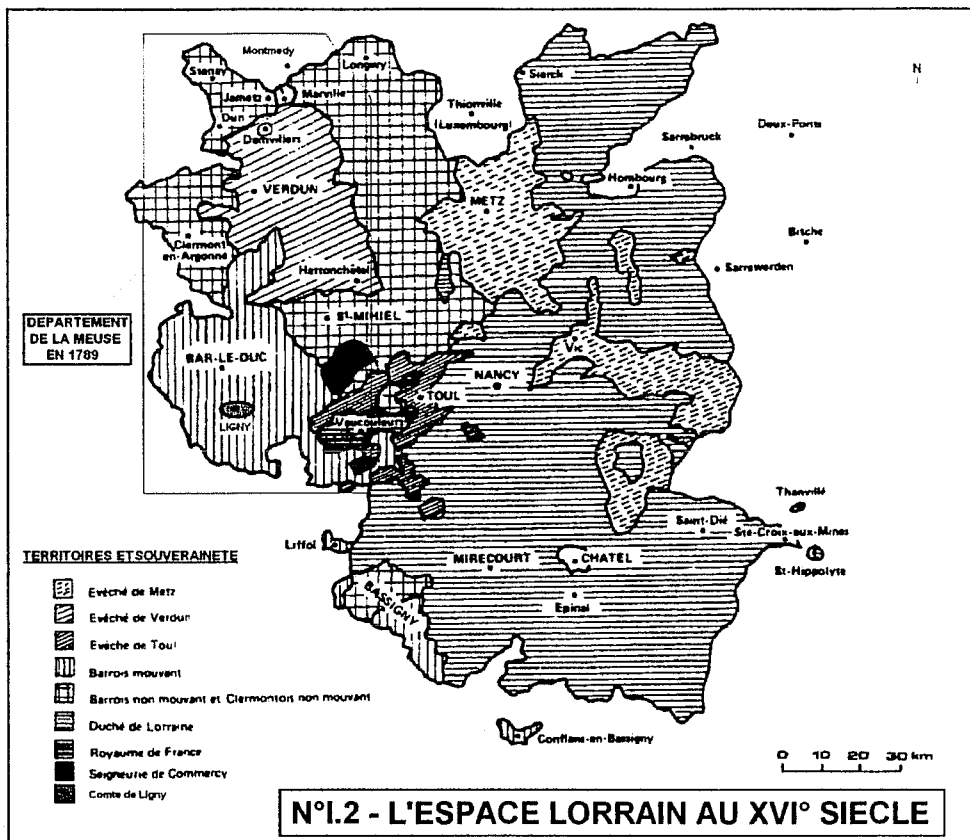
Sauf au nord, à Stenay et à Montmédy, citadelles catholiques orientées un temps en direction de la cité protestante de Sedan, le pays ne se trouve pas, à proprement parler, en frontière de catholicité. Au contraire de la partie orientale des duchés, le danger ne vient pas ici de l'est et il n'y a pas de contact direct avec une région de pratique réformée majoritaire. S'il existe un front, au XVI<sup>e</sup> siècle au moins, c'est un front souple et évanescent. L'infiltration se fait par l'ouest, depuis la Champagne, et elle alimente des petites communautés isolées, rapidement circonscrites mais non pas immédiatement éliminées par la Contre-Réforme. L'idée d'Hugues Marsat de prendre en compte le protestantisme dans toute cette bande ouest et sud de la

<sup>1</sup> Voir la carte N°I.2.

<sup>2</sup> Elisabeth Gabrion-Schwindt, *Réforme et Contre-Réforme en Lorraine du sud : l'Exemple du doyenné de Vittel et de ses marges (1520-1700)*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'Université de Nancy II sous la direction du professeur Louis Châtellier, 1993.

<sup>3</sup> Serge Bonnet, *Histoire de l'ermitage et du pèlerinage de Saint-Rouin*, Imprimerie Saint-Paul, Bar-le-Duc, 1956.

Lorraine vient d'ailleurs confirmer notre intuition concernant le décloisonnement géographique du sujet<sup>4</sup>.



Plutôt que le seul diocèse de Verdun, nous avons donc souhaité prendre en compte toute la marge ouest des duchés. En 1993, une première projection, réalisée sous forme de densité, soulignait déjà la fonction de cette zone comme lieu de transition entre l'espace lorrain et la France, en conformité avec la carte des confréries du diocèse de Toul au XVIII<sup>e</sup> siècle ou celle de la pratique religieuse du chanoine Boulard. Une ligne de fracture traverserait donc les Pays meusiens, il pourrait être intéressant de l'enjamber pour une analyse en profondeur.

### A - Un rapide rappel historique.

Du partage de Verdun, en 843, au deuxième conflit mondial, les Pays meusiens et les mentalités de ses habitants ont été durablement structurées par l'idée de confrontation : politique et militaire et non pas réellement religieuse.

1 - Un pays de frontières où s'imbriquent d'une manière complexe pouvoirs politiques et pouvoirs religieux.

La vallée de la Meuse est une des limites occidentales du Saint-Empire romain germanique. D'autres points, plus à l'est ou plus à l'ouest selon les époques, bornent la frontière du Royaume de France. Le bourg de Rembercourt-aux-Pots garde ainsi dans son nom le souvenir de cette frontière, jadis matérialisée par des poteaux. La vallée de la Biesme, en Argonne, fut même provisoirement reconnue comme la ligne la plus avancée de l'Empire. Au Moyen Age,

<sup>4</sup> **Hugues Marsat**, *Les protestants lorrains entre le duché de Lorraine et le Royaume de France (1517-1685)*, Thèse de l'université de Nancy II sous la direction du professeur Louis Châtellier (en cours).

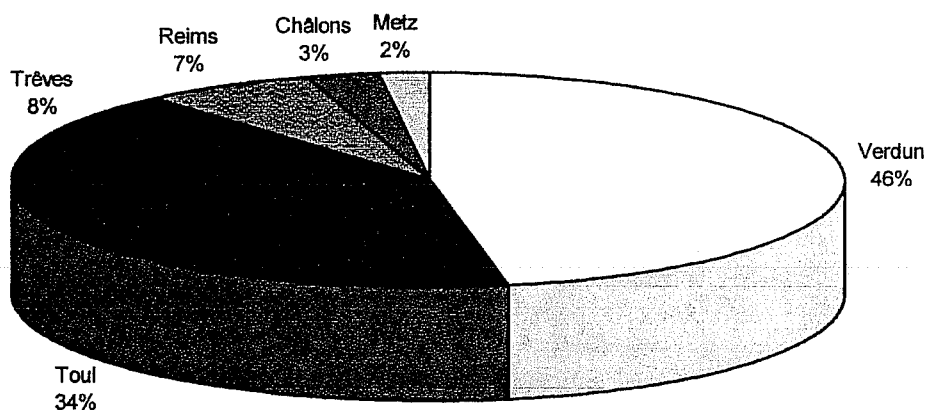


les rencontres diplomatiques à Verdun, dans les régions de Stenay ou de Vaucouleurs, confirment bien la spécificité de cet espace de contact<sup>5</sup>. De ce fait, le territoire est doublement morcelé, bien sûr pour ce qui concerne les circonscriptions religieuses mais aussi sur le plan politique.

## 2 - Une part variable de cinq diocèses à l'histoire et aux traditions différentes.

Le département de la Meuse a été créé en 1790 avec les restes de cinq diocèses<sup>6</sup>. Au centre, en forme de poire, se trouve le siège de Verdun, intégré presque entièrement à la nouvelle entité pour 280 paroisses, annexes et succursales. Plus au sud, toute la partie ouest de l'énorme diocèse de Toul a également été incorporée avec 202 paroisses. Il est vrai que l'ancienne cité des Leuques avait été démembrée dès 1777, lors de la création du diocèse de Saint-Dié. Le doyenné de Bar fut alors rattaché à Verdun. A elles seules, ces deux provenances constituent 81% des bourgades du nouvel ensemble et sa colonne vertébrale. Les autres adjonctions sont périphériques : 45 paroisses de l'archevêché de Trèves au nord, 40 de celui de Reims et 16 de celui de Châlons à l'ouest. Le diocèse de Metz arrive en dernière position avec seulement 12 paroisses dont la plupart dépendaient autrefois de l'abbaye de Gorze. Ces différentes circonscriptions n'ont pas connu la même histoire, ni les mêmes traditions religieuses. Reims, Châlons et Metz, Verdun pour un temps furent bien plus vigoureusement touchés par le jansénisme que Toul et Trèves. Si Toul, Metz et Verdun appartiennent à la province ecclésiastique de Trèves, ce qui donne une influence réelle à l'archevêque, il n'en est rien pour les autres diocèses. Les pays meusiens se trouvent donc à une confluence de pouvoirs.

N°I.3 : Répartition des paroisses meusiennes selon le diocèse d'origine



Ajoutons que l'origine des paroisses au spirituel est encore compliquée par les dépendances au temporel. En effet, les évêchés - c'est-à-dire les seigneuries des évêques - ne correspondent pas tout à fait avec les diocèses, la circonscription sur laquelle ils détiennent le pouvoir spirituel. En revanche, si l'évêque de Verdun ne nomme lui-même qu'une minorité des curés de son diocèse, il est souvent le seigneur direct des habitants.

<sup>5</sup> Intervention de Michel Parisse aux XXIX<sup>e</sup> Journées d'études meusiennes de Vaucouleurs (6-7 octobre 2001).

<sup>6</sup> Voir le graphique N°I.3 et la carte des anciens diocèses.

Depuis le Moyen Age, les évêques de Toul, Metz et Verdun étaient comtes et princes d'Empire. En 1611 encore, la confrérie Saint Antoine des arquebusiers de Verdun défilait derrière une bannière frappée de l'aigle impériale au grand dam du gouverneur français<sup>7</sup>. Depuis la chevauchée d'Austrasie, les Trois-Évêchés sont en effet passés sous le contrôle du roi de France. Même, si le siège épiscopal de Verdun est encore parfois occupé par un membre de la famille de Lorraine, l'influence française devient peu à peu prépondérante. Après 1648 et la reconnaissance officielle de la souveraineté française par les traités de Westphalie, le prélat sera toujours issu du royaume. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la cité de Verdun accueille même - paradoxe de l'Histoire - monseigneur Hippolyte de Béthune, descendant de ce seigneur protestant qui avait tenté de s'emparer de la ville en 1562, événement en mémoire duquel se célèbre chaque année la procession dite des huguenots pendant la Fête-Dieu.

### 3 - Un espace morcelé et cloisonné.

La topographie des Pays meusiens oppose une division du relief en bandes méridiennes alors que les courants économiques de l'époque moderne et les intérêts politiques privilégient un rapport Est-Ouest. Le massif argonnais, à l'ouest, de chaque côté de la Biesme, constitue encore une réelle barrière naturelle. L'habitat y est bien plus dispersé et moins bien encadré que dans le reste de la région. A l'inverse, le plateau central, même s'il est encore très boisé à l'image du secteur où convergent les pèlerins de Benoîte-Vaux, n'est pas un obstacle à la circulation. Des villes ponts comme Saint-Mihiel, Verdun ou Dun assurent le passage de la Meuse qui traverse toute la région du sud-ouest au nord-est. Le front de côte, la cuesta de l'est, ouvre la vue sur la plaine de la Woëvre, argileuse et humide, dont la mise en culture a été plus tardive. Ce rapide découpage du cadre naturel se retrouve dans les différences d'attitude face à la religion. Les dévotions mariales semblent en effet plus fréquentes dans la plaine, où l'on trouve encore aujourd'hui des chapelles dédiées à Marie à la croisée des chemins, et les dévotions christiques plus assurées sur le plateau, où ses petits oratoires sont remplacés par des croix<sup>8</sup>. L'Argonne est enfin une zone refuge pour le protestantisme, le jansénisme ou les dévotions traditionnelles alors que la Réforme tridentine, parce qu'elle est plus institutionnalisée, y pénètre moins bien qu'ailleurs.

Déjà embrouillée au point de vue spirituel et sans remonter aux principautés médiévales, l'affaire est encore plus complexe sur le plan du temporel<sup>9</sup>. Le découpage administratif le montre bien avant 1789. Outre la prévôté de Marville, maintenue, plus d'une douzaine de bailliages, ces circonscriptions politico-judiciaires de l'Ancien Régime, se partagent les pays meusiens : six pour les Trois-Évêchés et le Clermontois, six bailliages principaux et quelques autres secondaires pour le Barrois, la Lorraine et la Champagne. Dépendant de la Champagne, une partie des bailliages de Sainte-Menehould autour du chef lieu de Montfaucon, de Vitry-le-François pour quelques paroisses à l'ouest de Revigny et de Chaumont-en-Bassigny pour un saillant rentrant entre Montiers et Gondrecourt, constituent une marge occidentale discontinue. Le pays de Vaucouleurs, en revanche, est une enclave française très anciennement incluse à l'intérieur des terres duciales comme le rappelle l'épopée de Jeanne d'Arc. A l'époque moderne, elle fut constamment utilisée par la monarchie comme un moyen de faire pénétrer son influence en Lorraine.

<sup>7</sup> A.M.V - BB 4 (1611).

<sup>8</sup> Frédéric Schwindt, *Les confréries religieuses dans les doyennés de Saint-Mihiel et Hattonchâtel*, Op. Cit., pp.73 & svtes.

<sup>9</sup> Voir plus haut la carte N°I.2.

A l'ouest de Verdun, le Clermontois fut arraché à la maison ducale, au traité de Liverdun de 1642, et revint en apanage à la famille de Condé jusqu'à la Révolution mais du fait de la prudence royale, cette principauté argonnaise était restée divisée en plusieurs morceaux, les deux principaux demeurant séparés par le pays de Montfaucon. Bien que son autorité soit de plus en plus symbolique, la protection d'une aussi prestigieuse famille de princes du sang devait donner des reflets particuliers à cette région et contribuer à l'individualiser.

La partie centrale de la Meuse, à cheval sur le plateau et le front de côte, est d'organisation plus simple. Trois ensembles, assez importants à l'échelle de la région et plus cohérents, se succèdent du nord au sud. A la frontière des Pays-Bas successivement espagnols puis autrichiens, la prévôté de Marville et le bailliage de Longuyon forment un premier territoire autrefois administré en commun par les ducs de Bar et les comtes de Chiny. Marville, capitale des « terres communes », se trouve ainsi aux confins de la Lorraine et du Luxembourg. De la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le domaine resta indivis, mais cet état de fait fut remis en cause par la conquête française de 1655. L'époque de « double nationalité » demeure néanmoins une grande période de stabilité et de prospérité, doublée d'une croissance démographique qui explique peut-être la large diffusion des confréries dans ces marges. Louis XIV obtint la pleine souveraineté sur Marville et sa région après la conquête de plusieurs places fortes dont Montmédy que Vauban devait renforcer. A l'encontre des ambitions des ducs qui voulaient constituer là un large glacis à leur dévotion, la frontière nord fut finalement contrôlée par le Roi des Ardennes jusqu'à Thionville. Cet espace cloisonné vers le haut, ne l'est pas vers l'est, ni vers l'ouest où il se poursuit en un vaste Pays haut qui dispose d'une relative unité culturelle, comme le montre la persistance du culte rendu à Saint Sébastien et à Saint Hubert. Au centre des pays meusiens, le Verdunois occupe la même place que le diocèse mais avec des limites très différentes : un quadrilatère qui ne va pas jusqu'à Clermont à l'ouest ou Montfaucon et Damvillers au nord mais qui intègre Souilly et Fresnes au sud, sous la forme de deux excroissances. De part sa place et sa morphologie, le Verdunois fait le lien entre le Pays haut, l'Argonne, la vallée de la Meuse, le Barrois au sud et la cuesta à l'est qui marque l'entrée en Lorraine. Cette position explique en partie sa fonction de plaque tournante dans l'économie régionale voire internationale<sup>10</sup>. La partie sud de la région, celle qui dépend pour l'essentiel du diocèse de Toul, à l'exception du pays de Saint-Mihiel, est d'une plus grande homogénéité. Elle relève pour l'essentiel du Barrois, mouvant de la Champagne à la Meuse, non-mouvant à l'est de celle-ci, et du duché de Lorraine pour les parties les plus orientales. Les populations de la mouvance doivent en théorie faire appel à la justice royale, d'autant qu'elles sont proches de la Champagne et que les courants économiques les portent vers Reims et Paris. Ces habitudes et ces devoirs contribuent aussi à structurer l'espace régional. Outre la seigneurie de Vaucouleurs, le comté de Ligny et la principauté de Commercy forment deux autres enclaves. Autrefois possessions de la famille de Luxembourg, administrée au XVI<sup>e</sup> siècle par une princesse de Savoie, le comté de Ligny passe au XVII<sup>e</sup> siècle dans la famille de Montmorency. La seigneurie de Commercy est enfin le dernier refuge du cardinal de Retz après la Fronde. Même si les ducs de Lorraine parviennent à les inclure à leurs états, par rachat au XVIII<sup>e</sup> siècle, la longue présence, même symbolique, de familles puissantes, très engagées dans la Réforme catholique voire dans le parti dévot, n'est pas sans conséquences sur la vie religieuse locale.

Autre particularité du sud-meusien, l'imbroglio des frontières occasionne de nombreuses incertitudes, même pour les officiers de l'époque, sur l'appartenance réelle de nombreuses localités. Mandaté par le duc Léopold, l'abbé Rice hésite. Dans le secteur de Vaucouleurs, en 1707, il avoue ses doutes ne sachant si « *elles sont de monseigneur (le duc), du roi, de Ligny*

<sup>10</sup> Alain Girardot (dir.), *Histoire de Verdun*, Editions Serpenoise, 1997.

ou de Commercy... »<sup>11</sup> Au tournant du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, Marc Venard souligne que toutes les visites ad limina conservées pour les diocèses de Verdun et de Toul indiquent les changements politiques et les empiètements consécutifs à l'accroissement de la présence française. A sa suite, Philippe Martin montre aussi que tous les documents d'époque, enquêtes et pouillés, ont plus une valeur politique et idéologique que géographique<sup>12</sup>.

#### 4 - Le lieu d'une confrontation politique et militaire durable.

La politique traditionnelle des capétiens était orientée vers cette marge occidentale de l'Empire. En 1301, Philippe le Bel avait imposé le célèbre traité de Bruges qui créait la mouvance et faisait obligation au duc de prêter hommage au roi pour ce qui était autrefois un franc alleu à l'ouest de la Meuse. Les ducs de Bar, puis ceux de Lorraine, tentèrent d'assurer la neutralité de leurs états, toute implication, dans un camp ou dans l'autre ayant des conséquences immédiates. Etat-tampon entre deux puissances, ils devaient au moins subir et accepter les passages de troupes. A la fin du Moyen Age, le service du roi coûta d'ailleurs une sévère crise de succession à la dynastie barroise qui perdit tous ses héritiers à Crécy puis à Azincourt. Au XV<sup>e</sup> siècle, Louis XI, en fin stratège, avait doublé sa présence à Vaucouleurs en usurpant le comté de Ligny au profit de son fidèle la Trémoille. En face, le duc répondit par la mise en place de nombreuses compagnies d'archers.

Alors que les duchés ont obtenu de Charles Quint un statut spécial au sein de l'Empire, au moment du concordat de Nuremberg, les princes français passent souvent à Bar et servent fréquemment de parrains lors des baptêmes princiers. Une princesse lorraine devient même reine de France en épousant Henri III. Néanmoins la politique de neutralité assure aux duchés, notamment au Barrois, un âge d'or tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle, une importante étape de reconstruction après la crise de la fin du Moyen Age dont Guy Cabourdin a fixé de manière assez fine la chronologie. Cette ère de croissance ne s'achève qu'avec l'entrée dans la guerre de Trente ans, dans les années 1630, puis le retour de la peste<sup>13</sup>. L'occupation française des Trois-Évêchés, en 1552, ne devait rien changer à cette conjoncture économique florissante. Pour preuve, la capitale barroise, même si elle plafonne économiquement, atteint alors 2000 feux, peut-être 10000 habitants, plus que Nancy à la même époque. En dehors de l'ambiance religieuse, l'engagement du duc de Lorraine dans un des épisodes terminaux de la Ligue, menée par ses cousins Guise, donne lieu à peu de conséquences. Montmédy devient une citadelle catholique, le balafre ou son lieutenant, Savigny de Rosnes<sup>14</sup>, se rendent parfois à Verdun mais peu de combats ont lieu sur le sol barrois. Le siège de Bar lui-même n'est pas aussi terrible que ceux qui suivront au XVII<sup>e</sup> siècle.

L'épisode de la guerre de Trente ans est en revanche bien plus négatif. Point de passage pour les troupes ennemies, les Pays meusiens deviennent aussi un lieu d'affrontement direct. La détention d'un certain nombre de lieux et de places fortes : Stenay, Montmédy ou Etain, sont stratégiques pour les belligérants de même que la possession des capitales que sont Bar ou Saint-Mihiel. Les descentes de troupes suédoises ou croates, les trop célèbres « cravates » décrits dans de nombreux registres paroissiaux, puis les chevauchées du duc Charles IV se

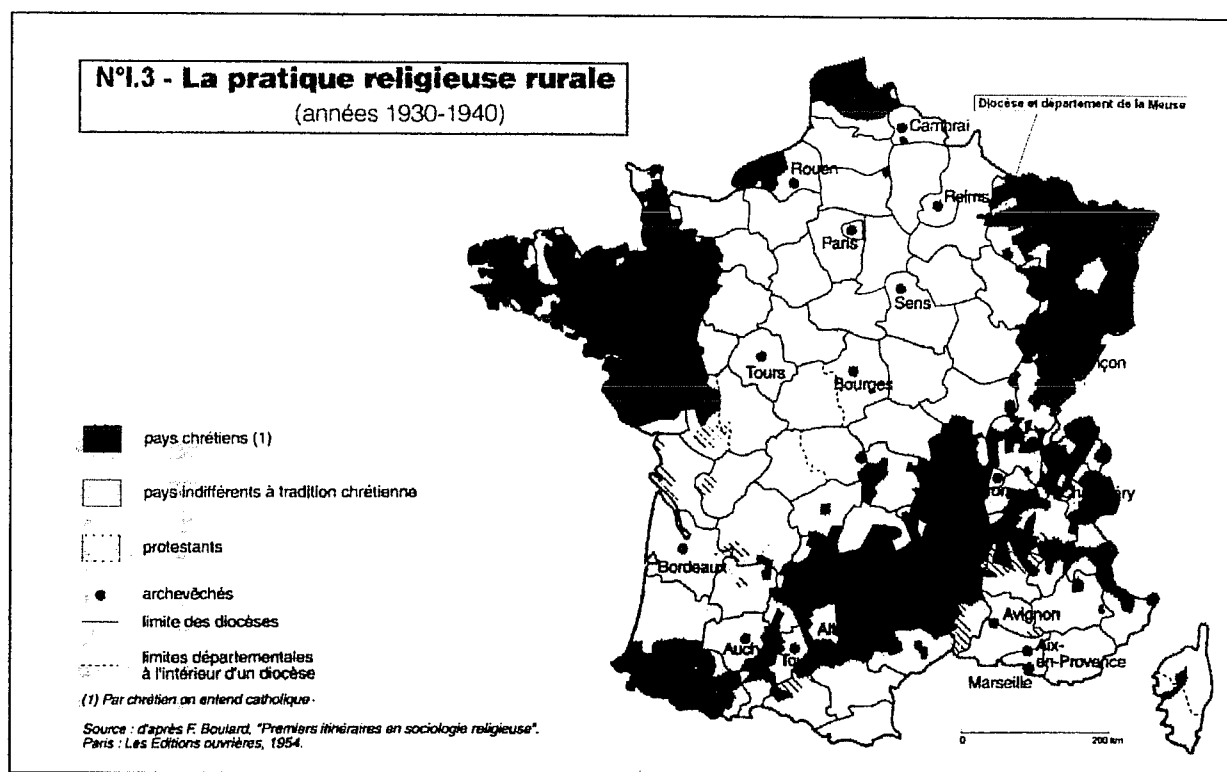
<sup>11</sup> A.D.Meurthe & Moselle B 293.

<sup>12</sup> Marc Venard, *La représentation des diocèses dans les rapports de visites ad limina (fin XVI<sup>e</sup> -début XVII<sup>e</sup> siècle)* in *Le Diocèse : Espace - Représentations - Pouvoirs - France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Colloque international de Blois - 13-15 novembre 1997, Université François Rabelais - Tours : 4 visites pour Toul de 1587 à 1613 et 3 à Verdun de 1601 à 1619. Philippe Martin, *Débats et controverses à propos de la cartographie diocésaine (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Idem.

<sup>13</sup> Guy Cabourdin, *Terres et hommes de Lorraine - 1555-1635*, Nancy, P.U.N., 1977, 2 tomes.

<sup>14</sup> Seigneur de Rosnes-en-Barrois, entre Verdun et Bar-le-Duc.

conjuguent avec un retournement de la tendance économique aggravé, en matière agricole, par les problèmes climatiques contemporains. La peste, surtout, progresse derrière les troupes qui stationnent et dont les régiments de cavalerie mangent les blés en herbe. Des dizaines de localités disparaissent complètement et comme pour tout le nord-est du royaume, entre un tiers et la moitié des habitants. On comprend d'autant mieux la profusion des confréries de charité, de saint Sébastien ou du Rosaire qui partagent alors le même souci de soulager les habitants de leurs malheurs, d'assurer les inhumations et de réorganiser des communautés en voie d'éclatement. La présence française se renforce également puisque les duchés sont occupés jusqu'au retour du duc Léopold en 1697.



La reconstruction est encore inachevée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Beaucoup de paroisses, comme le montre l'exemple du bourg de Beuzée en Argonne décrit par son curé Claude Nassé en 1744, ne sont pas encore remises de la crise de l'époque précédente quand elles perdent toutes leurs économies dans la déroute de Law<sup>15</sup>. L'intégration progressive à la France, même si elle est incomplètement achevée en 1789, ne fait pas de difficultés tant les esprits y ont été préparés. Le départ de François II et la mort du « bon » roi Stanislas en 1766, ne font que rythmer cette absorption progressive contre laquelle ne s'élève aucune protestation. Le seul élément, apparemment contradictoire avec cette description, est la conservation des monnaies de compte locales : le franc barrois et la livre de lorraine, dont l'utilisation demeure importante voir dominante jusqu'aux années qui précèdent la Révolution française. La fidélité au pouvoir central, monarchique puis républicain, ne devait pas être contestée, la Meuse devenant même au XIX<sup>e</sup> siècle un de ses bastions de l'Est chers à Maurice Barrès. Les Pays meusiens proches de nouveau d'une frontière stratégique, subissent à plusieurs reprises le feu des conflits. Les conflagrations de l'époque contemporaine, comme celles de la période moderne, alimentent ainsi régulièrement le domaine de la religion. Ravagée et occupée à quatre reprises, entre 1814 et 1940, cette terre connaît régulièrement une réactivation des dévotions populaires enracinées profondément depuis la peste noire de

<sup>15</sup> BB Verdun Ms 893 - *Fondations de l'église de Beuzée* (1744).

1348 ou la guerre de Trente ans. Sur le temps long, cette situation de frontière à géométrie variable, cette mentalité de pays assiégé, a sans doute joué un rôle notable, avec d'autres facteurs d'explication, dans la plus faible déchristianisation de la région. Vers 1930-1940, la carte Boulard présente d'ailleurs une fréquentation de l'église qui décroît du nord et de l'est en direction du sud et de l'ouest ainsi qu'une individualisation de l'Argonne centrale.

## **B - Un encadrement religieux important et vivifié aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.**

L'emprise de l'Église s'explique aussi par l'importance du cadre religieux qui fut particulièrement vivifié à l'époque moderne.

### 1 - Le cadre séculier.

Les deux plus grandes villes de la région, Bar et Verdun, ne possèdent pas le même statut. Un évêque est établi à Verdun tandis que Bar est une capitale « seconde » progressivement délaissée par la famille régnante. Même si une officialité a été installée depuis le XIII<sup>e</sup> siècle à Bar, le poids religieux des deux cités n'est pas équivalent.

a - Des sièges épiscopaux prestigieux, impliqués dans la Réforme catholique mais qui nomment à peu de cures.

L'évêque de Verdun et celui de Toul ne nomment qu'à une minorité de cures, respectivement 23 et 16 soit environ 8% des paroisses de leurs diocèses. Ils font ainsi jeu égal avec les grandes abbayes du secteur : Saint-Michel de Saint-Mihiel (18), Saint-Paul (16) et Saint-Maur (17) de Verdun ou Saint-Léon (15) et Saint-Mansuy (13) de Toul, certains archidiacones comme ceux de Reynel (13) ou d'Argonne (10) ou des chapitres comme celui de Ligny (15). Les chapitres cathédraux égalent ou dépassent même l'évêque dans ce genre de prérogative puisqu'ils désignent le recteur de 43 paroisses dans le diocèse de Verdun et 14 dans la partie qui relève du siège toulousain. Le patronage laïc est en revanche peu développé et ne concerne, essentiellement, que le duc de Lorraine. Concurrencés par leurs propres chapitres ou par des monastères prestigieux, les évêques ont donc dû chercher d'autres moyens pour intervenir à l'intérieur des paroisses.

### b - Un peu plus de 500 paroisses et annexes.

La notion de paroisse est ambiguë sous l'Ancien Régime : à l'origine l'unité ecclésiastique desservie par le curé, elle en est aussi venue à désigner une entité fiscale<sup>16</sup>. Bien que, dans la région meusienne, il y ait le plus souvent identité entre la paroisse religieuse et la paroisse fiscale, les documents signalent un certain nombre de divergences. Elles concernent surtout une cinquantaine de hameaux. Les villes, en revanche, lorsqu'elles possèdent plusieurs paroisses religieuses, ne relèvent que d'une seule collecte. Les paroisses-annexes, où le curé ne réside pas et pour laquelle il est aidé d'un vicaire, sont relativement nombreuses : environ 218 au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles sont administrées depuis la paroisse-mère mais la règle semble ici d'avoir des registres séparés. Parmi elles, 18 sont promues au rang de paroisse dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle et 18 autres dans le courant du XVIII<sup>e</sup> (dont 10 avant 1730). À l'inverse, trois paroisses sont réduites au statut d'annexe au XVIII<sup>e</sup> siècle : Ornel, Vadelaincourt et Vilosnes. Toutes les paroisses et paroisses-annexes sont également paroisses fiscales, ce qui explique qu'elles ont été érigées en communes, à l'exception d'une douzaine,

<sup>16</sup> Scarlet Beauvalet-Boutouyrie & Claude Motte, *Paroisses et communes de France - Meuse*, CNRS Editions, 1992.

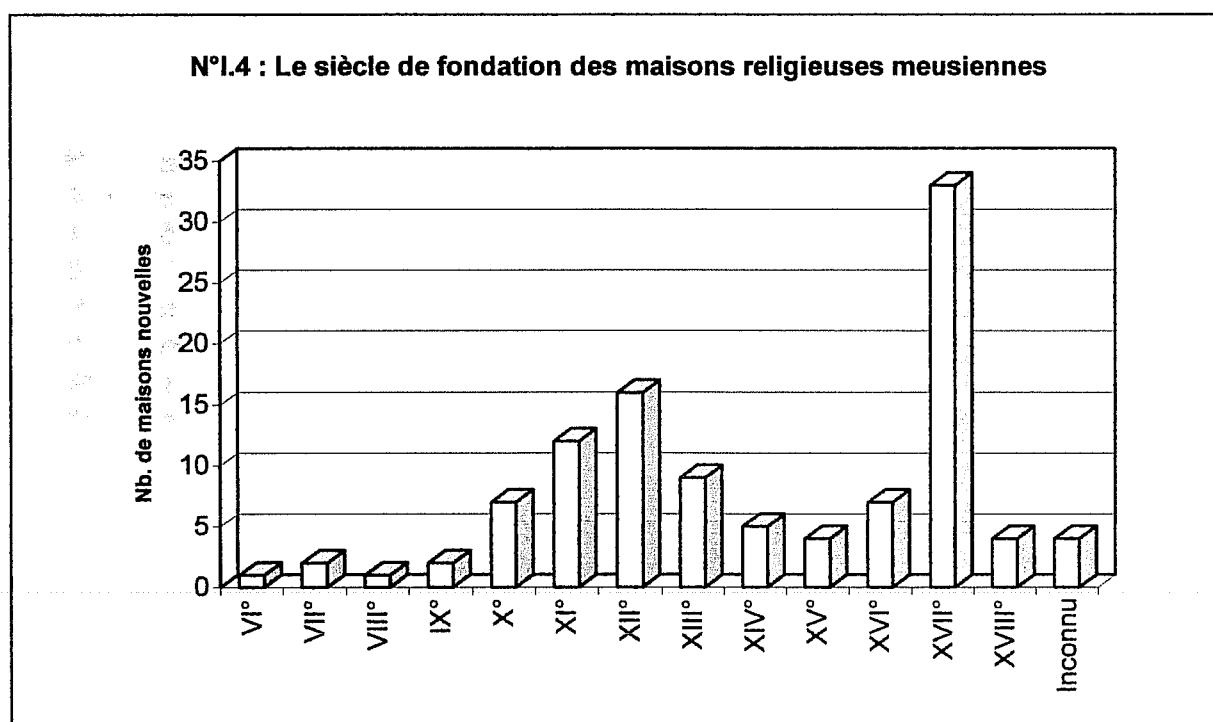
lors de la création des municipalités en 1790. Pour dépasser ces questions de rattachement administratif, nous avons choisi de prendre la localité comme unité de base en campagne, quitte à étudier plus tard le rapport entre paroisses et annexes pour ce qui concerne les associations religieuses.

## 2 - Le cadre régulier.

Les Pays meusiens ont toujours comporté une forte présence des religieux. On dénombre une centaine d'établissements sous l'Ancien Régime, dont 94 ont vécu jusqu'à la Révolution, soit environ une maison pour cinq paroisses, sans compter les nombreuses fondations charitables qu'ils contrôlaient et qui doubleraient l'effectif<sup>17</sup>.

### a - Une présence durable et influente des religieux.

Les fondations s'étalent du VI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec une moyenne de 7 à 8 par siècle, mais deux grandes vagues : au milieu du Moyen Age et au XVII<sup>e</sup> siècle, regroupent chacune un tiers des créations.



La première vague qui puise ses racines dans les fondations mérovingiennes et carolingiennes, achève la création d'un réseau serré d'abbayes et de prieurés bénédictins, cisterciens ou prémontrés. Les abbayes de Saint-Mihiel ou de Jandheures, celles de Beaulieu en Argonne ou de Saint-Vanne, Saint-Paul et Saint-Maur à Verdun sont rapidement devenues des établissements au rayonnement considérable, au Moyen Age comme à l'époque moderne. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs joué un rôle important dans la réforme de leurs Ordres au XVII<sup>e</sup> siècle. En 1608, à l'appel de l'abbesse Catherine de Choiseul, dom Didier de la Cour vint en personne mettre en ordre l'abbaye de Saint-Maur. Quant à l'abbaye de Saint-Vanne, elle prit la tête d'une congrégation éponyme : la congrégation de saint Vanne et de saint Hydulphe. Ce premier mouvement s'achève au XIII<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée des Ordres

<sup>17</sup> Voir le graphique N°I.4.

mendiants. Le couvent des dominicains de Verdun est érigé dès 1222, sept ans seulement après l'approbation de l'Ordre par le Pape. Les disciples de saint François abordent d'ailleurs la capitale épiscopale la même année, ce qui prouve la capacité d'attraction de la ville de Verdun et son rayonnement religieux. Bar, en revanche, accuse dès cette époque un retard. Les Clarisses s'installent en 1292 à Verdun, les Augustins en 1310, les Jésuites en 1558, les Minimes en 1575 et les Capucins en 1585 contre seulement 1497, 1388, 1617, 1618 et 1630 à Bar.

La deuxième vague de création concerne les Ordres de la Réforme catholique. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les Jésuites, les Minimes et les Capucins fondent des établissements, notamment à Verdun sous l'impulsion de Nicolas Psaume. Avec l'aide des autorités politiques, ils s'implantent rapidement dans les autres cités de la région. La période la plus fructueuse court de 1600 à 1650 avec l'arrivée des Carmes déchaux, des Tiercelins et surtout des Ordres de femmes : Annonciades royales et célestes, Ursulines, Carmélites et filles de la charité. Les disciples de saint Pierre Fourier : les chanoines réguliers de Notre-Sauveur et les religieuses de la congrégation Notre-Dame, se développent au même rythme.

#### b - Le cas particulier des abbayes d'Argonne.

A de multiples reprises, le père Bonnet a souligné le cas particulier des abbayes d'Argonne<sup>18</sup>. Les grands établissements, certains couvents urbains et même de petits prieurés locaux ont obtenu la cure des âmes dans de nombreuses paroisses tout en devenant de grands propriétaires de terres et de droits seigneuriaux. Mais comme en Bretagne, la faiblesse du système paroissial argonnais a donné aux abbayes une autorité et une influence inégalée dans le reste de la région. La population est alors éclatée en de multiples hameaux que regroupent mal de vastes paroisses. Perdus dans le massif, égarés dans telle ou telle clairière, ces hameaux vivent à l'écart de la vie culturelle traditionnelle. Au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle, les habitants de Futeau sont encore qualifiés de « sauvages » et, très tôt, l'autorité des moines a été ressentie de manière négative<sup>19</sup>. La Réforme a facilement mordu dans ce terrain notamment dans le milieu des verriers et des bûcherons.

#### c - Des villes couvents.

Même si les grandes abbayes cisterciennes ont choisi un endroit reculé et isolé, surtout l'Argonne, il s'agit d'abord un phénomène urbain : 17 établissements sont installés à Verdun, 15 à Bar et 10 à Saint-Mihiel. Il est vrai que la « petite Florence lorraine », s'est elle-même développée, après 709, autour de son abbaye Saint-Michel.

#### *Les villes capitales.*

Une telle densité d'abbayes, de prieurés et de couvents explique que plusieurs localités meusiennes pouvaient être qualifiées du titre de ville-couvent. Siège d'un évêché ancien et d'un diocèse prestigieux, l'évêque est aussi comte et prince du Saint-Empire, Verdun comprend naturellement de nombreux établissements religieux. L'abbaye de Saint-Vanne joua d'ailleurs, à plusieurs reprises, un grand rôle dans l'histoire européenne. Egalement réputé, le couvent des dominicains introduisit très tôt la dévotion au Rosaire dans la ville. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il mène encore une pastorale dynamique auprès des corps de métier ainsi que

<sup>18</sup> Serge Bonnet, Op. Cit.

<sup>19</sup> S. Bonnet, C. Santini & H. Barthélemy, *Les « sauvages » de Futeau, verriers et bûcherons d'Argonne au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, *Le mouvement social* N°57, Oct.-Déc.1966.



des prédications dans les paroisses du Verdunois. En effet, la ville-couvent rayonne largement sur son « contado », par l'intermédiaire des biens que les monastères détiennent dans les campagnes, des paroisses qu'ils administrent ou des missions qu'ils entretiennent. Mais, la spécificité de la ville provient avant tout de son évêque, souvent des personnalités de premier plan comme Nicolas Psaume, prélat influent lors de la deuxième session du concile de Trente, ou Hippolyte de Béthune, janséniste notoire, qui fut l'ami du cardinal de Noailles et l'un des quatre évêques appelants.

Ville importante à l'extrême ouest du diocèse de Toul, Bar appartient à une circonscription immense et elle est séparée du siège épiscopal par plusieurs frontières plus ou moins souples. Elle tente de compenser, par de nombreuses fondations, le fait d'être une capitale sans prince résidant et sans évêque. La cité qui comportait pourtant plus d'habitants que Nancy au XVI<sup>e</sup> siècle, s'efface peu à peu au XVII<sup>e</sup> siècle. La présence française, de plus en plus prégnante, et la mouvance de toute la partie occidentale du duché ont poussé les souverains à privilégier Saint-Mihiel comme capitale juridique et judiciaire, notamment par l'installation des Grands jours et de toute leur faune d'officiers. Ceux-ci favorisent et protègent à leur tour les religieux et leurs fondations pieuses. L'exil de la dynastie lorraine, dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, ne se fait pas trop ressentir car la vague des fondations de couvents est passée. L'existence de la cité barroise est fondée sur une double opposition entre la ville haute, celle du pouvoir et des officiers, et la ville basse, celle des marchands et des artisans. Cette division est à la fois d'ordre politique et économique, les marchands voulant intégrer les institutions de la citadelle et y installer un marché, mais aussi religieuse. Jusqu'à la Révolution, la cité ne possède en principe qu'une seule paroisse détenue par les bénédictins du prieuré Notre-Dame en ville-basse, une propriété de l'abbaye de Saint-Mihiel qui contrôle donc, en droit, la vie religieuse de la capitale. Mais l'autorité des curés primitifs est concurrencée par les riches collégiales fondées par les ducs de Bar auprès de leur château et où ils se firent longtemps inhumier. L'écorché de Ligier Richier est là pour nous le rappeler. Les chanoines l'emportent en préséance sur tous les autres religieux de la ville, disciples de saint Benoît compris. Lors des processions, ils prennent même temporairement possession des droits dans les autres églises. La confrontation est donc continue entre les deux autorités spirituelles de la ville, au bénéfice des habitants qui savent habilement se positionner. La commanderie de Saint-Antoine, installée à mi-chemin des deux autres institutions, détient depuis le XIV<sup>e</sup> siècle la direction de l'hôpital de Bar. Cependant, cette main mise sur la charité leur est régulièrement contestée par les autorités municipales depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. La fondation d'une officialité équilibre un peu l'absence d'un siège épiscopal mais elle a été sérieusement concurrencée, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, par la création d'une institution équivalente sur les terres royales de Vaucouleurs.

Saint-Mihiel est l'illustration la plus fameuse de la notion de ville-couvent. Etablie, depuis le VII<sup>e</sup> siècle dans un méandre de la Meuse, autour d'une célèbre abbaye bénédictine où le cardinal de Retz tenta de se retirer, la cité possède neuf établissements religieux au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les moines représentaient peut-être 5 % d'une population qui, comme aujourd'hui, oscillait entre 5 et 6000 habitants. L'église de l'abbaye, reconstruite par Dom Hennezon au XVII<sup>e</sup> siècle n'était pas vraiment en concurrence avec l'église paroissiale Saint-Etienne du Bourg, que l'abbé contrôlait également comme curé primitif. Successivement : les Carmes déchaux, les Minimes, les Jésuites puis les Capucins et les chanoines réguliers de Notre-Sauveur, pour les Ordres masculins, les Carmélites, les religieuses de la congrégation Notre-Dame et les Annonciades célestes, pour les Ordres féminins, étaient venus s'installer entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et les années 1650. Les rares images anciennes montrent ainsi une ville dominée par les nombreux clochers. Chaque couvent possédait sa propre église, ouverte

en général aux laïcs, ce qui n'allait pas sans certaines tensions entre eux ou avec les bénédictins habitués depuis mille ans à un relatif monopole. Deux faits prouvent leur influence. Bien que cloîtrées, les religieuses tenaient école et pas seulement pour les filles des familles fortunées de la cité. La Résidence des jésuites ne devint jamais un collège, du fait de la proximité de ceux de Verdun et de Bar et surtout de la concurrence de celui fondé à Saint-Mihiel par les chanoines réguliers. Les fils de saint Ignace durent se contenter d'assurer les missions rurales et d'encadrer les élites de la ville dans leurs congrégations mariales. Les minimes et les capucins semblent bien plus influents auprès des milieux populaires. Tandis que les officiers et les élites marchandes se retrouvent chez les jésuites, que les métiers les plus prestigieux comme les drapiers, les orfèvres ou les tanneurs se placent sous la protection des bénédictins, les professions les plus humbles, les métiers sans charte comme les jardiniers et les savetiers, se regroupent auprès des mendiants. En raisons de ces allégeances multiples, les processions, hautes en couleur, étaient parfois le cadre d'affrontements physiques.

### *Les villes secondes.*

Ligny, Commercy, Vaucouleurs, Gondrecourt, Montmédy ou Stenay relèvent d'une même logique avec des spécificités propres à leur localisation et au pouvoir souverain qui les détient. Ce sont aussi des forteresses dont dépassent les clochers des églises et des maisons religieuses. Contrairement aux « trois capitales », elles possèdent peu d'établissements anciens et prestigieux. La plupart des couvents y ont été bâtis pendant la cinquantaine d'années qui court de la fin du XVI<sup>e</sup> au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Vaucouleurs, cité royale, et Ligny détiennent chacune une collégiale mais, malgré quelques anciennes fondations notamment franciscaines, les couvents datent tous de la Contre-Réforme quand il s'agissait d'établir un maillage serré. A Ligny, dans un pays où l'infiltration protestante fut importante jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la duchesse douairière Marguerite de Savoie apporta l'esprit tridentin en érigeant notamment le couvent des annonciades royales en 1554 et en faisant reconstruire celui des capucins en 1584. Entre temps, elle a fondé la maison Sainte-Marguerite, sorte de maison de retraite pour les pauvres femmes veuves, édifié un nouvel Hôtel-Dieu et créé un collège<sup>20</sup>.

## **II - LA DENSITE DU PHENOMENE CONFRATERNEL DANS LES PAYS MEUSIENS.**

Le cadre étant posé, il s'agit à présent de se servir des confréries comme d'un révélateur, d'étudier la répartition des compagnies dans l'espace et dans le temps ainsi que la diversité des genres d'associations afin de mesurer le rythme et les formes prises par la Réforme catholique dans les Pays meusiens.

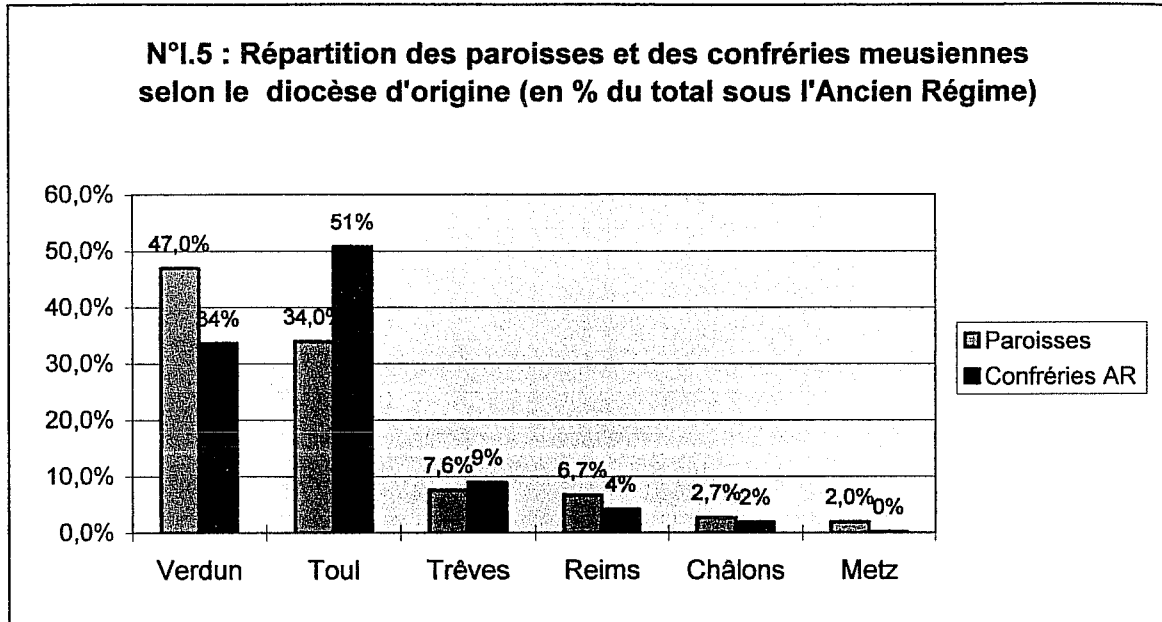
### **A - La distribution et la densité des confréries.**

Dans les territoires qui vont plus tard former le département de la Meuse, les paroisses qui relèvent du diocèse de Toul concentrent la moitié des confréries contre seulement un tiers pour celles qui dépendent du siège de Verdun et un peu d'une sur dix pour Trèves<sup>21</sup>.

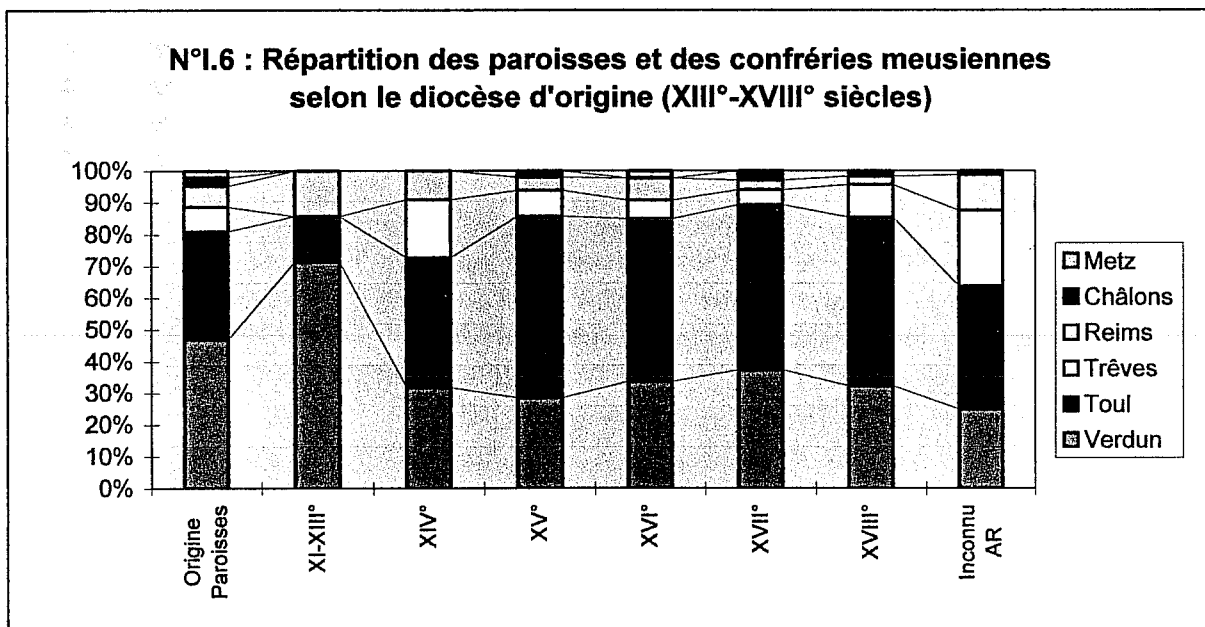
<sup>20</sup> Pierre Lefèvre, *Ligny-en-Barrois*, Les Dossiers documentaires meusiens N°20, Série : Villes et Pays meusiens, Bar-le-Duc, 1991, p.46.

<sup>21</sup> Voir le graphique N°I.5.

Cependant, la comparaison du nombre d'associations et du nombre de paroisses révèle une surreprésentation de Toul et de Trèves et une sous représentation de Verdun, Reims et Châlons.



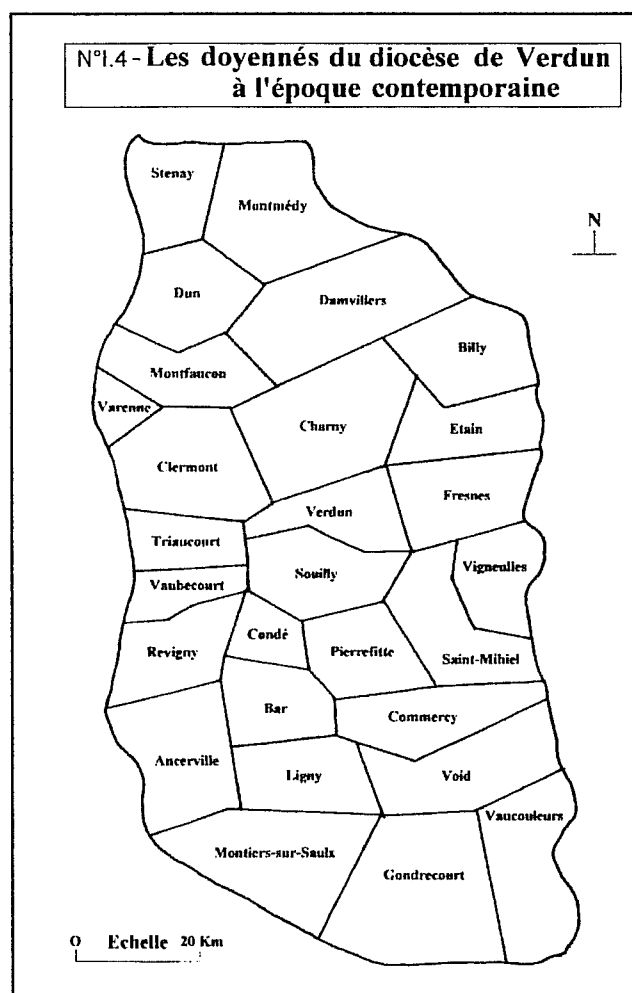
Cet état de chose n'est d'ailleurs pas conjoncturel puisque les proportions paraissent relativement stables depuis le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>.



Aussi, toute tentative de présentation géographique devra se faire de manière différentielle afin de bien typer ces divers espaces.

<sup>22</sup> Voir le graphique N°1.6.

1 - Etude comparative en fonction des doyennés contemporains.



La base de données livre 932 organisations pour l'Ancien Régime. Une première projection, selon les doyennés contemporains, globalement les cantons créés en 1790, livre une intéressante répartition. Les doyennés actuels, à l'exception de celui de Varennes-en-Argonne, sont de taille presque équivalente ce qui leur donne un intérêt visuel particulier et facilite les comparaisons. Surtout, ils ne sont pas à cheval sur deux régions comme les doyennés d'Ancien Régime. Ils permettent donc une analyse interne à l'espace étudié, quitte à la compléter ultérieurement par d'autres cartes et d'autres découpages.

Une dichotomie très nette apparaît entre le nord et le sud-meusien. A l'exception du doyenné urbain, celui de la cité épiscopale, le Verdunois est une zone très déprimée en matière d'associations pieuses. Le doyenné de Verdun semble en effet une île avec ses 75 confréries contre moins de 10 dans les doyennés de Montfaucou, Varennes, Souilly et Fresnes qui forment une première couronne claire. Le vide formé par le doyenné de Souilly est particulièrement frappant car il se trouve seulement à quelques kilomètres au sud de la ville. Les autres circonscriptions limitrophes ne font pas beaucoup mieux puisque Vaubecourt et Clermont à l'ouest, Charny et Damvillers au nord et Vigneulles à l'est n'atteignent pas les 20 associations pour tout l'Ancien Régime. Seul le doyenné de Saint-Mihiel, qui forme la dernière avancée du diocèse de Verdun vers le sud-est, sort réellement du lot avec 60 compagnies à lui seul. Le Verdunois est en revanche encadré, au nord et au sud, par deux espaces de forte densité. Une bande diagonale orientée nord-ouest - sud-est, juste interrompu

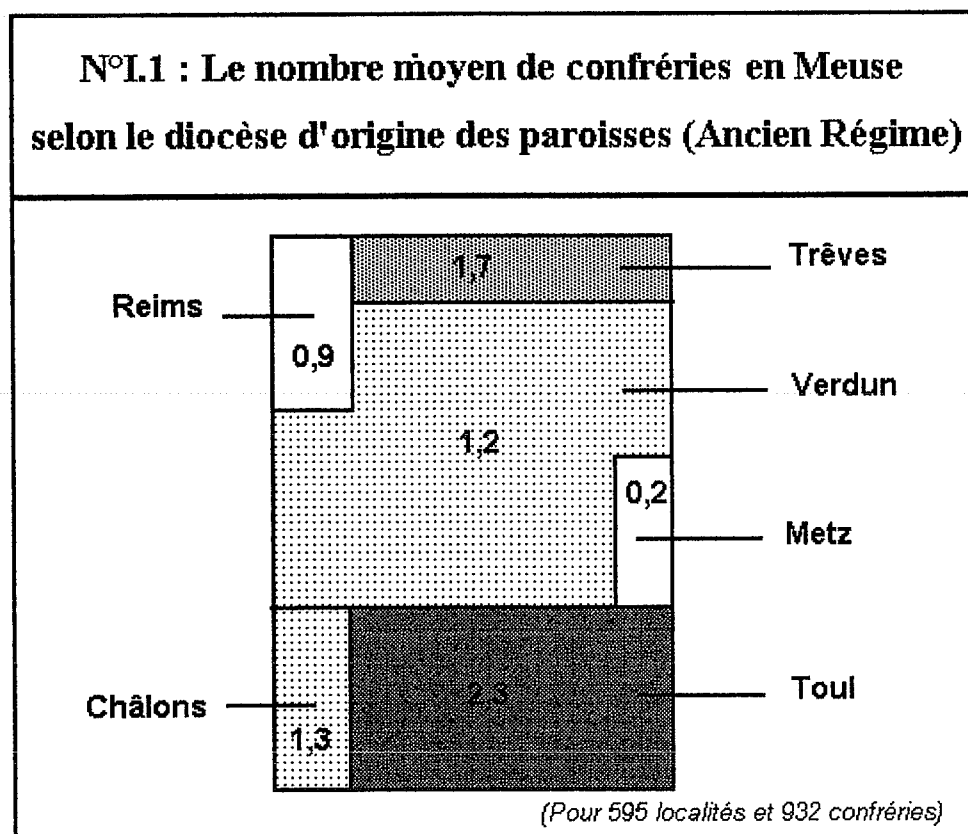
par le doyenné de Damvillers, tranche nettement avec les régions plus méridionales. Les doyennés de Montmédy et de Spincourt constituent deux môles importants de 53 et 44 associations, bordés au sud par une zone de transition plus faible de 20 à 30 organisations par doyenné dans le pays de Stenay, Dun et Etain.



En simplifiant beaucoup, la carte par densité donne l'impression d'une répartition des confréries en cercles concentriques puisque le nombre d'associations augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale. En effet, la présence centrale de la ville épiscopale a pu anesthésier les paroisses environnantes car les habitants de la campagne pouvaient trouver à Verdun un choix de structures diversifiées. Le jansénisme de monseigneur de Béthune a aussi pu jouer mais cela n'explique pas tout. Un même secteur de transition apparaît au sud mais d'une manière plus brutale : les doyennés frontière du Barrois, Triaucourt, Condé et Pierrefitte atteignent, en effet, tous, les 25 à 30 fraternités soit le niveau d'une association par village. Le sud du futur département constitue ensuite une zone de grande densité qui possède une double organisation. Les doyennés de Bar-le-Duc, Ligny et Commercy, auquel on peut joindre celui de Saint-Mihiel, déjà cité, arrivent à des niveaux importants, respectivement 84,

68, 64 et 60 organisations pour l'Ancien Régime. Alignés sur une ligne est-ouest, ils constituent la colonne vertébrale de la région. Il s'agit bien sûr des circonscriptions où se trouvent des villes importantes. Cette bande horizontale de grande densité est bordée par un croissant, encore très fertile en associations, qui s'enroule autour d'elle par l'ouest et où l'on retrouve en moyenne de 25 à 30 confréries. Ceci confirme la logique présentée par le professeur Châtellier dans sa carte des confréries du diocèse de Toul en 1777, puisque les densités semblent décroître vers l'est et vers le sud. Entre Commercy et Gondrecourt, cette diminution est d'ailleurs très régulière. Pour un nombre de localités équivalent, les chiffres sont de 64 compagnies dans le doyenné de Commercy, de 49 pour Void et de 41 à Vaucouleurs contre seulement 25 à Gondrecourt. Il n'y a pourtant aucune équivalence entre cette marge sud-est et celle formée plus au nord par les doyennés argonnais.

La projection selon les doyennés contemporains permet de dresser un modèle de la répartition des confréries anciennes, en fonction d'une double distribution concentrique, l'une centrée sur la ville de Verdun, l'autre autour du quadrilatère Bar-Ligny-Commercy-Saint-Mihiel. Ces deux modèles obéissent à des logiques différentes. Le modèle verdunois se suffit à lui-même, la ville centrale concentre une grosse partie de l'énergie et elle fait le vide dans une première couronne autour d'elle. A un rayon d'une quarantaine de kilomètres, un deuxième cercle permet de retrouver un niveau moyen d'équipement. Le modèle barrois, en revanche, n'est pas complet, notamment vers l'est, il se poursuit vers la Champagne et le Royaume de France. Pour la zone observée, la décroissance est en revanche régulière du centre vers les périphéries.



Cette première carte ne montre en fait que la répartition du nombre d'associations, c'est-à-dire la fréquence avec laquelle on rencontre ce type d'organisation, non la densité réelle qui demande à être rapportée au nombre de localités. La densité moyenne est sous l'Ancien Régime de 1,6 confréries par lieu et l'on retrouve, sans peine, les grandes oppositions

géographiques citées plus haut<sup>23</sup>. Si la partie qui dépend du diocèse de Trèves reste dans la moyenne, avec un taux de 1,7, elle s'oppose nettement au 1,2 du diocèse de Verdun, nettement moins représenté. La zone toulouise l'emporte facilement, avec plus de 2,3 confréries par paroisse, et la densité moyenne diminue bien d'est en ouest, puisque Reims n'atteint pas 1 et que Châlons dépasse à peine le rapport de 1,3. Alors que la réalisation d'une carte selon les doyennés anciens n'était pas possible, une grande partie de ceux-ci dépassant les limites de la région étudiée, une projection sur la base des anciennes circonscriptions est réalisable pour la densité<sup>24</sup>.

## 2 - La densité selon les doyennés anciens : le nord et le sud ou Verdun contre Toul.

La personnalité des divers diocèses apparaît mais avec plus de nuances. Le doyenné urbain, qui regroupe seulement 5 localités rurales autour de la cité épiscopale, ressemble bien à une île au milieu du vaste océan verdunois où la plupart des localités n'atteint pas, pour tout l'Ancien Régime, la proportion d'une confrérie par village. Seuls les doyennés d'Amel, au nord-est, et de Saint-Mihiel, au sud-est, sont au-dessus de la moyenne. C'est moins l'influence des zones plus favorisées de Longuyon ou du diocèse de Toul, à proximité, qui compte, puisque les doyennés de Souilly ou de Chaumont ne semblent pas en profiter, que la présence d'une ville importante qui fait monter la densité.

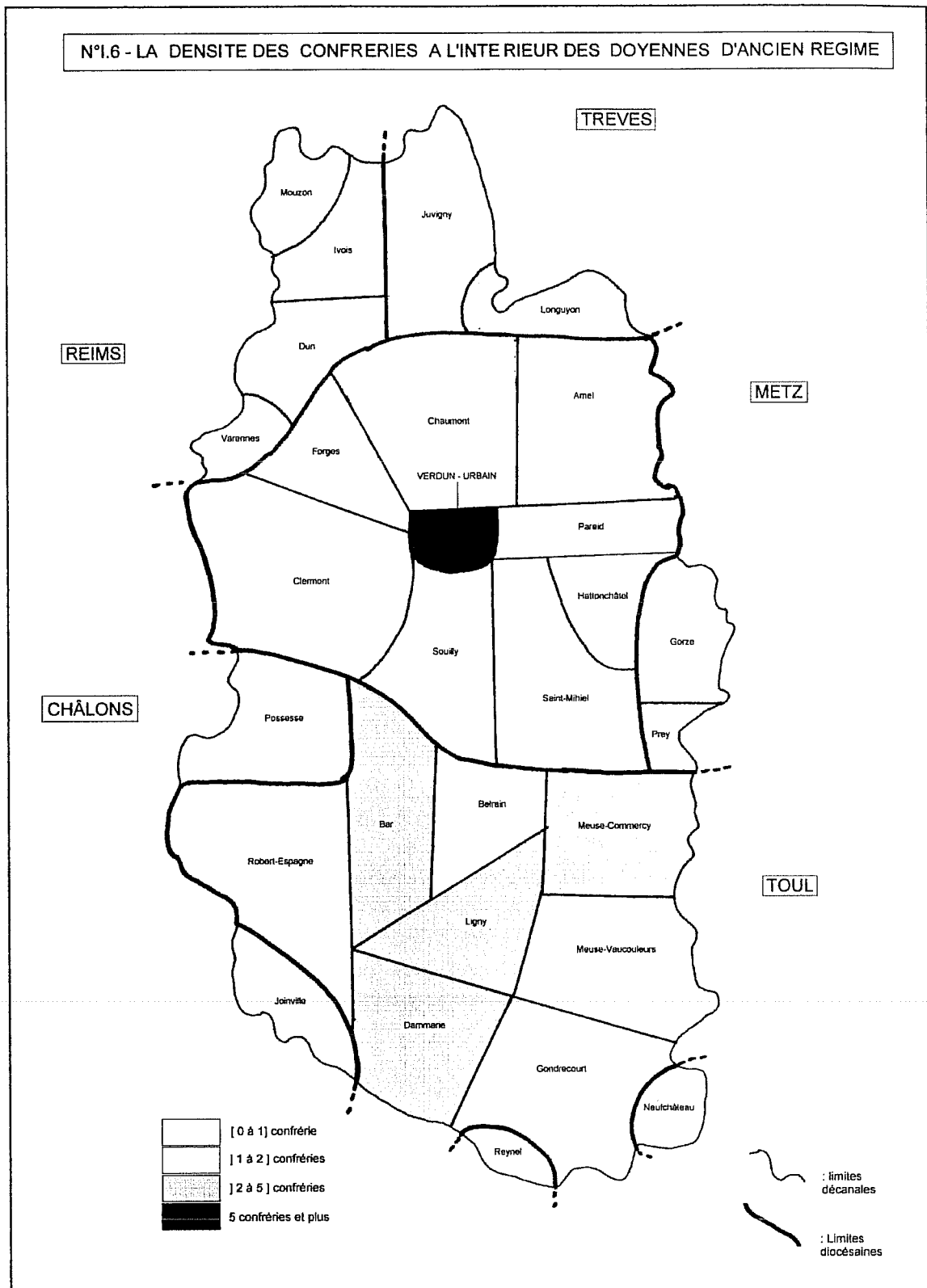
On peut aussi compléter les deux modèles décrits plus haut en opposant des régions plus rurales où domine la confrérie unique, un organisme multifonctions à laquelle tous les habitants adhérents, hommes comme femmes, à des espaces aux créations plus diversifiées au sein desquels règne une plus grande pluralité. Néanmoins, la moyenne de 12,3 associations par localité, dans le doyenné central, n'est plus que de 6,2 si l'on distingue les paroisses urbaines. Verdun est en effet la seule localité de la région à disposer de plusieurs paroisses sous l'Ancien Régime. Un tel calcul ramène alors le doyenné de Verdun à des niveaux proches de ceux de Bar ou de Longuyon : entre 5 et 6 associations par site. La carte confirme la domination des doyennés toulous et l'importance du fait urbain. La densité moyenne augmente avec la taille de la ville centrale comme le prouve la supériorité des régions de Bar, Commercy et Ligny sur celles de Vaucouleurs ou Gondrecourt. Le petit doyenné rural de Belrain, coincé entre ceux de Bar, Ligny, Saint-Mihiel et Meuse-Commercy, fait pâle figure avec ses 0,9 associations par village. Il est vrai que le pays de madame de Saint-Balmont est encore aujourd'hui un petit plateau enclavé, très boisé, où aucune paroisse ne dépassait la centaine de feux.

La ville-centre joue donc un double rôle dans la formation du réseau confraternel, elle fait monter la densité moyenne, à l'exemple de Marville dans le doyenné de Longuyon, car elle possède beaucoup d'associations, notamment des confréries de métier, et elle sert de relais pour la diffusion des sociétés dans la campagne. Les monastères urbains sont également très importants dans ce phénomène de diffusion. La différence entre Commercy et Vaucouleurs se trouve sans doute là. Outre l'appartenance au roi de France qui limite peut-être les créations nouvelles, la deuxième ville ne relaye pas suffisamment les courants de fondations vers les villages qu'elle domine<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> Voir le schéma N°I.1.

<sup>24</sup> Voir la carte N°I.6.

<sup>25</sup> Frédéric Schwindt, *Les gens du Pays de Vaucouleurs et leurs confréries*, *XXIX<sup>e</sup> Journées d'études meusiennes de Vaucouleurs* (6-7 octobre 2001), pp.53-63.



Une objection nous a été avancée en ce qui concerne les sources. Les destructions consécutives au premier conflit mondial auraient pu expliquer la cartographie des confréries puisque les combats ont surtout eu lieu au nord de la région et que la ligne de front s'est durablement stabilisée là où nous visualisons le moins d'associations. De nombreux arguments viennent combattre cette hypothèse. Les dossiers d'archives pour toutes les



communes du nord-meusien sont très fournis en matière religieuse<sup>26</sup>. Simplement, les confréries manquent par rapport aux paroisses du sud. La région de Montmédy et de Stenay a subi une occupation extrêmement dure mais les fonds du musée de la bière prouvent que les documents ont été conservés. De nombreux dossiers étaient d'ailleurs versés aux archives départementales depuis la Révolution française et ils ont été mis à l'abri pendant le conflit. Ajoutons que la carte des confréries contemporaines, surtout composée d'associations fondées entre 1830 et 1905, n'a pas du tout la même physionomie et le nord-meusien y est bien mieux représenté. On comprendrait mal que les obus aient détruit les registres des vieilles organisations et épargné les récentes. L'opposition nord-sud n'est donc pas le fruit d'une destruction des sources mais un phénomène bien réel. C'est la preuve que le diocèse de Verdun et le diocèse de Toul, tout du moins l'ouest de celui-ci, possèdent des traditions différentes en matière de confréries. Les associations religieuses révèlent donc des phénomènes culturels plus vastes. Mais la carte des densités, même si les doyennés possèdent une surface équivalente, écrase un peu notre perception. Elle demande à être affinée au moyen d'une projection paroissiale.

### 3 - La carte paroissiale : une vérification de la notion de Pays.

Etablir une carte des paroisses, même limitées aux deux ou trois derniers siècles de l'Ancien Régime, est une gageure. De plus, le lien entre les confréries des paroisses et celles des autres agglomérations, comme les annexes et les succursales, n'étant pas tranché, nous avons dressé une carte qui, à l'image de la base de données, fonctionne sur le mode de la localité.

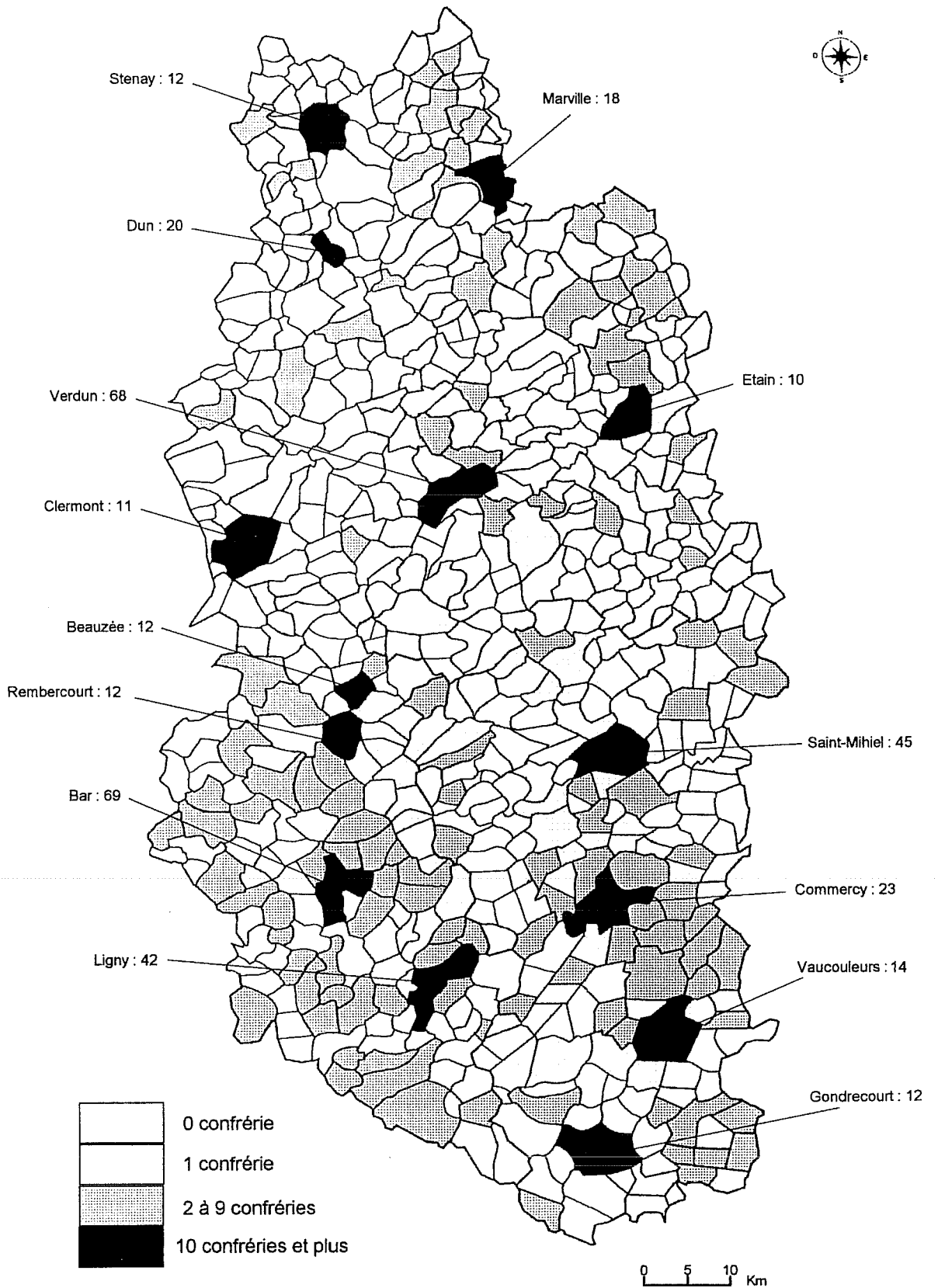
La confrérie est un groupe de fidèles, ce qui compte donc c'est avant tout le lieu de vie de ces habitants, plutôt que le statut exact de cette agglomération. Mieux que la projection par doyenné, utile pour identifier les masses et séparer les anciens diocèses, la carte sur la base des communes actuelles, corrigées, fournit suffisamment de finesse pour décrire l'emprise spatiale du phénomène confraternel<sup>27</sup>.

La densité par doyenné écrase les réalités locales. Ainsi, la forte densité du doyenné de Montmédy est le fait de quelques paroisses frontalières alors que le vide apparaît très vite vers l'ouest. C'est le fait de villages comme Avioth (6 confréries) - qui a la chance de posséder un prestigieux pèlerinage - de la citadelle de Montmédy (9) et du bourg de Marville (18), l'ancienne petite capitale à l'époque de la double souveraineté. L'influence du diocèse de Trèves, visible sur la frange est, ne se fait rapidement plus sentir. Ainsi, la première carte tendait à gommer l'importance des bourgs. En nombres absolus de confréries, les records sont logiquement atteints dans les chefs-lieux : 69 à Bar, 68 à Verdun, 45 à Saint-Mihiel, 42 à Ligny, encore 23 à Commercy, entre 9 et 20 à : Stenay, Montmédy, Marville, Dun, Clermont, Etain, Void, Vaucouleurs, Gondrecourt et Montiers. C'est d'ailleurs une des particularités de l'Ancien Régime puisque la carte des confréries contemporaines souligne un effacement relatif du monde urbain. De même, si les doyennés de Stenay et de Dun apparaissent parmi les régions moyennes, c'est surtout en raison des fraternités de leurs chefs-lieux, tellement le vide semble la règle au-delà des murailles de la ville.

<sup>26</sup> Voir les séries 16 G (Ancien Régime) et 19 J (Epoque contemporaine) des archives départementales de la Meuse.

<sup>27</sup> Le territoire des communes correspond, peu ou prou, à celui des communautés d'Ancien Régime. Quelques localités ont disparu, comme les villages martyrs des champs de bataille de Verdun (mais leurs municipalités ont été conservées). Le fond de carte des communes meusiennes peut donc être utilisé à condition de supprimer toutes les fusions intervenues depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Voir la carte N°I.7.

**N°1.7 - LA DENSITE DES CONFRERIES DANS LES PAYS MEUSIENS**  
(Sur la base des communes - Ancien Régime : 924 associations)



Certaines localités, encore importantes avant 1789 comme Revigny, Varennes, Souilly ou Hattonchâtel, paraissent néanmoins moins représentées. Chaque fois, il s'agit des bourgs situés dans les zones démographiquement déprimées du centre ou de l'ouest. Les faibles densités de l'Argonne, des régions autour de Verdun ou des côtes de Meuse centrales sont donc autant le fait de la ville que de la campagne. L'existence d'un bourg fait monter la densité mais uniquement dans un Pays lui-même bien peuplé.

Néanmoins, les grandes masses identifiées dans la première carte demeurent visibles. La faiblesse du diocèse de Verdun apparaît encore mieux puisque l'on repère, au premier coût d'œil, sa structure en forme de parallélépipède : un quadrilatère dont les sommets sont formés par Dun et Etain au nord, Beuzée et Saint-Mihiel au sud et qui se trouve basculé d'un quart de tour. A l'exception de la cité épiscopale, moins de 20 paroisses possèdent deux associations et seulement 3 entre 6 et 10. Un petit bloc apparaît au nord de la ville, dans l'actuel doyenné de Charny où se trouve la plus grande densité de confréries de saint Hubert. C'est un espace qui semble s'être développé de manière autonome sous l'impulsion des missionnaires ardennais. Un autre bloc est formé par le pays de Saint-Mihiel pour toutes les raisons inhérentes à son statut de capitale. En revanche, la trouée des côtes de Meuse, à l'ouest, est parfaitement visible entre Hattonchâtel et Etain. Partout ailleurs, la projection par paroisse révèle une couronne aux limites du diocèse comme si la création des confréries s'était concentrée aux frontières : ainsi, des compagnies existent à Clermont, qui dépendait autrefois du siège de Verdun, mais il n'y a rien, à l'exception des chefs-lieux, entre Varennes et Dun pour un pays bien individualisé à l'époque et qui relevait de Reims.

La répartition des compagnies pieuses souligne aussi un découpage en pays de la partie sud. Une espace en forme de « T » isole le Verdunois du Sainmiémois et du Barrois mouvant. Il est troublant que ce même découpage ait été utilisé au moment de la création des arrondissements, sous la forme de quatre puis trois sous-préfectures : Montmédy, Verdun, Bar-le-Duc et Commercy, avec pratiquement des limites identiques. Cette coupure, large d'une dizaine de kilomètres, est assez nette vers le sud, jusqu'à la paroisse de Saint-Aubin qui marque, il est vrai, le passage du comté de Ligny à la principauté de Commercy, puis elle est demeure visible jusqu'à l'actuelle frontière de la Haute-Marne. A l'ouest de cette ligne de démarcation, la région de Saint-Mihiel se détache bien de celle de Commercy - Void - Vaucouleurs qui forme un môle solide séparé du pays de Gondrecourt déjà plus déprimé. Il semble qu'à l'époque de la Contre-Réforme, la partie sud de ce secteur était déjà plus faible en associations que la partie nord et que seules les paroisses situées au-dessus de Vaucouleurs ont bénéficié de la diffusion des formes nouvelles de dévotion depuis Commercy, faute de relais locaux suffisants. Autour de Bar-le-Duc, la distinction est moins nette mais on distingue deux lignes : l'une à l'intérieur du Barrois, de Rembercourt à Bar puis Ligny, et l'autre plus à l'ouest au niveau de l'actuelle frontière. La première semble constituée de la zone polarisée par ces trois localités tandis que la suivante est formée des paroisses qui dépendaient autrefois du diocèse de Châlons et des bailliages champenois. C'est d'ailleurs la terre d'élection des confréries à bâton<sup>28</sup>.

Revenons donc à l'origine diocésaine de ces différents espaces. Même si aucune zone n'a l'allure d'un désert confraternel, de forts contrastes existent. Deux diocèses, Toul et Trèves, sont nettement surreprésentés, tandis que les quatre autres marquent le pas. La divergence provient surtout des deux diocèses majeurs, ceux qui forment la colonne vertébrale de la région. A elle seule, la partie toulaise détient 51% des associations contre seulement 34% des paroisses. Le Verdunois connaît, en revanche, des résultats inverses avec seulement 34% des confréries pour 46% des localités. Dans les deux cas, la différence est d'environ une

<sup>28</sup> Voir plus loin l'étude spécifique de cette sous-région.

quinzaine de pour-cent. En revanche, les autres évêchés disposent de chiffres plus conformes à leur poids réel : un léger excédent pour Trèves et un déficit plus net pour Reims, Châlons et Metz.

Les ordres de grandeur donnés pour l'ensemble de l'Ancien Régime demeurent assez stables dans le temps, preuve de l'existence de réalités durables. En valeurs absolues, l'évolution des différents territoires se fait dans le même sens : les siècles fastes comme le XVII<sup>e</sup> sont positifs pour l'ensemble des diocèses qui enregistrent de belles progressions par rapport aux époques antérieures. Mais, en proportion, l'inégalité est constante sur toute la période. Sauf aux époques les plus anciennes et encore sur des données réduites, le Verdunois est nettement dominé. Les confréries du diocèse de Toul sont les plus nombreuses du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, toujours autour d'un minimum de 50% de l'ensemble. A elle seule, cette indication valide la représentativité du corpus puisque, quel que soit l'état de conservation des sources, la proportion demeure équivalente. Le diocèse de Reims qui représentait une part notable des fraternités jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, s'effondre au cours de l'époque moderne au contraire du celui de Trèves qui connaît une dépression du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle avant de se reprendre au dernier siècle de l'Ancien Régime. Voit-on là les traditions religieuses différentes à l'œuvre au sein des deux grandes métropoles notamment le jansénisme diffusé depuis Reims ? La densité du réseau associatif catholique ne peut seule y répondre.

La décroissance du phénomène confraternel d'est en ouest, révélée par la carte des densités, est confirmée par une étude diocèse par diocèse et siècle par siècle. Une ligne de fracture partage bien les Pays meusiens en plusieurs secteurs. Utilisées en révélateur de la Réforme catholique, les confréries confirment le rôle assumé par Toul et Trèves comme centres d'impulsion. Mais d'autres moyens que les associations religieuses ont été mis en œuvre, la faiblesse relative des sociétés pieuses dans certains secteurs n'autorise donc nullement à parler de retard pour telle ou telle région. De plus, la persistance de formes archaïques dont l'origine remonte avant le XVII<sup>e</sup> siècle, montre une réalité plus complexe.

La cartographie révèle néanmoins que la religion est vécue sur des modes différents d'un point à l'autre de l'espace meusien. Encore faut-il vérifier si cette division de l'espace survit à la création du diocèse constitutionnel en 1790. Le terme de Pays meusiens, pour désigner le territoire circonscrit par cette recherche, se justifie donc même si l'époque contemporaine marque une forte évolution. En effet, la plupart des zones identifiées pour l'Ancien Régime correspondent aux espaces polarisés par une ville influente alors même que les sociétés pieuses se diffusent depuis le bourg. Mais, après la Révolution, cette importance de la ville tend à décroître.

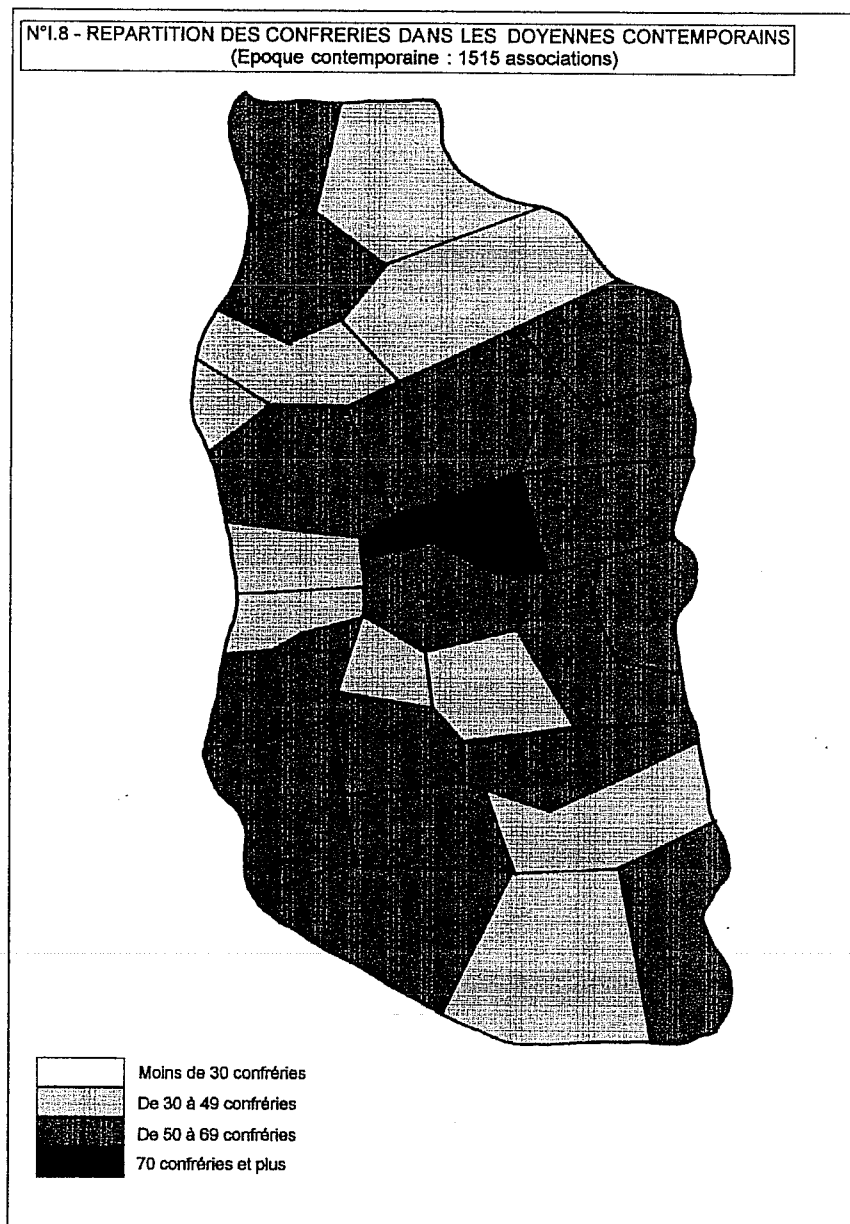
#### 4 - Un changement de la répartition des confréries à l'époque contemporaine.

La répartition des confréries change beaucoup avec l'échantillon des 1515 associations contemporaines, déjà en terme de densité car il y a presque 600 compagnies supplémentaires mais aussi en termes géographiques.

##### a - La généralisation du phénomène confraternel.

A l'exception des quatre petits doyennés de : Pierrefitte, Triaucourt, Vaubecourt et Varennes, toujours à la traîne en raison de leur enclavement et peut-être de leur faible nombre de paroisses - ce qui ne leur permet, sans doute pas, d'atteindre la masse critique à partir de laquelle le réseau se densifie de lui-même - toutes les circonscriptions disposent d'un nombre

de sociétés voisin de 50. La distinction en pays n'est plus possible, les espaces les plus forts et ceux les plus faibles s'imbriquent, en effet, les uns dans les autres. Il semble que le phénomène de création a été partout très fort mais que certaines zones faibles sous l'Ancien Régime, comme Gondrecourt ou Pierrefitte, ont eu du mal à combler complètement leur retard. Cependant, ce constat ne se vérifie pas dans des doyennés comme Fresnes-en-Woëvre, presque vide avant la Révolution et qui constitue désormais un bloc compact avec celui de Verdun. Ce qui compte, ce sont finalement les changements dans la hiérarchie des doyennés.



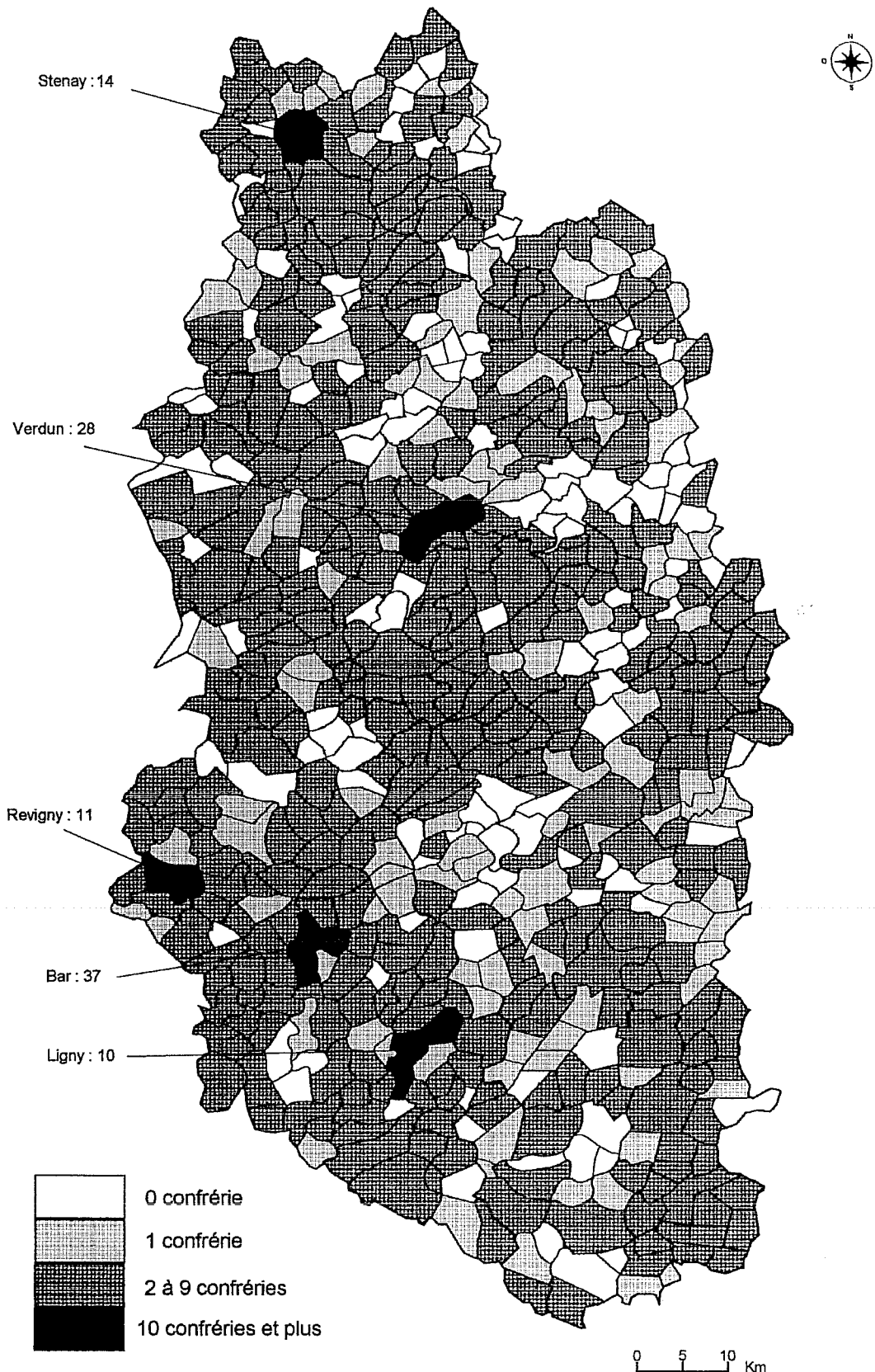
Les espaces faibles de l'Argonne comme Triaucourt, Clermont, Varennes ou Montfaucon restent à la traîne tandis que les pôles urbains, à l'image de Bar, Verdun ou Ligny demeurent aux avant postes. Le déclassement des villes secondaires après 1790, lié à une importance économique plus réduite au XIX<sup>e</sup> siècle, fait reculer les doyennés de Commercy, Saint-Mihiel, Montmédy, Void, Vaucouleurs ou Gondrecourt dans le classement. On assiste donc, entre l'Ancien Régime et l'époque contemporaine, à la baisse relative des territoires que ne dynamise plus une localité importante et à la promotion d'espaces ruraux : Billy, Souilly, Montiers, Clermont ou Vigneulles.

**N°I.2 : Le nombre de confréries par doyenné**  
(Selon les doyennés du diocèse constitutionnel)

<i>Rang</i>	Doyenné	Ancien Régime	Doyenné	XIX°-XX° siècles	Doyenné	Total
1	Bar	84	Fresnes	89	Verdun	151
2	Verdun	75	Verdun	76	Bar	149
3	Ligny	68	Ligny	68	Ligny	136
4	Commercy	64	Ancerville	67	Commercy	125
5	Saint-Mihiel	60	Souilly	65	Saint-Mihiel	117
6	Montmédy	53	Bar	65	Billy	106
7	Void	49	Billy	62	Montmédy	100
8	Billy	44	Commercy	61	Vaucouleurs	99
9	Vaucouleurs	41	Montiers	60	Ancerville	97
10	Condé	31	Vaucouleurs	58	Fresnes	97
11	Ancerville	30	Saint-Mihiel	57	Void	95
12	Montiers	30	Clermont	57	Montiers	90
13	Vaubecourt	30	Stenay	56	Dun	82
14	Etain	28	Vigneulles	56	Etain	82
15	Dun	28	Dun	54	Revigny	79
16	Revigny	26	Etain	54	Stenay	79
17	Gondrecourt	25	Revigny	53	Vigneulles	74
18	Stenay	22	Charny	52	Souilly	73
19	Pierrefitte	21	Montmédy	47	Clermont	73
20	Triaucourt	19	Pierrefitte	47	Gondrecourt	68
21	Vigneulles	18	Void	46	Vaubecourt	67
22	Damvillers	17	Gondrecourt	43	Pierrefitte	67
23	Clermont	16	Damvillers	42	Charny	64
24	Charny	12	Montfaucon	39	Condé	60
25	Souilly	8	Varenes	37	Damvillers	59
26	Fresnes	8	Vaubecourt	36	Triaucourt	52
27	Varenes	8	Triaucourt	33	Montfaucon	46
28	Montfaucon	7	Condé	29	Varenes	45
29	Divers	10	Divers	6	Divers	16
<b>TOTAL</b>		<b>932</b>		<b>1515</b>		<b>2447</b>

L'inversion est totale pour la circonscription de Fresnes-en-Woëvre qui passe de l'avant dernière position ex aequo, seulement 8 confréries attestées pour tout l'Ancien Régime, à la première avec 89 associations à l'époque contemporaine. De même, Souilly passe du 27° au 5° rang soit de 8 à 65 compagnies pieuses. Une sorte de phénomène de compensation aurait surtout touché certaines régions de l'ancien diocèse de Verdun au sud et au sud-est de la ville épiscopale, moins les doyennés nordistes et peu l'Argonne qui demeure toujours en marge. Pour résumer, l'époque contemporaine voit la promotion du Verdunois et des régions rurales. Les « capitales », c'est-à-dire les préfectures et sous-préfectures demeurent influentes au contraire des cités « moyennes » qui ne rayonnent plus. L'Argonne conserve enfin sa place à part.

**N°1.9 - LA DENSITE DES CONFRERIES DANS LES PAYS MEUSIENS**  
(Sur la base des communes - XIX°-XX° Siècles)



Sur la base des localités, La carte des confréries contemporaines est presque entièrement colorée, signe que le phénomène confraternel s'est à présent complètement généralisé dans les campagnes<sup>29</sup>. Seuls Stenay, Verdun et Bar apparaissent encore dans la catégorie des agglomérations les mieux fournies. En revanche, dans les classes inférieures, de très nombreux villages font jeu égal voire mieux que certaines villes. De même la polarisation de l'espace autour des bourgs ne se retrouve plus. Par exemple, la ville de Commercy, qui fut jadis un pôle d'impulsion extrêmement important, ne voit plus naître que trois associations à l'époque contemporaine, autant que dans ses communes suburbaines de Vignot, Lérouville ou Ville-Issey. De même, il n'existe plus de cas où la densité importante d'un doyenné est le fait unique du chef-lieu. En revanche, le nombre moyen d'associations est proche entre les doyennés, il est aussi très voisin d'une paroisse à l'autre. La division en pays s'estompe donc fortement : si la coupure entre le Verdunois et le nord-est du département se voit encore par un arc de cercle large d'une ou deux localités, le « T » de la région sud est presque entièrement résorbé.

b - La marque du passé : raisonnement en fonction des anciens diocèses.

Ces constatations nous conduisent donc à observer le devenir des anciens diocèses afin de vérifier si l'ancien découpage de l'espace influence encore l'épanouissement du réseau associatif.

En raisonnant selon les anciens diocèses, les petites circonscriptions demeurent à des niveaux équivalents, mais il se produit un renversement entre Toul et Verdun. Verdun arrive à présent en tête avec 45,9 % des confréries contemporaines contre seulement 37,2 % pour Toul. La création du département puis le rétablissement d'un évêque à Verdun, après 1824, semblent donc avoir favorisé le Verdunois. Comme le montre l'étude par doyenné et l'exemple de Fresnes-en-Woëvre, les espaces les plus proches de la capitale épiscopale sont logiquement les premiers touchés. Le Verdunois est aussi une région plus rurale dans laquelle les dévotions aux saints sont profondément implantées, deux critères importants du renouveau religieux du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

**N°I.3 : La part respective des anciens diocèses pour les confréries d'Ancien Régime et celles de l'époque contemporaine**

<i>Diocèse</i>	<b>Ancien Régime</b>	<b>En %</b>	<b>XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles</b>	<b>En %</b>	<b>Total</b>	<b>En %</b>
<i>Toul</i>	482	51,6 %	564	37,2 %	1046	42,7 %
<i>Verdun</i>	312	33,5 %	695	45,9 %	1007	41,2 %
<i>Trèves</i>	77	8,3 %	100	6,6 %	177	7,2 %
<i>Reims</i>	39	4,2 %	96	6,3 %	135	5,5 %
<i>Châlons</i>	19	2 %	38	2,5 %	57	2,3 %
<i>Metz</i>	2	0,2 %	20	1,3 %	22	0,9 %
<i>Inconnu</i>	1	0,1 %	2	0,1 %	3	0,1 %
<b>Total</b>	<b>932</b>	<b>100 %</b>	<b>1515</b>	<b>100 %</b>	<b>2447</b>	<b>100 %</b>

<sup>29</sup> Voir la carte N°I.9.



Le rééquilibrage entre les anciens diocèses est lié au fait qu'il n'existe plus qu'une seule circonscription, avec une politique uniforme pour l'ensemble du territoire. Le taux d'équipement des paroisses tend donc à se rapprocher d'une moyenne de 2,5 associations par localité, un peu plus pour le sud-meusien et un peu moins pour les villages anciennement messins.

**N°I.4 : Taux d'équipement par ancien diocèse à l'époque contemporaine**

<i>Diocèse</i>	<b>Confréries</b>	<b>Paroisses</b>	<b>Taux</b>
<i>Toul</i>	564	202	2,8
<i>Verdun</i>	695	280	2,5
<i>Reims</i>	96	40	2,4
<i>Châlons</i>	38	16	2,4
<i>Trèves</i>	100	45	2,2
<i>Metz</i>	20	12	1,7
<b>Total</b>	<b>1515</b>	<b>595</b>	<b>2,5</b>

c - Etude de cas : le pays de Vaucouleurs.

L'existence de pays, c'est-à-dire d'espaces contrastés produits à la fois par la frontière, le contexte géopolitique et certaines données socioculturelles, nous a conduit à vouloir examiner un exemple particulier. Par rapport aux autres cités meusiennes, la ville de Vaucouleurs possède un nombre relativement réduit d'associations, une vingtaine seulement pour tout l'Ancien Régime. C'est donc tout autour qu'il faut s'attacher à l'étude des confréries : environ 351 sociétés pieuses réparties dans les secteurs de Commercy, Void, Vaucouleurs et Gondrecourt<sup>30</sup>. On a déjà décrit les spécificités géopolitiques de cette région où viennent se rejoindre le royaume de France, les duchés de Bar et de Lorraine, la principauté de Commercy et le comté de Ligny ainsi que les difficultés de l'abbé Rice. Il est donc assez malaisé de définir ce que peut-être le pays de Vaucouleurs : sans doute quelque chose qui dépasse les limites politiques et les frontières religieuses. Mais l'existence de cette frontière, en travers de la région, peut être une chance pour une étude comparative. Il s'agit, en l'occurrence, d'examiner si la frontière introduit des différences de nature religieuse : autre intérêt de ne pas se limiter à l'étude de la cité, ni aux seules paroisses avoisinantes. Les doyennés créés en 1790, lors de la formation du nouveau diocèse de Verdun, sont d'une taille à peu près équivalente, ils possèdent tous un bourg central et un nombre semblable de paroisses. Les comparaisons sont donc possibles entre ceux de Commercy, Void, et Gondrecourt et celui de Vaucouleurs afin de déterminer si le pays de Vaucouleurs possède une personnalité propre ou s'il participe d'un mouvement général.

Au moins au XVII<sup>e</sup> siècle, la cité de Vaucouleurs a pu servir de pivot dans la diffusion des confréries et des dévotions nouvelles au sein de l'espace régional. Le 28 août 1660, Claude Les Thomassin, père et fils, tous deux merciers, signent un contrat d'un genre particulier chez le notaire royal de ville. Cet acte entérine une convention orale passée avec certain sieur d'Artigues, quelques jours auparavant. Les deux marchands, sans doute choisis en raison de leur métier itinérant, doivent aller chercher « *es éveschez de TOUL, METZ et VERDUN les aulmonses de la confrairie de Monserrat avec pouvoir de recepvoir tout ceulx et celles qui s'y*

<sup>30</sup> Voir plus haut la carte N°I.4.

*vouldroient enrôler* »<sup>31</sup>. La confrérie du Montserrat est d'origine espagnole puisqu'elle a été autrefois érigée dans le monastère du même nom, au-delà des Pyrénées. Par l'intermédiaire des Pays-Bas espagnols, dont dépendait Marville jusqu'en 1655, la dévotion est passée dans le nord-meusien. Au XVI<sup>e</sup> siècle, une célèbre association a d'ailleurs été érigée à Halles, en réparation du sac de l'église par les soldats de Charles Quint<sup>32</sup>. Une autre compagnie est aussi attestée, plus au sud au XVII<sup>e</sup> siècle à Condé-en-Barrois. Une influence venue du nord est donc discernable à Vaucouleurs, mouvement qui doit, si l'on en croit le texte, ensuite rayonner dans les différents diocèses de la région.

Cette démarche est relativement bien connue pour les confréries de saint Hubert diffusées dans le Verdunois depuis la fin du Moyen Age par le monastère éponyme des Ardennes<sup>33</sup>. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les religieux « sous-traitent » également les tournées à des laïcs comme ce sieur d'Artigues ou les deux merciers de Vaucouleurs missionnés par la confrérie du Montserrat. Mais avec le temps, les adhérents locaux ne se contentent plus d'une inscription dans une confrérie lointaine, ils demandent l'érection d'une association chez eux. De nombreuses compagnies de saint Hubert, quelques compagnies du Montserrat, apparaissent ainsi au nord de Verdun. La pénétration des dévotions belges et espagnoles se trouve, en revanche, limitée par la distance dans la région de Vaucouleurs. Pour ce territoire, le point d'impulsion dominant, à l'époque moderne, demeure la ville épiscopale de Toul. L'influence vient ici d'abord de l'est et elle est confirmée par la diminution du nombre de sociétés pieuses au sein du diocèse de Toul sur un axe nord-est – sud-ouest. Vaucouleurs se trouvant justement à la charnière des zones de forte et de faible densité, la mise en parallèle des quatre doyennés de cette coupure s'impose.

**N°I.5 : Les confréries dans le sud-est de la Meuse**

<i>Doyenné (cadre contemporain)</i>	Ancien Régime	Epoque contemporaine	Total (En valeur absolue)
<i>Commercy</i>	60 %	40 %	112
<i>Void</i>	58 %	42 %	87
<i>Vaucouleurs</i>	46 %	54 %	91
<i>Gondrecourt</i>	40%	60 %	61
<i>Total</i>	52 %	48 %	351

Les quatre doyennés étudiés ont livré un total de 351 confréries, étalées du XIV<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le nombre d'associations connaît une distribution géographique qui faiblit du nord vers le sud : 112 associations pour le doyenné de Commercy, respectivement 87 et 91 pour ceux de Void et Vaucouleurs et seulement 61 pour Gondrecourt. Le mouvement déjà décrit à l'échelle de l'ensemble du diocèse de Toul est confirmé. Comme le doyenné de Void, celui de Vaucouleurs constitue une étape intermédiaire entre l'importante région de Commercy et celle de Gondrecourt déjà déprimée. L'opposition est encore plus frappante lorsque l'on oppose les fraternités de l'Ancien Régime et celles de l'époque contemporaine. Les associations se partagent en effet pour moitié entre l'Ancien Régime (52%) et l'époque contemporaine (48%) mais, à Commercy, les 2/3 des confréries datent d'avant 1800, proportion inversée pour le secteur de Gondrecourt dont la majorité des organisations est contemporaine. La moyenne des dates de premières mentions obéit à la même logique

<sup>31</sup> Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc – MS 613 (218).

<sup>32</sup> Jean-Baptiste Guichard, curé de halles, *Dévotion à Marie, honorée spécialement sous le titre de N.D. du Mont-Serrat*, in 32°, Stenay, 1890.

<sup>33</sup> F.A.S.H. 108-109. Voir les chapitres 3 et 6.

puisqu'elle donne seulement 1747 et 1746 pour Commercy et Void contre 1771 et 1773 pour Vaucouleurs et Gondrecourt, région dans laquelle le mouvement des fondations semble avoir été plus tardif. Avant la Révolution, la géographie confraternelle du diocèse de Toul est donc nettement discernable, avec la fonction charnière de Vaucouleurs déjà mentionnée par Louis Châtellier<sup>34</sup>. Mais, il se produit, au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, un phénomène de compensation vers les espaces les plus faibles du sud. Entre temps, la double création du département et du diocèse constitutionnel a introduit de nouvelles logiques et changé les centres d'impulsion. Autrefois, l'énergie venait de l'est, notamment de Toul, ce qui explique, en partie, les densités qui décroissent à mesure que l'on s'éloigne de la capitale épiscopale. Mais, à l'époque contemporaine, les évêques de Verdun, dont le Pays de Vaucouleurs dépend à présent, mènent une active politique de reconquête.

Revenons, néanmoins, à l'Ancien Régime, afin d'examiner si la situation particulière de cet espace est stable à travers le temps. Les premières fraternités apparaissent dans la région de Void au XIV<sup>e</sup> siècle, notamment sous la dédicace de la conception Notre-Dame. Le doyenné de Vaucouleurs demeure constamment dans la moyenne du phénomène confraternel, sauf au XVII<sup>e</sup> siècle qui semble vraiment pour lui la grande époque de création. L'examen de 200 testaments conservés pour la cité de Vaucouleurs, entre 1650 et 1730, confirme ce résultat<sup>35</sup>. Avant 1670, ils sont rares. Après 1695, aucune décennie n'accumule plus de 10 % du total des legs. En revanche, la période 1670-1685 est extrêmement fructueuse puisqu'elle concentre 63% des actes dont 33% pour les seules années 1670-75. A la suite des destructions de la guerre de Trente ans, la reconstruction commence à peine à se faire sentir, une génération après les traités de Westphalie. Vaucouleurs occupe alors une place centrale dans le dispositif français face à des duchés de Bar et de Lorraine encore occupés par Louis XIV. Apparemment, tout semble favoriser le développement de nouvelles associations. En fait, ce phénomène fonctionne moins bien qu'ailleurs.

**N°I.6 : La répartition des confréries par siècle et par doyenné**

<i>Doyenné</i>	<i>Moyen Age</i>	<b>XVI<sup>e</sup></b>	<b>XVII<sup>e</sup></b>	<b>XVIII<sup>e</sup></b>	<b>XIX<sup>e</sup></b>	<b>XX<sup>e</sup></b>	<b>Total</b>
<i>Commercy</i>	4	2	22	32	21	23	104
<i>Void</i>	5	5	12	20	15	20	77
<i>Vaucouleurs</i>	1	2	23	14	19	18	77
<i>Gondrecourt</i>	5	2	13	3	15	20	58
<i>Total</i>	15	11	70	69	70	81	316

N.B. : Ne comprend que les associations dont le siècle de première mention est connu

Phénomène urbain, au point de départ, la fondation des confréries déborde dans les campagnes à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est là, justement, la faiblesse du secteur de Vaucouleurs et de Gondrecourt. Le siècle de Louis XIV est certes l'époque faste pour les associations religieuses valcouleuroises, mais c'est un feu de paille de courte durée. Une demi-douzaine d'associations est érigée dans les paroisses situées à l'ouest de la ville, en direction de Ligny, vers Saint-Joire et Demange-aux-Eaux, mais la partie rurale ne l'emporte jamais sur la ville. Au siècle des Lumières, les nouvelles créations se limitent de nouveau uniquement au chef-lieu et il faut attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour assister à des fondations rurales. En revanche, le secteur entre Commercy et Void est fortement structuré pendant toute la période. Quelques paroisses du doyenné de Vaucouleurs profitent de ce phénomène mais uniquement celles qui

<sup>34</sup> Louis Châtellier, Op. Cit., p.22.

<sup>35</sup> Un grand merci à **Hervé Piant** qui nous a transmis une grande partie de ces documents sauvés par un "copiste" érudit du XIX<sup>e</sup> siècle.

se trouvent au nord de la cité johannique, sur la route vers Commercy. Contrairement à ce qu'aurait pu faire croire l'exemple du Montserrat en 1660, Vaucouleurs n'est pas un relais suffisant de l'impulsion venue de Toul à l'époque moderne. La spécificité politique de la cité explique sans cet état de fait. La présence de nombreux couvents à Commercy explique, en revanche, une partie de l'avance de la principauté. Les ursulines et les capucins y semblent très actifs de même que le cardinal de Retz, après la Fronde, ou la duchesse douairière de Lorraine au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>. Vaucouleurs ne peut lutter avec ses quelques chanoines. Le même raisonnement pourrait d'ailleurs être tenu avec Saint-Mihiel ou Ligny qui, à la différence de la cité de Jeanne d'Arc, détiennent tous les éléments nécessaires à la diffusion des associations pieuses dans les campagnes.

L'identité du pays de Vaucouleurs, par rapport aux espaces environnants, dépend également de la nature des associations fondées. D'une manière étonnante, la proportion des confréries dédiées aux saints ou à la Vierge est stable à travers les siècles. Ainsi, au XVII<sup>e</sup> comme au XIX<sup>e</sup> siècle, les 2/5 des associations nouvellement créées sont consacrées à la mère du Christ. En revanche, les organisations qui se rapportent à un saint ou à Dieu sont durablement sous représentées.

La comparaison des quatre doyennés est elle-même très instructive. L'étude qualitative du nom des fraternités conduit à des conclusions identiques que l'examen du nombre d'associations. Les deux doyennés du sud possèdent de nombreuses confréries de la Vierge, presque la moitié de leurs effectifs. Toutes les autres catégories sont, au contraire, minorées. A Void et à Commercy, les confréries des saints, des morts ou du Christ sont plus développées. Le poids économique des quatre villes n'est pas comparable et il explique, à Commercy mais aussi à Void, l'existence de nombreuses confréries de métiers dédiées à un saint. A Gondrecourt, la très vieille et très riche compagnie de saint Nicolas des clercs pourrait avoir empêché les fondations dans les villages alentours. Cette association, au départ très fermée, s'est peu à peu ouverte aux élites de la ville et des villages voisins. Le prestige de l'appartenance à une telle association semble avoir détourné les notables de leurs propres paroisses. Un autre argument est apporté par les comptes de la compagnie. Celle-ci est, en effet, devenue, entre le XV<sup>e</sup> siècle et la Révolution, un des principaux propriétaires terriens de la région et surtout un gros prêteur de fond qui défend étroitement ses intérêts.

**N°I.7 : Le thème de la dédicace des confréries de la région de Vaucouleurs**

<i>Doyenné</i>	<i>Vierge</i>	<i>Saints &amp; Saintes</i>	<i>Dieu</i>	<i>Mort</i>
<i>Commercy</i>	29,5%	25%	13,4%	12,5%
<i>Void</i>	35,4%	17,2%	17,2%	9,1%
<i>Vaucouleurs</i>	44%	13%	10%	8,7%
<i>Gondrecourt</i>	44%	10%	31%	1,6%
<i>Moyenne</i>	38%	17,2%	17%	9,3%

Alors qu'un réseau très dense de confréries de saint Sébastien s'est créé par diffusion autour de Marville depuis le XIV<sup>e</sup> siècle et tandis que la compagnie saint Nicolas rayonne largement autour de Gondrecourt, rien de tel n'apparaît dans le secteur de Vaucouleurs. Les villes possèdent, en général, une fonction de transmission des usages nouveaux vers les campagnes. Mais, à l'inverse d'autres cités, Vaucouleurs redistribue peu ! L'épisode du Montserrat ne doit

<sup>36</sup> A.D.Meurthe & Moselle B.633 – Fondation de la Charité de Commercy par le cardinal de Retz (1662).

pas nous induire en faux, la cité s'est montrée incapable de construire un réseau autour d'elle. La présence de la frontière explique peut-être les limites de l'influence religieuse du chef-lieu sur son « contado » mais le contre-exemple existe en Meuse, justement autour de Marville. Diverses confréries venues de l'étranger : le culte de saint Sébastien depuis l'abbaye d'Echternach au Luxembourg ou celui de saint Hubert à partir du monastère du même nom, pénètrent dans les terres meusiennes grâce à ce pays de l'entre-deux formé par les terres communes où le roi de France s'implante, peu à peu, aussi solidement qu'à Vaucouleurs.

Mais des raisons purement religieuses interviennent aussi. A la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux doyennés septentrionaux: Commercy et Void, sont touchés par un double mouvement spirituel : la diffusion des confréries du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur puis le développement des thèmes liés à la mort. L'élément décisif est apporté par les deux couvents des ursulines et des capucins de Commercy qui diffusent la dévotion au Sacré-Cœur, elle-même empruntée aux annonciades célestes de Saint-Mihiel, ville où une première compagnie a été érigée dès 1703<sup>37</sup>. Les doyennés méridionaux restent apparemment à l'écart de ce mouvement, l'évêque de Toul tardant à donner son autorisation pour ce genre d'association. La faiblesse de l'encadrement religieux expliquerait donc aussi celle des confréries. En effet, les deux seules structures impliquées dans le domaine des associations pieuses à Vaucouleurs sont la collégiale et le couvent des annonciades. Tandis que les chanoines se contentent, traditionnellement, de fonder des services pieux en leur mémoire et uniquement au bénéfice des compagnies préexistantes, les religieuses adhèrent à la société du Sacré-Cœur de Saint-Mihiel et ne cherchent pas à développer un groupe local. A la différence des Ordres d'hommes, par exemple les capucins, elles entretiennent peu de liens, sauf financiers, avec les campagnes. Les courroies de transmission manquent donc.

Le doyenné de Vaucouleurs demeure longtemps organisé autour des dévotions traditionnelles alors que celui de Gondrecourt, mais avec un siècle et demi de retard, connaît un rééquilibrage tardif, au XIX<sup>e</sup> siècle, grâce au Sacré-Cœur de Jésus et au Sacré-Cœur de Marie. Chaque doyenné possède donc sa personnalité et son identité propre mais les confréries peuvent révéler les nuances culturelles qui existent entre ses petites régions juxtaposées. D'ailleurs, les traditions spirituelles des diocèses de Toul et de Verdun sont séparées par des différences nullement négligeables. Ainsi, le nombre de confréries mariales, repérées dans les limites du département de la Meuse, connaît son maximum dans le sud-est de la région, justement le Pays de Vaucouleurs et il décroît régulièrement vers le nord au point que les associations dévouées à la Vierge deviennent anecdotiques en Argonne. Là, les doyennés sont nettement dominés par la dévotion aux saints tandis que la Vierge demeure majoritaire au sud d'une ligne Bar – Commercy.

*Pour conclure sur la densité : l'étude des confréries conduit à cinq conclusions :*

- Dans l'Ancien Régime : une diminution d'est en ouest du nombre d'associations qui révèle une fracture religieuse et culturelle entre la Lorraine et le bassin parisien.

---

<sup>37</sup> Frédéric Schwindt, *La pénétration de la dévotion au Sacré-Coeur en Meuse à travers les confréries religieuses au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *Connaissance de la Meuse*, Avril 1997 / N°44, pp.22-24. Frédéric Schwindt, *Les confréries du Sacré-Coeur en Meuse et les tentatives de reconquête catholique au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle*, EHESS-CNRS, Séminaire d'anthropologie religieuse de Mme Froeclé-Chopard, Marseille, 1998 (non publié).

- Un nombre d'associations par paroisse qui oppose les anciens diocèses et qui met en valeur celui de Toul dans l'Ancien Régime et celui de Verdun à l'époque contemporaine.
- Un changement important de la répartition des associations après 1800 avec notamment le développement du Verdunois.
- L'existence de deux modèles : celui de la confrérie unique multifonctions et celui où coexistent plusieurs associations spécialisées au sein de la même paroisse.
- Des lignes de forces anciennes perdurent : l'indépendance de l'Argonne ou certaines préférences religieuses comme la dévotion mariale dans le sud.

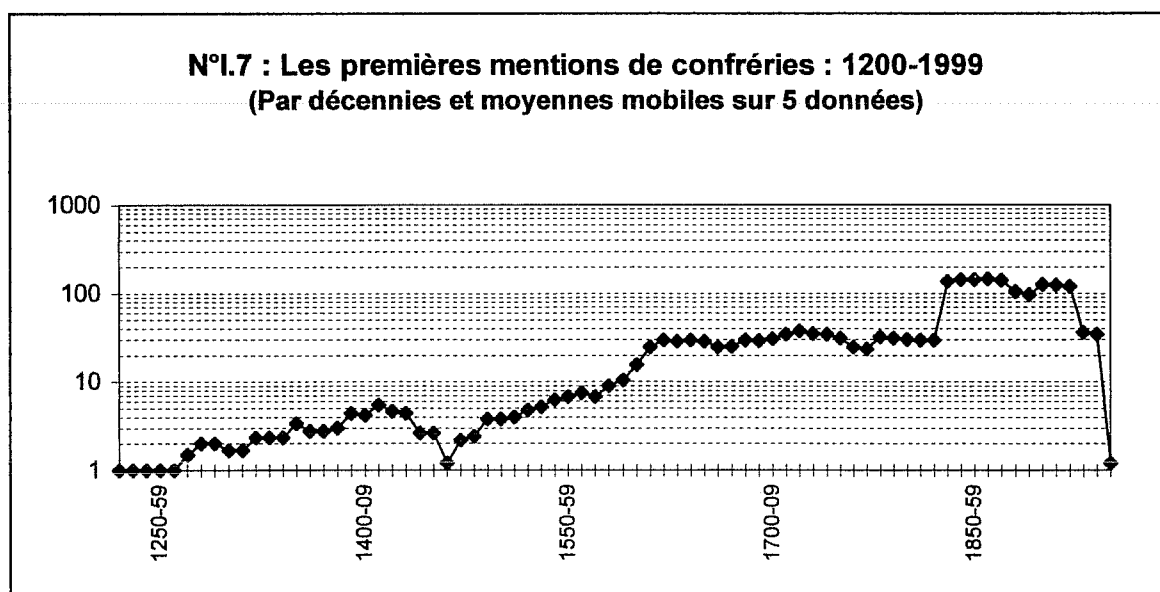
L'étude du réseau confraternel dans le Pays de Vaucouleurs confirme la nécessité d'affiner l'analyse spatiale du corpus en liaison avec d'autres informations. En effet, l'évolution de la localisation des associations est liée au temps et au contexte politique mais il dépend aussi du type et du genre des associations fondées.

### B - L'évolution dans le temps.

Siècle par siècle, l'étude de l'apparition des confréries a déjà été présentée à la partie précédente. Une recherche plus fine peut néanmoins être réalisée afin de tenter une périodisation.

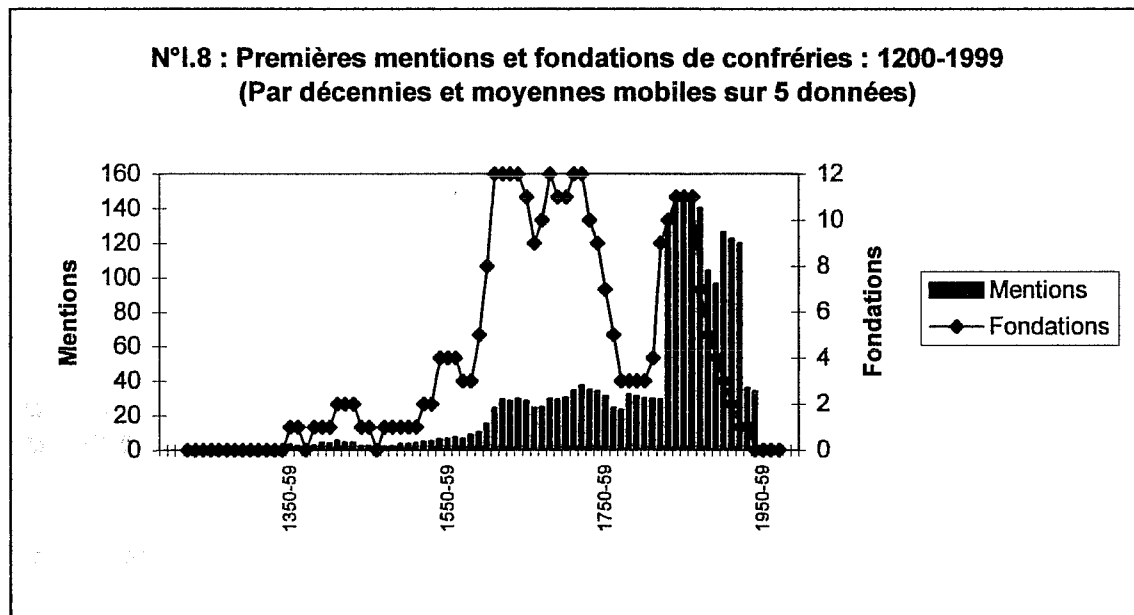
#### 1 - Une tentative de découpage chronologique.

Les deux graphiques consacrés à cette analyse sont construits en fonction de données décennales, sous la forme de moyennes mobiles calculées sur 5 ans et pour le premier en fonction d'une échelle logarithmique<sup>38</sup>.



<sup>38</sup> Voir les graphiques N°I.7 et N°I.8.

Le premier ne représente d'abord que les simples mentions datées : 2342 confréries additionnées par périodes de dix ans de 1200-1209 à 1990-1999. Le principal écueil de ce genre de projection provient des sources, comme les visites pastorales des années 1850 ou l'enquête diocésaine de 1902, qui fournissent beaucoup d'associations sur une durée relativement courte et déforment la vraisemblance de la courbe. Les moyennes mobiles étalent les apparitions sur la durée et permettent de se rapprocher de la réalité même si les valeurs absolues révéleraient mieux les pulsions brutales comme celles des décennies 1630-1639, 1730-1739 ou bien 1800-1809. L'échelle logarithmique révèle, au contraire, une longue montée depuis la fin du Moyen Age ainsi que les deux longs plateaux de l'époque moderne et de la période contemporaine.



Entre les premières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle et l'entre-deux guerre, le développement du réseau confraternel est croissant et régulier. La chute s'amorce après 1914, malgré une reconstitution partielle dans les années 1920, et elle s'accélère dans les années 1930. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les fondations sont irrégulières mais l'élévation du nombre de mentions, par paliers à partir de 1530, assure le maintien à un haut niveau jusqu'à la seconde guerre mondiale. Une première pulsion a lieu de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle à 1420. Le développement est donc antérieur à la peste noire et le paroxysme lui est postérieur de trois générations. Néanmoins, beaucoup d'associations n'étant pas datées, cette partie de la courbe ne permet pas de tirer des conclusions définitives. Le XV<sup>e</sup> siècle semble une époque de déclin : un double étiage, vers 1460 et 1530, encadre une courte reprise contemporaine de la Reconstruction et de la prospérité retrouvée. La grande croissance commence alors, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, avec une accélération en deux temps : d'abord vers 1540 puis vers 1580, moment où la fondation des fraternités change de volume.

Si l'on relie, par hypothèse, le développement des associations pieuses à la Contre-Réforme, force est de constater que le mouvement est fort précoce en Meuse et qu'il anticipe le concile de Trente. Si l'on décide de ne pas nouer les deux événements, on peut néanmoins conclure que la Réforme catholique a été préparée par des forces locales. Cependant, l'accélération des années 1580-1630 est bien contemporaine de la vague d'installation des Ordres de la Réforme tridentine. Le phénomène confraternel devient massif au XVII<sup>e</sup> siècle. La même quantité de nouvelles organisations, autour de 30 par décennie, est maintenue jusqu'à la Monarchie de Juillet, ce qui fait apparaître un long plateau stable de près de 230 ans. Ce fait marginalise

l'étape de la Révolution française et vient minimiser la déchristianisation du XVIII<sup>e</sup> siècle. On peut être tenté de considérer cette étape, en raison de son niveau et de sa forme, comme celle d'une vaste Réforme catholique qui aurait débuté avant le concile de Trente et qui se serait poursuivie au-delà de la Révolution. Des pics sont néanmoins observés à des dates clefs. On repère, sans doute, les premières traces de la Contre-Réforme vers 1550 mais l'élévation des années 1630-1640 est plus nette. Il s'agit là de la vague de fondations contemporaine de la guerre de Trente ans lorsque sont érigées beaucoup d'associations refuges. Le troisième pic est plus inattendu : entre 1730 et 1740, au moment où les évêques de Toul et Verdun reprennent en main le réseau au moyen d'une nouvelle législation synodale, ils tentent, avec succès, de lancer leurs propres associations. Comme souvent, cette initiative entraîne un mouvement plus vaste de rénovation du réseau préexistant. L'époque contemporaine est en revanche plus irrégulière. Le niveau moyen est supérieur à l'Ancien Régime, au moins 100 fondations par décennie, mais le XIX<sup>e</sup> et les débuts du XX<sup>e</sup> siècle sont marqués par des pulsions soudaines, entrecoupées de chutes brutales comme si le mouvement engagé n'avait pas de suite : la reconstruction contemporaine du Concordat est nettement visible, de même que la rupture de 1809. On aperçoit également des montées brutales vers 1850, 1900 et 1920. L'époque contemporaine est donc paradoxale puisqu'elle oppose le record des fondations et l'impression d'un moteur tournant désormais à vide car, contrairement à l'époque moderne, les relances n'aboutissent plus à un mouvement de longue durée.

La courbe dessinée à partir des seules fondations datées : 314 associations réparties entre le XIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, donne la même périodisation du phénomène confraternel meusien que celle des premières mentions avec laquelle elle coïncide pour l'essentiel. On repère d'abord la montée puis la décrue des deux derniers siècles du Moyen Age, le XV<sup>e</sup> siècle étant en proportion plus favorisé que dans le graphique général. La progression du nombre d'érections commence bien au XVI<sup>e</sup> siècle : les années 1550 sont très importantes, un reflux se dessine puis le mouvement se relance définitivement à partir 1580-1590. Le rythme demeure alors à un haut niveau jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les différentes courbes coïncident bien jusqu'à l'époque actuelle. Si la poussée du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle est confirmée, signe que les visites pastorales du Second Empire ne déforment pas trop notre vision, la deuxième moitié du siècle des Lumières est une époque de décrue. Le creux de la période révolutionnaire et de la fin de l'Empire n'est, en revanche, pas contradictoire avec la progression du graphique global car des si associations apparaissent bien, les habitants ne demandent pas toujours une confirmation canonique. C'est d'ailleurs le principal argument de défense des maires au moment de l'enquête de 1809<sup>39</sup>. Aux questions inquisitoriales du préfet de la Meuse, ils répondent que les prétendues confréries de leurs communes ne sont que des groupes spontanés de filles qui balaient l'église et chantent les vêpres, ce qui leur évite de traîner dans les rues... Malgré les relances qui encadrent, de part et d'autre les années 1900, la décrue est amorcée dès le dernier tiers du XIX<sup>e</sup>.

Il est donc possible d'avancer la périodisation suivante<sup>40</sup>:

- Un Moyen Age final qui peut être l'occasion d'un premier état des lieux lorsque les confréries sortent progressivement de la nuit archivistique.
  
- Puis la période 1540-1620 qui marque le passage de la Contre-Réforme à la Réforme catholique.

<sup>39</sup> A.D.Meuse 33 V 2.

<sup>40</sup> Cette périodisation servira pour le découpage chronologique de la deuxième partie de la thèse.



- C'est alors que se prépare la croissance de l'époque suivante : 1620-1720, quand les confréries touchent l'ensemble de la société.

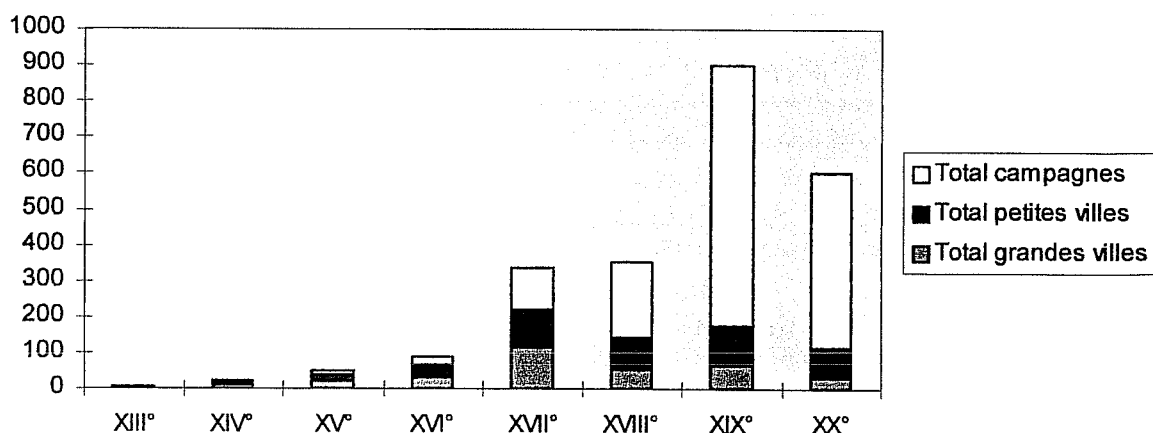
- Entre 1720 et 1780, le phénomène se maintient et progresse surtout dans les campagnes.

- Le rôle de l'époque révolutionnaire ne peut être évalué qu'en prenant en compte une lente transition entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et l'époque contemporaine, laquelle alterne relances brutales et chutes des fondations.

## 2 - Le passage de la ville à la campagne.

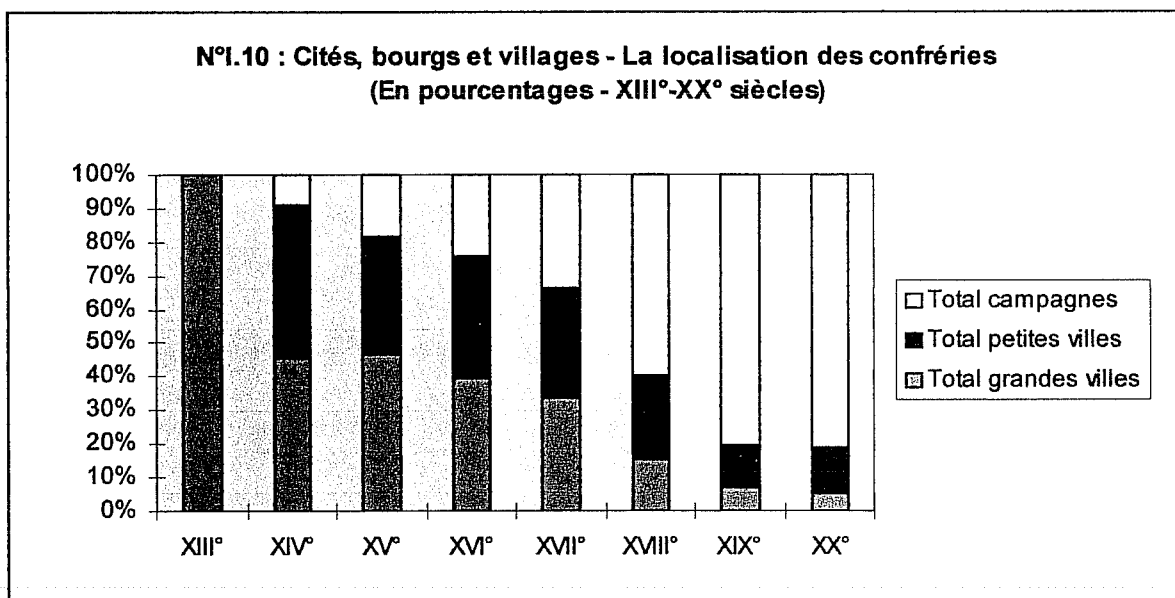
La comparaison des différentes cartes, pour l'Ancien régime et l'époque contemporaine, a déjà montré un recul relatif des bourgs et une diffusion progressive dans les campagnes. Il reste à délimiter, de manière plus fine, le rythme de cette transition. Encore faut-il déterminer ce qu'est une ville en Meuse - au Moyen Age comme à l'époque contemporaine - et établir une liste des localités concernées. Plutôt qu'un seuil démographique, ce sont les fonctions assurées par l'agglomération qui matérialisent la frontière entre les deux mondes : existence d'un marché ou d'au moins deux monastères, présence des autorités par exemple sous la forme d'une prévôté ou du siège d'une seigneurie importante ou bien un nombre de métiers plus diversifiés... Une liste de 45 bourgs a donc été établie en combinant plusieurs critères : un niveau minimum de 250 feux au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ou 1000 habitants à l'époque contemporaine, sans que ce soit un seuil absolu, ainsi que deux fonctions parmi les précédentes. Les chefs-lieux des doyennés, anciens et nouveaux, ont aussi été ajoutés. Les villes peuvent être cataloguées en deux catégories : les cités et les bourgs. La première comprend les « quatre capitales » de la région : Verdun, Bar, Saint-Mihiel et Ligny, qui se distinguent nettement des autres par leur taille, un nombre d'habitants au moins égal à 1000 feux, ainsi que par les activités multiples qu'elles proposent. Toutes possèdent de 50 à 120 confréries alors que la norme s'établit entre 4 et 26 compagnies pour les simples bourgs.

**N°I.9 : Cités, bourgs et villages - La localisation des confréries (En valeurs absolues - XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)**



Sur l'ensemble de la période, les confréries rurales sont nettement majoritaires puisqu'elles représentent plus des deux tiers de l'effectif (68%). Mais, sur le temps long, il se produit un

complet renversement de tendance<sup>41</sup>. Jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, les données sont trop fragmentaires pour permettre des conclusions assurées mais le phénomène semble alors strictement limité aux grandes villes. Les associations rurales tendent néanmoins à se développer de manière régulière, par paliers, de la fin du Moyen Age jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Les confréries des villes demeurent encore majoritaires au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, sans doute en raison des nombreuses fondations réalisées auprès des monastères urbains, mais le siècle des Lumières est ensuite celui du retournement. Alors que le nombre d'organisations repérées est sensiblement le même : 337 au XVII<sup>e</sup> et 352 au XVIII<sup>e</sup> siècle, la proportion des confréries citadines et des confréries villageoises s'inverse. Les compagnies rurales passent ainsi du tiers de l'effectif, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, au deux tiers à la fin du XVIII<sup>e</sup>. Si la Réforme catholique est à l'origine du développement des fraternités religieuses, d'abord érigée dans les cités puis diffusées dans le milieu rural, force est de constater que l'on observe ici aussi un mouvement qui lui est antérieur. Même lorsque les associations sont créées en fonction d'un modèle importé, celui du Rosaire ou du Saint-Sacrement, plus tard du Sacré-Coeur, ce courant s'intègre au mouvement de longue durée. Étudiés décennies par décennies, les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, s'intègrent ainsi parfaitement à la vague de fond pluriséculaire mise en valeur par les deux premiers graphiques<sup>42</sup>.



On peut cependant cerner, de manière encore plus précise, l'époque du retournement entre 1680 et 1760. De 1600 et 1679, le monde urbain domine encore largement et détient les deux tiers des associations religieuses. Après 1760, l'évolution est acquise, les campagnes l'emportant avec le même taux. C'est donc la période 1680-1760 qui est déterminante dans l'évolution du réseau. Les deux dates ne sont pas innocentes. La première marque, en effet, un début réel, mais tardif, de la Reconstruction après les pertes de la guerre de Trente ans. Scarlet Beauvalet-Boutouyrie souligne d'ailleurs que la région connaît, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, une vigoureuse croissance démographique plus nettement marquée que dans les régions voisines<sup>43</sup>. Cette époque voit également et selon un rythme équivalent, progresser énormément les constitutions de rentes, ce qui confirme la relance économique<sup>44</sup>.

<sup>41</sup> Voir les deux graphiques N°9 et N°10. Le premier est en valeurs absolues, le deuxième en pourcentages.

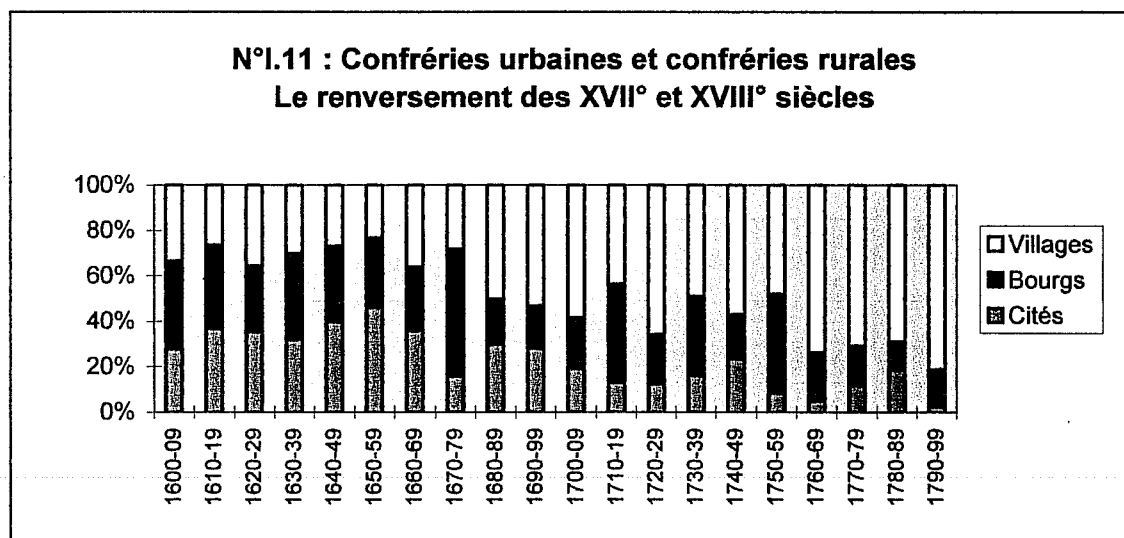
<sup>42</sup> Voir le graphique N°I.11.

<sup>43</sup> Scarlet Beauvalet-Boutouyrie & Claude Motte, *Paroisses et communes de France - Meuse*, Op. Cit., p.54.

<sup>44</sup> Voir au chapitre 11 l'analyse des constitutions de rentes affectées aux confréries notamment l'étude du notariat du marquisat de Stainville.

Quant à l'année 1760, elle est habituellement retenue pour marquer les débuts du détachement religieux du siècle des Lumières mais l'examen des données relativise un peu cette hypothèse. S'il y a un début de déchristianisation, c'est d'abord dans les grandes villes, les bourgs restant au même niveau qu'avant. Les confréries des campagnes, en revanche, continuent de se développer.

Le tournant des années 1760 est également visible en ce qui concerne les fondations effectuées dans les maisons religieuses<sup>45</sup>. Il s'agit, ici encore, d'un fait presque exclusivement citadin puisque 79 des 84 associations érigées à cette époque dans un monastère sont urbaines. Or, nous avons considéré l'importance des couvents comme un des facteurs qui expliquent la domination du monde urbain aux débuts de la Réforme catholique. Ainsi, le XVII<sup>e</sup> siècle l'emporte largement avec 57 confréries contre seulement 27 pour le siècle suivant. Il se produirait donc un déclin des fondations conventuelles. Celles-ci représentaient 17% du total des associations religieuses apparues en Meuse au XVII<sup>e</sup> siècle, contre seulement 7,6% au XVIII<sup>e</sup>. Mais, ramenées aux seules compagnies urbaines, leur part demeure étonnamment stable : 23% des associations dévotes citadines au XVII<sup>e</sup> et encore 19% au siècle des Lumières. La baisse des confréries conventuelles est donc juste un peu plus forte que celle de toutes les fraternités urbaines. Le premier XVII<sup>e</sup> siècle semble néanmoins la période la plus faste avec 38 mentions contre seulement 19 et 22 pour les deux demi-siècles suivants : 1650-1699 et 1700-1750.



Un effondrement se produit en revanche après 1760. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la moyenne avait été maintenue autour de 5 érections par décennie, avec trois pulsions autour de : 1630, 1670 et 1740 avant l'arrêt brutal de 1760. Les trois vagues, notamment la première et la dernière, plus accentuées, sont marquées par l'arrivée de dévotions nouvelles, initialement popularisées par les Ordres religieux : d'abord le Rosaire ou Notre-Dame du Mont-Carmel, dans les années qui précèdent l'entrée dans la phase active de la guerre de Trente ans, le Saint-Sacrement, dans le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, moment d'active reconstruction, puis enfin l'Adoration perpétuelle et le Sacré-Coeur dans le deuxième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Ordres religieux jouent donc un rôle important dans la diffusion des confréries, mais pas un rôle dominant puisqu'ils ne dépassent jamais un tiers des créations nouvelles. Ils érigent des sociétés urbaines qui acclimatent de nouvelles formes de piété avant que celles-ci ne soient

<sup>45</sup> A ne pas confondre avec les confréries fondées par ces mêmes religieux dans les villages qui dépendent d'eux où dans lesquels ils assurent des missions. Voir le chapitre 6.

reprises dans d'autres associations, hors des monastères, notamment à la campagne. Les fondations conventuelles participent cependant du mouvement d'ensemble et notamment du déclin progressif de la part de la ville. La période 1620-1650 avait été extrêmement fructueuse du fait de la combinaison de deux facteurs : la construction de dizaines de maisons religieuses nouvelles, phénomène qui s'arrête, pour l'essentiel, après 1660, et l'engouement pour les nouvelles dévotions diffusées par ces religieux. Mais, après 1740 et surtout 1760, les couvents sont moins influents et ils ne portent plus de nouveaux courants de mode. La dernière en date, celle qui concernait les confréries des morts, semble même s'épanouir hors du contrôle des religieux. L'arrêt des créations ne signifie pas pour autant le déclin des anciennes associations. Toutes les maisons sont maintenant « équipées », il n'est donc plus nécessaire de procéder à de nouvelles créations. C'est pourquoi, il est difficile d'interpréter le tournant de 1760 comme un progrès de la déchristianisation. La question n'est pas tranchée. En effet, à Saint-Mihiel, si le Tiers Ordre des minimes s'étiole peu à peu au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et ne réunit plus que quelques dévotes, les autres institutions des disciples de saint François de Paule demeurent bien vivaces. Au même moment, la confrérie du Sacré-Coeur des annonciades célestes connaît une baisse de son recrutement, sans perdre son influence, mais elle connaît une deuxième voire une troisième jeunesse dans la décennie qui précède la Révolution. Elle devait d'ailleurs survivre jusqu'au Front populaire... Les fraternités des capucins sont enfin supprimées, non parce qu'elles ne recueillaient plus la faveur des masses, mais parce que le couvent est fermé par la commission des réguliers<sup>46</sup>. Les adhérents durent se réfugier au sein d'autres organisations. La situation est donc plutôt contrastée.

Les quatre grandes cités font longtemps jeu égal avec les 41 bourgs, l'emportant même du XV<sup>e</sup> siècle au XVII<sup>e</sup> siècle. Au départ, lorsque l'impulsion est donnée à la vague de création de confréries, cet élan est d'abord le fait des grands centres urbains. En revanche, l'érosion visible à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle touche moins les petites villes. En valeur absolue, le nombre d'associations fondées dans les bourgs demeure à peu près constant jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, alors que les cités s'effondrent. A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'augmentation du nombre de fondations profite uniquement au monde rural. A la fin du Moyen Age, la confrérie correspondait à un phénomène résolument urbain : quelques dizaines de prestigieuses associations comme Saint Nicolas à Gondrecourt ou Notre-Dame à Saint-Mihiel. A l'époque contemporaine, c'est devenu, au contraire, une réalité avant tout rurale constituée de centaines de petits organismes villageois. Ceci est conforme à ce que l'on connaît de la religion du XIX<sup>e</sup> siècle dont la renaissance s'amorce surtout dans les villages. Mais, l'épisode révolutionnaire est minimisé dans cette évolution. Le graphique en pourcentage donne, en effet, réellement l'impression d'un développement progressif et régulier du Moyen Age jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. L'augmentation des confréries rurales est d'ailleurs équivalente entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle et entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle et le tournant est antérieur à 1789, sans rupture dans le mouvement d'ensemble.

Par hypothèse, cette diffusion continue des confréries des bourgs vers la campagne pourrait être symptomatique du mode de transmission de la Réforme catholique. La structure confraternelle est préexistante mais elle connaît une inflexion à la fin du Moyen Age et au début des temps modernes. L'élan est d'abord donné dans les grandes villes, siège des autorités épiscopales et politiques et des couvents les plus actifs. Un peu au XVII<sup>e</sup> siècle mais surtout à partir XVIII<sup>e</sup> siècle, un relais de longue durée s'établit ensuite entre le réseau des bourgs et les campagnes, qui deviennent le milieu de vie habituel des associations religieuses. Notons cependant, pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, une différence dans la chronologie par

<sup>46</sup> Frédéric Schwindt, *Les confréries dans les doyennés de Saint-Mihiel et Hattonchâtel*, Op. Cit.

rapport au Hainaut étudié par Philippe Desmette<sup>47</sup>. Le gros des fondations est plus précoce dans cette province que dans nos diocèses. Les plus importants contingents sont érigés dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et la suite de l'époque moderne subit une diminution régulière à partir de 1700. La part des confréries urbaines, qui était d'environ un tiers du total jusqu'en 1675, se réduit beaucoup par la suite, si l'on excepte la période 1751-1775. Ainsi, l'évolution de cette région est la même que dans les Pays meusiens mais décalée de 50 à 75 ans en arrière. Surtout, le mouvement semble à la fois plus brutal et de plus courte durée comme s'il s'agissait ici d'une vague et en Meuse d'une lame de fond. On ne repère en tout cas pas, du moins à travers les fraternités du Hainaut, ce deuxième mouvement de la Réforme catholique repéré par Louis Châtellier pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'on le suit assez bien dans les Pays meusiens. Dans le diocèse de Metz, en revanche, la fondation des confréries est en progression continue jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle même si un léger tassement semble se produire dans les années 1760 avant une relance des créations entre 1770 et 1780<sup>48</sup>.

### 3 - Confirmation du mouvement général à partir de sondages dans le notariat au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'évolution chronologique du phénomène confraternel de même que le passage de la ville à la campagne ont été mis en valeur par l'étude statistique du corpus qui, par définition, ne comprend que les associations retrouvées. Un autre moyen possible consiste à scruter les archives notariales afin de guetter le surgissement des associations pieuses dans les contrats, notamment au sein des constitutions de rente. La méthode a ses limites, les liasses les plus anciennes ne remontent pas plus loin que le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, et toutes les compagnies n'apparaissent pas dans les contrats. Plus que des données quantitatives, la recherche de chiffres exacts ou de pourcentages, il s'agit donc ici uniquement d'examiner les inflexions qui ont pu se produire dans la chronologie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### a - La part des confréries dans le notariat du marquisat de Stainville au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au sud-est de la Meuse d'aujourd'hui, le marquisat de Stainville constitue un petit bloc d'une vingtaine de paroisses, organisées autour de la vallée moyenne de la Saulx et des deux localités principales que sont Stainville et Ménil-sur-Saulx. S'il ne comporte pas de ville importante, aspect dommageable pour le repérage des spécificités urbaines, c'est un petit pays à part entière qui possède un beau fond notarial<sup>49</sup>.

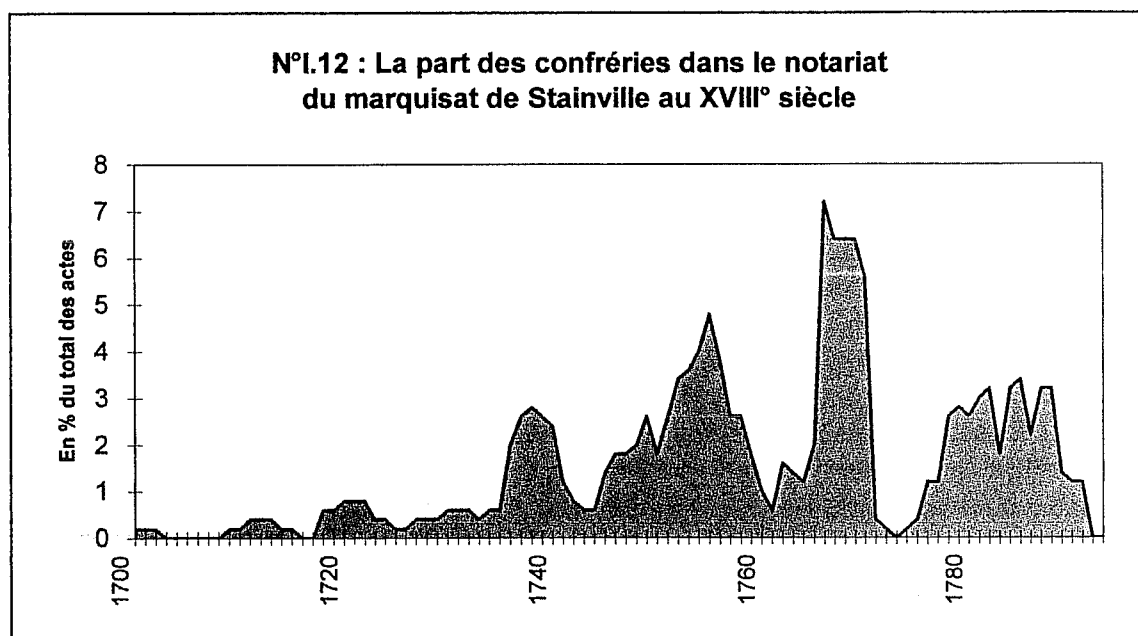
Entre 1700 et 1799, les confréries religieuses concentrent un peu plus de 3% du total des actes dépouillés. Mais, sur l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette part change beaucoup. Alors que le recours aux notaires devient plus fréquent - le nombre total d'actes est multiplié par quatre entre la décennie 1700-1709 et la décennie 1780-1789 - la part des associations religieuses augmente de manière plus forte encore. Jusqu'au milieu des années 1730, cette proportion est médiocre, moins de 1% du total. Mais, de 1735 à 1770, elle s'accroît très fortement et en trois étapes : vers 1740, 1756 et 1767, pour culminer à plus de 7 % (plus de 11% pour les seules constitutions de rentes). Dans le dernier quart du siècle, jusqu'à la Révolution française, la part des confréries diminue enfin pour se fixer autour du taux moyen de 3%. En valeur

<sup>47</sup> Philippe Desmette, *Les confréries du Hainaut et du Brabant - 1600-1800*, EHESS-CNRS Marseille, Séminaire d'anthropologie religieuse de Mme Froechlé-Chopard, 27/28 mars 1998 (non publié).

<sup>48</sup> Olivier Billuart, *Les confréries religieuses dans le diocèse de Metz aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de D.E.A. de l'Université de Metz sous la direction du professeur Gérard Michaux, 1991, p.131-140.

<sup>49</sup> Voir dans l'inventaire des sources manuscrites le détail des 19 fonds notariaux consultés pour Ménil-sur-Saulx et Stainville (Série 9 E et 35 E). Seules les données du XVIII<sup>e</sup> siècle permettent de construire des statistiques à partir d'une série continue. Voir le graphique N<sup>o</sup>12 et une analyse puis détaillée au chapitre 9.

absolue, l'augmentation est encore plus forte. Alors qu'on ne trouve qu'un seul acte concernant une confrérie religieuse dans la période 1700-1709, ils sont 16 dans la décennie 1730-1739, 40 en 1760-1769 et encore 32 entre 1780 et 1789. Dans le premier tiers du siècle des Lumières, les associations pieuses apparaissent peu, elles se manifestent nettement dans la deuxième partie du siècle, puis restent au même niveau jusqu'à la Révolution, même si leur part tend à diminuer mécaniquement du fait du gonflement de la masse des actes notariaux. Cette chronologie correspond assez bien à celle qui a été déterminée au moyen du corpus et toutes deux insistent sur la place centrale du XVIII<sup>e</sup> siècle.



Cependant, il s'agit d'une chronologie spéciale, correspondant à l'arrivée des confréries sur le devant de la scène économique au cours de la phase la plus active de la Reconstruction. La croissance économique, de même que l'expansion démographique, commencent en effet après la déroute de Law dans cette partie de la Lorraine. On en trouve d'ailleurs les traces dans les archives des fabriques et elle s'amplifie dans ces mêmes années 1730. La croissance profite aux confréries, grâce à la multiplication des dons dont les communautés sont maintenant capables, puis les trésoriers font fructifier ce patrimoine qui leur donne accès, à leur tour au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, au marché financier. Les compagnies pieuses se manifestent alors comme d'importants agents économiques. En effet, si le réseau confraternel compte au global pour 3 à 12% des emprunts du marquisat, au sein de certains villages, cette part peut monter à plus de la moitié comme à Beurey-sur-Saulx. Le marché financier continue de croître après 1770, mais le réseau associatif est à présent arrivé à sa plus grande extension de l'Ancien Régime et il ne peut plus suivre la demande visible à travers la progression du nombre d'actes.

L'étude du notariat permet de repérer certaines associations, mais seulement celles qui ont atteint une certaine envergure, et il donne donc une autre image de la chronologie du mouvement confraternel que celle que l'on a tirée du corpus.

#### b - L'exemple des secteurs de Revigny, Pierrefitte et Ligny.

En effet, le notariat concerne toujours les mêmes associations, celles qui prêtent beaucoup et de fortes sommes. Le contrôle des actes montre qu'un acte sous seing privé voire une simple

promesse orale suffisent, en revanche, pour les petites quantités d'argent. Or, il s'agit des contrats les plus nombreux, ceux qui concernent les plus humbles associations de village. Ainsi, entre 1731 et 1734, le contrôle des actes livre 14 constitutions de rente pour le bureau de Revigny : 10 pour la seule confrérie du Saint-Sacrement de la ville, 3 pour le Rosaire et 1 pour Saint Sébastien mais aucune pour les villages voisins<sup>50</sup>. Ce sont là les compagnies les plus récentes du bourg, notamment celle du Saint-Sacrement qui a obtenu de grosses donations dans les années précédentes. De même, dans la région de Pierrefitte, seules les confréries relativement nouvelles et dédiées au Christ ou au Rosaire sont mentionnées<sup>51</sup>.

Le notariat permet donc de repérer l'arrivée et l'expansion d'une vague d'associations, par exemples les sociétés typiques de la Réforme catholique qui prennent de l'ampleur et s'imposent au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais pas tout le réseau. Il est cependant possible de réfléchir selon un point de vue relatif. Pour le secteur de Ligny-en-Barrois, deux coupes ont été effectuées dans le contrôle des actes : d'abord pour la période 1736-1738 puis pour celle qui court de 1772 à 1773<sup>52</sup>. Dans le premier cas, 16 associations sont repérées dans 9 paroisses, outre la ville centrale qui concentre 6 compagnies, 23 constitutions de rentes et un capital total de 8551 francs barrois. Une génération plus tard, il ne reste plus que trois localités mentionnées, 9 confréries dont 5 à Ligny, 10 constitutions et un total de 3830 francs barrois placés. Les associations qui prêtent officiellement de l'argent sont deux fois moins nombreuses, elles sont maintenant urbaines pour plus de la moitié. Un phénomène de concentration vers la ville a lieu de manière contradictoire avec le développement des confréries rurales observé à cette époque. Alors même que se produit le renversement des fondations au profit des campagnes, quelques organismes de la ville concentrent de plus en plus les constitutions de rentes. Les autres compagnies n'ont peut être pas disparu mais une certaine hiérarchisation s'est établie. Il existe donc des chronologies différentes selon les réalités vécues par les associations pieuses, opposition qui repose la question de la visibilité des confréries.

### C - L'évolution des dédicaces.

Les différents types de confréries correspondent à la première perception que nous avons des sociétés, une impression extérieure et superficielle, et aux catégories fixées par l'enquête des années 1980. Il s'agissait alors de distinguer les compagnies professionnelles, les confréries de charités et les associations de dévotion. Puisque notre recherche s'est structurée, au départ, autour de cette enquête nous avons conservé les divisions originelles même si la recherche les remettait un peu en cause.

#### 1 - Existe-t-il autre chose que des confréries de dévotion ? Le type des confréries.

A diverses occasions, Marc Venard a donné une grille d'analyse permettant de distinguer les vraies associations de dévotions<sup>53</sup>. Il est certain qu'une différence notable existe, au XVII<sup>e</sup> siècle, entre une confrérie dédiée à un saint qui ne réclame qu'une messe anniversaire ou une procession et une société du Sacré-Coeur qui organise de nombreux exercices spirituels pour ses membres. L'investissement n'est pas le même. Mais, pour les villes de Champagne, Stéphan Simiz a montré que la frontière entre les associations professionnelles et les

<sup>50</sup> A.D.Meuse C 2610.

<sup>51</sup> A.D.Meuse C 2551.

<sup>52</sup> A.D.Meuse C 1830 - C 1930. Voir une étude plus détaillée dans la partie III.

<sup>53</sup> Marc Venard, *Qu'est-ce qu'une confrérie de dévotion ?*, Les confréries, l'Eglise et la cité - Cartographie des confréries du sud-est, Op. Cit., pp.253-261.

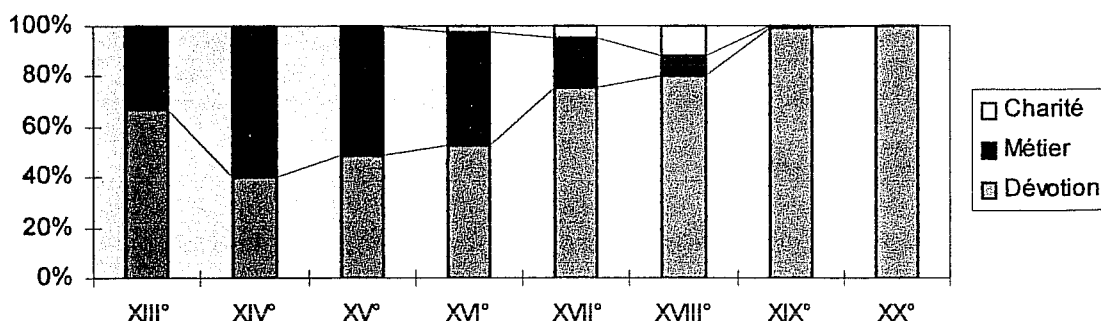
confréries de dévotion était plus fine qu'on ne le croyait<sup>54</sup>. A la campagne, les activités des deux catégories se limitent le plus souvent au même service annuel du saint patron, suivi du banquet, de la présentation des comptes et de la messe de Requiem pour les confrères défunts. Les Charités n'ont pas seulement pour objet l'assistance des pauvres ou des malades, se sont aussi de véritables associations de dévotion dont le but premier est de faire le salut de leurs membres. Enfin, pour beaucoup de groupes, nous ignorons les statuts et les activités réelles des adhérents donc la fonction exacte de la compagnie. Aussi, la division en catégories est-elle avant tout technique. Elle vise à donner une idée d'ensemble quitte à relativiser les différences dans la suite de l'ouvrage.

**N°I.8 : Le type des confréries des Pays meusiens - XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles**

Type	XI <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup>	XIV <sup>e</sup>	XV <sup>e</sup>	XVI <sup>e</sup>	XVII <sup>e</sup>	XVIII <sup>e</sup>	XIX <sup>e</sup>	XX <sup>e</sup>	Inc.	Total
Dévotion	4	8	22	43	254	277	885	599	62	2154
Métier	2	12	23	36	66	27	4		18	188
Charité				2	15	40	3	1	3	64
Autre		1		2		3		2		8
Inconnu	1	1	4	3	2	5	9	2	7	33
Total	7	22	49	86	337	352	901	604	89	2447

Le développement des différents types d'associations pieuses suit globalement l'augmentation du corpus à travers les siècles de l'Ancien Régime. Néanmoins, les sociétés professionnelles atteignent leur maximum au XVII<sup>e</sup>, plus tôt que les deux autres catégories. Bien entendu, la Révolution marque la fin de la plupart des Charités, remplacées par des bureaux laïcs, et des confréries de métier. Des groupes anciens, à l'image des compagnies de saint Fiacre des jardiniers de Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc, font partie des rares à se reconstituer mais il n'y aura pratiquement plus de nouvelles fondations<sup>55</sup>.

**N°I.13 : L'évolution du type des confréries (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)**



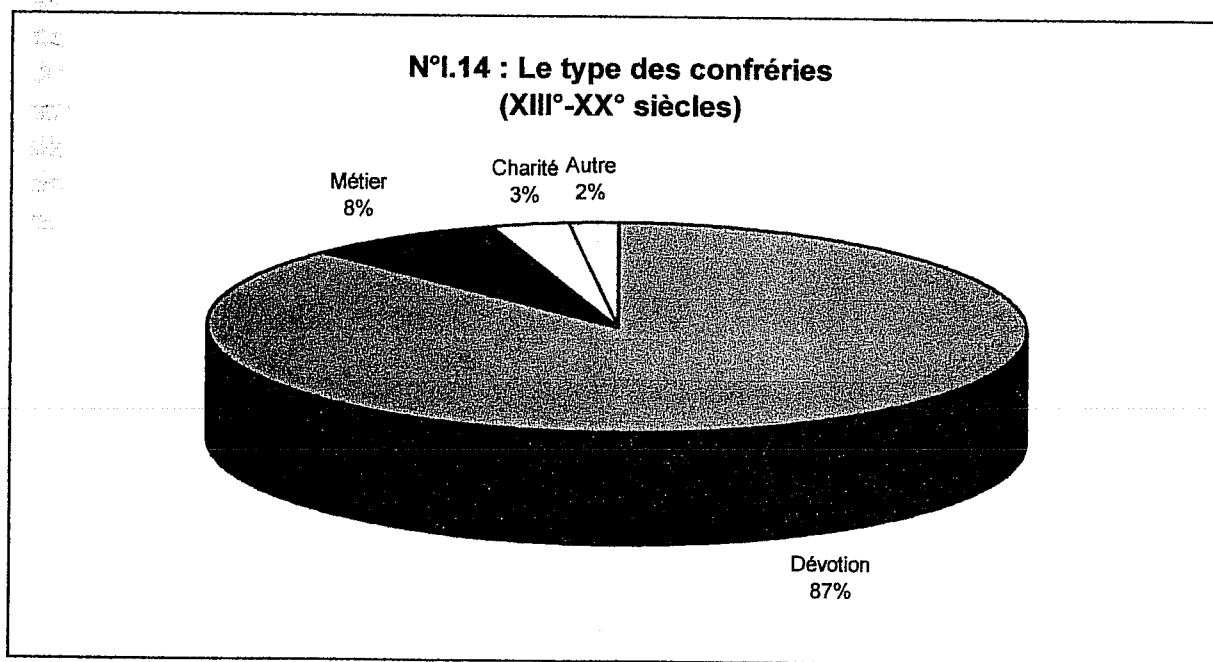
<sup>54</sup> Stephano Simiz, *Le rôle des confréries dans la dévotion des villes épiscopales de Champagne - Vers 1450 - Vers 1830*, Thèse de doctorat d'Histoire moderne de l'Université de Nancy II sous la direction du professeur Louis Châtellier, 1999.

<sup>55</sup> A Toul, en revanche, des confréries de métier ont survécu jusqu'à la seconde guerre mondiale. Nombreuses traces au musée de Toul.



A l'époque contemporaine, toutes les associations sont désormais uniquement dédiées au culte. Les sociétés à base professionnelle représentaient l'organisation typique du Moyen Age, époque à laquelle elles constituaient plus de la moitié des nouvelles organisations. Au début de la Contre-Réforme, elles paraissent se développer au moment où elles obtiennent un statut légal alors que la plupart sont beaucoup plus anciennes. Le duc de Lorraine à Saint-Mihiel ou à Bar, le comte à Ligny et le conseil de Ville à Verdun, approuvent les statuts des métiers tandis que l'évêque ou les mêmes autorités civiles confirment les règlements du volet religieux<sup>56</sup>. Cependant, la Réforme catholique est surtout marquée par développement des sociétés de dévotion. L'expansion du réseau associatif touche d'abord cette catégorie centrale même si les associations de métier sont emportées par le mouvement. Dans certains cas, par exemple les compagnies d'arbalétriers, il est même possible de parler d'une adoption d'un caractère de dévotion à mesure que l'aspect « militaire » est mis en sourdine. Les Charités demeurent, en revanche, largement minoritaires, sans doute parce toutes les autres compagnies possèdent cette une d'assistance. Leur apparition ne date que du XVII<sup>e</sup> siècle et leur développement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans les Pays meusiens, le phénomène associatif catholique concerne avant tout la dévotion. Une telle domination : 87 % des sociétés repérées ou 70 % de celles de l'Ancien Régime, confirme la place centrale du mouvement de diffusion de la Réforme catholique et la proximité des autres catégories conduit à se demander s'il n'existe pas, tout simplement, qu'une seule forme de confrérie.



## 2 - Le genre des confréries.

Le genre d'une fraternité correspond à la personne sainte ou au mystère divin invoqué dans sa dédicace. Un premier tri permet de classer les associations selon qu'elles se réfèrent à la Vierge, à Dieu, à un saint ou à une sainte. Ce classement comporte une part d'arbitraire car de nombreuses dédicaces comportent une double voire un triple référence<sup>57</sup>. Certains noms enfin

<sup>56</sup> Voir l'étude des confréries de métier au chapitre 6. Voir les graphiques N°I.13 et N°I.14.

<sup>57</sup> Voir l'étude de ce problème au chapitre précédent.

comme celui du « Suffrage » possèdent une relation implicite à la Vierge et un rapport plus explicite au thème de la mort. Les associations des morts ou du Purgatoire sont par contre dénommées directement par leur fonction et non pas par la personne divine qui les protège. Dans le cas de petits effectifs, il est toujours possible de comptabiliser plusieurs fois les organisations pour chacun de leurs éléments de dédicace. Mais avec 2500 associations, il a fallu simplifier la méthode : le mode de classement a donc consisté à prendre le nom le plus courant et le plus habituel pour calculer les statistiques en fonction de la catégorie de première affectation, c'est-à-dire le genre premier de la compagnie. Le Suffrage est ainsi une confrérie des morts avant d'être une association mariale. La simplification ne nuit pas. Comme on le voit plus loin, le sud meusien possède un plus grand nombre de confréries mariales et le nord-meusien plutôt des associations dévouées aux saints. Lorsqu'il s'agit de fonder une société des morts, les habitants du Verdunois préfèrent la dédier aux trépassés alors que les fidèles du sud reprennent le thème du Suffrage qui rappelle la Vierge.

a - Une transformation des grands équilibres entre l'Ancien et le Nouveau Régime.

L'étude du genre des confréries conduit en revanche à constater un grand changement entre l'Ancien Régime et l'époque contemporaine<sup>58</sup>.

**N°I.9 : Le genre des dédicaces sous l'Ancien Régime et à l'époque contemporaine  
(Part en pourcentages)**

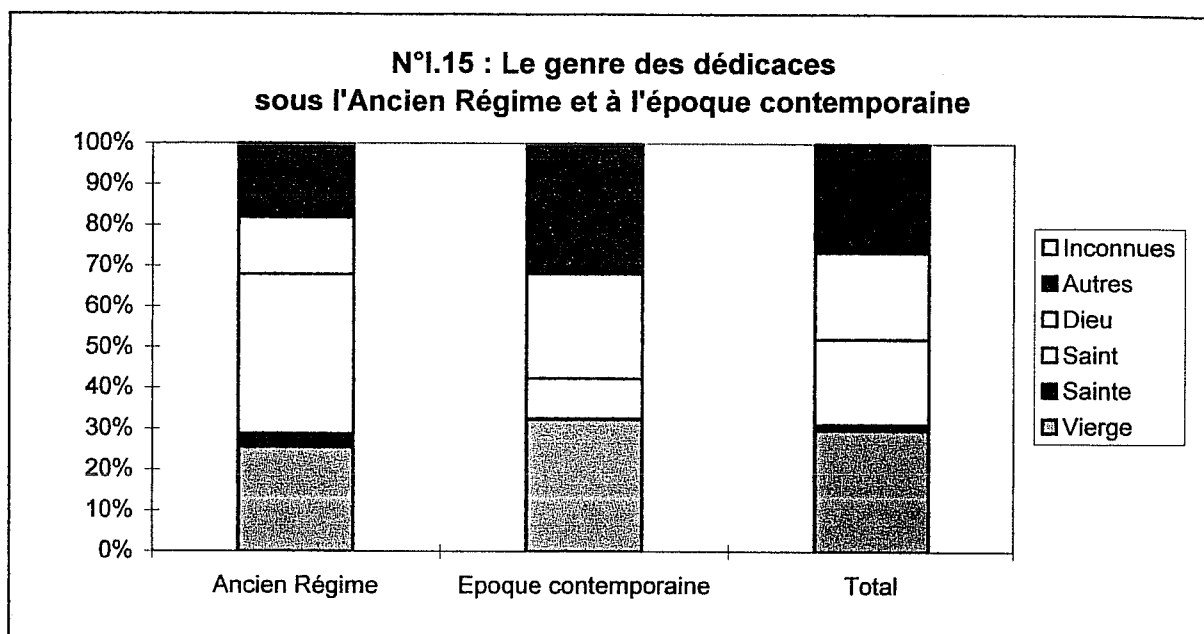
<i>Genre</i>	<b>Ancien Régime</b>	<b>En %</b>	<b>Epoque contemporaine</b>	<b>En %</b>	<b>Total</b>	<b>En %</b>
<i>Vierge</i>	239	26 %	492	32 %	731	30 %
<i>Sainte</i>	30	3 %	3	0 %	33	1 %
<i>Saint</i>	364	39 %	148	10 %	512	21 %
<i>Dieu</i>	130	14 %	389	26 %	519	21 %
<i>Autre</i>	161	17 %	477	31 %	638	26 %
<i>Inconnues</i>	8	1 %	6	0 %	14	1 %
<i>Total</i>	932	100 %	1515	100 %	2447	100 %

Au total des deux époques, les quatre grandes catégories retenues se partagent le corpus de manière à peu près équivalente, avec chacune de 20% et 30% de l'effectif. La Vierge arrive en tête chez 30% des confréries, les saints et saintes atteignent 22%, Dieu 21% et les autres compagnies, c'est-à-dire les associations « en nom personnel » 26%. La terre meusienne est donc d'abord une terre mariale et les habitants font preuve d'une certaine misogynie en préférant les saints à leurs collègues féminines<sup>59</sup>. L'impression demeure cependant d'un partage assez équilibré, chaque catégorie représentant environ un quart du corpus. Avant la Révolution, les associations dévouées aux saints et aux saintes étaient pourtant les plus nombreuses puisqu'elles regroupaient 42 % des organisations contre seulement 26 % aux fraternités mariales et 14% aux associations dédiées à Dieu. Mais, entre les deux époques, a eu lieu un effondrement des confréries de saints, tant en pourcentage qu'en valeur absolue, l'augmentation légère mais notable des sociétés mariales, qui deviennent les premières, et

<sup>58</sup> Voir le graphique N°I.15.

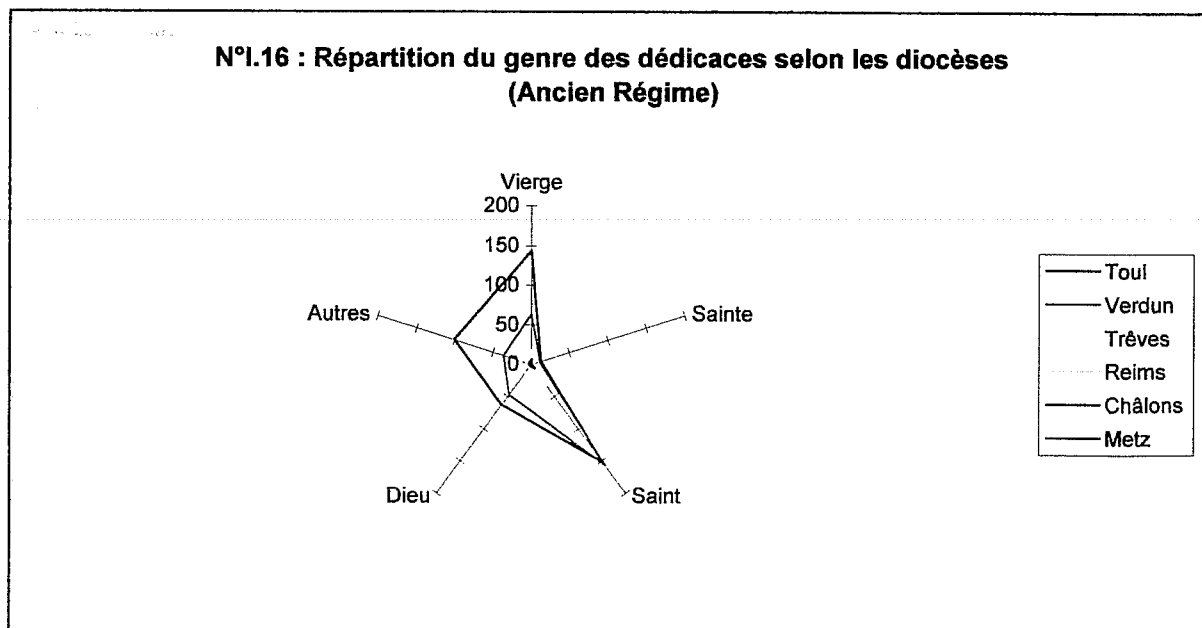
<sup>59</sup> Frédéric Schwindt, *Les confréries de saints et de saintes dans le diocèse de Verdun - XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* in *Comme on connaît ses saints, on les honore - Images de saints en Lorraine*, Exposition organisée par l'Association générale des Conservateurs des collections publiques de France - Section fédérée de Lorraine, Sarrebourg, 1994, pp.207-221.

pratiquement le doublement des deux autres catégories. Les saintes ont complètement disparu tandis que leurs collègues masculins ne représentent plus que 10% des mentions.



A l'époque contemporaine, la Meuse, examinée à travers le prisme des confréries, demeure donc une terre mariale mais la dévotion envers Dieu, essentiellement envers le Christ, s'impose désormais d'une manière incontournable. D'autres genres d'associations se développent aussi, justifiant une étude particulière.

b - Un même modèle, nuancé selon les anciens diocèses.



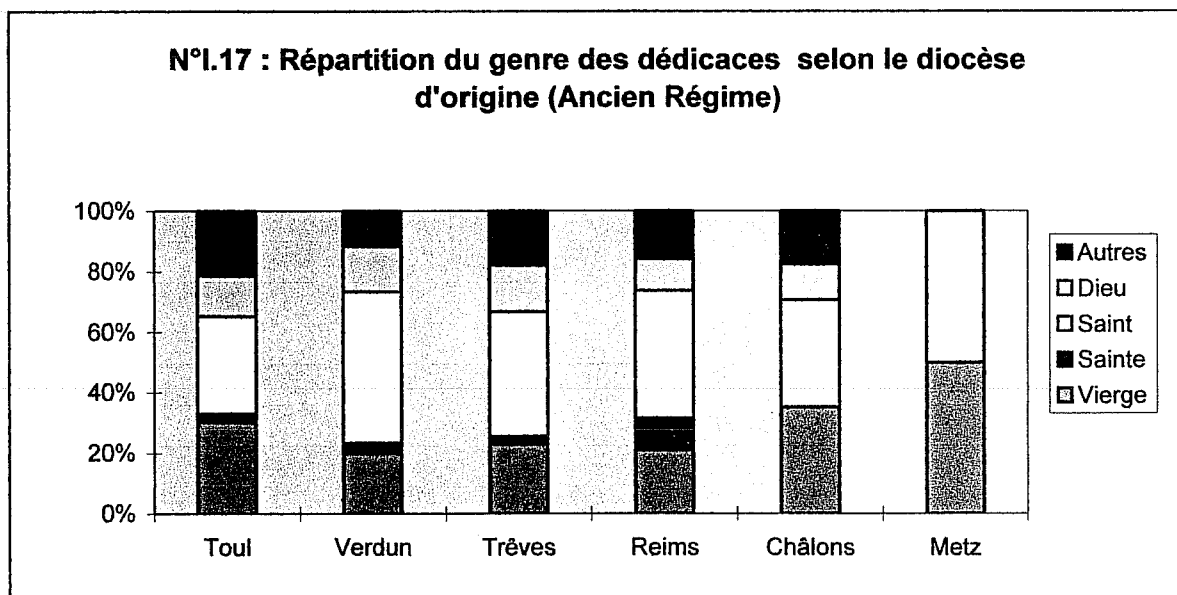
La carte des densités a montré les profondes inégalités qui frappent le territoire meusien en fonction notamment des anciens diocèses. Il est intéressant de chercher si les mêmes inégalités spatiales s'observent aussi pour le genre des confréries<sup>60</sup>. Le graphique radial

<sup>60</sup> Voir le graphique N°1.16.

permet ainsi de visualiser un modèle : quel que soit le diocèse de référence ou le nombre d'organisations, les diverses sous-régions obéissent à une structure d'ensemble. Les compagnies dédiées à une sainte sont presque inexistantes et celles de Dieu ne dépassent pas 15%. Les associations dédicacées à un saint sont, en revanche, les plus nombreuses, devant celles de la Vierge. Aucune des parties ne s'écarte de la structure d'ensemble mais des nuances très nettes apparaissent qui permettent de typer les espaces. Alors que le diocèse de Toul fait pratiquement jeu égal avec celui de Verdun pour les confréries de saints et de saintes, il possède une surreprésentation de la Vierge et des autres genres. La partie toulouise regroupe d'ailleurs 60% des confréries mariales du futur département et 63% de celles de la catégorie fourre tout contre seulement 26% et 23% pour le Verdunois. En un mot, le diocèse de Verdun est moins marqué par Marie et les dédicaces sont choisies au sien d'un nombre plus restreint d'appellations.

c - La répartition spatiale du genre des confréries.

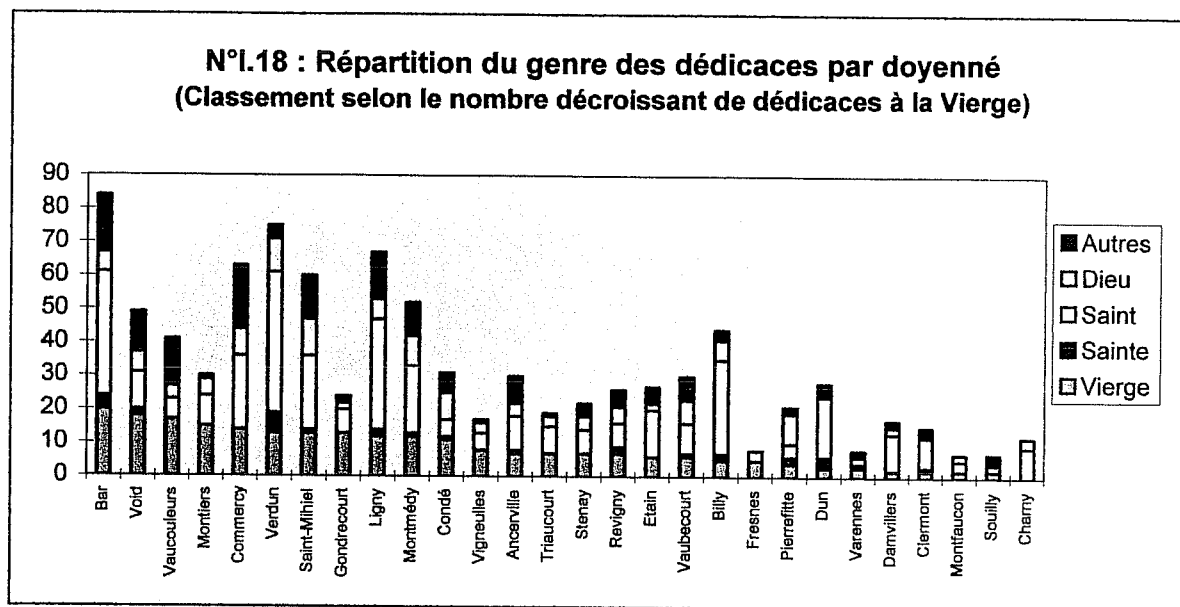
A l'exception de l'évêché de Metz, pour lequel la faiblesse des données ne permet pas de tirer de conclusions, la répartition du genre des confréries par diocèse montrerait une progression géographique du nord vers le sud<sup>61</sup>. Certes, les saints arrivent partout en première position dans le choix des dédicaces, mais alors que les compagnies dévouées à Dieu représentent la même proportion partout, les diocèses septentrionaux : Verdun, Trèves et Reims disposent d'une plus importante quantité d'associations de saint que ceux du sud. Dans les diocèses de Toul et Châlons, en revanche, les confréries mariales et les divers sont plus développés.



Les barres de l'histogramme intitulé : « Répartition du genre des confréries par doyenné », sont rangées par ordre décroissant du nombre de confréries mariales et elle renforce l'impression que les sociétés pieuses révèlent bien la géographie du Sacré dans les Pays meusiens. On en compte de 15 et 20, soit presque une par paroisse, dans les secteurs de Bar, Void, Vaucouleurs, Montiers ou Commercy contre 1 à 2 seulement dans les doyennés argonnais de Varennes, Clermont ou Montfaucon. Or, ce classement des 28 doyennés meusiens révèle une corrélation quasi-parfaite entre la progression vers le nord et la diminution des associations dédiées à la Vierge. Le mécanisme inverse n'est, en revanche, pas

<sup>61</sup> Voir les graphiques N°I.17 et N°I.18.

vérifié pour les confréries de saints. En effet, les sociétés professionnelles adoptent plus de neuf fois sur dix une dédicace liée à un saint et ce type d'association est surtout fréquent en ville, lesquelles sont à leur tour plus nombreuses et plus peuplées dans le sud de la région. Il est vrai, comme le montre le même graphique, que les doyennés du sud détiennent, en moyenne, deux fois plus d'associations, tous genres confondus, que ceux du nord.



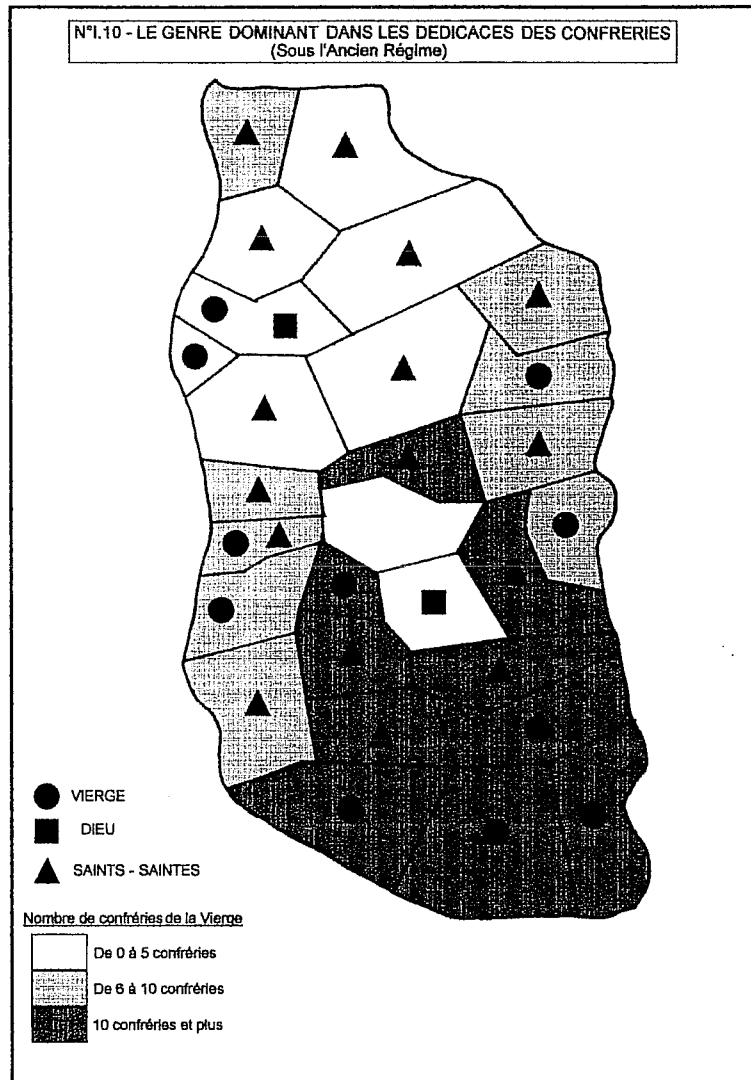
Seul le doyen de Pierrefitte, au centre, voit le thème divin l'emporter<sup>62</sup>. La partie au nord de Verdun connaît une large domination des saints tandis que le quart sud-est des Pays meusiens demeure la zone de prédilection de la Vierge.

Un large entre-deux connaît une situation équilibrée entre les deux thèmes dominants. Les espaces autour des grandes villes : Bar, Saint-Mihiel, Ligny, Commercy, en raison des nombreux corps de métiers, voient les saints l'emporter tandis que les secteurs plus ruraux accordent en priorité leur faveur à Marie.

Proches de la Champagne, les doyennés occidentaux que sont Revigny ou Vaubecourt, fournissent enfin une égalité parfaite. En la limitant aux associations mariales, et non plus au seul thème dominant, la carte révèle l'existence d'un deuxième territoire particulièrement fidèle à Vierge, à l'extrême nord, autour de Montmédy.

En revanche, la ville épiscopale mise à part, la proportion des confréries vouées à la mère du Christ diminue à mesure que l'on pénètre vers le cœur du Verdunois. Enfin, la densité des associations mariales décroît d'est en ouest ce qui conduit à chercher plus loin l'épicentre du réseau.

<sup>62</sup> Voir la carte N°I.10.



### 3 - Recherche d'une confirmation dans le passé de ces différents diocèses.

La carte des densités comme celle des organisations mariales confirment à la fois l'existence d'une géographie des dévotions et la présence de courants d'influence venus du nord ou de l'est. L'importance des centres d'impulsion que sont Toul ou Trèves ne doit donc pas être ignorée afin de trancher une des problématiques initiales, à savoir mesurer la part du terrain face aux interventions extérieures. En un mot, les confréries, qui se développent sur un temps très long, obéissent-elles à des logiques locales ou est-ce un phénomène importé ? Ainsi, dans la partie toulouise, l'importante référence à la Vierge, qui semble être un des éléments structurant de la géographie du Sacré, est-elle une nouveauté issue de la Contre-Réforme ou la suite d'une longue tradition ?

Dédier une paroisse à Marie n'est pas le premier réflexe des meusiens qui lui préfèrent les saints traditionnels pour ce genre d'emploi. Malgré tout, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs communautés ont choisi la Conception Notre-Dame pour nommer leur église. Une seule, Vauquois, appartient au diocèse de Verdun, toutes les autres : Cousances-au-Bois, Ménils-sur-Saulx, Regnecourt ou Tronville se trouvent dans le diocèse de Toul, au sud de la ligne Bar - Commercy. On a déjà souligné la place prise par la dévotion mariale au pays de Jeanne d'Arc, dès la fin du Moyen Age. Or, au moins depuis la XIV<sup>e</sup> siècle, de nombreuses fraternités de la Conception sont apparues dans le triangle Ligny - Commercy - Vaucouleurs alors qu'on ne

repère aucune association de ce type dans le nord-meusien. La plus ancienne est mentionnée à Sorcy-Saint-Martin, en 1382, suivie par celles d'Ourches, en 1410, de Commercy, en 1413, de Sauvigny, en 1499 ou de Pagny-sur-Meuse. Dans les deux derniers siècles du Moyen Age, sept des dix sociétés vouées à Marie le sont le diocèse de Toul, une relève de Trèves et deux seulement de Verdun, encore ces dernières n'ont-elles pas la palme de l'ancienneté. Si l'association Notre-Dame des Pelletiers de Marville, une compagnie professionnelle, est citée dès 1340, les deux organisations mentionnées pour le diocèse de Verdun sont tout à fait particulière. La confrérie Notre-Dame de Saint-Mihiel, érigée avant 1391, appartient certes au diocèse de Verdun mais la localisation de la cité ducale la place dans l'ambiance propre au sud-meusien. La confrérie du chapelet de la cathédrale de Verdun, érigée en 1493, appartient quant à elle à un genre nouveau. Si elle est précoce pour une confrérie du Rosaire, elle est en revanche tardive par rapport aux associations de la Conception du diocèse de Toul, qui lui sont antérieures d'un siècle. Il s'agit, de plus, d'une association urbaine, protégée directement par le chapitre cathédral, alors que les autres groupes sont érigés dans de petites paroisses rurales. Les organisations mariales ne sont pas réservées à l'ouest du diocèse de Toul. Selon les érudits, elles seraient particulièrement nombreuses, dès le Moyen Age, dans la toute la Lorraine centrale, par exemple à : Lagney, Gondreville, Lenoncourt ou Rosières-aux-Salines<sup>63</sup>. C'est d'ailleurs un phénomène stable et durable. L'abbaye de Saint-Mihiel possède ainsi un prieuré à Laître-sous-Amance, à quelques kilomètres à l'est de Nancy, où est érigée une confrérie de la Conception, mentionnée dès 1360 dans une constitution passée au profit du monastère et encore en 1609, mais sous le nom de Notre-Dame, en raison de ses démêlés judiciaires avec l'abbé de Saint-Mihiel<sup>64</sup>.

Les chercheurs du début du XX<sup>e</sup> siècle, comme l'abbé Martin ou monseigneur Aimond, considéraient donc comme acquise cette tradition mariale propre au diocèse de Toul, au point d'en faire un des éléments constitutifs de « l'esprit lorrain »<sup>65</sup>. Le grand développement des confréries de la Vierge ne constituerait donc que l'incarnation provisoire d'une tradition locale pluriséculaire qui a pu prendre d'autres voies à d'autres époques mais qui découvre à l'époque moderne le vecteur confraternel. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la diffusion de l'association du Cœur de Marie paraît d'ailleurs s'appuyer sur cette culture locale. A Montiers-sur-Saulx, la société fondée en 1842 prend la succession d'une congrégation de la Sainte Vierge que l'on suit depuis 1640, sous ses différents avatars, et qui existait auparavant sous la forme d'une simple dévotion. Les usages demeurent les mêmes comme le chant des vêpres de la sainte Vierge ou le regroupement des jeunes filles du village. Au XX<sup>e</sup> siècle, on la retrouvera naturellement sous le nom de société des enfants de Marie<sup>66</sup>. L'exemple est loin d'être unique.

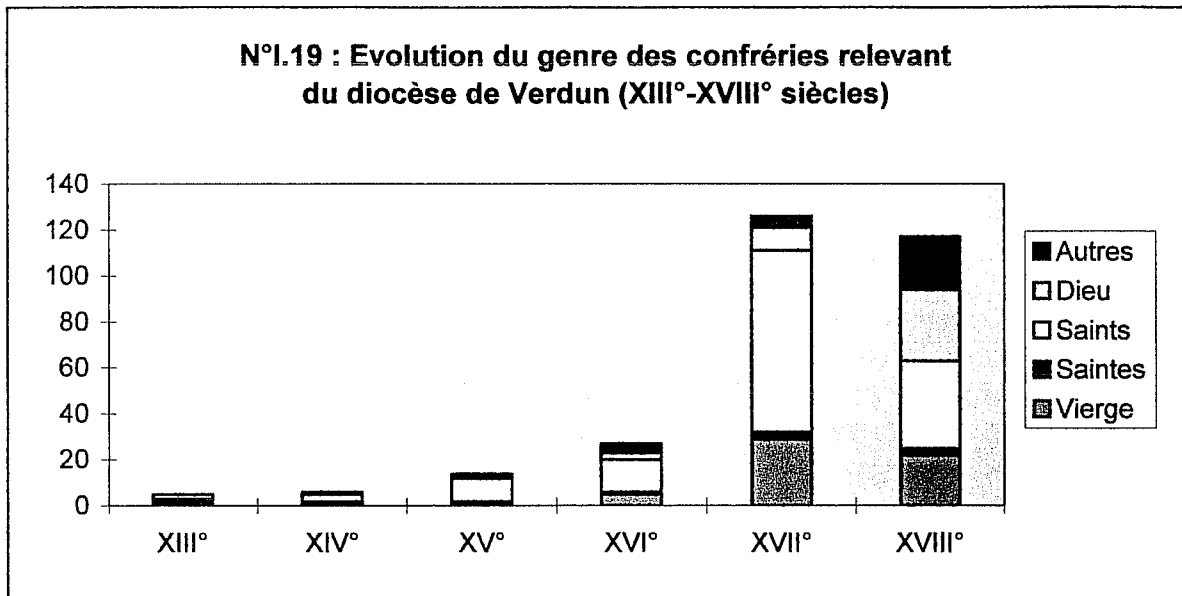
<sup>63</sup> **Abbé J. F. Deblaye**, *Quelle est l'origine des congrégations, sous le patronage de la Sainte Vierge, établies surtout dans les églises de Lorraine ? Confrérie de la Conception de Notre-Dame dans l'église de Lagney*, Nancy, 1857. **Abbé Guillaume**, *Confréries à Gondreville, à Rosières-aux-Salines et à Lenoncourt*, Nancy, Imprimerie A. Lepage, 1858.

<sup>64</sup> A.D.Meuse 4 H 90 - Prieuré de Laître-sous-Amance (1076-1609) - f° 55 V - Constitution de cens au profit du prieuré par la confrérie Notre-Dame de Laître (1360), f° 135 - Sentence de l'officialité de Toul condamnant Claude Tavillon, vicaire d'Amance, et la confrérie de la Conception Notre-Dame, pour les atteintes portées au droit du prieur au sujet de la messe de la confrérie et des ornements de l'église (1609).

<sup>65</sup> **Abbé Eugène Martin**, *La dévotion à la Vierge dans le diocèse de Toul*, Nancy, 1922. Mgr Charles Aimond, *Notre-Dame dans le diocèse de Verdun - Essai historique sur le culte de la Sainte Vierge et la dévotion mariale au Pays Meusien*, Librairie Saint-Paul, Paris, 1943. Ceci n'est pas propre à la Lorraine d'ailleurs : **R. Brusegan**, *Culte de la Vierge et origine des puy et confréries en France au Moyen-Age*, Revue des Langues Romanes, Montpellier, 1991, Tome 95, N°1, pages 31-58.

<sup>66</sup> **Abbé Roger Laprun**, *Histoire religieuse de Montiers-sur-Saulx*, Tome III : La communauté paroissiale, 1969.

Siècle par siècle, une comparaison entre les deux diocèses pour lesquelles nous possédons suffisamment de données - 475 confréries apparues sous l'Ancien Régime dans la partie toulouise des Pays meusien contre 318 dans le Verdunois - devrait donc permettre de confirmer ou de combattre cette hypothèse<sup>67</sup>.



Du XIII° au XVIII° siècle, l'augmentation du nombre d'associations est assez similaire dans les deux diocèses, suivant en cela le mouvement général déjà décrit, même si la partie septentrionale connaît une légère diminution des fondations peu avant la Révolution alors que le sud-meusien continue sur sa lancée. L'examen de la répartition selon le genre confirme, en revanche, que les saints dominent largement les deux espaces au Moyen Age. Du XIV° au XVI° siècle, il n'existe d'ailleurs pas de différence notable entre le diocèse de Toul et celui de Verdun. Dans les deux cas, les associations mariales représentent seulement un quart des fondations de la Renaissance : 10 compagnies de la Vierge contre 29 organisations dédiées à un saint ou une sainte pour Toul et 5 contre 15 pour Verdun. En ce qui concerne Toul, on aperçoit juste une légère antériorité de la croissance de la Vierge ou de Dieu : le début d'un divorce. A partir du XV° siècle, en effet, le diocèse de Verdun semble prendre un siècle de retard, par rapport à l'évêché méridional, dans la formidable extension que connaît alors mère du Christ. De plus, la progression est le double à Toul de ce qu'elle est à Verdun. Si les deux siècles centraux de la Réforme catholique sont ensuite partout bien visibles, il faudra nuancer leur importance en fonction des espaces.

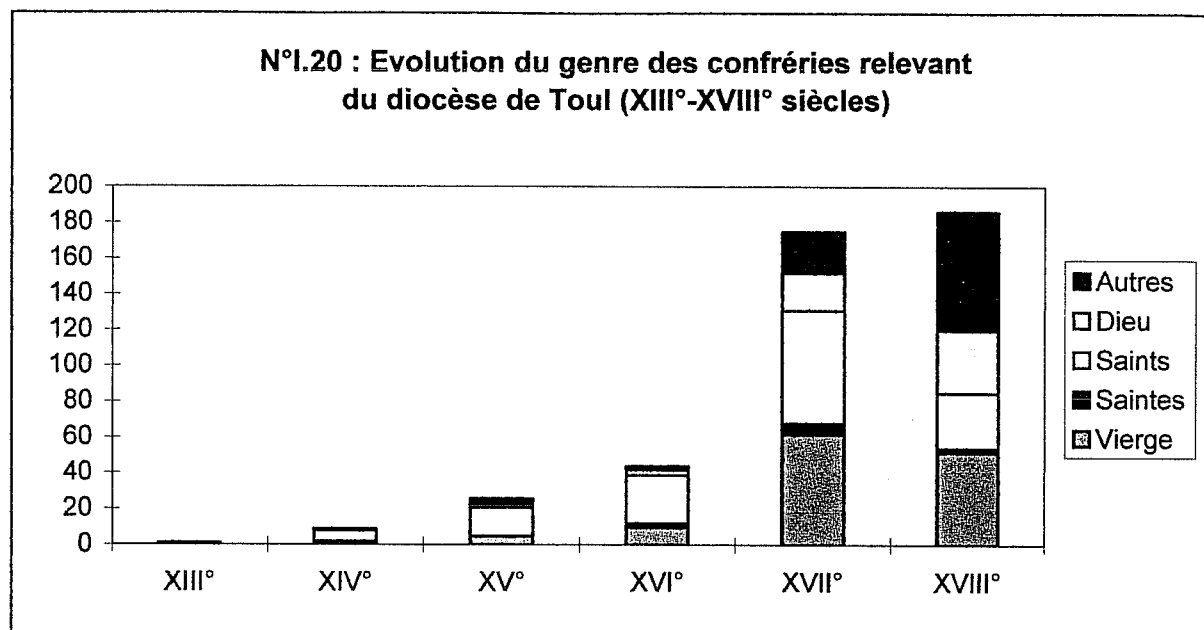
Ces racines du culte marial ont sans doute facilité les fondations ultérieures dans le diocèse de Toul et notamment la capacité d'impulsion de la capitale épiscopale. Au XVII° siècle, le projet de saint Pierre Fourier d'établir un vaste réseau a échoué du fait des calamités de la guerre de Trente ans mais il fut relayé plus tard par les évêques. Les couvents de la congrégation Notre-Dame, pour leurs pensionnaires, et les chanoines réguliers de Notre-Sauveur, dans les cures régulières qu'ils contrôlaient, ont longtemps entretenu de telles associations. Au XVIII° siècle, enfin, les évêques de Toul reprennent le flambeau, raniment les anciennes confréries de la Conception et créent des dizaines de congrégations de filles pour lesquelles ils font imprimer et diffuser des ouvrages de piété spécifiques<sup>68</sup>. Rien de tel ne

<sup>67</sup> Voir les graphiques N°I.19 et N°I.20 pour Verdun et Toul.

<sup>68</sup> *Les Confréries du saint Enfant Jésus et le Bienheureux Pierre Fourier de Mattaincourt*, Paris, In-18°, 16 pp., Eité par les soeurs de la Congrégation Notre-Dame de Roule, s.d. *Saint-Pierre Fourier - Correspondance 1598-*



se retrouve dans le diocèse de Verdun sauf dans le projet, avorté et sans doute apocryphe de Nicolas Psaume, d'établir un ensemble d'associations du Saint-Sacrement, sur le modèle de celle de la cathédrale. A partir de 1735, monseigneur d'Hallencourt réussira heureusement mieux avec le thème de l'Adoration perpétuelle<sup>69</sup>.



Entre les deux diocèses, un décalage d'un siècle survit donc durablement en ce qui concerne la politique épiscopale. Lorsque le choix est fait d'une action d'envergure, l'épiscopat s'inscrit dans la perspective tridentine mais toujours, dans les deux cas, en fonction de considérations locales. Les évêques de Toul s'investissent en direction des dévotions mariales tandis que ceux de Verdun, après l'intermède de la guerre de Trente ans puis le long épiscopat janséniste de monseigneur de Béthune, renouent avec la dévotion au Christ que Nicolas Psaume avait tenté d'implanter à partir de 1550. L'épisode de la Réforme catholique apparaît donc bien dans l'évolution des confréries des Pays meusiens mais en liaison avec les traditions et les habitudes locales de faire.

#### 4 - La précocité du terroir meusien et une réaction rapide voire une anticipation des thèmes nouveaux.

Grande terre de confréries, les Pays meusiens sont aussi un espace dans lequel les dévotions s'installent de manière très précoce. Les premières compagnies de saint Roch, seul ou associé à saint Sébastien, sont mentionnées en Meuse au XV° siècle alors que ce personnage est mort de la peste à Montpellier seulement vers 1350. La dévotion a donc pu gagner très rapidement le nord de la Loire. Plus septentrionale au départ et reliée au courant spirituel de la *devotio moderna*, le psautier de la Vierge, c'est-à-dire l'ancêtre du Rosaire, est apparu au XV° siècle dans les couvents dominicains. Plusieurs tableaux conservés encore aujourd'hui en Meuse, notamment dans des églises de la région de Vaucouleurs, en conservent le souvenir. Tous

1640 - Recueillie, classée et annotée par **Hélène Derreal & Madeleine Cord'homme**, P.U.N., 4 tomes. B.M. Nancy 5020 - *Règlements et pratiques de piété à l'usage des Congrégations érigées en l'honneur de la Sainte Vierge dans les paroisses du Diocèse de Toul, avec des Réflexions propres à faire entrer dans le véritable esprit de cette dévotion, par un prêtre de l'Oratoire - curé dans le diocèse*, A Nancy chez Pierre Antoine - Imprimeur-Libraire vis-à-vis l'église des RR.PP. Jésuites du collège, 1738.

<sup>69</sup> B.M.V - Fond théologique E.110 - *Instructions pratiques, prières, règlements pour l'adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement établie à Verdun par Mgr. d'Hallencourt*, Verdun, 1737, Petit in.12°.

montrent Saint Dominique recevant le chapelet des mains de la Vierge. A la suite d'une donation ducal, une chapelle lui aurait été dédiée à Louppy-le-Château dès 1420<sup>70</sup>. Si les premières associations sont mentionnées dans la vallée rhénane vers 1470-1480, moins d'une génération plus tard, en 1493, une confrérie est fondée dans la cathédrale de Verdun, sans doute à l'instigation du chapitre cathédral<sup>71</sup>. Érigée un demi-siècle plus tard au couvent des dominicains de Verdun, une seconde compagnie garda d'ailleurs, jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le nom archaïque de confrérie du psautier. S'il ne fut jamais très peuplé, le couvent des frères prêcheurs était en revanche très actif. On sait, par exemple, qu'il mena longtemps des tournées de prédications dans les campagnes environnantes. La prestigieuse organisation de la cathédrale rayonnait-elle aussi largement au sein du Verdunois. Sur l'initiative du célèbre chanoine et historien Wassebourg, le chapitre fit construire pour elle la chapelle du chapelet, la première visible, à main gauche, lorsque l'on pénètre dans la cathédrale. Cette dévotion marqua si profondément les habitants, qu'ils n'oublièrent pas, après 1918, de doter la chapelle de nouveaux vitraux rappelant son histoire.

Les compagnies dédiées au Corpus Christi remontent-elles aussi loin au cœur du Moyen Age mais des confréries du Saint-Sacrement d'un nouveau genre apparurent au début du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1539, celle du couvent de la Minerve à Rome est dotée par Paul III d'une bulle d'indulgence sujette à un grand avenir puisqu'elle va servir ensuite de modèle pour toutes les archiconfréries. Dès 1545, une fraternité est érigée, sous cette appellation, au couvent des antonistes de Bar suite à la fondation d'une série de messes du Saint-Sacrement. Trois ans plus tard, l'abbé de Saint-Antoine obtient les mêmes privilèges que ceux concédés à la Minerve<sup>72</sup>. En moins de dix ans, le mouvement amorcé dans la capitale du catholicisme suscite donc un écho dans le duché de Bar. Au même moment, Nicolas Psaume qui vient de monter sur le trône épiscopal de Verdun commence à caresser un projet identique. En 1555, à son retour de la deuxième session du concile de Trente, il passe d'ailleurs à l'action en édifiant, dans sa cathédrale, une confrérie de la messe<sup>73</sup>. Si le projet de séminaire diocésain avorte du vivant du grand évêque réformateur, le collège des jésuites qu'il a souhaité fonctionne avant sa mort. Or, dès 1571, une sodalité dédiée à l'Annonciation en regroupe les élèves. Cette congrégation mariale suit donc de peu le prototype érigé à Rome par le père Leunis en 1563. La personnalité de Nicolas Psaume, son rôle au concile comme la menace protestante expliquent sans doute cette précocité. En 1562, la ville avait, en effet, été proche de basculer à l'occasion d'une tentative d'enlèvement par la force. La cité est alors considérée comme un bastion catholique essentiel à moins de deux jours de marche de l'université de Pont-à-Mousson que les jésuites commencent aussi à organiser.

La dévotion au Sacré-Coeur se diffuse également par le canal des Ordres religieux. Le diocèse de Verdun, comme ceux de Toul, Reims et Châlons, est touché dans le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Alors que les visions de Marguerite-Marie Alacoque datent seulement des années 1670 - la religieuse visitandine est morte depuis moins de dix ans - les annonciades de

<sup>70</sup> B686 - Compte de Jehan Willaume, gruyer de Bar, mentionnant la chapelle du « beau rexaire » de derrière la vieille ville de Louppy. Don du duc pour la construction de la chapelle (26 octobre 1420).

<sup>71</sup> Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, *La dévotion du Rosaire à travers quelques livres de piété* in Louis Châtellier (dir.), *Prière et Charité sous l'Ancien Régime, Acte du Colloque de Nancy-Epinal* - 6-7 octobre 1991, Histoire, Economie & Société, 1991(3), pp.299-316. Marie-Hélène Froeschlé-Chopard (CNRS-CRH), *Le Rosaire - Élément de la christianisation des campagnes ?* in *La christianisation des campagnes*, Actes du colloque du C.I.M.E.C. (25/27 août 1994), Tome II, Bruxelles-Rome, 1996, pp.419-443. Pouillé I, p.43

<sup>72</sup> A.D.Meuse 1 H 2.

<sup>73</sup> A.D.Meuse 11 F 44 (25) - « *Catalogue ou rôle de tous ceux qui ont fondés des messes en la confrairie du Saint-Sacrement d'Autel, erigée en l'église cathédrale de Verdun, laquelle confrairie commença au Jeudi 26<sup>e</sup> decembre 1555 auquel jour fut celebree et ditte la premiere messe* ».

Clermont-en-Argonne vouent leur couvent au cœur de Jésus dès 1699. La deuxième confrérie connue en Lorraine, après celle des visitandines de Pont-à-Mousson en 1698<sup>74</sup>, est érigée en l'église paroissiale de Saint-Mihiel en 1703, peu avant celle de Neufchâteau instituée en 1706 et une demi-douzaine d'autres : Ligny en 1717, à une date proche des visitandines de Nancy, les urbanistes de Sorcy en 1722, Juvigny-en-Perthois en 1730, les augustins de Verdun en 1732, Laneuville-sur-Meuse en 1734 et enfin les annonciades célestes de Saint-Mihiel en 1735. Après cette date, le mouvement continue jusqu'à la fin du siècle son expansion dans les Pays meusiens. Non seulement, l'arrivée du Sacré-Coeur est relativement rapide après l'impulsion donnée à Paray-le-Monial mais il s'agit ici d'un tir groupé. N'exagérons pas, cependant, la particularité de la région car le Sacré-Coeur se propage alors partout, jusque dans les communautés chrétiennes du Proche Orient<sup>75</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement se poursuit et la communication s'accélère, comme si les distances raccourcissaient. En 1826, Pauline Janicot fonde le Rosaire vivant, une prière de méditation sur les mystères douloureux et glorieux de Marie, faite au moyen du chapelet et récitée ensemble par les associées<sup>76</sup>. Dès les années 1840, peut-être avant, des compagnies sont fondées, la première fois à Montiers-sur-Saulx où d'anciennes confréries du Rosaire sont réformées selon la nouvelle mode. Une société de la Propagation de la foi avait déjà vu le jour à Ligny-en-Barrois en 1822, de manière quasi-simultanée avec la première du genre créée la même année à Lyon. Plus de 200 autres groupes suivent dans les années 1840-1860, ils seront au total 410 au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Dans plusieurs cas, la région semble même anticiper le mouvement. Ainsi, la première confrérie meusienne du Saint-Sacrement fut constituée en 1519 à Dammarie, chef lieu de doyenné près de Montiers-sur-Saulx. Quant au Sacré-Coeur, c'est une dévotion endémique, au moins depuis le début de l'époque moderne, puisqu'un registre du couvent de Ligny en était décoré au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>77</sup>. Donc, dans cette partie de la Lorraine, le Sacré-Coeur ne se répand pas seulement par l'intermédiaire des Visitandines et depuis la Bourgogne mais il était présent au sein d'Ordres comme les Annonciades ou les Capucins et il a été aidé dans son expansion, après 1737, par l'arrivée du duc Stanislas. Autre particularité locale, cette dévotion, peut-être en raison des Annonciades et de la force locale de la piété mariale, associe Jésus et Marie comme dans la spiritualité de saint Jean Eudes. Le terrain a donc été préparé à accueillir l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, mieux connue au XIX<sup>e</sup> siècle sous le nom de société du Cœur immaculé de Marie. Après l'impulsion donnée à Paris en 1838, la première association est fondée à Ligny en 1839. Plus d'une douzaine suivent dans le département en 1840 et près de 200 avant la fin du siècle. Mais une confrérie du Sacré-Coeur de Marie existait déjà à Gironville en 1816, lorsque lassés de plus avoir de curé titulaire, les habitants avaient constitué cette société par eux-mêmes<sup>78</sup>. La société de l'Immaculée conception de l'église Notre-Dame de Bar, fondée en 1860 comme doublure juvénile d'une association des Mères chrétiennes et rattachée à la chapelle Notre-Dame de Sion de Paris, participe du même mouvement que les apparitions de Lourdes et elle anticipe le Concile de Vatican I. En tout cas, les Pays meusiens ne sont pas étrangers aux nombreux courants de spiritualité qui traversent le catholicisme. Ils les anticipent parfois, les récupèrent très vite et les réinterprètent souvent en fonction de ses propres traditions.

<sup>74</sup> René Taveneaux, Op. Cit., p.683.

<sup>75</sup> Philippe Heyberger, *Hindiya : mystique et criminelle - 1720-1798*, Paris, 2001.

<sup>76</sup> Gérard Cholvy, *Etre chrétien en France au XIX<sup>e</sup> siècle - 1790-1914* in François Lebrun (dir.), *Etre chrétien en France*, Tome III, Seuil, 1997, p.117.

<sup>77</sup> Chanoine Camille-Paul Joignon, *En plein coeur du Barrois - Le comté et la ville de Ligny-en-Barrois en 14 livres*, 2 tomes, Imp. St Paul, Bar-le-Duc, 1951.

<sup>78</sup> A.D.Meuse 19 J 5274.

5 - Tableau général des dédicaces dans le temps.

Plus de 150 appellations différentes ont été utilisées par les meusiens pour dénommer leurs associations pieuses. Beaucoup sont des dédicaces complexes qui superposent un mystère marial à tel ou tel saint protecteur. Une étude du thème des confréries devait séparer ces différents noms, le total dépasse donc largement ce chiffre. Néanmoins, beaucoup d'appellations sont isolées et ne se retrouvent qu'une fois. D'autres, très proches, pouvaient être additionnées. Ainsi, les sociétés du Cœur immaculé de Marie et les associations de Notre-Dame des Victoires ne font qu'un. Il faut, en revanche, se méfier de certains noms : par exemple, le Scapulaire n'est pas systématiquement associé à Notre-Dame du Mont-Carmel. Il fallait, de plus, un nombre suffisant d'organisations pour arriver à les suivre à travers les siècles. Une quarantaine de titres ont donc été retenus, regroupant en tout plus de 2000 confréries et 3745 mentions. Ceci montre, d'ailleurs, que malgré la profusion des titres et la masse des combinaisons possibles, ce sont les grandes appellations et les grands réseaux qui furent de tout temps privilégiés.

a - La capacité de choix.

Logiquement, selon la loi des probabilités, l'importance du panel suit dans l'Ancien Régime le nombre de paroisses et le nombre de confréries. Le diocèse de Toul arrive en tête devant ceux de Verdun, Trèves et Reims.

**N°I.10 : La capacité de choix**  
**Le nombre de noms différents dans les différents diocèses**

<i>Diocèse</i>	<b>Nombre de confréries</b>	<b>Nombre de noms différents</b>	<b>Ratio</b>
<i>Toul</i>	475	133	3,57
<i>Verdun</i>	318	108	2,94
<i>Trèves</i>	79	38	2,08
<i>Châlons</i>	18	12	1,50
<i>Reims</i>	38	28	1,36
<i>Metz</i>	2	2	1,00

Si la cohérence est respectée, le rapport du nombre d'organisations au nombre d'appellations différentes révèle une plus grande autonomie de Reims et de Châlons par rapport aux trois autres circonscriptions importantes. Là, chaque association, ou presque, paraît personnalisée, même par une petite variante dans le nom, tandis que le conformisme règne à Toul, Verdun et Trèves. Peut-être s'agit-il de l'expression d'une plus grande autonomie de la part des communautés alors que la puissance des réseaux semble s'imposer de manière plus forte dans les grands ensembles. Cependant, l'étroitesse des zones géographiques et des échantillons provenant de Châlons et Reims, ne parlons pas de Metz, rendent la comparaison fragile. Etendue à l'ensemble de ces diocèses, la statistique pourrait être tout autre !<sup>79</sup>

<sup>79</sup> La diversité est cependant relativement grande dans les villes épiscopales champenoises : **Stephano Simiz**, *Le rôle des confréries dans la dévotion des villes épiscopales de Champagne - Vers 1450 - Vers 1830*, Op. Cit., pp.364 & svtes.

b - Un renouvellement constant.

Entre le XIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, le renouvellement des noms a été constant puisque 7 ou 8 titres nouveaux apparaissent durant chaque siècle<sup>80</sup>. Une telle régularité frappe. Une majorité des appellations, 27 sur 39, ont éclosé avant 1600. La Vierge et les saints patrons des métiers : Hubert, Eloi, François, Crépin ou Crépinien sont bien sûr les plus précoces. Certaines dévotions proches ou à la fonction identique se dévoilent au public dans les mêmes eaux. Ainsi, l'appellation sèche de « confrérie des arbalétriers » est mentionnée dès 1346 et la première association nommée simplement « Saint Sébastien », sans mention des tireurs, date seulement de 1377. Saint Roch est plus tardif, il suit son confrère Saint Sébastien d'au moins deux à trois générations mais il apparaît en même temps que le thème des trépassés, un peu avant celui du Purgatoire. Les compagnies d'agonisants sont révélées en 1660 et une vingtaine d'années après, alors que la dévotion au Christ s'impose de plus en plus, les premières sociétés de Jésus agonisant commencent à être érigées. Des thèmes sont donc circonscrits à certaines époques au contraire d'autres qui semblent se succéder ou se renouveler au sein d'une même famille. Les confréries vouées aux fins dernières, les plus caractéristiques étant celles des agonisants même si elles ne sont pas les plus nombreuses, occupent tout l'espace chronologique du XV<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les associations des trépassés sont relativement précoces puisqu'elles s'imposent à partir de 1456. Au tournant de l'époque moderne, le relais est passé au thème du Purgatoire, provisoire, puis au Suffrage, plus durable à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, enfin aux agonisants à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. La seule concurrence sérieuse provient des confréries des morts ou de la Bonne mort, apparues en 1636, en pleine contagion, mais qui se développent surtout dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. A l'inverse de cette évolution par étape, la dévotion à la Vierge, la plus ancienne et la plus diversifiée, s'enrichit régulièrement. Au départ, le thème est simple, il concerne directement la personne de Marie : Notre-Dame ou la Sainte Vierge. A la fin du Moyen Age, les mystères mariaux connaissent une première faveur notamment celui de la Conception. L'Assomption ne connaît, en revanche, pas le succès. Puis viennent les dévotions liées à un Ordre religieux ou à un support de prière : le Rosaire dès 1493, Notre-Dame du Mont-Carmel sous son nom simple au XVI<sup>e</sup> siècle et sous la forme du Scapulaire en 1631. La mère du Christ se retrouve également associée dans diverses dévotions: les fins dernières avec le Suffrage au XVI<sup>e</sup> siècle ou le Sacré-Coeur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les confréries du Sacré-Coeur de Marie ne prennent leur indépendance, par rapport au Cœur de Jésus, qu'au début de l'époque contemporaine, d'abord individuellement en 1816, puis d'une manière systématique, dans les années 1840, grâce à Notre-Dame des Victoires.

Longtemps, les dédicaces des associations religieuses furent donc dominées par la grande ferveur locale pour la Vierge ou les saints. Sauf quelques fraternités de Jésus ou du Corpus Christi, rares mais attestées dès le XIII<sup>e</sup> siècle, il faut attendre la Renaissance pour assister à la redécouverte du Christ. Encore, cela se fait-il d'abord indirectement, par l'intermédiaire du Saint-Sacrement dont le culte était pourtant ancien à Verdun. Jamais, sauf à de rares occasions, les confréries ne prennent directement le fils de Dieu comme protecteur et destinataire de leurs prières. Les confréries de Jésus, au contraire de celles de la Vierge ou de tel ou tel saint, sont donc peu fréquentes. Le Christ est abordé de biais, à travers son Nom, son agonie ou son cœur. Les deux autres personnes de la Trinité sont d'ailleurs, elles aussi, complètement absentes.

<sup>80</sup> Voir les deux tableaux N°I.11 et N°I.12 (Successivement triés selon les dates d'apparition et de disparition des thèmes).

**N°L.11 : L'apparition des dédicaces des confréries des Pays meusiens (1256-1860)**

Dédicace	1ere mention	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	Dernière mention
<i>Vierge, Notre-Dame, Marie</i>	1256									1942
<i>Jésus</i>	1256									1898
<i>Vierge</i>	1256									1902
<i>Hubert</i>	1256									1872
<i>Congrégation</i>	1315									1902
<i>Nicolas</i>	1328									1902
<i>Notre-Dame</i>	1340									1902
<i>Arbalétriers</i>	1346									1544
<i>Sébastien</i>	1377									1853
<i>Eloi</i>	1378									1896
<i>Conception</i>	1382									1902
<i>François</i>	1414									1937
<i>Sainte Anne</i>	1430									1740
<i>Fins dernières</i>	1456									1890
<i>Trepassés</i>	1456									1881
<i>Rosaire</i>	1493									1990
<i>Purgatoire</i>	1493									1644
<i>Roch</i>	XV°									1854
<i>Crépin / Crépinien</i>	XV°									1793
<i>Saint Sacrement</i>	1519									1904
<i>Nom de Jésus</i>	1541									1741
<i>Charité</i>	1558									1901
<i>Tiers Ordres</i>	1565									1902
<i>Joseph</i>	1576									1902
<i>Scapulaire / Mont-Carmel</i>	XVI°									1902
<i>Mont-Carmel</i>	XVI°									1902
<i>Suffrage</i>	XVI°									1876
<i>Isidore</i>	1600									1851
<i>Sainte Barbe</i>	1607									1743
<i>Scapulaire</i>	1631									1902
<i>Morts</i>	1636									1890
<i>Agonisant/s</i>	1660									1804
<i>Adoration SS</i>	1661									1902
<i>Jésus agonisant</i>	1680									1736
<i>Marie</i>	1682									1942
<i>Sacré-Coeur J, M, J&amp;M</i>	1703									1934
<i>Sacré-Coeur Jésus</i>	1703									1934
<i>Sainte-Famille</i>	1713									1911
<i>Auxiliatrice</i>	1809									1868
<i>Sacré-Coeur Marie</i>	1816									1942
<i>Foi</i>	1822									1913
<i>Enfance</i>	1843									1913
<i>Mères chrétiennes</i>	1860									1902
<i>(Classement selon la première mention connue)</i>										

Dieu apparaît seulement par trois fois comme dévotion annexe, à Saint-Mihiel, quand les compagnies des orfèvres, des tisserands et des arbalétriers décident, entre 1373 et 1414, de l'adoindre provisoirement à leurs saints patrons respectifs. Le Saint-Esprit est lui totalement ignoré, ce qui fait apparaître la grande différence entre les Pays meusiens et le sud-est de la France ou le Languedoc, régions dans lesquelles les confréries du Corpus Christi puis du Saint-Esprit furent très nombreuses et très anciennes. Même si une célèbre confrérie du Saint-Esprit est attestée à Fribourg, ce n'est pas un thème essentiel au nord de la Loire et entre

Meuse et Rhin<sup>81</sup>, preuve, peut-être, que la religion populaire est restée ici longtemps rétive au théocentrisme et qu'elle entretenait un rapport lointain avec Dieu. Le choix d'un protecteur privilégié plutôt une personne avec laquelle le sentiment de proximité est grand à l'image de ces Vierges au grand manteau si fréquentes en Lorraine. Le succès tardif du Sacré-Coeur viendra, plus tard, combler ce hiatus au moyen d'une dévotion christique intime. Les siècles centraux de la Réforme catholique connaissent pourtant une multiplication des thèmes liés au Christ en suivant le modèle des associations des fins dernières qui s'enrichissent régulièrement de nouveaux vocables : le Saint-Sacrement en 1519, le Nom de Jésus en 1541 puis l'Adoration perpétuelle en 1661, Jésus agonisant en 1680 et le Sacré-Coeur en 1703. Au XVII<sup>e</sup> puis surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, les nouvelles dédicaces liées à Jésus ou à la mort l'emportent enfin sur la Vierge et les saints, signe peut-être des progrès de la Réforme catholique ou du moins d'une transformation notable de l'ambiance spirituelle des diocèses meusiens. Si les grandes appellations continuent de faire recette à l'époque contemporaine, la grande diffusion tend à se restreindre à quelques noms nouveaux comme le Sacré-Coeur de Marie, la Sainte-Enfance ou les Mères chrétienne, clonées à des centaines d'exemplaires sur de courtes périodes, parfois inférieures à une génération. Ce que certains thèmes anciens avaient mis des siècles à constituer, ces dédicaces nouvelles mettent parfois dix ans à le renouveler.

### c - Des confréries qui ont la vie dure.

Des phénomènes de mode datés apparaissent donc nettement sans pour autant éliminer systématiquement les titres plus anciens. Certes, de nombreuses appellations disparaissent assez vite. C'est le cas de saint Isidore ou de sainte Barbe qui couvrent à peine deux siècles et dont la splendeur se limite à la guerre de Trente ans. Ce sont des dévotions annexes ou trop spécialisées qui disparaissent en même temps que leur raison d'être, parfois aussi de réseaux avortés faute d'avoir atteint une masse critique suffisante. La plupart des thèmes résistent néanmoins assez bien. Le tableau ci-dessous ne présente pas la fin des confréries mais seulement les dernières fondations. Or, pour la moitié des dédicaces, des compagnies sont encore érigées au début du XX<sup>e</sup> siècle : par exemple, les congrégations de la Conception qui couvrent 520 ans. Un seul des titres retenus, celui des arbalétriers, disparaît au XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque les compagnies se transforment massivement en sociétés prophylactiques liées à Saint Sébastien. Le Purgatoire fait de même, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il est concurrencé par des thèmes nouveaux. En effet, il ne s'agit plus seulement de viser cette salle d'attente du Paradis, mais de mobiliser les vivants et les morts dans la même communion afin d'augmenter ses chances d'y parvenir.

---

<sup>81</sup> P. Duparc, *Confréries du Saint-Esprit et communautés d'habitants au Moyen Age*, R.H.Dr.Fr.Etr., 1958, pp.349-367 & 555-585. Yves Dossat, *Les confréries du Corpus Christi dans le monde rural pendant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*, Cahiers de Fanjeaux N°11, Ed. Privat, 1976, pp.357-385. Jacques Chiffolleau, *Entre le religieux et le politique : les confréries du Saint-Esprit en Provence et Comtat Venaissin à la fin du Moyen Age* in *Le Mouvement confraternel au Moyen-Age : France, Italie, Suisse*, Table ronde, Lausanne, 1985, Rome, Ecole française de Rome, 1987, N°97, pp.9-40. Nicolas Morard, *La Confrérie du Saint-Esprit à Fribourg à la fin du Moyen Age (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, idem, pp.275-296. Nombreuses mentions également dans : *Les confréries, l'Eglise et la cité - Cartographie des confréries du sud-est*, Actes du colloque de Marseille, Op. Cit.

**N°I.12 : La disparition des dédicaces des confréries des Pays meusiens (1544-1990)**

Dédicace	1ere mention	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	Dernière mention
Arbalétriers	1346									1544
Purgatoire	1493									1644
Jésus agonisant	1680									1736
Sainte Anne	1430									1740
Nom de Jésus	1541									1741
Sainte Barbe	1607									1743
Crépin / Crépinien	XV°									1793
Agonisant/s	1660									1804
Isidore	1600									1851
Sébastien	1377									1853
Roch	XV°									1854
Auxiliatrice	1809									1868
Hubert	1256									1872
Suffrage	XVI°									1876
Trepassés	1456									1881
Fins dernières	1456									1890
Morts	1636									1890
Eloi	1378									1896
Jésus	1256									1898
Charité	1558									1901
Vierge	1256									1902
Congrégation	1315									1902
Nicolas	1328									1902
Notre-Dame	1340									1902
Conception	1382									1902
Tiers Ordres	1565									1902
Joseph	1576									1902
Scapulaire / Mont-Carmel	XVI°									1902
Mont-Carmel	XVI°									1902
Scapulaire	1631									1902
Adoration SS	1661									1902
Mères chrétiennes	1860									1902
Saint Sacrement	1519									1904
Sainte-Famille	1713									1911
Foi	1822									1913
Enfance	1843									1913
Sacré-Coeur J, M, J&M	1703									1934
Sacré-Coeur Jésus	1703									1934
François	1414									1937
Vierge, Notre-Dame, Marie	1256									1942
Marie	1682									1942
Sacré-Coeur Marie	1816									1942
Rosaire	1493									1990
<i>(Classement selon la dernière mention connue)</i>										

L'effacement des noms s'accélère pourtant à la fin de la période moderne : 5 au XVIII<sup>e</sup> siècle, 12 au XIX<sup>e</sup> siècle et 21 au XX<sup>e</sup> siècle, signe qu'une rupture commence à cette époque au sien d'une histoire pluriséculaire, illustrée d'abord par un renouvellement rapide des titres puis chronique d'une mort annoncée pour beaucoup de réseaux. Le période clef de ce renouvellement-effacement est d'ailleurs limitée aux années 1850-1914, avec un prolongement à l'entre-deux guerre, quand s'amorce le passage à une nouvelle étape du phénomène associatif catholique. Pourtant, ce sont les noms liées à Marie : la Sainte Vierge, le Rosaire ou le Sacré-Coeur de Marie, qui semblent garder le plus longtemps la faveur des



fondateurs. La dévotion à la mère de Jésus, la première et la dernière donc, confirme son enracinement profond.

#### d - Les changements de nom.

Lorsque des organisations modernes en remplacent d'autres aux dédicaces plus anciennes, il n'y a parfois qu'un changement de nom, sans création d'une nouvelle compagnie. La société des agonisants signalée vers 1680 à Notre-Dame de Bar était autrefois une boîte du Purgatoire et elle devient une confrérie des morts au XVIII<sup>e</sup> siècle. A Saint-Aubin, Willeroncourt et Vignot où le thème du Suffrage dominait, on note une transformation identique avec l'adoption de l'Octave puis, quelques années après, la transformation de la fraternité en association des morts. La vieille compagnie du Saint-Sacrement de Saint-Antoine de Bar, qui remonte à la Renaissance, se voue désormais à l'Adoration perpétuelle. A Maxey-sur-Vaise, près de Gondrecourt, la société du Rosaire fondée en 1635, dans une région fortement marquée par la Conception Notre-Dame, adopte rapidement cette appellation générique du sud-meusien et elle ne retrouvera pas son titre original avant 1935. De même, beaucoup d'associations des Enfants de Marie du XIX<sup>e</sup> siècle sont de vieilles confréries du culte de la Vierge relancées au moment du Concordat à partir de l'ancien substrat de la Conception. Le changement se produit donc à l'intérieur des familles et les courants de mode peinent à changer la structuration de l'espace ou les habitudes locales.

#### D - Des micro-régions : le cas particulier des confréries à « bâton » et des Saint-Eloi.

C'est pourquoi, il est intéressant d'étudier de petits échantillons de quelques dizaines de sociétés quand un réseau et un terroir aux traditions bien affirmées semblent coïncider. Le cas particulier des compagnies à « bâton » peut permettre de comprendre la géographie particulière des associations religieuses. Certaines familles de confréries occupent, en effet, une niche écologique particulière dans telle ou telle partie de la région. Il s'agit parfois d'un thème, à l'image des fraternités médiévales de la Conception de la Vierge, concentrées dans le sud-est du département, ou des Saint-Eloi rassemblés autour de Rembercourt-aux-Pots. D'autres fois, comme dans le cas des confréries à bâton, il ne s'agit plus d'un titre mais d'une structure spécifique au point que, pour les désigner, les habitants ne parlent plus de l'organisation elle-même mais directement du « bâton ».

##### 1 - Les confréries à bâton.

Dans les associations de ce genre, fréquentes au XVII<sup>e</sup> siècle et ravivées au XIX<sup>e</sup> siècle, la statue du saint, de la Vierge ou du Christ qui sert de support à la dévotion est mise aux enchères. A Morley, la confrérie de saint Joseph met ainsi annuellement son bâton à l'encan<sup>82</sup>. A Mogneville : « *la lance de monsieur saint Rémy est exposé devant la halle par les marguilliers et échevins qui font lever la danse avec trois violons et une basse et pendant la danse, la lance est adjugée aux enchères.* »<sup>83</sup> Celui qui emporte l'enchère devient le roi de la compagnie et il obtient de nombreux honneurs et avantages. Ces statuette en bois, hautes de 30 à 50 centimètres, dont on voit encore des exemplaires au musée de Pont-à-Mousson et de Saint-Mihiel, comportent un trou à la base qui permet de les tenir sur un bâton. Celui qui a obtenu l'adjudication de la lance peut venir chercher la statue ou bien les membres de la fraternité la lui portent en procession jusqu'à son domicile.

<sup>82</sup> A. Schmitt, Op. Cit., p.334.

<sup>83</sup> A.D.Meuse B 42 f° 135 v°.

Les confréries à bâton sont très fréquentes dans les pays de vignoble en raison de la ferveur pour Saint Vincent, d'ailleurs, celui qui obtenait la statue était tenu d'offrir le verre de vin aux confrères<sup>84</sup>. Mais ce pot de vin ou les banquets qui suivent provoquent l'opposition constante du clergé. Elles n'en occupaient pas moins une grande place dans la vie quotidienne.

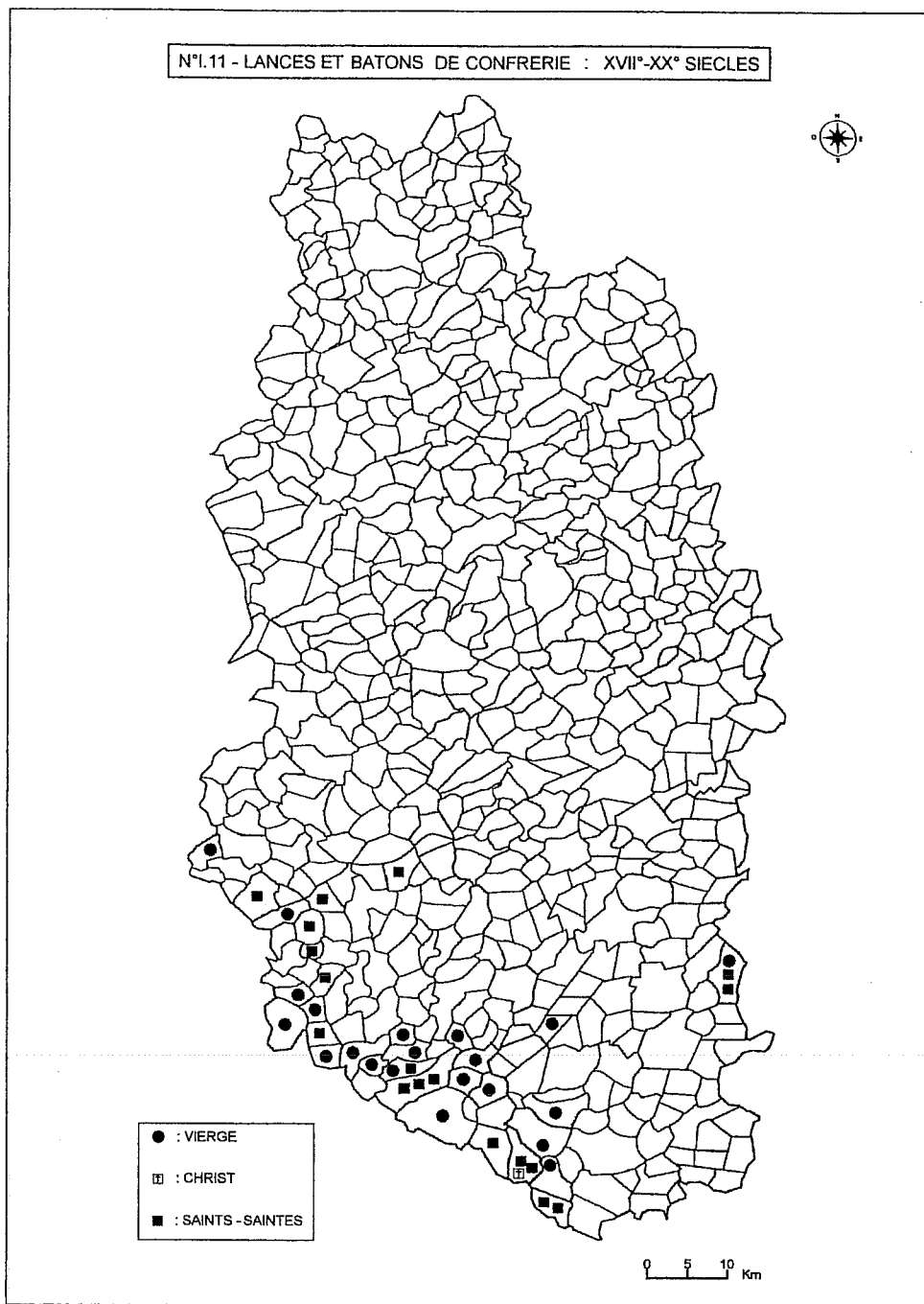
De nombreuses sociétés pieuses possédaient l'image de leur saint. Les pièces de comptabilité conservent fréquemment la trace d'une commande à tel ou tel artiste local : la plupart du temps une simple bannière, peinte ou brodée, mais parfois aussi un tableau destiné à être placé sur l'autel de la confrérie. Cela n'empêche d'ailleurs pas de sortir la toile ou le panneau en procession comme lorsque l'image de Notre-Dame des Vertus de Ligny-en-Barrois se fut réfugiée au Bouchon. Les vrais bâtons et les attestations de mise en adjudication sont en revanche très rares. Plusieurs concernent des confréries de métier urbaines qui relèvent d'une autre logique. La statuette de saint Crépin, conservée au musée de Saint-Mihiel, a ainsi été prévue pour une double utilisation : garnir la chapelle des cordonniers de l'église Saint-Etienne et servir pendant la procession de la Fête-Dieu. Sa base a en effet été creusée afin d'être portée sur une lance mais jamais la statue n'a, semble-t-il, été mise aux enchères, ni confiée à un particulier. Le métier est dirigé par ses maîtres, non par un roi.

Les vrais bâtons de confréries, au nombre de 38, se concentrent en revanche dans un espace homogène du sud-ouest de la Meuse, grossièrement la vallée de la Saulx entre le secteur de Revigny et celui de Montiers. Ils forment une ligne presque continue de 29 paroisses à la frontière du département et de la Haute-Marne : de Rancourt-sur-Ornain, au nord, à Chassey-Beaupré, au sud. Seul le village de Pagny-sur-Meuse, à l'est de Vaucouleurs, à l'opposé du département, rompt l'unité de cette petite région confraternelle. Mais l'exception n'en est pas vraiment une. Les deux sociétés à bâton furent fondées dans cette paroisse par un membre de la famille de Choiseul, le baron de Meuse, sur le modèle de celles érigées par son cousin le baron de Beaupré dans sa seigneurie de Chassey vers 1640. Il s'agit donc d'un modèle importé à Pagny-sur-Meuse en fonction des attaches territoriales et des différentes branches d'une importante famille noble<sup>85</sup>. Les blancs autour de Robert-Espagne ou de Brauvillers concernent des paroisses pour lesquelles l'information manque à l'époque moderne. Rien n'empêche donc d'imaginer un espace plus étoffé. Il s'agit néanmoins d'une pratique locale car, à l'exception de Pagny-sur-Meuse, aucun exemple ne se retrouve en dehors. Elle ne concerne pas une dévotion particulière qui serait propre à cet espace, puisque Marie, les saints, les saintes et même l'Enfant Jésus sont tous représentés dans les mêmes proportions qu'au sein du corpus général : 19 bâtons la Vierge, 17 bâtons de saints, 1 de sainte, 1 du Christ. Les saints sont des saints familiers et en général des protecteurs comme Sébastien, Joseph ou Nicolas. Mais cela ne donne pas un caractère spécial à la région, bien au contraire. C'est plutôt la localisation, la concentration de ce type d'organisation sur un espace frontière qui constitue l'originalité du réseau. Il existe bien là une micro-région. Avant 1790, cet espace se trouvait comme aujourd'hui en situation de frontière, à la limite des diocèses de Châlons à l'ouest et de Toul à l'est, et à la jonction de différents bailliages, royaux ou ducaux. Vers le nord, enfin, on gagne rapidement les diocèses de Reims et de Verdun. Or, des recherches en Haute-Marne montrent une forte concentration de ces compagnies dans l'ancien diocèse de

<sup>84</sup> Eugène Martin, Op. Cit., p.231. Marc André, *La grappe et le goupillon*, *L'Histoire* N°52 (janvier 1983), pp.88-89.

<sup>85</sup> A.D.Meuse 16 G 107 & 394. Michel Cassan, *Le temps des guerres de religion*, Op. Cit., p98-99. Michel Cassan note que le calvinisme s'est répandu en Limousin en empruntant les réseaux lignagers ?

Châlons<sup>86</sup>. Certaines paroisses qui relevaient du siège de Châlons ont été intégrées au département de la Meuse mais, dès l'Ancien Régime, leurs usages s'étaient diffusés dans les localités barroises les plus proches, influence qui se fait encore sentir à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



Les confréries à bâton ont durablement marqué cette petite région, voisine de la Meuse et de la Haute-Marne, car on y trouve, parfois encore aujourd'hui, des pratiques proches de celles attestées au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup>. Au Bouchon, la fête de l'Immaculée Conception était à la fois celle de la confrérie du même nom et celle des « femmes » du village. L'une d'entre elle

<sup>86</sup> Mgr Charles Aimond, *Notre-Dame dans le diocèse de Verdun*, Op. Cit., pp.288-290. Georges Dillemann, *Enquête sur les bâtons de procession, bâtons de saints ou bâtons de confréries en Haute-Marne*, *Cahiers Haut-Marnais*, N°97(1969/2), N°99(1969/4), N°102(1970/3), N°105(1971/2), N°109(1972/2), N°115(1973/4), N°118(1974/3).

<sup>87</sup> Mgr Charles Aimond, Op. Cit, p.289.

recevait donc chaque année le bâton de la Vierge après une allocution du curé. A Marson, le bâton était déposé chez une pieuse personne, parfois appelée « Générale » des filles ou des femmes, que le sort ou le choix de ses compagnes avait désigné pour cet honneur. Comme le baron de Choiseul ou les membres de sa famille qui relevaient le bâton de la confrérie de la Conception de Chassey-Beaupré tous les deux ou trois ans au XVII<sup>e</sup> siècle, cette dévote du XIX<sup>e</sup> profitait de l'occasion pour faire un don à l'église. Au cours de chaque messe, depuis 1826 à Héville, ce sont les jeunes congréganistes de la paroisse qui étaient chargées de porter l'emblème pendant l'offrande. La même chose existait à Couverpuit mais liée à la confrérie du Rosaire. Comme à Villers-le-Sec, les adhérentes de cette association devaient se présenter au cimetière lors de l'enterrement d'une femme de la paroisse. Rassemblées autour du bâton et après le départ du clergé, elles chantaient une médiocre traduction du Stabat Mater en vers français.

A Naives, à Dammarie ou à Mandres, les processions du bâton étaient encore vives et animées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Même après la disparition des confréries, les fidèles gardaient l'habitude d'aller chercher en procession les statuette de l'Enfant Jésus, de la Sainte Vierge, de saint Rémy et de saint Nicolas<sup>88</sup>. A Dammarie-sur-Saulx, la tradition était tellement intégrée dans les us et coutumes du village que, lors de la création de la confrérie des mères chrétiennes en 1879, les habitants lui firent fabriquer son propre bâton. Associées à sainte Anne, les mères chrétiennes purent s'aligner sur les associations plus anciennes de saint Vincent, de saint Joseph et de saint Sébastien. Encore au XIX<sup>e</sup> siècle, cet exemple montre, au passage, que les habitants ne pouvaient pas concevoir une dévotion nouvelle hors du cadre traditionnel. D'ailleurs, l'abbé Eugène Martin en trouve toujours de nombreuses traces résiduelles en 1927<sup>89</sup>. Et parfois, la pratique est même venue jusqu'à nous.

Sur le modèle du bâton de saint Sébastien de Cousances, l'annexe de Cousances possède une société de la Vierge attestée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>90</sup>. L'enquête de 1809 en parle sous le nom de congrégation de la Conception puisque la congrégation était devenue la structure à la mode à la fin de l'Ancien Régime. Même chose en 1865, lorsque la compagnie se transforme en association des Enfants de Marie. Bien que d'un type classique, cette organisation fonctionnait pourtant comme un bâton, sans doute en raison de l'influence de la paroisse mère, Cousances-les-Forges, où une importante confrérie de saint Sébastien était attestée depuis 1646. Sa fête, le 20 janvier, et surtout la cérémonie du bâton sont de nos jours encore très populaires dans le village. Malgré une tentative de suppression à la Révolution puis le contrôle étroit du préfet sous l'Empire, la fraternité, sous une forme officielle ou informelle, a constamment perpétué ses pratiques et sauvé sa statue<sup>91</sup>. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'abbé Gillant retraçait les solennités de mise presque à l'identique de celles d'autrefois : « *Autrefois, le sort désignait le propriétaire, mais aujourd'hui (vers 1880), on demande celui qui le veut* »<sup>92</sup>. Le bâton était en effet adjugé selon un ordre précis : aux hommes mariés, aux filles, aux femmes puis aux garçons. La presse locale rappelle d'ailleurs régulièrement l'existence du groupe de fidèles qui poursuit l'antique tradition<sup>93</sup>. La statue est toujours la même, fidèle au modèle décrit en 1809 et par les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle : « *Le bâton de la confrérie représente le saint, en bois peint et doré, percé de flèches, posant sur un socle qui est porté sur le bâton avec, de chaque côté, deux anges en bois aussi doré, supportant un*

<sup>88</sup> Pouillé II, p.570.

<sup>89</sup> Eugène Martin, Op. Cit., p.45.

<sup>90</sup> Pouillé II, p.267.

<sup>91</sup> A.D.Meuse 33 V 2 (1809).

<sup>92</sup> Pouillé II, p.269.

<sup>93</sup> « *Saint Sébastien entre dans une nouvelle maison* », E.R. du 9 janvier 2000.

*diadème, et avec, dans le socle, une relique véritable* »<sup>94</sup>. Ces rites possèdent visiblement une fonction d'intégration. Il s'agissait autrefois d'inclure les différents groupes de la communauté mais aujourd'hui, dans le contexte de dépopulation qui frappe le territoire rural, le prêt de la statue est devenu une coutume d'accueil des nouveaux habitants. Le sens de la pratique a été conservé mais il a été réinterprété en fonction des besoins actuels : les épidémies au XVII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui la désertification, mais, dans les deux cas c'est l'existence même de la collectivité et son unité qui sont visées. Les membres de la confrérie informelle de Cousances-les-Forges ignorent aujourd'hui tout du passé de leur rituel comme de l'origine de leur statue. Cette rupture dans la mémoire a souvent dû se produire au sein des fraternités anciennes, elle est même fréquente chez les Saint-Eloi.

## 2 - Les Saint-Eloi.

Les Saint-Eloi ressemblent beaucoup aux confréries à bâton. La sociabilité pèse notamment d'un grand poids : l'élection du roi, le banquet annuel puis le service du saint patron marquent le sommet de la vie confraternelle. Il s'agit, d'ailleurs, dans les deux cas d'une forme associative très populaire qui a bien résisté aux diverses tentatives de réforme. La carte des confréries dédiées au saint mérovingien présente 26 associations réparties en trois groupes : un premier ensemble au sud-ouest du département, un peu plus au nord que la région des confréries à bâton, un deuxième groupe entre Ligny-en-Barrois et Commercy et quelques associations isolées dans le nord-meusien<sup>95</sup>. Même s'il s'agit essentiellement d'un phénomène qui relève du diocèse de Toul, il remplit trois fonctions différentes. Dans les bourgs comme Saint-Mihiel, Ligny, Commercy, Void, Verdun, Dun ou Stenay, la fraternité concerne un métier lié au travail du métal. Entre Ligny-en-Barrois et Commercy, dans des paroisses comme Ménil-la-Horgne ou Saint-Aubin, la société prend l'allure d'une confrérie thaumaturgique, Saint Eloi étant joint à Saint Abdon pour protéger les habitants de la peste et des orages. Enfin, le dernier ensemble, celui qui s'étend dans un quadrilatère formé par les localités de Bar-le-Duc, Villotte-sur-Aire, Beuzée et Revigny, est vraiment celui des Saint-Eloi. La même dévotion s'est donc épanouie au quatre coins du département selon des modalités différentes. En revanche, dans le cas des Saint-Eloi, la proximité de la Haute-Marne et de la niche des confréries à bâton prouve l'existence d'une forme particulière de sociabilité religieuse à cet endroit.

Les Saint-Eloi sont attestés depuis le XV<sup>e</sup> siècle à Rembercourt-aux-Pots, ce qui ne prouve rien puisque d'autres formes d'associations aussi anciennes existent ailleurs... Mais ici, elles sont très bien intégrées au fonctionnement de la communauté d'habitants, ce qui explique peut-être leur solidité. On pourrait également envisager une plus grande résistance à la Réforme catholique qui se propage depuis le siège épiscopal de Toul. A mesure que l'on progresse vers l'ouest de la région, cette influence deviendrait moins forte, ce qui corroborerait la carte des confréries du diocèse de Toul de Louis Châtellier. Les régions les plus occidentales du diocèse auraient conservé des associations plus archaïques et elles auraient été moins marquées par les formes purement tridentines de dévotion. La densité d'implantation des sociétés pieuses mais aussi les types observés révéleraient donc les courants d'influences de la Réforme catholique ainsi que leurs limites. Cette faiblesse à l'ouest serait d'ailleurs une hypothèse séduisante pour expliquer le détachement plus rapide de cet espace à l'époque contemporaine. La carte Boulard isole, en effet, particulièrement l'arrondissement de Bar-le-Duc.

<sup>94</sup> Pouillé II, p.269.

<sup>95</sup> Voir la carte N°I.29 au chapitre 4.

Ancienneté d'une forme particulière de sociabilité, moindre action de la Réforme catholique, réaction de défense de la part des communautés, les données se croisent néanmoins pour dessiner un espace aux mentalités homogènes. L'existence de ce genre de micro-région révèle l'importance des réalités locales. Pour expliquer le développement des confréries, il convient donc de confronter la demande qui provient du terrain aux influences extérieures.

### **III - POURQUOI LA DEVOTION : EFFET DE LA DEMANDE INTERNE A LA REGION OU EFFET D'UNE OFFRE EXTERIEURE ?**

L'analyse du corpus des confréries meusiennes pose la question de l'origine des traditions. Les poussées identifiées à la fin du Moyen Age, aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles ou à l'époque contemporaines s'appuient-elles, en effet, sur des traditions locales ou sur des influences extérieures ? D'une autre manière, les créations nouvelles résultent-elles d'une demande locale ou d'une offre venue d'ailleurs ?

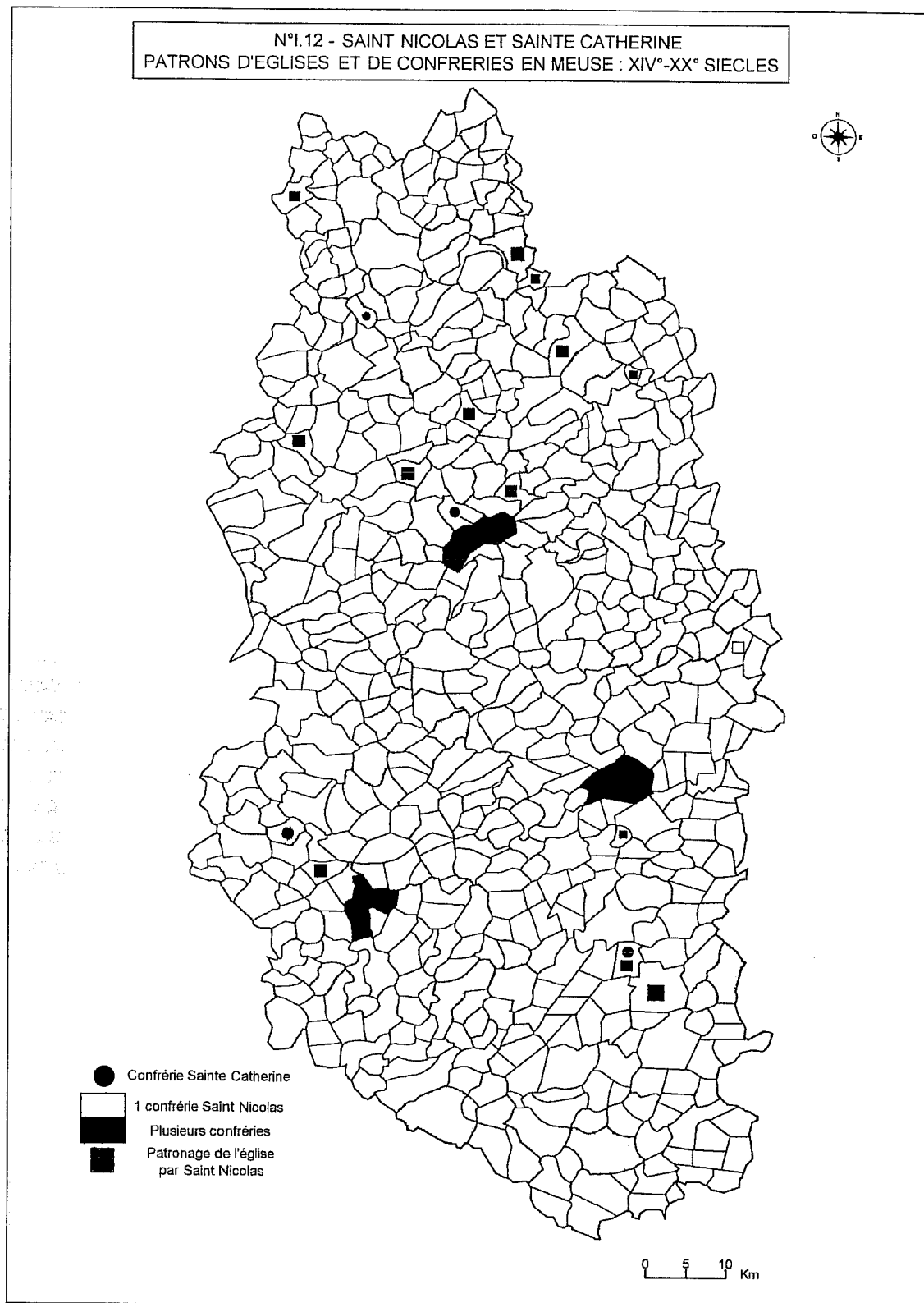
#### **A - Les traditions religieuses locales.**

De nombreuses études, comme les ouvrages de monseigneur Aimond sur le culte eucharistique en Meuse ou la dévotion mariale, ont jadis présenté la richesse mais aussi la diversité des cultes populaires locaux<sup>96</sup>. Comme on l'a vu, les Pays meusiens réagissent rapidement aux dévotions nouvelles. Bien placés entre la France, les Pays-Bas espagnols et la Lorraine, les habitants ne restent pas à l'écart des modes et des courants d'influence dans un espace qui forme un lieu de rencontre, un nœud pour les échanges spirituels de l'Europe d'Ancien Régime. Mais il faut distinguer des dévotions à caractère massif, comme le culte des saints ou celui de la Vierge, et des cultes plus subtils comme la dévotion au Saint-Sacrement qui s'insinue d'une manière plus qualitative à des endroits clefs.

##### **1 - Les dévotions locales qui perdurent - Importance et stagnation du culte des saints.**

Sans réelle surprise, la dédicace des églises livre une large domination des saints. Ils apportent, en effet, leur protection à 515 paroisses (86,5%) contre seulement 64 à la Vierge (10,8%). Les saintes, Catherine ou Marguerite, sont en revanche délaissées puisqu'elles ne sont retenues que dans 16 paroisses (2,7%). Saint Martin (92 paroisses), Saint Rémi (47 paroisses), Saint Pierre (29 paroisses) et Saint Paul (20 paroisses) arrivent en tête d'une manière attendue. D'autres comme Saint Etienne, Saint Laurent, Saint Nicolas ou Saint Hilaire apparaissent encore fréquemment, de 10 et 15 fois chacun, mais tous les autres ne dépassent pas la dizaine de patronages. La mère du Christ se dévoile sous des vocables divers : la Vierge Marie, la Sainte Vierge, Sainte Marie, Notre-Dame ou sous tel ou tel de ses mystères, surtout la Nativité. Les paroisses qui lui sont dédiées sont néanmoins réparties dans l'ensemble des pays meusiens : entre 25 et 30 dans le diocèse de Verdun, autant dans la partie méridionale, le reste se partageant entre les localités qui relèvent des autres sièges épiscopaux. La distribution est la même en ce qui concerne les saints. Si des logiques identiques ont été à l'œuvre pour la dénomination des églises, quelles que soient les dédicaces, elles sont très différentes de celles qui ont préparé la fondation des confréries.

<sup>96</sup> Charles Aimond, *Aperçu sur l'Histoire du culte eucharistique dans le diocèse de Verdun*, Bar-le-Duc, 1911.  
Mgr Charles Aimond, *Notre-Dame dans le diocèse de Verdun - Essai historique sur le culte de la Sainte Vierge et la dévotion mariale au Pays Meusien*, Librairie Saint-Paul, Paris, 1943.



Dans l'Ancien Régime, les organisations dévouées à la Vierge sont nettement surreprésentées dans le diocèse de Toul par rapport à celui de Verdun. Certains réseaux, comme ceux de saint Sébastien ou de saint Hubert, semblent se limiter à un espace privilégié dans le nord au contraire de l'équipartition observée pour la dédicace des églises à un saint<sup>97</sup>. Enfin, il est très rare de trouver, au même endroit, église et confrérie sous un vocable identique. Saint

<sup>97</sup> Voir le chapitre 3.

“national” des lorrains, Nicolas est présent dans toute la Meuse où il possède la particularité de servir à tout. C'est un saint multifonctions utilisé à toutes les époques et pour des associations pieuses très diverses<sup>98</sup>. La quinzaine de paroisses dédiées à l'évêque de Myre se trouvent tout autant au nord qu'au sud, en Verdunois ou en Barrois, de même que les 59 fraternités érigées entre le XIV<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. Sauf à Marville, les deux géographies ne coïncident jamais. Le réseau des paroisses est en place, au moins depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire avant l'élan des fondations de confréries, ce qui peut expliquer les différences. Saint Martin est un saint très populaire au haut Moyen Age quand commence à se disposer le tissu paroissial. En revanche, le besoin de protection exprimé envers saint Sébastien, lui aussi soldat romain, s'exprime à la fin du Moyen Age quand la plupart des dédicaces des églises sont déjà fixées. La dévotion s'exprime alors dans les confréries. C'est pourquoi l'énorme emprise des saints dans la dénomination des églises ne se retrouve pas dans le corpus des confréries où ils ne constituent qu'un cinquième seulement du total.

## 2 - La force des dévotions aux « âmes du Purgatoire ».

La dévotion aux âmes du Purgatoire se développe à la fin du Moyen Age comme partout ailleurs. Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, des boîtes du Purgatoire sont attestées dans de nombreuses églises comme Notre-Dame de Bar. Sous les statuts les plus divers, les chapelles des trépassés se multiplient alors pour le compte de religieux, de fabriques, de divers métiers ou de confréries de dévotion. Certes, le contexte est favorable avec la crise des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles mais cette réalité atteste aussi du progrès du thème de la communion des saints. La dédicace de quelques chapelles et de plusieurs confréries sous le nom de « collège des âmes du Purgatoire », par exemple à Saint-Mihiel en 1493, confirme le développement de cette attitude collective face à la mort et l'angoisse du salut.

## 3 - La vigueur de la dévotion mariale notamment dans le sud-meusien : les vieilles confréries de la conception Notre-Dame.

La dévotion à la Vierge est universelle. Comme diverses provinces du royaume de France, les Etats lorrains sont des terres mariales. L'identité de certaines régions possède cependant une inflexion particulière car les cartes révèlent des différences d'un espace à l'autre. Le culte de la Vierge semble très ancien dans les Pays meusiens mais surtout dans l'ancienne partie toulousaine. Une multitude de lieux-dits, de sources ou de chapelles lui sont dédiés, comme le montre la carte et l'inventaire dressés par monseigneur Aimond et le chanoine Souplet, avec une sur-représentation du sud-meusien<sup>99</sup>. Dès le Moyen Age, le thème de la Conception de Notre-Dame se retrouve ainsi contenu dans un triangle dessiné par les villes de Ligny-en-Barrois, Commercy et Gondrecourt où il est relayé, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, par le Rosaire des Dominicains. Les mendiants et surtout les Franciscains sont en effet très actifs dans la région de Vaucouleurs où ils entretiennent une ambiance religieuse particulière qui a dû marquer la l'enfance de Jeanne d'Arc à Domremy. La Vierge mère apparaît ici comme une protectrice privilégiée. D'ailleurs, de nombreuses Vierges au manteau ont été conservées pour une période qui va du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. A l'autre bout des Pays meusiens, elle devient l'emblème de la ville de Verdun après la tentative coup de force calviniste de 1562, sous la forme d'une Vierge foulant l'hydre protestante aux pieds. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les Ordres religieux de la Contre Réforme introduisent de nouvelles dévotions, à l'image de Notre-Dame du Mont-Carmel largement répandue autour des couvents fondés par les disciples de sainte

<sup>98</sup> Frédéric Schwindt, *Les confréries de saint Nicolas en Meuse - XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Connaissance de la Meuse N°63 (Déc.2001), p.26-27. Voir la carte N°I.12.

<sup>99</sup> Voir notamment la carte accompagnant : Mgr Charles Aimond, *Le culte de Notre-Dame*, Op. Cit.



Thérèse d'Avila. Au A l'extrême nord de la région, l'ancienne présence espagnole explique aussi l'existence du culte rendu à Notre-Dame du Montserrat, venu directement d'outre Pyrénées.

#### 4 - L'ancienneté de la dévotion au Saint-Sacrement et des confréries eucharistiques.

A l'occasion du Congrès eucharistique diocésain de 1911, qui marque le sommet des tentatives de reconquête catholique en Meuse du début du XX<sup>e</sup> siècle, et alors que des centaines de confréries du Sacré-Coeur couvrent le département, l'abbé Aimond ouvrait les débats par un rapport sur l'histoire du culte eucharistique à Verdun<sup>100</sup>.

Au contraire de la dévotion aux saints ou à la Vierge, ancrée de toute éternité dans le terroir, celui-ci a quelque chose d'explosif et il se diffuse d'une manière plus concentrée autour seulement de deux ou trois thèmes. Le diocèse de Verdun a pourtant été un des premiers à fêter le Corpus Christi et à organiser des processions qui résistèrent, pour certaines, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. La procession dite du « Sacre » remonterait au XI<sup>e</sup> siècle et serait contemporaine du synode de Latran, en 1079, qui imposa à l'hérésiarque Bérenger de Tour la rétractation de ses erreurs relatives à l'Eucharistie. Une confrérie du Corpus Christi est mentionnée au XIII<sup>e</sup> siècle à l'hôpital Saint-Sauveur de Verdun, une fondation épiscopale. L'espèce de congrégation de « chanoines laïcs » qui est à l'origine de la collégiale Saint-Pierre de Bar lui aurait aussi été dédiée en 1291. Il est vrai que le Pape qui fonda la cérémonie du Corpus Domini, ancêtre de la Fête-Dieu, était un ancien titulaire du siège de Verdun. Jacques Pantaléon, évêque de 1247 à 1255, qui monta sur le trône de saint Pierre sous le nom d'Urbain IV en 1261, avait été auparavant archidiacre de Liège et à ce titre confidant des révélations de sainte Julienne de Mont-Cornillon (1192-1258). On sait comment il détermina l'évêque de Liège, frère de son prédécesseur à Verdun Raoul de Torote, à instituer une fête spéciale en l'honneur du Corpus Domini dès 1246. Transféré du siège de saint Saintin à celui de saint Pierre, Urbain IV étendit l'institution à l'Église universelle par la bulle *Transiturus* de 1261, c'est-à-dire aussitôt son intronisation. Il accorda ensuite à la paroisse Saint-Amant de Verdun le privilège d'anticiper la publication de la bulle par un service spécial du Saint-Sacrement, avantage qui fut conservé jusqu'à la Révolution sous la forme d'une procession de la Fête-Dieu séparée. Les verdunois furent toujours très attachés à cette cérémonie, lui attribuant, de concert avec la Vierge, leur salut de 1562. Il devait en rester la procession dite des Huguenots.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Nicolas Psaume a tenté, à son tour, de répandre la dévotion au Saint-Sacrement. Le contexte est favorable car l'évêque de Verdun lutte alors contre les calvinistes qui nient la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. L'apogée de cette dévotion n'est cependant atteinte qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand s'impose le message de la Réforme catholique qui ramène le Christ au centre de la religion. Les dévotions aux saints tendent à s'effacer tandis que de multiples fondations rappellent aux populations qu'elles doivent se vouer prioritairement au Christ. Au moment de la guerre de Trente ans, Catherine de Bar, plus connue sous le nom de mère Mecthilde du Saint-Sacrement et future fondatrice de l'institut de l'Adoration perpétuelle à Paris, s'était réfugiée auprès des religieuses annonciades de Saint-Mihiel. Des liens ont peut-être subsisté par la suite, en tout cas plusieurs confréries meusiennes sont agrégées à l'institut à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1661, l'évêque François de Lorraine avait déjà fondé l'Adoration perpétuelle dans son diocèse de Verdun mais il faut attendre 1735 et monseigneur d'Hallencourt pour la voir se répandre

<sup>100</sup> Charles Aimond, *Aperçu sur l'Histoire du culte eucharistique*, Op. Cit. Frédéric Schwindt, *Les confréries du Sacré-Coeur en Meuse et les tentatives de reconquête catholique au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Op. Cit.

largement<sup>101</sup>. Installée par le prélat au couvent des capucins de la cité épiscopale, cette dévotion nouvelle qui place le Christ et l'Eucharistie au cœur de la piété, est diffusée de manière très dynamique en direction des paroisses. Le Sacré Cœur, la grande dévotion du XVIII<sup>e</sup> siècle et de l'époque contemporaine, se propage aussi depuis les couvents. Il est vrai que les bulles d'indulgence accordées par Rome privilégient de plus en plus les dévotions théocentriques au détriment des saints traditionnels<sup>102</sup>.

## **B - Un effet de la demande ? Le désir de confréries.**

Plus tard, il faudra chercher les raisons qui poussent les individus vers les associations pieuses à l'occasion de l'examen des motivations des fondateurs ou de l'étude des confrères. Le désir de confrérie est d'abord quelque chose de conjoncturel notamment lorsque l'association vient combler un besoin ou remplir une fonction, par exemple protéger de la peste. Aussi, faut-il déjà poser la question de la demande. Certes, des cultes locaux préexistent et semblent préparer les fidèles à certaines dévotions au moment de les développer vers un niveau plus structuré. Une dévotion se construit en effet par étape, l'association étant parfois un de des paliers intermédiaires. Un des moyens pour évaluer cette demande consiste à étudier les indulgences accordées par Rome.

### **1 - L'intérêt de gagner des mérites.**

L'association constitue en effet un levier collectif pour gagner des mérites car le groupe, qu'il soit paroissial ou confraternel, démultiplie la capacité de prière et de bonnes oeuvres. Entrer dans l'association, c'est profiter à la fois d'une mutualité matérielle mais aussi spirituelle. Or, l'article 7 des statuts de la confrérie Saint Hubert de Brocourt, rédigés après la réception d'une bulle d'indulgences en 1723, stipule que cette société est réservée seulement aux chefs de famille. Dans des associations similaires, comme celle d'Ippécourt ou bien la confrérie du Rosaire de Vieville, l'adhésion du père profite à toute la famille<sup>103</sup>. Saint Pierre Fourier indique aussi que les petits enfants qui adhèrent aux sociétés de l'Enfant Jésus font profiter leurs parents et l'ensemble de la communauté des suffrages acquis<sup>104</sup>. A Mécrin, c'est une femme par foyer qui se doit d'entrer à l'association de charité pour faire bénéficier les siens des secours matériels mais aussi des prières de l'organisation. En 1730, le nouveau règlement de la compagnie Saint Sébastien de Marville indique, enfin, que chacun contribue selon ses moyens mais que les mérites sont collectifs. Aussi, la bulle d'indulgence vient enrichir la confrérie car elle permet de puiser dans le trésor de la grâce constitué par le sacrifice du Christ.

Mais la demande d'une bulle peut aussi s'expliquer par des raisons moins prosaïques. En 1625, l'abbé bénédictin de Saint-Mihiel fonde une association du Saint-Sacrement au sein même de l'abbatiale pour « reprendre la main » face aux minimes et aux jésuites qui multiplient les fondations, les premiers touchant d'abord les milieux populaires et les seconds

<sup>101</sup> B.M.V. - Fond théologique E.110 - « *Instructions pratiques, prières, règlements pour l'adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement établie à Verdun par Mgr. d'Hallencourt* », Verdun, 1737, Petit in.12°.

<sup>102</sup> Voir plus loin l'étude de la dédicace des confréries auxquelles les papes accordent des indulgences.

<sup>103</sup> M.H. Labourasse, « *Ordre à tenir pour l'entrée dans la Confrérie de Saint-Hubert de Brocourt et statuts à observer pour tous les Confrères (1723)* » - *Transcrit sur l'original par M. l'abbé Roger, curé de Brabant-en-Argonne et de Brocourt*, B.M.S.L.S.A.B., 1903, pp.XI-XII. A.D.Meuse 19 J 6142 - Confrérie de saint Hubert d'Ippécourt : Registre et correspondance (1703-1860). F.A.S.H. 109-111 - Registres d'immatriculation des membres de la confrérie de saint Hubert, répertoriés selon les localités (1696-1739). A.D.Meuse 19 J 4869 - Vieville-sous-les-Côtes : Registre de la confrérie du Rosaire - Membres (1738-1921).

<sup>104</sup> Abbé Jérôme, Op. Cit.

les élites de la ville. L'abbé Henri de Lorraine, le supérieur de l'antique monastère Saint-Michel, joue donc de son influence afin d'obtenir des indulgences les plus complètes possibles afin de donner le maximum de lustre et d'attrait à son organisation, but atteint en 1627 après une réponse favorable d'Urbain VIII<sup>105</sup>.

## 2 - La question des indulgences.

La documentation livre seulement la trace d'une centaine de bulles et de brefs accordée par les papes aux confréries. Comme pour d'autres documents, les époques les plus récentes sont favorisées mais il semble s'agir d'une progression du recours à Rome et non pas seulement d'un effet des sources. La plupart des bulles conservées datent des deux siècles centraux de la Réforme catholique. Hormis les brefs recueillis directement à Rome grâce aux sondages réalisés par madame Froechlé-Chopard, elles ont été trouvées dans les mêmes archives que celles qui permettent d'identifier l'existence des confréries. L'effet source, s'il existe, touche donc le corpus général comme le sous-groupe des associations dotées d'indulgences. Donc, si les chiffres ne sont que relatifs, le rapport entre les deux séries doit lui être juste.

### N°I.13 : Le siècle des bulles et des brefs d'indulgence accordées par les Papes aux confréries meusiennes - XV°-XVIII° siècles

<i>Siècles</i>	<b>XV°</b>	<b>XVI°</b>	<b>XVII°</b>	<b>XVIII°</b>	<b>Total</b>
<i>Bulles &amp; brefs</i>	2,9%	4,4%	41,2%	51,5%	100%
<i>Corpus</i>	6%	10,4%	40,9%	42,7%	100%
<i>Part des bulles &amp; brefs sur le corpus</i>	6,1%	5,2%	12,5%	15%	12,4%

Sources : M.H.Froechlé-Chopard & Corpus.

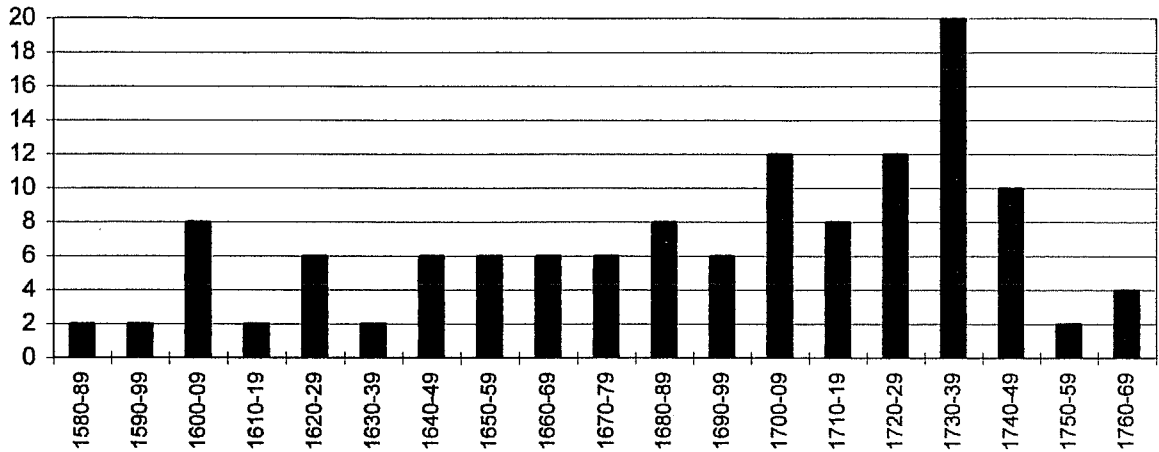
Les premières mentions d'indulgence accordées par la papauté datent du XV° siècle mais le recours à Rome demeure négligeable jusqu'au XVI° siècle. En revanche, le XVII° et le XVIII° siècle connaissent un développement considérable des demandes, cette croissance suivant le mouvement général des fondations, passant de 5,2% des confréries mentionnées au XVI° à 15% au siècle des Lumières. Alors que le nombre de sociétés nouvelles ne faiblit pas, le recours aux indulgences demeure capital à l'époque de Voltaire.

Les données manquent pour comparer le XVI° siècle au XVII°, époque d'un premier développement du recours à Rome<sup>106</sup>. Avec une surprenante stabilité du nombre de brefs, un long palier court de 1600 à 1680, voire jusqu'à la fin du siècle. Cette belle régularité tranche avec la dichotomie du siècle des Lumières puisque la première moitié du XVIII° siècle révèle un doublement. Le maximum est même atteint entre 1730 et 1739 avec 20 bulles. Mais, passé 1740, le déclin commence et il s'accélère dans les années 1750, d'ailleurs aucun bref n'a été retrouvé après 1763.

<sup>105</sup> A.D.Meuse A 161 - Dom de L'Isle, *Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, Nancy, Hoener, 1754. Dom Jacques Hourlier, *Le cérémonail de l'abbaye de Saint-Mihiel*, *Les cahiers Vannistes*, Publication du centre d'étude vanniste de Verdun, Verdun, N°3 (1972).

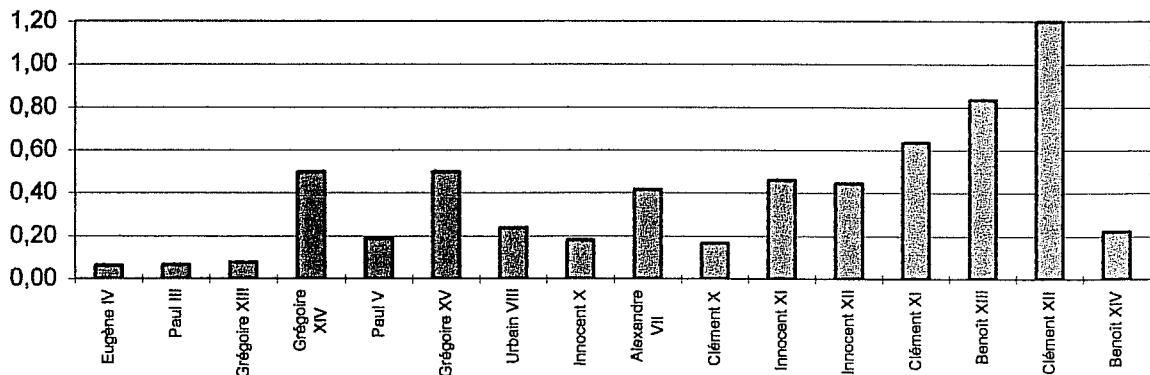
<sup>106</sup> Voir le graphique N°I.21.

**N°I.21 : La chronologie des brefs d'indulgence reçus par les confréries des Pays meusiens (1580-1769)**



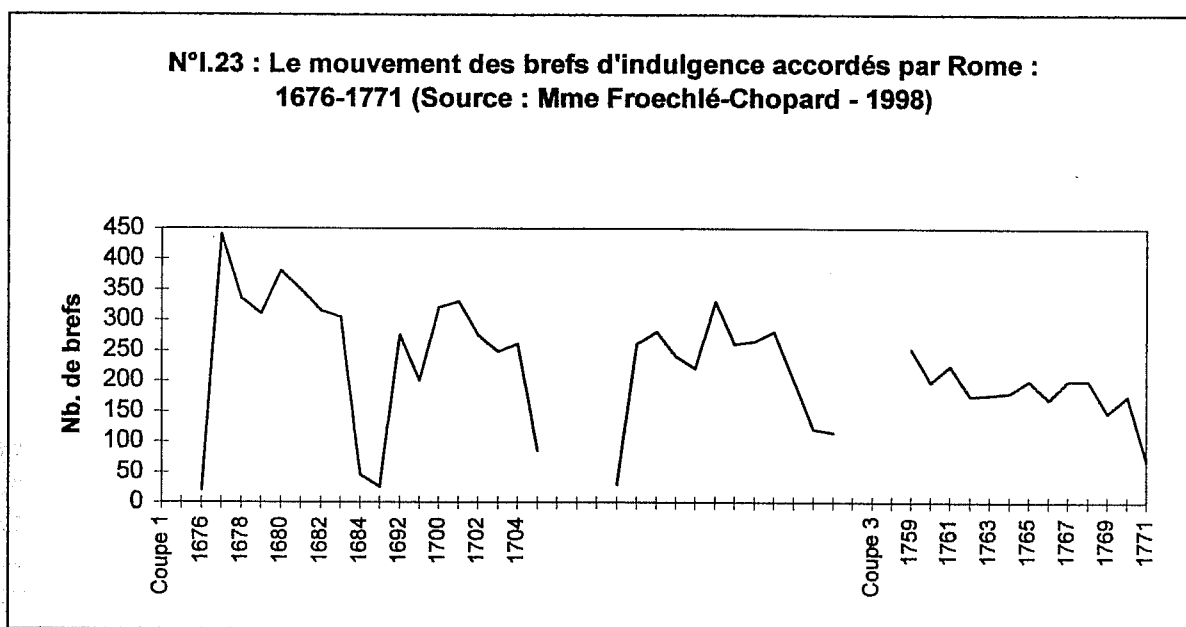
Selon l'échantillon, les Pays meusiens reçoivent en moyenne 0,8 bref par année de pontificat des papes<sup>107</sup>. Jusqu'à Innocent X (1644-1655), le ratio est inférieur à 0,20 sauf à l'époque de Grégoire XIV et de Grégoire XV où il s'approche de 0,50 mais pour des durées de règne très brèves. Un deuxième palier couvre l'époque qui va d'Alexandre VII (1655-1667) à Innocent XII (1691-1700), la moyenne étant alors de 0,40 bref par an. Enfin, à partir de Clément XI (1700-1721), le ratio progresse à chaque pontificat pour atteindre 1,20 à l'époque de Clément XII (1730-1740). Il n'y a ensuite plus de bref sauf au moment du pontificat de Benoît XIV, mais le niveau baisse déjà. Pour les confréries meusiennes, la grande époque des indulgences semble se situer entre 1700 et 1740 même si, avant, certains pontificats avaient pu être favorables. Une impulsion paraît donc avoir été donnée du côté de Rome dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**N°I.22 : Le nombre moyen de brefs reçu par les confréries des Pays meusiens par année de pontificat des papes**



<sup>107</sup> Voir le graphique N°I.22.

Cette chronologie, même exprimée par décennie ou par pape, du fait de l'étroitesse de l'échantillon de 126 brefs, correspond assez bien à la courbe réalisée par Philippe Desmette pour les diocèses de Cambrai, Namur, Tournai et Liège entre 1655 et 1800. Un inventaire tenté sur le diocèse de Metz apporte enfin des données similaires<sup>108</sup>. Le nombre de bulles double entre 1660 et 1700, il se maintient ensuite à un niveau constant jusqu'aux années 1740, avant de baisser progressivement dans la deuxième moitié du siècle des Lumières. Cette courbe reflète le rythme commun et moyen de la Réforme catholique, la lente montée au XVII<sup>e</sup> siècle, la poussée du premier XVIII<sup>e</sup> puis le tournant des années 1750, interprété souvent comme les premiers signes d'une déchristianisation.



En revanche, la chronologie des brefs des Pays meusiens et celle du Hainaut et du Brabant sont différentes de celle établie pour l'ensemble de la chrétienté par l'équipe qui dépouille les brefs romains<sup>109</sup>. En effet, la courbe communiquée par madame Froeclé-Chopard montre une tendance au déclin régulier du recours à Rome entre 1678 et 1771. On peut donc estimer, au moins sur ce critère, que nos diocèses comme ceux étudiés par Philippe Desmette ou Olivier Billuart sont en solution de continuité et connaissent la même évolution à l'époque moderne.

Néanmoins, l'exemple des bulles d'indulgence a montré l'ambiguïté de la problématique. Entre les fidèles qui demandent et Rome qui octroie : qui mène le jeu ? Ce que la chronologie révèle, est-ce un développement de la demande ? ou la preuve que la papauté ouvre « les Vanne ». N'est ce pas aussi plutôt un effet de la contrainte appliquée par les autorités diocésaines ?

### C - Un effet de l'offre ? Les influences proches ou lointaines.

La place importante prise par les sièges épiscopaux dans la vie des confréries et dans la diffusion des nouvelles dévotions, au moins au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne doit pas cacher l'inégalité de leur influence respective et le poids d'un autre centre d'impulsion : Rome.

<sup>108</sup> Philippe Desmette, *Les confréries du Hainaut et du Brabant - 1600-1800*, Op. Cit. Olivier Billuart, *Les confréries religieuses dans le diocèse de Metz aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Op. Cit.

<sup>109</sup> Voir le graphique N°I.23. Courbe transmise par Mme Froeclé-Chopard selon l'état de l'enquête en 1998.

1 - Une entrée progressive dans les cadres diocésains ? Le rôle de la contrainte.

L'étude des indulgences accordées par Rome aux confréries a montré un raccourcissement du délai entre l'érection d'une association et l'obtention d'un bref. Le temps de réaction des évêques, c'est-à-dire le temps qui s'écoule entre la fondation d'une association et la confirmation par l'autorité diocésaine, semble suivre un chemin identique, sans doute à cause des bulles elles-mêmes puisque pour être valable, l'indulgence doit être visée par l'ordinaire. Sans doute plus qu'avant, la fonction spirituelle des confréries est mise en avant. Les adhérents recherchent donc la légalité mais aussi un gain maximum.

a - Etude des confirmations épiscopales.

A peine 10% des confréries du corpus détiennent une approbation épiscopale, 13% pour l'échantillon des associations d'Ancien Régime. Même si cet acte essentiel a fréquemment disparu des archives, il n'en reste pas moins qu'une majorité d'associations, tout au moins avant la Révolution, a dû vivre dans l'illégalité canonique. C'est la situation normale.

Demander une ordonnance d'approbation au pouvoir diocésain est une nouveauté qui date de l'époque moderne même si des précédents existent au Moyen Age, au moins dans le droit canon. Pour le XX<sup>e</sup> siècle, la quasi-absence dans des sources, pourtant bien mieux fournies, ne signifie pas que les sociétés existent alors sans autorisation. Au contraire, l'acte de fondation vient directement de l'évêché, un vicaire général étant spécifiquement délégué à cette tâche. Il n'y a donc plus besoin de demander une confirmation ultérieure. L'évolution du nombre d'approbations épiscopales suit le mouvement général des fondations, mais il enregistre une forte poussée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Près de 32 % des confirmations datent en effet des deux siècles centraux de la Réforme catholique, époque durant laquelle une confrérie sur 7 se voit doter de cet avantage. Une part plus grande des nouvelles associations demande donc une approbation à l'ordinaire. C'est la preuve, même sur un échantillon réduit, des progrès de l'autorité et de la présence des évêques prônées par le concile de Trente. Le contrôle sur l'activité des paroisses semble en effet s'affirmer.

**N°I.14 : Evolution du nombre de confirmations épiscopales accordées aux confréries des Pays meusiens - XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles**

<i>Siècle</i>	XIV <sup>e</sup>	XV <sup>e</sup>	XVI <sup>e</sup>	XVII <sup>e</sup>	XVIII <sup>e</sup>	XIX <sup>e</sup>	XX <sup>e</sup>	Total
<i>Nb.</i>	2	2	8	46	63	136	6	263
<i>En % du total</i>	0,8 %	0,8 %	3 %	17,5 %	24 %	51,5 %	2,3 %	100 %
<i>En % des mentions de confréries</i>	9 %	4 %	9,3 %	13,7 %	17,9 %	15 %	1 %	10,7 %
<i>Ecart apparitions / confirmations</i>	0 an	3 ans	20 ans dont 20 % immédiates	12 ans dont 32 % immédiates	24 ans dont 51 % immédiates	26 ans dont 69 % immédiates	0 an	24 ans dont 55 % immédiates

En moyenne, la confirmation épiscopale arrive 24 ans après la fondation, soit une génération. L'écart semble s'être élevé progressivement du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, de manière apparemment contradictoire avec l'idée d'une affirmation de l'autorité épiscopale, mais ce n'est qu'une apparence. En effet, les données sont parfois trop faibles : 2 mentions aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, 6 au XX<sup>e</sup>, pour permettre de calculer un chiffre fiable. Quant à la période centrale, l'augmentation cache deux phénomènes différents : la régularisation de sociétés très anciennes, parfois deux siècles après leur fondation, et le développement des approbations immédiates. Ainsi 8 confréries qui se manifestent au XVIII<sup>e</sup> siècle existent depuis au moins 50 ans dont 5 depuis plus d'un siècle. Au XVI<sup>e</sup> siècle, 20 % des érections sont confirmées aussitôt par l'évêque contre 32 % au XVII<sup>e</sup>, 51 % au XVIII<sup>e</sup> et 69% au XIX<sup>e</sup> siècle. Au total, plus de la moitié des associations reçoivent l'accord diocésain dans l'année de leur fondation et elles sont de plus en plus nombreuses. L'approbation immédiate devient la règle et les plus anciennes compagnies demandent tardivement la confirmation de leur existence à l'évêque ce qui prouve une application de plus en plus stricte de la législation synodale.

#### b - La multiplication des textes synodaux.

L'année 1737 paraît avoir été un moment important dans l'existence de nombreuses confréries de l'ancien diocèse de Verdun. Les archives fournissent, en effet, fréquemment cette date pour un acte de fondation, des règlements, une demande de bulle ou bien la construction d'une chapelle. Le curé et les confrères de saint Sébastien à Mangiennes rédigent par exemple de nouveaux statuts. Mais la société existait déjà car on profite de l'occasion pour faire rendre ses comptes au receveur. La même année, les menuisiers et les tisserands de Verdun font homologuer leurs règlements par les autorités municipales. En revanche, à Neuville-en-Verdunois et à Beauzée, les plus anciennes archives financières ne remontent pas plus loin, signe peut-être d'une remise en ordre matérielle cette année là. A Mécrin, le curé lit au prône un billet du vicaire général relatant l'ensemble des indulgences accordées à l'Adoration perpétuelle. Comme à Billy-les-Mangiennes ou Laneuville-au-Rupt, les fidèles ne manquent pas de profiter d'une aussi belle proposition et ils fondent illico la société dans leur village. Le visiteur de la cathédrale de Verdun peut encore aujourd'hui admirer, sur plusieurs piliers du collatéral sud, les cadres de diverses bulles d'indulgences datées elles aussi de 1737. Monseigneur d'Hallencourt fait d'ailleurs publier, au même moment, un manuel de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement de l'Autel. En fait, toutes ces manifestations traduisent la mise en application d'un nouveau règlement pour les confréries que l'évêque de Verdun a arrêté lors du synode de mai 1737<sup>110</sup>. C'est cette raison que de nombreuses sociétés demandent alors la confirmation de leur érection à monseigneur d'Hallencourt, même lorsqu'elles existent depuis longtemps. C'est le cas de la confrérie du Rosaire de Brabant-le-Roi, mentionnée depuis 1667, mais qui demande une validation en juin 1737, tout comme celles de Dannevoux et de Beauzée ou les Charités de Liny-devant-Dun et Issoncourt. Comme les tisserands de Marville, certaines associations ne nous sont d'ailleurs pratiquement connues que par cette déclaration de 1737, grâce à laquelle elles sortent de l'illégalité canonique. D'ailleurs, la majorité des compagnies concernées correspondent aux grandes vagues de fondation des années 1630-1660, par exemple les confréries du Rosaire ou les Charités

<sup>110</sup> A.D.Meuse C 2031 - Statuts et présentation des comptes de la confrérie Saint Sébastien de Mangiennes (1737). A.M.Verdun HH 29 - Statuts des confréries Sainte Anne et Saint Blaise des menuisiers et des tisserands établies chez les frères prêcheurs de Verdun (1737). A.D.Meuse C 3846 - Bureau de Beauzée. Actes des confréries de Neuville et de Beauzée (1737-1791). A.D.Meuse E dépôt 246 GG1 - Registre de l'Adoration perpétuelle de Mécrin (XVIII<sup>e</sup> siècle). A.D.Meuse 11 F 8 - « *Règlement pour les confréries du diocèse de Verdun, arrêté & publié au Synode épiscopal le deuxième May 1737 par Charles François d'Hallencourt, évêque de Verdun* », Verdun, 1737.

diffusées pendant la guerre de Trente ans. Il fallait parer au plus pressé et l'érection canonique n'a pas toujours suivi ou les documents ont été perdus au moment des troubles.

**N°I.15 : Les principaux textes d'origine épiscopale réglementant la vie des confréries des Pays meusiens - XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles**

Diocèse	Toul	Verdun	Autres
1613	Règlements de Mgr des Porcelets	Application du règlement de Toul dans le diocèse de Verdun	
1678	Statuts synodaux de Mgr Jacques de Fieux	Statuts synodaux de Mgr de Monchy d'Hocquincourt	
1686	Statuts synodaux de Mgr Jacques de Fieux  Règlement sur la manière de tenir un compte		
1711			Ordonnance de Mgr de Mailly, archevêque de Reims, sur les Charités.
1719	Ordonnance du 20 avril 1719		
1737		Ordonnance de Mgr d'Hallencourt extraite du synode du 2 mai 1737	
1750		Statuts synodaux de Mgr d'Hallencourt	

**Références :** Voir l'inventaire des sources imprimées.

Les textes canoniques qui règlent la fondation et la vie des confréries sont légions. Depuis plusieurs siècles, les évêques des diocèses concernés et leurs synodes - puisque le concile de Trente en conseille la réunion régulière - avaient régulièrement répété les mêmes mesures, ce qui indiquerait que les textes épiscopaux n'avaient pas été vigoureusement appliqués<sup>111</sup>. A aucun autre moment on ne trouve, comme en 1737 dans le diocèse de Verdun, autant de créations et de confirmations en parallèle d'un nouveau texte canonique. Pourtant, en 1613, monseigneur Des Porcelets, évêque de Toul mais aussi administrateur du diocèse de Verdun pour le spirituel, avait été à l'origine d'un règlement qui dans, le droit fil du concile de Trente, soumettait les associations pieuses à l'ordinaire notamment pour l'approbation des statuts. La pratique était déjà celle là mais uniquement pour des compagnies prestigieuses. En 1610, monseigneur Des Porcelets avait ainsi approuvé la bulle reçue par la confrérie sainte Ursule des religieuses de l'abbaye de Saint-Maur à Verdun puis, en 1612, les statuts présentés par les chapelains de la congrégation saint Nicolas des Clercs de Saint-Mihiel, non sans modifier certains passages selon ses vues<sup>112</sup>. Deux ans plus tôt, le chapitre cathédral de Verdun, jaloux de ses prérogatives dans un certain nombre de paroisses, avait donné, lui-même, son accord à

<sup>111</sup> Le détail de ces textes et des mesures qu'ils préconisent sera étudié dans la partie II.

<sup>112</sup> Michel Pernot, *Un acteur de la Réforme catholique en Lorraine : Jean des Porcelets de Maillane*, Saint Pierre Fourier en son temps, P.U.N., 1992, pp.73-82. A.D.Meuse 11 F 86. A.D.Meuse 16 G 459. B.M.V Ms 155(1).



l'érection de la confrérie de monsieur saint Sébastien de Liny-devant-Dun. Mais les chanoines ne sont même pas les collateurs de la paroisse, cet honneur revenant aux minimes de Dun. Peut-être profitaient-ils donc de l'effacement de l'évêque en titre.

Les religieux semblent néanmoins les premiers touchés par le recours à l'évêque. En 1623, les minimes de Saint-Mihiel n'oublient pas de demander l'accord du siège épiscopal de Verdun avant d'ériger la première compagnie de saint Joseph du diocèse<sup>113</sup>. Cette pratique n'est pas propre aux Ordres de la Contre Réforme car, en 1630, l'abbé de Beaulieu, en Argonne, sollicite la confirmation d'une confrérie du Rosaire érigée dans son monastère, il est vrai 4 ans plus tôt, par le prieur des dominicains de Verdun. Lorsqu'un type de société, par exemple celui du Rosaire, est diffusée par un personnage ou un couvent proche de l'évêque, l'érection se fait pour ainsi dire avec l'accord préalable du prélat, l'approbation va donc de soi et n'est pas demander. De plus, les religieux apportent avec eux des statuts stéréotypés. Ainsi, les Lazaristes propagent les Charité sur le modèle de celle créée autrefois par saint Vincent de Paul. Le règlement de la société érigée en 1675 à Nançois-sur-Ormain est ainsi quasiment identique aux statuts rédigés initialement par l'ancien curé de Châtillon-sur-Chalaronne<sup>114</sup>

Les exemples de confirmation canonique sont de toute façon rares avant les deux dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle. La confrérie Saint Sébastien de Cousances-les-Forges, apparue aux heures sombres de la guerre de Trente ans, reçoit une bulle d'indulgence d'Innocent X en 1646 et la confirmation de l'évêque de Châlons seulement le 3 mars 1651. La compagnie saint Blaise de Dun-sur-Meuse avait bien été reconnue officiellement, en 1513, mais c'était par le duc de Lorraine, et non pas par le pouvoir religieux. De même, dans le comté de Ligny, ce sont les ducs de la maison de Luxembourg auxquels s'adressent les fondateurs. Quant à la célèbre association Saint Nicolas de Gondrecourt, elle se contente de son ancienneté et des indulgences conférées par plusieurs papes<sup>115</sup>. Si quelques indices semblent montrer, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, une timide prise en main de l'existence des confréries par le pouvoir diocésain, la guerre et les troubles consécutifs semblent avoir mis à mal les premiers acquis. Il faut attendre le dernier tiers du siècle pour assister à une nouvelle offensive des évêques.

Coup sur coup - mais est-ce de manière coordonnée ? - monseigneur Jacques de Fieux à Toul puis monseigneur d'Hocquincourt à Verdun prennent des mesures à l'occasion du synode de 1678<sup>116</sup>. A l'exception d'un règlement sur la manière de tenir les comptes des associations, il ne s'agit, toujours, que de contrôler les conditions de fondation. Mais, à la suite des tournées de visites pastorales, elles illustrent peut-être une prise de conscience du mélange des genres qui règne au sein des paroisses entre l'argent des fabriques, des confréries et des communautés d'habitants mais aussi entre les habitudes profanes et les obligations

<sup>113</sup> 25 H 6 - (26) Requête des minimes de Saint-Mihiel au sieur Bognon, vicaire général de l'évêché de Verdun, le siège étant vacant, pour l'érection d'une confrérie de saint Joseph en l'église de leur couvent. Projet de statuts pour cette confrérie (1623).

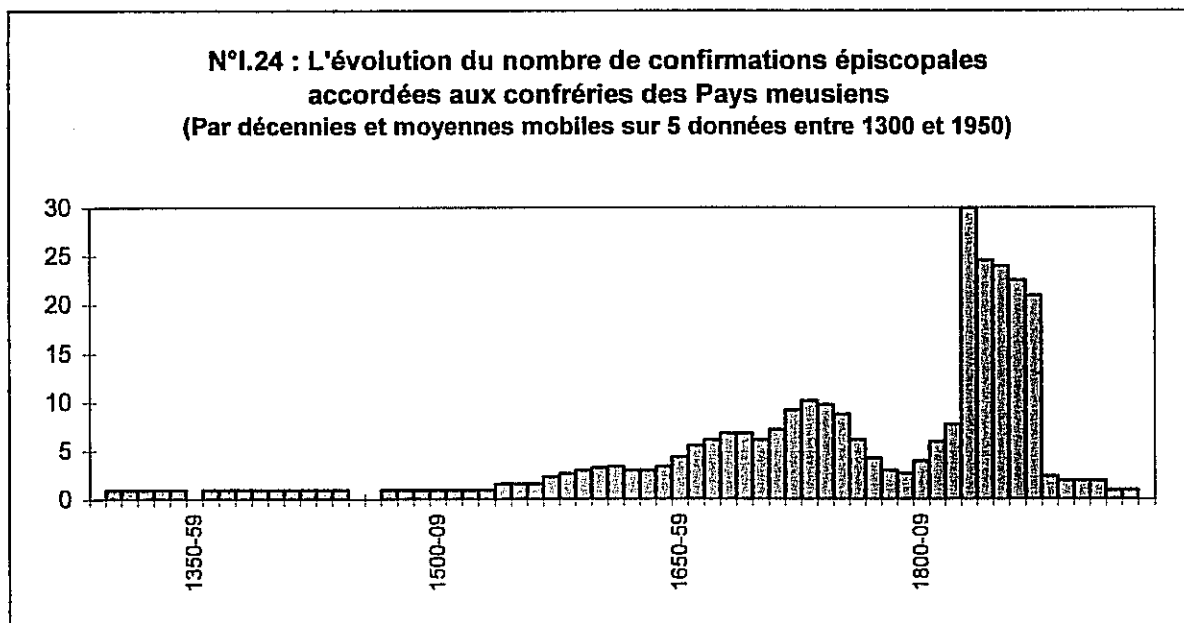
<sup>114</sup> 16 G 370 - Paroisse de Nançois-le-Petit : confrérie de charité et du Nom de Jésus - (1) Statuts et règlements de la confrérie de la charité établie dans la paroisse (24 février 1675). B.M.Nancy 268 323(13) - **Saint Vincent de Paul**, *Correspondance*, Paris, 1925, Tome XIII, Troisième partie : Documents relatifs aux confréries de charité - Règlement général des charités de femmes, pp.417-423.

<sup>115</sup> A.D.Meuse 8 E 4 - Délibérations - Listes des membres présents au banquet et indications des entrées dans la confrérie (1578-1679).

<sup>116</sup> B.M.Nancy 80029(13) - « *Statuts synodaux du diocèse de Toul publiés par Mgr. Jacques de Fieux* », 1678 (Notamment les conditions de l'érection canonique). A.D.Meuse AA 22 - « *Statuts synodaux de feu l'illustrissime et reverendissime seigneur Messire Jacques de Fieux, avec les ordonnances sinodales de ses successeurs (...)* », Toul, Par Alexis Laurent, 1712 à 1729 (Synodes des années 1678, 1686 et suivantes, notamment celui de 1678 chapitres 15 et 16). BB.Saint-Mihiel M.33 - « *Statuts publiés au synode général tenu à Verdun le 8 novembre 1678 par Mgr Armand de Monchy d'Hocquincourt* », A Verdun, Chez Jean Jacquet, 1678.

religieuses. A la suite d'une mission des jésuites à Gondrecourt, en 1696, l'évêque de Toul est ainsi prévenu que l'antique confrérie Saint Nicolas applique toujours ses plus anciens statuts, lesquels prévoient notamment un banquet annuel. C'est le début d'une polémique de trente ans. Le bras de fer rebondit en 1710 et, même si les confrères s'arqueboutent sur l'ancienneté de leurs coutumes, l'évêque semble prendre l'avantage. En 1722, suite à l'envoi du règlement des deux sociétés existantes à Saint-Nicolas de Port et Toul, un compromis est finalement trouvé sous la forme d'un amendement aux statuts. A Vavincourt, le prélat n'hésite pas à dépêcher l'official de Bar afin de mettre de l'ordre. En 1744, il réglemente lui-même les offices de la confrérie du Rosaire et il impose le contrôle des capucins de Bar sur cette société villageoise afin d'implanter durablement de bonnes pratiques<sup>117</sup>.

Une nouvelle série de textes, systématiquement diffusés, puisque de nombreuses copies manuscrites ou imprimées se trouvent dans les archives paroissiales, est publiée entre 1710 et 1730. Ce ne sont plus deux ou trois articles noyés dans de vastes statuts synodaux généraux mais des règlements spécifiques. En 1711, l'archevêque de Reims prend une initiative limitée aux confréries de charité. L'ordonnance de Toul, en 1719, possède en revanche une teneur plus générale. Le prélat verdunois s'exprime enfin, à son tour, au moyen du texte précédemment cité de 1737. En 1750, il est d'ailleurs le dernier à revenir sur la question avant la Révolution<sup>118</sup>. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la question des confréries semble donc réglée, du moins selon le point de vue épiscopal et le droit canon.



<sup>117</sup> Michel Pernot, *Etude sur la vie religieuse de la campagne lorraine à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle - Le visage religieux du Xaintois d'après la visite canonique de 1687*, *Annales de l'Est*, Mémoire N°39, Nancy, 1971. A.D.Meuse 8 E 11 - Confrérie Saint Nicolas de Gondrecourt - Statuts et procès (1590-1791). A.D.Meuse 3 G 42 - Paroisse de Vavincourt - Contrat des capucins de Bar avec la confrérie du Rosaire suite à une visite du promoteur général de l'officialité « en qualité de commissaire nommé par l'évêque de Toul afin de rétablir le bon ordre de la dite confrérie » (1744). Mandement de l'évêque de Toul réglementant les offices (24 décembre 1746).

<sup>118</sup> A.D.Meuse 8 E 11(15) - « Ordonnance et Instruction Generale pour les Devotions et les confréries - Ordonnance et Instruction de Monseigneur l'Evêque Comte de Toul touchant les confréries et les dévotions de son diocèse », A Toul, Louis & Etienne Rolin imprimeurs de Monseigneur, 1719. BB.Saint-Mihiel M.38 - « Statuts généraux du diocèse de Verdun publiés au synode général, tenus au Palais Episcopal le 8 avril 1750 par Mgr C.F. d'Hallencourt », A Verdun, Chez Hyacinthe Ferrart, 1750.

Or, le graphique décennal des confirmations épiscopales suit de manière très précise la chronologie des textes présentés plus haut<sup>119</sup>. On remarque nettement le développement des approbations au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la chute des années de guerre puis le relèvement de la période 1670-1690. La véritable impulsion date bien du premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle avec un premier maximum au cours de la décennie 1730-1739 puis le déclin à partir de 1750. Après quelques interventions de l'évêque de Nancy, peu avant ou dans les mois qui suivent le Concordat, le redémarrage est progressif dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avant de culminer sous le Second Empire. Dans le diocèse constitutionnel de Verdun, les principaux règlements contemporains datent en effet de monseigneur Le Tourneur, en 1838 et 1844, au moment même où l'évêque de Nancy fait remettre à jour ceux de ses congrégations de filles<sup>120</sup>. S'appuyant sur ces acquis, le graphique culmine ensuite une seconde fois entre 1850 et 1859. La corrélation du mouvement des confirmations et des textes canoniques semble prouver une influence croissante des évêques.

Mais ce thème des approbations diocésaines a aussi montré l'ambiguïté d'une telle approche. L'augmentation des demandes de confirmation est-elle le produit de la demande locale de reconnaissance ou uniquement l'effet de la contrainte au moment même où l'ordinaire comme les autorités publiques atteignent un meilleur niveau d'efficacité administrative et de contrôle ? Il faudrait donc examiner l'offre religieuse de ces pôles d'influence que sont les évêchés mais aussi regarder vers Rome.

## 2 - Le rôle de Rome.

L'enquête « Indulgences et Confréries à l'époque moderne », conduite par Marie-Hélène Froeschlé-Chopard et Philippe Boutry au moyen des registres conservés aux archives vaticanes apporte un regard nouveau sur la place des associations pieuses dans la Réforme catholique. Certains résultats sont d'or et déjà connus<sup>121</sup>. Il ne s'agit pas de donner l'inventaire complet des sociétés religieuses enrichies d'indulgences à l'époque moderne, des dizaines de chercheurs n'y suffiraient pas, ni de vouloir cartographier l'ensemble du réseau à l'échelle de la chrétienté puisque beaucoup d'associations ne demandent rien. L'équipe a procédé par coupes et par sondages et un de ses objectifs est de comparer, grâce aux enquêtes locales, les confréries qui vont en cour de Rome à celles qui n'apparaîtront jamais dans les fonds du secrétariat des brefs.

### a - Quelles confréries demandent un bref romain ?

Pour le seul ancien diocèse de Verdun, douze brefs nous ont donc été communiqués par madame Froeschlé-Chopard<sup>122</sup>. Sur un aussi petit nombre d'associations on ne peut faire que

<sup>119</sup> Voir le graphique N°1.24.

<sup>120</sup> Circulaire de Mgr Letourneur, évêque de Verdun, encourageant la création des confréries (21 janvier 1838). BB.Bar 2496(830) - « Statuts généraux du diocèse de Verdun publiés par Mgr. Augustin-Jean Le Tourneur - Evêque de Verdun », Verdun, 1844, Tome II : De l'administration spirituelle du diocèse et des paroisses - § VI : Des congrégations et des confréries - Art. 116-129, pp.84-89. BM. Nancy Favier 6149 - « Règles et offices pour les congrégations », Nancy, 1844.

<sup>121</sup> Les premiers résultats de cette enquête ont été présentés dans divers articles et au sein du séminaire d'anthropologie religieuse de madame Froeschlé-Chopard à Marseille. Pour l'étude d'un thème particulier voir par exemple : **Françoise Hernandez**, *Diffusion des dévotions des fins dernières en Europe à travers les brefs d'indulgences accordés aux confréries*, EHESS-CNRS Marseille, Séminaire d'anthropologie religieuse de Mme Froeschlé-Chopard (6-7 novembre 1996).

<sup>122</sup> Archives secrètes du Vatican (A.S.V.), Segretaria dei Brevi, Indulgentiae perpetue : 11 volumes de plus de 400 feuillets chacun, allant de 1580 à 1860 (lacune de 1585 à 1641). Voir le détail dans l'inventaire des sources manuscrites.

des remarques, mais des commentaires qui pourront guider l'exploitation des bulles retrouvées dans les archives meusiennes. Alors qu'une seule association est citée dans la première coupe, en 1660, elles sont trois autour de 1680 et 7 vers 1728. La dernière période est en revanche moins féconde, avec une seule société mentionnée en 1762. La moitié des organisations sont dévouées au Christ dont cinq dédiées au Saint-Sacrement. Verdun et Saint-Mihiel sont nettement surreprésentées puisqu'elles détiennent également la moitié des associations : un poids important de la localité et la présence d'institutions religieuses facilitent l'obtention d'une indulgence. Enfin, la date des brefs est presque simultanée, au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec celle de la fondation alors, qu'à l'époque précédente, la bulle venait sanctionner une vie déjà longue. Mieux : à Châtillon-sous-les-Côtes, la bulle est datée du 2 août 1719 mais la confrérie du Saint-Sacrement est érigée seulement en 1721, ce qui montre un changement d'attitude. La demande a été préalable à la fondation et elle fait partie de l'habile stratégie menée par le jeune curé de la paroisse<sup>123</sup>. La bulle apporte des faveurs courues à la société du Saint-Sacrement tandis qu'une autre compagnie, aux usages plus classiques et dédiée à Saint Nicolas, a fixé les habitants.

Mais une étude plus vaste, étendue à l'ensemble des indulgences retrouvées dans les archives locales, doit permettre de confirmer ce que les fonds romains ont seulement permis d'apercevoir.

**N°I.16 : Le thème des confréries des Pays meusiens ayant obtenu un bref d'indulgences de Rome - XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles**

<i>Thème</i>	<b>Dieu</b>	<b>Saint (e)s</b>	<b>Mort</b>	<b>Vierge</b>	<b>Autre</b>	<b>Total</b>
<i>Brefs</i>	41,9 %	23 %	14,9 %	13,5 %	6,8 %	100%
<i>Rappel : corpus</i>	14 %	42 %	10,5 %	26 %	7,5%	100%

Sources : M.H.Froechlé-Chopard - Corpus.

Dans l'hypothèse selon laquelle la plus grande partie de ces documents n'a pas été perdue, il apparaît que seule une minorité des confréries demande un bref à Rome. La centaine de mentions conservées représente à peine 10% des associations d'Ancien Régime, sans doute un chiffre minimum. Malgré la perte d'informations, les sociétés pieuses ne cherchent pas, pour la plupart, à obtenir ce genre de faveurs. Le phénomène tend néanmoins à se développer au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cherchons donc si certaines catégories ne sont pas surreprésentées. En effet, une minorité peut devenir une minorité agissante au moyen de laquelle certains thèmes nouveaux se propagent. Le genre des confréries qui obtiennent une indulgence est, en effet, déséquilibré par rapport à l'ensemble des sociétés meusiennes. La Vierge est fortement minoritaire, seulement 13,5% des dédicaces, elle est dépassée de peu par le thème de la mort et plus largement par les saints et les saintes qui atteignent le quart de l'effectif. Mais, ce sont les associations pieuses liées à Dieu, en fait au Christ, qui sont les plus nombreuses avec 41,9% des bulles dont 30% pour le Saint-Sacrement.

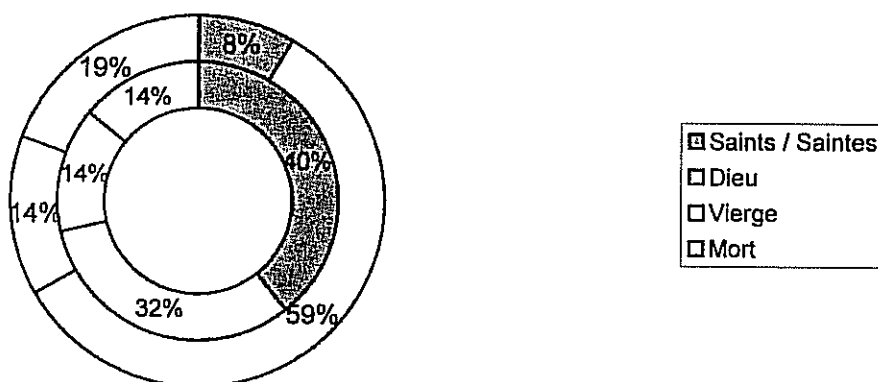
Une inversion totale des proportions existe donc entre le corpus général des organisations meusiennes et l'échantillon de celles qui obtiennent une bulle romaine. Il se produit aussi une évolution notable entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, Dieu l'emportant largement sur les saints<sup>124</sup>. Les saints et la Vierge, les thèmes les plus anciens et les plus traditionnels, même

<sup>123</sup> Voir les chapitres 9 et 10. Evitons donc d'opposer systématiquement les sociétés traditionnelles et les confréries dévotes, ainsi que les compagnies dotées ou pas d'indulgences, car elles sont parfois complémentaires.

<sup>124</sup> Voir le graphique N°I.25.

s'ils ont été renouvelés par la Réforme catholique, sont minorés par rapport à Dieu et au thème de la mort. Il est vrai que 75% des brefs ont été reçus après 1650, les plus nombreux au XVIII<sup>e</sup> siècle, à un moment où se sont ces deux dernières dévotions qui se développent. Plus de 60% des confréries des fins dernières du corpus apparaissent d'ailleurs au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les saints mentionnés par les brefs n'échappent d'ailleurs pas à l'esprit nouveau. Alors que Saint Sébastien, Saint Gond ou Saint Damien résistent encore dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, Saint-François-Xavier, un pur produit de la Contre-Réforme, est le seul à demeurer en lice au siècle des Lumières et encore uniquement dans sa fonction d'assistance aux mourants.

N°I.25 : Une évolution de la titulature des confréries dans les bulles d'indulgence entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle



Le cercle intérieur concerne le XVII<sup>e</sup> siècle, le cercle extérieur le XVIII<sup>e</sup>.

Cette comparaison met en valeur l'importance de Rome comme centre d'impulsion, ne serait-ce que par la surreprésentation des dévotions théocentriques. Certes, ce sont les groupes locaux qui demandent une indulgence et non la curie ou les grands couvents romains, comme celui des dominicains de la Minerve, qui imposent son thème à la confrérie. Cependant, une relation subtile semble exister entre le terrain et la capitale de la chrétienté catholique.

N°I.17 : Le décalage entre la date d'apparition des confréries meusiennes et celle de l'obtention d'un bref d'indulgence - XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles

Siècles	XV <sup>e</sup>	XVI <sup>e</sup>	XVII <sup>e</sup>	XVIII <sup>e</sup>
<i>Echantillon du secrétariat des brefs</i>			28 ans	2 ans et 3 mois
<i>Corpus général</i>	190 ans	76 ans	17 ans	2 ans et demi

Comme cela avait été entrevu, pour l'échantillon du secrétariat des brefs, le décalage entre la date d'apparition et celle de l'obtention d'une indulgence s'effondre, en effet, du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il passe de 190 ans au XV<sup>e</sup> siècle à 2 ans et demi au dernier siècle de l'Ancien Régime. La nature et l'objectif des bulles changent donc progressivement au cours de

l'époque moderne lorsqu'elles deviennent une des conditions de l'érection des confréries. Désormais, la diffusion se fait pratiquement en temps réel et donc l'influence de Rome s'en trouve accrue.

Un autre changement intervient d'ailleurs au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Avant, la date de création retenue par les registres était celle de l'apport de fond initial, par exemple la signature d'une constitution destinée à financer la nouvelle association. La rédaction des statuts et l'acceptation de l'évêque viennent plus tard. Les présentations des comptes par les officiers peuvent aussi être comptées à partir de la célébration du premier service ou de la première fête du saint patron. Mais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, même les membres se souviennent encore des débuts, l'anniversaire de l'association dépend de manière croissante de l'arrivée des bulles. C'est d'ailleurs l'application littérale des textes canoniques qui font de la confirmation par le pouvoir épiscopal les débuts légaux de la société. Cependant, l'évêque est de plus en plus consulté après coup pour confirmer les indulgences venues de Rome et fixer les dates des fêtes de l'association, ce qui est de son seul ressort. Mieux, la demande d'un bref anticipe la fondation matérielle de la société. A Han-sur-Meuse, une bulle est obtenue le 20 septembre 1747 pour une confrérie des morts qui n'existe pas encore. La confirmation épiscopale est arrivée seulement au début de l'année 1748 mais, entre-temps, l'association a commencé ses activités. Autrefois, l'accord de l'évêque était demandé, avec retard, pour légaliser une compagnie ancienne ou spontanée. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'est plus sollicité qu'après coup car un pouvoir supérieur, celui du pape, a déjà accordé des faveurs. Pour les habitants de ce petit village proche de Saint-Mihiel, l'occasion d'un contact avec Rome était une trop bonne aubaine. Ils procèdent d'ailleurs de la même manière pour leur compagnie du Sacré-Coeur créée au même moment. En effet, depuis dix ans, des fidèles appartenaient à la célèbre association des annonciades célestes. L'obtention d'une bulle leur permet de franchir le pas et d'ériger leur groupe en confrérie de plein droit.

#### b - Le rôle des bulles dans la diffusion des confréries.

Si Rome n'intervient pas directement pour imposer un thème, la possibilité d'obtenir des indulgences plus ou moins importantes, selon la dédicace choisie, modifie la relation d'offre et de demande. Les fidèles désirent le maximum d'avantages, les fondateurs espèrent le rayonnement de leur association et le clergé, notamment les religieux, désire attirer massivement les adhésions et les dons. Le choix du genre de l'association obéit donc tout autant à des critères spirituels que pratiques ! Ainsi, en 1728, le supérieur des minimes de Saint-Mihiel désire acquérir une indulgence simple pour la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours de son couvent. Son correspondant à Rome lui indique que cela est très difficile à obtenir des cardinaux responsables à moins de « *passer par leur faible* », c'est-à-dire d'ériger la dévotion en confrérie<sup>125</sup>. La papauté dispose donc d'une large possibilité d'influence, quoique indirecte, selon la politique spirituelle qu'elle décide de menée en ouvrant plus ou moins l'accès au trésor des indulgences. La plupart des bulles sont d'ailleurs calquées sur le modèle accordé aux archiconfréries. Celle qui fut donnée par Pie V à la confrérie du Saint-Sacrement du couvent de la Minerve, à Rome, était valable pour toutes les associations qui devaient venir s'y agréger. Les Ordres religieux assument donc un rôle primordial mais limité, chacun, à un thème ou à un type d'association. Quand le Saint-Sacrement est érigée en 1545 chez les antonistes de Bar, le fondateur, soucieux d'attirer les laïcs, profite de ses accointances pour solliciter un bref directement auprès des dominicains de Rome. En 1548, ceux-ci lui envoient la copie de la bulle de 1539. Pourtant, la société de Bar n'adhérera que soixante ans plus tard, en 1606, à l'archiconfrérie de la Minerve.

<sup>125</sup> A.D.Meuse 25 H 6 (29).

En revanche, le droit de fixer la date des fêtes est laissé à l'ordinaire, à la fois par respect de l'autorité des évêques que pour permettre une adaptation locale d'un texte général. Même quand les bulles sont personnalisées, par exemple celle reçue par la confrérie du Sacré-Coeur de Saint-Mihiel en 1735, Rome y joint la copie des deux indulgences de 1539 et de 1605 adaptées aux nouvelles dévotions. Lorsque les adorateurs du Saint-Sacrement de Mécrin obtiennent les indulgences qu'ils désiraient en 1737, ils ne reçoivent pourtant rien de Rome<sup>126</sup>. Le curé lit au prône un billet du vicaire général du diocèse de Verdun détaillant les bénéfices que les fidèles peuvent obtenir par la pratique de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Ceux-ci sont contenus dans un bref de Clément X, donné en 1674 au diocèse de Paris et étendu depuis à celui de Verdun par Clément XII. L'évêque peut les accorder à chaque paroisse qui le demande. Il n'y a donc pas besoin d'un bref particulier car le pouvoir d'ouvrir plus ou moins le trésor des indulgences appartient à l'évêque. Stéphane Gaber donne un exemple un peu différent mais d'esprit proche à Carignan où, en 1754, une bulle de Clément XIII avait communiqué à la nouvelle société du Sacré-Coeur uniquement « *ce qui se pratique déjà dans le diocèse* »<sup>127</sup>. Maniant la carotte et le bâton, l'autorité diocésaine se retrouvait armée pour obtenir l'application des textes synodaux. Naturellement, la réaction des habitants de Mécrin fut immédiate en 1737 : se mettre en conformité avec la toute nouvelle ordonnance de l'évêque de Verdun afin de maximiser les gains potentiels<sup>128</sup>.

La possibilité d'influence d'une bulle sur le fonctionnement d'une association pieuse correspond donc à une interaction entre le pouvoir et la qualité de l'offre de l'institution émettrice d'un côté, les attentes des fidèles et le niveau de changement qu'ils acceptent de l'autre. Stéphane Gaber indique que la confrérie du Sacré-Coeur de Carignan ne comportait pas d'autres obligations que celles énumérées dans une bulle de Clément XIII pour gagner les indulgences du jubilé. Il est vrai que ce genre d'association de pure dévotion comporte peu d'actes collectifs. Les fidèles viennent à tour de rôle et individuellement pratiquer leurs exercices de piété. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le frère qui tient les registres de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel de Saint-Mihiel note que l'association s'est organisée conformément à la bulle de façon à gagner le maximum de suffrages<sup>129</sup>. Les confrères ont été instruits par les carmes du contenu du bref de façon à délibérer, en commun, de la conduite à tenir. L'influence de Rome est même très directe puisque les avantages concédés sont conditionnée à l'utilisation du bréviaire romain pour la célébration des messes de la compagnie<sup>130</sup>. A Gondrecourt, une moralisation des pratiques, notamment en ce qui concerne la gestion matérielle, a lieu après le voyage à Rome d'un des officiers et l'obtention d'un bref en 1590. La révolution n'est pas brutale mais l'ambiance change peu à peu, le banquet devient même sujet à débat<sup>131</sup>. Les statuts de la confrérie du Saint-Sacrement de Vaucouleurs, érigée en 1627, sont quant à eux complètement décalqués sur la bulle d'indulgence<sup>132</sup>. A cette époque, les règlements des associations religieuses, même dédiées à une dévotion tridentine comme le Saint-Sacrement, sont encore presque complètement destinés à régler l'organisation matérielle. Il s'agit d'expliquer comment sera administrée la société, qui pourra être officier ou comment il sera élu et quel rôle affecter au chapelain ou à des religieux. Mais à

<sup>126</sup> E dépôt 246 Mécrin GG1.

<sup>127</sup> Stéphane Gaber, *Les confréries de dévotion de saint Sébastien et du Sacré-Coeur de Jésus à Carignan*, *Le Pays sedanais*, 1979, N°6, pp.46-51.

<sup>128</sup> A.D.Meuse 11 F 8 - « *Règlement pour les confréries du diocèse de Verdun, arrêté & publié au Synode épiscopal le deuxième May 1737 (...)* », Op. Cit.

<sup>129</sup> A.D.Meuse 12 H 4 (20).

<sup>130</sup> A.D.Meuse 12 H 4 (16).

<sup>131</sup> A.D.Meuse 8 E 9(11).

<sup>132</sup> BB.Bar Ms 612 (135) - Statuts de la confrérie du Saint-Sacrement de Vaucouleurs (1627).

Vaucouleurs, les statuts restent silencieux sur le fonctionnement de la compagnie, ils se contentent d'énumérer la liste des oeuvres auxquelles les fidèles peuvent s'abandonner et le bénéfice spirituel qu'ils doivent en espérer.

Souvent d'ailleurs, le détail des indulgences est utilisé comme publicité afin de gagner de nouveaux membres. Les placards imprimés ou les livrets de confréries ont toujours les mêmes plans. Ils commencent par donner lecture des privilèges accordés par les souverains pontifes puis ils détaillent les statuts et les règlements avant d'expliquer comment gagner les uns par le respect des autres. Encore au début du XX<sup>e</sup> siècle, la plaquette de la compagnie du Rosaire de Stenay juxtapose ainsi l'explication des indulgences papales et le coupon d'adhésion<sup>133</sup>.

c - Le problème des archiconfréries. Les influences extérieures sont-elles plus fortes que les traditions autochtones ?

Le mode d'obtention des indulgences attire l'attention sur les archiconfréries et sur la nature du lien qui les lie aux sociétés locales. L'influence de la papauté se trouve renforcée, de manière indirecte, par certains Ordres religieux comme les Jésuites qui entretiennent des réseaux de sociétés dévotes connectés aux grandes archiconfréries romaines. La relation à Rome n'est pas qu'un lien de pure forme, même spirituel, ni uniquement une chaîne de mérites. Dans certains cas l'influence touche aussi le fonctionnement. La compagnie de Jésus a donné l'exemple par la création d'un modèle international : la congrégation mariale dont le prototype fut institué à Rome par le père Jean Leunis en 1563. Si les objectifs changent avec le temps ou la géographie, le rattachement à un modèle apporte une certaine uniformité. A l'appel de Nicolas Psaume, les fils de saint Ignace fondent le collège et la première sodalité de Verdun en 1571, quelques années seulement après Rome. En bonne logique, la Prima Primaria et sa filiale locale doivent être encore proches. A partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle, d'autres compagnies sont créées à Bar et à Saint-Mihiel mais la documentation manque pour les comparer. Cependant, la communication est constante avec le généralat, ne serait-ce que pour la transmission du nombre d'affidés<sup>134</sup>. Une même organisation, le contrôle par un Ordre religieux, une structure hiérarchique et une communications entre les différents niveaux : dans le cas des sodalités jésuites, on peut conclure à une influence extérieure et à un succès de l'offre.

### 3 - Evolution de la fonction des bulles d'indulgence et de leur caractère normatif.

Les bulles romaines peuvent donc avoir un caractère normatif, tout autant que les statuts. Cependant, leur pouvoir change à mesure qu'elles deviennent de plus en plus stéréotypées. Il semble que la confrérie du Rosaire érigée à la cathédrale de Verdun en 1493, sans doute par les chanoines, ne l'avait pas été à l'origine selon les formes canoniques en vigueur<sup>135</sup>. L'évêque n'approuve la fondation qu'en 1495 et elle demeurait encore contestée au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Une autre association du psautier a été installée chez les dominicains le 23 mai 1560 et elle entretient une relation complexe avec celle du chapitre. A certains moments, il n'existe plus qu'une seule société ou bien un lien de subordination entre les deux groupes. Une bulle demandée par les frères prêcheurs à leurs collègues du couvent de la Minerve est

<sup>133</sup> Voir pour plus de détails l'inventaire des sources imprimées. Musée de la bière de Stenay - Archives de Stenay - « *Le Saint Rosaire* », Plaquette du Rosaire avec explication des indulgences que les membres peuvent gagner et coupon de demande d'adhésion, s.d., s.l.

<sup>134</sup> P. Pierre Delattre S.J., *Les établissements des jésuites en France depuis quatre siècles. Répertoire topographique*, Enghien-Wetteren, 1940-1957, 5 volumes.

<sup>135</sup> Mgr Charles Aimond, *Notre-Dame dans le diocèse de Verdun*, Op. Cit., p.75.



cependant obtenue le 23 mai 1600, de manière à éteindre toute concurrence. C'est la copie de ce document que le visiteur peut encore aujourd'hui admirer dans la chapelle du chapelet de la Cathédrale. Voilà pour le décor.

**N°I.18 : Plan de la bulle de la confrérie du psautier  
établie chez les dominicain de Verdun (23 mai 1600)**

Plan de la bulle	Nb. de lignes
Formules d'introduction et de politesse	5 lignes
Origines et vocation du Rosaire	12 lignes
Présentation de la confrérie demandeuse	6 lignes
Confirmation de la confrérie et clause de non-concurrence	5 lignes
Réglementation du fonctionnement	30 lignes
Formules de fin et signatures	10 lignes
Total	68 lignes

Le texte de la bulle commence par rappeler l'origine de l'institution du Rosaire et sa vocation à allier perfection personnelle et union des chrétiens contre l'hérésie, particulièrement le protestantisme. La prière reste le meilleur moyen d'atteindre ces deux buts et le Rosaire est, selon les propres termes de la bulle, « *le dernier mot de la perfection chrétienne* ». Mais, pour y arriver, il est nécessaire de pratiquer cette dévotion dans les règles. C'est pourquoi les saints pères ont accordé aux Prêcheurs le monopole de la concession des confréries. Celle-ci peut avoir lieu partout sauf s'il en existe déjà une, canoniquement érigée, à moins de deux miles italiques. Or, les deux sociétés verdunoises sont distantes de moins de 500 mètres... Cette clause de limitation géographique, semblable à ce qui existe encore aujourd'hui pour certains commerces ou services, disparaît complètement des bulles accordées aux sociétés meusiennes dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Clause de non-concurrence, elle vise directement la compagnie de la cathédrale qui ne peut fournir les mêmes garanties juridiques et elle apporte à l'association des dominicains des avantages qui feront réfléchir les nouveaux adhérents. La bulle vise donc aussi à gérer la pénurie, voire à l'organiser afin d'augmenter le prestige de la société concernée.

Le texte est de nature juridique, sa teneur, son style et le vocabulaire employé montrent d'ailleurs qu'il peut être utilisé en justice et il annule « *tous les documents contraires* ». L'indulgence affirme que la confrérie du couvent a été « *instituée et réglementée* » par les fidèles de Verdun mais la teneur du texte romain limite fortement leur capacité d'initiative. La fraternité ne peut, en effet, être dirigée que par le supérieur du couvent ou par le curé titulaire, dans le cas d'un transfert vers une paroisse, et ses biens demeurent la propriété de l'église d'accueil. La bulle rappelle que le recrutement est ouvert aux hommes et aux femmes et qu'il se fait gratuitement. De même, le document impose aux confrères de faire réaliser un tableau représentant les quinze mystères de la Rédemption ainsi qu'un portrait « *du vénérable fondateur du Rosaire, notre Saint Dominique, à genoux, recevant des mains de la Vierge Mère des chapelets* ». Enfin, la fête de l'association est obligatoirement fixée au 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre, en commémoration de la victoire de Lépante. Tout ceci doit être expliqué et affiché en public sous peine de nullité. Si le texte est relativement strict, il prend en compte la confrérie verdunoise, mentionne ceux qui l'ont érigée, sa chapelle et son autel, et donne le nom des intermédiaires qui sont intervenus. En revanche, la liste des indulgences accordées n'est pas citée puisque le texte confirme les bénéfices déjà obtenus en 1560. A quelques

détails près, le plan de la bulle et son contenu sont similaires à celles reçues par Saint Nicolas de Gondrecourt en 1590 et par Catherine de Choiseul, abbesse de Saint-Maur de Verdun, pour sa toute nouvelle fraternité Sainte Ursule en 1610<sup>136</sup>.



N°I.3 - Eglise de Gondrecourt : Tableau de la chapelle de la confrérie du Rosaire.  
La Vierge remettant le chapelet à Saint Dominique (XVII<sup>e</sup>)<sup>137</sup>.

En revanche, on dénote de nombreux changements dans les textes postérieurs. En 1627, la bulle expédiée à la confrérie du Saint-Sacrement de l'abbaye de Saint-Mihiel commence par la formule : « *Nous érigeons...* », ce qui révèle une affirmation bien plus forte de l'autorité romaine en matière de création<sup>138</sup>. Comme pour la société de la cathédrale, le document rappelle l'ouverture à tous les publics mais il insiste surtout et à plusieurs reprises sur la nécessité pour les membres de faire des statuts « *conformes au Concile de Trente* » et de demander l'approbation de l'évêque de Verdun comme le concile les y oblige. Ils ne pourront, de même, recevoir des legs que si le fonctionnement de l'association est fidèle aux « *décrets* » conciliaires. Encore en 1684, la bulle accordée à la confrérie saint Hubert de Belleville mentionne François Herbaut « *enfant du pays qui était à Rome* ». Pourtant, à part la localisation, c'est la seule information concernant directement l'association<sup>139</sup>. Le reste n'est plus qu'une longue énumération des indulgences. L'objectif avoué de l'association est identique à ce que l'on trouverait pour une autre compagnie, quel que soit le personnage saint auquel l'association est dévouée. Les formules sont stéréotypées et elles citent toutes les

<sup>136</sup> A.D.Meuse 8 E 11. A.D.Meuse 11 F 86.

<sup>137</sup> L'influence française à Gondrecourt est visible à travers la personne du roi Henri IV (deuxième souverain à droite).

<sup>138</sup> A.D.Meuse A 161 - Dom de L'Isle, *Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, Op. Cit.

<sup>139</sup> A.D.Meuse 11 F 58(59) - Confrérie Saint Hubert de Belleville - Copie par l'abbé Clouet (XIX<sup>e</sup> siècle) de la bulle accordée à Saint-Pierre de Rome, le 5 avril 1684, pour la confrérie Saint Hubert de Belleville et ramenée de Rome par François Herbaut.

mêmes buts aux prières, par exemple la lutte contre l'hérésie ou l'union des princes chrétiens. La disparition de la clause de non-concurrence confirme enfin l'effacement des religieux même dans le cas des confréries du Rosaire. Il faut mettre en place le plus possible d'associations, c'est pourquoi, un nombre croissant d'organisations sont fondées directement par les curés, à partir de 1650, sans l'appui ni même l'accord du couvent le plus proche. Il faudra ainsi attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour voir les frères prêcheurs de Nancy intervenir de nouveau dans les fondations du diocèse de Verdun. Tout ceci est symptomatique du changement de rythme qui a affecté le réseau associatif meusien car les créations du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle sont massives. Après l'impulsion donnée par les religieux, notamment au moment des missions, le mouvement s'entretient de lui-même et il ne s'agit plus de se limiter à quelques associations, prestigieuses et démonstratives. A cette époque, les statuts synodaux cherchent d'ailleurs à fixer les fidèles dans leur paroisse, en les encourageant par exemple à faire leurs pâques auprès de leurs curés, il ne faut donc pas encourager les adhésions au-delà des limites de la localité. L'augmentation du nombre de confréries et donc des demandes d'indulgences conduit aussi les autorités romaines à simplifier les bulles et à s'en tenir à un bordereau stéréotypé. Le gain espéré est en général le même : l'indulgence plénière au moment de l'entrée dans l'association après une confession sincère et une bonne communion.

La disparition des clauses « organisationnelles » peut aussi s'interpréter de manière positive. Vu de Rome, les progrès de la Réforme tridentine ne rendent plus nécessaire l'expédition de bulles à la fonction normative mais simplement des textes encourageant la spiritualité. La fonction de la bulle d'indulgence change. Cette modification touche tout autant les compagnies dirigées par les religieux que celles érigées dans les paroisses. Ainsi, les trois brefs envoyés à des dates proches : en 1728 à la confrérie de Notre-Dame de Bons-Secours des minimes de Saint-Mihiel, en 1733 aux augustins de Verdun pour leur société du Sacré-Coeur et en 1735 aux trépassés de Notre-Dame de Bar, sont semblables, presque à la ligne près<sup>140</sup>. D'ailleurs, plusieurs autels des augustins de Verdun obtiennent au même moment des documents en tous points similaires, comme si les sociétés pieuses ne possédaient pas d'identité propre. Ces documents ne s'intéressent qu'au spirituel : ils énumèrent de manière mécanique les indulgences et les oeuvres ou les exercices qui permettent de les gagner mais il n'y presque plus un mot pour l'association concernée et son fonctionnement. L'évolution est particulièrement visible chez les augustins. A un siècle de distance, deux associations dévouées au Christ avaient été fondées : la première dédiée au Nom de Jésus en 1631 et la seconde au Sacré-Coeur en 1732. Alors que la première bulle s'appesantissait encore sur l'organisation, la deuxième semble désigner une institution désincarnée, peut-être parce qu'on se serait contenté de renommer la compagnie au goût du jour. Mais la bulle aurait pu s'adresser, dans les mêmes termes, à une simple chapelle ou à un autel privilégié. Elle est symptomatique d'une conception de la confrérie désormais presque entièrement spirituelle et vidée de toute vie collective.

---

<sup>140</sup> A.D.Meuse 25 H 6 - (30) Bulle de Benoit XIII à la confrérie de Notre-Dame de Bons-Secours des minimes de Saint-Mihiel (Latin, 17 avril 1728). A.D.Meuse 11 F 95 IV - (4) Bref d'Urbain VIII pour la confrérie du saint Nom de Jésus, érigée en l'église des augustins de Verdun (Latin, Sainte Marie Majeure de Rome, 25 avril 1631). (5) Bref d'Innocent XII qui accorde des indulgences aux trépassés à l'autel de la confrérie Saint Nicolas de Tolentin en l'église des augustins de Verdun (Latin, 1699). (17) Erection de la confrérie du Sacré-Coeur en l'église des augustins par Louis-Gérard d'Escorailles, vicaire-général de M. d'Hallencourt (16 avril 1732) (Invocation du saint Nom de Jésus pour obtenir la fondation du Sacré-Coeur). (18) Bref de Clément XII portant concession d'indulgences à la confrérie du Sacré-Coeur érigée chez les augustins de Verdun (Sainte Marie Majeure de Rome, 13 octobre 1733). A.D.Meuse 4 H 194 - Bulle de Clément XII en faveur de la confrérie des fidèles trépassés de Notre-Dame de Bar (1735).

Au cours de l'époque moderne, un changement qualitatif semble donc se produire au sein des fraternités pieuses, changement que révèlent les bulles ou les confirmations épiscopales et qui traduit le passage progressif à la confrérie de dévotion définie par Marc Venard. De manière traditionnelle, l'essentiel reposait autrefois sur la fonction d'organisation de l'association, en fait sur la sociabilité. Mais du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'accent est mis de plus en plus sur les objectifs, notamment la dévotion, et moins sur la cohésion. D'ailleurs, dans les sociétés fondées au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les adhérents forment davantage une somme d'individualités qu'un groupe réel. Au même moment, le clergé prend définitivement le pouvoir en contrebalançant le poids des confrères et de leurs officiers élus.<sup>141</sup>

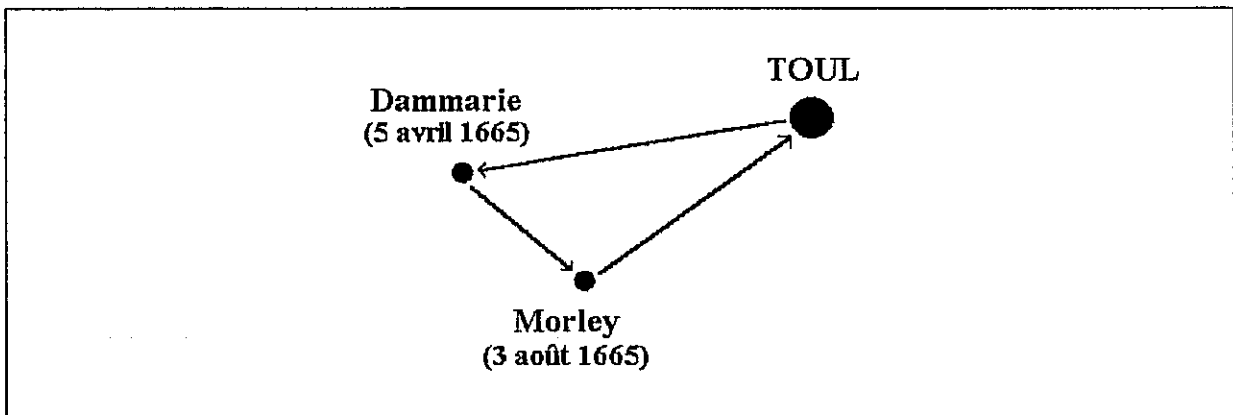
#### **D - La « rose des vents » des confréries et les origines extérieures des courants d'influence.**

La dialectique de l'offre et de la demande et le débat sur les pôles d'impulsion nous autorisent enfin à mesurer la force et à repérer les origines des différents courants d'influence.

##### 1 - Est - Ouest

De multiples petites indications mettent en valeur des courants d'influence. A quelques kilomètres de distance, moins de trois lieues entre Bar et Ligny, deux Charités fondées sous l'influence des Lazaristes laissent apparaître une frontière.

#### **N°I.2 - Mère, fille et petite-fille : la diffusion des confréries de saint Joseph depuis Toul**



La confrérie du saint Nom de Jésus de Petit-Nançois est érigée à la suite d'une mission des lazaristes de Toul en 1675. Ceux-ci la dotent de statuts extrêmement détaillés, identiques à ceux rédigés initialement par saint Vincent de Paul. Pendant près de cinquante ans, les religieux viennent régulièrement contrôler le bon fonctionnement de l'association, vérifier les comptes et le zèle des associés<sup>142</sup>. Lorsque quinze ans plus tard, l'hôtel de ville de Bar accepte les legs d'Anne des Rogers, fondatrice de la Charité de la ville en 1690, il est convenu d'envoyer un fondé de pouvoir à Paris pour s'entendre avec la direction de l'Ordre. Certes, il s'agit d'un gros héritage, 9000 livres tournois, et c'est une organisation urbaine qui nécessite l'envoi de professionnelles, des sœurs de la charité, contrairement à la première société qui

<sup>141</sup> Tendance décrite dans les travaux de psychologie et de sociologie des groupes. Les chercheurs ont mis en valeur, depuis trente ans, ces deux fonctions : fonction de cohésion de la communauté et fonction liée aux buts du groupe, identifiées parfois à deux catégories de « leaders ». Voir le chapitre 12.

<sup>142</sup> A.D.Meuse 16 G 370 - Paroisse de Nançois-le-Petit : Confrérie de charité et du Nom de Jésus - (1) Statuts et règlements de la confrérie de la charité établie dans la paroisse (24 février 1675).

fonctionne sur la base du bénévolat laïc. Mais, l'habitude est prise à Bar de regarder vers Paris alors que l'influence de Toul est encore nette dans le secteur de Ligny. Les influences se recourent néanmoins lorsqu'un Ordre religieux vient se superposer à l'autorité de l'évêque. En 1623, les minimes de Saint-Mihiel veulent ériger une association de saint Joseph, la première connue dans le diocèse de Verdun. Ils demandent donc l'approbation du prélat pour des statuts recopiés sur ceux de leurs frères de Nancy<sup>143</sup>. Pourtant, ce thème semble venir principalement du diocèse de Toul. Saint Joseph est en effet une dédicace rare puisque son nom n'a été donné qu'à 23 associations entre le XVI<sup>e</sup> siècle et 1902. Or, 13 confréries ont été érigées au XVII<sup>e</sup> siècle, la plupart sur un temps très court et en deux vagues : 1630-1633 et 1660-1665. Ainsi, la confrérie établie le 3 juillet 1665 à Morley, près de Montiers-sur-Saulx, se fait sur le modèle de la compagnie érigée le 5 mars à Dammarie, chef lieu du doyenné. Or, cette dernière était affiliée à la fraternité de Toul, voie que la société de Morley ne manque pas de suivre, peu de temps après. Les documents n'en disent rien mais cette diffusion des confréries de saint Joseph, dans le sud-ouest du diocèse de Toul, semble suivre la route des missions venues de la ville épiscopale<sup>144</sup>. Rien d'équivalent, en revanche, ne paraît provenir de l'ouest.

L'abbé Jérôme note également le rôle d'impulsion des chanoines réguliers de Toul dans la diffusion des confréries de l'Enfant Jésus et surtout des congrégations de jeunes filles au XVII<sup>e</sup> siècle. On a déjà écrit combien la dévotion à Marie, si importante dans cette région, était redevable à l'ancienne cité des Leuques. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les évêques reprennent à leur compte le vieux projet de saint Pierre Fourier en diffusant largement les congrégations autour de la ville épiscopale et jusqu'au limites du diocèse<sup>145</sup>. En 1751, deux sociétés sont créées autour de Julienrupt, dans les Vosges, et aussitôt agrégées à la compagnie toulouise qui assume donc un rôle de pseudo archiconfrérie, comme s'était déjà le cas au XVII<sup>e</sup> siècle pour Saint Joseph. De nombreuses associations sont érigées à la même époque dans les Pays meusiens selon le même procédé. A Vieville-sous-les-Côtes, dans la Woëvre, cette plaine ouverte à l'ouest sur le Toulouais et grâce à laquelle on gagne la ville épiscopale en une journée de marche, une confrérie du Rosaire est érigée dès 1738. Une compagnie des Enfants de Marie, qui en est issue, est confirmée par l'évêque en 1761<sup>146</sup>. A Beney, toujours dans la Woëvre, la société de la Conception relève des antonistes de Pont-à-Mousson puis, à partir de 1679, d'une commanderie proche de l'Ordre de Malte. Au moment du Concordat, l'évêque de Nancy reprend les mêmes méthodes et la même dévotion pour relancer le vieux réseau des congrégations mariales. Il ne se limite d'ailleurs pas à ce thème puisque des confréries de la Bonne mort sont aussi refondées, par exemple celle de l'hôpital Sainte-Catherine de Verdun qu'il agrège en 1805 à la tête de réseau établie dans la paroisse Saint-Nicolas de Nancy. Le courant d'influence dominant du sud-meusien est naturellement celui issue de la ville épiscopale. Les mouvements suivent les frontières ecclésiastiques.

## 2 - L'influence venue du nord.

Encore aujourd'hui, une association locale continue d'entretenir à Halles, près de l'actuelle frontière belge, la mémoire de l'ancienne et vénérable dévotion à Notre-Dame du Montserrat.

<sup>143</sup> A.D.Meuse 25 H 6 - (26) - Op. Cit.

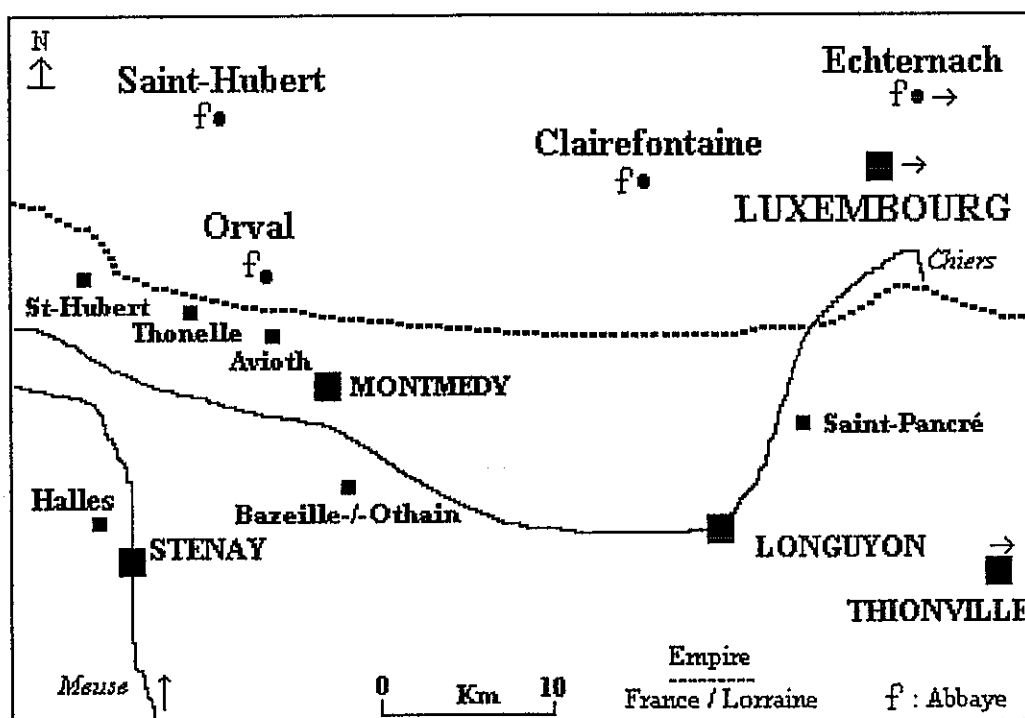
<sup>144</sup> Pouillé II, pp.552-577.

<sup>145</sup> Abbé Jérôme - Vicaire général de Nancy, *Une oeuvre inédite de Saint Pierre Fourier - les confréries de l'Enfant Jésus*, Nancy, 1925. *Règlements et pratiques de piété en usage dans les congrégations érigées en l'honneur de la Sainte Vierge dans les paroisses du diocèse de Toul par un prêtre de l'Oratoire, curé de paroisse*, A Nancy, Chez P.Antoine, 1738.

<sup>146</sup> A.D.Meuse 19 J 4869 - Vieville-sous-les-Côtes : Registre de la confrérie du Rosaire - Acte de fondation (1738), approbations et bulles (1738-1741), membres (1738-1921). Confrérie des filles (1761).

Ce culte d'origine espagnol - un célèbre monastère pyrénéen où une archiconfrérie a été fondée au Moyen Age lui a donné son nom - proviendrait du sac de l'église par les troupes de Charles Quint car des missionnaires espagnols seraient ensuite venus installer cette piété en réparation du sacrilège commis. Elle est, de toute façon, antérieure à la confrérie mentionnée seulement à partir de 1636, mais peut-être plus ancienne. Comme de nombreuses autres localités, le village de Halles se trouve alors dans la nécessité de choisir un protecteur face aux malheurs qui frappent la région. En souvenir des événements du XVI<sup>e</sup> siècle et en raison d'une source miraculeuse, devenue un lieu à pèlerinage, les habitants choisirent Notre-Dame du Montserrat comme d'autres le Rosaire ou Saint Sébastien. Même si la paroisse dépend du doyenné de Dun, et donc du diocèse de Reims, elle est à proximité des territoires espagnols où cette dévotion est fréquente. Stenay, dont la citadelle se dresse à proximité, n'est devenue royale qu'en 1632, au traité de Liverdun. Le reste de la région est encore partagé, pour une génération, entre l'Espagne et le duc de Lorraine. Une association du Montserrat est également connue à Saint-Pancré, près de Longwy, aujourd'hui en Meurthe-et-Moselle, à une dizaine de lieues vers l'est. René Taveneaux souligne d'ailleurs la place particulière prise par la grande mystique espagnole dans une Lorraine coincée entre les Pays-Bas et la Franche-Comté<sup>147</sup>.

N°I.13 - Le Pays haut meusien



La plus grande partie du nord-est des Pays meusiens appartient aux décanats wallons du diocèse de Trèves. Plus largement, le nord des duchés dessine un large Pays haut qui ne se limite pas, comme aujourd'hui, à la partie étranglée de la Meurthe et Moselle, et qui forme un vaste espace des Ardennes jusqu'à Thionville et que Joseph Bremati qualifie de croissant fertile<sup>148</sup>. En effet, c'est une zone riche en associations mais dans lesquels prolifèrent des types particuliers venus du nord. Outre Notre-Dame du Montserrat, d'autres thèmes sont en

<sup>147</sup> René Taveneaux, *Le jansénisme en Lorraine*, Op. Cit., pp.82-85.

<sup>148</sup> Joseph Bremati, *Autour d'un registre de confrérie conservé à Marville*, *Bulletin de la société d'Histoire et d'Archéologie de la Meuse*, 1994-95, pp.131-176.

effet repérés. En 1638, une confrérie des vivants et des morts est érigée à Thonelle, sous le contrôle « *des autorités apostoliques du diocèse de Trèves et pays de Luxembourg* », par le frère Gilles de Montmédy dont le nom indique peut-être qu'il était religieux dans cette ville voisine. La plaquette rédigée pour commémorer ce notable événement désigne l'église Notre-Dame de Foy comme le lieu exact de son érection. Mais cette église est introuvable à Thonelle car la paroisse comportait déjà, à l'époque, la dédicace actuelle<sup>149</sup>. Il s'agit donc, sans doute, d'une chapelle disparue ou d'un autel à l'intérieur de l'église paroissiale. Mais cette dédicace semble se rapporter au célèbre pèlerinage de Notre-Dame de Foy, près de Dinant, dans la Province de Namur. Des thèmes rares mais aux origines bien identifiées fournissent l'origine des courants d'influence, ici bien orientés au nord. Ainsi, le thème de l'Ange gardien est assez peu fréquent en Lorraine, sauf vers le nord. C'est une dévotion venue du Luxembourg comme Notre-Dame de la consolation des affligés ou Notre-Dame du Luxembourg. Ce sont les Jésuites, notamment lors de leurs missions, qui ont assuré la diffusion de ces dévotions vers le diocèse de Metz et en zone francophone au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. A Bazeille-sur-Othain, autre paroisse adjacente de Montmédy où une mission de la compagnie de Jésus eut lieu vers 1690, l'Ange gardien serait ainsi associé à une confrérie de la Doctrine chrétienne. La citadelle de Montmédy semble donc être devenue, tout du moins au XVII<sup>e</sup> siècle, une plaque tournante de la diffusion des dévotions venues du nord.

Cette région, au nord-est de la Meuse actuelle, comporte également la plus grande partie de nos confréries de saint Sébastien. Les compagnies d'archers y sont depuis toujours fort nombreuses, comme pour matérialiser la frontière dans une région à la géopolitique complexe. Mais il ne faut pas exagérer leur puissance militaire. Dans une région âprement disputée, les privilèges accordés par les princes et les évêques à ces sociétés visent aussi à se concilier les élites locales, les seules à pouvoir payer les lourdes cotisations d'entrée. Ces compagnies d'archers, puis d'arbalétriers, sont à la fois à l'origine de la multiplication des fraternités de saint Sébastien et de la survivance, jusqu'à nos jours, de la coutume du tir au papegai ou perroquet. Même si ces sociétés et le tir à l'Agace sont loin d'être inconnus dans des régions plus méridionales, la juxtaposition de ces deux traditions est systématique depuis le Moyen Age en terre wallonne et dans le nord de la France. Les études ethnographiques ont depuis longtemps délimité une vaste région qui va de Lille à Trèves et qui prend en écharpe le nord de nos pays, à cheval sur la France et la Belgique d'aujourd'hui. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le tir de boîte était encore uniformément répandu dans le Pays haut<sup>150</sup>. Or, les compagnies d'archers sont liées à la dévotion à Saint Sébastien qui prend sa source au sein de l'abbaye luxembourgeoise d'Echternach. Son fondateur Willibrod obtint une relique du pape Serge après un voyage à Rome en 695. Le rôle des grandes abbayes ardennaises, belges ou luxembourgeoises ne doit donc pas être sous-estimé dans la diffusion vers le sud de toute une série de cultes populaires : par exemple Saint Sébastien mais aussi Saint Eloi ou Saint Hubert. A l'époque moderne, ces saints sont d'ailleurs les plus nombreux à être invoqués par les confréries du diocèse de Metz. Alors que les associations dédiées à un saint sont supérieures à 40% des mentions au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, Sébastien est imploré dans un tiers des cas, Saint Eloi et Saint Hubert dans 7 % et 5 % des fondations<sup>151</sup>.

<sup>149</sup> *La confrérie des vivants et des morts érigée d'autorité apostolique en l'église de N.Dame de Foy, à Thonelle, diocèse de Trèves et pays de Luxembourg, par fr. Gilles de Montmédy, Bruxelles Godefr. Schovaerts, 1638, in-8°.*

<sup>150</sup> Joseph Brembati, Op. Cit., p.142.

<sup>151</sup> Olivier Billuart, *Les confréries religieuses dans le diocèse de Metz aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Op. Cit. p.135.

Il reste à déterminer comment un type de dévotion et une espèce de confrérie venus du nord ont pu ainsi proliférer, donnant son identité à une région entière et dépassant même parfois les limites du Pays haut. C'est peut-être par le réseau des monastères que la dévotion à Notre-Dame de la consolation des affligés avait pu pénétrer jusqu'au couvent des antonistes de Bar, en 1432, puis l'Ange gardien chez les augustins de cette ville en 1636. En 1749, une compagnie de Notre-Dame du Montserrat est aussi attestée à quatre-vingts kilomètres au sud de Halles, en plein diocèse de Toul, à Condé-en-Barrois. A cette distance, l'influence des territoires espagnols n'est plus directe. D'autres facteurs ont pu jouer comme l'attachement personnel d'un fidèle ou d'un curé à cette dévotion. La géographie n'aurait alors plus rien à voir et il n'y a, à coup sûr, plus de diffusion par contact ! Mais le document très rare, puisque c'est le seul de la sorte que nous ayons découvert, trouvé dans les archives notariales de Vaucouleurs met en lumière le mode de propagation des confréries de Notre-Dame du Montserrat. Dans l'enclave française de Vaucouleurs, le notaire royal dresse, en effet, un bien curieux contrat en 1660<sup>152</sup>. Rappelons que deux merciers itinérants, Claude les Thomassin, père et fils, acceptent d'aller chercher les aumônes de la compagnie dans les Trois-Évêchés de Toul, Metz et Verdun, avec le droit d'agréger de nouveaux associés. En quelques lignes irremplaçables, l'historien apprend l'existence des quêtes du Montserrat, la présence de confrères dans les Trois-Évêchés et l'organisation de tournées confiées à des laïcs. Ces quêtes rappellent celles organisées au Moyen Age pour la construction de la cathédrale de Toul ou celles autorisées par les chanoines de Verdun au nom de leur confrérie du chapelet<sup>153</sup>. Mais, la perspective est différente dans les deux cas. A Toul, l'association Saint Gérard a été instituée par l'évêque Victor d'Ailly pour financer l'achèvement de la cathédrale, les fidèles qui cotisent bénéficiant d'une remise de peine au purgatoire. La compagnie est donc uniquement conçue comme une société de financement et ses membres, les chanoines, comme un conseil d'administration. A Dieulouard, la pratique des quêtes de saint Sébastien a déjà vingt ans lorsque la confrérie est fondée en 1504. La relation quête-confrérie semble néanmoins dater de la fin du Moyen Age et de la vogue des indulgences. Surtout lorsque les exigences se limitent au versement d'une obole et à l'inscription sur les registres, le développement des associations, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, demeure donc lié à ce désir. L'exemple de Verdun est néanmoins plus proche du réseau du Montserrat. En effet, il s'agit sans doute ici, même si les registres ont disparu, d'une adhésion directe à une société préexistante. Les quêtes rapportent certes de l'argent à la cathédrale et l'aident à assurer la dignité de son culte, pourtant son but est avant tout de former un réseau de prière. Le trésor accumulé par les fidèles vise à construire la chapelle de l'association mais c'est aussi un trésor spirituel, bien dans l'esprit des premières confréries du Rosaire. Dix ans après la fondation de la société du chapelet, en 1493, les tournées, attestée en 1507 par les délibérations du chapitre cathédral, veulent mutualiser les suffrages. De telles quêtes ont pu faciliter la propagation du modèle d'association et bien entendu la dévotion nouvelle comme, d'ailleurs, dans l'exemple des confréries de saint Hubert qui toutes prennent naissance dans les tournées organisées par moines de l'abbaye des Ardennes<sup>154</sup>.

### 3 - La croisée des d'influences ?

<sup>152</sup> BB Bar Ms 613(218).

<sup>153</sup> C. Clanche, *Quête et confrérie de Saint Gérard pour l'achèvement de la cathédrale de Toul d'après la charte inédite de l'évêque Hector d'Ailly*, Nancy, 1927. A.D.Meurthe & Moselle G 504-506 - Acte de constitution et statuts de la confrérie Saint Sébastien de Dieulouard (1504). Article 25 - Lettre patente de René II, du 30 août 1482, autorisant l'ostention des reliques du saint ainsi que les quêtes dans toute l'étendue de ses états (notamment le Barrois). A.D.Meuse 11 F 40 - Précis des conclusions faites en chapitre depuis 1428 jusqu'en 1550 (Répertoire méthodique des matières contenues dans les registres des conclusions capitulaires, rédigé avant 1757 par le chanoine Guedon).

<sup>154</sup> F.A.S.H. 90 et 108.



Plusieurs influences semblent constituer un nœud au XVII<sup>e</sup> siècle, au centre géographique des Pays meusiens, dans le doyenné de Belrain, là où elles se rejoignent d'une manière complexe. La prépondérance française, le pouvoir de l'évêque de Toul dont dépend la paroisse de Neuville-sur-Ornain mais aussi la présence proche du siège de Verdun (le village est en situation de frontière) ainsi qu'une influence espagnole indirecte se font sentir dans l'entourage de madame de Saint-Balmont<sup>155</sup>. Vers 1636, peut-être à l'instigation des dominicains de Verdun, une confrérie du Rosaire est fondée à Neuville-sur-Ornain où se trouve le château de la future Amazone lorraine. A la même époque, les prêcheurs érigent plusieurs sociétés de ce type dans l'environnement proche, notamment à Benoîte-Vaux, pèlerinage qui compte particulièrement dans la vie de la châtelaine mais qui se trouve, lui, dans le diocèse de Verdun. Pendant la guerre de Trente ans, celle-ci sauve du pillage la statue miraculeuse de la Vierge qu'elle ramène à l'église de Neuville. Un lien de cause à effet existe sans doute avec l'érection d'une deuxième association pieuse dédiée cette fois-ci au Scapulaire. La seigneurie de madame de Saint-Balmont est en effet devenue une zone refuge pour les habitants des villages alentours, voire de localités plus lointaines. L'association permet de rassembler ces fuyards et de les unir dans la dévotion à Marie. Il semble que les carmes étaient assez influents dans l'entourage de la comtesse ce qui explique le choix du Scapulaire. Le prieur du couvent de Bar vient naturellement ériger la société à sa demande, fondation qui est ensuite confirmée par le provincial de Lorraine-France. Remarquons que, contrairement à d'autres Ordres, la province ecclésiastique des carmes enjambent la frontière. De même, madame de Saint-Balmont sollicite l'approbation de l'évêque de Verdun et non pas celle de son collègue de Toul dont dépend pourtant, en principe, la paroisse. Il est vrai, qu'à cette époque troublée, la distance est plus courte. Le thème de la confrérie est relativement complexe et la dédicace assez longue puisqu'elle concerne le Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel et de la bienheureuse Sainte Thérèse. Le religieux de Bar porte d'ailleurs lui-même le nom de « *Louys de Sainte Thérèse* ». Par l'intermédiaire des carmes, c'est la dévotion à la sainte d'Avila et donc d'une certaine manière la mystique espagnole qui s'insinue dans l'environnement de la châtelaine de Neuville qui mène, dès cette époque, une existence proche de la vie religieuse.

### **Conclusion : une rencontre entre deux courants ?**

Même si les conclusions ne sont que partielles, car limitées à quelques thèmes : l'étude du corpus des confréries ainsi que l'analyse des brefs d'indulgence conduit à relativiser l'idée d'une confrontation brutale entre le terrain et la Réforme catholique, la tradition et la nouveauté venue de Rome. Les mouvements sont complexes, ils fonctionnent à plusieurs niveaux et à différentes échelles. Il apparaît également que la Réforme tridentine se coule dans des courants apparus avant elle. Les apports extérieurs s'appuient en fait sur les traditions locales, en les reprenant à leur compte et en les soumettant à un tri.

<sup>155</sup> A.D.Meuse E dépôt 287 - Neuville-en-Verdunois. 1 E 1 Baptêmes-Mariages (1640-1668). Acte de fondation de la confrérie du Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel et de la bienheureuse Sainte Thérèse par le R.P. Louys de Sainte Thérèse, prieur des Carmes déchaux de Bar. Permission du frère Jean Evangéliste du Saint-Sacrement, provincial des Carmes déchaux pour la province de Lorraine-France, et confirmation du vicaire général du diocèse de Verdun (1639). 1 E 2 Sépultures (1640-1692). Liste des adhérents des confréries du Scapulaire (611 adhérents de 1639 à 1727, essentiellement avant 1671) et du Rosaire (416 adhérents entre la période 1636-1644 et 1727, essentiellement avant 1684).

## **Chapitre 3 - LES CONFRERIES EN MOUVEMENT : UNE VISION DYNAMIQUE.**

A partir de toutes ces considérations, il est possible de dessiner une carte modèle de la région telle qu'elle apparaît à travers les confréries. Rappelons que la densité des associations pieuses et la répartition des dédicaces ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire comme le prouve l'existence de micro-régions ou de réseaux centrés sur des espaces réduits assimilés à des Pays. Encore faut-il connaître l'évolution de ces territoires, en un mot leur dynamique.

### **I - UNE AUTRE APPROCHE : RECONSTITUER LA CARTE DES CONFRERIES A DES EPOQUES SUCCESSIVES.**

Il a déjà été indiqué que les enquêtes renseignent tout autant sur les conceptions des visiteurs et sur les problèmes idéologiques de l'époque que sur l'état des paroisses. Le parlement, quant à lui, cherche avant tout à condamner<sup>1</sup>.

#### **A - Peut-on se fier aux enquêtes d'époque ?**

Dans l'espoir de mettre à jour le réseau existant, beaucoup de recherches sur les confréries ont été réalisées à partir de ces enquêtes : visites pastorales ou informations lancées par les parlements. Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, les visites pastorales sont malheureusement ici très rares et les sociétés pieuses ont peu intéressé les visiteurs ecclésiastiques<sup>2</sup>. Aussi, la longue prospection menée par l'abbé Rice nourrissait-elle beaucoup d'espoirs mais aussi de nombreuses interrogations<sup>3</sup>.

#### **1 - Une cartographie selon Rice vers 1707. Quelle valeur lui donner ?**

Antoine Rice commence son enquête le 21 août 1702 à la suite d'une commission donnée par le duc Léopold. Quelques années seulement après avoir recouvré ses états, ce prince éclairé est soucieux de faire établir l'état du temporel des paroisses de ses duchés. C'est un travail de longue haleine qui occupe l'abbé Rice une douzaine d'années, jusqu'en 1713, et qui le ramène plusieurs fois sur les terres meusiennes où il inspecte neuf doyennés. Après un premier passage, en octobre 1703, dans le doyenné de Meuse-Commercy, l'envoyé de Léopold revient d'abord visiter les terres qui relèvent du diocèse de Verdun : Hattonchâtel et Saint-Mihiel en mai-juin 1706, pour passer l'année suivante à celles relevant du siège épiscopal de Toul : Belrain en décembre 1706 - janvier 1707, Gondrecourt en février, Dammarie en février-mars, Meuse-Vaucouleurs en juin, Bar en août-septembre et enfin

<sup>1</sup> Philippe Martin, *Débats et controverses à propos de la cartographie diocésaine (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)* in Gérard Chaix (dir.), *Le Diocèse : Espace - Représentations - Pouvoirs - France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Colloque international de Blois - 13-15 novembre 1997, Université François Rabelais - Tours, Paris, 2002.

<sup>2</sup> *Répertoire des Visites Pastorales de la France - Anciens diocèses (jusqu'en 1790)*, Paris, 1983, Tome III (Macon-Riez) et Tome IV (La Rochelle-Ypres-Bâle), 1985.

<sup>3</sup> A.D.Meurthe & Moselle B 291 - B 295 - Etat du temporel des paroisses (1702-1713).

Robert-Espagne en décembre 1707. Au total en un peu plus d'un an, Antoine Rice parvient ainsi à parcourir 223 localités mais il ne mentionne que 38 confréries réparties dans 25 lieux différents, soit dans à peine dans 11% des paroisses. L'enquête est donc décevante pour notre propos et elle pose plus de questions, qu'elle n'apporte d'informations.

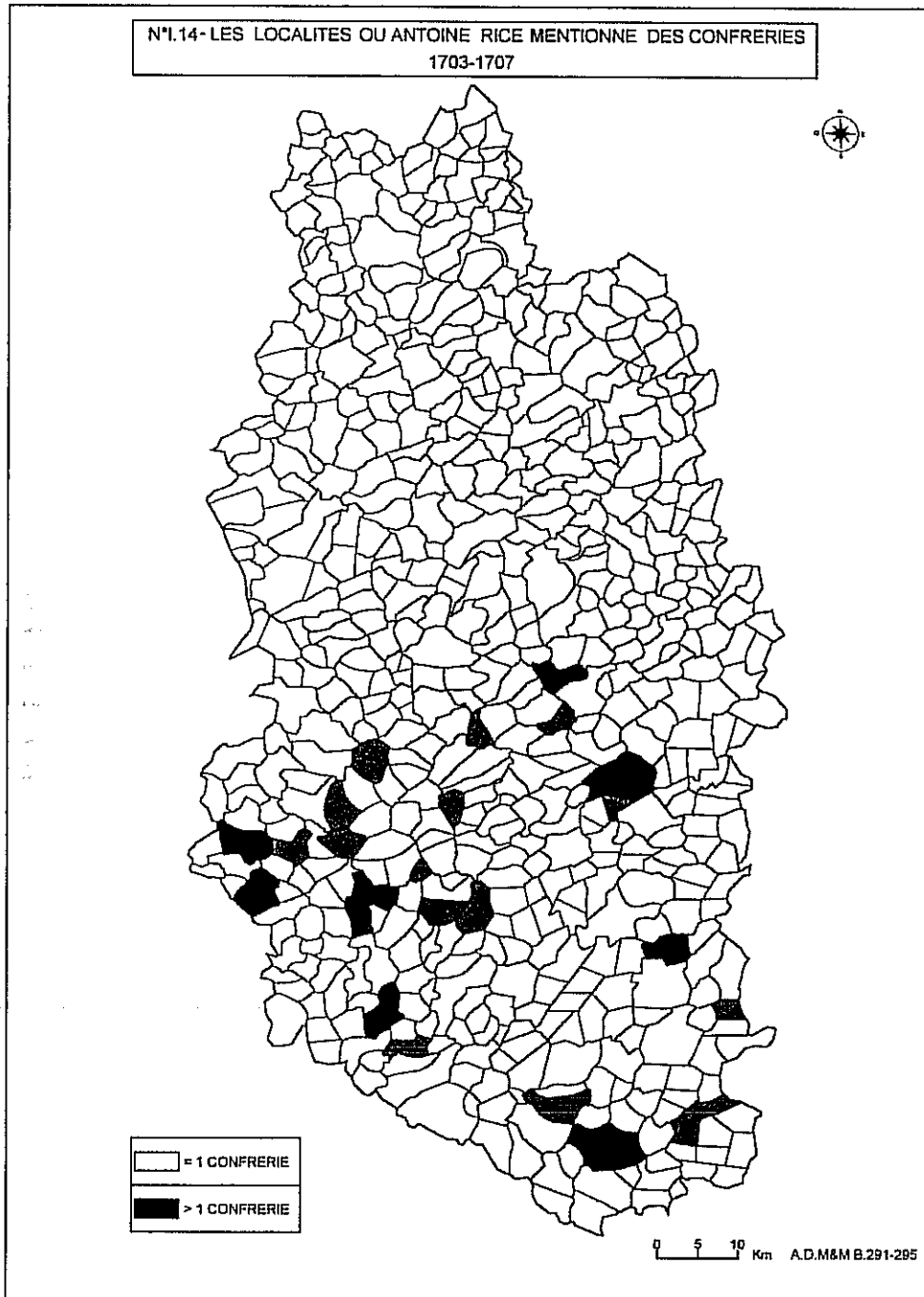
**N°I.19 - Les confréries mentionnées dans l'Etat du temporel des paroisses de l'abbé Rice (1703-1707)**

<i>Doyenné</i>	Nb. de lieux	Nb. de lieux équipés	Part en %	Nb. de confréries	Rapport conf./lieux	Rapport conf./ lieux équipés
<i>Bar</i>	29	7	24,1 %	7	0,24	1,00
<i>Dammarie</i>	19	2	10,5 %	3	0,16	1,50
<i>Robert Espagne</i>	32	3	9,4 %	4	0,13	1,33
<i>Gondrecourt</i>	18	3	16,7 %	7	0,39	2,33
<i>Meuse-Vaucouleurs</i>	16	1	6,2 %	1	0,06	1,00
<i>Meuse-Commercy</i>	23	2	8,7 %	3	0,13	1,50
<i>Belrain</i>	18	2	11,1 %	2	0,11	1,00
<i>Hattonchâtel</i>	45	0	0 %	0	0,00	0,00
<i>Saint-Mihiel</i>	23	5	21,8 %	11	0,48	2,20
<b>Total</b>	223	25		38		
<b>Moyenne</b>	24,8	2,8	11,2 %	4,2	0,17	1,52

L'enquêteur ducal ne contrôle d'ailleurs pas toutes les localités de la région, sa tâche ne concerne que les terres de Lorraine et de Bar. La principauté de Commercy n'est pas encore revenue dans le giron ducal et le comté de Ligny n'a pas encore été racheté par le duc Léopold. Antoine Rice ne s'y aventure donc pas. Comme le doyenné de Vaucouleurs est à cheval sur la Lorraine et la France, l'abbé s'attarde dans des paroisses qui sont aujourd'hui en Meurthe & Moselle et pour la partie meusienne sur la seule localité de Saint-Germain. A Pagny-la-Blanche-Côte, il se contente de recopier un bordereau de mission datant de 1697, et il hésite sur un certain nombre de villages mi-parties. Vaucouleurs, le chef lieu du doyenné appartient au roi, Antoine Rice ne s'en approche donc pas. De toutes les villes meusiennes, Vaucouleurs est celle pour laquelle nous manquons le plus d'informations, l'enquête de 1707 ne permet hélas pas de combler les vides.

L'exhaustivité n'est donc pas un critère pour les enquêtes d'Ancien Régime et il convient d'abandonner le projet de reconstituer la totalité du réseau au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais peut-on, au moins, réduire notre ambition aux terres ducales couvertes par le visiteur ? Antoine Rice fournit-il un tableau représentatif des confréries qui y sont érigées ? Prises telles quelles, les données fournies par « *l'Etat du temporel des paroisses* » conduisent à minimiser la place des sociétés pieuses dans la vie religieuse locale. Il ne trouve une confrérie que dans un peu plus d'une paroisse sur dix et il ne mentionne, au total, qu'une quarantaine d'associations alors que cette région est celle pour laquelle nous avons repéré les plus grosses densités confraternelles. Ainsi, dans les 29 paroisses du doyenné de Bar, le visiteur ducal ne remarque que 7 associations réparties, de manière parfaite, entre 7 localités. Il est vrai qu'il limite son passage dans la capitale du Barrois à la visite de la congrégation des prêtres de la

collégiale Saint-Pierre et qu'il résume en une phrase les nombreuses compagnies de métier. La seule association professionnelle explicitement citée est celle des bouchers de Saint-Mihiel mais il n'oublie pas la congrégation Saint Nicolas des Clercs de la petite Florence lorraine et sa consœur de Gondrecourt.



On peine à identifier une logique dans la liste des compagnies dévotes fournies par le zélé ecclésiastique. Si le nombre d'associations citées est vraisemblablement inférieur à la réalité, quelques vagues ressemblances semblent apparaître avec la carte des densités. Certes, les associations les plus nombreuses sont concentrées logiquement dans les doyennés de Bar et de Saint-Mihiel où il aperçoit une confrérie dans 24 et 22% des paroisses. Le doyenné d'Hattonchâtel ne donne aucun résultat et il s'agit justement d'une région pour lesquelles les associations religieuses sont quasi-absentes depuis le Moyen Age. Mais la quantité de

paroisses non visitées, car hors des duchés, empêche tout travail de comparaison entre les doyennés. C'est donc par une étude des lieux visités, au cas par cas, qu'il est possible de se faire une idée. Or, les résultats de l'enquête de 1707 présentent un regard clairement orienté.

## 2 - Quelle est la grille de lecture du visiteur ?

Ecclésiastique, l'abbé Rice n'oublie pas les confréries de clercs, notamment celles des chapelains qui l'accueillent lorsqu'il visite une église, mais il ne cite pas les confréries de métier, sans doute trop profanes, et il évacue complètement celles des couvents, pourtant nombreuses en ville. Venu évaluer le temporel des paroisses, il n'a en effet rien à faire dans les maisons religieuses. De plus, il mentionne de préférence les dédicaces propres à la Réforme catholique : le Rosaire et le Saint-Sacrement constituent ainsi près de 45% des associations citées. Certes, le siècle passé a été riche en créations de ce type dans le sud-meusien mais ces associations n'ont jamais constitué, à elles seules, la moitié du réseau confraternel. Les organisations dédiées à un saint sont quant à elles nettement sous-représentées, formant seulement 15% du corpus. Si l'on retire les congrégations de clercs dévouées à saint Nicolas et la confrérie Saint Joseph érigée à Sorcy sur un modèle tridentin, les associations créées à l'invocation d'un saint traditionnel apparaissent presque inexistantes. En fait, l'abbé Rice ne s'intéresse qu'aux associations légalement fondées et pour lesquelles des pièces d'archives justifient de leur érection canonique. Il n'hésite d'ailleurs pas à recopier les brefs d'indulgence présentés par associés, les autorisations accordées par les évêques voire les statuts comme ceux donnés en 1325 par l'évêque de Verdun à la confrérie Saint Nicolas des Clercs de Saint-Mihiel. Alors que progresse l'application de la législation canonique, par exemple celle fixée dans les statuts synodaux des diocèses de Verdun ou de Toul en 1678 et qu'Antoine Rice ne peut méconnaître, le visiteur prend en compte que les associations qui lui semblent solidement fondées. Une génération plus tard, en 1744, le curé de Beauzée portera le même regard dédaigneux sur les « *prétendues confréries* » de sa paroisse. Il est clair que les associations contrôlées par les curés ou récemment érigées peuvent plus facilement passer l'examen...

Mais Antoine Rice n'est pas un visiteur ecclésiastique, envoyé par l'évêque vérifier la seule légalité des fondations et l'exactitude des mœurs des confrères. C'est un « fonctionnaire » ducal pour qui *fondation* rime avec *fonds*. Dans ses registres, il copie d'ailleurs plus de donations et de rentes que de statuts. Il n'est pas innocent qu'il se fasse remettre un double des statuts de 1325 de la congrégation des Clercs de Saint-Mihiel et non ceux accordés en 1612 par monseigneur des Porcelets<sup>4</sup>. En effet, les statuts de 1612 sanctionnent la réforme de l'association et sa transformation en confrérie de chapelains, fermée aux laïcs. Dans le droit fil du concile de Trente, l'évêque énumère les devoirs et les obligations des desservants ainsi que tout ce qui doit concourir à renforcer leur éminente dignité. Les statuts médiévaux, semble-t-il toujours appliqués, expliquent eux comment l'argent de la compagnie doit être géré. C'est pourquoi l'envoyé de Léopold fouille consciencieusement les archives de l'association et de la paroisse afin d'évaluer leurs fortunes, la liste des biens fonciers et des revenus depuis 1576. Il constate, par exemple, que les anniversaires fondés auprès de la congrégation rapportaient encore 1442 francs barrois en 1630 contre seulement 833 en 1702<sup>5</sup>. Mais Saint Nicolas des Clercs est devenue, au XVII<sup>e</sup> siècle, une excroissance de la paroisse et une filiale de la fabrique. Les fondations effectuées dans l'église Saint-Etienne de Saint-Mihiel et pour le compte des chapelles, notamment celle de saint Eloi, jadis fondée pour la

<sup>4</sup>A.D.Meuse 16 G 459 - Paroisse de Saint-Mihiel : Congrégation des prêtres - Statuts accordés par Mgr des Porcelets (1612).

<sup>5</sup> A.D.Meurthe & Moselle B 295 f° 68 bis.

confrérie des orfèvres, sont administrées ensemble. En mettant en commun le service de leurs chapelles, les clercs de la paroisse apportent aux éventuels fondateurs la garantie que les messes seront dites et en appuyant la nouvelle entité sur l'antique confrérie saint Nicolas, richement possessionnée, la paroisse apporte des garanties financières sans engager les ressources de la fabrique. Face à ce qu'il faut bien appeler un montage financier, les donateurs peuvent penser que les services sont biens acquis pour l'éternité<sup>6</sup>.

Ce qui intéresse Rice, c'est donc bien les bénéfices ecclésiastiques et les biens des paroisses, d'où son intérêt pour les congrégations de clercs qui à Bar, Saint-Mihiel et Gondrecourt accumulent les services fondés. Or, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un certain nombre d'organisations commencent à passer sous le contrôle des fabriques. Au moment même où le visiteur remplit ses registres, celle de Commercy absorbe peu à peu les principales associations de l'église Saint-Pantaléon, tandis que le receveur de la paroisse devient aussi celui des confréries<sup>7</sup>. Quand la compagnie n'est pas simplement supprimée, comme un peu plus tard à Beauzée, ses biens et sa gestion sont prises en compte et assurées par la fabrique. Dès lors, la confrérie n'est alors plus qu'un élément, parmi d'autres, d'un système paroissial. Antoine Rice ne mentionne donc une confrérie que lorsque celle-ci possède un lien structurel ou financier avec la paroisse. Ainsi la fabrique de Chardogne touche les revenus de la société du Rosaire fondée en 1636 par un médecin du duc de Lorraine<sup>8</sup>. L'abbé Rice note précisément les services qui sont dus à la confrérie, une messe tous les premiers dimanches du mois, parce que cela coûte à chaque fois deux francs barrois à la paroisse et que cela conditionne le versement de la rente par les héritiers du fondateur. De même, il n'oublie pas les débiteurs de la compagnie, notamment la communauté de Chardogne, puisque c'est la fabrique qui en touche les intérêts. En revanche, quelques jours plus tard à Bar, il ne détaille rien et en explique la raison :

*« Il y a quelques confrairies qui existent par la piété des corps de mestiers, qui payent parfois quelques rétributions pour les services et d'autres pour lesquelles il n'y a rien de fixe et qui sont à dévotion. Les fidèles n'ont nulle obligation de les soutenir. »*<sup>9</sup>

La paroisse de Bar n'étant pas engagée financièrement, les associations n'apparaissent pas dans l'enquête. La présence des bouchers à Saint-Mihiel mais aussi des tanneurs, sous le nom de confrérie Notre-Dame, s'explique a contrario par les fusions opérées autour de la congrégation Saint Nicolas des Clercs. Les chapelles étant maintenant administrées par l'association des chapelains, ce qui reste de confrères a été dépossédé. En effet, les biens donnés aux confréries visent essentiellement à assurer l'entretien de la chapelle et le financement des offices qui y sont célébrés, d'où l'assimilation entre la société pieuse et la chapelle et l'imbroglio sur la propriété des revenus. Quand Antoine Rice note, comme pour Louppy-le-petit, qu'une rente de 45 francs est versée annuellement depuis la fondation de l'association du Saint-Sacrement en 1684, c'est parce que cette somme est avant tout destinée à la fabrique qui fournit le luminaire et au curé, l'unique ecclésiastique de la paroisse, qui possède le monopole des services<sup>10</sup>. Mais lorsqu'une fraternité paye au service, sans engagement préalable et sans contrat, il n'y a pas de raison juridique d'enregistrer cet état de fait car rien n'obligera à faire régler l'organisme en question.

<sup>6</sup> Frédéric Schwindt, *Les confréries religieuses dans les doyennés de Saint-Mihiel et d'Hattonchâtel*, Op. Cit., p.131.

<sup>7</sup> A.D.Meuse Bp 1161-1168.

<sup>8</sup> A.D.Meurthe & Moselle B 291 f<sup>o</sup> 6 V.

<sup>9</sup> A.D.Meurthe & Moselle B 291 f<sup>o</sup> 19 V.

<sup>10</sup> A.D.Meurthe & Moselle B 291 f<sup>o</sup> 10 V.

### 3 - Quel crédit accorder aux enquêtes suivantes ? Comparer des chiffres de nature différente.

Par définition, chaque enquête a été réalisée avec des moyens et selon des objectifs spécifiques à l'époque de réalisation. Il ne s'agit donc pas de leur demander de révéler le réseau exact, tout au plus, pour les plus fouillées, un nombre minimum d'associations. De nature différente, elles sont encore plus difficiles à comparer entre elles. Il faudra pourtant tenter de faire apparaître des continuités ou des ruptures. On a vu les critères de l'abbé Rice et les contingences sous la pression desquelles il a œuvré, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour nous apporter 38 sociétés pieuses. Née de la volonté de contrôler les confréries, l'enquête du parlement de Metz de 1763 était ambitieuse mais elle a donné aussi peu de résultats. Elle est relativement riche pour le diocèse de Metz mais elle ne cite que deux paroisses dans l'évêché de Verdun : Saint-Hilaire en Woëvre et Dieue<sup>11</sup>. La première est limitrophe des deux diocèses mais la seconde se trouve au cœur du Verdunois, à quelques kilomètres au sud de la ville épiscopale. Alors pourquoi uniquement ces deux localités ? Y-a-t-il eu des pertes dans les réponses communiquées au parlement ? Les archives ne permettent pas de répondre à ces questions. L'instruction lancée par le préfet Leclerc, en 1809, est en revanche plus fructueuse puisqu'elle livre 90 sociétés<sup>12</sup>. Diligentée à la demande du ministre Fouché, qui soupçonne un complot des jésuites derrière le développement des « associations mystiques », elle bute néanmoins sur la mauvaise foi de nombreux maires qui retiennent l'information ou mentent ouvertement. Le sous-préfet de Verdun se plaint d'ailleurs de la difficulté à faire rentrer les réponses de son arrondissement. Les 150 dossiers conservés ne couvrent en effet qu'un tiers des communes meusiennes, loin donc de l'exhaustivité. Mais il peut-être intéressant de confronter les résultats de l'enquête de 1809 à la carte dressée à partir des ventes de biens ecclésiastiques pendant la Révolution<sup>13</sup>. Dans 113 localités, un total de 204 sociétés religieuses a été retrouvé, soit 20% des communes. Le plus souvent, nous n'avons pas consulté les procès-verbaux initiaux mais des tableaux récapitulatifs par district voire des documents dédiés spécifiquement aux confréries. L'ampleur de cette source nécessitait de faire des choix. Aussi, la série ne comprend pas les associations érigées dans un monastère, ni les confréries de métier, classées à part. Cependant elle couvre d'une manière égale toute la région même si certains espaces comme Verdun et son environnement semblent lacunaires. La seule source réellement statistique provient des visites diocésaines réalisées sous le Second Empire<sup>14</sup>. Une première série de visites, réalisées autour de 1850-1853, est quasi-exhaustive, les doyens ayant rempli les fiches pré-imprimées de 564 paroisses (95% des communes) où sont mentionnées 362 associations pieuses. Une deuxième série, confectionnée dans les années 1860, ne livre que 205 paroisses (35% des communes) pour 136 confréries et les données pour l'archiprêtré de Verdun ne concernent que trois doyennés. L'évolution entre les deux décennies ne peut donc s'envisager qu'en fonction d'un territoire réduit. Cependant, un état du réseau presque complet, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, peut être tiré des visites des années 1850 qui marquent vraiment l'entrée dans l'ère statistique. Enfin, le diocèse de Verdun a procédé à une dernière grande enquête entre 1902 et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En 1990, Nathalie Regnier a encore pu en consulter la synthèse aujourd'hui introuvable dans les

<sup>11</sup> A.D.Moselle B 916 f<sup>o</sup>.125-129 - Décret du parlement de Metz du 10 mai 1763. A.D.Moselle B 1632-1638 - Réponses des paroisses et maisons religieuses du ressort du parlement de Metz à l'enquête du 10 mai 1763. B 1633 - Dieue (3 juillet 1763). A.D.Moselle B 1636 - Saint-Hilaire (20 août 1763). Jean-Jacques Meyer, *Les confréries religieuses dans le ressort du parlement de Metz d'après l'enquête de 1763*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de François-Yves Lemoigne, Université de Metz, 1975.

<sup>12</sup> A.D.Meuse 33 V 2 (1809-1810).

<sup>13</sup> A.D.Meuse série Q - Voir le détail dans l'inventaire des sources manuscrites.

<sup>14</sup> A.D.Meuse 49 V 1-15\*.

archives de l'évêché déposées à la bibliothèque diocésaine de Verdun<sup>15</sup>. Néanmoins, le chanoine Rouyer cite systématiquement cette source dans ses fiches des 1980. La reconstitution du réseau au début du XX<sup>e</sup> siècle est donc possible à partir des centaines d'associations mentionnées à cette époque. Les différentes informations lancées, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, sont donc de nature différente et plus ou moins exhaustives, en général moins. Cependant, il est possible d'en tirer des informations sur la densité des associations pieuses en rapprochant le nombre de sociétés citées et la quantité de paroisses visitées. Selon les sources, nous connaissons soit toutes les localités où les enquêteurs ont obtenu des réponses, par exemple en 1703, 1809 ou 1850, soit seulement celles où ils ont effectivement trouvé des compagnies dévotes, c'est-à-dire en 1793, 1809 ou 1902. Le ratio calculé à partir de ces données n'aura donc pas la même valeur.

**B - Tentative pour un état des lieux lors des grandes enquêtes : vers 1707, 1790-93, 1809, 1850, 1860 et 1902.**

Le corpus fournit des données globales au contraire des enquêtes qui, malgré tous les problèmes méthodologiques cités, permettent de calculer le niveau du phénomène à une date précise.

**N°1.20 - Rappel : taux de couverture pour l'Ancien Régime et l'époque contemporaine à partir du corpus.**

<i>Epoque</i>	<b>Taux de couverture par paroisse</b>	<b>Taux de couverture par paroisse équipée</b>
<i>Ancien Régime</i>	1,6	2,9
<i>Epoque contemporaine</i>	2,5	3,4
<b>Corpus total</b>	4,1	4,9

Néanmoins, il est possible de tenter une évaluation approximative. Au XVII<sup>e</sup> siècle, avant la tournée de l'abbé Rice, plus de 300 confréries sont fondées en Meuse. Autant, sinon plus, sont érigées au cours du siècle suivant. Des associations médiévales, comme celle de saint Nicolas des Clercs à Gondrecourt, demeurent encore bien vivaces quelques années avant la tourmente révolutionnaire. Malgré la mort de nombreuses compagnies ou des durées de vie très courtes et même si beaucoup sont réduites à quelques livres de revenu et à leur service annuel, on peut raisonnablement estimer le réseau du XVIII<sup>e</sup> siècle à un minimum d'une confrérie par paroisse, c'est-à-dire entre 5 et 600 organisations pour l'ensemble des Pays meusiens. Leur distribution, au sein du futur département de la Meuse, est donc celle déjà décrite pour l'ensemble de l'Ancien Régime, c'est-à-dire : un diocèse de Verdun déprimé, un sud-meusien dynamique comme la région frontalière du Luxembourg autrichien et un rôle des villes qui tend à s'effacer au profit des campagnes. A partir de cette base fragile, on peut envisager de suivre l'évolution du réseau.

L'évaluation du réseau, au moment des diverses enquêtes, peut s'envisager dans trois directions : décompter le nombre d'associations existantes, calculer le taux de couverture des paroisses, c'est-à-dire le nombre moyen d'association par localité, et enfin tenter une comparaison dans la diffusion spatiale et dans la proportion respective des genres de dédicaces.

<sup>15</sup> Nathalie Regnier, *Confréries et vie religieuse dans le doyenné de Bar-le-Duc aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction du professeur Louis Châtellier, Université de Nancy II, 1990.



1 - Le taux de couverture. Tendances et ruptures sur le temps long notamment dans la distribution spatiale du phénomène : une évolution de la stratégie ?

L'enquête de l'abbé Rice ne concerne qu'une petite portion de notre région. Cependant, là où il découvre des associations, le rapport entre le nombre de paroisses et le nombre de confréries est de 1,52, inférieur donc à 2. La règle semble être l'existence d'une société par communauté.

**N°I.21 - Le taux de couverture des paroisses dans l'enquête de l'abbé Rice  
(1703-1707)**

<i>Nb. de paroisses visitées</i>	<i>Nb. de paroisses dotées en confréries</i>	<i>Nb. de confréries identifiées</i>	<i>Taux de couverture</i>
223	25	38	0,17 ou 1,52

*Source : A.D.Meuthe & Moselle B 291-295.*

Même si le corpus prouve que 4 ou 5 associations, en moyenne, ont été fondées dans chaque village meusien, depuis le Moyen Age, il y a rarement plus d'une à deux associations qui coexistent en même temps. L'exemple de Beauzée le montre bien. Une douzaine de compagnies est encore mentionnée par Claude Nassé, dans les années 1740, mais la plupart sont réduites à un culte résiduel. Lors de sa tournée, l'envoyé du duc Léopold n'a sans doute remarqué que les compagnies réellement en vie. Or, ce taux de couverture, ou taux d'équipement en confréries, demeure durablement dans la fourchette de 1 à 2 organisations par village.

**N°I.22 - Taux de couvertures des paroisses  
lors de la vente des biens du clergé (1790-1806) et à l'époque du préfet Leclerc (1809).**

<i>Enquête</i>	<i>Nb. de paroisses ayant répondu à l'enquête</i>	<i>Nb. de paroisses dotées en confréries</i>	<i>Nb. de confréries</i>	<i>Tx. de couverture</i>
<i>Ventes des biens du clergé</i>		113	204	1,8
<b>1809</b>	150	52	90	0,6 ou 1,73

*Sources : A.D.Meuse 33 V 2 et série Q.*

A la Révolution, le ratio s'établit à 1,8 dans les communes où des biens d'associations pieuses ont été saisis et en 1809, à l'époque du préfet Leclerc, nous obtenons les chiffres de 0,6 et 1,73 selon que sont prises en compte toutes les communes qui ont répondu à l'enquête ou seulement celles qui avouent posséder une congrégation<sup>16</sup>. Dans la moitié des localités, il n'y a pas de confréries, mais pour les autres, le nombre demeure légèrement inférieur à 2, stable semble-t-il par rapport à l'époque précédente.

<sup>16</sup> Voir le chapitre 14 où nous interrogeons la sincérité des réponses.

**N°I.23 - Projection des confréries repérées dans les ventes des biens du clergé  
selon les archiprêtres constitutionnels**

<i>Archiprêtre</i>	Nb. de paroisses dotées de confréries	Nb. de confréries	Taux de couverture
<i>Bar</i>	35	74	2,1
<i>Commercy</i>	36	63	1,8
<i>Montmédy</i>	26	37	1,4
<i>Verdun</i>	16	30	1,9
<b>Total</b>	113	204	1,8

Source : A.D.Meuse série Q.

Plus précises, les visites diocésaines de 1850-1853 apportent des données sur la presque totalité des paroisses.

**N°I.25 - Le taux de couverture des paroisses lors des enquêtes diocésaines  
de 1850-1853 et 1860-1868.**

<i>Archiprêtres</i>	Nb. de paroisses visitées en 1850-1853	Nb. de confréries repérées en 1850-1853	Taux de couverture des paroisses	Nb. de paroisses visitées en 1860-1868	Nb. de confréries repérées en 1860-1868	Taux de couverture des paroisses
<i>Bar</i>	123	105	0,85	37	25	0,68
<i>Commercy</i>	179	102	0,57	71	36	0,51
<i>Montmédy</i>	128	62	0,48	45	21	0,47
<i>Verdun</i>	134	93	0,69	52	54	1,03
<b>Total</b>	564	362	0,64	205	136	0,66

Source : A.D.Meuse 49 V 1 - 49 V 9.

Elles indiquent une moyenne inférieure à celle du début du siècle, puisque le rapport est seulement de 0,64 mais pour toutes les paroisses, équipées ou pas. Ramené aux seules bourgades dotées de sociétés pieuses, le taux revient aux alentours de 1.

**N°I.26 - Le solde des gains et des pertes de confréries entre les visites diocésaines  
de 1850-1853 et 1860-1868.**

(Echantillon des 205 paroisses visitées lors de la deuxième période)

<i>Archiprêtres</i>	Nb. de confréries repérées en 1850-1853	Pertes en 1860-1868	Gains en 1860-1868	Solde	Evolution en %
<i>Bar</i>	30	18	13	-5	-17%
<i>Commercy</i>	25	10	23	+13	+52%
<i>Montmédy</i>	28	13	4	-9	-32%
<i>Verdun</i>	27	9	33	+24	+89%
<b>Total</b>	110	50	73	+23	+21%

Source : A.D.Meuse 49 V 1 - 49 V 9.

Sur l'échantillon des 205 paroisses visitées dans les années 1860, on conclut à la stabilité du réseau, du moins quantitativement, le ratio demeurant au même niveau que lors de la décennie précédente. En revanche, une augmentation du taux de couverture se produit entre le Second Empire et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

**N°I.27 - Le taux de couverture des paroisses  
lors de l'enquête diocésaine de 1902-1905.**

Nb. de paroisses du diocèse à cette époque	Nb. de paroisses dotées en confréries	Nb. de confréries identifiées	Taux de couverture
595	215	609	1 ou 2,8

Sources : Fiches du chanoine Rouyer.

En effet, l'enquête générale de 1902-1905 apporte de nouveau le chiffre d'une association, en moyenne, par paroisse et de 2,8 par lieu réellement équipé. Si l'on retire les nouvelles formes d'organisations pieuses, comme la Propagation de la foi, pour ne garder que les dédicaces traditionnelles, on retrouve des données légèrement supérieures à celles des années 1850-1860: environ 0,7 confrérie par village et 1,4 pour les lieux où existe au moins une société dévote.

Seulement, toutes ces données sont des moyennes alors qu'il semble se produire, dans les enquêtes tout au moins, une concentration progressive du réseau sur un nombre plus réduit de paroisses : 50% des localités au début du XIX<sup>e</sup> siècle, 46% sous le Second Empire, 36% en 1902. Or, à partir du corpus, on peut évaluer le taux des paroisses équipées à 54% avant la Révolution et à 75% pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Au total, depuis le XI<sup>e</sup> siècle, presque 85% des localités meusiennes auraient été touchées par le mouvement associatif catholique. Si les chiffres d'Ancien Régime s'intègrent bien au phénomène de concentration décrit plus haut, ceux de l'époque contemporaine ne correspondent plus, à moins que les enquêtes sous-estiment le réseau existant du quart à la moitié de son volume. Une autre explication, sans doute plus plausible, permet de faire coïncider les deux séries statistiques, celle d'un renouvellement important des associations entre deux enquêtes. Ainsi, dans les 205 paroisses suivies entre 1850 et 1868, le nombre d'organisations passe seulement de 110 à 133 mais avec 50 pertes et 73 créations nouvelles. C'est d'ailleurs à cette époque que tombent définitivement certaines compagnies depuis toujours en butte aux autorités religieuses. La société Saint Hubert d'Ippécourt, qui remonte au plus tard à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs fois avertie depuis 1828, est définitivement supprimée pour abus en 1860<sup>17</sup> ! Le mouvement des confréries (Pertes + Gains) est supérieur au nombre initial de fraternités. En moins de quinze ans, les organisations subsistantes sont devenues minoritaires et représentent juste 45% du nouveau réseau. On imagine le renouvellement à d'autres époques, encore plus riches, comme la Monarchie de Juillet ou les premières années du XX<sup>e</sup> siècle.

Les chiffres donnés par les enquêtes sont d'ailleurs inégaux selon l'archiprêtre concerné. En 1850-1853, le nombre de paroisses équipées est ainsi de 51% dans l'archidiaconé de Bar, de 41 % seulement dans celui de Commercy, et de 43% et 48% dans les circonscriptions de Montmédy et Verdun. Il faut donc, en plus du calcul du taux de couverture, qui permet de mesurer l'ampleur du réseau, étudier également l'emprise spatiale différentielle du phénomène.

<sup>17</sup> 19 J 6142 - Confrérie Saint Hubert d'Ippécourt - Registre et correspondance (1703-1860).

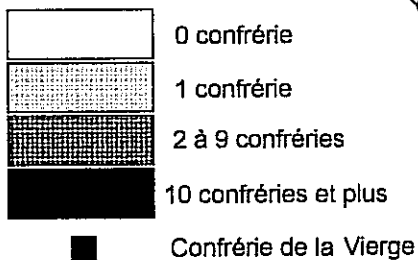
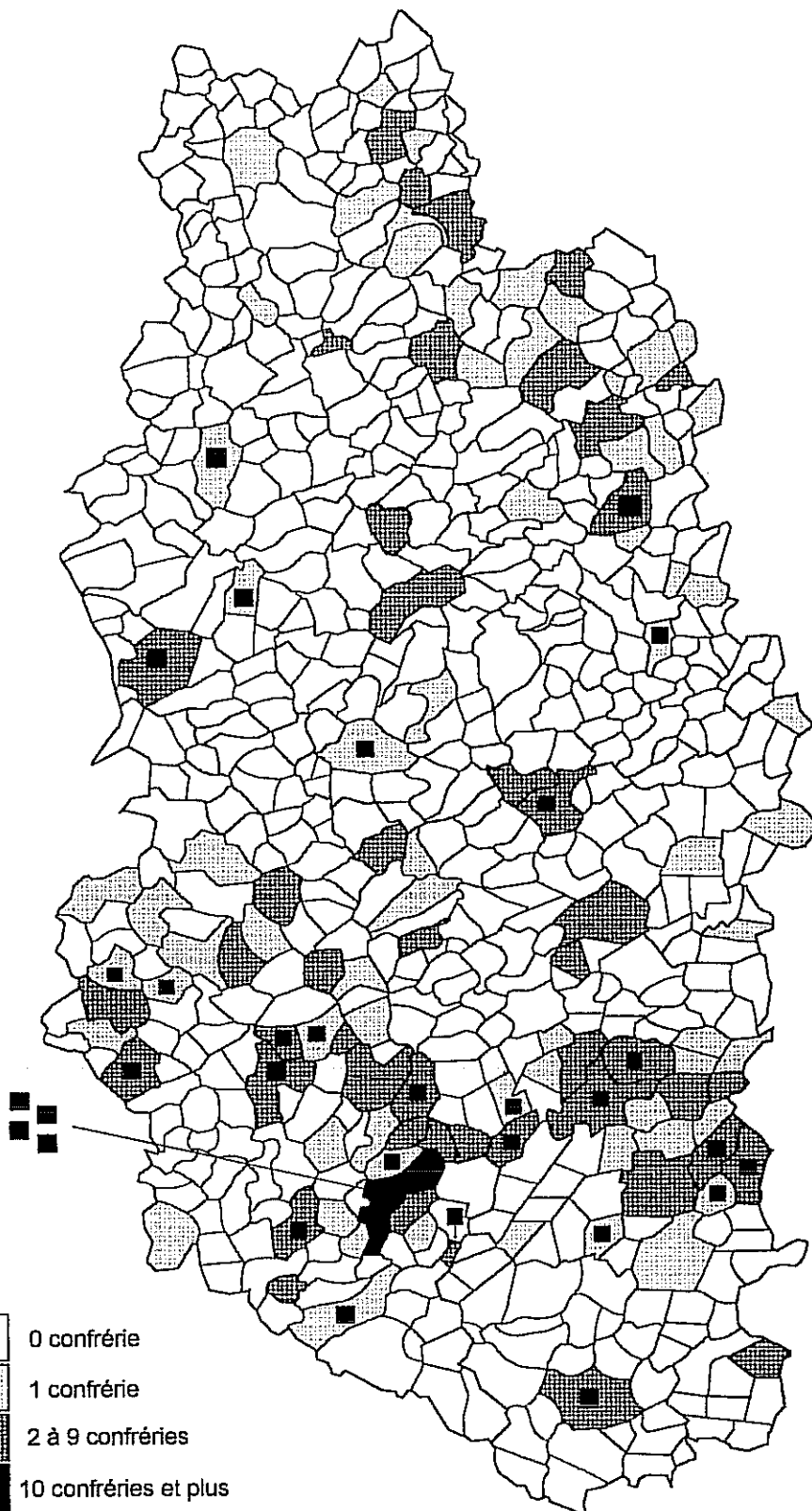
## 2 - L'évolution de la carte confraternelle. Une compensation spatiale à l'époque contemporaine?

Intéressé seulement par les terres ducales, Antoine Rice ne nous montre que l'ouest du diocèse de Toul et un peu le sud-est de celui de Verdun. Le vide des secteurs de Vaucouleurs, Ligny et Commercy s'explique par le statut étranger de ces territoires non visités. Cependant, dans les doyennés de Belrain et Hattonchâtel, les actuels cantons de Pierrefitte et de Vigneulles, des territoires encore aujourd'hui très ruraux qu'il a entièrement parcourus, il ne trouve rien ou presque. Ceci pourrait être anecdotique du fait de la faiblesse générale des données de l'abbé, si des ressemblances n'apparaissaient entre sa carte et celle dessinées, un siècle plus tard, à partir des ventes de biens ecclésiastiques. Au moment de la Révolution, Ligny et Commercy sont deux localités importantes pour le nombre d'organisations. Cependant, il faudrait ajouter, notamment à Bar et à Saint-Mihiel, les associations établies dans les couvents, ce qui mettrait ces deux villes au même niveau. Les deux cartes ont en commun les mêmes zones déprimées : à l'est le secteur d'Hattonchâtel ainsi que les campagnes autour de Saint-Mihiel et Gondrecourt puis une ligne verticale, au centre de cette partie du diocèse de Toul, qui rejoint le doyenné de Belrain à celui de Dammarie et qui sépare les deux zones pleines de Bar-Ligny et Commercy-Vaucouleurs. Au sud-ouest, enfin, l'ancienne zone frontière avec la France et le diocèse de Châlons, pourtant fétiche des confréries à bâton, apparaît presque vierge. Si Rice où les administrateurs du district ne les mentionnent pas, c'est sans doute qu'elles ont pu se cacher à leur vue. Les enquêtes du début de l'ère contemporaine nous montrent bien, à certains endroits, le découpage en Pays avec ce « T » déjà identifié mais ailleurs elles sont muettes.

La carte au moment de la Révolution, même si une partie des sources a pu se perdre, semble relativement fiable car elle est assez similaire à celle dressée à partir des 932 confréries anciennes du corpus. On y retrouve la domination des diocèses de Toul et de Trèves et le vide de l'évêché de Verdun, sans doute exagéré dans la carte des années 1790. On remarque même l'amorce de cette organisation concentrique qui y avait été observée.

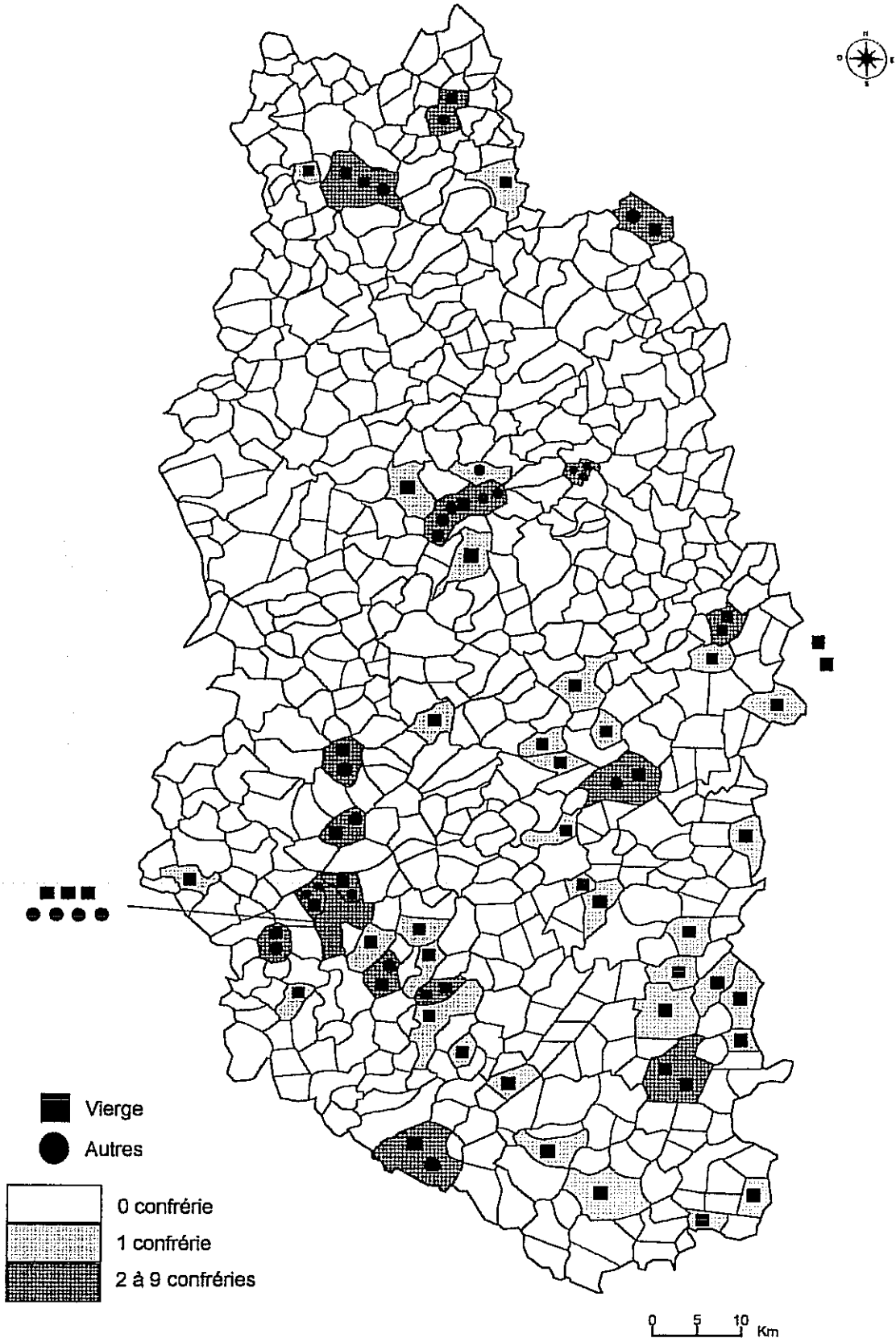
En 1809, l'image donnée par le préfet Leclerc de la renaissance des associations pieuses reprend les mêmes lignes générales, même si on note un affaiblissement des villes - endroit où il est sans doute plus difficile de faire fonctionner les sociétés dans la clandestinité - ainsi que le déclin du Verdunois et du nord-est du département. Les atermoiements du sous-préfet de Verdun, qui se plaint des difficultés de son enquête, expliquent éventuellement cette sous-représentation. N'oublions pas que les résultats de l'information lancée en 1809 sont sujets à caution du fait de la sincérité, parfois douteuse, des maires. Portant, là où l'instruction a été menée avec le plus de vigueur, dans l'arrondissement de Bar, les vides autour de Gondrecourt et dans les cantons de Pierrefitte et Vigneulles confirment la stabilité spatiale du réseau. L'alignement continu de confréries depuis Contrisson jusqu'à Gondrecourt, à une quinzaine de kilomètres de la limite sud-ouest du département, s'oppose au vide des communes frontalières, juste interrompu par le nouveau chef-lieu de Montiers-sur-Saulx. Malgré les bases différentes sur lesquelles les diverses enquêtes ont été réalisées depuis les débuts du XVIII<sup>e</sup> siècle, la géographie associative, du moins la perception que les autorités peuvent en avoir, demeure donc relativement stable dans le temps. L'époque contemporaine marque, en revanche, des changements notables.

N°15 - LES MENTIONS DE CONFRERIES LORS DE LA VENTE DES BIENS DU CLERGE



0 5 10 Km

N°1.16 - LES CONFRERIES MENTIONNEES DANS L'ENQUETE LECLERC DE 1809



La carte construite à partir des visites diocésaines de 1850-1853 est la même que les précédentes, à l'exception du Verdunois désormais riche en associations pieuses. Les deux parties du sud-meusien sont toujours visibles et nettement séparées du Verdunois et entre elles par un espace déprimé, cette fois en forme de Y. La zone frontière de la Haute-Marne est à présent coupée en deux par le môle constitué autour de Montiers-sur-Saulx. Enfin, les secteurs de Gondrecourt et de Vigneulles connaissent un certain progrès même s'ils demeurent modestes. Le doyenné de Pierrefitte demeure en revanche le grand point noir du réseau confraternel meusien. Il continue de former le centre de la ligne de démarcation durable entre les anciens diocèses de Toul et Verdun. De même, les paroisses qui dépendaient autrefois de Trèves ont conservé leur réseau. Le principal changement provient de la région de Verdun autour de laquelle de nombreuses fraternités sont apparues. Seuls le secteur le plus occidental de l'Argonne et le territoire autour de Fresnes-en-Woëvre, à l'est, déjà décrits sous l'Ancien Régime comme des espaces faibles, restent en dehors de la compensation que connaît le Verdunois à l'époque contemporaine. Malgré ces deux exceptions, il semble que l'effort a porté sur les zones identifiées, au XIX<sup>e</sup> siècle, comme les plus fragiles. Est-ce l'effet d'une stratégie planifiée par les évêques de Verdun ? La correspondance épiscopale de la génération précédente, vers 1830, laisse au moins l'impression d'un intérêt accru pour ces régions<sup>18</sup>. Une confirmation indirecte en est donnée par la seconde série de visites, celle des années 1860.

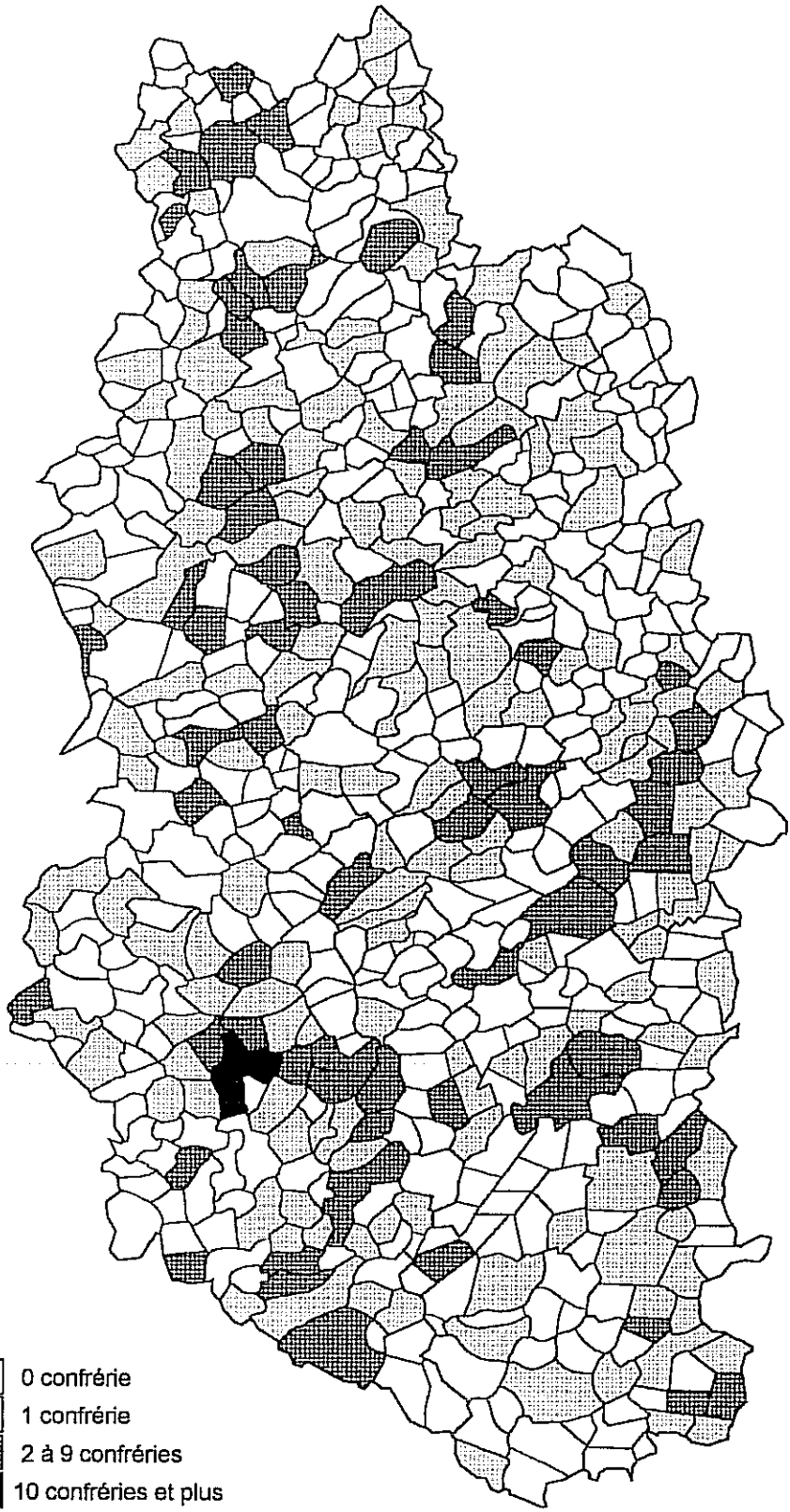
Les données ne concernent que 205 paroisses et l'archiprêtré de Verdun est fortement lacunaire puisque seuls les doyennés de Charny, Fresnes et Etain sont cités. Pourtant, le nord-meusien fait jeu égal avec les archidiaconés de Bar et Commercy. Beaucoup de paroisses du Verdunois qui n'avaient qu'une confrérie en 1850, en ont maintenant deux ou plus. Le secteur de Fresnes-en-Woëvre s'est tout particulièrement développé. En revanche, dans les paroisses visitées du sud, la densité semble plus faible que lors de la première tournée. Le taux de couverture est pratiquement le même : 0,66 en 1860-1868 contre 0,64 en 1850-1853. Mais la répartition des associations pieuses dans les quatre archiprêtrés a été complètement renversée. Sous la Révolution, la hiérarchie était clairement au profit de Bar qui avec une moyenne de 2,1 associations par paroisse équipée l'emportait largement sur Verdun et Commercy, lesquels faisaient jeu égal avec un ratio de 1,9 et 1,8, et Montmédy bon dernier avec son rapport de 1,4. La circonscription de Montmédy, au nord, demeure toujours la plus faible, vers 1850 comme vers 1860, avec un rapport inchangé de 0,48 et 0,47. Commercy a un peu baissé en passant de 0,57 à 0,51. Mais Bar, qui dominait largement la première époque avec un ratio de 0,85, est tombé à 0,68 et échangé sa première place avec Verdun qui progresse de 0,69 à plus de 1. En nombre de confréries, Bar et Montmédy perdent respectivement 17 % et 32 % de leurs associations, essentiellement parce que le renouvellement s'y fait mal, tandis que Commercy et Verdun progressent de 52% et 89%. En une demie génération, la zone dynamique s'est déplacée vers la cité épiscopale sous forme d'un brutal rééquilibrage. Cette évolution symptomatique est à rapprocher de la carte dressée un siècle plus tard par le père Boulard<sup>19</sup>. En effet, tandis que la Meuse reste globalement une région de pratique majoritaire, dans les années d'après guerre, l'arrondissement de Bar se distingue en étant plus proche des régions du Bassin parisien où la pratique s'effondre. On pourrait donc faire remonter la déchristianisation de cet espace, visible en 1952, du milieu du siècle précédent, sous la forme d'une incapacité à accueillir les nouvelles organisations catholiques, si l'enquête diocésaine de 1902 ne venait démentir ces premières conclusions. Il existe, en tout cas, des phénomènes qui se développent sur la longue durée comme cet affaiblissement progressif de l'extrême nord de la région, décelable dès la Révolution.

---

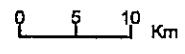
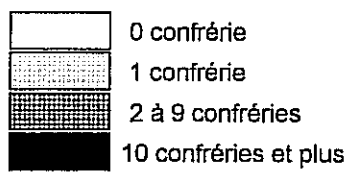
<sup>18</sup> A.D.Meuse 44 V.

<sup>19</sup> Voir le chapitre 2.

N°1.17 - LES CONFRERIES DANS LES VISITES DIOCESAINES  
1850-1853

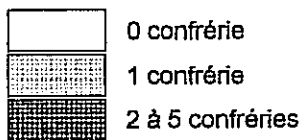
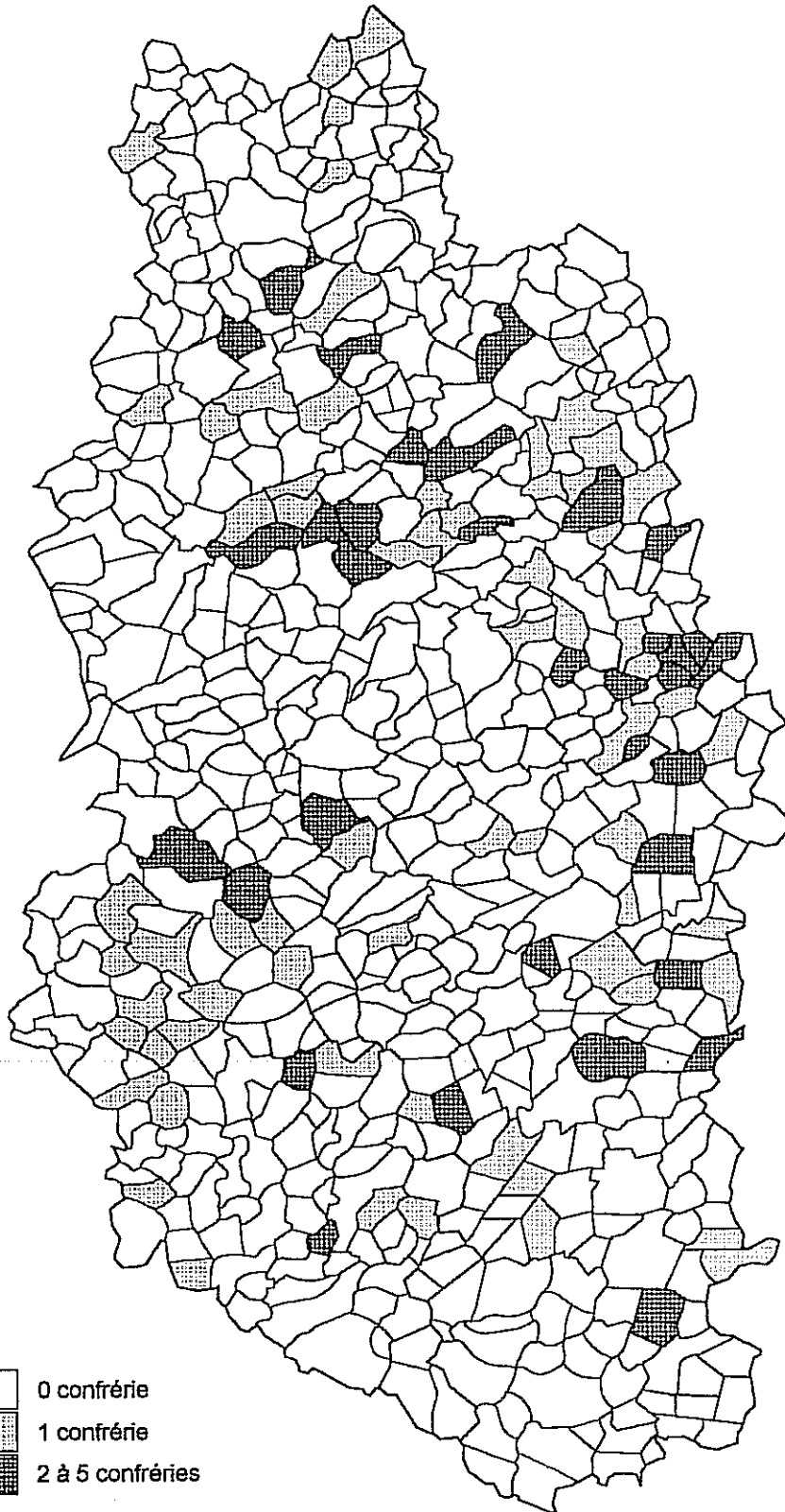


diocèse de ...



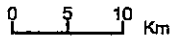
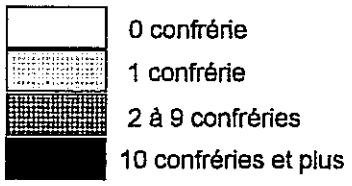
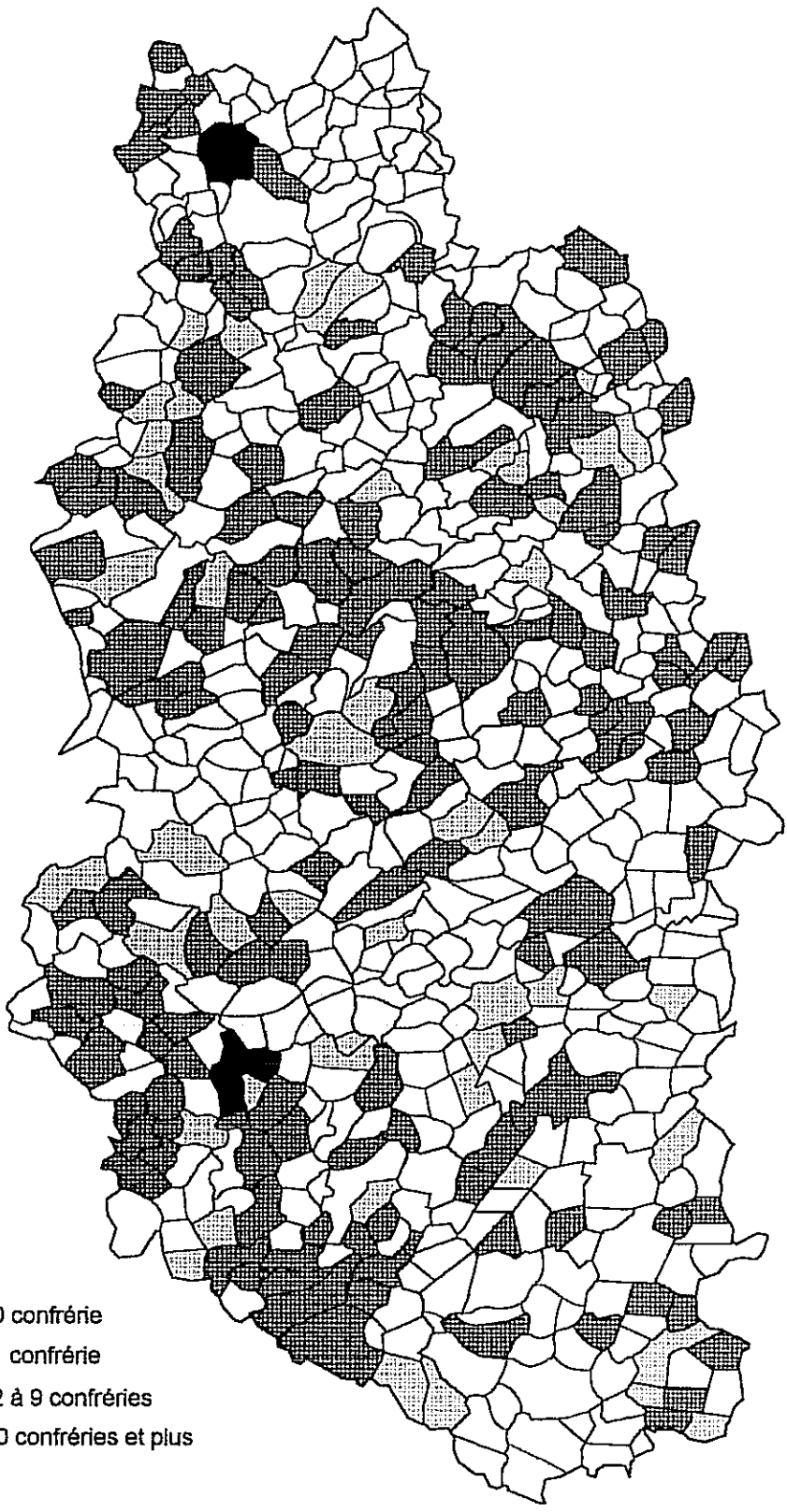


N°1.18 - LES CONFRERIES DANS LES VISITES PASTORALES  
1860-1868



0 5 10 Km

N°1.19 - LES CONFRERIES DANS L'ENQUÊTE EPISCOPALE DE 1902-1905



En 1902, peu de temps avant la crise de séparation de l'Eglise et de L'Etat qui se marque en Meuse par une formidable croissance des associations pieuses - avec, par exemple, plusieurs centaines de nouvelles sociétés du Sacré-Coeur - le réseau semble stable dans sa disposition spatiale. Depuis le Second Empire, la géographie des confréries est sensiblement demeurée la même. Pour raisonner en terme militaire, des espaces faibles ont été évacués tandis qu'une concentration des moyens a eu lieu dans les zones fortes. La séparation en « Y » du sud-meusien s'est renforcée est une défaillance est apparue au sud-est, en direction de Toul. Le creux traditionnel autour de Gondrecourt se poursuit de manière continue jusqu'à la plaine et ne s'arrête qu'à Fresnes-en-Woëvre où les efforts du siècle précédent sont payants. La région de Montmédy semble s'être complètement découverte, poursuivant le déclin amorcé vers 1850, de même que le triangle de Charny, au nord de Verdun, où les compagnies traditionnelles de saint Hubert disparaissent. Cependant, les grandes masses mises en place au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sont-elles inchangées : le Verdunois et, malgré ce qui a été dit pour la carte Boulard et l'enquête de 1860-1868, l'arrondissement de Bar. Sur ces places fortes, le nombre moyen d'associations est en revanche plus élevé, une douzaine de paroisses rurales dépassant même, fait nouveau, les 5 organisations. A la suite des deux dernières vagues de création, vers 1905 et 1920, le nombre de ces localités double presque et la quantité de celles qui possèdent plus d'une société est multipliée par quatre. Dans le cas de l'arrondissement de Bar, la forte densité évaluée au début du XX<sup>e</sup> siècle pourrait être la conséquence d'une pulsion provisoire qui n'aurait pas compromis le mouvement de fond tendant vers l'affaiblissement. De nombreuses associations fondées au tournant du siècle semblent, en effet, durer peu de temps après l'impulsion initiale<sup>20</sup>.

### 3 - Une stabilité dans l'identité des différents espaces ?

Si les zones de grande densité se déplacent à mesure des différentes enquêtes, chaque espace paraît en revanche garder sa spécificité et son identité.

#### N°I.28 - Le thème des confréries repérées par l'enquête de l'abbé Rice en 1703-1707.

<i>Thème</i>	<b>Nombre de confréries</b>	<b>Dont</b>
<i>Vierge</i>	11 (27,5 %)	Rosaire 8
<i>Saints</i>	10 (25 %)	Sébastien 3
<i>Dieu</i>	11 (27,5 %)	Saint-Sacrement 10
<i>Mort</i>	3 (7,5 %)	
<i>Charité</i>	2 (5,5 %)	
<i>Congrégation de prêtres</i>	2 (5,5 %)	
<i>Autre</i>	1 (1,5 %)	
<b>Total</b>	40	

Source : A.D.Meuthe & Moselle B.291-295.

Dans l'inventaire de Rice, les confréries des saints, de Dieu ou de la Vierge sont évaluées aux mêmes proportions, environ un quart de l'effectif mais on a vu que l'abbé s'intéressait surtout aux associations les plus modernes.

<sup>20</sup> Voir notamment certains registres de membres dans la série 19 J.

**N°I.29 - Le thème des confréries repérées dans les ventes de biens ecclésiastiques  
(1790-1806)**

<i>Thème</i>	<b>Nombre de confréries</b>	<b>Dont</b>
<i>Vierge</i>	32 (15,5 %)	21 Rosaire
<i>Saints</i>	56 (27,2 %)	21 Sébastien et 8 Nicolas
<i>Dieu</i>	36 (17,5 %)	30 Saint-Sacrement
<i>Mort</i>	45 (21,9 %)	22 Morts et 17 Trépassés
<i>Charité</i>	28 (13,5 %)	
<i>Autre</i>	9 (4,4 %)	
<b>Total</b>	<b>206 (100 %)</b>	

Source : A.D.Meuse série Q.

Les choses sont plus contrastées à la Révolution puisque 5 grandes catégories regroupent de 15 à 30% des sociétés, la palme revenant aux saints (27,2%) et à la mort (21,9%), la mère du Christ n'arrivant qu'en 4<sup>e</sup> position (15,5%) derrière Dieu (17,5%) et devant les Charités (13,5%). Même si la première enquête ne concerne que le sud-meusien et date du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux sources ont en commun de ne prendre en compte que les organisations qui possèdent des biens et des revenus. Il est normal que les compagnies les plus récentes, celles dont les fonds ont été réunis au cours du siècle, apparaissent plus marquées vers 1790. Les procès-verbaux des ventes des biens ecclésiastiques enregistrent donc la progression des deux dévotions phares du siècle des Lumières : le thème des fins dernières et celui de Dieu. Confectionnés dans un cadre départemental, ils minimisent également Marie au profit des saints plus nombreux dans le nord-meusien.

**N°I.30 - Le thème des confréries repérées par l'enquête du préfet Leclerc en 1809.**

<i>Thème</i>	<b>Nombre de confréries</b>	<b>Dont</b>
<i>Vierge</i>	62 (70,4 %)	Culte de Marie et congrégation des demoiselles 58
<i>Saints</i>	16 (18 %)	Saint-Sacrement 5
<i>Dieu</i>	7 (8 %)	Saint-Nicolas 9
<i>Mort</i>	2 (2,4 %)	
<i>Autre</i>	1 (1,2 %)	Maçons
<b>Total</b>	<b>88</b>	

Source : A.D.Meuse 33 V 2 (1809-1810).

Tandis que la renaissance des associations semble d'abord toucher l'ancien diocèse de Toul, l'instruction du préfet Leclerc donne une place écrasante aux congrégations de la Vierge, lesquelles rassemblent plus de 70% des réponses contre seulement 18% aux saints. Il semble que la survie clandestine des associations a été facilitée lorsqu'il s'agissait de groupes vraiment populaires dévoués à une personne à laquelle les fidèles étaient attachés depuis longtemps, en fait les saints protecteurs comme Hubert et Sébastien, et surtout Marie. Les confréries revivent d'abord là où la mère du Christ occupait depuis toujours une fonction importante mais avec un phénomène d'amplification, comme si le modèle des congrégations du culte de la Vierge Marie devenait général (58 sur 62 associations repérées de la Vierge).

**N°I.31 - Le thème des confréries repérées dans les visites diocésaines de 1850-1853.**

<i>Thème</i>	<b>Nombre de confréries</b>	<b>Dont</b>
<i>Vierge</i>	307 (81,5 %)	Sacré-Coeur de Marie 144, Congrégation des filles 56, Rosaire 49, Scapulaire 21, Rosaire Vivant 18, Immaculée conception 10
<i>Saints</i>	38 (10%)	Saint-Hubert 12 et Saint-Nicolas 8
<i>Dieu</i>	27 (7,25 %)	Saint-Sacrement 15 et Sacré-Coeur de Jésus 11
<i>Mort</i>	1 (0,25 %)	
<i>Autre</i>	4 (1 %)	
<b>Total</b>	<b>377</b>	

Source : A.D.Meuse 49 V 1 - 49 V 9.

Or, le développement des confréries mariales n'est pas une pulsion isolée autour du Concordat car les visites diocésaines de 1850-1853 confirment un mouvement sur la durée. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les proportions évaluées en 1809 sont peu ou prou conservées : les sociétés dédiées aux fins dernières s'effacent complètement, Dieu garde sa position minoritaire (7,25%), les saints perdent un peu de leur autorité (7,25%) et la Vierge continue de progresser (81,5%). Malgré le renouvellement des dédicaces, le Sacré-Coeur de Marie vient relayer les congrégations de filles dont le réseau demeure encore puissant. Les grands équilibres sont donc conservés et ils se renforcent au profit de la Vierge. L'identité mariale du sud-meusien demeure plus que jamais une caractéristique forte.

**N°I.32 - Une inégalité qui perdure dans la répartition des confréries mariales (1850-1853)**

<i>Archiprêtré</i>	<b>Vierge</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>	<b>Part de la Vierge en %</b>
<i>Bar</i>	86	18	105	81,9 %
<i>Commercy</i>	92	10	102	90,2 %
<i>Montmédy</i>	56	6	62	90 %
<i>Verdun</i>	51	42	93	55 %
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>76</b>	<b>362</b>	<b>78,7 %</b>

Source : A.D.Meuse 49 V 1 - 49 V 9.

L'archiprêtré de Commercy, celui dans lequel nous suivons le thème de la Conception Notre-Dame depuis l'époque de Jeanne d'Arc, détient plus de 90% des confréries dédiées à la Vierge, autant que le secteur de Montmédy. Alors que Bar reste dans la moyenne grâce à ses 81,9%, Verdun marque sa différence en atteignant à peine 55%. La deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle induit, en revanche, une transformation qualitative du réseau.

### N°I.33 - Le thème des confréries repérées dans l'enquête diocésaine de 1902-1905.

<i>Thème</i>	<b>Nombre de confréries</b>
<i>Vierge</i>	146 (24 %)
<i>Saints</i>	127 (20,9 %)
<i>Dieu</i>	58 (9,5 %)
<i>Mort</i>	3 (0,5 %)
<i>Autres</i>	275 (45,1 %)
<b>Total</b>	<b>100 % (609)</b>

Sources : Fiches du chanoine Rouyer.

Les nombreuses fondations de confréries du Sacré-Coeur de Montmartre ont juste permis à Dieu de conserver sa proportion au sein d'un réseau associatif en rapide augmentation. En 1902, la Vierge, elle-même, perd relativement de sa splendeur en ne regroupant plus qu'un quart des sociétés. En fait, elle compte toujours autant de confréries mais son réseau, autrefois dynamique, s'est figé depuis 1860, et il n'a pas été renouvelé au cours des vagues suivantes au contraire des compagnies de saints. En effet, l'époque est caractérisée par l'amorce d'une transition vers l'Action catholique. Si les saints remontent à presque 21% de l'effectif, ce n'est plus en raison des vieilles confréries de saint Hubert ou de saint Eloi, mais à cause des Oeuvres comme celle de saint François de Sales. Au contraire des congrégations mariales, les compagnies dédiées aux saints sont régénérées. Pourtant, le formidable mouvement de création, que l'on détecte après 1860 et qui atteint plus de 45% des mentions en 1902, concerne des associations catholiques aux dédicaces indifférenciées. En effet, ces groupes ne portent plus le nom de leur protecteur mais celui de leur mission, comme la Propagation de la foi, ou ceux des personnes auxquels ils s'adressent, par exemple les Mères chrétiennes. Ces fondations d'un nouveau genre touchent tout le diocèse mais elles affectent d'abord le Verdunois, d'abord parce que joue le phénomène de compensation décrit plus haut, lequel fait de l'ancien évêché la région dynamique depuis 1860, et parce que les confréries de la Vierge du sud-meusien semblent résister un peu mieux à la pénétration de la nouveauté. Signe anecdotique mais qui peut néanmoins nous renseigner, les quelques associations qui survivent encore aujourd'hui permettent parfaitement de typer les anciennes circonscriptions religieuses sur le temps long. Toutes les confréries du nord-meusien, comme la confrérie Saint Hubert de Gincrey, sont dédiées aux saints. Toutes les confréries du sud, comme l'archiconfrérie du Rosaire de la paroisse Saint-Antoine de Bar, sont dévouées à Marie, à l'exception du réseau très particulier des Saint-Eloi.

## II - LA NOTION DE RESEAU : DES ENSEMBLES COHERENTS DE CONFRERIES.

L'observation de la cartographie des confréries a montré l'existence de régions où certains types d'associations sont sur-représentés. Ceci s'explique par les divisions de l'espace et par l'histoire spirituelle différente des divers secteurs. Mais la surabondance de certains thèmes s'explique aussi par l'existence de réseaux. Par définition, le mot réseau insiste sur la communication entre des organisations locales, structurées en ensembles cohérents. Cette organisation peut prendre sa source en amont, lors de la création des confréries parce qu'un thème se diffuse sur un territoire donné, ou en aval, lorsqu'une autorité prend sur elle de rassembler les associations existantes en un ensemble rigide et hiérarchisé. La description

morphologique de ces réseaux doit nous renseigner sur le mode de diffusion des compagnies pieuses et sur les diverses stratégies adoptées au cours de leur histoire.

## A - Repérer une cohérence.

A l'inverse du monde du Renseignement - domaine auquel cette notion a été empruntée - dans lequel la notion implique un système de transmission de l'information entre les agents et un officier traitant, les associations religieuses ne communiquent pas directement entre elles.

### 1 - Des réseaux organisés ou pas.

Contrairement aux réseaux communicatifs des congrégations mariales rhénanes ou des compagnies de la propagation de la foi<sup>21</sup>, on ne peut, la plupart du temps, que constater la proximité géographique d'un nombre important de sociétés pieuses, de structure, de date ou de dévotion similaires. On a mentionné les cas de la Conception au Pays de Jeanne d'Arc, des Saint-Eloi du centre-ouest de la Meuse ou des confréries à bâtons mais une demi-douzaine d'autres réseaux sont observables avant la Révolution. Ainsi, saint Sébastien se trouve essentiellement concentré dans le nord-est de la région, autour du bourg de Marville.

Un lien de subordination peut néanmoins être parfois observé entre deux ou trois organisations. La confrérie Saint Sébastien de Rouvrois-sur-Othain est ainsi directement affiliée à l'antique compagnie de Marville<sup>22</sup>. De même, celle du Rosaire de Laneuville est attachée, au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'organisation du même nom fondée à Stenay au moment de la Ligue. Ce lien peut même parfois relier deux sociétés à la dédicace différente comme c'est le cas, en 1714, entre la congrégation des filles de Rancourt et la société du Rosaire de Revigny. L'apparition de la même association dans des paroisses ou des couvents proches attire également l'attention. Alors que les confréries du Sacré-Coeur sont encore rares, deux sociétés sont érigées à Commercy chez les capucins en 1748 et chez les ursulines en 1750.

Il semble donc exister deux dimensions dans les rapports qui relient ensemble les confréries religieuses : l'une horizontale et l'autre verticale. Les géographes et les anthropologues ont depuis longtemps identifié ces deux formes d'organisations, notamment autour de l'idée de diffusion, pour expliquer la formation des aires culturelles. Dans l'étude de la propagation de l'innovation, ils distinguent la diffusion de proche en proche et la diffusion hiérarchique, toutes deux modélisées depuis les années 1950<sup>23</sup>. Cette approche qui définit le réseau par les conditions qui prévalait au moment de son apparition est intéressante car elle nous conduit vers l'idée de stratégie. La forme d'un réseau permettrait donc de comprendre les raisons implicites qui sont à l'origine des fondations alors que les sources n'en disent rien..

### 2 - Mettre en valeur les réseaux.

La mise en valeur des réseaux peut donc être tentée en suivant la similitude des dates ou bien la proximité géographique des paroisses dotées d'institutions du même genre.

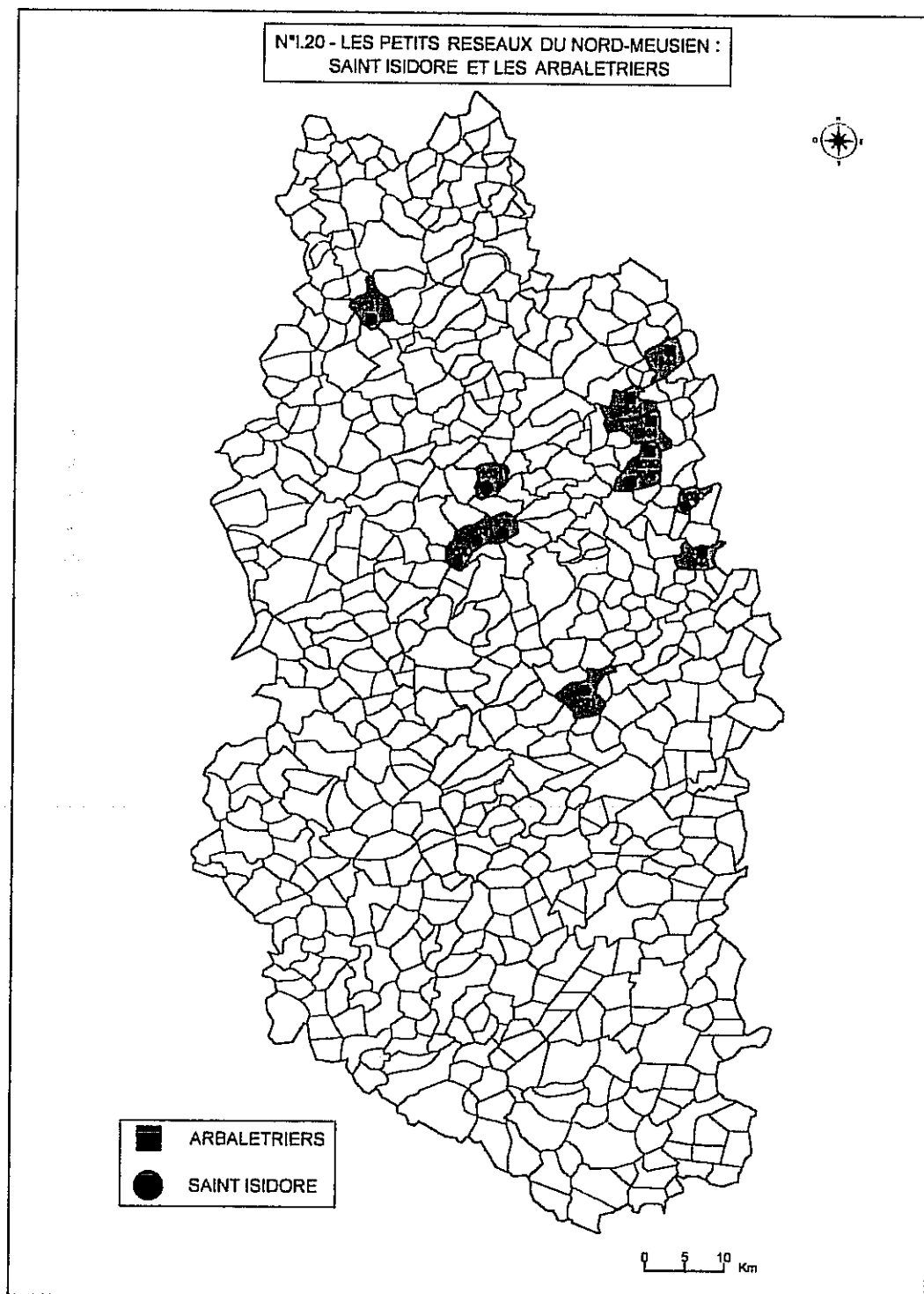
<sup>21</sup> Louis Châtellier, Op. Cit., pp.45 et Catherine Martin, Op.Cit.

<sup>22</sup> Pouillé IV, p.210.

<sup>23</sup> John F. Kolars - John F. Nystuen, *The study of location - Culture and Environment*, New York, Mc Graw Hill, 1974. Modélisation des deux formes de diffusion par : Torsten Hägerstrand, *Innovation diffusion as a Spatial Process*, Chicago University Press, 1<sup>ère</sup> édition 1953, Réédition 1968.

a - Une similitude de date.

La méthode doit d'abord être testée sur de petits échantillons. On a déjà vu que les confréries de saint Joseph s'étaient développées au cours de deux périodes limitées : dans le diocèse de Verdun à partir de 1630 et dans celui de Toul autour de 1660, sous la forme de deux réseaux disjoints. Saint espagnol et protecteur des campagnes dont le culte se répand au XVII<sup>e</sup> siècle, Isidore semble obtenir lui aussi un petit succès dans le diocèse de Verdun vers 1630, lorsque les chanoines et les religieux de la cité épiscopale découvrent l'existence des ruraux<sup>24</sup>.



<sup>24</sup> Voir le chapitre 6.



Un culte régulier lui est rendu à Verdun par divers couvents, notamment celui des dominicains, puis une dizaine d'associations est fondée dont trois compagnies à Verdun et une à Dun, Charny, Troyon, Etain ou Buzy, peut-être à l'issue de missions car un religieux est la plupart du temps présenté comme l'initiateur. Les chanoines semblent avoir donné l'exemple car la première association est érigée à la cathédrale. D'ailleurs, toutes les érections ont lieu en 1630 ou 1631, en parallèle de la publication à Verdun du manuel du chanoine Dognon, rapidement suivi de la traduction d'un ouvrage espagnol par le père Cachet de la Compagnie de Jésus<sup>25</sup>. Isidore est donc une spécialité du diocèse de Verdun. Proches de la frontière toulousaine et influencés par sa tradition mariale, les confrères de Troyon ont juste ajouté la Vierge au sein d'une dédicace complexe qui mêle Sébastien, Roch et Isidore. Le petit tissu associatif de saint Isidore nous permet néanmoins d'identifier quatre éléments qui facilitent la diffusion : un thème à la mode, une tête de réseau qui donne l'exemple et l'envie de créer à son tour, une autorité hiérarchique qui encourage, enfin un ouvrage qui définit les objectifs.

#### b - De proche en proche.

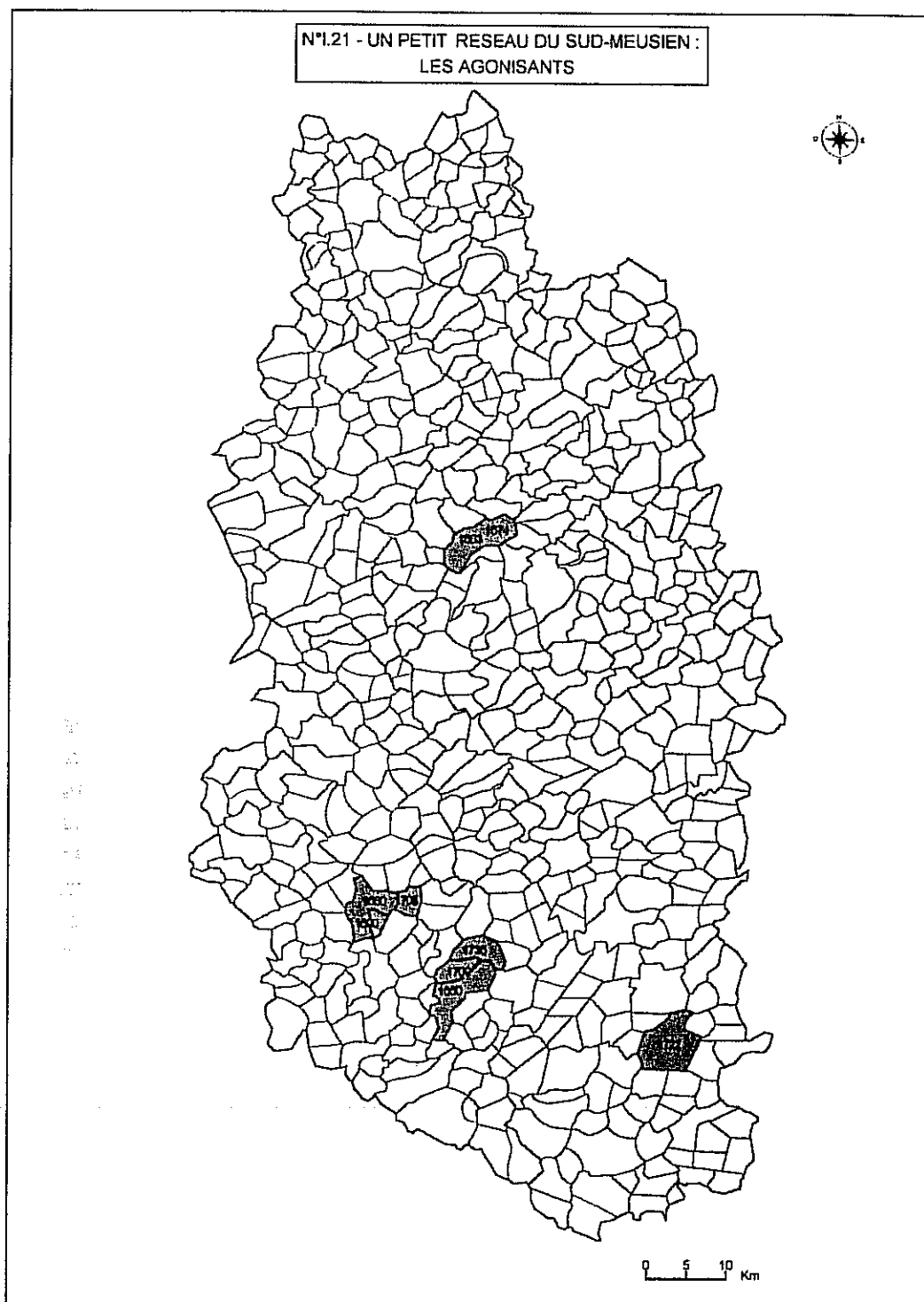
Sous le nom des agonisants ou de Jésus agonisant, un autre spécimen intéressant semble se constituer dans les années 1680. C'est un réseau déjà plus complexe et plus ramifié puisque les premières sociétés créées à Ligny, Verdun et Bar - respectivement en 1660, 1674 et 1680 - semblent bourgeonner en émettant à leur tour deux ou trois brins chacune. Celle de Verdun s'étend au sein de la ville, après la réception d'un bref romain en 1683, tandis que celle de capitale ducale, érigée à la collégiale Saint-Pierre, fait des émules en ville basse. Dès 1690, elle s'installe chez les jésuites puis dans la paroisse suburbaine de Naives en 1707. Un siècle plus tôt, une confrérie de saint Sébastien avait déjà suivi le même chemin et ce n'est pas le seul exemple (en 1853, la propagation de la foi apparaîtra aussi simultanément dans les deux communes). Le modèle proposé par les agonisants de Ligny s'étend de la même manière au village de Velaines en 1709 puis à Petit-Nançois en 1736, trois localités limitrophes alignées sur un axe nord-sud autour de la route de Bar.

Malgré ses trois têtes de pont, le réseau des agonisants ne prend pas d'ampleur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est, en effet, doublement concurrencé par des ensembles plus anciens : le tissu médiéval des confréries des trépassés et celui plus moderne du Suffrage puis par le développement important, vers 1720-1740, des confréries des morts dans le sud des Pays meusiens<sup>26</sup>. Il ne s'agit plus de petits effectifs, d'une douzaine d'organisations, mais d'un semis extrêmement dense qui approche la centaine d'unités. Cependant, au niveau local, la limite des deux pays de Ligny et de Commercy apparaît nettement. Dans le premier cas, le réseau des fins dernières reste fidèle à la dédicace du Suffrage ou de Notre-Dame du Suffrage tandis que se développe un puissant réseau de sociétés des morts autour de Commercy. Lorsqu'ils occupent un espace proche, un thème ou une fonction similaire, les réseaux peuvent donc être concurrents mais la « main invisible » qui les conduit pousse à l'individualisation. Il en est tout autrement de systèmes et de dévotions qui ont noué des liens intenses avec le terroir.

---

<sup>25</sup> Jean Cachet S.J., *La vie de S. Isidore patron des laboureurs et la B. Marie de Cabeça sa femme par Jéressimo Quintano et traduit par un pere de la C.J.*, Verdun, 1631, In.12°. B.M.V. 1035 - Chanoine R. Dognon, *Le Bon laboureur ou pratique familière des vertus de Saint Isidore pour les personnes de la profession principalement et généralement pour tous ceux qui vivent une vie commune*, Paris et se vendent à Verdun, Jean Le Géant, 1630, In.12°, 920 p.

<sup>26</sup> Voir le chapitre 13.



c - Un aspect multiforme - Le modèle Saint Sébastien.

La base de données livre 72 fraternités de saint Sébastien. Si l'informatique ne donne, en général, que la date de première mention, certaines périodes semblent néanmoins plus favorables que d'autres au grand saint romain : les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> ainsi que les décennies 1620-1640. La première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle concentre ainsi plus de 40% des mentions. Le culte semble, en revanche, s'effacer presque complètement à l'époque contemporaine. Si certaines associations subsistent, comme à Behonne malgré de multiples avatars, il n'y a plus de créations. En revanche, là où la confrérie existe, elle semble indéfectible comme ce type de dévotion nécessitait ou

impliquait un lien quasi-affectif entre une communauté et son saint. Sébastien est, en effet, le saint protecteur par excellence. Invoqué pour la peste par les confrères de Behonne à l'époque moderne, il l'est encore, par leurs descendants, mais contre le choléra en 1832<sup>27</sup>. A Montiers-sur-Saulx, la fondation de l'association en 1630 ne marque pas une découverte par la population locale mais une étape, parmi d'autres, de la relation entre les habitants et cet « *amy de Dieu* ». Des statues et un autel plus ancien sont là pour montrer un enracinement profond qui prépare la fondation<sup>28</sup>. La chronologie de l'apparition des confréries de saint Sébastien est d'ailleurs tout à fait conforme à celle du prénom puisque les registres de baptêmes présentent un premier pic à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, une progression de part et d'autre de la guerre de Trente ans, tant pour Sébastien que pour Sébastienne, puis une décrue régulière et la disparition au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. L'érection des compagnies n'est donc pas un phénomène indépendant, mais elle participe de vastes mouvements collectifs qui touchent notamment les mentalités.

Les moments forts de la chronologie du prénom et de celle de la fondation des associations pieuses semblent correspondre aux époques de crise, ce qui est normal pour une dévotion à caractère prophylactique. Les premières confréries sont attestées au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle mais la plupart apparaissent au moment de la guerre de Trente ans. Il est donc tentant de faire exister la notion de réseau en fonction de la proximité temporelle. Ainsi, les dix associations érigées à Bar ou dans les paroisses limitrophes semblent relever de ce type de réseau « chronologique ». Une première confrérie est mentionnée à Resson en 1377, quelques décennies avant celle de la ville haute de Bar, en 1430, que protège le roi René. Dans les années qui suivent, le thème se multiplie en ville basse, dans la paroisse Notre-Dame ou dans d'autres églises. En 1564, les associations anciennes, liées aux arbalétriers, sont restructurées à Bar, Behonne et Fains. La fraternité apparaît, enfin, à Naives en 1607 puis à Rosières, village voisin, en 1623. A chaque fois, la similitude chronologique prolonge la proximité géographique. Comme toujours, le modèle apparaît en ville haute de Bar, le quartier riche et aristocratique, pour descendre dans les quartiers plus populaires près du fleuve. Il gagne ensuite les communes suburbaines, à l'est de la ville au XVI<sup>e</sup> siècle, à l'ouest au XVII<sup>e</sup>. Mais le pouvoir est également responsable de cette diffusion puisque, dans le cas de 1564, c'est le duc qui, par sa volonté de reprise en main des compagnies d'archers, donne des statuts communs à des organisations au départ différentes<sup>30</sup>. Ce n'est que plus tard, au XVII<sup>e</sup> siècle, que ces associations prennent un caractère non-professionnel et une vocation thaumaturgique.

Ainsi, des confréries sans saint protecteur particulier, mais destinées aux seuls arbalétriers, sont concentrées autour d'Étain, à proximité de l'ancien doyenné d'Armel, celui là même qui regroupait aussi le plus d'associations de saint Sébastien. Elles semblent former un ensemble cohérent, réorganisé comme à Bar au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Des sources d'origines différentes donnent, en effet, la même date de 1544 pour l'apparition des compagnies d'Amel, Pareid, Senon et Spincourt. Le modèle en aurait été fourni par celle d'Étain mentionnée dès 1539<sup>31</sup>. Or, dans les décennies qui suivent, toutes ses localités, sauf une, se dotent d'une confrérie de saint Sébastien, déjà en 1595 pour Etain et les autres au début du XVII<sup>e</sup> siècle, donc avant la guerre de Trente ans et la vague prophylactique.

<sup>27</sup> A.D.Meuse 16 G 43 - Paroisse de Behonne : Confrérie Saint Sébastien (1564-1867). Renovations successives en 1564, 1649, 1715, 1725, 1814, 1832, 1867. Pièce N°1 bis : la relance de 1832 est motivée par l'arrivée du choléra et l'adoption de nouvelles prières appropriées.

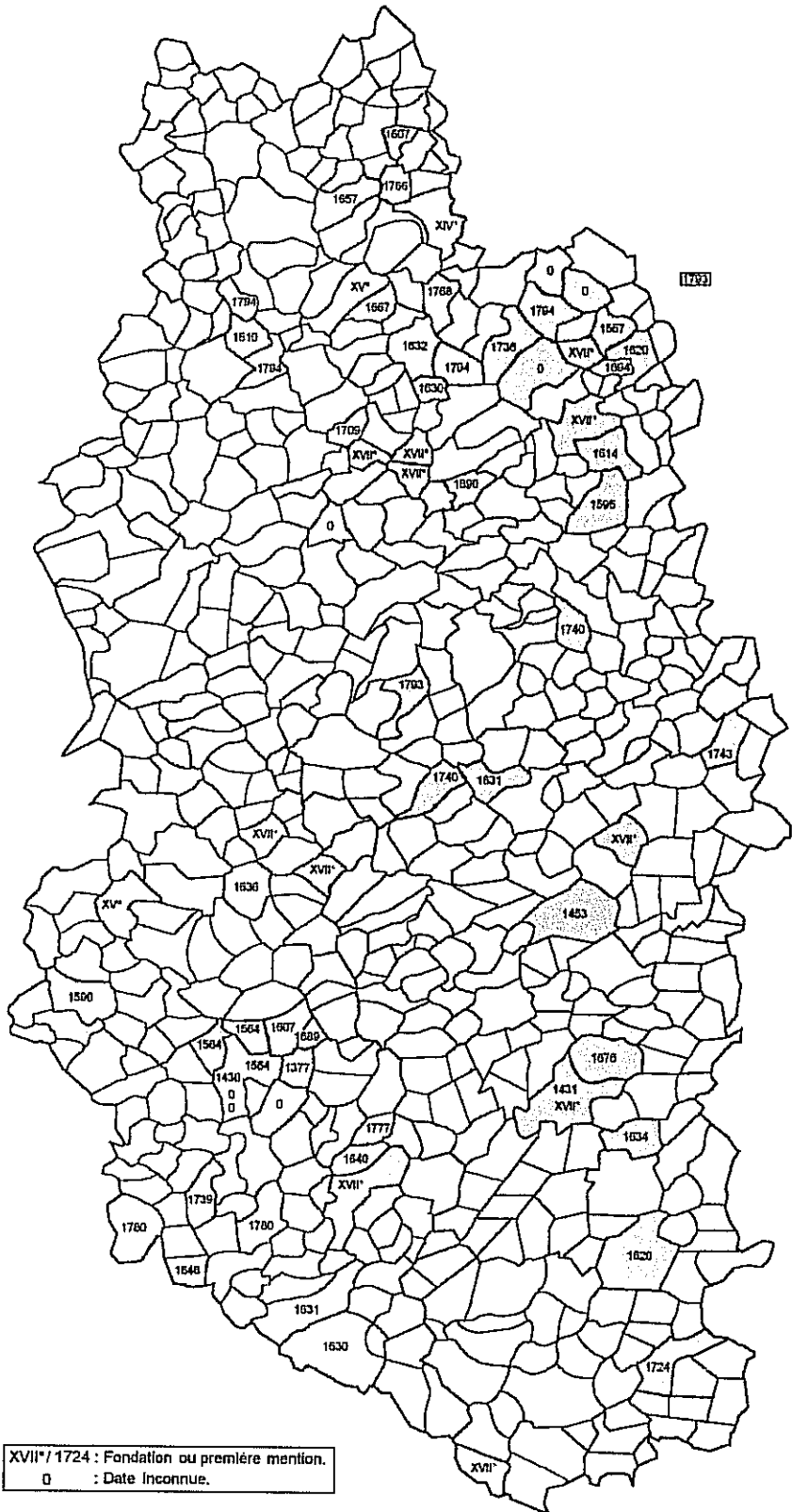
<sup>28</sup> A.D.Meuse 86 J 5.

<sup>29</sup> Voir le chapitre 12.

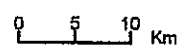
<sup>30</sup> A.D.Meuse 8 E 2 - Confrérie Saint Sébastien des archers de Bar-le-Duc et Behonne. Lettres de fondation du duc Charles III (1564).

<sup>31</sup> Voir le chapitre 6.

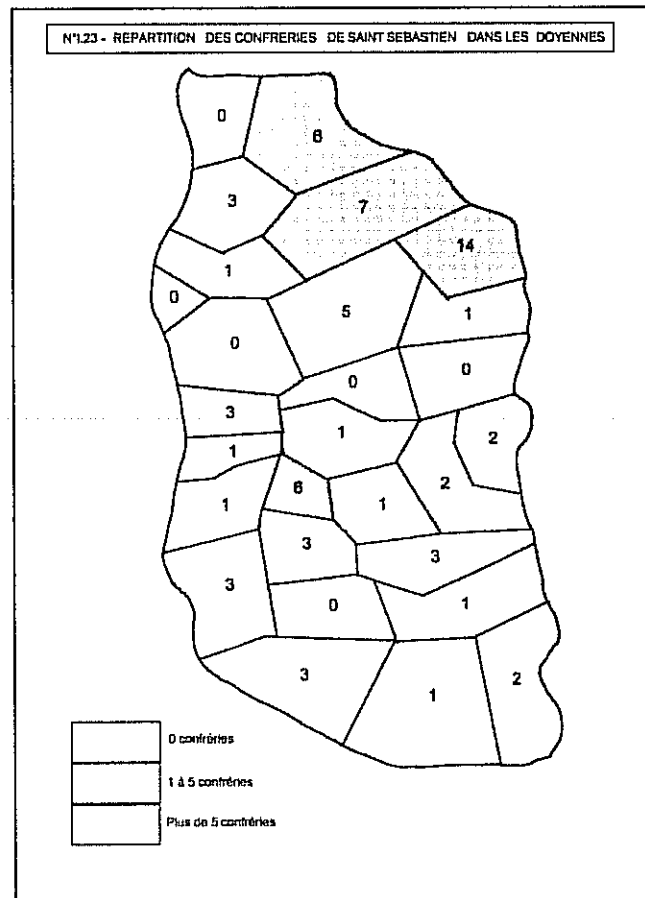
N°1.22 - LES CONFRERIES DE SAINT SEBASTIEN : XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> SIECLES



XVII<sup>e</sup>/1724 : Fondation ou première mention.  
 0 : Date Inconnue.



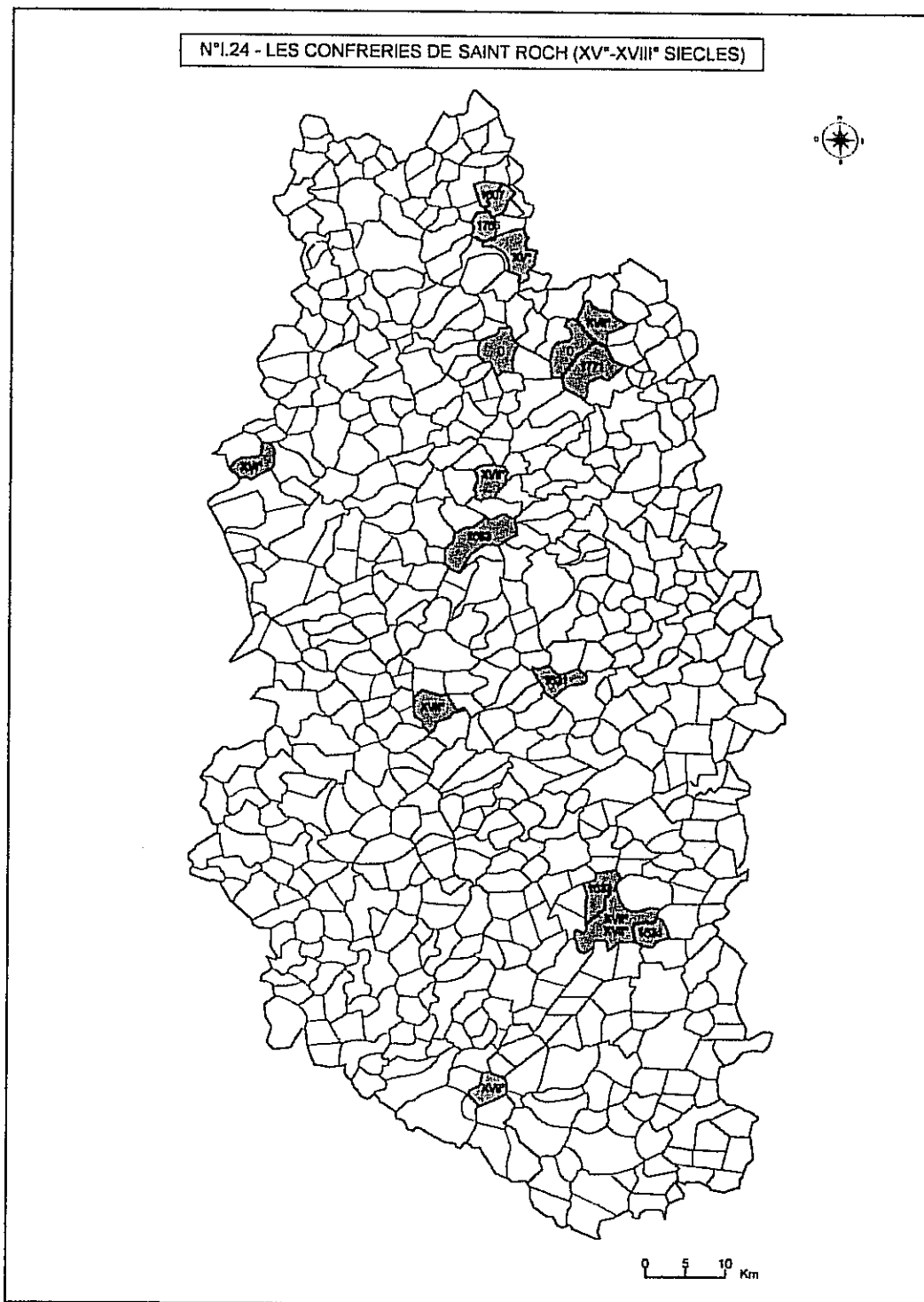
Utiliser la proximité des fondations ou la similitude des fonctions pour cerner les limites d'un réseau est cependant trop réducteur et peut conduire à des contresens tant des facteurs divers semblent intervenir. Les confréries de saint Isidore apparaissent ainsi juste avant les premières famines qu'il était censé éviter. A Troyon, en 1631, le saint espagnol avait été associé à Saint Sébastien, à Saint Roch et à la Vierge, quatre protections valant mieux qu'une, comme si les habitants avaient anticipé la crise. Mais la fondation est antérieure aux malheurs que les archives de l'association relatent amplement à partir de 1634 : prés mangés par les régiments de cavalerie qui stationnent à proximité et contagion<sup>32</sup>. Saint Sébastien est un saint protecteur, notamment contre la peste. Le registre de Behonne rappelle donc la piété sincère des habitants au moment « *de la contagion, des guerres et des sièges de Bar en ces temps malheureux* » mais l'examen rigoureux des dates confirme de nombreux décalages<sup>33</sup>. Des associations surgissent en plein cœur des épidémies de peste, celle de Resson déjà citée en 1377, et toutes celles des années 1590 et 1630-1640. Mais les toutes premières sociétés de ces trois vagues sont antérieures aux malheurs du temps. Ainsi, la compagnie de Marville est attestée avant 1346, c'est-à-dire avant la peste noire. Les fraternités des années 1550 anticipent celles fondées au moment des troubles de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, même chose pour la série d'érections du XVII<sup>e</sup> siècle dont les racines datent des années 1600-1620, bien avant l'entrée dans la phase active de la guerre de Trente ans. Ce qui est patent, c'est surtout l'évolution du rôle de certains réseaux. Par exemple, les compagnies d'archers se transforment en une forme plus ouverte de confréries prophylactiques. La confrérie est par définition protéiforme, il est donc relativement illusoire de tenter de cerner des « réseaux de fonction ».



<sup>32</sup> A.D.meuse 19 J 745.

<sup>33</sup> A.D.Meuse 16 G 43 - Paroisse de Behonne - Documents N°5.

Dévotion liée à un affect particulier, celle de saint Sébastien s'incarne dans le territoire. La carte des confréries expose assez bien cette relation puisqu'elle révèle des réseaux centrés sur des espaces particuliers<sup>34</sup>. Un premier cercle apparaît dans le nord-meusien, les doyennés de Montmédy, Damvillers, Charny et Billy concentrent, en effet, 45% de l'ensemble des associations. Pauvre en dévotions mariales, le nord-meusien est donc bien l'espace des saints. Le groupe de saint Sébastien se confond d'ailleurs avec celles de saint Roch, les deux thèmes étant même fréquemment réunis.



<sup>34</sup> Voir les cartes I.22 et I.24.

La géographie est identique mais la dévotion à saint Roch est à la fois moins répandue dans l'espace et dans le temps. Saint médiéval, Roch est venu, plus tard, s'adjoindre au saint romain pour protéger les fidèles de la peste mais il est trop spécialisé pour s'implanter profondément dans le terroir et dans les mentalités. Les deux réseaux sont parallèles autour de Marville et de Commercy mais Roch demeure curieusement absent de la zone d'influence de Bar-le-Duc, peut-être parce que là, les confréries d'archers tendent à se maintenir plus longtemps et à moins exprimer la fonction thaumaturgique. Ceci expliquerait l'existence de la ligne de fraternités de saint Sébastien qui existe entre le diocèse de Verdun et celui de Toul, de même que l'ensemble disposé en triangle entre Ancerville, Ligny et Montiers-sur-Saulx. La plupart de ces associations se trouvent en position de frontière, soit entre deux diocèses : Toul et Verdun ou Toul et Châlons, soit entre la France et le Barrois. Elles forment également des môles près des deux enclaves étrangères : le comté de Ligny et la principauté de Commercy. Depuis le Moyen Age, les princes ont fondé de nombreuses compagnies afin de renforcer leur autorité et de protéger leurs marges. A Billy-les-Mangiennes, au nord-est, c'est pour la garde d'un pont et d'autres points de passage que l'évêque de Verdun, seigneur haut-justicier, encourage une telle compagnie<sup>35</sup>. On a déjà cité, enfin, la politique du duc Charles III qui renforce et réforme les organisations de sa capitale en 1564<sup>36</sup>.

Un réseau de confréries est donc le produit d'un territoire, d'une mentalité et de la conjoncture mais c'est aussi le fruit d'influences variables. C'est donc tout un faisceau de réalités locales qui donne vie aux groupes d'associations pour contribuer à dessiner des espaces culturels différenciés<sup>37</sup>.

## **B - Des réseaux de diffusion.**

Il s'agit donc d'étudier le mode de propagation des confréries, c'est-à-dire leur répétition de proche en proche selon un modèle radio-concentrique bien connu des géographes. Mais, si un réseau se construit au moyen d'une diffusion par contact ou selon le principe de l'imitation, n'existe-t-il pas cependant une relative unité de création lorsqu'un groupe de fondateurs peut-être identifié ?

### **1 - Comment une confrérie se reproduit plus loin. Le déplacement physique des confréries ou de leur support dévotionnel.**

Lorsqu'une organisation appuie sa dévotion sur une statue ou un tableau, la perte de l'œuvre peut entraîner la mort de l'association. En revanche, son déplacement vers une autre chapelle ou une autre paroisse, tout comme la migration de la société initiale, conduit souvent à un bourgeonnement de groupes nouveaux. Ses sauts ont déjà été décrits pour le culte de saint Hubert à Verdun. Entre 1550 et l'époque contemporaine, ils donnèrent naissance à un chapelet d'associations dans toute la ville. Depuis 1628, une confrérie du Rosaire existe au sanctuaire marial de Benoîte-Vaux où une statue miraculeuse attire les processions blanches

<sup>35</sup> Abbé Jacquot - Curé-Doyen de Billy, *Notice sur Billy-les-Mangiennes, ses environs et l'Abbaye de Châtillon, sa voisine*, Bulletin de la Société des Naturalistes et archéologues du nord de la Meuse, 37<sup>e</sup> année, 4<sup>e</sup> trimestre 1925, p.89.

<sup>36</sup> A.D.Meuse D 76 - *Statuts de la confrérie des archers de la ville de Liney, octroyés par Georges de la Trémouille, seigneur de Craon et comte de Liney (Ligny) le 1er août 1476* in Louis de la Trémouille, Archives d'un serviteur de Louis XI - Documents et lettres(1451-1481) - Publiés d'après les originaux, Nantes, Emile Grimaud - Imprimeur - Editeur, 1888, pp.88-92. Comte Etienne Fournier de Bacourt, *Les sociétés de tir et les Milices bourgeoises dans l'Ancien Duché de Lorraine et Barrois*, M.S.L.S.A., 3<sup>e</sup> série, Tome IV, Bar-le-Duc, 1895.

<sup>37</sup> Paul Claval, *La géographie culturelle*, Nathan-Université, Paris, 1995, pp.128-133.

du XVI<sup>e</sup> siècle puis les pèlerinages massifs du XVII<sup>e</sup><sup>38</sup>. Madame de Saint-Balmont vint chercher la statue en juin 1638 pour la mettre à l'abri à Neuville. Or, si une association du Rosaire y existait déjà depuis 1636, une société du Scapulaire est immédiatement créée. Le projet de la comtesse pourrait avoir été influencé par la confrérie de Benoîte-Vaux mais gâché du fait de l'influence sur elle des carmes et de sa propre stratégie<sup>39</sup>. Le transfert provisoire de l'image de Marie pourrait bien avoir permis aussi celui de l'association du pèlerinage. De nombreux fidèles continuent de venir prier Marie à Neuville et plusieurs exemples nous font croire qu'ils en ont ramené le projet d'une association<sup>40</sup>. Elle aussi près d'un lieu de pèlerinage, la confrérie de Notre-Dame des Vertus est attestée depuis 1644 à Ligny. Cette association s'est constituée autour d'un célèbre tableau de la Vierge attribué à saint Luc. En raison des troubles, il est transporté au Bouchon, paroisse proche où il plante la dévotion à Notre-Dame des Vertus pour laquelle aurait été fondée la confrérie de l'Immaculée conception attestée dans le village dès 1634. La diffusion de reliques ou d'objets magiques comme les clefs de saint Hubert contribue aussi à la fondation d'associations pieuses. Cependant, l'imitation semble demeurer le principal facteur.

## 2 - Le phénomène de démonstration-imitation.

Les sociologues et les ethnologues ont depuis longtemps identifié le double phénomène de démonstration-imitation dans la diffusion de l'innovation. Un groupe s'approprié une nouveauté qu'il utilise comme élément de définition de son identité. L'attrait en est d'autant plus fort que ce groupe jouit d'une position dominante ou de prestige. D'autres groupes, par proximité géographique, vont tenter d'adopter l'innovation et d'imiter les conduites dominantes. Il convient donc d'identifier d'abord des similitudes dans l'apparition des confréries puis d'éliminer les facteurs exogènes qui ont pu jouer, par exemple une série de missions menées par le même couvent. Il est clair, cependant, que la démonstration-imitation n'est pas le seul élément en jeu et que la création d'une association est le fruit d'une multitude d'influences.

Les scribes ou les clercs qui rédigent les actes de fondation citent fréquemment l'exemple qui a servi de modèle. Le successeur du curé Claude Nassé à Beauzée, rompt avec la politique anti-confréries de son prédécesseur et érige l'Octave des morts en 1777. Il n'oublie pas de préciser que cette dévotion a été érigée comme « *elle existe à Clermont* »<sup>41</sup>. C'est parfois l'évêque qui propose ou impose un modèle aux vellétés locales. En 1555, de retour du concile de Trente, Nicolas Psaume fonde la confrérie du Saint-Sacrement de la cathédrale, peut-être pour en faire une tête de réseau car, selon ses thuriféraires, le prélat aurait formé le projet d'une série de fondations dans l'ensemble du diocèse<sup>42</sup>. Son successeur du XVIII<sup>e</sup> siècle, monseigneur d'Hallencourt, ne procède pas autrement mais il dispose de plus de moyens. Administrateur consciencieux, il entreprend de faire appliquer la législation synodale et il adopte le nouveau règlement de 1737. Il encourage donc la fondation de nombreuses

<sup>38</sup> Alain Brix, *Le pèlerinage de Benoîte-Vaux des origines à la Révolution - Etude spirituelle et sociologique*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle sous la direction du professeur René Taveneaux, Université de Nancy II, 1970-1971, 3 volumes.

<sup>39</sup> Frédéric Schwindt, *Les confréries de Neuville-en-Verdunois et la familiarité de madame de Saint-Balmont au plus fort de la guerre de Trente ans : le monde de l'extérieur et le monde de l'intérieur*, *Connaissance de la Meuse* N°72/Mars 2004, pp.2-7 et N°73 / Juin 2004, pp.17-18.

<sup>40</sup> Voir le chapitre 6. Georges Darne & Jean Leduc, *L'amazone chrétienne - Madame de Saint-Balmont*, La Pensée universelle, 1973. Micheline Cuénilin, *La derrière amazone - Madame de Saint-Baslemont*, P.U.N., 1992.

<sup>41</sup> B.M.V. Ms 893, pp.538-552.

<sup>42</sup> Charles Aimond, *Aperçu sur l'Histoire du culte eucharistique dans le diocèse de Verdun*, Bar-le-Duc, 1911. Voir le chapitre 6.



associations de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement sur le modèle de celle érigée à son initiative chez les capucins de Verdun en 1735. Or, les privilèges accordés sont conditionnés à l'adoption des statuts de cette première association et des billets ont été envoyés aux paroisses pour vanter la nouvelle dévotion et en faire la publicité. A Beauzée, le zélé Claude Nassé applique immédiatement les ordres mais il n'est pas le seul car plusieurs compagnies sont instituées avant la fin de l'année 1737, par exemple à Mécrin.

Lorsque les fidèles de Vieville demandent à l'évêque l'autorisation d'ériger leur confrérie du Rosaire, en 1738, celui-ci invoque l'exemple de Chaillon, village proche du leur où la société existe depuis 1687<sup>43</sup>. De même, la société de la Conception de Rancourt, attestée en 1714, reprend les statuts de la compagnie du Rosaire de Revigny. Si la dédicace n'est pas identique, la société créée au bourg influence le mode de fonctionnement des organisations rurales environnantes. A Pagny-la-Blanche-Côte, c'est au sein d'une seule paroisse que cet ascendant s'observe, d'une compagnie moderne vers une plus ancienne. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la vieille société de saint Crépin a calqué ses services pieux sur ceux de la confrérie du Saint-Sacrement, tout juste érigée en 1697. Les religieux ne sont pas en reste puisqu'en 1623 les minimes de Saint-Mihiel demandent l'érection de leur association de saint Joseph en affirmant qu'elle est identique à celle de leurs confrères de Nancy. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les ursulines de Commercy empruntent le Sacré-Coeur à leurs voisins et directeurs de conscience capucins, eux-mêmes ayant procédé de la sorte avec les annonciades de Saint-Mihiel.

Les fidèles se souviennent fréquemment de l'origine de leur association même s'ils ne s'accordent pas sur le nom de la paroisse qui a imité l'autre. Pour le thème de la Conception, est-ce Epiez qui a copié Ourches ou Taillancourt qui a volé le modèle ? Quand la confrérie du Saint-Sacrement de Rembercourt fait des petits dans les villages alentours, Sommaisne et les Marats, est-ce les habitants de ces localités qui imitent la petite ville ou est-ce la cité qui rayonne ? Sans doute les deux à la fois. En revanche, la sur-représentation de certaines dévotions a frappé les commentateurs qui y ont vu la main d'hommes célèbres. Aussi accorde-t-on à saint Pierre Fourier, qui aurait résidé près de Montiers-sur-Saulx vers 1630, la fondation des confréries Saint Sébastien de Dammarie, Laheycourt et Montiers<sup>44</sup>. La présence du curé de Mattaincourt n'est pas prouvée et l'association de Laheycourt remonte au XV<sup>e</sup> siècle. Mais il fallait bien expliquer la diffusion de ses saintes dévotions par d'autres voies que le désir profane d'obtenir la même chose que les voisins ! Ainsi, la propagation épidémique des sociétés du Sacré-Coeur de Marie au XIX<sup>e</sup> siècle surprend les témoins qui ne peuvent l'attribuer qu'à une intervention divine<sup>45</sup>.

a - Notables, bourgs et désir de protection.

L'importance des confréries de saint Sébastien dans les terres communes résulte à la fois du rayonnement de l'abbaye luxembourgeoise d'Echternach et d'une influence locale, celle de la petite capitale qui irradie son contado. La première association, qui ne semble d'ailleurs pas encore porter le nom du saint patron, est mentionnée à Marville en 1346. Le bourg de Marville possède encore aujourd'hui des traces de sa splendeur passée même si les hôtels particuliers Renaissance ou son célèbre ossuaire n'existaient pas encore. La position géographique particulière de la ville explique la multiplicité de ses activités économiques illustrée par une dizaine de fraternités de métier. Comme beaucoup d'autres, elle est dominée

<sup>43</sup> A.D.Meuse 19 J 4869.

<sup>44</sup> Alphonse Schmitt, *Le Barrois mouvant au XVII<sup>e</sup> siècle - 1624-1697*, M.S.L.B., 1928, pp.1-481.

<sup>45</sup> *Manuel de l'archiconfrérie réparatrice établie dans la paroisse Saint-Martin de Lanoue à Saint-Dizier, diocèse de Langres, à l'usage spécial des associés*, Paris, Maison veuve Bouasse-Lebel et fils aîné, s.d..

par une classe de riches marchands et d'artisans sur lesquels le prince s'appuie. Attestée depuis 1340, la compagnie de Notre-Dame de Pelletiers détient même des biens en fief<sup>46</sup>.

Une compagnie d'archers est donc attestée à Marville au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Si le seigneur de la ville veut assurer la défense de sa cité, c'est aussi le moyen de regrouper les notables. Constamment, une telle association Saint Sébastien rassemblait aussi à Commercy les principaux dirigeants de la ville, notamment les membres du conseil. L'appartenance à la société semble même un passage obligé dans le *cursus honorum* municipal<sup>47</sup>. La confrérie de Marville est tout autant une compagnie d'archers, donc une espèce de milice bourgeoise, que l'incarnation du groupe dirigeant de la cité, c'est-à-dire l'ensemble des gens les plus influents de la région. Un culte est rendu à Saint Sébastien depuis une époque ancienne car les flèches tirées régulièrement par les membres sur un terrain aménagé au sud des remparts sont assimilées à celles qui martyrisèrent le soldat romain. Mais à l'arrivée de la peste noire, en 1348-1349, cette dévotion prend un relief particulier. Les flèches deviennent le symbole de la contagion tombant sur le peuple de Dieu. Comme la peste dans le camp des achéens, punition divine envoyée par Apollon, l'épidémie est le signe de la colère divine. Saint Sébastien devient alors l'intercesseur privilégié qui s'interpose entre Dieu et les hommes pour les protéger. Plus tard, au cours du XV<sup>e</sup> siècle, une confrérie Saint Roch est érigée à son tour à Marville mais elle semble vite absorbée par la première afin de renforcer son caractère prophylactique. A la fin du Moyen Age, Marville possède donc une organisation déjà ancienne, prestigieuse et influente, du fait surtout du niveau social de ses adhérents.

Les vagues épidémiques qui déferlent sur la région, à chaque génération, renforcent le besoin de protection dans des communautés rurales qui ont été préparées, depuis des siècles, à la dévotion à Saint Sébastien par la proximité des terres luxembourgeoises. Le modèle se trouve là, dans le bourg, visible de loin sur sa colline. Les archives livrent d'ailleurs une filiation assurée et un lien de subordination avec l'association de Rouvrois-sur-Othain, à un peu plus de deux lieues vers l'est. Au XV<sup>e</sup> siècle, une autre confrérie est mentionnée à Bréhéville, village tout proche au sud-est de Marville. Enfin, si les associations de Sorbey, Billy-les-Mangiennes et Gremilly ne peuvent être datées précisément, elles semblent de la même époque. L'exemple initié par la société des notables de Marville semble donc s'être diffusé dans les campagnes voisines à la fin du Moyen Age. Jusqu'aux années de la Révolution, plus d'une trentaine d'associations de ce type sont répertoriées dans un cercle de quarante kilomètres de diamètre qui forme le plus gros réseau de ce type en Meuse. Le groupe initial a d'ailleurs été renforcé par une deuxième vague au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Saint Roch semble d'ailleurs suivre le même mode de diffusion avec une dizaine de compagnies<sup>48</sup>.

La plupart des confréries de la fin du Moyen Age sont des organismes urbains, riches et élitistes. Mais, ils ne donnent pour autant pas systématiquement naissance à un réseau dans les campagnes environnantes. Gondrecourt est même le contre-modèle de Marville. La polarisation de l'espace rural par la cité et la puissance de la compagnie de saint Nicolas des Clercs, apparue avant 1411, empêchent la diffusion du modèle dans les campagnes. Celle-ci peut heureusement suivre d'autres voies comme le circuit des familles nobles.

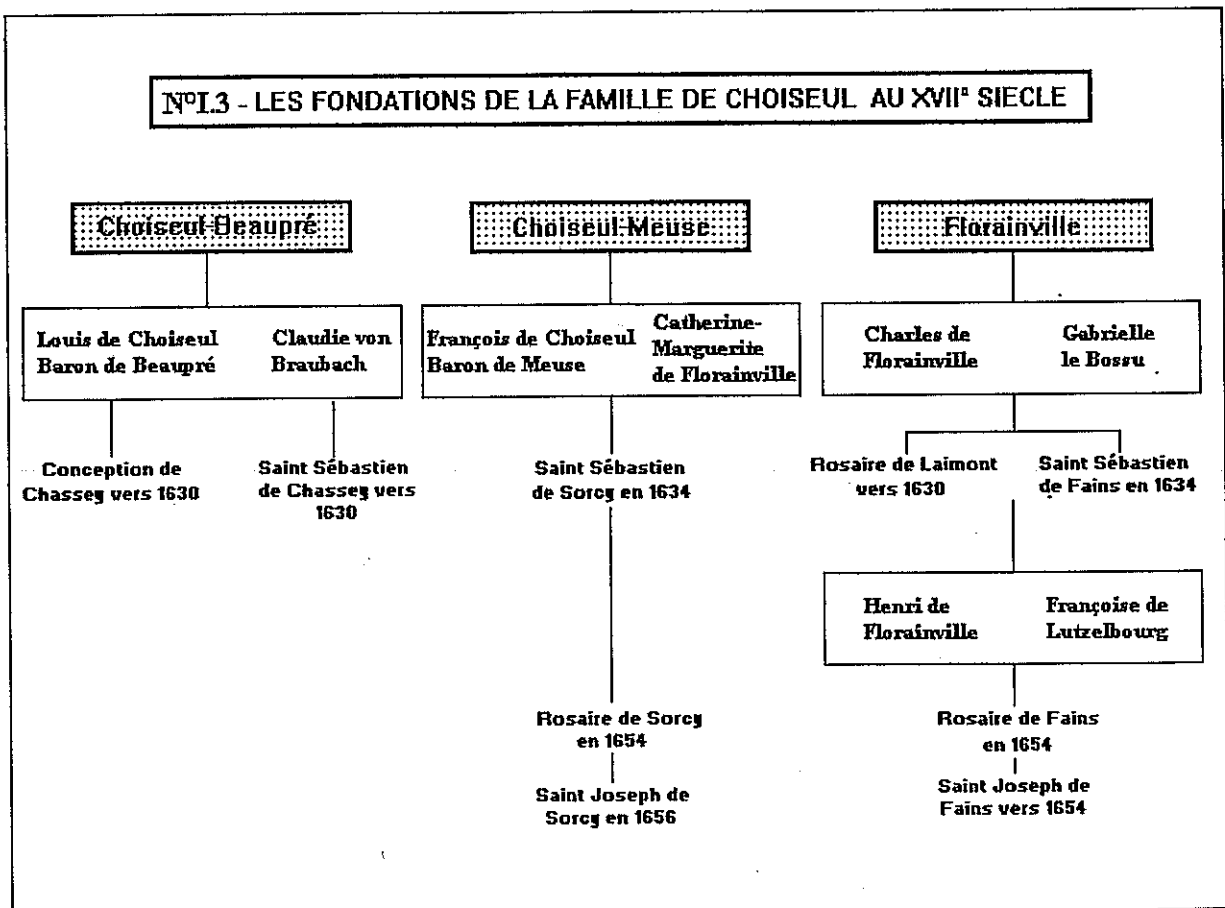
Dans le cas de Claudie de Braubach, baronne de Choiseul-Beaupré et aïeule du célèbre ministre de Louis XV, on peut parler de la migration d'une forme associative au sein d'un groupe familial. Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la branche aînée des Choiseul

<sup>46</sup> A.D.Meuse B 3000. Voir le chapitre 5.

<sup>47</sup> Voir le chapitre 12.

<sup>48</sup> Pouillé IV, p.210. Voir les deux cartes N°I.22 et N°I.24 précédemment citées.

réside au château de Beaupré, près de l'actuel village de Chassey, voisin de Gondrecourt. C'est déjà une famille importante dont les biens s'étalent de l'Alsace à la Champagne et qui sert successivement l'empereur, le duc de Lorraine et le roi. Elle appartient donc à cette noblesse seconde dont on a redécouvert, depuis peu, l'importance. Le seigneur comme son épouse protègent chacun une association religieuse<sup>49</sup>. Le baron de Beaupré relève une confrérie de la Conception dont les registres commencent en 1647, et il est le premier à en prendre le bâton ou plutôt à se le faire porter au château par les principaux notables du village. Le thème n'est pas nouveau car les sociétés de la Conception sont, comme on l'a vu, habituelles dans la région depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Son épouse, Claudie von Braubach, originaire de Sierck, imite son mari en protégeant une compagnie de saint Sébastien. Au contraire de la Conception, celle-ci est extrêmement rare dans la région. La baronne n'est pas totalement une inconnue, en matière religieuse, car elle est citée, en pleine guerre de Trente ans, dans une affaire de miracle marial à Benoîte-Vaux<sup>50</sup>. Dans l'atmosphère particulière des années 1630-1640, alors que des villages entiers processionnent vers le vallon sacré et se vouent à Marie, cet événement, de même que la fondation de la confrérie à Chassey-Beaupré, prend un relief particulier. Tout comme le pèlerinage à Benoîte-Vaux, cette association possède une vertu protectrice. Il s'agit de faire plier Dieu, par l'intercession de la Vierge ou d'un saint réputé, afin d'éloigner la contagion. C'est aussi le devoir d'un seigneur, tout du moins au XVII<sup>e</sup> siècle, que d'apporter ce genre de secours à ses sujets. Quant au choix du saint, l'origine géographique de madame de Choiseul explique tout.



<sup>49</sup> A.D.Meuse 16 G 107 - Paroisse de Chassey-Beaupré : Confréries de la Conception Notre-Dame et de saint Sébastien - Annales (1646-1679).

<sup>50</sup> Renseignement communiqué par monsieur Philippe Martin.

La ville de Sierck, aujourd'hui dans le nord de la Moselle, à la frontière luxembourgeoise, détient alors une confrérie réputée. Mieux, cette cité appartient comme Marville ou Thionville à cette grande écharpe où les sociétés d'archers puis les compagnies prophylactiques étaient nombreuses depuis le Moyen Âge. Face aux menaces du temps, Claudie de Braubach soutient son mari et imite son attitude en prenant la direction d'une compagnie pieuse. Mais, chacun choisit un thème de dévotion propre à ses origines. La dévotion peut alors se propager horizontalement, soit dans les villages voisins qui imitent la nouveauté portée par une personne aussi prestigieuse, ou à travers les réseaux nobiliaires.

En 1634, François de Choiseul, baron de Meuse, leur cousin, érige ainsi une société Saint Sébastien à Sorcy. Or, le seigneur de Sorcy est marié à Catherine-Marguerite de Florainville dont un parent réactive au même moment l'antique association des archers de Fains. Charles de Florainville, qui est aussi bailli héréditaire de Bar, a sous les yeux, de par ses fonctions, les antiques compagnies de la ville dont une filiale existait déjà à Fains au XVI<sup>e</sup> siècle. Effet du hasard ou d'une tradition familiale durable, au début du siècle suivant la famille réside à Ménil-sur-Saulx où elle contribue à doter l'église paroissiale de cinq grands retables de style baroque, placés au-dessus des autels principaux, et de quatre autres dans la nef. Un des plus beaux d'entre eux, dédié à Saint Sébastien, date de 1717<sup>51</sup>. Vers 1630, alors que Louis de Choiseul érige sa société de la Conception à Chassey, Charles de Florainville crée une confrérie du Rosaire à Laimont. En 1654, son fils Henri fait de même à Fains mais sous forme d'un doublet qui associe aussi Saint Joseph. Son oncle François de Choiseul-Meuse agit exactement de la même manière puisque le Rosaire est fondé à Sorcy en 1654 et Saint Joseph en 1656.

#### b - Le modèle, l'exemple et le vecteur.

Dans ses mémoires, rédigées sur le mode de la chronique en 1673, le chanoine Baleycourt se souvient « *du peuple des campagnes qui assistait fort nombreux aux messes du chapelet d'avant les guerres* »<sup>52</sup>. Le prestige d'une telle association, protégée par les évêques et popularisée par les chanoines, attire des fidèles de loin et elle a d'ailleurs donné naissance à une sœur chez les dominicains de Verdun au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci, même s'ils demeurent peu nombreux, mènent une active pastorale, à la fois contre les protestants que dans les campagnes où ils fondent de nombreuses associations. Leur politique de diffusion est facilitée par le rayonnement de la magnifique association de la cathédrale, d'autant que celle-ci possède des biens et des droits dans toute la partie nord du diocèse. Est-ce un hasard ? En tout cas, les privilèges accordés par la bulle de 1600, tout en renforçant le rang de cette association, contribuent à renforcer le désir de ses spectateurs d'en avoir une chez eux.

#### c - Réseaux de quêtes et pèlerinages immobiles.

C'est d'ailleurs sur ce mode que se diffusent les confréries à la suite des tournées des religieux de Saint-Hubert d'Ardenne. Au départ, il n'y a qu'une seule association, celle du monastère, plusieurs fois enrichie par des indulgences<sup>53</sup>. Pour adhérer à l'association, il faut venir à l'abbaye et cet honneur se limite au départ aux malades de la rage venus se faire tailler

<sup>51</sup> *Le patrimoine des communes meusiennes - Lorraine*, Flohic Éditions, Paris, 1999, Tome II, p.641.

<sup>52</sup> B.M.V. Ms 454 - Chanoine Baleycourt, *La ville de Verdun et le pays verdunois sous le patronage et la protection de la sainte Vierge Marie (...). Commencé l'an 1673, 1673 et suivantes*, 722 feuillets manuscrits + 13 pages de tables, p.361.

<sup>53</sup> Voir le chapitre 6.

et apposer l'étole miraculeuse détenue par le célèbre monastère<sup>54</sup>. Comme pour d'autres exemples fameux, par exemple Saint-Jacques de Compostelle, les anciens pèlerins ont cherché à se regrouper dans leur lieu de résidence afin de vénérer leur patron. Des confréries informelles ont pu ainsi se constituer. Pour profiter du prestige grandissant du saint patron des chasseurs, les religieux ont commencé à organiser des tournées de quêtes au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le bénéfice du pèlerinage arrive directement aux communautés, sans les risques du déplacement. Après plusieurs passages, les moines acceptent parfois de laisser une clef de saint Hubert qui peut aider à guérir les malades. Ils délèguent même la taille à quelques privilégiés, histoire de contrebalancer le charisme des guérisseurs locaux qui se disent descendants du saint mérovingien. A la fin de la tournée et après la prédication d'usage, les fidèles peuvent se faire inscrire sur les registres de la société pieuse. Les adhérents demandent ensuite à leur curé la fondation d'un service pieux. Mais, pour cela, il faut des finances et donc il est nécessaire de se regrouper, sur le modèle du môle, afin de recueillir des cotisations. La fondation de l'association religieuse obéit donc à la même logique que celle des religieux : transporter sur place le pèlerinage et ses bénéfices. Comme les chemins de croix qui se développent, la confrérie devient donc le lieu d'un pèlerinage immobile. La confrérie-mère des Ardennes se constitue alors en archiconfrérie afin de conserver son ascendant sur le réseau naissant. Les religieux sont réduits à approuver les créations locales auxquelles ils transmettent les indulgences obtenues de Rome. C'est tout l'intérêt d'ailleurs du monastère qui se doit de bien gérer la dévotion qu'il possède. L'approbation des sociétés villageoises permet d'encadrer les pratiques qui s'y font et d'éviter les dérives, comme ces guérisseurs, tout en maintenant un lien fort entre les habitants et l'abbaye au moyen de visites régulières.

#### d - L'effet démonstrateur des pèlerinages.

Dans un mouvement inverse aux quêtes, aux bulles d'indulgence ou aux déplacements d'une statue miraculeuse qui amènent la dévotion et l'idée de créer une confrérie directement dans les villages, les pèlerinages ont pu permettre aux fidèles d'aller observer sur place. Dans les années 1630-1640, des centaines de villages de Lorraine et une bonne part de ceux des Pays meusiens ont défilé au sanctuaire de Benoîte-Vaux<sup>55</sup>. La confrérie du Rosaire érigée en 1628, avant la grande vague pèlerine du XVII<sup>e</sup> siècle, comme celle d'Avioth fondée dix ans plus tard, ont naturellement pour vocation l'accueil des pèlerins. Les registres n'ont hélas pas survécu mais les exemples connus ailleurs permettent de raisonner par analogie. Des fidèles extérieurs ont en tout cas pu adhérer à ces sociétés avant de revenir chez eux. Les pèlerinages de ces temps troublés étant communautaires, l'inscription a pu se faire en groupe et servir de modèle, une fois rentrée au pays, à l'érection d'une nouvelle association. En se limitant uniquement au XVII<sup>e</sup> siècle, une quarantaine de confréries du Rosaire de la région sont postérieures à celle de Benoîte-Vaux. Dans cette liste, la plupart des paroisses sont venues prier Marie au cours des années 1640. Dans quelques cas, mêmes, l'apparition de la société semble consécutive au pèlerinage. Ainsi, les habitants de Louppy-le-Château viennent à Benoîte-Vaux le 29 septembre 1642, la même année que la création de leur société. La même relation est certaine, l'année précédente, pour l'abbaye de La Chalade. C'est sans doute aussi le cas de Billy-les-Mangiennes et Châtillon-sous-les-Côtes en 1641 et de Gondrecourt en 1643, mais à Maizey, la fondation de l'association en 1640 est un peu antérieure à la visite du vallon sacré. La congrégation de la Conception de Bar voit aussi le jour en 1641, or c'est cette compagnie qui mène une procession de 1200 habitants de la cité vers Benoîte-Vaux le 23 août 1642. Au nombre de 200, les associés venaient devant les ecclésiastiques : capucins, minimes,

<sup>54</sup> Pratique consistant à entailler la blessure ou le front du malade potentiel, avant le déclenchement de la pathologie, pour y inclure un brin de textile ayant touché la relique du saint.

<sup>55</sup> Alain Brix, Op. Cit., Tome II, pp.204-213.

augustins, antonistes, chanoines, curés suivis de « *Messieurs de la ville en assez grand nombre, puis le reste des bourgeois et gens de métier et enfin les femmes, entre lesquelles se trouva quantité de demoiselles* »<sup>56</sup>. Les associations pieuses jouent, en effet, un important rôle dans la préparation des pèlerinages quand ce n'était pas la compagnie en bloc qui se déplace à l'image des 800 de membres la confrérie du Rosaire de Nancy ou de celle de Verdun en 1642. Le meilleur exemple concernant la relation qui se tisse entre une paroisse, le lieu saint et les fraternités est celui de Clermont-en-Argonne. La cité se rend quatre fois à Benoîte-Vaux entre avril et juillet 1641. La société du Rosaire qui vient juste d'être érigée assure la mobilisation des habitants et la réalisation des chars qui sont conduits jusqu'au lieu saint.

S'il existe des similitudes dans les conditions de création, il ne semble pas y avoir de lien de subordination, sauf exception dont saint Hubert, entre les diverses associations de ces réseaux simples. Peu de sociétés créent des filiales ou accordent des privilèges comme une archiconfrérie. Chaque compagnie est un organisme indépendant. Mais d'autres réseaux sont plus structurés.

### 3 - Le rôle médiateur des couvents.

La diffusion d'un thème et d'une structure confraternelle nouvelle est fréquemment le fait d'un couvent. Les religieux garderont, en effet, longtemps cette fonction de médiation. La confrérie initialement fondée dans un monastère essaime, selon des modalités variées, sans impliquer d'ailleurs toujours l'adoption d'une structure de domination. Saint Pierre Fourier rêvait d'un tel réseau doublant les maisons de la congrégation Notre-Dame. Les chanoinesses avec la Conception, les fils et les filles de sainte Thérèse d'Avila avec le Mont-Carmel, les Jésuites et leurs congrégations, les exemples sont nombreux et la liste non-exhaustive.

#### a - Le réseau des annonciades de Saint-Mihiel<sup>57</sup>.

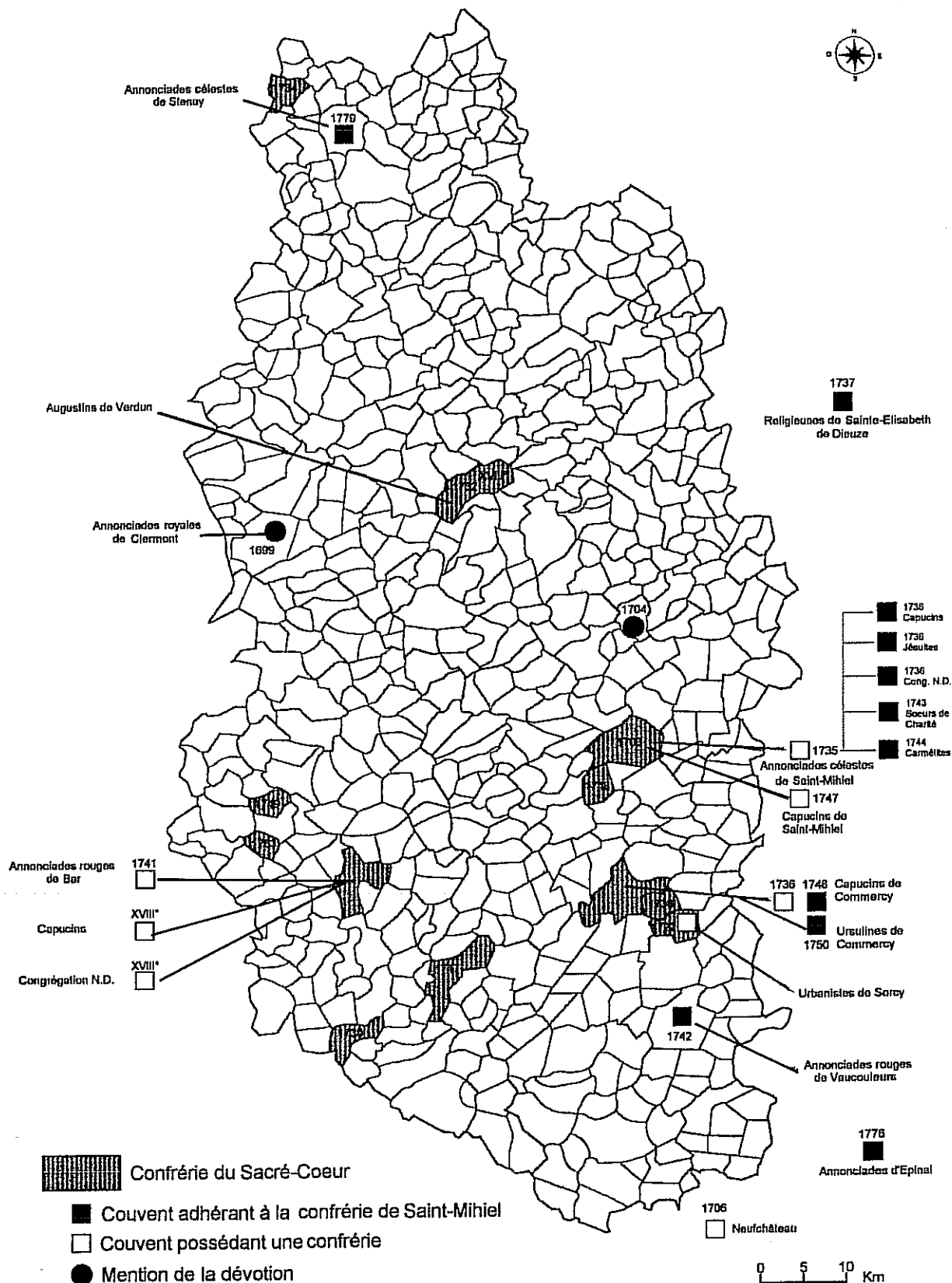
Dans le cas des annonciades célestes de Saint-Mihiel, il s'agit toujours du phénomène de démonstration-imitation mais dans un contexte où il faut gérer la pénurie, c'est-à-dire la rareté des autorisations. La deuxième plus ancienne confrérie du Sacré-Coeur de Lorraine, la première dans une église paroissiale, fut érigée à Saint-Etienne de Saint-Mihiel en 1703. Elle ne semble pas avoir laissé beaucoup de traces dans les mémoires, si ce n'est quelques services pieux fondés auprès de la fabrique. Contrairement aux associations du même genre établies en Lorraine dans les années 1715-1730, comme celle des urbanistes de Sorcy en 1722 ou les sociétés établies dans divers couvents d'ursulines et de visitandines, celle de Saint-Mihiel n'était pas implantée dans un monastère. C'est pourquoi, sans doute, elle végéta une trentaine d'années avant son transfert au couvent de l'Annonciade en 1735. C'est le vrai départ pour l'association qui engrange alors des centaines d'inscriptions jusqu'à sa disparition, deux siècles plus tard<sup>58</sup>. Les évêques de Toul et de Verdun sont encore rétifs devant la nouvelle mode dévotionnelle alors que les nouvelles législations, par exemple celle adoptée à Verdun en 1737, rendent difficile une création sans autorisation.

<sup>56</sup> Idem p.223.

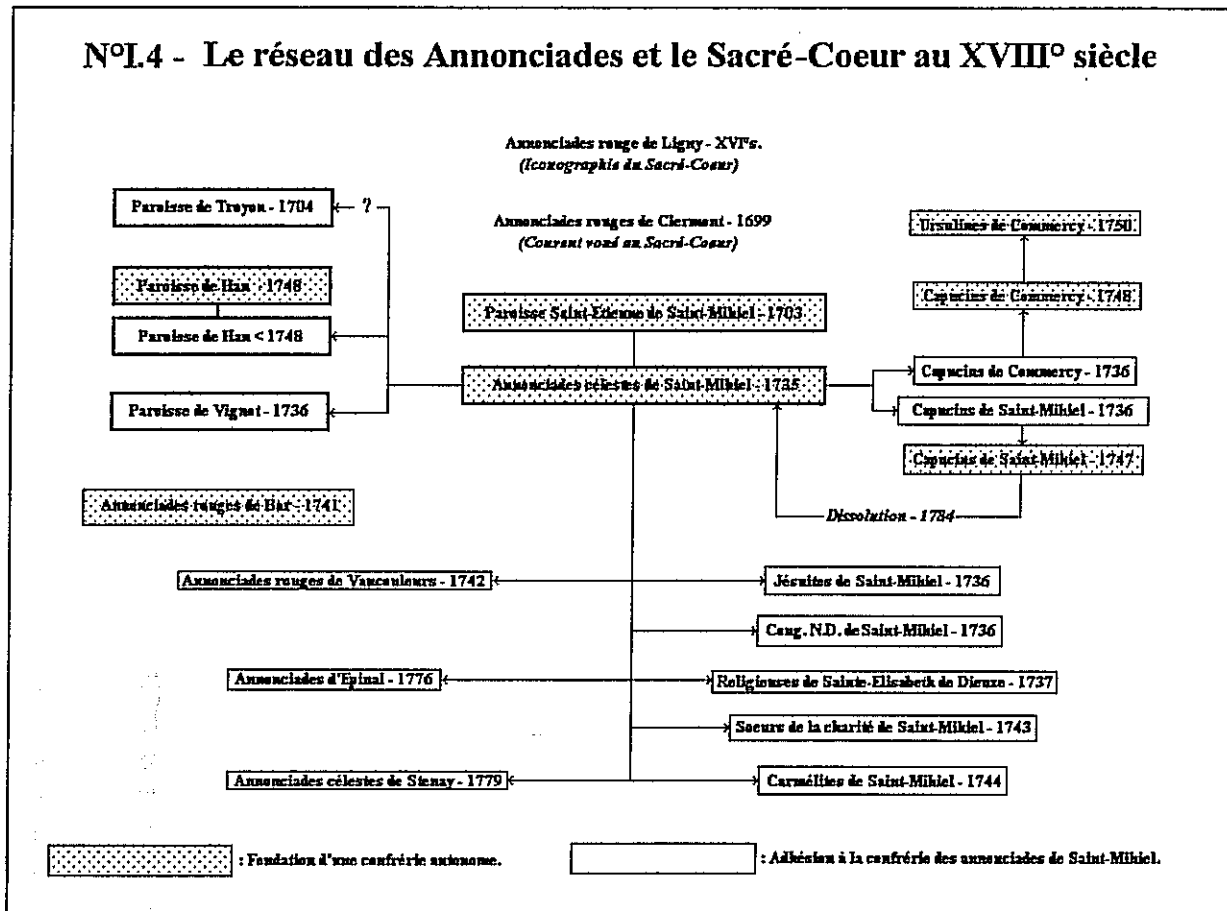
<sup>57</sup> Nous ne voyons, ici, que la fonction de médiation assurée par les religieuses annonciades de Saint-Mihiel. L'étude plus globale de la diffusion du Sacré-Coeur est réservée au chapitre 13.

<sup>58</sup> A.D.Meuse 37 H 1 (87) - Fondation de la confrérie du Sacré-Coeur dans le couvent des annonciades de Saint-Mihiel par M<sup>lle</sup> Catherine Michel de Nancy (1735). A.D.Meuse 19 J 4417 - Saint-Mihiel Saint-Etienne : Registre de la confrérie du Sacré-Coeur (1735-1936). Voir le schéma N°I.4.

# N°1.25 - LES CONFRERIES DU SACRE-COEUR AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE



Ce n'est que dans la deuxième moitié du siècle, avec l'appui de Stanislas et de sa fille reine de France que la situation se déblocquera. Pour l'instant, les années 1730 marquent une opposition entre une offre rare et une demande exacerbée.



Les dévots se déplacent donc de loin pour adhérer à la nouvelle structure. Il s'agit d'habitants des paroisses avoisinantes, comme ceux de Han, mais aussi de fidèles venant de plus loin, par exemple de Vignot, près de Commercy. A Troyon, village de la vallée de la Meuse situé à une dizaine de kilomètres au nord de Saint-Mihiel, une confrérie du Saint-Sacrement est fondée en 1704 tout en faisant explicitement référence au Sacré-Coeur dans ses statuts : « *Un des grands avantages de la confrérie (est) d'unir très étroitement tous les confrères dans le Sacré-Coeur de Jésus dont l'auguste Sacrement est la plus insigne effusion.* »<sup>59</sup> La société s'agrège rapidement des religieux et des religieuses provenant de la moitié des couvents de la ville : les jésuites, les capucins et la congrégation Notre-Dame, dès 1736, puis les sœurs de la charité et les carmélites en 1743 et 1744. Mieux, si de simples laïcs n'hésitent pas à se faire inscrire depuis Nancy, des couvents entiers, parfois lointains, font de même comme les capucins de Commercy, eux aussi en 1736, les religieuses de Sainte-Elisabeth de Dieuze, l'année suivante, puis les annonciades de Vaucouleurs, d'Epinal et enfin de Stenay en 1742, 1776 et 1779. Deux Ordres, les Capucins et les Annonciades semblent les plus attirés par la dévotion nouvelle. L'information qui circule à l'intérieur des circuits monastiques a dû fortement encourager en bloc. Le réseau confraternel se superpose ainsi aux réseaux des religieux. La barrière entre les deux branches différentes des annonciades célestes ou bleues, d'origine italienne, et des annonciades rouges ou royales, ne semble pas très importante puisque toutes deux sont représentées. L'ensemble des couvents de l'Annonciade des Pays

<sup>59</sup> A.D.Meuse 19 J 745.



meusiens détiennent une confrérie, adhèrent à Saint-Mihiel ou révèlent au moins une forme de dévotion au Sacré-Coeur. Ainsi, les annonciades rouges de Clermont lui avaient déjà dédié leur couvent en 1699. Leurs consœurs de Bar détiennent aussi une association depuis 1741, sans qu'une filiation puisse être prouvée avec la prestigieuse association sainmiéloise<sup>60</sup>. Or, le père Croiset donne de nombreux exemples de couvents de l'Annonciade, en Normandie ou en Champagne, ayant obtenu des brefs d'indulgence pour des sociétés pieuses. Dans les Pays meusiens, elles remplacent tout bonnement les Visitandines et les Ursulines pour la diffusion du Sacré-Coeur. En effet, les disciples de Jeanne de Chantal sont complètement absentes de la région et les ursulines ne sont représentées que par un seul établissement à Commercy, contre sept couvents pour l'Annonciade.

Ceux-ci ont assumé le rôle de médiateur parce qu'une longue tradition préexiste en leur sein. Avant guerre, la paroisse de Ligny détenait un vieux registre des annonciades rouges, un des tout premiers couvents de l'Ordre fondé du vivant de Jeanne de France. Ce livre était décoré du Sacré-Coeur depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, tradition qui dériverait de la vieille dévotion aux plaies du Christ. Elle est également présente dans les constitutions originelles des Annonciades célestes, ce qui contribue à rapprocher les deux branches. Cependant, les Annonciades rouges sont plus ouvertes à la piété mariale, notamment aux mystères douloureux de la Vierge et donc au cœur de Marie, ce que viendra confirmer le manuscrit barisien de mère Marie Vienot<sup>61</sup>.

Contrairement aux réseaux de diffusion plus classiques, comme ceux de saint Hubert et de saint Sébastien dans le nord-meusien ou bien de la Conception dans le diocèse de Toul, lesquels s'appuient sur l'intimité vécue entre un terroir, ses habitants et leur saint patron, le tissu des confréries du Sacré-Coeur repose d'abord sur la familiarité entretenue depuis toujours entre des religieuses et un mystère sacré. Le point de départ est là, même si l'engouement pour la dévotion nouvelle incite les adhérents à demander l'établissement d'une société dans leur propre paroisse ou dans un autre couvent. Ceci est fait pour les habitants de Han en 1748. Les capucins de Saint-Mihiel en 1747, suivis de près par ceux de Commercy en 1748, obtiennent à leur tour le précieux bref d'érection. Ces derniers influencent les ursulines qui fondent leur propre organisation en 1750. Lorsque la commission des réguliers supprime le couvent des capucins de Saint-Mihiel, en 1784, leurs adhérents retournent naturellement à la confrérie-mère, fermant la boucle d'une histoire commencée un demi-siècle auparavant. Mais la diffusion des sociétés du Sacré-Coeur, depuis la prestigieuse organisation sainmiéloise, ne s'arrête pas là. Au début de la Révolution, de nombreux religieux et surtout des religieuses sécularisées adhèrent à la l'association, peut-être pour y retrouver un semblant de vie commune<sup>62</sup>. Certaines se reconvertiront comme enseignantes dans les villages alentours où elles contribueront à la fondation des congrégations mariales sur lesquelles viendra se greffer, à son tour, la fantastique poussée des confréries du Sacré-Coeur de Marie des années 1840.

---

<sup>60</sup> A.D.Meuse 36 H 2 (99).

<sup>61</sup> Père J. Croiset, *La dévotion au Sacré-Coeur de N.S. J.C.*, Nancy, Vve.N. Baltazard, Imprimeur du collège, proche les RR.PP.J., 1744. J.-F. Bonnefoy, *La dévotion au Sacré-Coeur et l'Ordre de l'Annonciade*, Extrait de la Revue d'ascétique et de mystique, N°89 (janv.-mars 1947), Toulouse, 67 pages. BB.Bar Ms 206 - Manuscrit enluminé du Sacré-Coeur de sœur Marie Vienot, tourière du couvent des annonciades royales de Bar, 186 pages, 28 illustrations, 1757

<sup>62</sup> Voir le chapitre 14.

## b - Les Ordres religieux ont-ils pensé leurs réseaux ?

Certaines associations sont devenues le monopole d'un Ordre religieux. Il est donc légitime de se demander si, en diffusant de telles structures, les monastères meusiens cherchent à créer un réseau coordonné avec leur couvent et éventuellement avec les instances supérieures de leurs Instituts. On a déjà répondu pour les Jésuites dont les sodalités de Verdun et de Bar communiquent, via le collège, avec Rome. La correspondance de saint Pierre Fourier montre que le curé de Mattaincourt avait conçu le projet d'un système coordonné autour des maisons qu'il contrôlait<sup>63</sup>. Mais les Lazaristes qui diffusent les Charités, les Dominicains avec le Rosaire ou les Carmes avec Notre-Dame du Mont-Carmel, pour ne prendre que trois exemples parmi de nombreux autres, se contentent-ils d'ériger des sociétés là où on leur demande, parfois à la fin de leurs missions, où disposent-ils d'un plan préalable ? Se limitent-ils à la fondation ou assurent-ils aussi le suivi des associations ?<sup>64</sup>

Les Lazaristes disposent d'une maison à Toul dont les pères sont explicitement mentionnés comme les fondateurs de deux confréries de charité après une mission : à Nançois-sur-Ornain en 1670 et à Mognéville en 1682<sup>65</sup>. Le nombre élevé des sociétés de charité dans le sud-meusien, à partir des années 1660, laisse penser que les disciples de Vincent de Paul n'y sont étrangers. Une tradition tenace, mais sans fondements solides, veut que Monsieur Vincent soit venu à Saint-Mihiel aux heures les plus sombres de la guerre de Trente ans mais il est plus vraisemblablement à l'origine des secours apportés aux sainmiélois puis aux verdunois par un de ses proches. Or, un groupe informel de bonnes dames apparaît à cette époque à Saint-Mihiel et un second, mentionné depuis Nicolas Psaume, est relancé à Verdun ainsi qu'à Bar. En 1661, au plus tard, celui de Saint-Mihiel a adopté le nom de « société des dames de charité »<sup>66</sup>. Les fraternités caritatives sont d'ailleurs réorganisées sur le modèle proposé par les lazaristes. Il est remarquable que les trois cités : Saint-Mihiel, Verdun et même Bar, qui dépend pourtant de Toul, font appel directement au couvent Saint-Lazare de Paris alors qu'une maison existe à Toul. Les secours apportés pendant la guerre et l'occupation française communes aux capitales orientent peut-être le choix. Il n'est d'ailleurs pas impossible que la situation soit identique à Vaucouleurs et à Commercy, localités où deux Charités sont fondées en 1659 puis en 1661, cette dernière par le cardinal de Retz<sup>67</sup>. Les statuts de celle de Commercy, confirmée dès 1662 par l'évêque de Toul, sont en tout point identiques à ceux données par les missionnaires à la compagnie de Nançois-sur-Ornain. Des hiérarchies existent donc et un relatif partage des influences entre les pères lazaristes de Toul et ceux de Paris qui tissent chacun leur toile. Cependant, les premiers mènent des missions actives dans la région et ils reviennent régulièrement contrôler le fonctionnement des confréries alors que les seconds sont surtout sollicités pour l'envoi de religieuses qui remplacent peu à peu les bonnes dames. A Nançois-sur-Ornain, leur présence, tous les 4 à 5 ans lors des redditions de comptes, est attestée pendant près de soixante ans : de 1675 à 1740. Ce contrôle régulier justifie l'appellation de réseau coordonné.

<sup>63</sup> *Saint Pierre Fourier - La pastorale, l'Education, l'Europe chrétienne*, Textes choisis et commentés par René Taveneaux, Editions Messene - Centre culturel de l'Abbaye des Prémontrés, Nancy, 1995.

<sup>64</sup> Voir la carte N°I.26.

<sup>65</sup> A.D.Meuse 16 G 370 - Confrérie de charité et du saint Nom de Jésus de Nançois-sur-Ornain (1675-1809). A.D.Meuse B 189 - Charité de Mognéville (1671-1708).

<sup>66</sup> *Troisième centenaire de l'appel de la municipalité de Verdun à monsieur Vincent, général des prêtres de la Mission de Paris, La voix de Notre-Dame de Verdun*, 24<sup>e</sup> année, N°210-211, juin 1960, pp.34-36, N°213, pp.62-66.

<sup>67</sup> A.D.Meurthe & Moselle B 633 N°9 - Statuts de la confrérie de charité érigée à Commercy en faveur des personnes malades envoyés de la part de monsieur le cardinal de Retz, seigneur dudit lieu, à monsieur l'évêque de Toul qui les a confirmés le 21 mai 1661.

Le père Thomas Le Paige qui dédicace un manuel des confréries du Rosaire au duc de Lorraine en 1625, devient quelques années plus tard le prieur des dominicains de Verdun<sup>68</sup>. Avec son prédécesseur, le révérend père Des Cousins, et son successeur, le père Toussaint de Manet, il passe de la théorie à la pratique et érige des dizaines d'associations dans le nord-meusien. Comme le notait le chanoine Baleycourt, les deux sociétés verdunoises liées par la bulle de 1600 rayonnaient largement dans les campagnes, préparant les mentalités<sup>69</sup>. Une autre organisation existait aussi au XVI<sup>e</sup>, à Louppy-sur-Loison où une mission des dominicains de Verdun l'avait érigée en 1580. A cette époque et encore dans les premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, les frères prêcheurs ne sont pas encore vraiment concurrencés par les Ordres de la Réforme catholique et ils se livrent toujours à une forte activité missionnaire. C'est dans ce contexte, d'ailleurs, que la confrérie du Rosaire de Cons-la-Granville, aujourd'hui dans le nord de la Meurthe & Moselle, avait été érigée par les pères de Verdun en 1622<sup>70</sup>. La trentaine d'associations apparues dans le diocèse de Verdun au cours de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle sont donc sans doute le produit de la pastorale dominicaine. Certaines dates reviennent même à plusieurs reprises comme la période 1626-1628 ou l'année 1641, ce qui accrédite l'idée d'une tournée ou d'une impulsion particulière à certaines époques. Ainsi, en deux ans, l'abbaye de Beaulieu en Argonne, celle de L'Etanche, le prieuré prémontré de Benoîte-Vaux mais aussi plusieurs paroisses dont Souilly et Etain sont dotés de la nouvelle dévotion. La proximité géographique joue parfois comme entre Souilly et Benoîte-Vaux en 1627-1628, Boureuilles, Clermont et l'abbaye de La Chalade en 1641-1644 et entre Dannevoux et Montfaucon en 1681-1682. Mieux, l'indication du nom du missionnaire à l'origine de la création ne laisse plus d'hésitation, en effet cette identité est connue dans 11 cas. Il s'agit toujours du prieur du couvent de Verdun : d'abord le révérend père Des Cousin en 1626-1628, le célèbre Thomas Le Paige, docteur en théologie, vers 1630, et enfin Toussaint des Manet dans les années 1640. Encore en 1667-1667, le prieur de Verdun vient recueillir l'abjuration de protestants à Stenay, cité dont l'association fut fondée en 1605 sur un terreau ligueur<sup>71</sup>. Il existe donc une relative unité de fondation pour ce qui concerne les confréries du Rosaire et le rôle des disciples de saint Dominique est patent. Mais, à la différence des Lazaristes, il ne reste aucune trace d'un quelconque suivi et d'une communication ultérieure entre les associés et les religieux.

La géographie du réseau semble néanmoins révéler une certaine stratégie ou du moins les contraintes qui ont guidé l'action des dominicains. A l'exception des sociétés de l'extrême nord, placées hors du diocèse de Verdun, et d'un petit ensemble autour de Saint-Mihiel, qui à son habitude fait jeu à part en obtenant ses autorisations directement du général des Prêcheurs<sup>72</sup>, les compagnies fondées par les frères de Verdun dessinent un cercle de 20 à 30 kilomètres de rayon autour de la ville épiscopale.

<sup>68</sup> B.M.Nancy 5148 - *Le manuel des confreres du S.Rosaire (...) dédié a son Altesse par F. Thomas le Paige - Prédicateur de l'Ordre de Saint Dominique*, A Nancy, Par Anthoie Charlot - Imprimeur rue Saint Nicolas, 1625.

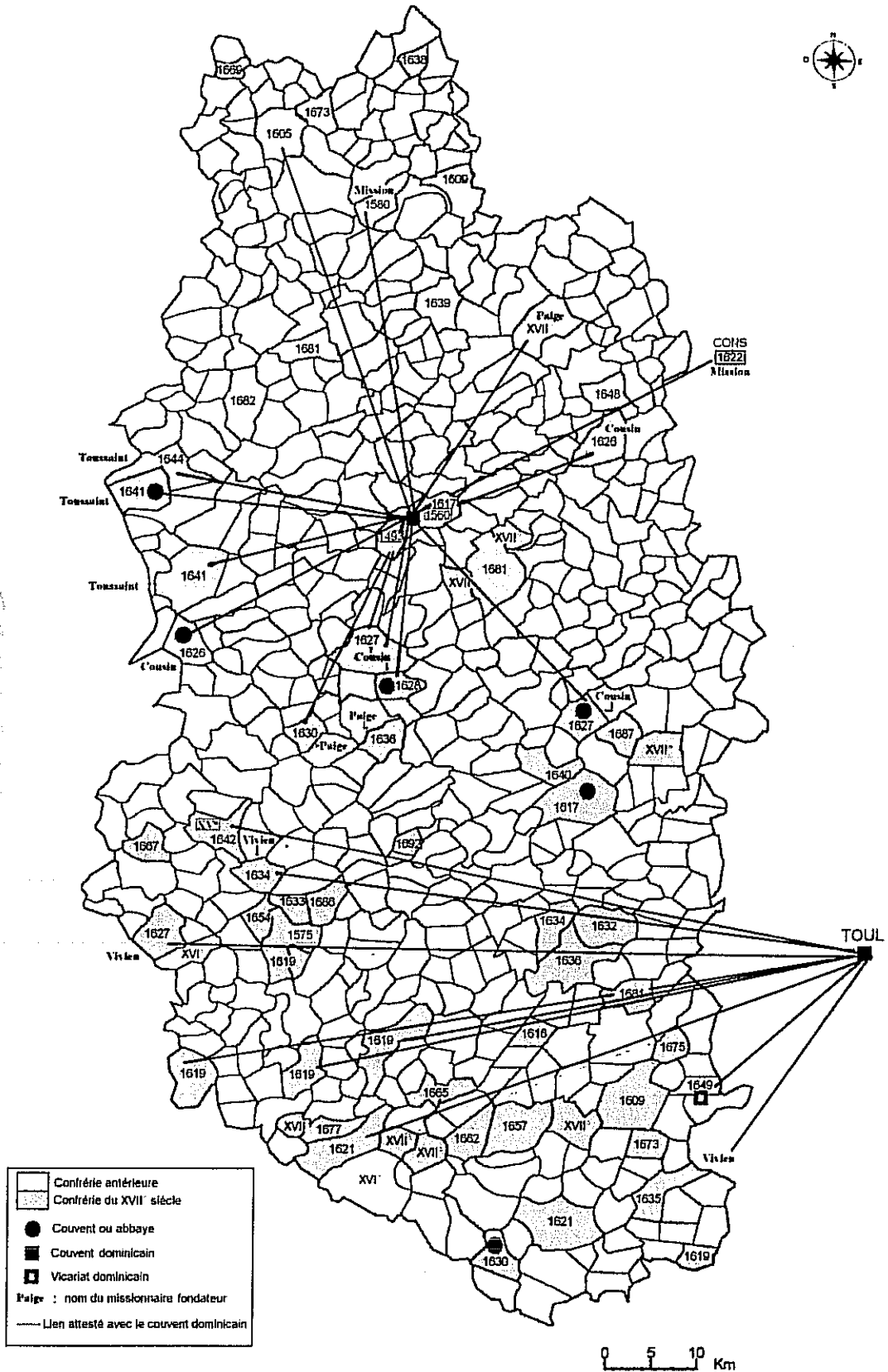
<sup>69</sup> Bulle d'indulgence de la confrérie du Rosaire de Verdun (23 juin 1600). B.M.V. Ms 454 - *Chanoine Baleycourt*, Op. Cit., pp.361 et suivantes. A.D.Meuse 2 G 7 - Archives du chapitre cathédral de Verdun - Confrérie du Chapelet (1604-1777).

<sup>70</sup> *Joseph Brembati, Notes à propos de deux confréries érigées dans la paroisse de Cosnes sous l'Ancien Régime, Promenades à travers l'histoire du Pays-Haut*, Cahier VIII, pp.73-80.

<sup>71</sup> A.D.Meuse 2 E 513 (1) - Premier recueil d'actes paroissiaux de Stenay (XVII<sup>e</sup> siècle) - Actes d'abjuration et entrées dans la confrérie du Rosaire (1666-1667).

<sup>72</sup> A.D.Meuse 25 H 6 (35) - Erection de la confrérie du Rosaire établie chez les minimes de Saint-Mihiel (1617).

N°1.26 - LES DOMINICAINS ET LES CONFRERIES DU ROSAIRE APPARUES AU XVII<sup>e</sup> SIECLE



A l'exception de trois compagnies, au sud-est de Verdun, et du vide complet au-delà dans cette direction, il est presque parfait. La disposition spatiale des sociétés du Rosaire obéit donc au modèle déjà décrit pour la densité des confréries dans le Verdunois. L'antique association du chapelet de la cathédrale, de même que celle du couvent, ont peut-être contribué à assécher les campagnes avoisinantes. Attirés par le faste de la compagnie urbaine et par ses processions, les ruraux n'ont pas ressenti le besoin d'ériger une fraternité chez eux. La bulle accordée par Rome en 1560, et renouvelée en 1600, garantit d'ailleurs aux dominicains qu'aucune nouvelle société ne peut être fondée à une certaine distance de leur établissement. Les frères devaient donc y regarder à deux fois avant de cautionner une création. Mais un autre élément doit entrer en ligne de compte. Le cercle semble, en effet, suivre les limites du diocèse. Les créations, donc les missions conduites dans les villages au XVII<sup>e</sup> siècle, auraient d'abord visé les marges. Corroborée par d'autres démonstrations, cette cartographie particulière éclairerait la disposition générale des confréries du diocèse de Verdun sous l'Ancien Régime, décrite précédemment, comme la trace d'une stratégie visant les confins.

L'essentiel de ce qui a été écrit pour les confréries du Rosaire du Verdunois se retrouve pour la partie toulouise des Pays meusiens. C'est en effet le couvent de Toul qui rayonne sur l'ouest de l'autre évêché. Un même frère, le père Basile Vivien, est mentionné trois fois : à Ancerville en 1619, à Mognéville en 1627 et à Maxey-sur-Vaise en 1635. Certaines similitudes dans les dates confirment l'existence des tournées missionnaires, comme en 1619 quand sont érigées, d'est en ouest, les sociétés de : Brixey-aux-Chanoines, Ligny, Bar, Stainville et Ancerville. Enfin, les régions les plus éloignées vers l'ouest sont à la fois les plus anciennement dotées, comme les paroisses de Bar, Beurey-sur-Saulx et Montiers-sur-Saulx au XVI<sup>e</sup> siècle, et celles pour lesquelles un lien avec le couvent de Toul est assuré. Sauf un bloc autour de Commercy, où l'effet de démonstration semble avoir joué à partir de 1632, les compagnies du Rosaire forment une bande qui suit l'intérieur de la frontière sur une épaisseur de 15 kilomètres. Encore une fois, l'impression est nette qu'il existe une stratégie visant les limites.

Cette tactique, si elle existe, pourrait trouver son origine au siècle précédent, lors de la diffusion du protestantisme, et donc dans la volonté de bloquer les infiltrations huguenotes. En effet, si les Pays meusiens ne se trouvent pas directement en Front de catholicité, le danger est diffus. Dans le diocèse de Toul, la menace vient du sud et de l'ouest : les terres de surséances au sud avec la forêt de Darney et les gentilshommes verriers puis, à l'ouest, les régions de Wassy, Vitry et Joinville. Puisqu'elles sont numériquement peu importantes, les communautés protestantes seraient disséminées dans ce croissant frontalier qui remonte vers le nord en suivant les vallées de la Saulx et de l'Aire avant de gagner les zones refuges de l'Argonne. Dans le Verdunois, la disposition des confréries du Rosaire suivrait donc la géographie du péril protestant tel qu'il a été perçu par les autorités religieuses à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Des môles sont disposés face aux menaces essentielles : tout d'abord le nord contre Sedan et Carignan, avec les associations de Louppy, Marville et surtout Stenay, les plus anciennes, renforcées plus tard par deux pointes avancées dont le sanctuaire d'Avioth. A l'ouest, un alignement de sociétés, notamment celles des abbayes, couvre le flanc argonnais dont le réseau paroissial lâche et la faible emprise cléricale sur les fidèles, joints à la puissance, là aussi des gentilshommes verriers, sont un terrain fertile pour le protestantisme. Un troisième ensemble, créé vers 1630 autour du sanctuaire de Benoîte-Vaux, profite de ce centre de diffusion de la dévotion mariale et bloque la vallée de l'Aire où un certain nombre de communautés réformées sont identifiées ou soupçonnées comme à Rosnes, Bouquemont, Woimbey, Vaubecourt ou Tilly. Le regroupement autour de Saint-Mihiel et l'abbaye de

L'Etanche permet de pas laisser isolée la deuxième capitale du Barrois au sein de laquelle un appel pour la liberté de culte - auquel s'était joint le sculpteur Ligier Richier - avait été lancé au duc de Lorraine en 1562<sup>73</sup>. Enfin, une dernière ligne de défense se place vers le nord-est, en direction de la vraie frontière de catholicité, et dépasse les limites du diocèse, peut-être parce que le danger était là plus prégnant. En revanche, le vide est presque total vers l'est et Pont-à-Mousson, sans doute parce que cet entre-deux, bloqué entre deux citadelles catholiques, ne paraissait pas menacé par des infiltrations extérieures. Le Rosaire n'est d'ailleurs pas la seule dévotion structurée de la sorte, la carte des confréries de saint Hubert montre une organisation similaire pour ce qui concerne le Verdunois<sup>74</sup>.

### C - Des réseaux excentrés.

Les réseaux dominicains fonctionnent selon le mode radioconcentrique avec un cœur dans la ville épiscopale, où le couvent est installé, et une couronne relativement régulière à une certaine distance de la ville. Dans d'autres d'exemples, le pôle d'émission se trouve à l'extérieur de notre territoire, c'est le cas des archiconfréries mais aussi des réseaux venus du nord.

#### 1 - Les réseaux venus du nord : Saint Hubert et Saint Sébastien.

Aujourd'hui encore, les cartes qui peuvent être dessinées pour saint Hubert ou saint Sébastien, même au sujet des simples cultes qui leur sont dévoués, montrent la large domination du nord-meusien. Les religieux du monastère des Ardennes et leurs représentants peuvent tourner dans toutes les paroisses des Trois-Évêchés, même dans celui de Toul où ils ont obtenu plusieurs fois l'autorisation de l'évêque<sup>75</sup>. Mais, avec la distance, le nombre d'associations décroît régulièrement du nord vers le sud. Les compagnies de saint Hubert et de saint Sébastien sont ainsi respectivement 40 et 47 dans la zone nord qui regroupe les diocèses de Reims, Verdun et Trèves, contre 12 et 27 dans la partie sud qui rassemble les évêchés de Châlons et Toul.

**N°I.34 - La répartition par diocèse des dévotions venues du nord.**

Diocèse	Verdun	Trèves	Reims	Châlons	Toul	Total
Saint Hubert	38	1	1	0	12	52
Saint Sébastien	36	10	1	1	26	74

D'autres indices démontrent que cette organisation n'est pas l'apanage des seules confréries. L'utilisation du toponyme Hubert est limitée aux régions septentrionales des Pays meusiens. Les villages de Moulins-Saint-Hubert et de Chauvency-Saint-Hubert, près de Montmédy, à proximité de l'actuelle frontière belge, sont là pour le rappeler. Les six paroisses de Meuse dédiées au protecteur de la rage sont toutes dans l'ancien diocèse de Verdun, dont cinq

<sup>73</sup> M. Dannreuther, *Ligier Richier et la réforme à Saint-Mihiel*, M.S.L.S.A, 2<sup>o</sup> série, Tome II, Bar-le-Duc, 883. pp.91-111.

<sup>74</sup> Voir plus loin l'étude du réseau des confréries de saint Hubert.

<sup>75</sup> F.A.S.H. 90 - Quêtes en France et en Lorraine (1400-1759).

alignées à la frontière nord du département. Les associations aujourd'hui subsistantes, comme à Gincrey, se trouvent au nord de Verdun. C'est surtout dans cette région que le culte du saint ardennais est encore pratiqué par les chasseurs lors de grandes cérémonies annuelles. Au XIX<sup>e</sup> siècle, lors de l'épidémie de choléra, c'est encore ici que l'appel à Saint Hubert fut le plus fort. De même, les derniers papegais, c'est-à-dire le tir au perroquet institué jadis par les archers, ne descendent pas plus loin au sud que le territoire de Saint-Mihiel et le village de Mécrin<sup>76</sup>.

## 2 - Des réseaux parallèles mais différents.

Trois réseaux différents épousent les anciennes limites diocésaines : les paroisses simplement vouées au saint sur les terres de l'ancien évêché de Trèves, la grosse masse des confréries dans celui de Verdun où l'occupation de l'espace ressemble à ce qui a été décrit pour le Rosaire, et enfin un ensemble plus réduit mais plus ancien dans la partie toulouise.

Là, les associations sont apparues à partir du XV<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion du roi René et de son épouse et à l'instigation des couvents qui ont demandé à l'abbaye ardennaise le droit d'apposer la clef de saint Hubert à leurs sujets malades de la rage<sup>77</sup>. Cette ferveur s'explique par l'atmosphère particulière des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles qui accroît le recours aux saints thaumaturges. Dans ce contexte troublé, le prédécesseur de René I<sup>er</sup> a aussi fondé un ordre de paix. Soucieux de renforcer son autorité contestée par une querelle de succession, le cardinal de Bar institue, en effet, l'Ordre du lévrier blanc, animal on le sait proche des chasseurs et de saint Hubert en 1416. En 1422, l'institution se transforme, se détache du duc et adopte directement Hubert comme patron avant de donner naissance à une abondante descendance à Bar-le-Duc où le culte prend figure de dévotion nationale, voire patriotique. Alors que le Grand-Ordre est érigé à la collégiale Saint-Pierre, dans la partie noble de la cité, trois associations apparaissent de concert en ville-basse en 1631, dans l'intention d'imiter, d'une manière plus populaire, les pratiques jusque là réservées à l'élite urbaine. Deux confréries sont ainsi instituées à la paroisse Notre-Dame et chez les antonistes ainsi qu'un Petit-Ordre. Dans d'autres cas enfin, la dévotion peut-être attribuée à une confrérie de métier.

En revanche, dans le diocèse de Verdun, la diffusion du culte de saint Hubert attend plutôt le XVII<sup>e</sup> et surtout le début du XVIII<sup>e</sup> siècle même s'il est attesté dès 1256 dans la chapelle des bouchers de Saint-Mihiel et au faubourg de la ville épiscopale en 1550. Paradoxalement, le développement de cette dévotion qui pourrait être qualifiée de traditionnelle se produit en même temps que les confréries du Rosaire ou du Saint-Sacrement de la Réforme catholique. Une série d'associations est même lancée vers 1722-1730, à la même époque que la première vague des sociétés du Sacré-Coeur. C'est parce que Saint Hubert partage avec les autres dévotions le même vecteur de diffusion, les missions et les quêtes assumées par des religieux. Les archives du monastère des Ardennes donnent, par exemple, les années 1682-1684, 1696-1697, 1704-1705 mais aussi 1722-1723 comme des périodes de tournées générales. Or, à chacun de ces voyages, les archives meusiennes ou les bulles romaines confirment la création de plusieurs associations, ce qui établit le lien entre l'archiconfrérie du monastère et les associations locales<sup>78</sup>. Seulement, nous n'avons sous les yeux qu'une portion du réseau. Son centre se trouve à une centaine de kilomètres au nord et le réseau se poursuit à l'est dans le diocèse de Metz et au nord-est vers Trèves où les registres ont été conservés.

<sup>76</sup> Voir la carte N°I.27. E.R. du 9 mai 1997, 3 novembre 1996, 9 novembre 1998 et du 16 août 1999.

<sup>77</sup> Voir le chapitre 5.

<sup>78</sup> Voir le chapitre 6.

N°1.27 - LES CONFRERIES DE SAINT HUBERT DANS LES PAYS MEUSIENS

Moulins-Saint-Hubert

Chauvency-Saint-Hubert

Luzy-Saint-Martin

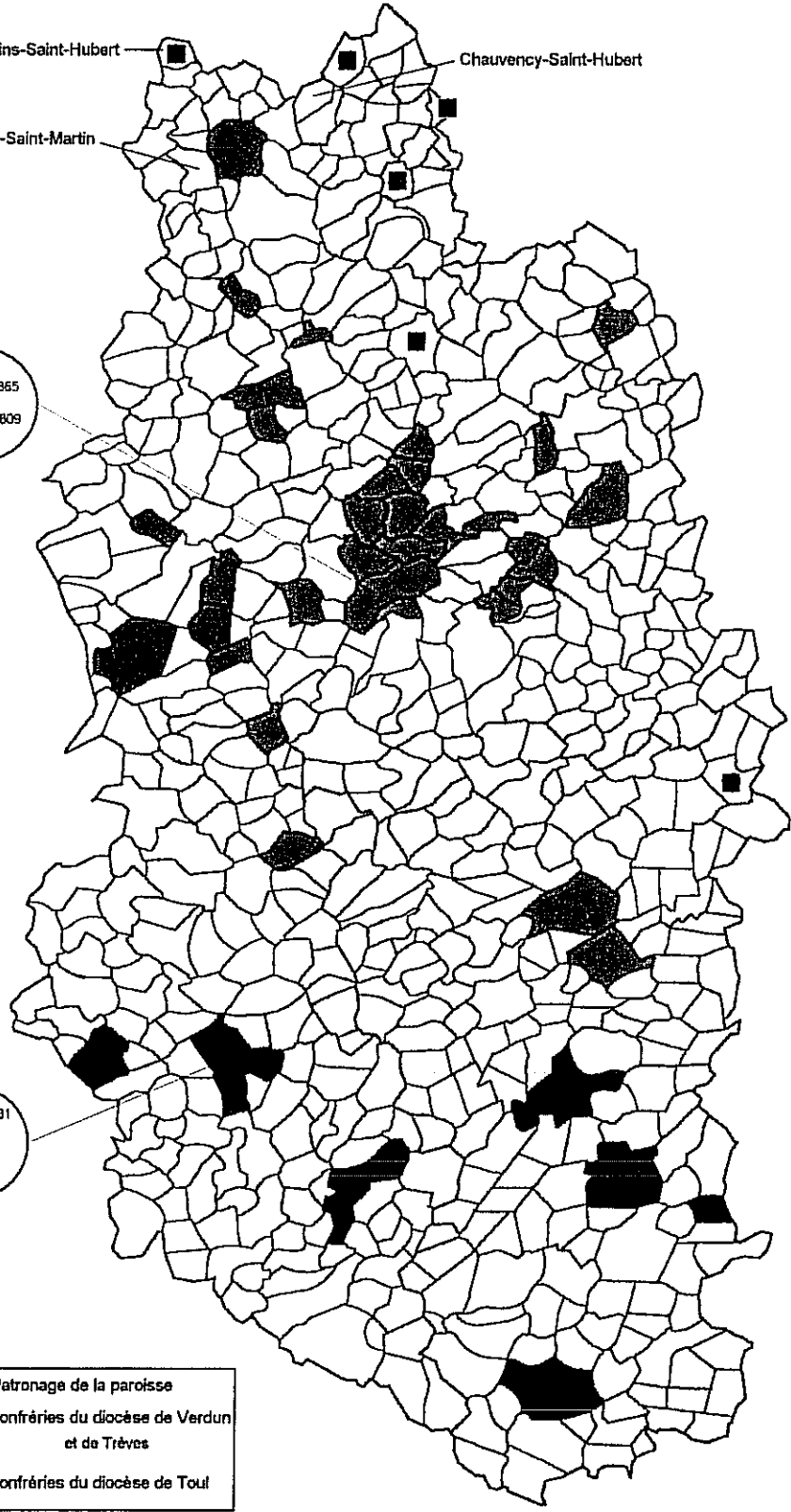


1692  
1721 1865  
1550  
1788 1809  
1700  
XVII

1631 1631  
1416 1422  
1631

	Patronage de la paroisse
	Confréries du diocèse de Verdun et de Trèves
	Confréries du diocèse de Toul

0 5 10 Km



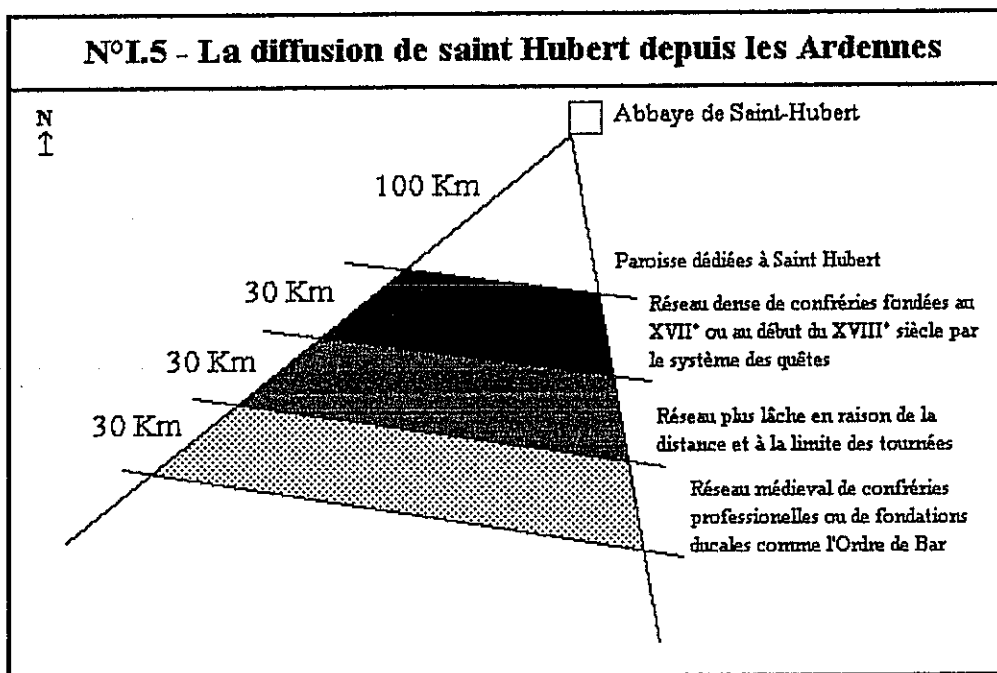


Au contraire, pour l'espace français dans lequel des quêtes étaient organisées depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les sources ont disparu. Le réseau pourrait donc être très vaste ampleur d'autant que des lettres. prouvent l'existence d'associations jusqu'en Espagne et au Portugal.

### 3 - Une décantation selon la distance.

Limitées aux seules terres meusiennes, les confréries de saint Hubert constituent donc un réseau excentré, puisque le pôle d'émission se trouve hors de la zone considérée, et il est constitué de quatre arcs de cercle successifs<sup>79</sup>.

Au plus près de l'abbaye, se trouvent les paroisses dédiées au saint, là où, du fait de la faible distance, l'influence a été la plus forte. L'archiconfrérie n'est apparue qu'au XIV<sup>e</sup> siècle dans le monastère ardennais alors que le réseau paroissial était déjà posé. La dévotion envers Saint Hubert s'exprimait donc avant cette date par l'adoption de son nom et après par l'adhésion à la compagnie pieuse. Plus au sud, vient le gros des associations, essentiellement au cœur du Verdunois, tandis qu'une troisième ligne, moins dense, part de l'Argonne pour aller jusqu'à Saint-Mihiel et Apremont et marque les limites géographiques des grandes tournées de l'époque 1682-1722. Autour de l'axe Bar-Toul, enfin, se trouve la dernière partie du réseau. Plus ancienne, elle touche surtout les villes : Bar, Ligny, Commercy, Void et Gondrecourt et est principalement formée d'associations professionnelles ou de fondations duciales développées à la suite de l'Ordre de saint Hubert.



<sup>79</sup> Voir le schéma N°I.5.

## **D - Un modèle hiérarchique : des réseaux centrés et verticaux.**

Même si les confréries ne sont pas en situation de communication, entre elles ou avec une instance supérieure, différents facteurs donnent vie au réseau : l'unité de fondation par un couvent, un Ordre ou un évêque, donc l'unité d'intention et de projet pastoral. Les références à des statuts uniformes contribuent également à donner une unité du fait du contrôle et des pratiques communes.

1 - Les réseaux centrés : le projet de Nicolas Psaume autour du Saint-Sacrement aboutit trois siècles plus tard.

Nicolas Psaume aurait conçu le projet d'un réseau centré dont les canaux remontaient directement jusqu'à lui. De retour du concile de Trente, déjà très engagé dans la Contre-Réforme, il conçoit la nécessité de diffuser la dévotion au Saint-Sacrement. Ce n'est pas, comme on l'a vu, une nouveauté pour le diocèse de Verdun. Le moyen utilisé n'est pas non plus original. L'évêque reprend à son compte le modèle des confréries du Rosaire. Il commence par créer une société de la messe du Saint-Sacrement à la cathédrale puis engage les chanoines à l'enrichir par les fondations de messes. Le rayonnement de l'association verdunoise et le travail des cordeliers - identique à celui des dominicains - devaient assurer la diffusion de la structure. Il semble que rien de tel n'a eu lieu du vivant du prélat. A sa mort, en 1575, au terme de 27 années d'épiscopat, une seule confrérie est attestée hors de Verdun. Mais une tradition est installée. Régulièrement, des initiatives sont prises par les évêques de Verdun pour relancer le vieux projet d'un réseau à la main de l'évêque. A partir 1660, on tente ainsi d'imposer l'Adoration perpétuelle mais il faut attendre monseigneur d'Hallencourt, en 1735, pour que le dessein aboutisse<sup>80</sup>. Celui-ci reprend la même méthode : installation d'une association exemplaire dans la maison d'un Ordre missionnaire, ici les capucins, possibilité de nombreux privilèges et publication de règlements synodaux qui donnent des associations pieuses une image calquée sur cette nouvelle organisation. Renouvelant le réseau des compagnies du Saint-Sacrement, l'Adoration perpétuelle se développe enfin au XVIII<sup>e</sup> siècle et elle limite la diffusion du Sacré-Coeur dans le diocèse de Verdun car leurs thèmes et leurs pratiques sont proches. Elle contribue également à réformer les confréries du Saint-Sacrement traditionnelles au sein desquelles elle impulse les nouvelles formes de piété. Il s'agit donc bien d'un réseau centré, en l'occurrence sur le siège épiscopal, car elle doit tout à l'initiative de l'Ordinaire. De plus, le pouvoir de contrôle de l'épiscopat s'accroît, comme on l'a vu, du fait du recours systématique à l'approbation canonique. La Révolution et l'Empire font de l'évêque la seule autorité religieuse catholique du département. Les conditions sont enfin réunies pour la création des vastes réseaux hiérarchiques qui apparaissent au XIX<sup>e</sup> siècle.

2 - Le réseau des confréries de filles lancé depuis Toul au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le diocèse de Toul a suivi une voie similaire en s'appuyant sur sa propre tradition mariale. Les évêques du siècle des Lumières reprennent l'idée de saint Pierre Fourier et les acquis anciens pour construire un réseau très dynamique de confréries de la Vierge sur le terreau déposé depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Ils commencent par réformer les vieilles associations qui obtiennent une confirmation canonique tardive et parfois de nouveaux statuts, puis

---

<sup>80</sup> *L'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles à Verdun*, S.R.V., Année 1896-1897, pp.253-256.

encouragent la fondation de compagnies nouvelles en faisant publier divers manuels<sup>81</sup>. Cet effort est d'ailleurs parallèle au développement de l'enseignement des filles assuré notamment par les Vatelottes ou les sœurs de Rembercourt. Fonder et animer de telles sociétés devient un des devoirs du bon curé de campagne dans le diocèse de Toul. L'enquête du préfet Leclerc montre que ce réseau ne disparaît pas à la Révolution mais qu'il survit sous le boisseau. Dans de nombreuses paroisses, des comportements récurrents comme la constitution de groupes spontanés de filles qui se réunissent en secret, investissent l'église et chantent les vêpres prouvent que la structure a durablement marqué les comportements. Ceci explique la renaissance extrêmement rapide des très nombreuses associations du culte de Marie. En fait, même là où existait autre chose qu'une congrégation mariale, les associations qui sortent de la clandestinité adoptent presque toutes cette dédicace. Par une lettre pastorale, l'évêque de Nancy encourage d'ailleurs la renaissance du réseau. Il fait envoyer aux curés les anciens manuels qui seront d'ailleurs constamment réimprimés au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>82</sup>.

### 3 - Les réseaux tardifs, pensés et diffusés par le haut, en général par l'épiscopat.

L'expérience acquise, tant à Toul qu'à Verdun sous l'Ancien Régime, prépare le développement de l'époque contemporaine. Appelons cela une culture de diocèse. La carte des sociétés de Notre-Dame des Victoires, donnée par Claude Savart, accorde une place particulière à la Lorraine et tout particulièrement au diocèse constitutionnel de Verdun<sup>83</sup>. Le réseau des sociétés du Cœur de Marie se coule, en effet, dans les veines des anciens systèmes. L'évêque encourage son accueil tant par des lettres pastorales que dans sa correspondance avec les curés. L'adoption, presque immédiate, de nouveaux textes synodaux en la matière confirme la volonté de monseigneur Le Tourneur de profiter de la nouvelle vogue, dans un diocèse qu'il est justement en train de reconstruire<sup>84</sup>. Les règles très strictes qu'il édicte, et qui l'amènent à interdire plusieurs anciennes associations de saint Hubert, visent à soumettre étroitement les fraternités à ses services. L'exemple lui en est donné par des Oeuvres comme la Propagation de la foi qui adopte, dès le départ, une organisation fortement structurée et hiérarchique<sup>85</sup>. Des groupes de bases sont institués dans les paroisses ainsi que des comités de direction au niveau des doyennés. Une direction diocésaine rend enfin des comptes à l'évêque. Cette structure pyramidale devient le modèle pour tous les nouveaux réseaux. Un vicaire général ou un proche de l'évêque est chargé de prendre la tête de ses ensembles, fédérés au niveau des bureaux du diocèse par une direction spécialisée. C'est donc par l'organisation administrative et par son efficacité que s'effectue la conquête du pouvoir de

<sup>81</sup> B.M.Nancy 3804 - *Instructions chrétiennes des jeunes filles à l'usage du diocèse de Toul*, Toul, Chez Laurent, 1690, In.8°. B.M.Nancy 5020 - *Règlements et pratiques de piété à l'usage des Congrégations érigées en l'honneur de la Sainte Vierge dans les paroisses du Diocèse de Toul (...)*, A Nancy chez Pierre Antoine - Imprimeur-Libraire vis-à-vis l'église des RR.PP. Jésuites du collège, 1738.

<sup>82</sup> A.D.Meuse 33 V 2 - Communautés et associations religieuses (An XII - 1809-1810) - Correspondance du ministre de la police Fouché et du préfet de la Meuse au sujet de la dissolution des associations mystiques (1809-1810). Lettre de l'évêque de Nancy demandant de rendre « *aux campagnes la connaissance de Dieu et l'amour des vertus qui assurent le repos des familles* » (25 février 1809). Rapports des maires au préfet de la Meuse suite à la dissolution des associations. B.M.Nancy Favier 6149 - *Règles et offices pour les congrégations*, Nancy, 1844.

<sup>83</sup> Claude Savart, *Pour une sociologie de la ferveur religieuse - L'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires*, R.H.E., 1964, pp.823-844.

<sup>84</sup> Circulaire de Mgr Letourneur, évêque de Verdun, du 21 janvier 1838 (encourageant les confréries). BB.Bar 2496(830) - *Statuts généraux du diocèse de Verdun publiés par Mgr. Augustin-Jean Le Tourneur - Evêque de Verdun*, Verdun, 1844, Tome II, pp.84-89. A.D.Meuse 44 V 1-10 - Correspondance des évêques de Verdun (1824-1830).

<sup>85</sup> B.M.Nancy 313 258 i, - *Oeuvre de la Propagation de la foi - Rapport sur la situation de l'œuvre en 1848 suivi du compte de la même année*, Verdun, Imprimerie Villet-Collignon - Imprimeur de Mgr l'Evêque, 1849.

l'épiscopat sur les confréries. Le réseau des sociétés du Sacré-Coeur, mis progressivement en place à partir des années 1900, s'appuie sur la publication d'un journal et constitue le summum de cette organisation. Un système de contrôle très efficace qui allie l'organisation en dizaine et un système de fiches parachèvent le système. Les 250 associations regroupées peu avant le premier conflit mondial par le chanoine Dion, relancées dans les années 20 à une époque où elles rassemblent près de 50000 fidèles dans plus de 400 associations, sont l'apothéose d'une histoire commencée quatre siècles plus tôt avec Nicolas Psaume.

#### 4 - Trop de réseaux tue le réseau.

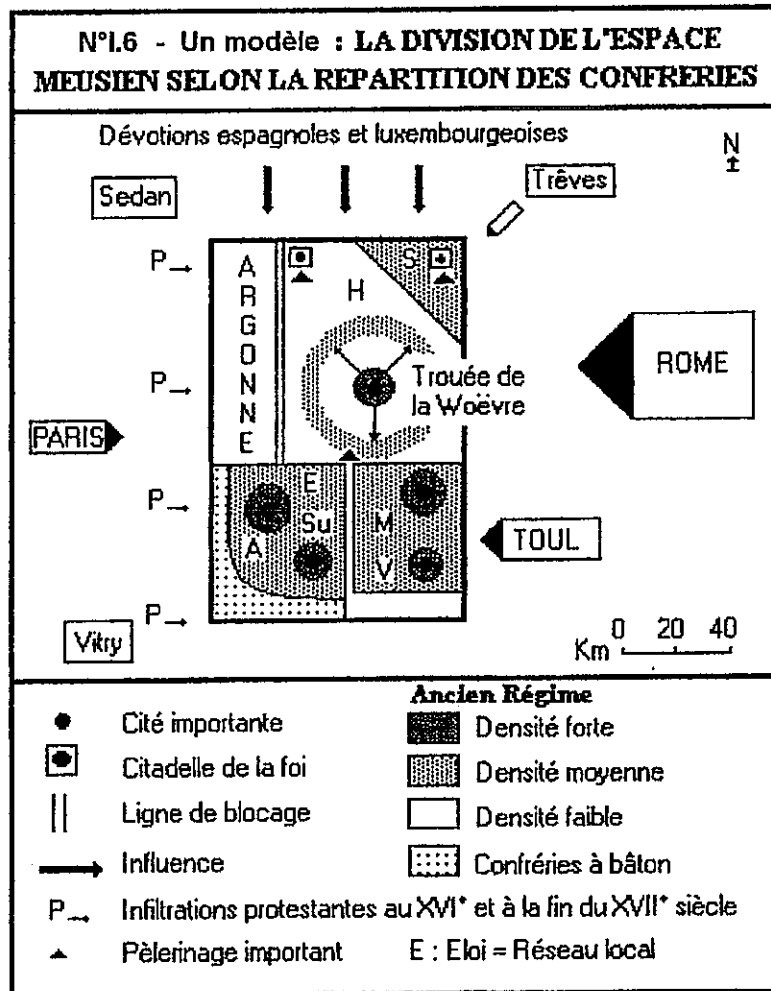
Ajoutons cependant, avant d'envisager de découper les Pays meusiens en différents sous-espaces selon les associations diffusées, que toutes les sociétés ne fonctionnent pas en réseau. Ainsi, les soixante confréries de saint Nicolas sont réparties sur l'ensemble du département de la Meuse, autant dans l'ancien diocèse de Verdun que dans ceux de Toul ou de Trèves. Propre à aucun Pays en particulier, mais représentée dans toute la région, la dévotion à Saint Nicolas fait bien figure de culte lorrain. L'organisation de ces compagnies semble obéir à d'autres logiques car les paroisses dédiées à l'évêque de Myre ne recourent jamais celles où une association est érigée. En revanche, les confréries de sainte Catherine, souvent identifiée comme son pendant féminin, sont systématiquement érigées dans un lieu où son culte existe, soit comme société pieuse, soit comme simple dédicace de l'église. Lorsqu'un type prend tant d'ampleur qu'il finit par occuper tout l'espace, peut-on encore parler de réseau ? Les confréries-oeuvres contemporaines, créées par centaines d'exemplaires sur un laps de temps très court, sont certes organisées et hiérarchisées mais elles sont le plus souvent imposées en bloc, par le haut et à toutes les paroisses.

*On peut donc distinguer deux voire trois époques et des modes successifs de propagation :*

- La plus ancienne, celle de la diffusion occasionnelle et spontanée, notamment par imitation.
- Celle de la propagation par réseau qui correspond assez bien à la Réforme catholique,
- Enfin les créations en masses, imposées par le haut à l'époque contemporaine.

### III - ESSAI DE GEOGRAPHIE DIFFERENTIELLE : EXPLIQUER LA DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE DU PHENOMENE CONFRATERNEL.

Que ce soit le cas de l'Argonne, de la vallée de la Saulx, des principautés de Commercy et de Ligny ou des terres communes du nord, les diverses cartes des confréries, qu'elles montrent la densité des associations ou la répartition de thèmes, révèlent l'existence de Pays.



#### A - Peut-on aboutir à un découpage de la région étudiée? Une carte modèle.

La carte modèle ci-contre correspond seulement à l'Ancien Régime même si un certain nombre de tendances lourdes subsistent à l'époque contemporaine. La densité des confréries révèle le contraste entre les circonscriptions religieuses : la faiblesse relative du diocèse de Verdun par rapport à ceux de Trêves au nord et de Toul au sud, la polarisation de l'espace autour des « capitales », l'organisation circulaire, bien qu'imparfaite vers l'est, des associations pieuses dans le Verdunois ou le blocage côté argonnais, la diminution de la densité vers l'ouest et le sud et, déjà, l'apparition de deux ensembles, grossièrement autour de Bar et de Commercy. On a mentionné les réseaux propres à chaque espace, ceux qui contribuent à façonner leur identité: Hubert et Sébastien dans la partie septentrionale ou les Saint-Eloi, les associations mariales et les différentes compagnies funéraires (agonisants, Suffrage, morts). Il y a aussi, au sud-ouest, le croissant des confréries à bâtons. Tout autour

des Pays meusiens, on a enfin placé les influences reçues de l'extérieur et d'abord de Rome. Les façades Est-Lorraine ou Nord-Luxembourgeoise l'emportent cependant largement sur la façade Ouest-Française.

Encore faut-il intégrer les acquis de cette carte modèle aux informations détenues pour d'autres provinces limitrophes, voire pour des régions plus lointaines, afin de se rendre compte si de vastes logiques spatiales n'apparaissent pas, ce qui, à rebours, permettrait de mieux typer les Pays meusiens.

## **B - Les Pays meusiens dans leur environnement.**

La quantité des associations fait des Pays meusiens une grande région confraternelle. Encore faut-il comparer ce qui est comparable.

### 1 - Comparer la densité avec d'autres régions : une zone de transition ?

Si beaucoup d'études régionales permettent aujourd'hui de connaître un peu mieux l'histoire des associations pieuses, leurs conclusions varient en fonction de l'espace étudié, des limites chronologiques, des sources mais aussi de la définition de la confrérie retenue et changent selon que l'on prend pour cadre la localité ou la paroisse. Peut-on, en effet, comparer des régions d'openfield et d'habitat dispersé ? Dans sa thèse sur les Charités normandes, Catherine Vincent cite le chiffre de 1200 compagnies réparties entre cinq diocèses. L'actuel diocèse de Verdun fait donc presque jeu égal, pour l'Ancien Régime, avec l'ensemble normand, mais l'historienne achève son étude au XVI<sup>e</sup> siècle, époque où la notre commence pour l'essentiel. La comparaison permet néanmoins de dégager deux enseignements : l'extrême précocité normande comparée aux Pays meusiens et la grande densité du phénomène confraternel dans deux espaces qui sont tout autant périphériques. Dans les limites actuelles de la France, l'importance de la partie au nord de la Loire s'en trouve néanmoins réévaluée.

En Val d'Aran, une vallée des Pyrénées centrales de 27 paroisses et d'à peine 5000 habitants, un inventaire ne donne pas moins de 72 associations pieuses en 1770, soit un taux d'équipement de 2,7<sup>86</sup>. Une autre région périphérique, la Provence et plus largement le Sud-Est ont longtemps été considérés comme la terre d'élection des confréries. Les actes du colloque fondateur de Marseille, organisé en 1985 par Marie-Hélène Froeschlé-Chopard Roger Devos, fournissent d'utiles éléments de confrontation. Sous l'Ancien Régime, le diocèse d'Aix aurait compris 668 associations pour 96 paroisses, soit un taux d'équipement proche de 7 contre 782 associations, 434 paroisses et une proportion de 1,8 dans le diocèse de Genève-Annecy. Les évêchés d'Embrun et d'Autun comportent quant à eux respectivement 175 et 168 confréries pour environ 315 et 244 paroisses examinées et donc des taux de 1,8 et 1,5. Au moins avant la Révolution, les Pays meusiens se rapprochent plutôt de ce modèle. Le taux d'équipement des localités meusiennes oscille, en effet, entre 1 et 2 organisations par paroisse sous l'Ancien Régime et de 2 à 3 à l'époque contemporaine. Pour l'ensemble de l'échantillon, le rapport s'établit donc à 4,1 ou 4,9 en ne prenant en compte que les paroisses réellement équipées. Le diocèse de Metz se trouverait à un niveau proche car une enquête partielle de 1698 livre 216 associations pour 166 paroisses soit un minimum de 1,3 compagnies par lieu, rapport identique au dénombrement réalisé par Olivier Billuart pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : 815 compagnies réparties au sein de 606 paroisses soit une moyenne

<sup>86</sup> Serge Brunet, *La Vie, la Mort, la Foi dans les Pyrénées centrales sous l'Ancien Régime*, Universatim - PuréGraph, 2001, p.316.

de 1,3, plus faible dans les archiprêtres du nord (autour de 1) et plus élevé dans ceux du sud (environ 1,5)<sup>87</sup>. Selon Philippe Desmette, l'ensemble des paroisses rurales du Brabant et du Hainaut aurait également possédé au moins une association. Ces chiffres confirmeraient le rôle pivot des Pays meusiens entre la Lorraine et le Royaume de France mais aussi la plus grande densité confraternelle de la Lorraine du sud. A la date de 1777, Louis Châtellier dénombre, en effet, 1766 sociétés partagées entre les 760 paroisses du diocèse de Toul pour un rapport de 2,3 associations<sup>88</sup>. Ceci est confirmé par une étude plus exhaustive mais limitée au doyenné de Vittel - la plaine thermale se trouve en effet immédiatement au sud des Pays meusiens - où la densité serait supérieure à 3 à l'époque de la Contre-Réforme<sup>89</sup>.

## 2 - Comparaison des thèmes : une géographie culturelle ?

Le rapprochement des densités a montré l'utilité d'une démarche comparatiste. On peut tenter la même approche pour le genre des associations, à condition de le faire espace par espace et de ne garder que les compagnies qui correspondent chronologiquement à l'intérieur du corpus.

Aux périodes les plus anciennes, une grande ressemblance apparaît entre la Normandie et les Pays meusiens. Les saints personnages dominent largement devant la Vierge alors que le Christ et les fins dernières sont largement dominés. Si Catherine Vincent note la quasi-absence du thème de la mort et des fins dernières, la dévotion au purgatoire et les trépassés apparaissent en Meuse dès le XV<sup>e</sup> siècle. Cependant, de tels cultes étaient peut-être rendus au sein des Charités normandes, notamment lorsqu'elles assumaient des fonctions funéraires. De même, les dévotions mariales sont un peu moins importantes en Normandie, touchée plus tardivement par le Rosaire ou le Scapulaire du Mont-Carmel que nos régions proches de la vallée rhénane. Comme l'indique l'auteur, la Normandie reste, en effet, plus longtemps attachée que d'autres aux dévotions traditionnelles avant que la Réforme catholique n'installe, avec un décalage, de nouveaux cultes.

De manière un peu schématique, tentons maintenant de rapprocher les Pays meusiens des territoires qui les environnent immédiatement, sur des axes nord-sud et ouest-est, quitte à montrer que les logiques spatiales sont un peu plus complexes.

---

<sup>87</sup> Olivier Billuart, *Les confréries religieuses dans le diocèse de Metz aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de D.E.A. de l'Université de Metz sous la direction du professeur Gérard Michaux, 1991, pp.131-139. Les chiffres donnés par Olivier Billuart se rapprochent des nôtres pour la méthode car il a dressé un inventaire exhaustif des sources disponibles.

<sup>88</sup> Catherine Vincent, *Des charités bien ordonnées - Les confréries normandes de la fin du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles, Paris, 1988. *Les confréries, l'Eglise et la cité - Cartographie des confréries du sud-est*, Actes du colloque de Marseille, EHESS, 22/23 mai 1985, textes réunis par M.H. Froeschlé-Chopard & Roger Devos, *Documents d'ethnologie régionale* vol.10, Ouvrage publié avec le concours du CNRS, GRECO N°2, Histoire religieuse moderne et contemporaine, Grenoble, 1988. Louis Châtellier, *L'Automne des confréries ? Vitalité des confréries en Lorraine, fin 18<sup>e</sup> siècle*, Op. Cit., p.22.

<sup>89</sup> Elisabeth Gabrion, *Réforme et Contre-Réforme en Lorraine du sud : L'Exemple du doyenné de Vittel et de ses marges (1520-1700)*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'Université de Nancy II sous la direction du professeur Louis Châtellier, 1993, p.104.

**N°I.35 - Comparaison du genre des confréries avec d'autres monographies régionales.**

Régions	Période	Saints - Saintes	Vierge	Dieu - Christ	Morts et fins dernières <sup>90</sup>	Autres
<i>Pays meusiens</i>	XI-XX <sup>e</sup> siècles	22 %	30 %	21 %	4 %	23 %

<i>Corpus</i>	XIII <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup>	62,4 %	17,8 %	4,5 %	5,7 %	9,6 %
<i>Normandie</i>	Fin XIII <sup>e</sup> - début XVI <sup>e</sup>	79,4 %	12,6 %	7,8 %	0,2 %	

<i>Corpus</i>	XVII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup>	36,5 %	26,5 %	17 %	10 %	10 %
<i>Hainaut- Brabant</i> <sup>91</sup>	XVII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup>	48 à 40 %	25 %	20 à 30 %	5-7 %	
<i>Partie Trèves</i>	XVII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup>	29,8 %	19,2 %	25,5 %	17 %	8,5 %
<i>Partie Verdun</i>	XVII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup>	51 %	20,7 %	16,9 %	7,6 %	3,8 %
<i>Partie Toul</i>	XVII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup>	28,1 %	31,4 %	15,6 %	12 %	12 %
<i>Diocèse de Toul</i>	1777	28,5 %	34 %			
<i>Doyenné de Vittel</i>	XVI <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup>	17 %	30,5 %	14,5 %	21 %	17 %
<i>Reims - Troyes - Châlons</i>	XVII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup>	52,9 %	19,25 %	27,9 %	0 %	0 %
<i>Partie Reims</i>	XVII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup>	23,5 %	41,2 %	11,8 %	0 %	23,5 %
<i>Partie Châlons</i>	XVII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup>	40 %	25 %	15 %	0 %	20 %
<i>Diocèse de Metz</i>	1698	56,5 %	31,5 %	6,5 %		5,1 %
<i>Diocèse de Metz</i>	XVII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup>	42,1 %	29,2 %	20,2 %	4,4 %	2,8 %
<i>Diocèse de Metz</i>	Créations XVIII <sup>e</sup>	6,4 %	27 %	49 %	17,2 %	

a - Comparaisons sur un axe nord-sud.

On remarque une progression vers le nord du culte des saints qui passe de 17 % des organisations dans le doyenné de Vittel à 48% et 51% dans le Hainaut et Brabant et dans le diocèse de Verdun, chiffres légèrement supérieurs à la proportion trouvée aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles dans l'évêché de Metz (mais inférieurs aux chiffres de l'enquête partielle de 1698). Avec ses 28 %, la partie toulaise des Pays meusiens s'intercale bien dans cette progression au

<sup>90</sup> Chiffres minimums car cette catégorie est recoupée par les autres.

<sup>91</sup> Taux calculés seulement à partir des brefs.



contraire de Trèves qui connaît, visiblement, d'autres réalités, du fait peut-être d'un développement plus précoce des dévotions eucharistiques.

Les dévotions mariales sont en revanche équivalentes à Toul et à Metz d'une part, pour environ un tiers des confréries, et à Trèves et Verdun d'autre part, autour d'un cinquième alors que Trèves et Metz prennent l'avantage dans le domaine du Christ et de l'Eucharistie<sup>92</sup>. De même, les fins dernières semblent plus importantes au sud qu'au nord, sans doute en raison d'un décalage dans le temps car le diocèse de Metz tend à rattraper son retard au XVIII<sup>e</sup> siècle. Si on relève une progression géographique, elle est donc moins nette en ce qui concerne la Vierge et Dieu que pour les saints et peut-être les fins dernières.

#### b - Comparaisons sur un axe ouest-est.

On retrouverait, vers l'ouest, une situation contrastée : domination des saints dans la partie châlonnaise (40%) où les confréries à bâton sont nombreuses et de la Vierge dans la partie rémoise (41,2%), mais ces statistiques portent sur un nombre peu représentatif de paroisses. Celles-ci sont en revanche totalement rurales, ce qui expliquerait les différences avec les villes épiscopales de Champagne étudiées par Stéfano Simiz dans lesquelles les saints représentent plus de la moitié des organisations (52,9%), sans doute en raison des sociétés professionnelles. A Reims, Troyes et Châlons, les compagnies dédiées au Christ ou au Saint-Esprit arrivent en second (27,9%) alors que les fins dernières sont totalement absentes comme dans les deux parties correspondantes des Pays meusiens. Cette abstention constituerait donc une de leurs principales caractéristiques.

Réalisées sur des bases équivalentes, quasi-exhaustives, les deux enquêtes sur les Pays meusiens (corpus XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>) et le diocèse de Metz (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>) livrent des résultats équivalents pour la densité mais aussi pour le genre des associations. Les chiffres sont très proches, ceux de la Meuse étant un peu plus bas d'environ 3% pour les saints, Dieu et la Vierge du fait d'une catégorie plus étoffée dans le domaine des fins dernières. Cependant, les sociétés liées à la mort se développent au même rythme dans les deux circonscriptions au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec même un petit avantage pour Metz où la dernière association du genre est encore érigée en 1788. Metz se rapproche donc de Verdun pour ce qui concerne les saints et de Toul pour l'importance de la Vierge, le taux des confréries christologiques s'intercalant entre les deux autres évêchés.

Si les proportions sont les mêmes, à l'intérieur des genres, Verdun et Metz ont leurs particularités. Près de 10 % des organisations dédiées à Dieu, dans le diocèse de Metz au XVIII<sup>e</sup> siècle, invoquent la Sainte-Croix et autant l'agonie de Jésus Christ, thèmes inconnus ou presque dans les Pays meusiens. De même, un quart des associations mariales sont dévouées au mystère de l'Assomption, lequel ne fait pas du tout recette plus à l'ouest. Malgré une évolution semblable, les deux évêchés font des choix différents.

Les Pays meusiens et le diocèse de Metz paraissent néanmoins en solution de continuité pour ce qui concerne la répartition géographique des associations. Les confréries dédiées aux saints sont surtout concentrées au nord-ouest avec un record de 59% dans l'archiprêtré de Metz et de

---

<sup>92</sup> Serge Brunet, *La Vie, la Mort, la Foi dans les Pyrénées centrales sous l'Ancien Régime*, Op. Cit., p.319 : en Val d'Aran les proportions des invocations se rapprochent de celles du diocèse de Toul : 41% pour la Vierge, 30,8 % pour les saints mais les dévotions christologiques (2,9 %) sont quasiment absentes. Avec 5,8%, les fins dernières (Purgatoire - Obits) sont bien inférieures parce que les autres compagnies détiennent une fonction funéraire.

57% dans celui de Thionville alors que la proportion dépasse à peine le quart dans ceux du sud : 27 % à Gorze et Nomeny ou 26% à Sarrebourg. Elle devient même très faible, voire anecdotique dans l'est du diocèse avec des taux de 15 % dans l'archiprêtré de Saint-Avold et de 7% dans celui d'Hornbach, près de l'actuelle frontière alsacienne. En revanche, les organisations mariales sont peu nombreuses : inférieures à 20 % sur la diagonale Thionville - Morhange, avec le taux le plus bas à Thionville (10%) et Metz (15%), alors qu'elles progressent en quantité vers l'est et les territoires germanophones : 35% à Saint-Avold et 40% à Hornbach, et encore plus en direction du diocèse de Toul. Tous les archiprêtrés du sud-ouest du diocèse dépassent la proportion de 40% avec les records de 46% et 48 % à Gorze et Mousson. Enfin, les dévotions christologiques se répartissent en trois ensembles. Les densités les plus élevées sont atteintes dans tout l'est du diocèse avec des taux de 30 % à Sarrebourg, de 35 % à Varize et Saint-Avold, de 46% à Morhange et de 53% à Hornbach. Les archiprêtrés autour de Metz atteignent 15 à 25 % tandis que ceux du sud et du sud-est, entre Mousson et Marsal peinent, à arriver à 10 %. On distingue donc trois espaces à l'intérieur du diocèse de Metz. Le nord-est qui s'apparente au modèle verdunois : une forte proportion de confréries dédiées aux saints, des sociétés christiques qui atteignent un niveau honorable et la faiblesse de la Vierge. Un quart sud-est qui ressemble au diocèse de Toul avec notamment une grosse quantité d'associations mariales et le nord-est qui associe confréries de la Vierge et compagnies dévouées au Christ.

De même, les organisations vouées aux saints sont les plus nombreuses dans la montagne vosgienne et dans toute la partie orientale du diocèse de Toul où elles demeurent la première catégorie. Il s'agit d'ailleurs de la partie qui détient la plus grosse densité confraternelle. En revanche, la part des compagnies de la Vierge domine dans l'ouest, notamment dans les archidiaconés de Ligny, Reynel ou Vittel.

A l'échelle de l'espace lorrain, on repère donc un croissant périphérique situé au nord et à l'est (le diocèse de Verdun, le nord de celui de Metz, les Vosges) caractérisé par la domination des saints et secondairement, pour la partie septentrionale, par les dévotions christologiques. Ce croissant s'emboîte dans une Lorraine du centre et du sud-ouest qui part de l'ancienne Meurthe pour gagner la partie occidentale du diocèse de Toul et préfère nettement Marie.

### **C – A grande échelle : l'influence du pouvoir. Le Duc, le Roi, l'effet frontière.**

A de multiples reprises, le pouvoir royal tente en France de supprimer les confréries, soit les seules associations de métier, à l'occasion par exemple des articles 185 et 186 de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) soit toutes les associations indistinctement. Dans son article 10, l'ordonnance d'Orléans (1561) ordonne que leurs revenus soient appliqués aux écoles et aux aumônes. La répétition régulière de ces mesures fait douter de leur application. Cependant, elles autorisent nombre de chicanes qui ont pu gêner l'épanouissement des groupes pieux. En Provence, l'ordonnance de 1539 a d'ailleurs servi aux autorités françaises pour menacer les pénitents. Les sociétés pieuses subissaient également les assauts de la fiscalité royale, par exemples à travers ces « *confiscations fructueuses* », permises par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, dont Marc Venard a retrouvé la trace en Normandie. Dans les diocèses de Rouen, Evreux et Limoges, la « taxe sur les clochers » de 1552 a amené les commissions diocésaines à imposer aussi les confréries quand elles détenaient « un trésor » et

des rentes<sup>93</sup>. En Argonne, zone tampon, la ville de Montfaucon fut touchée par un édit de Louis XIV, de décembre 1672, imposant dans « *tout le Royaume la réunion perpétuelle à l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem des maladreries, léproseries, confréries, chapelles et hôpitaux où l'accueil des malades n'avait pas été gardé* »<sup>94</sup>.

Si côté français, la législation royale a pu freiner la fondation des confréries, le pouvoir tente également dans les duchés de s'immiscer dans l'existence des associations. Même si les curés tentent fréquemment de récupérer ce privilège, la désignation du chapelain demeure pour longtemps le signe même de leur indépendance. Profitant de l'intervention française en Barrois, Louis XIII donne, en 1635, son accord à la collation d'un certain Pierre Robert à la chapelle saint Nicolas de Gondrecourt qui appartient pourtant à la compagnie du même nom. L'antique société possède déjà un desservant et elle s'oppose violemment à ce qu'elle considère comme un viol de ses traditions. Pierre Robert n'est d'ailleurs pas un inconnu puisqu'il vient de Vaucouleurs, cette enclave française proche de Gondrecourt que la France utilise comme un coin fiché dans les possessions de Charles IV. L'intervention du souverain français n'est donc pas un acte isolé, dû au hasard, mais c'est l'expression de la volonté d'influencer, par un homme à lui, une structure qui regroupe les élites locales, principalement les officiers et les juges de la prévôté. En 1682, autre époque où la pression française se fait particulièrement forte, l'évènement se renouvelle avec un certain François Brunet, originaire de Badonvillers<sup>95</sup>. A la même époque, le pouvoir royal agit d'ailleurs de manière identique à Bar-le-Duc en essayant d'obtenir la création de nouvelles paroisses où nommer des prêtres « français ».

Même peu appliquées, les grandes lois françaises ont pu contribuer à créer une relative méfiance envers les confréries religieuses et aider le développement de l'esprit gallican. La fracture qui semble apparaître à l'ouest des pays meusiens, et que l'on retrouve au XIX<sup>e</sup> siècle avec les confréries du Sacré-Coeur de Marie ou au XX<sup>e</sup> siècle avec la carte Boulard, existe en effet déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle. Marie-Hélène Froeschlé-Chopard signale ainsi le rejet précoce de la dévotion au Sacré-Coeur à l'intérieur du bassin parisien et dans le sud-ouest alors qu'un croissant fertile enveloppe le royaume de France par l'ouest, le nord, la Lorraine et la vallée du Rhône<sup>96</sup>. Elle ajoute d'ailleurs le jansénisme au gallicanisme pour expliquer cette ferveur différente.

Si la frontière les a longtemps protégées, l'intégration progressive à la France autorise un contrôle accru sur les associations pieuses de Lorraine. La dissolution des sodalités, consécutive à la suppression de la Compagnie de Jésus, s'applique avec un léger retard à la mort de Stanislas en 1768. A Saint-Mihiel, leurs biens sont vendus à l'encan<sup>97</sup>. En 1776, l'ordonnance de Turgot qui abolit les confréries de métier est appliquée diversement. A Bar-

<sup>93</sup> Marc Venard, *Les confréries en France au XVI<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, *Société, culture, vie religieuse aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Association des historiens modernistes, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995, p.51.

<sup>94</sup> *Histoire de Montfaucon*, s.d., s.l., p.256.

<sup>95</sup> A.D.Meuse 8 E 11 - (77) Procès contre Pierre Robert de Vaucouleurs qui a obtenu collation du Roi pour la chapelle Saint-Nicolas de Gondrecourt (1635). (67-70) Procès de la confrérie contre François Burnet, demeurant Badonvillers, qui revendique les profits de la chapelle d'icelle.

<sup>96</sup> Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, *Aspects et diffusion de la dévotion au Sacré-Coeur au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *Extraits des Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée*, Tome CXII, 2000/2, pp.779.

<sup>97</sup> A.D.Meurthe & Moselle H 2261 - Procès verbal d'estimation (21-22 septembre 1769) et vente (18 octobre 1769) des effets de la congrégation des hommes et de la confrérie de saint François-Xavier de Saint-Mihiel. H 2226 N°82-85 - Etat des rentes et cens de la congrégation des hommes de Saint-Mihiel, cédés aux chanoines réguliers successeurs des jésuites.

le-Duc ou à Verdun, il n'y a aucune trace d'une quelconque suppression mais quatre associations sont touchées à Saint-Mihiel<sup>98</sup>. Cependant, les juridictions françaises viennent parfois au secours des confréries meusiennes. Vers 1780, le parlement de Paris donne raison aux habitants de Passavant, en Argonne, contre leur curé qui veut remplacer l'ancienne association des filles par une congrégation. Il désavoue, au passage, les tribunaux locaux auxquels le prêtre avait fait appel<sup>99</sup>.

#### D - Des facteurs locaux d'explication.

Une autre explication de la géographie des confréries pourrait être entrevue dans les problèmes démographiques, en liant le nombre d'habitants des différentes localités à la quantité d'associations fondées en leur sein.

##### 1 - Le rôle du niveau de peuplement.

Les créations s'étalent sur 7 siècles et les dénombrements sont pour la plupart récents car les premiers datent seulement du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'est donc pas possible de rapporter systématiquement la création d'une compagnie pieuse au nombre de feux dans le village l'année même de la fondation. Le nombre de personnes à compter pour un feu, l'unité de mesure la plus fréquente, est d'ailleurs sujet à discussion. Notre ambition doit donc être réduite. Il s'agit juste de comparer la population des paroisses, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et en 1851, aux nombres de confréries que ces localités ont portés dans l'Ancien Régime et à l'époque contemporaine<sup>100</sup>.

#### N°I.36 - Une taille critique des localités pour posséder des confréries ?

Population moyenne (En nombre d'habitants)	Ancien Régime (Milieu du XVIII <sup>e</sup> siècle)	Epoque contemporaine (1851)
<i>Localités possédant des confréries</i>	558	644
<i>Localités ne possédant pas de confréries</i>	246	271
<i>Toutes les localités meusiennes</i>	389	561

Scarlet Beauvalet-Boutouryrie & Claude Motte, *Paroisses et communes de France - Meuse*, CNRS Editions, 1992.

##### a - Un seuil démographique.

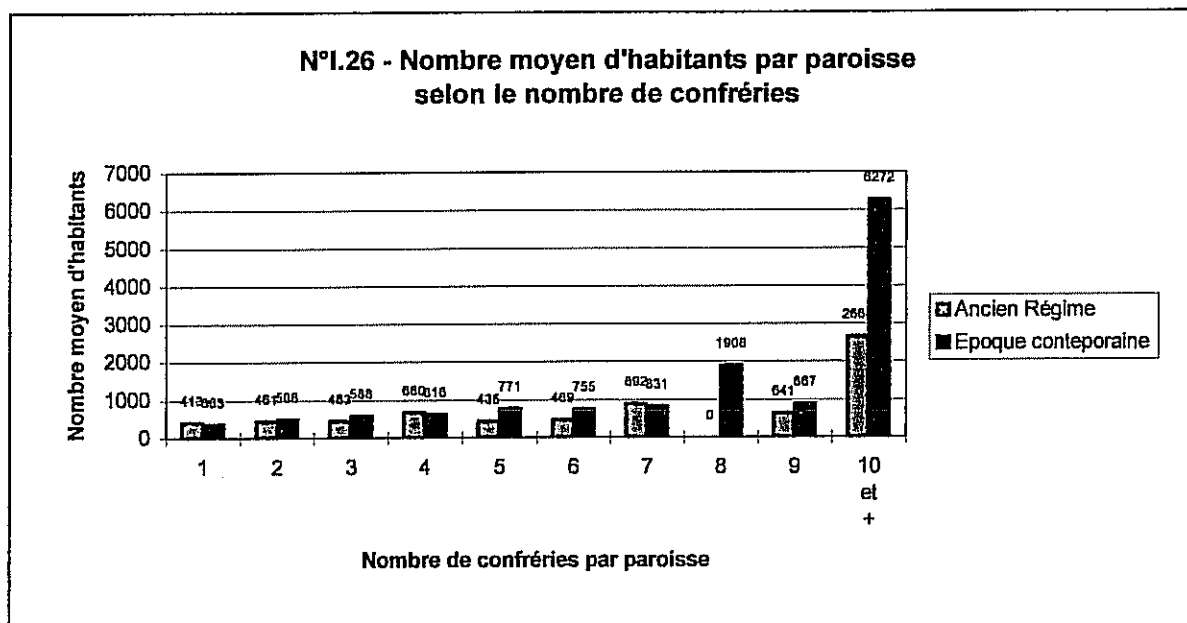
Avant la Révolution, les Pays meusiens constituent comme aujourd'hui une région faiblement urbanisée. Le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle marque pourtant l'apogée du mouvement démographique local, quand le département atteint plus de 230000 habitants contre moins de 180000 au XVIII<sup>e</sup> siècle (chiffre équivalent à celui d'aujourd'hui). Pourtant, le territoire n'est pas uniquement rural car la vallée de la Saulx ou l'Argonne détiennent, par exemple, un semis proto-industriel relativement dense à l'époque moderne et au XIX<sup>e</sup> siècle. Vers 1840, le département de la Meuse est encore le troisième producteur de minerai et un des premiers pour l'industrie.

<sup>98</sup> A.M. Saint-Mihiel AA 3 (p.17-61) - Edit du Roi portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers (Versailles, 6 mai 1776).

<sup>99</sup> Serge Bonnet, *Histoire de l'ermitage et du pèlerinage de Saint-Rouin*, Op. Cit..

<sup>100</sup> A partir des dénombrements cités par madame Beauvalet-Boutouryrie, nous avons pris comme rapport le chiffre de 4 habitants par feu en ville et 5 à la campagne. Voir l'histogramme N°I.26.

Le graphique qui relie le nombre d'habitants au nombre de confréries montre une relative similitude entre l'Ancien Régime et l'époque contemporaine, simplement corrigée par la croissance démographique. La moyenne s'établit à 389 habitants, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, contre 561 un siècle plus tard. Mais, les localités pour lesquelles aucune association n'a été retrouvée, sont bien moins peuplées, aux deux époques, que celles qui en avaient au moins détenu une. Les villages dépourvus regroupent moins de 250 habitants dans l'Ancien Régime contre 558 pour les agglomérations mieux loties. Les chiffres s'établissent selon la même proportion en 1851. Certes, il ne s'agit que de moyennes et tous les extrêmes sont possibles. La plus petite paroisse dotée n'avait que 27 âmes au XVIII<sup>e</sup> siècle, contre 52 pour le record du XIX<sup>e</sup> siècle. Il semble cependant exister un seuil statistique, autour de 400 habitants, en dessous duquel la fondation d'une association religieuse est plus difficile.



Le graphique prouve d'ailleurs qu'une fois ce seuil passé, la quantité d'organisations ne semble plus liée au nombre d'âmes. Que la paroisse détienne de 1 à 6 sociétés, le nombre moyen d'habitants demeure entre 400 et 500. La gradation paraît juste un peu plus nette et régulière à l'époque contemporaine, peut-être en raison de la politique de création systématique menée par l'évêché. Le total des associations serait alors proportionné aux besoins. En revanche, lorsque les confréries deviennent très nombreuses, supérieures à dix, le fait urbain est logiquement déterminant. Dans un autre contexte démographique, celui du sud-est de la France d'Ancien Régime, Marie-Hélène Froechlé-Chopard indique le même rapport entre la taille des localités et le volume des confréries, avec une préférence pour les gros villages provençaux de 600 à 800 habitants<sup>101</sup>. Pour conclure, un nombre d'habitants minimum facilite le développement des organisations pieuses mais ce n'est pas le critère dominant. Une fois ce seuil passé, d'autres facteurs doivent intervenir. L'étude du rapport confréries-démographie attire d'ailleurs l'attention sur un fait annexe. Un peu plus de 300 localités n'ont pas d'associations pieuses sous l'Ancien Régime contre 133 seulement à l'époque contemporaine, signe que le réseau gagne en densité, et 108 ne profitent jamais des créations. Mais, plus intéressant, alors que 227 paroisses, qui ont au moins une association au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, n'avaient rien à l'époque précédente, seuls 25 villages dotés avant 1800, ont perdu depuis ce statut. Tout autant que la taille de la population locale, l'habitude semble

<sup>101</sup> Marie-Hélène Froechlé-Chopard, *Les confréries dans le temps et dans l'espace, Les Confréries, l'Eglise et la Cité - Cartographie des confréries du Sud-Est*, Op. Cit., p.17.

importante. Une paroisse qui détient, à un moment donné, même court, une organisation sous l'Ancien Régime a de très fortes chances d'être de nouveau pourvue. En effet, moins de 3% ont été mises à l'écart l'époque suivante. La tradition locale de sociabilité est donc primordiale. Le seuil de 400 habitants marque donc peut-être le stade à partir duquel le niveau des relations interpersonnelles facilite les créations<sup>102</sup>. Il est aussi plus facile de trouver des bienfaiteurs, suffisamment aisés, au sein d'une collectivité plus vaste.

b - Densité des confréries et densité de peuplement.

De même, qu'à l'échelle de la paroisse, un seuil démographique tend à favoriser la création des associations, l'inégale densité de population contribue-t-elle aux différences entre Pays ? Le risque serait d'interpréter la faiblesse vide associative de l'Argonne à travers l'image que donne aujourd'hui cette région qui appartient au monde rural profond et à la diagonale du vide. Or, jusqu'en 1850, l'Argonne était une des zones les plus densément peuplées du département de la Meuse en raison notamment d'un semis artisanal particulièrement abondant dans le domaine de la petite métallurgie, du verre ou de la terre cuite. C'est après avoir raté le tournant de la révolution industrielle que le territoire a commencé à s'épuiser.

La fragilité de l'Argonne, réelle en terme de données chiffrées, est aussi due à un phénomène visuel. En effet, le nombre de localités est inférieur aux autres espaces et la distance entre les villages tend à augmenter à mesure que l'on pénètre vers l'intérieur du massif. La probabilité de trouver des associations se trouve donc amoindrie de même que les statistiques à l'échelle du doyenné.

L'origine complexe des territoires qui ont constitué le département de la Meuse fait qu'il n'existe pas de dénombrement unique sous l'Ancien Régime. Cependant, des données existent pour le Clermontois, les marges champenoises, le Verdunois ou le Barrois qui possédaient justement une identité particulière et une évolution séparée dans le domaine des confréries.

**N°I.37 - La croissance démographique des Pays meusiens (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)**

Région	Evaluation du nombre d'habitants par feu au XVIII <sup>e</sup> siècle	Croissance démographique au XVIII <sup>e</sup> siècle
<i>Clermontois</i>	1766-1781 : 3,8	1668-1766 : + 93 %
<i>Marges champenoises</i>	1773 : 4,2	1690-1773 : + 15 %
<i>Verdunois</i>	Données manquantes	1726-1774 : + 41 %
<i>Duché de Bar</i>	1706-1708 : 4,6	1706-1789 : + 58 %

Scarlet Beauvalet-Boutouyrie & Claude Motte, *Paroisses et communes de France - Meuse*, CNRS Editions, 1992, pp.60-64.

Scarlet Beauvalet-Boutouyrie constate que les Pays meusiens ont connu au XVIII<sup>e</sup> siècle une situation très favorable et une croissance supérieure aux régions voisines, laquelle a d'abord profité au duché de Bar. Le développement démographique daterait surtout de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle en Barrois, alors que le décollage du Verdunois serait plus tardif. Or, après 1750, l'époque est moins favorable aux associations pieuses. Si l'Argonne détient la meilleure performance, elle semble partir de plus loin, le nombre moyen d'habitants par feu y étant en dessous de la moyenne évaluée ailleurs à un peu plus de 4, même 4,6 en Barrois. Ce

<sup>102</sup> Voir le chapitre 10 et 12. La psychologie a repéré de tels seuils dans le niveau des relations interpersonnelles à partir desquels certaines dynamiques de groupes peuvent se développer.

territoire détient donc la plus belle croissance démographique des Pays meusiens au moment même où la création des confréries atteint son apogée de tout l'Ancien Régime. La densité un peu plus faible dans les marges champenoises, si tant est que l'évaluation du nombre moyen d'habitants par feu soit valable pour la déterminer, pourrait aussi expliquer un renouvellement plus difficile du réseau et la subsistance des formes plus archaïques d'associations.

Espace	Rappel du taux d'équipement des paroisses
<i>Partie Trèves</i>	1,7
<i>Diocèse de Verdun</i>	1,2
<i>Partie Reims</i>	0,9
<i>Partie Toul</i>	2,3
<i>Partie Châlons</i>	1,3

Même si le Verdunois et le diocèse de Verdun ne correspondent par complètement, on remarque des similitudes entre l'évaluation du feu au XVIII<sup>e</sup> siècle et le taux d'équipement des paroisses sous l'Ancien Régime. Les marges champenoises marquent le pas, comme le nord de l'Argonne qui relevait de Reims. Dans les deux tableaux, la différence entre le Verdunois et le Barrois saute enfin aux yeux. On trouve peut-être ici un des facteurs d'explication au sujet de l'existence des deux modèles précédemment étudiés : les paroisses du diocèse de Verdun qui détiennent une confrérie en général unique et multifonctions et celles du diocèse de Toul qui sont plus nombreuses dans les localités et plus spécialisées. L'Argonne, le Clermontois en tout cas qui en constitue la partie centrale, demeure toujours pauvre en fraternités. Le niveau de population peut donc aider mais ce n'est pas la condition suffisante, les mentalités et les habitudes sociales sont tout aussi importantes.

## 2 - Mentalités et régions culturelles.

Des habitudes anciennes et profondes semblent marquer l'espace en matière de dévotion. Les dédicaces des confréries s'en ressentent donc, comme le montre l'exemple de l'archidiaconé de la Rivière qui associe les deux doyennés de Saint-Mihiel et Hattonchâtel, au sud-est du diocèse de Verdun.

### a - Une opposition plaine / plateau : comparaison des doyennés de Saint-Mihiel et d'Hattonchâtel.

Le premier est situé sur le plateau tandis que le second occupe essentiellement le centre de la plaine de la Woëvre. Encore aujourd'hui, la croisée des chemins est marquée dans la plaine par de petites chapelles ou des statues de la Vierge tandis que les routes du plateau sont plutôt sacrnalisées par des croix. Comme on l'a vu, la dévotion à la Vierge est croissante à mesure que l'on se rapproche du diocèse de Toul. Pourtant les deux doyennés appartiennent tout deux au diocèse de Verdun et celui d'Hattonchâtel, au niveau de l'actuel lac de Madine, est même un peu plus septentrional. Pourtant l'opposition est nette entre les entités. Au plein cœur de la Réforme catholique, entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, il compte deux fois plus de confréries de la Vierge et deux fois moins de compagnies dévouées à Dieu que celui de Saint-Mihiel où les associations se partagent durablement et à égalité entre la Vierge, les saints, Dieu et les autres dédicaces.

**N°I.38 - Plaine et plateau : le genre des confréries dans les doyennés  
de Saint-Mihiel et d'Hattonchâtel (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).**

<i>Genre des confréries</i>	<i>Doyenné de XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup></i>	<i>Saint-Mihiel Corpus</i>	<i>Doyenné XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup></i>	<i>d'Hattonchâtel Corpus</i>
<i>Vierge</i>	22,5%	25%	50%	41,2%
<i>Saints-Saintes</i>	27,5%	19,2%	31,2%	13%
<i>Dieu</i>	25%	25%	12,5%	17,8%
<i>Autres</i>	25%	30,8%	6,2%	28%

Etendus à l'ensemble du corpus, du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, ces équilibres sont relativement stables ce qui démontre la pérennité des mentalités religieuses. Autre différence entre les circonscriptions : l'absence des Charités et des sociétés des fins dernières à l'époque moderne dans la plaine, peut-être remplacées à ce moment, par une dévotion accrue aux saints.

b - Expliquer la faiblesse de l'Argonne par une mentalité de la forêt.

La façade argonnaise demeure durablement un espace dans lequel les confréries s'implantent mal. Tous les facteurs d'explication ont déjà été mentionnés. C'est un massif, encore aujourd'hui très boisé, où l'on pénètre mal sous l'Ancien Régime. Le tissu villageois est lâche, encore formé, comme dans l'est des Vosges, de petites communautés dispersées. A la veille de la Révolution, comme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'alphabétisation reste à la traîne alors que la Lorraine fait figure de région phare dans ce domaine. C'est une zone agricole pauvre qui s'est aussi orientée très tôt vers l'émigration temporaire. A Halles, par exemple, les habitants se spécialisent dans un métier itinérant et beaucoup de chefs de familles deviennent colporteurs. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les rémouleurs du département proviennent tous de deux ou trois localités argonnaises<sup>103</sup>. On comprend mieux la fonction de Notre-Dame du Montserrat de Halles qui tend à devenir un activateur des liens sociaux. Il s'agit, après une bénédiction, de maintenir un lien symbolique entre les hommes expatriés et les familles restées au pays. De l'exploitation de la forêt, l'Argonne est passée à la production de charbon de bois puis à la fabrication de briques et de verre. Installés dans les clairières du massif, parfois en complète rupture, des groupes d'artisans sont parfois qualifiés du terme de « sauvages » par les visiteurs des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ce qui signifie, dans le vocabulaire du temps, que les autorités religieuses ont peu prise sur eux.

Avant la Révolution, le tissu paroissial demeure vague, les chefs lieux ne possèdent d'ailleurs pas tous une église ou un desservant et les Ordres religieux de la Contre-Réforme ne s'y sont pas implantés. Seules quelques grandes abbayes contrôlent la vie religieuse. Le père Bonnet insiste sur un rejet précoce de cette domination par les habitants. Or, ce sont les monastères qui introduisent les dévotions nouvelles. La confrérie du Rosaire est ainsi fondée à l'abbaye de Beaulieu en 1626 et à La Chalade en 1641, sans vraiment dépasser en recrutement l'environnement immédiat, ni donner naissance à des filles. Le rejet de l'Eglise comme institution ne signifie pourtant pas l'abandon de toute vie religieuse. Des associations spontanées et informelles survivent durablement au sein des communautés, comme le prouve l'exemple des Saint-Eloi au sud de l'Argonne ou bien le culte des morts. Alors que le tissu paroissial est embryonnaire, de véritables dynasties - qu'il est possible de suivre pendant près de 250 ans - se constituent pour gérer les fabriques. L'aspect communautaire l'emporte ici

<sup>103</sup> H. Labourasse, *Anciens us, coutumes, légende, superstitions, préjugés du département de la Meuse*, Bar-le-Duc, Imprimerie Constant-Laguerre, 1903, Réédition Laffitte Reprints - Marseille, 1981.



assurément sur la dévotion. Les organisations proposées par les moines font donc peu recette. De même, la pratique religieuse, là où elle peut-être mesurée dans l'Ancien Régime, est largement inférieure en Argonne qu'à l'intérieur du diocèse de Verdun. Encore au XIX<sup>e</sup> siècle, selon les mesures réalisées par le père Bonnet, celle-ci décroît rapidement de l'est vers l'ouest, de la vallée de l'Aire vers la celle de Biesme, exactement comme la densité des associations pieuses. Tandis que la partie orientale conserve longtemps l'influence de la Réforme catholique et qu'elle peut être qualifiée, selon les critères du père Boulard, de pays chrétien, le détachement augmente à mesure que l'on progresse vers la Champagne. Cette mentalité propre à la population argonnaise explique sans doute le bon accueil qui a été fait à la Réforme puis, plus tard et dans une moindre mesure, au jansénisme. L'isolement et l'éclatement en petites communautés apportèrent à la région la physionomie d'un espace refuge tandis que les gentilshommes verriers, comme ailleurs, donnaient l'exemple.

L'attitude est aussi très ambivalente envers les associations pieuses. Plus que tout autre territoire meusien, l'Argonne demeure attachée aux dévotions traditionnelles, ce qui explique que les confréries ne prennent pas lorsqu'elles cherchent à imposer une nouvelle spiritualité. En analysant l'exemple de Saint-Rouin, le sociologue explique ce conservatisme religieux par la fonction des saints traditionnels : assurer la cohésion de groupes épars d'habitants<sup>104</sup>. En revanche, lorsque le clergé tente de déraciner certaines associations anciennes, comme celle de Passavant en 1783, pour la remplacer par une congrégation d'un nouveau style, il suscite une violente opposition. Les meneuses de la fronde appartenaient, il est vrai, à deux familles fabriennes réputées<sup>105</sup>. La résistance à la nouveauté mobilise d'importants réseaux sociaux, c'est pourquoi la solidité de la société argonnaise et sa foi n'apparaissent que lorsqu'elles sont menacées par le monde extérieur.

Alors que se développe, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une nouvelle spiritualité liée à la mort, plus personnelle et plus individuelle, les charbonniers et les verriers, qui mènent une vie rude au cœur du massif argonnais, demeurent fidèles à la forme plus ancienne et plus collective liée aux trépassés. L'argonnais n'intériorise pas sa propre mort et se tourne peu vers les sacrements nécessaires pour faire son salut mais il rend un culte fidèle aux défunts. Au XVIII<sup>e</sup> comme au XX<sup>e</sup> siècle, les argonnais participent peu au culte mais ils se mobilisent lorsqu'ils se sentent menacés. Eux qui boudent les églises sous l'Ancien Régime, défendent les curés réfractaires, ne vont pas à la messe et se disent anticléricaux au XIX<sup>e</sup> siècle tout en s'opposant au déplacement des paroisses ou aux inventaires. Ils n'hésitent pas à soutenir leurs curés aux moindres attaques venues de l'extérieur, comme si leur identité était en jeu. La promotion de quelques chefs-lieux au statut de paroisse n'a d'ailleurs jamais été vraiment acceptée sous l'Ancien Régime. La Révolution opposa d'ailleurs de manière tranchée la population des bourgs, accueillante pour l'esprit nouveau, à celle des hameaux périphériques. La région possède ainsi la particularité paradoxale de n'avoir jamais été mieux desservie qu'à l'époque des prêtres réfractaires. Rompant avec la dialectique christianisation-déchristianisation, l'Argonne se présente donc à la foi comme un pays très chrétien et très anticléric, soucieux pour reprendre la formule de Serge Bonnet « *d'appartenir à un cadre religieux général sans volonté de participation* ». Le faible encadrement paroissial aurait pu être compensé par des associations mais ceci suppose un consensus minimum du groupe. En terme psychologique, cette mentalité de forêt ou de marge traduit également la difficulté des communautés à se projeter dans l'avenir.

---

<sup>104</sup> Serge Bonnet, *Histoire de l'ermitage et du pèlerinage de Saint-Rouin*, Op. Cit. S. Bonnet, C. Santini & H. Barthélemy, *Les « sauvages » de Futeau, verriers et bûcherons d'Argonne au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Extrait de « Le mouvement social » N°57, Oct.-Déc. 1966.

<sup>105</sup> Localité aujourd'hui dans la Marne. Voir le corpus B.

### c - La survivance des confréries à bâton et des Saint-Eloi.

Alors que les confréries à bâtons et les Saint-Eloi existent dans de nombreuses régions, ils n'ont perduré en Meuse que dans un secteur bien défini : le sud de l'Argonne et cette frange sud-ouest limitrophe de la Haute-Marne. L'explication ne peut provenir d'une causalité unique. On a déjà parlé de la frontière et de l'influence française, on a vu la physionomie particulière de l'Argonne et notamment son aspect de refuge ainsi que la distance par rapport à la capitale diocésaine dans un contexte où l'influence dominante provient de l'est. Le père Bonnet a en effet démontré les limites géographiques de l'influence de la Contre-Réforme<sup>106</sup>. La moindre influence des Ordres missionnaires voire le rejet des moines peut aussi justifier un caractère plus conservateur en matière de dévotion. Ces paroisses sont donc à la fois moins touchées par les nouveautés et plus résistantes à l'innovation.

### 3 - Zones d'influence urbaine et polarisation de l'espace par les confréries.

La confrérie est à l'origine une structure sociale essentiellement urbaine qui passe dans les campagnes au fur et à mesure de l'époque moderne. Même quand la ville n'est plus dominante, en nombre d'associations fondées, elle continue de posséder un rôle pivot dans la médiation des dévotions nouvelles. Lorsque le culte de saint Sébastien, apparu au XIV<sup>e</sup> siècle à Marville, se répand du bourg vers les villages voisins, ils forment ainsi une masse assez compacte qui ressemble à la zone d'influence de la cité. Par hypothèse, nous avons justifié cette diffusion par le rôle de démonstration de la ville dominante. Sauf Verdun qui semble assécher son territoire, les cités sont en effet entourées d'une ou de plusieurs couronnes de villages dans lesquels les associations pieuses sont plus nombreuses qu'à l'extérieur. En fait, le rayonnement des principales associations vient se superposer à celui des localités qui les supportent et qui polarisent l'espace autour d'elles.

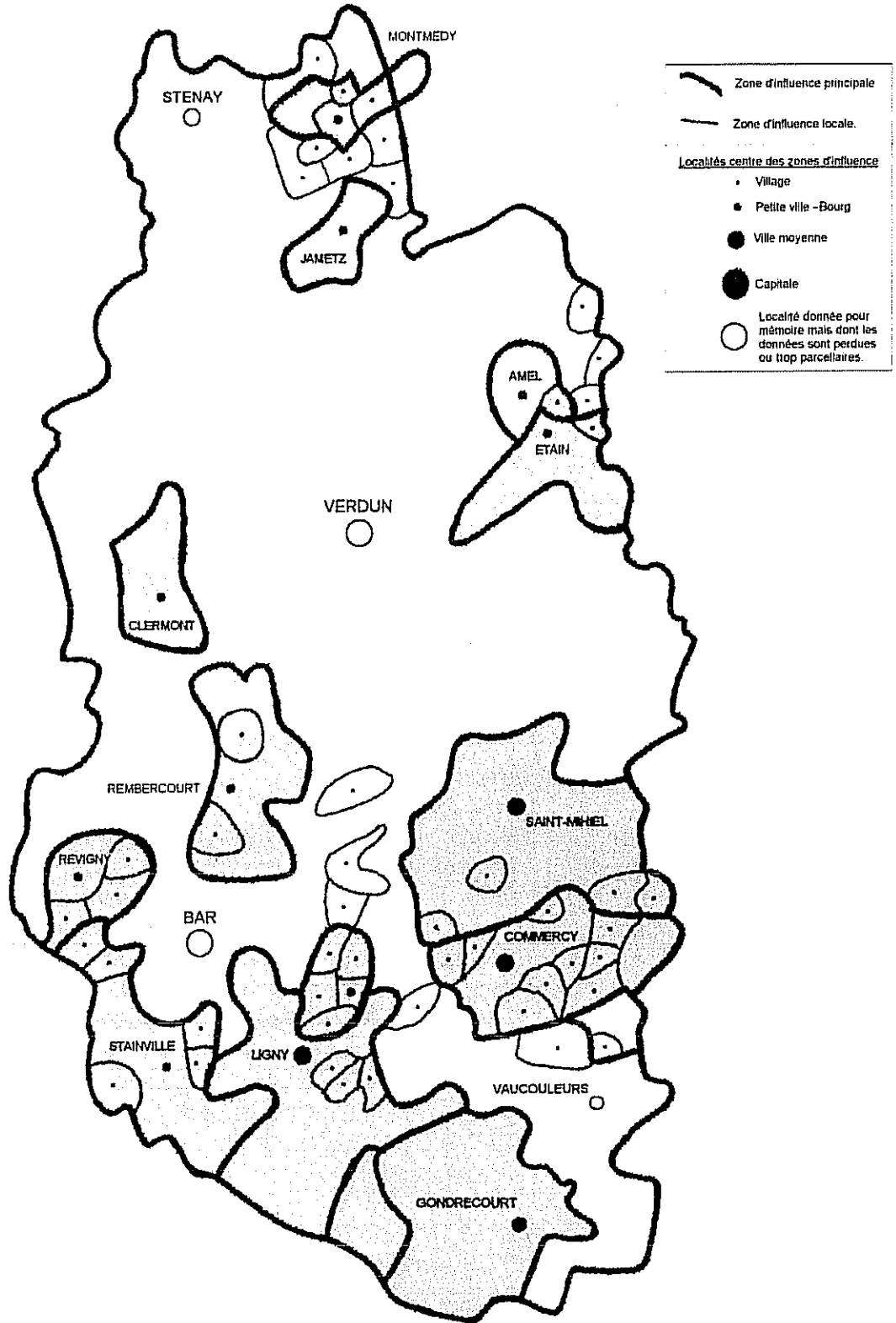
#### a - La zone d'influence financière.

Peut-être est-il possible de mesurer ces zones d'influence, et d'en dessiner les contours, en prenant comme support les constitutions de rente. Pour compléter le corpus, un sondage a été réalisé dans le contrôle des actes. Il s'agissait d'évaluer le réseau meusien au moyen de 5 coupes chronologiques réalisées entre 1700 et 1780 au sein d'un échantillon de 12 bureaux du contrôle des actes répartis sur le territoire (soit un tiers des bureaux)<sup>107</sup>. Cette enquête a révélé que, de manière récurrente, les mêmes associations étaient à l'origine des prêts. Ainsi, la congrégation des cryptes de saint Vincent, à la cathédrale de Verdun, est pratiquement la seule association de la ville épiscopale à apparaître dans le notariat alors que la cité regorge d'organisations. Un examen plus approfondi a montré que la compagnie était une des pièces maîtresse du système local de crédit. En effet, cette société de prêtres habitués, qui mutualisait les ressources d'un certain nombre de chapelles de la cathédrale, disposait de fonds très importants. Cette recherche a aussi confirmé l'existence de deux niveaux de prêts, local et régional.

<sup>106</sup> Alors que les confréries de Comminges furent la plupart du temps assimilées dans les sociétés du Saint-Sacrement, dans la vallée du Val d'Aran, où le nombre de sanctuaires forains demeure très important, l'action épiscopale a peu d'effets sur les associations traditionnelles : Serge Brunet, *La Vie, la Mort, la Foi dans les Pyrénées centrales sous l'Ancien Régime*, Op. Cit., pp.315-316.

<sup>107</sup> Voir la présentation de cette étude avortée et les cotes des documents consultés dans l'inventaire des sources manuscrites pour la série C des archives départementales de la Meuse.

N°1.28 - LES ZONES D'INFLUENCE FINANCIERE DES CONFRERIES  
A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME



Source : A.D.Meuse Série Q - Rentes constituées des confréries (1789-1793)

Un autre moyen pour arriver à une division de l'espace consiste donc à scruter la zone d'influence financière des confréries. Or, les archives révolutionnaires donnent fréquemment la liste des constitutions de rente que les associations détenaient au moment de leur disparition<sup>108</sup>. Là où les documents ont été conservés et quand le nom et le village de résidence de l'emprunteur sont notés, il est possible de dessiner les espaces géographiques au sein desquels les confréries prêtaient de l'argent. Les fonds de la série Q sont abondants mais inégaux dans l'ancien diocèse de Verdun. Un tel traitement n'est donc possible que dans trois secteurs du nord-meusien : le Clermontois, le pays d'Étain et le territoire de Montmédy. En revanche, le sud-meusien est mieux loti puisque l'on peut couvrir les trois cinquième de la région et même déduire certaines zones d'influence en négatif. Néanmoins, des lacunes importantes subsistent autour de villes comme : Bar, Verdun, Stenay ou Vaucouleurs, pour lesquelles les sources manquent complètement.

Limitée aux sources disponibles, la carte des zones d'influence financière des confréries concerne donc environ 200 paroisses qui sont soit le siège d'une ou de plusieurs associations qui prêtent, soit le lieu de résidence des emprunteurs<sup>109</sup>. Dans les parties du futur département où ces zones peuvent être reconstituées vers 1789-1790, on remarque une organisation à deux niveaux : tout d'abord de petites zones quand les prêts bénéficient d'abord aux habitants du lieu où d'une agglomération proche puis des zones d'influence plus larges qui couvrent parfois plusieurs dizaines de villages. Un cercle étendu contient plusieurs petits mais jamais les vastes auréoles ne se recoupent, ni une petite avec une grande. Malgré les lacunes, une certaine division de l'espace et des tâches semble apparaître entre les confréries. D'humbles organismes locaux prêtent de petites sommes aux habitants du cru, des individus qu'ils connaissent et qui appartiennent parfois à l'association<sup>110</sup>. En revanche, les compagnies urbaines concentrent au XVIII<sup>e</sup> siècle les emprunts les plus importants, donc les plus rares. Il leur faut donc couvrir une région plus vaste qui correspond, peu ou prou, à la zone d'influence de la ville, celle où les notaires entretiennent des réseaux. Ces espaces sont posés depuis longtemps car le cercle de 25 kilomètres de diamètre qui entoure Gondrecourt correspond au groupe de villages au sein duquel la confrérie Saint Nicolas des Clercs a acquis des terres depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle. La même remarque pourrait être faite pour Saint-Mihiel. L'ancienneté de ce découpage économique et mental de l'espace explique que les zones ne se mélangent pas. Depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la Charité de Nançois-le-Petit dessine un petit territoire qui couvre 6 ou 7 paroisses dont : Velaines, Tronville, Willeroncourt ou Salmagne<sup>111</sup>. Un siècle plus tard encore, les habitants de ces villages n'empruntent jamais à Ligny qui détient pourtant des compagnies plus anciennes et plus riches. Or, Velaines n'est qu'à un kilomètre du chef lieu, Nançois-sur-Ornain à deux. D'ailleurs, dans la zone de Gondrecourt, aucune autre association que l'antique compagnie des clercs n'est mentionnée, comme si les habitudes étaient prises depuis tellement longtemps que les autres sociétés pouvaient investir le marché financier.

Le même exemple se retrouve dans le Clermontois, à Jametz et à Etain, et d'une manière presque aussi parfaite à Saint-Mihiel comme si la ville avait asphyxié la campagne au contraire de Commercy, Revigny et Nançois-le-Petit où une concurrence subsiste un peu avec les associations locales. Malgré tout, Nançois-le-Petit n'est qu'un village qui possède certes une belle association mais depuis peu de temps. Il ne peut pas concurrencer Ligny au-delà

<sup>108</sup> Voir pour plus de détails la série Q dans l'inventaire des sources manuscrites.

<sup>109</sup> Voir la carte N°I.28.

<sup>110</sup> Voir le chapitre 11.

<sup>111</sup> A.D.Meuse 16 G 370 - Constitutions de rente de la confrérie du saint Nom de Jésus de Nançois-sur-Ornain (1690-1770).

d'un cercle de quelques villages. De même, les principales sociétés de Commercy semblent subir une crise au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et elles sont peu à peu phagocytées par la fabrique<sup>112</sup>. Pour le sud-meusien, les vides dessinés en négatif par les larges auréoles laissent apparaître ce que les archives ne pouvaient montrer. L'espace autour de Vaucouleurs, sauf la partie qui s'approche de Ligny, correspond à l'ancien doyenné. De même, on voit se dessiner ce que devait être la zone d'influence de Bar, coincée entre le Pays de Revigny, la région de Stainville et les divers cercles constitués autour de Rembercourt, Nançois et Ligny.

#### b - Succès et faiblesses de Gondrecourt.

De manière durable, à l'exception d'un rattrapage partiel à l'époque contemporaine, la région de Gondrecourt demeure un ventre mou du réseau confraternel. L'hypothèse a été avancée que la superbe association de saint Nicolas avait anesthésié les vellétés de création dans les villages dominés par la cité. Les élites locales n'auraient eu pour ambition que d'obtenir leur inscription dans cette prestigieuse compagnie qui détient, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, une vaste zone d'influence. Mais la faiblesse de Gondrecourt, son rayonnement médiocre par rapport aux villes voisines, souligné par Fernand Braudel, explique aussi la fragile diffusion des confréries de la cité vers les villages<sup>113</sup>. Un seul couvent a été fondé à Gondrecourt, celui des récollets. La population demeure à un niveau réduit, un peu plus de mille habitants au XVIII<sup>e</sup> siècle et 1600 vers 1850. Le poids de la population urbaine, par rapport à celle de l'ensemble des villages environnants, est insuffisant (un rapport de 1 à 6,5 vers 1803). Comme dans la région de Souilly ou de Fresnes-en-Woëvre sous l'Ancien Régime, le faible niveau de population ne permet pas à la ville d'atteindre un seuil critique suffisant pour favoriser le développement des associations. Au même moment, Ligny compte deux fois plus d'habitants et Commercy ou Saint-Mihiel quatre à cinq fois plus. Ces trois localités possèdent, en outre, de nombreux monastères et des institutions importantes, notamment judiciaires, ce qui maintient sur place une importante population d'officiers. Gondrecourt, en revanche, perd sa prévôté au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1803, sa structure professionnelle était nettement plus dominée par le secteur primaire que dans les autres villes, tandis que le secteur tertiaire marquait le pas, inférieur de 10 % à ce qu'il était à Ligny-en-Barrois. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle encore, Gondrecourt n'a ni médecin, ni chirurgien, et on ne décompte que 11 maîtres d'école pour 24 localités contre presque un par paroisse dans le secteur de Commercy.

Les grandes zones d'influence que révèlent les constitutions de rente des confréries correspondent naturellement aux espaces polarisés par les villes et aux Pays dont on a déjà parlé pour la diffusion de tel ou tel thème ou de telle ou telle structure confraternelle. Les espaces de faiblesse caractérisent des régions qui marquent le pas sur le plan démographique et économique ou des territoires dont les habitants sont rétifs à la nouveauté. Force est donc de constater que les réseaux associatifs s'épanouissent dans des cadres géographiques, économiques et mentaux anciens et qu'il n'est pas possible de les isoler du terrain.

<sup>112</sup> A.D.Meuse Bp 1161-1168 - Bailliage de Commercy - Fabrique et confréries (1572-1790). A.D.Meuse Bp 3117-3126 - Prévôté de Commercy - Comptes de la fabrique et de confréries (1545-1749).

<sup>113</sup> *Gondrecourt (Meuse) et ses villages en 1790 : le témoignage des catégories professionnelles* in Fernand Braudel, *L'Identité de la France*, Champs-Flammarion, Édition de 1990, , Tome I, pp.163-176.

**Conclusion** : l'espace meusien est bien une zone de contact et de fracture. Des traditions locales anciennes, des frontières multiples qui opposent ou qui rassemblent des manières diverses d'approcher le Sacré, des politiques différentes au sein des diocèses et des principautés, des influences extérieures variées, voilà ce que révèlent les confréries. Selon des modes très contrastés, elles ont épousé les terroirs religieux ou contribué à les dessiner lorsque leurs réseaux étaient très serrés ou suffisamment efficaces. Au moins sous l'Ancien Régime, l'étude des densités, du taux de couverture des paroisses, de la répartition des différents thèmes ou des réseaux révèle des territoires aux identités différentes. Le Verdunois apparaît régulièrement en creux de même que l'Argonne. L'ancien diocèse de Toul et la région de Montmédy sont en revanche des espaces pleins même si on peut individualiser le territoire de Saint Sébastien et ses papegais, la vallée de la Saulx et les confréries à bâtons, le secteur de Rembercourt-Revigny et ses Saint-Eloi ou le pays de Jeanne d'Arc et les antiques associations de la Conception. A l'époque moderne, le secteur de Saint-Mihiel et celui de Commercy prennent une personnalité propre, le premier en détenant bien plus d'associations que tous les doyennés environnants, le second en développant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un réseau actif de confréries des fins dernières. Les limites politiques et religieuses expliquent certes une partie de ses constatations mais il ne faudrait pas inverser les causes et les conséquences. Les fraternités se moulent-elles dans des divisions culturelles préexistantes ou bien sont-elles à l'origine de ses oppositions ? N'allons pas jusqu'à faire des associations pieuses l'origine de tout car le phénomène est complexe. On a vu plus haut, à travers l'analyse des influences, que l'histoire des confréries est celle d'une rencontre entre un passé ou des traditions locales et des mouvements venus de l'extérieur, entre ce que l'on appelait autrefois la religion populaire - mais qui n'est peut-être que la trace d'une influence plus ancienne - et une spiritualité officielle. Les confréries religieuses montrent donc que la Réforme catholique, ce long mouvement d'acculturation spirituel, est le fruit d'allers et retours compliqués, et non une opposition frontale et brutale. Ce mouvement a été possible car le modèle associatif, proposé par l'Eglise, se moule parfaitement bien dans les habitudes sociales. Le sociologue américain Rodney Stark indique d'ailleurs que, selon lui, la transmission de la religiosité n'est pas une affaire de foi mais la conséquence des relations sociales notamment au sein des petits groupes<sup>114</sup>. En fait, les gens tissent d'abord des liens, puis ils embrassent un culte.

---

<sup>114</sup> Rodney Stark & Roger Finke, *Acts of Faith : Explaining the human Side of Religion*, University of California Press, 2000.

## Chapitre 4 - LA CONFRERIE COMME GROUPE.

*« Nul homme n'est une île complète en soi-même ; tout homme est un morceau du continent, une partie du tout... La mort de tout homme me diminue, parce que je suis solidaire du genre humain. Ainsi donc, n'envoie jamais demander : pour qui sonne le glas ? Il sonne pour toi. » - John Donne (1572-1631), Sonnets sacrés cités par Ernest Hemingway.*

La confrérie est d'abord un groupe même si la taille de l'ensemble peut varier de quelques individus, sur les registres d'une vieille association de village, à des dizaines de milliers pour une prestigieuse société urbaine, par exemple celle du Sacré-Coeur de Marseille<sup>1</sup>. On peut d'ailleurs légitimement se demander s'il s'agit encore d'un groupe où si le phénomène n'est pas entré dans une autre dimension. S'inscrire sur une liste, à distance comme c'est souvent le cas pour ce genre d'association, n'est pas la même chose que participer concrètement au fonctionnement d'une compagnie dont on connaît tous les autres membres. La notion de proximité et la taille de la formation sont donc des éléments essentiels. Mais le terme de « groupe » relève de définitions bien précises, fixées depuis quelques décennies par les recherches en sociologie et en psychologie sociale. Le mot est aussi un concept. Le groupe n'est pas neutre, il induit des attitudes spécifiques chez ses associés et il influe sur eux. Le but avoué des confréries n'est-il pas d'ailleurs de changer les comportements des fidèles ? Ainsi, en analysant la fonction des sociétés pieuses de la chrétienté orientale, Philippe Heyberger introduit la notion de transfert de mentalités<sup>2</sup>. Or, le changement n'est pas seulement porté par les nouvelles dévotions, ni par la pastorale des Ordres missionnaires, il est permis par le fonctionnement du groupe lui-même. Se rassembler pour agir en commun n'est pourtant pas une nouveauté pour les habitants, c'est même sous l'Ancien Régime leur mode de fonctionnement habituel car fonder une confrérie, c'est d'abord transférer sur le plan religieux la structure communautaire.

### I - UNE LONGUE TRADITION D'ORGANISATION - LES GROUPES SPONTANES DU MOYEN AGE JUSQU'A AUJOURD'HUI : DES PROTOCONFRERIES ?

Une grande part du phénomène associatif religieux subsiste néanmoins dans le domaine de l'informel, d'une manière qui allait de soi pour les habitants de l'époque mais dont la réalité et parfois le sens nous échappent.

<sup>1</sup> Bernard Montagne, *Origines du culte du Sacré-Coeur à Marseille - Histoire d'une dévotion populaire* in Marseille N°119, 1979, pp.8-12.

<sup>2</sup> Philippe Heyberger, *Les chrétiens du Proche-Orient au temps de la Réforme catholique (Syrie, Liban, Palestine, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Rome, Ecole française de Rome, 1994,

## A - Un point de départ autour des groupes spontanés.

Par définition, il est donc difficile de repérer des groupes qui ne laissent aucune trace officielle, si ce n'est à partir des exemples perpétués jusqu'à nos jours même lorsque les gens en ont oublié le sens.

### 1 - Des pratiques perpétuées jusqu'à aujourd'hui mais dont le sens est perdu.

Mais, comme le montre l'exemple de la confrérie Saint Sébastien de Cousances-les-Forges, l'Histoire entremêle des phases informelles et, à certains moments, une reconnaissance provisoire. En 1809, les formations de filles repérées par les maires correspondent quelquefois à d'anciennes associations, canoniquement érigées, qui survivent dans la clandestinité mais aussi à des réunions spontanées. Malgré la législation épiscopale et les vagues de confirmations a posteriori, la plupart des compagnies qui ont pignon sur rue existent d'ailleurs, comme on l'a vu, en dehors de tout cadre légal. La dévotion à Saint Eloi et les groupes qui existent encore autour de Revigny-sur-Ornain ont ainsi traversé les siècles. Pourtant, leur mémoire ne remonte pas plus loin que le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, au mieux la Restauration. Les fidèles de Cousances s'échangent toujours la statue de saint Sébastien mais ils ne savent pas vraiment pourquoi, ni depuis quand cette pratique a cours.

### 2 - Les Saints Eloi du Moyen Age à l'époque actuelle<sup>3</sup>.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2000, jour de la Saint Eloi d'hiver, les agriculteurs de la confrérie de Revigny étaient rassemblés à la salle paroissiale pour suivre l'office et rendre hommage à leur patron à l'invitation de Francis Guillaume, sergent de l'année<sup>4</sup>:

*« Près de l'autel, plusieurs paniers étaient offerts en offrande à Eloi pour qu'il apprécie le blé, l'avoine, l'orge et le sucre de betterave tout autant que les fraises qui sont la spécialité de la ville. Après la cérémonie, on partage la brioche de l'amitié avant de se retrouver autour d'une bonne table pour festoyer selon la coutume. A l'issue de cette joyeuse tablée, le nouveau sergent est élu, une femme : Elisabeth Herbinet. »*

A quelques jours de là, les confrères de Laimont, un village à quatre kilomètres à l'est de Revigny, faisaient de même. Un grand panier, contenant les prémices de la terre, a été déposé au pied de l'autel fleuri du saint avant que les adhérents ne partagent le pain et le vin de l'amitié, ceci sans avoir oublié de vérifier les comptes de l'association<sup>5</sup>. Si elle porte ce titre, aucun statut n'est déposé en préfecture, le groupe existe seulement par la volonté des Limounis de faire perdurer leurs traditions, ce qui les oblige, pendant l'année, à porter assistance aux confrères malades et à leur garder leurs parts du repas annuel. La confrérie existe au moins depuis le XVI<sup>e</sup> siècle mais la première et la seule trace d'une reconnaissance officielle date seulement de 1816, lorsque l'évêque confirme la volonté des habitants de reconstituer leur ancienne société. En fait, le livre de la confrérie prouve qu'elle avait tranquillement continué ses pratiques pendant la Révolution. Aucun de ses biens n'a été vendu

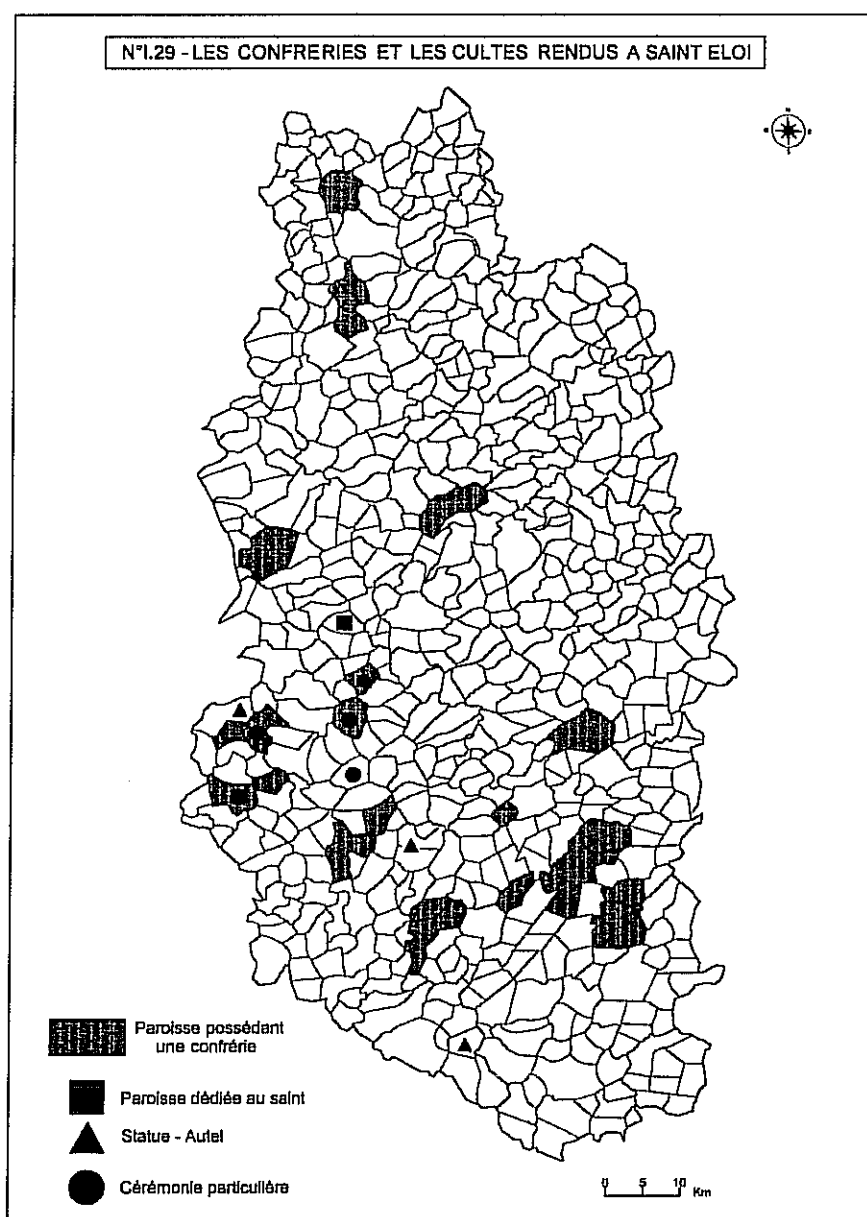
<sup>3</sup> Voir la carte N<sup>o</sup>I.29.

<sup>4</sup> « Saint Eloi honoré », E.R. du 15 mars 2000. A.D.Meuse 19 J 3793-3794 - Confrérie Saint Eloi de Revigny - Copie des statuts originaux (1614) réalisée en 1837. Bernard Parisse, *La confrérie Saint Eloy de Revigny (1614-1987)*, *Connaissance de la Meuse* N<sup>o</sup>7, Janvier 1988, pp.4-5.

<sup>5</sup> « La couverture de saint Eloi », E.R. du 10 décembre 2000. Enquête orale réalisée en 2001 auprès des responsables et des membres de l'association.



avec ceux du clergé, preuve de son existence en marge de l'Eglise. Le chiche « niveau de vie » de la compagnie, dont les finances sont limitées à une faible cotisation annuelle, a facilité sa survie. A Revigny, des statuts sont mentionnés en 1837, comme une copie de ceux de 1614, mais la compagnie existait déjà à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. La société de Beauzée également. En Meuse, cette région reste d'ailleurs celle qui possède encore aujourd'hui le plus de vestiges de la dévotion à saint Eloi. Avant 1914, le 1<sup>er</sup> décembre, les cultivateurs de Génicourt, revêtus de leurs habits de fête, se rendaient encore à la messe à Condé, leur paroisse, avec des paniers d'avoine et des pains à faire bénir. Les bêtes et les gens les consommaient aussitôt afin de profiter immédiatement de la protection du saint. A Cheppy, ce même jour, les laboureurs faisaient chanter une messe de saint Eloi et chacun d'eux portait à l'église une mesure d'avoine destinée aux animaux de leur étable. Comme à Génicourt, du pain était immédiatement absorbé par les participants. Sans que le curé n'y trouve à redire, la réunion avait lieu au cabaret, le café du village, juste avant un repas en commun<sup>6</sup>.



<sup>6</sup> H. Labourasse, *Anciens us, coutumes, légende, superstitions, préjugés du département de la Meuse*, Bar-le-Duc, Imprimerie Constant-Laguerre, 1903, Réédition Laffitte Reprints - Marseille, 1981, pp.135-136.

La seule paroisse de Meuse à être dédiée à Saint Eloi se trouve à Fleury-sur-Aire mais il est fréquemment présent sur le maître-autel des églises des alentours de Revigny. Il est seul à Loisey mais, à Rancourt-sur-Ornain, il est associé à Saint Nicolas, patron de la paroisse, et à Saint Sébastien<sup>7</sup>. A Ribeaucourt, doyenné et canton de Montiers-sur-Saulx, un superbe retable du XVII<sup>e</sup> siècle associe le saint mérovingien et Isidore, un autre saint rural, aux travaux des champs et aux animaux de traits.



N°1.4 – Eglise Saint-Etienne de Saint-Mihiel :  
Statue de saint Eloi (XVI<sup>e</sup>) ayant appartenu à la confrérie des orfèvres.

De la fin du Moyen Age au milieu des années 1930, cette tradition, profondément ancrée dans le quart sud-ouest de la Meuse, se retrouve de manière identique à Rembercourt-aux-Pots, localité située à dix minutes de voiture de Revigny. Entre le XV<sup>e</sup> siècle et 1512, les laboureurs de la cité sortent un peu de l'ombre mais il faut attendre 1772 et l'abbé Comus, le grand réorganisateur de la paroisse, pour qu'ils trouvent leur place officielle dans l'église grâce à la construction d'une chapelle. Peu avant la Révolution, le chevalier de La Morre indiquait que « *les cultivateurs ont dédié cette chapelle à Saint Eloi pour la bénédiction de leurs bestiaux et de leur manger, ce qui se fait* », ajoute-t-il, « *en deux temps de l'année, avec grand'messes et services le lendemain pour les confrères décédés* »<sup>8</sup>. De temps immémoriaux, les organisateurs de ces deux fêtes paroissiales sont choisis, pour trois années, par leurs prédécesseurs et ils portent le titre de Saint-Eloi. Grâce à une quête parmi les cultivateurs, ils assument les frais des messes, de la bénédiction des prémices et du service chanté pour les défunts. Ce dernier est d'ailleurs suivi de l'absoute sur la tombe du dernier agriculteur décédé.

<sup>7</sup> *Le patrimoine des communes meusiennes - Lorraine*, Flohic Editions, Paris, 1999, Tome 1, p.784.

<sup>8</sup> Abbé Camille Joignon, *Aux confins du Barrois et du Verdunois*, Imprimerie Saint-Paul, Bar-le-Duc, 1938, pp.62-64.

A la fin de leur mandat, les Saint-Eloi, d'accord avec le curé, s'occupent de trouver leurs successeurs parmi les propriétaires exploitants ayant environ une quarantaine d'années. Avant de se démettre de cette fonction honorifique, ils font aussi une offrande proportionnée à leurs moyens financiers et à leur esprit chrétien à l'église ou à l'autel de saint Eloi. Encore en 1938, la fête Eloi était chômée et c'était traditionnellement le jour où les cultivateurs effectuaient leurs paiements aux bourreliers, aux maréchaux-ferrants et aux charrons.

### 3 - Pourquoi les dernières confréries Saint Eloi sont-elles concentrées dans le même Pays?

De nombreuses associations de saint Eloi ont donc durablement existé dans cette partie des Pays meusiens. Même si elles ont été plus tard reconnues par l'Eglise, elles semblent résulter du regroupement spontané des laboureurs. Notons qu'elles se trouvent à la jointure de l'espace où les confréries à bâton ont perduré le plus longtemps et de l'Argonne, deux régions apparemment plus conservatrices en matière de dévotions populaires<sup>9</sup>. Ceci rattache d'ailleurs les Pays meusiens à la France septentrionale où cette dévotion se retrouve quasi à l'identique : ainsi, en Picardie, le Saint-Eloi est le dernier homme à s'être installé comme cultivateur<sup>10</sup>. En ce qui concerne la fonction agraire de l'évêque mérovingien, Arnold Van Gennep distingue un espace géographique en forme de croissant qui part de la Bretagne et de la Normandie et va jusqu'en Lorraine, en passant par la Flandre, l'Artois, le Cambrésis et la Picardie. Seule, la Provence se distingue de cet espace nordique. Partout, en tout cas, des rituels collectifs comme la présentation des prémices, le repas corporatif et la bénédiction du pain paraissent des passages obligés<sup>11</sup>. Le grand folkloriste cite également des hypothèses sur la continuité d'un culte agraire lié aux chevaux depuis l'époque gallo-romaine. Si cette possibilité est sans doute excessive, la tradition apparaît néanmoins avec les premiers documents paroissiaux, à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, et elle est à coup sûr plus ancienne. Dans le nord meusien ou en Woëvre, les mêmes pratiques existaient mais associées à d'autres saints : Roch ou Hubert, signe que la fonction est plus ancienne que la dévotion, chaque espace ayant développé sa propre approche.

Si l'on prend le concept de religion populaire dans le sens qu'il possédait dans les années 1970, celui d'une religion moins influencée, contrairement à ce que l'on sait aujourd'hui, par l'Eglise officielle et la spiritualité des élites, on conçoit facilement l'existence de groupes sociaux, professionnels ou conjoncturels, rassemblés de manière coutumière autour de tel ou tel saint. C'est d'ailleurs le premier sens du mot confrérie : la réunion de ceux qui sont semblables. François Villon utilise par exemple le terme pour distinguer ses compagnons d'infortune. L'idée de confrérie est donc bien antérieure à la diffusion des grands réseaux de la Contre-Réforme et aux modèles fixés à Rome ou dans le droit canon. Bien entendu, les groupes locaux ont pu être influencés par les Ordres religieux, notamment les mendiants, cependant l'habitude de se regrouper pour rendre un culte, à un saint patron ou à la Vierge, est une attitude naturelle en soi. Il se produit donc, au sein du phénomène confraternel, la rencontre entre une tradition locale grégaire et l'apport de modèles venus de l'extérieur. Réduire le propos au seul aspect officiel conduirait à perdre une grande part de la réalité et

<sup>9</sup> Voir le chapitre 2.

<sup>10</sup> Yvan Brouard - Jean-François Leblond, *Croyances et cultes populaires en Picardie*, Martelle Editions, Bar-le-Duc, 1992, pp.98-99.

<sup>11</sup> Van Gennep, *Manuel de folklore français contemporain*, Tome II : *Cérémonies périodiques et saisonnières*, Volume 4 - Cycle de mai, cycle de saint Jean et saint Pierre, Réédition Grands manuels - Picard, 1981, pp.2093-2103. Nous avons conservé l'orthographe « des Saint-Eloi » donnée par Van Gennep.

empêcherait de voir que le groupe ne naît pas de rien mais qu'il se construit progressivement à l'intérieur de la communauté et sur le modèle de celle-ci.

## **B - La formation du « môle » confraternel et son éventuelle institutionnalisation.**

La confrérie ressemble à une perle dont la nacre se dépose autour d'un simple grain de sable. Remontons donc à la source, au début du phénomène confraternel, afin d'identifier la nature de la semence.

### **1 - Les groupes constitués autour des dévotions locales ou des services fondés.**

L'énorme majorité des associations a des activités extrêmement réduites. Elles se contentent de faire dire un office annuel pour leur saint protecteur ainsi qu'une messe de Requiem, le lendemain, pour les confrères décédés, c'est-à-dire la même chose que ce qui se fait au profit de n'importe quel culte local. A l'inverse, l'existence d'une dévotion locale, la présence d'une statue miraculeuse ou d'une chapelle, de même que l'habitude prise de faire célébrer un service pieux tend à rassembler des fidèles à intervalles réguliers. Le culte local entraîne alors la création d'un groupe informel.

A l'occasion de la Toussaint 1731, François Geoffroy de Pagny-sur-Meuse fonde quatre services pour l'Octave des morts<sup>12</sup>. A sa suite et suivant son exemple, de multiples fidèles viennent également instituer une messe. En 1747, devant cette affluence, le curé Joseph Pérard propose la création d'une confrérie des Morts auprès du vicaire général de Toul Joseph Begon. Il s'agit de rassembler tous les fonds accumulés par des fondateurs individuels et de pérenniser le groupe qui s'est constitué autour de la dévotion en lui donnant un règlement. Certes, l'accumulation des messes, l'institutionnalisation des services fondés, la masse critique nécessaire, tant en quantité d'argent qu'en nombre de personnes, pour passer du simple culte à la société pieuse l'emportent encore sur le groupe mais c'est le fait des sources qui mentionnent les considérations financières, pas les adhérents, puisque dans le cas des cercles informels on ne tient pas encore de registres. Cependant, comme le montre l'exemple de la dévotion au Saint-Sacrement à Rembercourt, cette montée en puissance financière d'un culte local est l'occasion d'un regroupement des fidèles. Le môle confraternel, qui peut être considéré comme la racine d'une future confrérie, existe en puissance dès le début. La notion de môle confraternel est empruntée au vocabulaire du rugby: créer le môle, c'est provoquer un regroupement face à un blocage du jeu de mouvement. Pour nous, c'est l'occasion d'observer les populations qui gravitent autour du culte local, avant même que n'existent des listes de membres<sup>13</sup>.

### **2 - Une messe du Saint-Sacrement sert souvent de point de regroupement.**

La tradition liée au Saint-Sacrement est très ancienne à Rembercourt. Au moins depuis René II, un dais offert par le duc de Lorraine et de Bar servait lors de la procession de la Fête-Dieu. En tenir les cordons est un honneur très recherché par le clergé et les élites locales. Une pratique sociale liée au Saint-Sacrement existe donc à la fin du Moyen Age. En 1560, le marchand Nicolas Bobant et sa femme Mariette fondèrent une messe, en l'honneur du Très Saint-Sacrement, à célébrer « *tous les premiers jeudys du moy* », donnant pour cela un

<sup>12</sup> C. Georges, *Pagny-sur-Meuse et ses environs*, Bar-le-Duc, 1985.

<sup>13</sup> Abbé Camille Joignon, *Op. Cit.*, pp.71-73.

gagnage de leur patrimoine. Jusqu'en 1614, et la fondation des époux Babin, augmentée par celle du curé Jean l'Escaille, le capital augmente régulièrement. A partir de cette date, l'existence d'une confrérie informelle est attestée par plusieurs indices. Entre 1673 et 1679, le groupe est suffisamment nombreux pour que la dévotion migre vers un autel majeur où une lampe ardente a été achetée par les « confrères ». L'habitude est prise d'assister collectivement et avec des cierges allumés aux obsèques organisées dans la chapelle. Une association des Quarante heures est aussi fondée par les « *Messieurs et Dames du Saint-Sacrement* » qui se relayent pour assurer l'adoration de l'Hostie sainte. Vers 1700, plusieurs familles importantes de la ville comme les Prin, les Rose, les Mussey ou les Sigorgne appartiennent à cette association<sup>14</sup>. La confrérie existe donc à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avant la date du 4 mai 1707 qui voit l'évêque de Toul, monseigneur de Camilly, l'ériger canoniquement. En 1711, la bulle d'indulgence de Clément XI ne fait que reprendre les pratiques qui se faisaient déjà à Rembercourt : assistance des malades et des mourants, présence aux cérémonies funèbres des associés ou escorte du dais du Saint-Sacrement. Il semble d'ailleurs que l'érection canonique n'a été demandée que pour apporter plus de lustre à l'association et réagir à une propagande janséniste.

### 3 - Des mouvements sociaux antérieurs aux fondations : l'exemple de Châtillon-sous-les-Côtes.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la fondation de la confrérie Saint Nicolas de Châtillon-sous-les-Côtes révèle le rapprochement d'une douzaine de groupes familiaux à l'œuvre, déjà, depuis plusieurs années<sup>15</sup>. Menées par les Tronville, ces familles sont en train de prendre le pouvoir dans le village. Dans les années qui entourent l'érection de l'association, de multiples liens se créent entre elles au moyen de mariages et de parrainages croisés. Les chefs des groupes principaux cumulent aussi les fonctions de maire, d'échevin, de fabricien ou de receveur des confréries jusqu'à ce qu'ils obtiennent du curé la fondation de leur propre association. Des mouvements sociaux, des stratégies de pouvoir et des alliances matrimoniales préparent donc parfois la création d'associations pieuses qui contribuent à asseoir le pouvoir de quelques-uns. L'existence d'un regroupement, au préalable de la création d'une association, est donc nécessaire quelle que soit la raison de cette fondation.

### 4 - L'occasion de développer des pratiques communes.

La constitution d'un groupe autour d'une dévotion, que ce soit la réunion des familles des fondateurs ou simplement des fidèles intéressés par ce nouveau culte, est quelque chose de progressif. Cependant, si cet ensemble conserve sa cohésion dans la durée, c'est parce que ses membres partagent un objectif commun. Or, la psychologie des groupes nous apprend que la vie d'une association suit deux phases : tout d'abord une étape de construction où l'énergie des adhérents est dirigée vers les objectifs à atteindre, puis une étape de conservation dans laquelle tout est orienté vers la cohésion du groupe. Le stade du rôle confraternel est donc extrêmement important puisque c'est à ce moment que se fixent les buts pour lesquels les confrères décident un jour de se réunir. Ainsi, à Erize-la-Grande, c'est parce que les autorités

<sup>14</sup> Le célèbre abbé Sigorgne, chimiste est physicien du XVIII<sup>e</sup> siècle, originaire de Rembercourt, un des introducteurs des théories de Newton en France, est lui-même mentionné une année comme porteur du dais du Saint-Sacrement.

<sup>15</sup> Frédéric Schwindt, *L'idée d'initiative dans les fondations et le fonctionnement des confréries des pays meusiens*, Op. Cit., pp.57-73.

refusent d'ériger la localité en paroisse, et par compensation, que les fidèles détournent une fondation initiale en confrérie religieuse<sup>16</sup>.

**Des messes du Saint-Sacrement à la confrérie d'Erize-la-Grande :  
chronologie d'une fondation (1711-1755)**

22 janvier 1711 - Fondation testamentaire de Lucie Mussey en vue de l'installation d'un vicaire résidant, chargé d'une messe du Saint-Sacrement tous les premiers jeudis du mois.

17 novembre 1712 - Autorisation obtenue de l'évêque par les échevins et principaux habitants pour commuer la fondation en érection d'une confrérie du Saint-Sacrement, le fond étant insuffisant pour obtenir un vicaire résidant. Autorisation donnée au curé de Chaumont de célébrer l'office de la confrérie à condition d'une assistance d'au moins trente personnes.

18 juillet 1732 - Mise en conformité des statuts après la visite de l'archidiacre.

22 mars 1733 - Confirmation de la confrérie et des statuts par l'évêque de Verdun.

Années 1740 - Procès avec les héritiers de Lucie Mussey pour fondation non exécutée.

4 janvier 1755 - La communauté d'Erize complète la fondation et obtient un vicaire résident.

Les échevins d'Erize-la-Grande s'attirent l'opposition des héritiers de la fondatrice ce qui prouve qu'ils ont profité de l'occasion pour poursuivre un but propre. L'accord de l'évêque pour l'érection d'une société pieuse est conditionné à la réunion d'un quorum minimum. Or, l'expérience montre que les règles fixées par les autorités correspondent, bien souvent, aux justifications qui ont été avancées par les fidèles afin d'obtenir satisfaction. Il semble donc que le dépit de ne pas disposer du statut de paroisse, lié à la frustration en matière religieuse, a provoqué un regroupement derrière les chefs de la communauté et autour d'un culte de compensation. Le village obtiendra finalement satisfaction en 1755, avec l'octroi d'un vicaire résident, mais l'habitude de se réunir autour d'une dévotion est aussi l'occasion de développer des pratiques communes et une sociabilité. Si le proverbe affirme que la fonction crée l'organe, c'est ici le contraire car le groupe ressent le besoin d'augmenter le niveau de ses activités, en ajoutant d'autres services pieux ou en construisant une chapelle. Le besoin d'argent amène ensuite le groupe à se structurer et, pour gérer ses finances, il devient de fait une association.

*Le « môle confraternel » : une transition entre le groupe spontané et celui voulu par l'Eglise.*

En tout cas, la création d'un môle met en valeur un besoin et une demande sociale. Le môle confraternel, qui est une création spontanée et conjoncturelle, permet l'expression collective de l'attente, de donner un début de solution et d'amorcer une transition progressive vers le modèle qui est reconnu officiellement par l'Eglise. Cette longue démarche, en fait une négociation implicite entre la religion populaire et celle des clercs, est un temps de rencontre entre diverses influences, entre les habitudes des fidèles et les objectifs du clergé.

<sup>16</sup> BB. Verdun Ms 400 (1) F°168.

## II - CONSTRUCTION ET COMPLEMENTARITE.

La nomination des Saint-Eloi de Rembercourt pour trois ans n'est pas un terme dû au hasard car c'est, dans la région, la durée habituelle du mandat des fabriciens et des autres responsables communautaires. Les redditions de comptes se font ainsi par fraction de 3, 6 ou 9 ans. Les modalités selon lesquelles fonctionnent les confréries et les groupes informels sont ainsi empruntées, bien souvent, aux autres structures locales. Elles ne sont pas copiées, les gens font simplement comme ils ont coutume de le faire depuis toujours.

### A - Les autres groupes au sein de la communauté d'habitants.

Même lorsque certaines confréries sont apportées de l'extérieur, elles ne sont pas étrangères au mode de vie des habitants. Se regrouper est en effet à la base de la vie communautaire. Il ne faudrait pas, en effet, confondre l'enveloppe, l'association, et le besoin de s'associer.

#### 1 - Des formes habituelles et populaires de se rencontrer et de s'organiser.

Les servitudes agricoles en région d'assolement triennal, les groupes professionnels, l'assemblée des habitants - en fait celle des chefs de famille payant des impôts - le conseil de fabrique, les reinages et les abbayes de jeunesses constituent un niveau intermédiaire entre les solidarités familiales et le monde extérieur<sup>17</sup>. La communauté d'habitants demeure en Lorraine très vivace jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Ainsi, pendant l'affaire de Vignot qui oppose le curé et le subdélégué de l'intendant aux confrères du Rosaire en 1783, les réunions en série de l'assemblée des habitants sont un des éléments majeurs de la procédure<sup>18</sup>. D'ailleurs, l'existence d'une école, dans presque toutes les paroisses de Lorraine, s'explique pour beaucoup par ce dynamisme de la communauté<sup>19</sup>.

Certes, ces groupes sont structurés, hiérarchisés et ils sont en général dominés par les notables du lieu mais ni plus, ni moins que les confréries religieuses. Ils ont donné aux habitants l'habitude de s'organiser et de gérer des biens. De plus, avec les limites d'un système quelque peu censitaire, ils fonctionnent de manière relativement démocratique notamment pour la désignation des officiers. Le receveur est ainsi tenu de présenter ses comptes par terme de trois ans. A Commercy, les archives de la prévôté et du bailliage livrent mélangés les comptes de plusieurs confréries, de la fabrique, de l'hôpital et du conseil de ville, rendus selon la même procédure et tous tenus de manière identique. Au sein de la cité, les différents groupes et institutions sont intégrés à une espèce de *cursus honorum*. Les officiers des confréries font souvent carrière car les responsabilités tenues au sein des organisations religieuses leur permettent d'accéder ensuite à la direction de la fabrique ou de l'hôpital avant d'espérer entrer au conseil de ville<sup>20</sup>. Très souvent, les organisations religieuses partagent le même personnel

<sup>17</sup> A. Babeau, *Le village sous l'Ancien Régime*, Paris, 1878. Jean-Pierre Gutton, *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Hachette, 1979, Réédition coll. Pluriel, Hachette, 1998.

<sup>18</sup> A.D.Meuse C 57 - Intendance de Lorraine. Union de la confrérie du Rosaire de Vignot avec la fabrique. Comptes (1783-1788).

<sup>19</sup> Jean-Pierre Gutton, *La sociabilité villageoise*, Op.Cit., p.106.

<sup>20</sup> A.D.Meuse Bp 1161-1168 - Bailliage de Commercy - Fabriques et confréries (1572-1790). Bp 3117-3126 - Prévôté de Commercy - Comptes de fabriques et de confréries (1545-1749).

que les institutions civiles. Il n'est donc pas étonnant que le terme de fabrique ait fini par désigner non seulement l'institution qui gère les biens de l'église paroissiale mais aussi toute organisation de gestion. Seules les confréries établies dans un couvent échappent à ce modèle, lorsqu'elles ne sont plus que des sociétés de pure spiritualité. Les religieux qui en assurent la direction, recueillent alors les dons et gèrent le fonctionnement quotidien. La confusion qui a été de nombreuses fois repérée, entre chapelle, confrérie et fabrique, notamment lorsque ces appellations sont accolées, montre la distinction faite par les fidèles entre le volet purement religieux de la société pieuse, le service annuel ou la procession, et l'administration matérielle de celle-ci. En fait, une association religieuse fonctionne exactement comme n'importe quel groupe constitué du village. Dans d'autres régions, les historiens ont pu avancer l'hypothèse que les confréries avaient permis le développement de l'esprit public en aidant les communautés à échapper à l'emprise des seigneurs<sup>21</sup>. Il n'est pas exclu, de plus, qu'une relative similitude d'organisation ait facilité, au départ, le passage des pénitents à la franc-maçonnerie provençale ou des confréries aux clubs plus politiques. Sur le temps long, Maurice Agulhon et Maryvonne Bodiguel soulignent d'ailleurs l'importance de cette tradition locale d'association<sup>22</sup>.

## 2 - Reinages et abbayes de jeunesse.

Les reinages et les abbayes de jeunesse ou bacheleries sont une des traces de cette tradition associative même si elles semblent avoir été très tôt prises en main par l'Eglise. Les archives des communautés livrent peu de traces des associations de jeunesse, même pas ces débordements grâce auxquels on arrive parfois à les repérer. C'est peut-être la preuve qu'elles ont été assez vite encadrées. Néanmoins nous connaissons leur existence par les traditions qui sont venues jusqu'à nous, sans toujours savoir s'il s'agit de coutumes anciennes ou d'habitudes nées avec la conscription<sup>23</sup>. Au moment du Concordat, l'évêque de Nancy, de qui relève alors les Pays meusiens, dit vouloir créer des confréries de saint Napoléon. Après avoir relevé les sociétés de filles, il s'agirait pour monseigneur Osmond d'occuper les garçons avant le départ pour le service militaire<sup>24</sup>. Cette tentative n'a pas abouti, au moins pour son volet masculin, mais elle semble montrer la nécessité, ressentie par les autorités, d'un encadrement des garçons.

Tout au long de l'Ancien Régime, des confréries spécialisées étaient réservées aux jeunes. Dès la fin du Moyen Age, quelques sociétés de sainte Catherine réunissaient les filles à Dun, Laimont ou Laneuville-au-Rupt. Mais ce réseau ne s'est pas développé du fait de la prééminence des associations de la Vierge, notamment des congrégations mariales. Il semble donc que la prise en main des filles a été assez précoce, conduisant à la disparition rapide des cénacles spontanés dédiés à sainte Catherine au profit de confréries officielles dirigées par les curés. Pour les garçons, en revanche, la résistance a été plus longue. Il s'agit là des réelles associations de jeunesse dont on parlait plus haut. Les compagnies de saint Nicolas, lorsqu'elles sont établies à la campagne, sont en général des associations réservées aux jeunes hommes. Cette spécialisation n'est pas toujours avouée, quelques femmes sont ainsi adhérentes à la société de Fains, près de Bar-le-Duc, et une foule disparate assiste à l'office

<sup>21</sup> P. Duparc, *Confréries du Saint-Esprit et communautés d'habitants au Moyen Age*, R.H.Dr.Fr.Etr., 1958, pp.349-367 & 555-585.

<sup>22</sup> Maurice Agulhon & Maryvonne Bodiguel, *Les Associations au village*, Bibliothèque des ruralistes, Actes Sud, 1981.

<sup>23</sup> H. Labourasse, Op. Cit.

<sup>24</sup> A.D.Meuse 2 V 1-3 - Mandements et lettres pastorales de l'évêque de Verdun (1802-1854).



annuel du saint patron. Cependant, l'étude de la mise aux enchères de la lance de saint Nicolas et la sociologie des officiers prouve l'existence d'un lien direct entre la confrérie et la question du mariage. Le but implicite de cette compagnie est d'encadrer les garçons et de limiter, d'une manière bien connue, les débordements liés au mariage tardif<sup>25</sup>. Mais il s'agit d'une société complètement intégrée à la vie religieuse locale et parfaitement reconnue par les autorités, signe que la jeunesse locale a été assimilée, au moins depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Un cran supplémentaire est d'ailleurs franchi en 1703, par la création à Behonne, paroisse limitrophe de Fains, d'une confrérie-doublet regroupant une congrégation de la Vierge pour les garçons et une pour les filles.

La même impression d'une intégration précoce est ressentie en ce qui concerne les reines. Certes, les Saint-Eloi subsistent jusqu'à nos jours mais ils disposent d'une chapelle dans l'église du village depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. La mise aux enchères de la bannière, de la lance ou de la statue du saint patron est un critère déterminant. Les confréries à bâtons de la vallée de la Saulx ainsi que les sociétés de saint Nicolas dont on vient de parler sont les plus proches du modèle décrit par les chercheurs. Tous soulignent pourtant leur parenté étroite avec les confréries de dévotion même si certaines ont pu survivre en résistance aux créations nouvelles. D'ailleurs, la démarche n'est pas uniquement celle d'une christianisation des sociétés populaires, les choses peuvent être plus subtiles. Lorsque le jeune curé de Châtillon-sous-les-Côtes, frais émoulu du séminaire, arrive plein d'idées de réforme dans sa paroisse en 1721, il butte sur des notables attachés aux traditions : l'élection d'un roi amené en procession à l'église le jour du saint, la distribution du pain béni et le banquet annuel. Il fonde donc la société du Saint-Sacrement, qui doit être le fer de lance de son action pastorale, mais accepte aussitôt la constitution officielle d'une confrérie de saint Nicolas sur le modèle d'un reingage<sup>26</sup>. L'appui des principaux chefs de famille était de toute façon nécessaire afin de faire aboutir son projet initial, il a donc fallu négocier et commencer par les amadouer. A partir de cette érection, les legs à la société du Saint-Sacrement se multiplient d'ailleurs, signe que la stratégie fut efficace.

## **B - Une théorie de la complémentarité.**

L'idée selon laquelle l'existence de différentes fonctions à assurer dans la paroisse prédestinerait les diverses associations à la complémentarité trouve sa démonstration dans des cas concrets. A Seigneulles, la confrérie du Saint-Sacrement et celle du Rosaire sont créées coup sur coup en 1720 et 1721, au moment même où la paroisse est en train de se restructurer. Déjà à Vaucouleurs, en 1609 et 1611, la même double fondation avait eu lieu. On ne peut être qu'attentif à une volonté manifeste d'associer les deux thèmes majeurs de la Contre-Réforme. La notion de projet éclaire ces initiatives. En 1744, le testament de François Millot, curé de Grimaucourt, près de Commercy, permet la fondation d'un bureau de charité et des Quarante heures<sup>27</sup>. Le prêtre attribue deux rôles complémentaires à ces associations : l'union de la communauté grâce à la charité et le développement spirituel<sup>28</sup>. Mais, dans son esprit, la seconde mission ne peut aboutir sans la première.

<sup>25</sup> A.D.Meuse 8 E 3 - Confrérie de saint Nicolas en l'église paroissiale de Fains-les-Sources (1738-1819). Frédéric Schwindt, *Un pont entre histoire religieuse et histoire économique et sociale : Les confréries et le monde rural aux confins de la Lorraine et de la Champagne*, Op. Cit., pp.217-236.

<sup>26</sup> A.D.Meuse 16 G 108 - Paroisse de Châtillon-sous-les-Côtes : fondation et règlement de la confrérie Saint-Nicolas avec la liste des notables signataires (1722).

<sup>27</sup> A.D.Meuse 11 H 2.

<sup>28</sup> Pouillé III, p.164.

Certains systèmes semblent propres à des Ordres religieux. Entre 1606 et 1728, les minimes de Saint-Mihiel fondèrent cinq confréries dédiées respectivement au Tiers Ordre de saint François de Paule, au Rosaire, à saint Joseph, à saint Fiacre et à Notre-Dame de Bons-Secours. Les créations s'étalent sur 130 ans et pourraient, sur une telle durée, être dues au hasard. Cependant, les mêmes thèmes se retrouvent dans d'autres couvents de l'Ordre, par exemple à Nomeny ou à Nancy<sup>29</sup>. La division des grandes sodalités jésuites en sociétés spécialisées est bien connue. La congrégation de la Conception, établie en 1571 au collège de Verdun, se double bientôt d'une filiale pour les messieurs puis d'une pour les femmes. A Bar-le-Duc, la division des tâches est encore plus rapide et plus poussée. Pourtant, à ce stade, on pourrait encore parler d'une tradition propre à un Ordre et pas de besoins.

Pourtant, la même logique touche aussi les paroisses. A Verdun, Dun ou Laimont, une confrérie de sainte Catherine, pour les femmes, existe à côté d'une de saint Nicolas, pour les hommes. A Laneuville-au-Rupt, s'il n'existe pas d'association dédiée à l'évêque de Myre, à côté du groupe des filles, c'est la paroisse qui lui est dédiée. Mais, par exemple à Fains ou à Arrancy, l'association la plus fréquente consiste, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, à combiner des confréries de la Vierge et de saint Nicolas. Tandis que la première encadre et moralise les filles, la seconde organise l'existence des garçons en âge de s'établir. En 1809, ces couples d'organisation sont d'ailleurs les premiers à renaître, sans doute parce que leur fonction était essentielle à une époque où l'âge moyen au mariage tend encore à s'élever<sup>30</sup>. Parce que certaines pratiques leur semblent trop profanes, les évêques, lors d'une visite pastorale, les curés ou les missionnaires s'attaquent parfois à ces confréries mais ils les remplacent immédiatement, la fonction créant l'organe, par une double congrégation. A Behonne, les deux compagnies viennent ainsi remplacer des organismes antérieurs. En 1763 et lors de la vente de leurs biens à la Révolution, les deux groupes apparaissent réunis alors qu'ils sont de nouveau érigés séparément à l'époque du Concordat. Tout est donc ici question de perspective et de perception.

Encore plus que l'Ancien Régime, l'époque contemporaine voit se juxtaposer plusieurs réseaux, ce qui fait penser à un plan concerté. Ceci est d'autant plus flagrant quand les dates des fondations sont proches ou qu'un seul registre est utilisé pour noter les adhérents, comme à Stenay ou à Billy<sup>31</sup>. En fait, tout un groupe de sociétés est fondé en même temps par un curé qui fait de cet ensemble la base de sa reconquête des fidèles. Sous la Monarchie de Juillet, les Enfants de Marie sont habituellement associés au Sacré-Coeur de Marie dont c'est la grande époque de splendeur. A Vignot, la première est érigée en 1848 alors que la seconde existait depuis 1844. Ensuite, l'association se fait systématiquement avec les Mères chrétiennes comme à Sommelonne, Montplonne ou Baudonvillers. En 1860, la double création des Enfants de Marie et des Mères chrétiennes, à l'église Notre-Dame de Bar, rappelle que les deux organisations sont voisines, la jeune fille passant directement à la société des adultes après son mariage. Si la présence des Enfants de Marie n'implique pas toujours la fondation d'un groupe de femmes plus âgées, en sens inverse, l'existence des Mères chrétiennes induit

<sup>29</sup> A.D.Meurthe & Moselle H 1061 - Mention de trois confréries de saint Joseph, du Rosaire et du Tiers Ordre de saint François de Paule chez les Minimes de Nomeny (s.d.).

<sup>30</sup> Frédéric Schwindt, *Un pont entre histoire religieuse et histoire économique et sociale*, Op. Cit., pp.217-236.

<sup>31</sup> Direction des musées de Stenay (Musée de la Bière de Stenay) - Registre de la confrérie du Coeur de Marie et de ses divers comités (1844-1914). Registre des confréries et associations de Notre-Dame du perpétuel secours et de saint Alphonse pour la Bonne mort, du Saint-Rosaire, des Mères chrétiennes et des Enfants de Marie de Stenay (1896-1898).

toujours le rassemblement des jeunes communiantes dont elles ont la responsabilité. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il existe deux manières de spécialiser les associations : soit selon l'âge et le sexe, soit en fonction du but. Les sociétés des filles, des mères et des hommes citées plus haut ou celles de la Propagation de la foi, de la Sainte Enfance et de la Sainte-Famille sont d'ailleurs parfois réunies en une sorte de fédération locale plus ou moins informelle. Les triptyques les plus fréquents semblent d'ailleurs être : Sacré-Coeur (Jésus ou Marie) - Enfants de Marie - Mères chrétiennes ou Propagation de la foi - Enfance - Oeuvre de saint François de Sales, quand un curé zélé n'a pas successivement érigé les deux systèmes dans sa paroisse.

En 1902, à Sommelonne, le curé n'entretient pas moins de neuf associations, toutes spécialisées selon leur rôle, le sexe ou l'âge des agrégés : au doublet Mères chrétiennes - Enfants de Marie se joignent les petits de la Sainte-Enfance et les hommes de la garde d'honneur du Sacré-Coeur. Les femmes trop jeunes pour être mères et trop âgées pour demeurer parmi les premières communiantes adhèrent au Sacré-Coeur de Marie (Notre-Dame des Victoires) tandis qu'une confrérie plus classique du Sacré-Coeur de Jésus regroupe les adhérents de tous les autres groupes et que le bâton de Marie tourne entre les notables. La Propagation de la foi et l'Oeuvre de saint François de Sales viennent compléter ce système mais selon les objectifs propres à ces deux sociétés.

Une autre manière d'évaluer la complémentarité des associations pieuses consiste à examiner les testaments pour repérer les coalitions favorites des fidèles. A Verdun, les légataires favorisent presque toujours les trois mêmes organisations : la confrérie du chapelet et celle du Saint-Sacrement de la cathédrale ainsi que la congrégation des cryptes<sup>32</sup>. Il est vrai qu'il s'agit des trois plus fameuses sociétés de la ville, les plus riches aussi. L'étude du notariat a montré que seules, parmi toutes les compagnies de la cité, elles avaient accès au marché financier.

### C - Une analyse fonctionnelle.

Il ne faut donc pas analyser les confréries séparément mais ensemble, selon les systèmes qu'elles forment et en relation avec les fonctions qu'elles assurent dans les paroisses<sup>33</sup>. La typologie classique des associations pieuses, classées en confréries de métier, de dévotion ou de charité, pose pourtant problème notamment lorsqu'une seule et même organisation occupe tout le terrain communautaire. Maurice Agulhon a ainsi tenté de séparer les luminaires provençaux, voués à assurer le fonctionnement matériel du culte chrétien, et les véritables cénacles dévots<sup>34</sup>. Marc Venard insiste en négatif sur les charités normandes et leur fonction funéraire dominante pour distinguer l'apparition de la vraie confrérie de dévotion au tournant du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle. Il classe donc les charités normandes, les reinages, les associations professionnelles et les confréries du Saint-Esprit du sud-est de la France dans la même catégorie dite d'intercession<sup>35</sup>. Les missionnaires et les visiteurs font quant à eux leur propre analyse, on a déjà parlé de celle de l'abbé Rice ou du curé de Beauzée Claude Nassé. Leur vision est manichéenne : il y a des associations anciennes donc tombées dans des

<sup>32</sup> A.D.Meuse 2 G 7 (1).

<sup>33</sup> Il ne s'agit ici que d'étudier le concept de fonction. Une typologie des systèmes fonctionnels est présentée en annexe 4.

<sup>34</sup> Maurice Agulhon, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, 1968. rééd. Fayard, 1984.

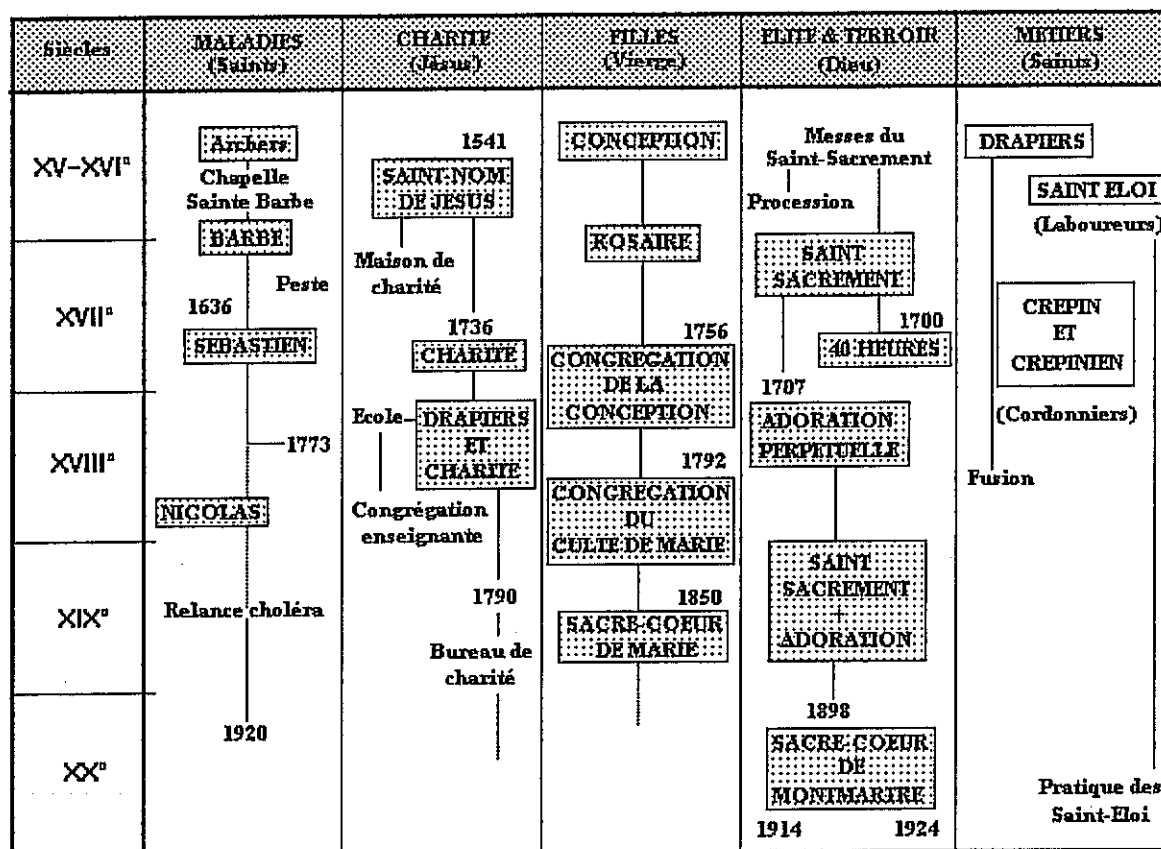
<sup>35</sup> Marc Venard, *Les confréries en France au XVI<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, *Société, culture, vie religieuse aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Association des historiens modernistes, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995, pp.48-49.

pratiques indécentes et les nouveautés qu'ils veulent installer. A priori, la confrontation est donc brutale entre deux cultures confraternelles.

1 - Les fonctions dans la paroisse : l'exemple de Rembercourt-aux-Pots.

La petite ville industrielle de Rembercourt-aux-Pots possédait de nombreuses associations religieuses, vingt au total, mais elle est surtout caractérisée par le renouvellement fréquent de ses confréries car jamais plus de 4 ou 5 sociétés existent en même temps. Cependant, quelles que soient les époques, elles constituent un système construit autour de cinq pôles.

N°1.7 - Les piliers de la paroisse de Rembercourt - XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles



Une première fonction concerne la protection de la communauté, assurée depuis 1636 par la confrérie de saint Sébastien qui a succédé à Sainte Barbe. Plusieurs associations professionnelles, auxquelles on joint les Saint-Eloi, notamment la célèbre corporation des drapiers jouent un rôle important dans la direction de la communauté. L'entraide matérielle occupe une place centrale, une confrérie et maison de charité dévouées au saint Nom de Jésus ayant pris, depuis 1541, la suite d'un hôpital brûlé à la fin du Moyen Age. En 1736, cette organisation est devenue une simple Charité mais elle contrôle la congrégation des filles et l'école du village. Enfin, en 1790, elle apparaît fusionnée avec l'association des drapiers comme si un phénomène de concentration du pouvoir avait continué au sein de la localité. L'encadrement des filles forme le quatrième pilier du système. Un groupe lié au thème de la Conception existe peut-être dès le XV<sup>e</sup> siècle mais il prend la physionomie d'une société du Rosaire constituée au XVII<sup>e</sup> pour les femmes et les filles. Cependant, cette association est relayée de nouveau, au XVIII<sup>e</sup> siècle, par une congrégation du culte de Marie dissoute en

1792. Elle revit de manière informelle après la Révolution avant de s'épanouir et d'être transformée sous le nom du Sacré-Coeur de Marie en 1850. Quelle que soit la dédicace à la mode, le groupe et la fonction survivent à tous les changements. Enfin, le dernier rôle est joué par les sociétés christiques. Un groupe informel lié au Saint-Sacrement a existé à Rembercourt bien avant la reconnaissance officielle de la confrérie par l'évêque de Toul en 1707. Cette association possède une double fonction au XVIII<sup>e</sup> siècle : mettre en valeur les élites locales, surtout les hommes, et introduire de nouvelles dévotions comme l'Adoration perpétuelle ou les Quarante heures. Là aussi, malgré les dissolutions, la structure résiste car il y a une fonction, jugée nécessaire par les habitants, à assurer. La confrérie réapparaît donc au XIX<sup>e</sup> siècle avant de passer la main au Sacré-Coeur en 1898<sup>36</sup>.

L'étude des organisations pieuses de Rembercourt expose une division des tâches assignées par la collectivité : protection, métiers, pouvoir, encadrement des filles, charité, de même qu'un découpage de l'espace social et de l'espace religieux. Les différents groupes sociaux de la ville ont leur confrérie de même que chaque partie de la Cour céleste. Les fonctions de protection et les métiers sont abandonnés aux saints, les filles sont dévouées à la Vierge et le Christ est placé au cœur du système puisque sa confrérie s'adresse d'abord aux hommes et aux notables.

## 2 - La stabilité du système paroissial malgré l'évolution des thèmes à la mode.

Chaque localité, chaque paroisse construit son propre système, selon ses besoins et son histoire, afin de trouver son équilibre. En 1744, le curé de Beauzée Claude Nassé nous donne une image d'un système, selon lui déjà dégradé, et qui est à la recherche d'une nouvelle stabilité que l'abbé imagine obtenir par la concentration<sup>37</sup>. La fonction de protection est la plus développée avec 5 voire 6 associations résiduelles du siècle précédent : le Rosaire, Saint Roch et Saint Sébastien contre la peste, Saint Hubert contre la rage, Saint Nicolas et Sainte Barbe contre les incendies. Claude Nassé tente d'ailleurs de regrouper ces diverses protections au sein d'une nouvelle création : l'Office des morts. Deux services résiduels pour Saint Eloi et Saint Crépin rappellent l'existence des laboureurs et des cordonniers qui oublient souvent de faire dire la messe de leur saint patron. Comme à Rembercourt, un pôle nouveau se développe au XVIII<sup>e</sup> siècle autour du Saint-Sacrement et de l'Adoration perpétuelle. Mais le curé échoue à en faire le centre d'un regroupement de toutes les dévotions antérieures. Il fixe donc une deuxième étape à son projet en prenant cette fois comme point de départ la quatrième fonction assurée dans sa paroisse : la mort. Une double dévotion à Saint Joseph et à l'Ange gardien, peut-être due à deux anciennes confréries disparues depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, existe encore vers 1740 à Beauzée. Le curé qui veut avoir prise sur toutes les organisations et tous les cultes du village émet donc le souhait de développer ces dévotions liées aux fins dernières. L'époque est en effet favorable. La méthode consisterait à fusionner financièrement toutes les organisations résiduelles pour lesquelles il demande à l'évêque une réduction des services et donc de ses propres obligations. Le projet n'aboutira pas, l'évêque de Verdun refusant la disparition complète des dévotions locales et les habitants ayant chassé Claude Nassé à coup de pierres... Son successeur s'émeut d'ailleurs de ses méthodes mais il fonde tout de même l'Octave des morts en 1777, signe que le besoin existait bien.

<sup>36</sup> Abbé Camille Joignon, Op. Cit.

<sup>37</sup> B.M. Verdun Ms 893 - Fondations de l'église de Beauzée - Manuscrit du curé Claude Nassé (1744).

La fonction d'une confrérie est changeante selon les nécessités du moment. Par exemple, les confréries de saint Sébastien possèdent au départ un certain potentiel symbolique mais son utilisation concrète dépend du contexte. Les compagnies d'archers médiévales sont ainsi réinvesties d'une fonction de protection quand les flèches ne désignent plus seulement l'entraînement auquel se livrent les membres mais aussi le risque épidémique. Saint Sébastien cesse alors d'être le saint patron d'un groupe particulier pour devenir un intercesseur global. En même temps, ces cercles élitistes s'ouvrent à toute la population et d'abord aux femmes. Avec le recul de la peste, la normalisation du groupe s'accompagne de la prise d'un caractère dévotionnel plus accentué. A Commercy, la confrérie absorbe aussi l'organisation de jeunesse, ce qui lui donne une physionomie particulière.

Les fonctions exercées par les associations religieuses au sein des communautés d'habitants ne sont donc pas fixes et immuables. Dans l'exemple de Rembercourt, des fusions et des redistributions permettent au système d'évoluer en permanence. Les compagnies peuvent apparaître en même temps que de nouveaux besoins ou bien un organisme ancien intègre un nouveau rôle aux services qu'il rend déjà à la communauté, avant, peut-être, que ce métier ne prenne son indépendance avec la création d'une autre association. A Nançois-sur-Ornain, la Charité fondée en 1675 assure trois fonctions dans ce petit village où elle demeure durablement l'unique société pieuse. Elle vient, bien sûr, en aide aux malades, rôle important au moment de son érection, notamment à cause des crises de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, mais cet objectif devient minoritaire au siècle suivant. Elle encadre surtout les filles du village et elle enrichit le culte quotidien de la paroisse grâce à ses propres services pieux. Mais Nançois est touché, à partir des années 1720, par le thème de la mort. De Ligny à Commercy, de très nombreuses associations des agonisants ou des morts sont alors fondées. La charité prend donc un caractère funéraire de plus en plus marqué et elle fait dire de nouveaux services religieux dans ce sens<sup>38</sup>. Alors que l'association était dédiée au saint Nom de Jésus, l'un d'entre eux est bientôt dédié à Jésus agonisant. Peu à peu, une nouvelle confrérie prend forme autour de la nouvelle fonction et du nouveau culte et elle se sépare complètement de la Charité en 1736. En sens inverse, une institution sociale peut prendre naissance dans une association comme toutes ces écoles financées par les sociétés pieuses du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il y a alors séparation des fonctions. A Pagny-sur-Meuse, l'antique confrérie de la Conception, assurée au moins depuis le XV<sup>e</sup> siècle, possède au XVII<sup>e</sup> une fonction culturelle. Il s'agit pour elle d'augmenter le culte divin dans une paroisse pauvre et, parce que c'est sa première vocation, d'entretenir l'autel de Notre-Dame. Mais elle vient aussi de plus en plus en aide à la fabrique du village avant de financer l'école. En 1709, la société initiale a laissé la place à deux structures distinctes, une compagnie du Rosaire qui a repris les fonctions religieuses et l'école qui possède maintenant ses moyens propres d'existence<sup>39</sup>. Une autre confrérie de la Conception multifonctions existe à Saint-Aubin depuis 1557<sup>40</sup>. Comme à Pagny, elle anime la vie religieuse locale autour de la personne de la Sainte Vierge, pourtant c'est aussi une organisation caritative et une mutuelle funéraire. Entre 1733 et 1739, les trois fonctions sont scindées en trois organismes différents : la congrégation de Notre-Dame pour la dévotion, la confrérie des morts pour l'aspect funéraire ainsi qu'une Charité. A Rembercourt, les jeunes filles de la Conception sont tenues d'intervenir au sein de la Charité pour montrer l'étendue de leurs vertus. En retour, l'organisation s'assure du contrôle de l'association des demoiselles, notamment sur le plan financier, elle prend en main l'école du village et en crée une pour les filles. Certaines deviennent institutrices et sont ensuite envoyées dans les localités voisines, au

<sup>38</sup> BB.Bar Ms 210.

<sup>39</sup> C. Georges, *Pagny-sur-Meuse et ses environs*, Bar-le-Duc, 1985.

<sup>40</sup> A.D.Meuse 16 G 450<sup>1-3</sup>.

point que l'école de Rembercourt donne naissance, peu avant la Révolution, à un nouvel Ordre enseignant.

3 - Penser les confréries d'une communauté d'habitants comme un système paroissial de plus en plus intégré.

Jusqu'à présent, la notion de système et la théorie des fonctions ont été limitées aux associations religieuses mais elles peuvent être étendues à toutes les structures de la paroisse. Le même partage des tâches peut s'entendre entre une confrérie, une institution civile ou une organisation d'une autre nature comme un hôpital. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à Gondrecourt, l'accueil des pauvres de la cité est réservé à la confrérie de charité fondée dans ce but précis en 1695, tandis que l'hôpital sert pour les pauvres passants<sup>41</sup>. A Rembercourt, comme dans de nombreuses paroisses, des ponts existaient entre les compagnies dévotes, la fabrique, les hôpitaux ou les écoles : la même comptabilité, le même personnel ou bien l'existence d'obligations croisées. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les diverses institutions en présence ont tendance à former un tout notamment quand les curés s'appuient sur l'une d'entre elles pour prendre la direction de l'ensemble. La fabrique tend alors à phagocyter les autres institutions, quand ce n'est pas une confrérie qui prend le pouvoir autour d'elle<sup>42</sup>.

*Une des modalités de la réadaptation des communautés.*

Cette théorie des fonctions permet de comprendre une des facettes du dynamisme des communautés que l'on commence juste à redécouvrir aujourd'hui. Face à de nouvelles contraintes, notamment le développement de l'Etat moderne ou les problèmes financiers, les communautés s'adaptent continuellement, loin du village immobile identifié dans les années 1970<sup>43</sup>. Or, les confréries et les autres groupes paroissiaux répondent à des besoins collectifs variés tandis qu'une constante et rapide réadaptation du système permet de réagir à la pression extérieure.

### III - LA NOTION DE GROUPE.

L'analyse des crypto-confréries et des autres institutions communautaires confirme, s'il fallait s'en convaincre, l'importance des groupes au sein de la paroisse. Sous l'Ancien Régime, encore plus qu'aujourd'hui, l'individu passe une grande partie de son existence en groupe<sup>44</sup>. La participation à ces îlots humains, plus ou moins vastes, contribue fortement à modeler la conduite de chacun. A tous les niveaux, le groupe est un des plus puissants vecteurs de socialisation. Par le jeu des normes et de ses sollicitations multiples, le groupe influence les

<sup>41</sup> B.M. Verdun Ms 401(1) f°199.

<sup>42</sup> Voir l'évolution du système de Rembercourt dans le chapitre 9.

<sup>43</sup> Jean-Pierre Jessenne, *Les paysans dans la société française d'Ancien Régime - Nouvelles problématiques*, Conférence prononcée le 21 avril 1999 à l'Université de Rouen.

<sup>44</sup> Etant amené à définir ce qu'est un groupe et à présenter les principaux acquis de la sociologie ou de la psychologie sociale, nous ne pouvons citer ici toutes les études consultées. Le lecteur est donc prié de se reporter à la partie concernée de la bibliographie générale ou aux titres cités dans : A. Trognon & A. Blanchet, *La psychologie des groupes*, Nathan-Université, 1994 et Dominique Oberlé & Virena Aebisher, *Le groupe en psychologie sociale*, Dunod, 1998.

comportements. Les phénomènes de **leadership**<sup>45</sup> agissent sur l'efficacité ou sur l'inefficacité du groupe. Les décisions ne se prennent pas de la même manière selon la structure et le mode de fonctionnement adoptés. Cependant, la principale difficulté consiste à expliquer la formation de ces structures. On a vu que l'acte d'érection des confréries les plus anciennes n'est que le lointain aboutissement de phénomènes sociaux complexes. Le groupe tend aussi à tracer des frontières dans l'imaginaire de ces adhérents, entre eux et les autres. Pour assurer sa cohésion, il invente des barrières, forge des stéréotypes et la manière pour ses membres de se démarquer d'autrui. Lieux de socialisation - les compagnies charitables d'autrefois comme les groupes thérapeutiques ou les clubs actuels - les petits groupes fournissent donc : un soutien social, une aide mutuelle et une reconnaissance réciproque.

### A - Qu'est-ce qu'un groupe ?

La psychologie sociale a d'abord cherché à définir les contours des différents ensembles humains, avant d'étudier leurs modes de fonctionnement. Il s'agit donc d'identifier ceux qui se rapprochent le plus des confréries, non pas de dresser une sorte de psychologie historique douteuse des Meusiens d'Ancien Régime. Les travaux actuels sont le fruit de l'observation et encore plus de l'expérimentation, ce que l'Histoire ne permet pas. Notre ambition est plus modeste et elle se limite à quelques traits de base de l'étude des petits groupes. Par analogie, et en ayant à l'esprit l'anachronisme de la comparaison, les concepts actuels de la sociologie et de psychologie serviront à décrire l'organisation des confréries et à avancer quelques hypothèses sur les raisons de leur influence sociale. Grâce aux notions de cohésion ou de leadership, nous utiliserons les autres sciences humaines pour décrire ce qui nous apparaît dans les sources d'époque comme des traits structuraux.

La notion de groupe est située à l'articulation du psychologique et du social :

*« Pour le psychologue, c'est un laboratoire dans lequel se forment les éléments de la construction sociale. Il tente de comprendre comment les relations entre individus édifient un groupe, c'est-à-dire un ensemble d'une nature différente, possédant ses propres lois et sa propre évolution; comment, par exemple, la mise en commun d'informations, de sentiments ou de projets individuels contribue à créer cette totalité qui semble ressentir, penser, agir, naître et mourir comme une personne. »<sup>46</sup>*

Les groupes sont le plus souvent définis en négatif, pour ce qu'ils ne sont pas, suivant les types d'interactions qui se créent entre les membres ou les fonctions qui apparaissent. Il est d'usage de distinguer cinq grandes catégories de groupes selon leur plus ou moins grand degré d'organisation<sup>47</sup>:

- La **foule**, caractérisée par un degré d'organisation très faible, un grand nombre de participants et sujette à la contagion des émotions.
- La **bande**, caractérisée par un degré d'organisation faible, un petit nombre de participants et animée par la recherche du semblable.

<sup>45</sup> Nous utilisons ici le vocabulaire habituel de la littérature sociologique même lorsqu'il s'agit de mots d'origine anglo-saxonne.

<sup>46</sup> A. Trognon & A. Blanchet, *La psychologie des groupes*, Op. Cit., p.6.

<sup>47</sup> D. Anzieu & J.-Y. Mares, *La dynamique des groupes restreints*, Paris, P.U.F., 1968, Réédition 1990.



- Le **groupement**, caractérisé par un degré d'organisation moyen, un nombre de participants variable et marqué par des relations humaines superficielles.
- Le **groupe primaire**, caractérisé par un degré d'organisation élevé, un petit nombre de participants et orienté vers des actions importantes et novatrices.
- Le **groupe secondaire**, caractérisé par un degré d'organisation très élevé, un nombre variable de participants et déterminé par des buts et des actions planifiés.

Les petits ensembles nommés génériquement « groupes » se définissent essentiellement par leur taille. Ils ne peuvent donc être une foule, mais peuvent être assimilés, selon leur niveau d'organisation, à une bande, un groupement, un groupe primaire ou un groupe secondaire. Les groupes sont donc des « objets » à structure variable qui évoluent dans le temps et dont le degré d'organisation est l'indicateur essentiel de leur mode spécifique de fonctionnement. Ce sont des structures intermédiaires entre l'individu et la société, un lieu d'échange et de construction psychologique et sociale. Leur taille minimum doit être telle que la quantité des relations individuelles potentielles entre les membres soit supérieure au nombre des membres. Sinon, il n'y a pas d'intérêt à se réunir. Leur taille maximum doit être telle que chaque adhérent puisse avoir une relation avec chacun des autres et telle que des sous-groupes stables et identifiés comme tels ne se constituent pas. De manière empirique, on considère que les caractéristiques décrites ici ne s'appliquent plus au-delà d'une trentaine de participants<sup>48</sup>.

Les groupes sont caractérisés par des fonctions qui apparaissent selon les conditions de leur formation et de leur évolution. Quatre fonctions principales marquent le degré de maturité et d'évolution d'un groupe : la mise en commun du but, la définition de frontières, l'établissement de relations interpersonnelles et la constitution d'une organisation. Sa constitution suppose que ses membres aient un intérêt commun suffisamment important et intériorisé pour qu'ils deviennent l'intérêt mutuel. Tout groupe s'établit en rapport avec d'autres groupes et son environnement, il instaure donc des limites qui créent un sentiment d'appartenance pour ses membres conformes et rejettent les membres non conformes. Chaque adhérent construit une représentation mentale des autres avec lesquels il communique personnellement. Enfin, les adhérents prennent des rôles et des statuts différents et établissent des normes. La structure ainsi constituée est susceptible d'être réorganisée en fonction de la pratique du groupe et du contexte.

## **B - L'influence de la structure sur les membres.**

Le point de départ de l'existence d'un groupe provient du sentiment d'appartenance de ses membres, ce qui explique l'importante part laissée au domaine de l'informel voire à l'irrationnel. C'est pourquoi un groupe n'est pas qu'un agrégat de personnes rassemblées par la seule proximité physique.

### **1 - Le groupe et son influence.**

La communauté d'habitants ou les membres de la paroisse sont des groupes, non seulement parce que les gens résident au même endroit mais parce qu'ils partagent des liens imaginaires et fonctionnels ainsi que l'adhésion à un même système de valeur. Le collectif produit ses

---

<sup>48</sup> A. Trognon & A. Blanchet, *La psychologie des groupes*, Op. Cit., p.8.

propres normes et la norme produit le groupe. C'est encore dans l'interdépendance entre les membres que se forge le groupe dès lors capable d'une action collective. C'est en effet dans l'action commune qu'il trouve sa justification. Telle communauté en voie de désintégration au moment de la guerre de Trente ans, du fait des passages de troupes et de la maladie, s'identifie à un saint protecteur et refait son unité dans la dévotion ce qui lui permet d'agir concrètement après l'avoir fait symboliquement. Les mouvements internes sont donc très importants dans la définition du groupe mais celui-ci se pose aussi par rapport au monde extérieur. Son identité se détermine par rapport aux autres groupes, d'où l'intérêt pour les confréries d'une étude systémique, et en fonction des agressions. Les enjeux du groupe n'acquièrent donc une signification que dans la confrontation. Selon le proverbe : on se pose en s'opposant !

Les différentes théories sur la **motivation sociale**, depuis les études d'Elton Mayo, ont montré que l'efficacité du groupe à remplir ses objectifs, était moins dues aux conditions matérielles qu'à l'ambiance à l'intérieur de celui-ci. Cela signifie que les individus ne possèdent pas que des motivations d'ordre économique mais aussi sociales comme de devenir visibles aux yeux des autres. Lorsque que la société n'offre pas de quoi satisfaire cette demande, les individus créent des groupes informels sur la base de l'affinité et c'est alors bien plus comme membres d'un groupe que comme individu qu'ils réagissent aux stimuli de la société globale. Ces phénomènes sont d'autant plus forts que le groupe demeure de petite taille. D'autres études, notamment dans le domaine militaire, ont depuis démontré ce qui était connu de manière empirique, c'est-à-dire que la motivation des troupes dépend moins de l'idéologie en jeu ou la haine de l'ennemi que du degré de cohésion des unités auxquelles elles appartiennent.

Depuis, une approche plus structuraliste, impulsée par Kurt Lewin, a surtout insisté sur la notion d'**interdépendance** : le groupe est autre chose que la somme de ses membres. Ainsi, la confrérie religieuse est plus que la liste alphabétique de ses adhérents. Comme l'écrit Dominique Oberlé :

*« Les principaux éléments du groupe sont les membres, bien sûr, mais pas seulement. Il y a aussi les buts du groupe, ses valeurs, ses normes, ses modalités de communication et de commandement, les statuts et les rôles des participants. Enfin la manière dont ces différents éléments sont perçus par les participants, les représentations qu'ils en forgent, font aussi partie des différents éléments interdépendants d'un groupe, de sorte que si l'un d'eux vient à changer, les autres varieront aussi. »<sup>49</sup>*

Dans cette voie, l'étude des différents rôles assurés dans l'organisation a été particulièrement fructueuse comme celle des divers styles de commandement. En effet, selon la manière dont il est dirigé, l'efficacité du groupe mais aussi l'adhésion des membres à la norme varient fortement, un style autoritaire pouvant être très anti-productif. L'analyse des confréries ne peut être indifférente à ces expérimentations contemporaines. Au moment de la Contre-Réforme, n'ont-elles pas eu pour objectifs d'imposer une norme religieuse nouvelle, grossièrement celle fixée au Concile de Trente ? L'efficacité des confréries ne provient pas seulement de la diffusion de structures nouvelles et de thèmes à la mode, mais aussi de l'acceptation et de la participation volontaire des fidèles dont on a vu qu'ils possédaient déjà une tradition associative.

---

<sup>49</sup> Dominique Oberlé, *Vivre ensemble - Le groupe en psychologie sociale*, Sciences humaines N°94, Mai 1999, p.22.

Le but avoué du groupe étant de façonner l'individu selon une norme, les notions de **normalisation** et de **conformisme**, qui font écho à l'historien de la religion, amènent à l'idée d'**influence**. Comment un groupe peut-il influencer ses membres ? Et peut-on lui résister ? C'est en fait tout la problématique de cette thèse : comment les associations religieuses ont-elles pu modifier les comportements des fidèles ? Comment un individu peut-il être amené à modifier ses opinions ou ses croyances pour les mettre en conformité avec celles prônées par la majorité ? En 1958, le psychologue social Herbert C. Kelman a mis en évidence trois raisons : la **complaisance**, l'**identification** et l'**intérieurisation**. Dans le premier cas, le **conformisme** est utilitaire, il n'atteint pas les croyances profondes de l'individu et permet seulement de ne pas se faire remarquer. Dans le deuxième, il s'agit de préserver des relations jugées positives avec le groupe auquel on s'identifie. On parle alors d'**influence normative**. Pour l'intérieurisation, au contraire, l'enjeu se situe au niveau de la croyance. Le message de la majorité est intégré au point où l'individu n'a pas l'impression de se conformer mais d'adhérer de son plein gré. Quoi qu'il en soit, l'existence d'une majorité, soit en terme numérique, soit en terme de pouvoir, exerce une pression au conformisme sur le reste de la population d'où l'intérêt de mesurer la place des confréries dans le système paroissial et communautaire. Cependant, le groupe peut devenir aussi le refuge d'une minorité qui se pose en résistance contre la norme générale. L'existence du groupe lui permet alors de mesurer son influence, voire d'imposer peu à peu son message à la majorité : c'est la notion de **minorité active** dont l'existence apparaît dans de nombreuses études sur les phénomènes religieux à commencer par celles de Louis Châtellier<sup>50</sup>. L'action de la Réforme catholique n'est pas exclusivement frontale, à l'image d'une gigantesque Inquisition, mais elle passe par de nombreux détours. Surtout, l'expérience missionnaire a convaincu les pasteurs qu'il fallait en passer, au moins au départ, par les conceptions des fidèles et par leur manière de faire. On connaît le scandale provoqué au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'affaire des rites chinois. L'hypothèse de départ est donc qu'au moins de manière empirique, la Réforme catholique et ses meilleurs ouvriers ont utilisé les phénomènes de groupe pour arriver à leur fin.

## 2 - L'idée de dette.

A la suite des travaux de Marcel Mauss et de Claude Lévi-Strauss sur le don et le contre-don, la sociologie contemporaine a réinvesti la **notion de dette** qui n'est pas seulement valable dans les travaux ethnologiques mais aussi dans l'étude des groupes sociaux. En vertu du principe de réciprocité, l'échange concourt à construire le lien social. Il est à la base de la vie religieuse traditionnelle et explique pour partie l'importance de la religion des oeuvres ou la place des morts. La notion chrétienne de communion des saints impose ainsi aux morts et aux vivants des devoirs respectifs et mutuels. En créant des dettes symboliques ou réelles entre ses membres, les confréries auraient pu être, comme tant d'autres groupes, des formes de réponses à une rupture du lien social. Dans certaines régions d'Afrique, la circulation des dettes, matérielles ou symboliques, a pour premier objectif la création d'un système d'assistance mutuelle<sup>51</sup>. Par divers procédés, les échanges occasionnés par les confréries auraient eu pour vocation de créer le lien social en plaçant les membres dans une relation de dette avec le groupe. Dans un tout autre contexte, Katia Béguin décrit aussi la circulation de l'argent dans

<sup>50</sup> Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, Nouvelle bibliothèque scientifique, Flammarion, Paris, 1987. Louis Châtellier, *La religion des pauvres - Les sources du christianisme moderne*, Aubier - Histoires, 1993.

<sup>51</sup> Alain Marie (dir.), *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Nyamey)*, Karthala, *Hommes et sociétés*, 1997.

la commensalité des Condé comme le signe d'une cohésion<sup>52</sup>. Dans la perspective de la **théorie des choix rationnels**, ces comportements sont considérés comme des actes volontaires motivés par les avantages en retour, pas seulement matériels, qui sont anticipés par le donneur. Dans le village italien qu'il étudie, Giovanni Lévi explique par exemple le rôle de certains types d'échanges dans le but de prévoir un futur nébuleux<sup>53</sup>. Dans une société d'incertitude, il insiste sur l'aspect finalement assez rationnel de ces mentalités.

### 3 - Des groupes cohésifs ou non : les conséquences en terme d'organisation, de fonctionnement et d'influence ?

Dans un certain nombre de cas, la performance des individus est supérieure lorsqu'ils sont en groupe. La présence des autres favorise l'expression des comportements acquis ou des réponses dominantes et elle pousse en avant l'individu lorsque celui-ci peut espérer une évaluation positive de son comportement<sup>54</sup>. La place variable laissée aux individus dans l'histoire des confréries, la plus ou moins grande capacité de ceux-ci à y exercer des responsabilités peuvent expliquer l'efficacité variable des associations pieuses à modifier les comportements religieux. En fait, la performance de l'individu est supérieure au groupe lorsqu'il s'agit d'effectuer une tâche de réflexion et dans les autres cas, le groupe fixe bien souvent sa conduite sur l'élément le plus rapide ou le plus efficace.

Ces approches sont transposables dans le domaine des associations pieuses du fait des différences entre les sociétés de dévotion et les compagnies traditionnelles caractérisées par un fort conformisme et la répétition d'actes extérieurs. L'acculturation passe par l'adoption de gestes et de pratiques répétitives qui associent l'individu au groupe. En revanche, les organisations du XVIII<sup>e</sup> siècle comme celles de l'Adoration perpétuelle qui demandent une plus grande intériorisation de la religion et une réflexion personnelle guidée par exemple par l'oraison mentale, sont d'un tout autre genre. Elles tendent à individualiser les adhérents et elles n'offrent pas la même possibilité d'influence de certains membres sur les autres. Donc l'efficacité du groupe mais aussi son impact sur les membres dépend avant tout de son organisation, de sa cohésion et du type de tâche qu'il assigne aux individus.

Pour simplifier, la réussite ou l'échec d'un groupe dépend de la façon dont les participants contribuent à son fonctionnement et au résultat final<sup>55</sup>. Les **tâches disjonctives** sont effectuées par les membres les plus compétents, reconnus par tous comme des experts. En revanche, les **tâches conjonctives** peuvent être assurées par l'adhérent le moins compétent. Tous les individus accomplissent alors des activités similaires et ils dépendent tous les uns des autres. La sociabilité dans le groupe est alors forte et intense. Les **tâches additives** sont celles qui dépendent de la production de chaque membre. Les **tâches élaboratives**, enfin, résultent de la capacité du groupe à s'organiser pour atteindre un but en affectant à chacun une contribution spécifique. Au sein des confréries, même si rien n'est réglé à la Révolution, il semblerait que la tendance sur le temps long soit à la promotion des tâches disjonctives tandis qu'une place de plus en plus réduite est laissée à l'initiative individuelle. La législation canonique et

<sup>52</sup> *Les circuits de l'argent : Le signe d'une cohésion* in Katia Béguin, *Les Princes de Condé - Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du grand siècle*, Epoques - Champ Vallon, 1999, pp.226-231.

<sup>53</sup> Giovanni Lévi, *Le pouvoir au village - Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Bibliothèque des Histoires, N.R.F. - Gallimard, 1989.

<sup>54</sup> N.B. Cottrell, *Social facilitation* in C.G. Mc Clintock (dir.), *Experimental social psychology*, New York, Holt - Rinehart and Winston, 1972, pp.98-120.

<sup>55</sup> J.D. Steiner, *Group process and productivity*, New York, Academic Press, 1972.

l'apparition des réseaux centralisés tendent à fixer la structure une fois pour toutes et de manière autoritaire, ce qui gêne les possibilités d'adaptation des communautés.

Les spécialistes ont remarqué que le degré d'incertitude de la tâche induit des comportements de groupe plus ou moins concentrés sur un noyau restreint de membres. Une tâche qui comporte des repères permettant d'évaluer l'efficacité des résultats favorise la production de règles que peuvent s'approprier certains membres ; elle forme un terrain propice à la centralisation du pouvoir et à la hiérarchisation du groupe au contraire d'une situation d'incertitude qui favorise l'égalitarisme<sup>56</sup>. L'éducation chrétienne qui progresse au moment de la Contre-Réforme, l'évacuation des aspects les plus profanes, les statuts de plus en plus longs et précis des confréries religieuses comme les exigences plus codifiées peuvent donc avoir facilité la coupure entre une élite confraternelle et le commun des adhérents alors qu'autrefois la confrérie assurait une multitude de fonctions, religieuses et civiles, situées le plus souvent dans le domaine de l'informel. Au même moment, se développent des sociétés de pure dévotion dans lesquelles le pouvoir de décision n'appartient plus qu'au curé. Or, la participation des membres d'un groupe à une décision tend à créer un effet d'adhésion à la décision. Il s'agit là d'un phénomène d'influence caractéristique de la situation de groupe. C'est pourquoi, l'influence dont la source est extérieure au groupe ne peut s'exercer efficacement que si elle est relayée par les participants eux-mêmes<sup>57</sup>.

Dans le cas de l'**influence minoritaire**, c'est par le conflit qu'un individu ou un sous-groupe, la **minorité agissante** mais non déviante, amène l'ensemble à adopter une nouveauté. Pour résumer, la minorité agissante ne peut influencer sur le fonctionnement du groupe ou ses conceptions que s'il est perçu comme faisant partie du groupe et n'étant pas manipulé de l'extérieur. Dans les deux cas, la réalité de l'influence passe par la conquête du pouvoir dans le groupe.

La taille du groupe joue également un rôle dans les phénomènes internes. Selon le nombre d'adhérents, les différents types de tâches sont facilités ou gênés mais l'augmentation de la taille favorise aussi la différenciation des rôles, l'insatisfaction des membres, l'émergence du leadership, la conformité à la majorité et inhibe le consensus. Mais, plus que la taille, c'est la cohésion de groupe qui définit sa possibilité d'influence. La **cohésion** d'un groupe est l'ensemble des processus qui concourent à son maintien en tant qu'unité, à sa stabilité et qui lui permettent de résister à la désintégration. C'est la résultante de toutes les forces qui agissent sur les membres pour les maintenir au sein du groupe. Elle se traduit par l'attraction qui s'exerce entre les membres et entre les adhérents et le groupe en tant que totalité. Tout ce qui accroît la valeur du groupe aux yeux de ses membres augmente sa cohésion : l'atteinte des objectifs, le sentiment d'une menace extérieure ou la compétition avec un autre ensemble. Plus la cohésion d'un groupe augmente, plus l'efficacité de celui-ci et son impact augmentent<sup>58</sup>. De même, le moral du groupe et son sentiment de sécurité progressent. Cependant, la forte cohésion aboutit à la longue à l'élaboration de normes rigides qui font baisser l'efficacité.

Enfin, l'existence du groupe est conditionnée par le profit que chacun peut en tirer. Si les gains individuels sont indépendants de la production du groupe ou s'ils dépendent exclusivement de la production de chaque individu, il n'y a plus de groupe. La totalité

<sup>56</sup> J.H. Davis & G.S. Kreichgauer (dir.), *Group decision making*, London Academic Press, 1982.

<sup>57</sup> Alain Blanchet & Alain Trognon, *La psychologie des groupes*, Op. Cit., p.50.

<sup>58</sup> Idem, p.85-87.

démultiplie l'efficacité individuelle. Aussi, les confréries qui tendent à individualiser et à responsabiliser chaque croyant dans une relation personnelle à la dévotion restreignent aussi les actes collectifs et cassent les dynamiques internes. Aussi peut-on essayer de dresser une espèce de typologie confraternelle sur la base de leur structure de groupe.

### **C - Une grille d'analyse des groupes confraternels.**

La longue description des acquis de la sociologie et de la psychologie des groupes visait à établir une typologie de base adaptable aux confréries repérées depuis l'Ancien Régime dans les Pays meusiens. Finalement, trois séries de critères peuvent nous aider à sérier ces associations pieuses. La taille est essentielle car les phénomènes qui s'y déroulent, la place laissée aux membres et l'influence de la structure sur les adhérents en dépendent largement. Le nombre d'associés conditionne aussi en partie la cohésion et le mode de direction. Le degré d'organisation, les buts fixés et éventuellement leur changement, la quantité et le type des relations entretenues entre les membres, les frontières avec les autres organisations, les rôles et les statuts attribués aux adhérents, la forme du leadership enfin constituent une grille de lecture adaptable aux confréries religieuses.

On distinguera donc la confrérie-association de la confrérie-affiliation. En effet, il n'y a rien de commun entre une petite association locale informelle de quelques dizaines d'individus, se connaissant tous et qui possèdent chacun une part d'initiative, au moins pour l'élection des officiers, et un rôle, par exemple lors de la procession annuelle, et une confrérie à laquelle des centaines, voire des milliers, de personnes se font inscrire pour bénéficier de loin des avantages offerts et à qui sont imposés des exercices de piété individuels. Néanmoins, il faut parfois, comme dans le cas des confréries de saint Hubert, associer les deux types d'organisations quand des groupes locaux doublent l'énorme structure centrale. Dans le cas du Sacré-Coeur, et avec l'exemple de la confrérie de Saint-Mihiel, il faut distinguer la physionomie que qu'adopte l'association pour se diffuser et la structure locale qui permet aux adhérents présents d'exercer leur dévotion. On ne perdra donc pas de vue le but qui domine à l'intérieur de ces sociétés : maintenir son unité ou atteindre ses objectifs. Le type de « leadership », son partage éventuel entre plusieurs pôles de pouvoir retiendra enfin notre attention.

**Conclusion** : la confrérie, un outil qui dispose de ses propres règles.

Les confréries comme tout autre groupe ne sont pas des organismes isolés. Elles dépendent de la société qui les supporte ainsi que des autres organisations avec lesquelles elles se mesurent. Selon le contexte historique, elles évoluent, changent de fonction et incarnent différemment les ambitions de leurs membres. Mais il ne faut pas oublier qu'elles sont aussi un outil, celui qui doit servir à appliquer le vaste programme de la Réforme catholique. Mais, une des raisons de leur succès, ainsi que de leur diffusion par les missionnaires, provient de l'identité, au départ au moins, entre les formes populaires d'organisation et les structures proposées par l'Eglise.

## BILAN DE LA PREMIERE PARTIE :

### La force d'une tradition associative

*« Le produit d'une collectivité qui parle en nous »*

**Maurice Barrès.**

Les Pays meusiens sont sans conteste une terre de grande tradition associative en matière religieuse à l'image de la Normandie et du monde provençal. La Lorraine fut aussi une région de confréries même si leur développement a dû respecter l'identité de chaque espace ou contribuer à la forger. Ainsi, chaque diocèse, notamment ceux de Toul et Verdun, possède sa propre évolution et les frontières contribuent longtemps à différencier les territoires. Les associations pieuses ont justement permis la rencontre et le dialogue entre les traditions locales et des influences extérieures. Or, les groupes sont d'abord au service des communautés dont ils renforcent l'ascendant ou la domination spatiale. La tradition associative étant déjà fortement enracinée et la psychologie des groupes tendant à montrer que pour agir sur la société, il faut le faire de l'intérieur, la Réforme catholique semble avoir voulu intervenir sur la société à partir des organisations sociales les plus habituelles. Il faut donc à présent étudier les étapes successives de cette prise en main d'une société traditionnelle par des réseaux de plus en plus organisés, avant d'examiner par quels moyens ils ont pu influencer les communautés.

